BANQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

RAPPORT ANNUEL

2004

SOMMAIRE

CARTE DES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC) 13

ORGANES STATUTAIRES DE DECISION ET DE CONTROLE 16

ORGANIGRAMME DE LA BEAC 25

LE MOT DU GOUVERNEUR 29

PREMIERE PARTIE

EVOLUTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE 35

Chapitre I : Environnement international 37

A. Vue générale 37

B. Conjoncture économique des principaux partenaires des États membres de la CEMAC 38

1. Conjoncture économique dans les pays industrialisés 38
2. Conjoncture économique dans les autres régions 41

C. Evolution des marchés financiers, des changes et de l'or 43

1. Marchés monétaires 43
2. Marchés obligataires 44
3. Marchés boursiers 44
4. Marchés des changes 44
5. Marchés de l'or 45

D. Evolution des marchés des matières premières 45

Chapitre II : Evolution économique et financière des pays de la CEMAC 49

A. Vue générale 49

B. Croissance économique 49

1. Evolution de la demande globale 50

1.1. Demande intérieure 50
1.2. Demande extérieure nette 54

2. Evolution de l'offre globale 56

C. Emploi – Salaires – Prix 62

1. Evolution de l'emploi 62
2. Evolution des salaires et des revenus 63
3. Evolution des prix 64

D. Finances publiques 68

1. Orientation générale 68
2. Exécution des budgets par État 69

E. Secteur extérieur 72

1. Balance des paiements 72
2. Dette publique extérieure 77
3. Compétitivité extérieure 82

DEUXIEME PARTIE

MONNAIE, CREDIT, SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER 87

Chapitre I : Politique monétaire 89

A. Formulation de la politique monétaire 89

1. Cadre institutionnel 89
2. Stratégie et orientation de la politique monétaire 90

B. Mise en œuvre de la politique monétaire 95

1. Objectifs monétaires et de crédit 95
2. Fixation des plafonds des avances statutaires aux États 96
3. Evolution des taux d'intervention de la BEAC 99
4. Réserves obligatoires 103

Chapitre II : Evolution du marché monétaire 111

A. Evolution des interventions de la Banque Centrale 111

1. Injections de liquidités 111
   1.1. Evolution du Guichet A 111
   1.2. Evolution du Guichet B 112

2. Ponctions de liquidités 112

B. Evolution du compartiment interbancaire 116

1. Evolution des transactions interbancaires 116
2. Evolution des taux d'intérêt interbancaires 118

Chapitre III : Evolution des agrégats monétaires et de crédit 121

A. Avoirs extérieurs nets du système monétaire 122

1. Evolution des avoirs extérieurs bruts de la BEAC 123
2. Evolution des engagements officiels extérieurs 124
3. Evolution des avoirs extérieurs nets de la BEAC 124
4. Evolution de la position extérieure nette des établissements de crédit 125

B. Crédit intérieur net 126

1. Crédits à l'économie 126
   1.1. Crédits à court terme 127
   1.2. Crédits à moyen terme 129
   1.3. Crédits à long terme 130

2. Créances nettes sur les États 130

C. Masse monétaire 134

1. Evolution de la monnaie fiduciaire 135
2. Evolution de la monnaie scripturale 136
3. Evolution de la quasi-monnaie 137

Chapitre IV : Situation du système bancaire et financier 139

A. Situation du Système Bancaire 139

1. Vue d'ensemble 139
2. Situation par pays 140

B. Activités de la Microfinance 146

C. Réformes du système bancaire et financier 148

TROISIEME PARTIE

ADMINISTRATION, AUTRES ACTIVITES, COMPTES ET RESULTATS FINANCIERS DE LA BANQUE 149

Chapitre I : Administration de la Banque 151

A. Fonctionnement des Organes de Décision 151

1. Comité Ministériel 151
2. Conseil d'Administration 152
3. Comités Monétaires et Financiers Nationaux 154

B. Fonctionnement des Organes de Contrôle 155

1. Collège des Censeurs 155
2. Comité d'Audit 155
3. Commissariat aux comptes 155

C. Fonctionnement des Comités Nationaux des Balances des Paiements ... 156

D. Fonctionnement des Conseils Nationaux de Crédit 157

E. Fonctionnement des Services 158

1. Réunion des Chefs de Centre 158
2. Evolution des effectifs 158
3. Formation 159
   - 3.1. Service des actions de formation continue 159
   - 3.2. Service des actions extérieures de formation 159
   - 3.3. Pôle régional de formation en gestion de la dette 160

4. Gestion des immobilisations 162

5. Gestion du matériel monétaire 162
   - 5.1. Circulation fiduciaire 162
   - 5.2. Activité générale des caisses 163
   - 5.3. Activités des salles de tri 163
   - 5.4. Niveau des stocks 165
   - 5.5. Billets exportés hors de leur territoire d'origine 165

6. Informatisation des services 168
   - 6.1. Gestion du personnel, paie et prêts 168
   - 6.2. Marché Monétaire 168
   - 6.3. Balance des paiements 168
   - 6.4. Salle des Marchés de la BEAC 168
   - 6.5. Projet de certification numérique 168

7. Communication 169

8. Contrôle des services 170
8. 1. Contrôle et suivi des Centres 170
8. 2. Contrôle sur pièces et prévention des risques 170
8. 3. Destruction des billets usés 170
8. 4. Enquêtes menées 170
8. 5. Supervision des passations de service 170
8. 6. Formations – Stages - Séminaires 170

9. Activités juridiques et contentieux 171

10. Gestion des réserves extérieures 171
10.1. Gestion des réserves de change et de l'or de la Banque 172
10.2. Résultats de la Salle des Marchés 174

11. Fonctionnement de la Caisse de Retraite de la Banque Centrale (CRBC) 174

Chapitre II : Autres missions et activités de la Banque 177

A. Evolution du processus d'intégration régionale 177

1. Surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques 177
1.1. Résultats de la surveillance multilatérale au 30 juin 2004 177
1.2. Simulations des résultats de la surveillance multilatérale au 31 décembre 2004 177

2. Projet de Marché Financier Sous-régional 180
2.1. Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) 180
2.2. Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) 180

B. Projet de réforme des systèmes de paiement et de règlement 180

1. Choix des fournisseurs 180
2. Validation des textes conventionnels et mise en place des structures de la monétique sous-régionale 181
3. Poursuite des travaux du chantier juridique 181
4. Poursuite des travaux de normalisation 181

C. Etat d'avancement du projet de réforme du système comptable de la BEAC (SYSCOBEAC) 185

1. Validation des travaux de Bafoussam 185
2. Rédaction du cahier de charges du système comptable de la BEAC 186
3. Lancement de l'appel d'offres pour l'acquisition d'un progiciel comptable 186

4. Fourniture d'assistance et de conseils en droit et organisation comptable d'une Banque Centrale 186

D. Concertations en matière économique et monétaire 187

1. Concertations économiques 187
2. Concertations monétaires 190

E. Relations avec les autres Institutions 192

1. Organes et Institutions de la CEMAC 192
1.1. Conférence des Chefs d'Etat 192
1.2. Conseil des Ministres de l'UEAC 194
1.3. Secrétariat Exécutif de la CEMAC 195
1.4. Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) 195
1.5. Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) 198
1.6. Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC) 198

2. Institutions extérieures 203
2.1. Fonds Monétaire International (FMI) et Banque Mondiale 203
2.2. Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) 205
2.3. Banque des Règlements Internationaux (BRI) 205
2.4. Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) 205
2.5. Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) 205
2.6. Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) 207

Chapitre III : Comptes et résultats financiers de la Banque 209

A. Bilan 209

1. Actif 209
1.1. Disponibilités extérieures à vue 209
1.2. Autres créances et avoirs en devises convertibles 209
1.3. Autres Correspondants 210
1.4. Encaisse-Or 210
1.5. Fonds Monétaire International 210
1.6. Créances sur les Trésors Nationaux 210
1.7. Créances sur les Banques 210
1.8. Valeurs Immobilisées 211
1.9. Ecart de dévaluation 211
1.10. FMI – Ajustement 211
1.11. Comptes d'ordre et divers 212

2. Passif 212
2.1. Billets et monnaies en circulation 212
2.2. Trésors et Comptables Publics Nationaux 212
2.3. Comptes des banques et institutions financières 212
2.4. Autres comptes courants 212
2.5. FMI – Allocations de DTS 212
2.6. Capital 212
2.7. Réserves 212
2.8. Provisions 213
2.9. Ecart de dévaluation 213
2.10. Comptes d'ordre et divers 213

B. Compte d'exploitation 215

1. Produits 215
2. Charges 215
3. Résultat de l'exercice 216

Rapport du Commissaire aux Comptes 217

ANNEXES

Annexes Economiques 219
Annexes Monétaires 309
Autres Annexes 327

LISTE DES ENCADRES

Encadré n° 1 : Point sur l'Initiative PPTE en faveur des pays membres de la CEMAC 80

Encadré n° 2 : Objectifs et instruments de la politique monétaire de la BEAC 91

Encadré n° 3 : Politique des taux d'intérêt de la BEAC 93

Encadré n° 4 : Modalités d'application des réserves obligatoires 101

Encadré n° 5 : Projet d'émission des titres publics à souscription libre 105

Encadré n° 6 : Chronique des mesures de politique monétaire 110

Encadré n° 7 : Démonétisation des billets des gammes antérieures à 1992 .. 166

Encadré n° 8 : Création d'un Middle Office à la Salle des Marchés 173

Encadré n° 9 : Etat d'avancement du Programme Sous-régional de Redressement Economique et Financier (PSR) 182

Encadré n° 10 : Communiqué final de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC 199

Encadré n° 11 : 28ème réunion ordinaire du Conseil des Gouverneurs de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) 206

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Taux de croissance du PIB en termes réels dans la CEMAC
Tableau 2 :	Contribution de la demande globale à la croissance du PIB réel
Tableau 3 :	Contribution des secteurs à la croissance du PIB réel
Tableau 4 :	Taux d'inflation en moyenne annuelle des pays de la CEMAC
Tableau 5 :	Solde budgétaire global, base engagements, hors dons
Tableau 6 :	Solde extérieur courant (transferts officiels inclus)
Tableau 7 :	Balance des paiements des Etats de la CEMAC
Tableau 8 :	Dette publique extérieure des États de la CEMAC
Tableau 9 :	Evolution des objectifs monétaires et de crédit
Tableau 10 :	Plafonds des avances aux Trésors Nationaux, Objectifs de Refinancement aux banques et utilisations
Tableau 11a :	Evolution des taux d'intérêt de la BEAC et des conditions de banque
Tableau 11b :	Evolution des coefficients et du taux de rémunération des réserves obligatoires
Tableau 12 :	Evolution des concours de la BEAC aux établissements de crédit et des placements des banques et CCP sur le marché monétaire
Tableau 13a :	Evolution du volume des opérations réalisées sur le marché interbancaire
Tableau 13b :	Evolution comparée du Taux Interbancaire Moyen Pondéré (TIMP) dans la CEMAC et des taux d'intérêt interbancaires dans la Zone Euro (EONIA et EURIBOR)
Tableau 14 :	Situation Monétaire résumée
Tableau 15 :	Evolution des avoirs extérieurs nets du système monétaire
Tableau 16 :	Evolution des avoirs extérieurs bruts de la BEAC
Tableau 17 :	Evolution des engagements extérieurs de la BEAC
Tableau 18 :	Evolution des avoirs extérieurs nets de la BEAC
Tableau 19 :	Evolution de la position extérieure nette des établissements de crédit
Tableau 20 :	Evolution du crédit intérieur net
Tableau 21 :	Evolution des crédits à l'économie
Tableau 22 :	Evolution des crédits à court terme
Tableau 23 :	Evolution des crédits à moyen terme
Tableau 24 :	Evolution des crédits à long terme
Tableau 25 :	Evolution de la position nette des Etats vis-à-vis du système monétaire
Tableau 26 :	Evolution des créances nettes sur les Trésors Nationaux
Tableau 27 :	Evolution de la masse monétaire
Tableau 28 :	Evolution des composantes de la masse monétaire
Tableau 29 :	Evolution de la monnaie fiduciaire
Tableau 30 :	Evolution de la monnaie scripturale
Tableau 31 :	Evolution de la quasi-monnaie
Tableau 32 :	Evolution de la situation bilantielle des banques de la CEMAC
Tableau 33 :	Evolution de la situation bilantielle des banques du Cameroun
Tableau 34 :	Evolution de la situation bilantielle des banques de la République Centrafricaine
Tableau 35 :	Evolution de la situation bilantielle des banques du Congo
Tableau 36 :	Evolution de la situation bilantielle des banques du Gabon
Tableau 37 :	Evolution de la situation bilantielle des banques de la Guinée Equatoriale
Tableau 38 :	Evolution de la situation bilantielle des banques du Tchad

Tableau 39 : Situation et activité de la microfinance
Tableau 40 : Evolution des effectifs de la BEAC par Pays et par Centre
Tableau 41 : Statistiques du nombre de billets triés et des taux de récupération dans chaque dénomination
Tableau 42 : Résultats de la surveillance multilatérale dans la CEMAC au 30 juin 2004
Tableau 43 : Simulations de la surveillance multilatérale dans la CEMAC au 31 décembre 2004
Tableau 44 : Évolution de la situation du Bilan de la Banque
Tableau 45 : Évolution des Produits
Tableau 46 : Evolution des Charges
Tableau 47: Compte de résultat

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Croissance en termes réels des Etats membres de la CEMAC
Graphique 2 : Taux d'inflation en moyenne annuelle des pays de la CEMAC
Graphique 3 : Solde budgétaire global, base engagements, hors dons
Graphique 4 : Solde extérieur courant (transferts officiels inclus)
Graphique 5 : Taux d'endettement public extérieur (dette publique/PIB)
Graphique 6 : Ratio du service de la dette (en % des exportations)
Graphique 7 : Ratio du service de la dette (en % des recettes budgétaires)
Graphique 8 : Variation en % des taux de change des principales devises par rapport au franc CFA
Graphique 9 : Taux d'inflation des pays partenaires ou concurrents de la CEMAC
Graphique 10 : Evolution du Taux de Change Effectif Réel (TCER) des pays de la CEMAC
Graphique 11 : Evolution comparée du Taux Interbancaire Moyen Pondéré (TIMP) dans la CEMAC et des taux d'intérêt interbancaires dans la Zone Euro (EONIA et EURIBOR)
Graphique 12 : Evolution des avoirs extérieurs nets du système monétaire
Graphique 13 : Evolution des crédits à l'économie
Graphique 14 : Evolution des créances nettes sur les États
Graphique 15 : Evolution de la monnaie fiduciaire
Graphique 16 : Evolution de la monnaie scripturale
Graphique 17 : Evolution de la quasi-monnaie

CARTE DES ÉTATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

La Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) est un établissement public multinational créé par les Conventions de Coopération Monétaire signées à Brazzaville les 22 et 23 novembre 1972, respectivement entre les cinq Etats fondateurs et entre ceux–ci et la France. Avec l'entrée de la Guinée Equatoriale au sein de la BEAC, le 1er janvier 1985, les textes initiaux ont été complétés le 24 août 1984 par le Traité entre les Etats fondateurs et celle-ci, d'une part, et par le protocole additionnel à la Convention de Coopération Monétaire entre les six Etats membres et la France, d'autre part.

La BEAC exerce le privilège exclusif de l'émission des billets et monnaies ayant cours légal et pouvoir libératoire dans les six Etats membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) :

- République du Cameroun ;
- République Centrafricaine ;
- République du Congo ;
- République Gabonaise ;
- République de Guinée Equatoriale ;
- République du Tchad.

Le présent rapport est consacré à ses activités dans l'ensemble des six Etats membres pendant l'exercice qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre 2004.

Tous les montants dont l'unité de compte n'est pas précisée sont exprimés en francs CFA (franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale) émis par la BEAC.

ORGANES STATUTAIRES DE DECISION ET DE CONTROLE

1 - LE COMITE MINISTERIEL

(au 31 décembre 2004)

PRESIDENT

M. **Daniel NDITIFEI BOYSEMBE,**
Ministre du Plan, de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Coopération Internationale
BANGUI

MEMBRES

Ministres représentant la République du Cameroun

M. **Polycarpe ABAH ABAH,**
Ministre de l'Economie et des Finances
YAOUNDE

M. **Augustin Frédéric KODOCK,**
Ministre d'Etat, Ministre de la Planification, de la Programmation et de l'Aménagement du Territoire
YAOUNDE

Ministres représentant la République Centrafricaine

M. **Daniel NDITIFEI BOYSEMBE,**
Ministre du Plan, de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Coopération Internationale
BANGUI

M. **MOHAMED MAHDI MARBOUA,**
Ministre Délégué au Plan, à l'Economie, aux Finances, au Budget et à la Coopération Internationale
BANGUI

Ministres représentant la République du Congo

M. **Rigobert Roger ANDELY,**
Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget
BRAZZAVILLE

M. **Pierre MOUSSA**,
Ministre du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration Economique.
BRAZZAVILLE

Ministres représentant la République Gabonaise

M. **Paul TOUNGUI,**
Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation
LIBREVILLE

M. **Casimir OYE MBA,**
Ministre d'Etat, Ministre de la Planification et de la Programmation du Développement
LIBREVILLE

Ministres représentant la République de Guinée Equatoriale

M. **Marcelino OWONO EDU,**
Ministre des Finances et du Budget
MALABO

M. **Jaime ELA NDONG,**
Ministre de l'Economie, du Commerce et de la Promotion Patronale
MALABO

Ministres représentant la République du Tchad

M. **AHMAT AWAD SAKINE,**
Ministre de l'Economie et des Finances
N'DJAMENA

M. **MAHAMAT ALI HASSAN,**
Ministre du Plan, du Développement et de la Coopération
N'DJAMENA

OBSERVATEURS

(au 31 décembre 2004)

M. **Jean NKUETE**, Secrétaire Exécutif de la CEMAC – BANGUI

M. **MAHAMAT MUSTAPHA**, Secrétaire Général de la COBAC - YAOUNDE

RAPPORTEUR DU COMITE MINISTERIEL

(au 31 décembre 2004)

M. **Jean-Félix MAMALEPOT**, Gouverneur de la BEAC

Suppléant : M. **Pacifique ISSOÏBEKA**, Vice-Gouverneur de la BEAC

2 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 31 décembre 2004)

Président : M. **Jean-Félix MAMALEPOT**, Gouverneur de la BEAC
Suppléant : M. **Pacifique ISSOÏBEKA**, Vice–Gouverneur de la BEAC
Rapporteur : M. **GATA NGOULOU**, Secrétaire Général de la BEAC

Administrateurs représentant la République du Cameroun

Titulaires : M. **Camille EKINDI**,
Conseiller Technique à la Présidence de la République
YAOUNDE

M. **DONTSI**,
Conseiller Technique, Chef de la Division des Affaires Financières dans les Services du Premier Ministre
YAOUNDE

M. **René MBAPPOU EDJENGUELE**,
Président du Comité de Suivi des Programmes Economiques
YAOUNDE

M. **Jean-Claude NGBWA**,
Directeur de la Coopération Financière, de la Monnaie et des Assurances au Ministère de l'Economie et des Finances
YAOUNDE

Suppléants : M. **Jean-Paul SIMO NJONOU**,
Attaché à la Présidence de la République
YAOUNDE

M. **ABDOULAYE TAOUSSET**,
Chef de Mission, Adjoint au Chef de la Division des Affaires Financières dans les Services du Premier Ministre
YAOUNDE

M. **Charlot MOUAHA II**,
Secrétaire Permanent du Comité Technique de Suivi des Programmes Economiques (CTS)
YAOUNDE

Mme **MVOM née ROUFAYI AISSATOU**,
Economiste à la Direction de la Coopération Financière, de la Monnaie et des Assurances au Ministère de l'Economie et des Finances
YAOUNDE

Administrateurs représentant la République Centrafricaine

Titulaire : M. **Léon Gabriel BANGO**,
Directeur de Cabinet du Ministre du Plan, de l'Economie,
des Finances, du Budget et de la Coopération Internationale
BANGUI

Suppléant : M. **ABDALLA-KADRE ASSANE**,
Expert national au Ministère du Plan, de l'Economie,
des Finances, du Budget et de la Coopération Internationale
BANGUI

Administrateurs représentant la République du Congo

Titulaire : M. **Wilfrid Albert OSSIE**,
Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie, des Finances
et du Budget
BRAZZAVILLE

Suppléant : M. **Robert MASSAMBA-DEBAT**,
Directeur Général de l'Economie
BRAZZAVILLE

Administrateurs représentant la République Gabonaise

Titulaires : M. **René Hilaire ADIAHENO**,
Secrétaire Général Adjoint à la Présidence de la République
LIBREVILLE

M. **Paul BONGUE BOMA**,
Directeur Général de l'Economie
LIBREVILLE

Suppléants : M. **Ange Macaire LONGO**,
Commissaire Général au Plan
LIBREVILLE

M. **Lambert ONDO NDONG**,
Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre
LIBREVILLE

Administrateurs représentant la République de Guinée Equatoriale

Titulaire : M. **Lucas ABAGA NCHAMA**,
Directeur Général de l'Economie
MALABO

Suppléant : M. **Miguel ENGONGA OBIANG**,
Directeur Général du Budget et des Retraités et Pensionnés
de l'Etat
MALABO

Administrateurs représentant la République du Tchad

Titulaire : M. **ABOUBAKAR BAHAR**,
Directeur du Trésor et de la Comptabilité Publique
N'DJAMENA

Suppléant : M. **DJEKI BILIMI**,
Directeur des Finances Extérieures et Organismes Sous Tutelle
N'DJAMENA

Administrateurs représentant la République Française

Titulaires : M. **Marc-Olivier STRAUSS-KAHN**,
Directeur Général des Etudes et des Relations Internationales à la Banque de France –
39, rue Croix-des-Petits-Champs – 75001 PARIS

M. **Serge TOMASI**,
Directeur Adjoint du Développement et de la Coopération Technique au Ministère des Affaires Etrangères –
20, rue Monsieur – 75007 PARIS

Mme **Odile RENAUD-BASSO**,
Chef de Service des Affaires Multilatérales et du Développement à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie – 139, rue de Bercy – 75742 PARIS CEDEX 12

Suppléants : M. **Emmanuel CARRERE**,
Chef du Service de la Zone Franc à la Banque de France –
39, rue Croix-des-Petits-Champs – 75001 PARIS

M. **Alain VERNINAS**,
Chef du Bureau de la Gouvernance Financière au sein de la Direction du Développement et de la Coopération Technique au Ministère des Affaires Etrangères – 20, rue Monsieur – 75007 PARIS

M. **Rémy RIOUX**,
Chef de Bureau F2, Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie – 139, rue de Bercy – 75742 PARIS CEDEX 12

SECRETARIAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. **Maurice MOUTSINGA**, Directeur de la Comptabilité et du Contrôle Budgétaire, BEAC

3 - LE COLLEGE DES CENSEURS

(au 31 décembre 2004)

Titulaires : M. **Peter AKUMCHI AWA**,
Directeur du Trésor au Ministère de l'Economie et des Finances
YAOUNDE

M. **Louis ALEKA RYBERT**,
Conseiller Technique du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation
LIBREVILLE

M. **Jean-Paul DEPECKER**,
Conseiller Financier pour l'Afrique à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie – 139, rue de Bercy – 75742 PARIS CEDEX 12

Suppléants : M. **Dieudonné EPO**,
Inspecteur du Trésor, Payeur Général du Trésor au Ministère de l'Economie et des Finances
YAOUNDE

M. **Juste-Valère OKOLOGO**,
Directeur Général du Budget
LIBREVILLE

M. **Michel REVEYRAND**,
Conseiller Financier pour l'Afrique à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie – 139, rue de Bercy – 75742 PARIS CEDEX 12

4 - LE COMITE D'AUDIT

(au 31 décembre 2004)

PRÉSIDENT

M. **Léon Gabriel BANGO**,
Directeur de Cabinet du Ministre du Plan, de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Coopération Internationale
BANGUI

Suppléant : M. **ABDALLA-KADRE ASSANE**,
Expert national au Ministère du Plan, de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Coopération Internationale
BANGUI

Titulaires : M. **Léon Gabriel BANGO**,
Directeur de Cabinet du Ministre du Plan, de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Coopération Internationale
BANGUI

M. **Peter AKUMCHI AWA**,
Directeur du Trésor au Ministère des Finances et du Budget
YAOUNDE

M. **Louis ALEKA RYBERT**,
Conseiller Technique du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation
LIBREVILLE

M. **Jean-Paul DEPECKER**,
Conseiller Financier pour l'Afrique à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie –139, rue de Bercy – 75742 PARIS CEDEX 12

M. **Jean-Luc DELORME**,
Inspecteur Général à la Banque de France –
39, rue Croix-des-Petits-Champs – 75001 PARIS

Suppléants : M. **ABDALLA-KADRE ASSANA**,
Expert national au Ministère du Plan, de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Coopération Internationale
BANGUI

M. **Dieudonné EPO**,
Inspecteur du Trésor, Payeur Général du Trésor au Ministère des Finances et du Budget
YAOUNDE

M. **Juste-Valère OKOLOGO**,
Directeur Général du Budget
LIBREVILLE

M. **Michel REVEYRAND**,
Conseiller Financier pour l'Afrique à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie – 139, rue de Bercy – 75742 PARIS CEDEX 12

M. **Daniel BESSON**,
Commissaire du Gouvernement à la Mission de Contrôle des Activités Financières de la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie – 139, rue de Bercy – 75742 PARIS CEDEX 12

ORGANIGRAMME DE LA BEAC

au 31 décembre 2004

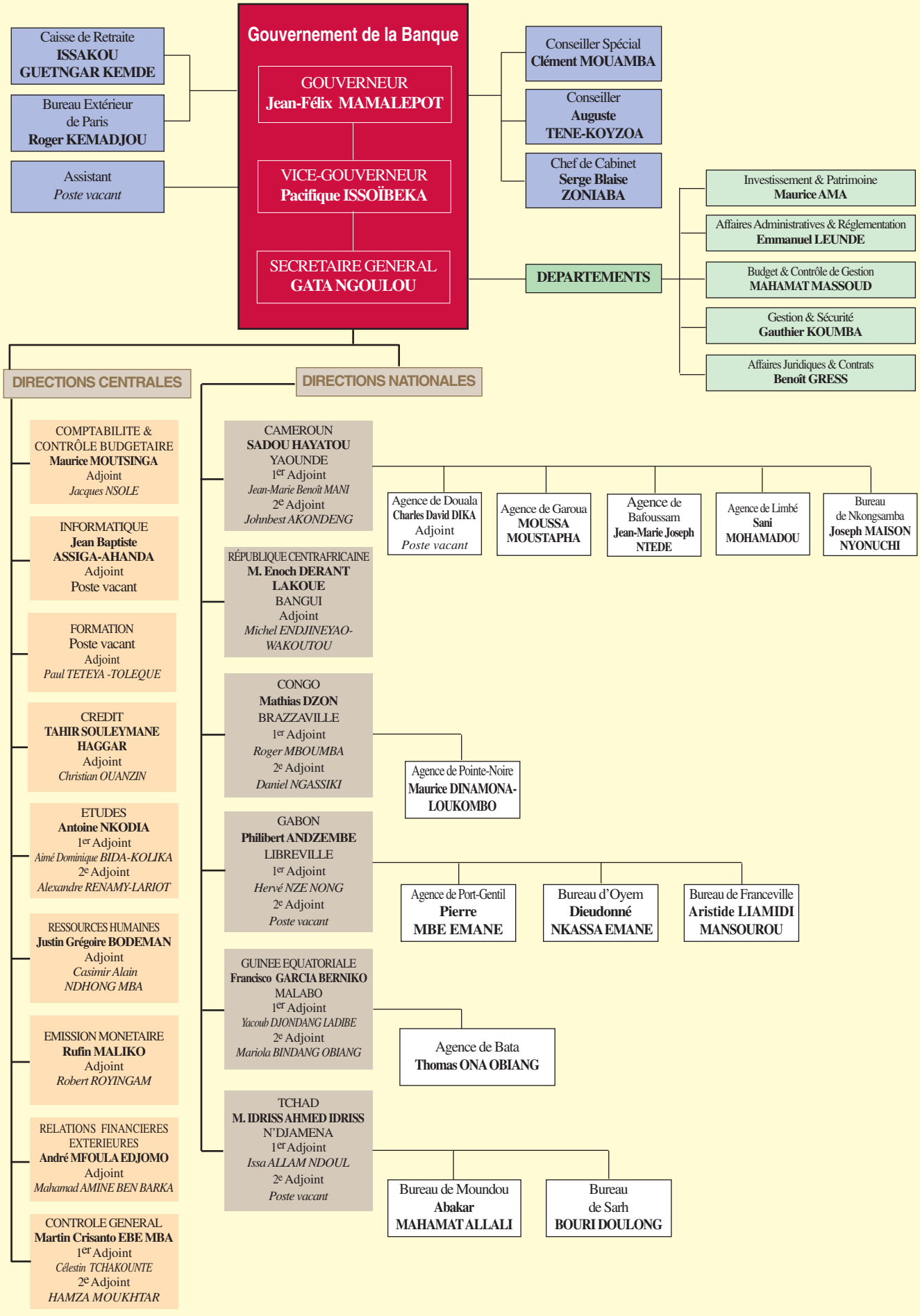

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

SIEGE SOCIAL ET SERVICES CENTRAUX
B.P. 1917 - Yaoundé - Cameroun
Indicatif international 237
Téléphone : 223 40 30 ; 223 40 60 ; 223 35 73
Télex : 88343 KN - 88505 KN ; Télécopie : 223 33 29 ; 223 33 50
www.beac.int
E-mail : beac@beac.int

CAMEROUN

Indicatif international 237

Yaoundé (Direction Nationale)
BP : 83 - Tél. : 223 39 39 ; 223 05 11 ; 223 33 90
Télécopie : 223 33 80
Télex : 88204 KN et 88556 KN
E-mail : beacyde@beac.int

Douala
BP : 1747 - Tél. : 342 33 24 ; 342 36 55 ; 342 31 65
Télécopie : 342 36 47
Télex : 55257 KN : 55003 KN
E-mail : beacdla@beac.int

Garoua
BP : 105 - Tél. : 227 13 45 ; 227 14 99
Télécopie : 227 30 72
Télex : 70602 KN et 70786
E-mail : beacgou@beac.int

Bafoussam
BP : 971 - Tél. : 344 17 57 ; 344 14 32
Télécopie : 344 29 84 ; 344 36 62
Télex : 40044 KN ; 40045 KN
E-mail : beacbaf@beac.int

Limbé
BP : 50 - Tél. : 333 22 30 ; 333 24 88
Télécopie : 333 25 93
Télex : 30243 KN et 30302
E-mail : beaclim@beac.int

Nkongsamba
BP : 242 - Tél. : 349 13 98 ; 349 34 68
Télécopie : 349 40 72
Télex : 62285 KN et 62406 KN
E-mail : beacnkg@beac.int

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Indicatif international 236

Bangui (Direction Nationale)
BP : 851 - Tél. : 61 24 00 ; 61 24 05 ; 61 24 10
Télécopie : 61 19 95 ; 61 58 53
Télex : 5236 RC
E-mail : beacbgf@beac.int

CONGO

Indicatif international 242

Brazzaville (Direction Nationale)
BP : 126 - Tél. : 81 36 84 ; 81 10 73 ; 81 10 93
Télécopie : 81 10 94
Télex : 5313 KG
E-mail : beacbzv@beac.int

Pointe-Noire
BP : 751 - Tél. : 94 07 68 ; 94 13 68 ; 94 30 18
Télécopie : 94 11 76
Télex : 8444 KG et 8212 KG
E-mail : beacpnr@beac.int

GABON
Indicatif international 241

Libreville (Direction Nationale)
BP : 112 - Tél. : 76 13 52 ; 76 02 06 ;
76 11 05
Télécopie : 74 45 63 ; 77 54 06
Télex : 5215 GO
E-mail : beaclbv@beac.int

Port-Gentil
BP : 540 - Tél. : 55 00 74 ; 55 00 73
Télécopie : 55 59 67
Télex : 8215 GO
E-mail : beacpog@beac.int

Franceville
BP : 129 - Tél. : 67 70 40
Télécopie : 67 74 57
Télex : 6704 GO
E-mail : beacfcv@beac.int

Oyem
BP : 489 - Tél. : 98 65 45 ; 98 65 46
Télécopie : 98 65 47
Télex : 7705 GO
E-mail : beacoye@beac.int

GUINEE EQUATORIALE
Indicatif international 240

Malabo (Direction Nationale)
BP : 501 - Tél. : 0 (9) 20 10 ; 0 (9) 20 11;
09 20 64
Télécopie : 0 (9) 20 06
Télex : 5407 EG
E-mail : beacmal@beac.int

Bata
BP : 21 - Tél. : 0 (8) 0 24 75 ; 0 (8) 26 52
Télécopie : 0 (8) 23 60
Télex : 5202 EG
E-mail : beacbat@beac.int

TCHAD
Indicatif international 235

N'Djamena (Direction Nationale)
BP : 50 - Tél. : 52 41 76 ; 52 33 97 ;
52 26 71
Télécopie : 52 44 87
Télex : 5220 KD ; 5353 KD
E-mail : beacndj@beac.int

Moundou
BP : 149 - Tél. : 69 14 16
Télécopie : 69 13 98
Télex : 6205 KD
E-mail : beacmdo@beac.int

Sarh
BP : 241 - Tél. : 68 14 01
Télex : 7204 KD
Télécopie : 68 11 22
E-mail : beacsrh@beac.int

FRANCE
Indicatif international 33

Paris (Bureau Extérieur)
29, rue du Colisée 75008
Tél. : (1) 56 59 65 96 ; (1) 56 59 65 93
Télécopie : (1) 42 25 63 95
Télex (0420) 641 541 BACENAC
E-mail : beacbep@beac.int

LE MOT DU GOUVERNEUR
Président du Conseil d'Administration de la Banque

M. Jean-Félix MAMALEPOT,
Gouverneur de la BEAC

L'activité de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale au cours de l'année 2004 s'est inscrite dans un contexte économique globalement favorable aussi bien au plan international que sous-régional.

Au niveau international, la croissance économique s'est située à 5,1 % en 2004, contre 3,9 % en 2003, favorisée par une intensification des échanges commerciaux et la bonne tenue de la production industrielle des pays développés. Ce raffermissement de la croissance s'est accompagné de tensions inflationnistes, ce qui a conduit certaines Banques Centrales des pays industrialisés à resserrer de manière graduelle leurs conditions monétaires.

Les marchés financiers, durement affectés en 2002, ont poursuivi leur embellie relative en 2004 ; et la dépréciation du dollar américain, liée aux déficits jumeaux aux Etats Unis, a été sensible.

L'année 2004 a été également caractérisée par la fermeté des cours des principales matières premières commercialisées par les pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Au plan de la Sous-région, les pays de la Communauté ont réalisé un taux de croissance réel de 7,6 % en 2004, contre 4,2 % en 2003, grâce à l'augmentation de la production pétrolière combinée à une bonne tenue des termes de l'échange, la poursuite des réformes structurelles et la consolidation des finances publiques observée dans la plupart des pays membres.

La décélération des tensions inflationnistes, amorcée en 2002 et poursuivie en 2003, s'est accentuée en 2004, avec une hausse des prix à la consommation contenue à 0,3 % en 2004. Cette performance encourageante est due essentiellement à l'augmentation des produits vivriers dont les zones de production sont de mieux en mieux désenclavées et les circuits de distribution rendus plus fluides.

Au niveau des finances publiques, l'excédent budgétaire, base engagements, hors dons, qui représentait 2,9 % du PIB en 2003 avec 506,8 milliards de francs, est passé à 3,5 % du PIB en 2004, soit 674,2 milliards de francs.

La situation des comptes extérieurs s'est également redressée, en partie, sous le double effet de l'amélioration de l'excédent commercial et du renforcement des transferts courants en faveur des pays de la CEMAC. Il en est résulté, nonobstant la persistance du déficit des services, un sensible allègement du déficit du compte des transactions courantes qui s'est situé à 3,6 % du PIB en 2004 (707,9 milliards de francs) contre 6,2 % du PIB en 2003 (1 069,6 milliards de francs).

Bien que représentant encore plus de la moitié du Produit Intérieur Brut des Etats, l'encours global de la dette publique a diminué de 10 % pour s'établir à 9 945,9 milliards de francs en 2004 (50,9 % du PIB), contre 11 059,7 milliards en 2003 (63,8 % du PIB).

A l'exception du Gabon et de la Guinée Equatoriale, qui sont classés dans la catégorie de pays à revenu intermédiaire, les quatre autres pays membres éligibles à l'Initiative "Pays Pauvres Très Endettés" (PPTE) sont à pied d'œuvre pour accéder, dès que possible, dans un premier temps au point de décision, pour le Congo et la République Centrafricaine, et au point d'achèvement en ce qui concerne le Cameroun et le Tchad.

L'accomplissement complet du dispositif de cette initiative par les pays éligibles est appelé à réduire de façon significative leur dette extérieure qui, pour l'heure, constitue un sérieux handicap pour soutenir une croissance forte et pérenne.

Après une dégradation de la compétitivité extérieure au cours des trois dernières années, on note une stabilisation de cette tendance en 2004 grâce aux gains simultanés des positions compétitives opérés sur les exportations et les importations, sans occulter le différentiel favorable d'inflation enregistré par les pays vis-à-vis de leurs partenaires et concurrents habituels. Les marges de compétitivité cumulées de la CEMAC depuis la dévaluation de 1994 se sont ainsi établies à 13,1 % en 2004, contre 12,8 % en 2003, gagnant ainsi 0,3 %.

Au cours de l'exercice sous revue, le secteur bancaire est passé à 33 banques contre 32 banques au 31 décembre 2003. Celui-ci est caractérisé par :

- *un renforcement du taux de couverture des crédits par les dépôts à 155,6 % en 2004, contre 142,1 % en 2003 ;*

- *une hausse sensible de la capacité de financement qui est portée à 902,5 milliards de francs en 2004, contre 621 milliards de francs un an plus tôt, traduisant un faible recours au refinancement de la Banque Centrale.*

Au regard du respect des normes prudentielles édictées par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), les banques présentent une situation globalement satisfaisante en 2004, en ce qui concerne notamment le ratio de solvabilité.

Le secteur de la microfinance a poursuivi son intégration dans le secteur financier sous-régional avec 1 018 établissements en 2004, contre 908 en 2003. L'impact de ce secteur de proximité et complémentaire au secteur bancaire a eu pour conséquence de porter le taux de bancarisation à 5,6 % en 2004, contre 3,4 % pour le seul secteur bancaire.

La bonne qualité du paysage bancaire et financier, conjuguée à l'évolution favorable de la situation macroéconomique, a permis de consolider la situation monétaire qui est marquée par :

- *une forte progression (+ 87,1 %) des avoirs extérieurs nets se situant à 1 515,3 milliards en décembre 2004, contre 809,7 milliards un an auparavant ;*

- *un recul de 16,3 % du crédit intérieur net dû notamment au désengagement de certains Etats consécutif à l'amélioration de leur trésorerie.*

Traduisant ces évolutions, la masse monétaire s'est accrue de 9,9 % dans un contexte qui demeure non inflationniste.

Les réserves brutes de change ont représenté 3,8 mois d'importations de biens CAF en décembre 2004, contre 2,8 mois au 31 décembre 2003.

La politique monétaire conduite en 2003 s'est poursuivie en 2004 suivant son socle initial qui consiste à garantir la stabilité des prix et, partant, la crédibilité interne et externe de la monnaie émise et ce, sans préjudice au soutien à apporter aux efforts de croissance amorcés par les Etats.

Face à une relative stabilité de l'environnement économique externe et à une consolidation interne des six économies de la CEMAC, je n'ai pas jugé opportun de modifier les taux d'intervention de la Banque Centrale durant toute l'année 2004.

Dans un contexte de surliquidité bancaire assez largement partagée par les établissements de crédit, l'activité du marché monétaire est demeurée assez atone en 2004 dans tous ses principaux compartiments.

Les importantes réformes en cours engagées par la BEAC se sont poursuivies, voire accélérées en 2004.

En ce qui concerne la réforme des systèmes de paiement, les deux principales applications concernant les systèmes de gros montants et celui des paiements de masse ont été définitivement finalisées en vue de leur réalisation effective avec l'appui des partenaires externes sélectionnés suivant les procédures de la Banque Mondiale qui finance partiellement ce projet.

La réforme du système comptable de la Banque (SYSCOBEAC) a, quant à elle, abouti au lancement d'appel d'offres pour l'installation d'un système intégré et automatisé.

En matière de lutte contre le blanchiment des capitaux, la BEAC a continué à jouer un rôle principal dans cette réforme, et a organisé en mars 2004 à Bangui, la première réunion inaugurale du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC). Cette nouvelle institution est devenue depuis lors fonctionnelle.

S'agissant du Marché Financier Sous-régional, l'année 2004 a été marquée par la nomination des dirigeants de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) et par l'installation de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF).

Les efforts en matière de surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques se sont poursuivis avec des performances diverses selon les pays, avec toutefois des progrès assez significatifs pour la plupart des pays de la CEMAC.

L'administration de la Banque a été conduite conformément aux textes régissant les différents organes de Décision et de Contrôle qui ont fonctionné normalement avec pour souci partagé, l'amélioration des performances opérationnelles de la BEAC et la consolidation de sa crédibilité envers les tiers.

Les comptes clos au 31 décembre 2004 et approuvés par les organes habilités ont permis de révéler la capacité de la Banque à poursuivre ses missions statutaires en équilibrant parfaitement son compte d'exploitation en dépit d'un contexte justifié de faible valorisation de nos emplois.

Au niveau des performances macroéconomiques attendues, l'année 2005 devrait consolider les acquis de 2004 avec une croissance économique toujours soutenue, bien que légèrement en retrait, tirée tant par le secteur pétrolier que non pétrolier.

Tout en étant un atout de taille, cette embellie quasi certaine reste à conforter grâce aux réformes hardies appelées à réduire progressivement la vulnérabilité interne et externe des économies de la CEMAC.

La BEAC, pour sa part, reste attentive et toujours prête à accompagner ces évolutions encourageantes à un moment où s'installe progressivement la culture de l'effort, de l'efficacité et de la bonne gouvernance.

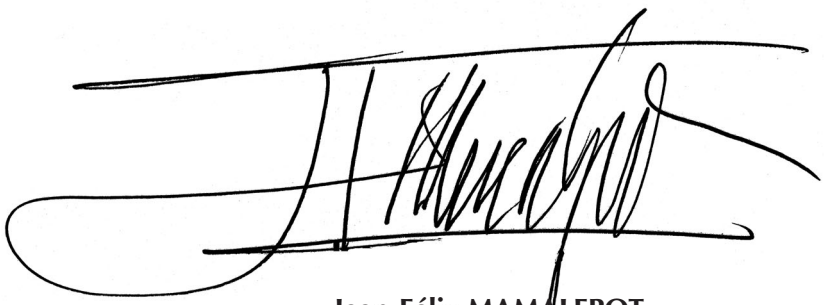

Jean-Félix MAMALEPOT

Première partie :

Evolution Economique et Financière

CHAPITRE I

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

A. VUE GENERALE

Après s'être poursuivie et élargie au premier semestre 2004, dans un contexte d'intensification des échanges internationaux et de redressement de la production industrielle dans les pays industrialisés, la reprise économique mondiale s'est ralentie au second semestre, surtout en Zone Euro, sur fond de hausse des cours du pétrole.

La croissance économique mondiale s'est située à 5,1 % en 2004, au lieu de 4,6 % prévu initialement, contre 3,9 % en 2003. Traduisant ce regain d'activité, les échanges commerciaux ont progressé de 9,9 % en 2004, contre 5,1 % en 2003.

Cette évolution favorable de la croissance économique s'est accompagnée d'une légère accentuation des tensions inflationnistes suite à la hausse des prix des hydrocarbures. Toutefois, le rythme de création d'emplois s'est accéléré et le chômage a amorcé une relative décrue, compte tenu de l'amélioration de l'activité économique.

Dans ce contexte, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont durci progressivement les conditions monétaires afin de juguler les pressions inflationnistes, tandis que la Zone Euro et le Japon ont donné une orientation plus restrictive à leur politique budgétaire, sous l'effet d'importants déséquilibres des finances publiques.

Les principales places financières ont connu une tendance haussière, tant au niveau des marchés obligataires que des marchés boursiers, du fait respectivement de la baisse des taux de rendement et des bons résultats des entreprises cotées. Sur les marchés monétaires, les Banques Centrales des principaux pays industrialisés ont, soit adopté des politiques de resserrement des taux d'intérêt pour contenir les tensions inflationnistes, soit observé le statu quo pour encourager la relance de l'activité. S'agissant des marchés des changes, la dépréciation du dollar s'est poursuivie, en rapport avec l'ampleur des déficits extérieur et budgétaire des Etats-Unis, alors que l'euro s'est de nouveau apprécié. Les cours de l'or ont continué de progresser, en relation inverse avec la dépréciation de la monnaie américaine.

La situation des marchés internationaux des principales matières premières exportées par les pays de la CEMAC a été dans l'ensemble favorable. Les cours du café, de la banane, du sucre et, dans une moindre mesure, du cacao se sont inscrits en hausse, sous l'action conjuguée de la reprise économique mondiale, de la réduction de l'offre découlant notamment des mauvaises conditions climatiques, et des mouvements des fonds spéculatifs. En ce qui concerne les bois tropicaux, les cours de la plupart des essences sont restés fermes tout au long de l'année. Sur

le marché des minerais, les prix de l'aluminium et du manganèse se sont redressés. S'agissant des marchés pétroliers, la bonne tenue des cours est attribuable (i) aux tensions géopolitiques liées à la guerre en Irak, (ii) à la fermeté de la demande mondiale, surtout de la Chine, (iii) aux troubles sociaux au Venezuela, au Nigeria et en Norvège, (iv) à l'impact défavorable du cyclone Ivan sur la production du Golfe du Mexique, et (v) aux incertitudes concernant les livraisons du géant pétrolier russe Ioukos.

B. CONJONCTURE ECONOMIQUE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES DES ETATS MEMBRES DE LA CEMAC

1. Conjoncture économique dans les pays industrialisés

En 2004, dans la majorité des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), l'activité économique a progressé à un rythme soutenu au premier semestre, puis s'est ralentie au second semestre. Pour l'ensemble des pays membres, le taux d'expansion du PIB s'est établi à 3,4 % en 2004, contre 2,1 % en 2003, en raison principalement de la vigueur de la demande intérieure ; et le taux de chômage est revenu de 6,9 % à 6,7 %. Le déficit financier des administrations publiques s'est contracté à 3,3 % du PIB en 2004, contre 3,7 % en 2003, du fait de l'augmentation des recettes fiscales résultant notamment du dynamisme de l'activité économique, surtout aux Etats-Unis et au Japon. A l'inverse, le solde négatif de la balance courante est passé de 1,1 % du PIB en 2003 à 1,2 % en 2004, reflétant l'aggravation du déficit extérieur américain. L'inflation, mesurée par la variation du déflateur du PIB, a été contenue à 2 % en 2004, contre 2,2 % en 2003, suite à l'appréciation des monnaies en Zone Euro, au Canada et au Royaume-Uni limitant la hausse de l'impact des cours du pétrole.

Aux **Etats-Unis**, l'activité économique a progressé de 4,4 % en 2004, contre 3 % en 2003, sous l'impulsion de la hausse des dépenses des ménages et de la robustesse des investissements privés. Le taux de chômage a diminué de 6 % en 2003 à 5,5 % en 2004, en raison de la reprise des créations d'emplois. Le besoin de financement des administrations publiques s'est allégé à 4,3 % du PIB en 2004, contre 4,6 % un an plus tôt, consécutivement à l'accroissement des recettes fiscales. En revanche, le déficit de la balance courante s'est aggravé à 5,7 % du PIB en 2004, contre 4,8 % une année auparavant, en liaison avec la diminution des exportations, notamment en direction des pays d'Asie.

Les tensions inflationnistes ont augmenté, sous l'effet du raffermissement des coûts unitaires de main d'œuvre et du renchérissement des produits énergétiques (pétrole et gaz naturel). La hausse du niveau général des prix à la consommation a atteint 2,7 % en 2004, contre 2,3 % en 2003.

Au **Japon**, la croissance économique s'est accélérée au premier semestre 2004, dans un contexte de bonne tenue de la demande globale, tandis que le second semestre a été marqué par le recul de l'investissement des entreprises et l'affaiblissement des exportations de semi-conducteurs et de produits relevant des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Au total, le taux de croissance du PIB réel s'est situé à 2,6 % en 2004, contre 1,5 % en 2003. Le taux de chômage a reculé à 4,7 % en 2004, contre 5,3 % en 2003. L'excédent de la balance courante s'est accru de 3,1 % du PIB en 2003 à 3,6 % en 2004, tiré

principalement au premier semestre par la vigueur des exportations vers les Etats-Unis et la Chine. Le déficit financier des administrations publiques s'est contracté de 7,7 % du PIB en 2003 à 6,1 % en 2004, en rapport avec l'augmentation des cotisations sociales résultant de l'application de la réforme des retraites.

La vigueur de l'activité économique a contribué à atténuer la désinflation, en dépit de la baisse continue des prix des terrains et de la modération des salaires. Ainsi, le taux d'inflation est revenu de – 0,9 % en 2003 à 0 % en 2004.

Au **Canada**, la production a augmenté à un rythme soutenu au premier semestre 2004, en raison du dynamisme des exportations, et ce malgré l'appréciation du dollar canadien. L'activité a continué de progresser au second semestre 2004, tirée par la demande intérieure. Ainsi, le taux de croissance du PIB est passé de 2 % en 2003 à 2,8 % en 2004 et le taux de chômage a reculé de 7,6 % en 2003 à 7,2 % en 2004. Le solde positif des transactions courantes s'est accru de 2% du PIB en 2003 à 2,6 % en 2004, compte tenu de la hausse des exportations consécutive à l'amélioration des termes de l'échange. De même, l'excédent financier des administrations publiques a plus que doublé, passant de 0,6 % du PIB en 2003 à 1,3 % en 2004, en relation avec la vigueur de l'activité économique. Le taux d'inflation est revenu de 2,8 % en 2003 à 1,8 % en 2004, du fait des capacités de production excédentaires et du renchérissement de la monnaie canadienne.

Dans **l'Union Européenne**, la croissance économique s'est accélérée au cours de l'exercice sous revue, se situant à 2,4 % en 2004, contre 0,9 % en 2003. En particulier, dans la Zone Euro, le PIB global a augmenté en termes réels de 0,6 % en 2003 à 1,8 % en 2004, suite au redressement de l'investissement et de la consommation privés et à l'affermissement des exportations. Le taux de chômage est resté stable à 8,9 % au cours des deux dernières années. Le déficit financier des administrations publiques a atteint 2,7 % du PIB en 2004, contre 2,8 % en 2003, consécutivement à la mise en œuvre de mesures d'assainissement budgétaire dans plusieurs pays. L'excédent des transactions courantes pour l'ensemble de l'Euroland s'est accru de 0,4 % du PIB en 2003 à 0,6 % en 2004.

Le taux d'inflation s'est maintenu à 2,1 % en 2004, au-dessus de la norme de 2 % préconisée par le Pacte de stabilité et de croissance, dans un contexte marqué par la poursuite de l'appréciation de l'euro sur les marchés des changes qui a contenu l'impact de la hausse des prix du pétrole.

Au **Royaume-Uni**, la croissance du PIB réel est restée vigoureuse au premier semestre 2004, grâce à l'investissement des entreprises et la consommation publique. Au second semestre, le recul de l'investissement privé et des exportations a contribué à ralentir le rythme de la reprise économique. Dans l'ensemble, le PIB a progressé de 2,2 % en 2003 à 3,1 % en 2004. Le taux de chômage a diminué en raison du regain de l'activité économique, revenant de 5 % en 2003 à 4,7 % en 2004. Le besoin de financement des administrations publiques s'est stabilisé à 3,4 % du PIB en 2004, du fait de la hausse des recettes fiscales d'origine pétrolière. Le déficit de la balance courante s'est aggravé de 1,7 % du PIB en 2003 à 2,2 % en 2004, sous l'effet de l'accroissement des importations.

En rapport notamment avec l'appréciation du taux de change, l'inflation est ressortie à 1,3 % en 2004, contre 1,4 % en 2003.

En **Allemagne**, l'activité a redémarré en 2004, après trois années de stagnation, tirée exclusivement par la demande extérieure des biens d'équipement, en

particulier de la part des pays en transition. Le taux de croissance du PIB réel s'est établi à 1 % en 2004, contre – 0,1 % en 2003. Le taux de chômage a progressé de 9,1 % en 2003 à 9,3 % en 2004, en raison de la persistance des licenciements. Le déficit financier des administrations publiques est revenu à 3,6 % du PIB en 2004, contre 3,8 % en 2003, en relation avec la mise en œuvre de mesures d'assainissement budgétaire et le rehaussement des impôts indirects. L'excédent de la balance courante s'est accru à 3,9 % du PIB en 2004, contre 2,1 % un an plus tôt, grâce à la vigueur des exportations.

Le taux d'inflation s'est fixé à 1,8 % en 2004, contre 1 % en 2003, suite au relèvement des prix réglementés et à la hausse des cours du pétrole.

En **France**, le PIB a progressé à un rythme soutenu au premier semestre 2004, grâce à la bonne tenue de la demande globale. L'activité a stagné au second semestre, dans un contexte de fermeté des prix du pétrole et d'appréciation de l'euro qui ont pesé sur la consommation des ménages et l'investissement des entreprises. Au total, la croissance du PIB réel est passée de 0,5 % en 2003 à 2,3 % en 2004. Le taux de chômage a atteint 10 % en 2004, contre 9,8 % en 2003, compte tenu de la faiblesse des créations d'emplois en rapport avec la fin de certains dispositifs de politique d'emploi en faveur des jeunes. Grâce au ralentissement des dépenses de santé et aux recettes supplémentaires générées par la croissance, le déficit des administrations publiques s'est contracté à 3,7 % du PIB en 2004, contre 4,1 % en 2003, restant au-dessus de l'objectif de 3 % du PIB défini dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance. Le solde du compte courant a chuté à – 0,3 % du PIB en 2004, contre + 0,4 % en 2003, sous l'effet d'une part, de la hausse des importations induite par le renchérissement des produits de base, et d'autre part, de la faiblesse des exportations dans un environnement de détérioration de la compétitivité-prix liée à l'appréciation de l'euro.

L'inflation est restée sous contrôle en 2004, en relation avec le repli des prix des produits alimentaires et ce, en dépit de l'augmentation des prix de l'énergie. La hausse des prix à la consommation s'est située à 2,3 % en 2004, contre 2,2 % en 2003.

En **Italie**, le redémarrage des exportations et le dynamisme de l'investissement immobilier ont contribué au redressement de l'économie en 2004. Le taux de croissance du PIB réel s'est établi à 1 % en 2004, contre 0,4 % en 2003. Le taux de chômage s'est replié à 8,1 % en 2004, contre 8,8 % en 2003, à la faveur de la hausse des créations d'emplois après la mise en application des réformes sur le marché du travail. Le besoin financier des administrations publiques s'est légèrement accru à 3,1 % du PIB en 2004, contre 3 % en 2003, en raison d'une politique budgétaire expansionniste. Le déficit des transactions courantes s'est allégé à 0,8 % du PIB en 2004, contre 1,3 % en 2003, en relation avec une hausse des exportations plus importante que celle des importations.

Les tensions inflationnistes ont été contenues à 2,1 % en 2004, contre 2,8 % un an plus tôt, sous l'effet de la baisse des prix des produits alimentaires consécutive à l'application des mesures administratives mises en place par le Gouvernement pour limiter la hausse des prix à la consommation.

En **Espagne**, l'activité économique a été soutenue par la demande intérieure, en particulier le dynamisme de la consommation des ménages et de la construction, et la vigueur des exportations. Le taux de croissance du PIB s'est situé à 2,7 % en 2004, contre 2,5 % en 2003, et le taux de chômage a reculé de 11,3 % en 2003 à 10,8 % en 2004. Le solde financier des administrations publiques est revenu d'un excédent de 0,4 % du PIB en 2003 à un

déficit de 0,3 % en 2004, en raison de la régularisation de certaines dépenses exceptionnelles antérieures. Le déficit de la balance courante a progressé de 2,8 % du PIB en 2003 à 4,9 % en 2004, en relation avec l'augmentation des importations.

Sur le front des prix, l'inflation s'est maintenue au niveau relativement élevé de 3,1 % en 2004, à cause de la hausse des cours du pétrole et des prix des produits alimentaires.

2. Conjoncture économique dans les autres régions

Dans la **Fédération de Russie**, la croissance a été tirée par la fermeté de la demande des ménages dans un contexte d'augmentation des cours du pétrole. Toutefois, le taux de croissance du PIB s'est légèrement ralenti à 7,1 % en 2004, contre 7,3 % en 2003, sous l'effet de l'appréciation du rouble et de la détérioration du climat des affaires, notamment avec le géant pétrolier russe Ioukos. La décélération de la hausse des prix des produits non alimentaires a favorisé le processus de désinflation, revenant de 12 % en 2003 à 11,7 % en 2004. Grâce à d'importantes recettes pétrolières, l'excédent budgétaire a augmenté de 1,2 % du PIB en 2003 à 4,5 % en 2004. De même, le solde positif du compte courant s'est établi à 10 % du PIB en 2004, contre 8,3 % en 2003, en relation avec l'amélioration des termes de l'échange.

Dans les **Pays d'Europe Centrale et Orientale** [1] **(PECO),** dont huit sont entrés officiellement dans l'Union Européenne le 1er mai 2004, la croissance s'est renforcée en 2004 [2], alimentée par la vigueur des exportations et de la demande intérieure. Le PIB réel s'est accru de 6,1 % en 2004, contre 4,6 % en 2003, et l'inflation s'est décélérée de 9,2 % en 2003 à 6,6 % en 2004. Le besoin de financement des administrations publiques s'est allégé à 5 % du PIB en 2004, contre 6,5 % en 2003, grâce à la vigueur de l'activité économique et à la mise en œuvre de politiques budgétaires plus restrictives dans plusieurs pays de la région ; tandis que le déficit du compte courant s'est creusé de 4,4 % du PIB en 2003 à 5 % en 2004, en raison de la progression des importations.

Dans les **Economies Dynamiques d'Asie** [3], l'activité économique a évolué à un rythme rapide au premier semestre 2004, puis a progressé de manière plus modeste au second semestre, quoiqu'à un niveau toujours élevé, du fait du tassement de la demande extérieure en provenance des pays de l'OCDE et de l'envolée des prix du pétrole. Le taux de croissance de la zone s'est situé à 7,3 % en 2004, contre 7,2 % en 2003. Le taux d'inflation s'est inscrit à 4,3 % en 2004, contre 2,5 % en 2003, compte tenu de l'appréciation des cours des matières premières.

En **Chine**, l'activité économique s'est accélérée au premier semestre 2004, tirée par le dynamisme de l'investissement privé. Au second semestre, sous l'effet de la remontée des cours du pétrole et des mesures monétaires et administratives destinées à combattre les symptômes de surchauffe, l'expansion du crédit s'est modérée et l'investissement s'est affaibli. Au total, le PIB a progressé de 9,3 % en 2003 à 9,5 % en 2004. Les pressions inflationnistes se sont accentuées en rapport avec le relèvement des prix de nombreux produits de base importés, en particulier le pétrole. Le taux d'inflation s'est situé à 3,9 % en 2004 contre 1,2 %

[1] *Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie.*
[2] *Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie, République Tchèque.*
[3] *Chine, Hong Kong, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Taiwan, Thaïlande.*

un an plus tôt. Le déficit financier des administrations centrales s'est contracté à 2,4 % du PIB en 2004 contre 2,8 % en 2003. L'excédent de la balance courante s'est accru de 3,2 % du PIB en 2003 à 4,2 % en 2004, en raison du tassement des importations.

En **Amérique Latine**, la bonne tenue des exportations et le redémarrage de l'investissement et de la consommation privés ont contribué au raffermissement de la croissance tout au long de l'année 2004 dans la plupart des pays. Le taux de croissance s'est fixé à 5,7 % en 2004 contre 2,2 % en 2003. Au Brésil, le PIB réel a augmenté rapidement en 2004, soutenu par la vigueur des exportations et le raffermissement de la demande intérieure. La croissance du PIB s'est accélérée de 0,5 % en 2003 à 5,2 % en 2004. En Argentine, la reprise économique s'est poursuivie avec le raffermissement des investissements des entreprises. Le PIB réel a progressé de 8,8 % en 2003 à 9 % en 2004. Au Mexique, l'activité s'est accrue en 2004, tirée par le redressement de l'investissement privé, le dynamisme de la consommation des ménages et la reprise de la demande extérieure, notamment les exportations d'hydrocarbures vers les pays de l'OCDE. Le PIB a augmenté de 1,6 % en 2003 à 4,4 % en 2004.

En **Afrique Subsaharienne**, la croissance en termes réels du PIB s'est établie à 5,1 % en 2004, contre 4,2 % en 2003, étayée par la reprise économique au niveau mondial, la hausse des prix des produits de base et du pétrole, l'amélioration des politiques macroéconomiques, les progrès dans la mise en œuvre des réformes structurelles et la cessation de plusieurs conflits armés. Le déficit du compte courant s'est contracté à 1,9 % du PIB en 2004 contre 2,7 % en 2003, grâce à l'accroissement des exportations de pétrole, tandis que le solde budgétaire négatif s'est atténué de 2,5 % du PIB à 1,1 % sur la même période, du fait de la poursuite des efforts de consolidation des finances publiques. L'inflation est revenue à 9,1 % en 2004, contre 13,3 % en 2003, en raison notamment de la mise en œuvre de politiques monétaires prudentes dans plusieurs pays de la région.

Dans **l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)**, les Etats membres ont été confrontés en 2004 à une série de chocs exogènes, à savoir la situation socio-politique en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Togo, l'arrêt précoce des pluies et l'invasion des criquets pèlerins dans les pays du Sahel. Globalement, le taux de croissance du PIB réel est ressorti à 2,8 % en 2004, contre 2,9 % en 2003. Le taux d'inflation s'est situé à 0,5 % en 2004, contre 1,3 % en 2003, en relation avec le recul des prix des produits alimentaires dans la plupart des pays consécutif à un approvisionnement suffisant des marchés. Le déficit budgétaire s'est légèrement accru, passant de 4,3 % du PIB en 2003 à 4,4 % un an plus tard, sous l'effet d'une progression des dépenses publiques plus forte que celle des recettes budgétaires, tandis que le solde négatif des transactions courantes s'est maintenu à 5 % du PIB en 2004.

Au **Nigeria**, le boom du secteur pétrolier de l'année 2003 s'est estompé en 2004 avec la baisse de la production de pétrole et de gaz naturel. Ainsi, le PIB a fléchi de 10,7 % en 2003 à 3,5 % en 2004. Le solde financier des administrations publiques s'est redressé de - 1,4 % du PIB en 2003 à 7,4 % en 2004, grâce à la maîtrise des dépenses courantes. Dans la même période, le solde de la balance courante s'est infléchi, passant d'un déficit de 3,7 % du PIB à un excédent de 2,8 %, en relation avec l'amélioration de la balance commerciale. L'indice des prix à la consommation a augmenté de 15 % en 2004, contre 14 % en 2003, en raison de la déréglementation partielle des prix

des produits pétroliers et de l'effet décalé de l'expansion monétaire en 2003.

En **Afrique du Sud**, l'activité économique a été soutenue par la robustesse de la demande intérieure, dans un contexte de faible taux d'intérêt et de politique budgétaire légèrement expansionniste. La hausse du PIB s'est accélérée de 2,8 % en 2003 à 3,7 % en 2004. Le taux d'inflation a régressé à 1,4 % en 2004, contre 5,8 % en 2003, consécutivement à l'appréciation continue du rand et au ralentissement du rythme d'augmentation des prix des denrées alimentaires. Le déficit public est passé de 2 % du PIB en 2003 à 2,9 % en 2004, compte tenu de la mise en œuvre des mesures de réduction de la pauvreté, notamment l'extension des aides à caractère social et l'accès pour tous aux traitements antirétroviraux. Le solde des transactions courantes s'est dégradé à 2,5 % du PIB en 2004, contre 0,9 % en 2003, en liaison avec la hausse des importations.

C. EVOLUTION DES MARCHES FINANCIERS, DES CHANGES ET DE L'OR

Sur les marchés monétaires, la Réserve Fédérale des Etats-Unis a relevé graduellement ses taux directeurs au cours de l'année 2004 pour contenir les pressions inflationnistes liées à la vigueur de l'économie américaine. La Banque d'Angleterre a suivi également cette politique de resserrement des taux d'intérêt tandis que la Banque Centrale Européenne et la Banque du Japon ont maintenu le statu quo monétaire pour soutenir leurs économies en panne de croissance. Au niveau des marchés obligataires, la baisse des taux de rendement a renchéri les prix des titres américains et européens. Les marchés boursiers ont également affiché des bonnes performances, soutenus par des bons résultats des entreprises cotées. Sur les marchés des changes, le dollar américain s'est fortement déprécié vis-à-vis des principales devises, tandis que l'euro a connu une pression à la hausse. Enfin, les cours de l'or ont progressé, le métal jaune étant devenu une valeur refuge face à la dépréciation du dollar américain.

1. Marchés monétaires

Aux **Etats-Unis**, la Réserve Fédérale américaine (FED) a entamé en juin 2004 une politique de resserrement monétaire pour contenir les pressions inflationnistes. Ainsi, les taux directeurs de la FED ont été relevés à cinq reprises de 25 points de base entre juin et décembre 2004. Le taux des fonds fédéraux et le taux d'escompte sont respectivement passés de 1 % et 2 % en 2003 à 2,25 % et 3,25 % en 2004. Sur le marché interbancaire de New York, le taux d'intérêt au jour le jour a évolué en moyenne mensuelle de 1,07 % en décembre 2003 à 2,303 % en décembre 2004. Dans la même période, les taux d'intérêt à un mois ont progressé de 1,045 % à 2,337 % et ceux à trois mois de 1,09 % à 2,517 %.

Dans la **Zone Euro**, la Banque Centrale Européenne (BCE) n'a pas modifié ses taux directeurs en 2004, malgré un taux d'inflation supérieur à l'objectif cible de 2 %. Le taux de refinancement est resté à 2 %, le taux de facilité des dépôts à 1 % et le taux marginal des prêts à 3 %, au même niveau depuis juin 2003. Sur les marchés interbancaires européens, l'Eonia [4] est revenu en moyenne mensuelle de 2,056 % en décembre 2003 à 2,044 % en décembre 2004. L'Euribor [5] à un mois est passé de 2,131 % en décembre 2003 à 2,168 % en décembre 2004 et celui à trois mois, de 2,146 % à 2,174 % sur la même période.

[4] *EONIA : Euro Overnight Index Average ou taux au jour le jour des échanges réalisés sur le marché Interbancaire de la Zone Euro.*

[5] *EURIBOR : Euro Interbank Offered Rate : moyenne arithmétique des taux auxquels les banques sont disposées à prêter de l'argent sur le marché interbancaire pour les échéances de un à douze mois. Avant l'avènement de l'euro, le taux de référence était le PIBOR (Paris Interbank Offered Rate).*

Au **Royaume Uni**, la Banque d'Angleterre a modifié son principal taux directeur à deux reprises, en juillet et août 2004, pour juguler l'inflation. Le taux de base a évolué de 3,750 % à fin décembre 2003 à 4,75 % à fin décembre 2004. Dans le même temps, sur le marché interbancaire de Londres, le taux d'intérêt au jour le jour s'est fixé à 4,69 % en décembre 2004 contre 3,22 % en décembre 2003 ; celui à un mois à 4,775 % contre 3,8281 % ; et celui à trois mois à 4,7850 % contre 3,9706 %.

Au **Japon**, la Banque Centrale a conservé sa politique monétaire de taux bas en maintenant son taux de base à 0,10 % et le taux au jour le jour sur le marché interbancaire à 0,002 %. De même, la Banque du Japon a reconduit en 2004 sa politique d'assouplissement quantitatif visant à injecter plus de liquidités sur le marché interbancaire afin de surmonter la déflation. L'objectif d'excédent de liquidités, mesuré par le niveau des dépôts auprès de la Banque Centrale, s'est situé entre 30 000 et 35 000 milliards de yens.

Au **Canada**, la Banque Centrale a baissé son taux d'escompte, le ramenant à 2,5 % en fin décembre 2004, contre un taux de 3 % en fin décembre 2003, en vue de soutenir la demande intérieure.

Dans **l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA)**, au regard de la faible inflation, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a réduit une seule fois ses taux directeurs de 50 points de base, le 19 mars 2004. Ainsi, le taux d'escompte a été ramené de 5 % à 4,5 % et le taux de prise en pension de 4,50 % à 4 %. En revanche, le taux moyen mensuel sur le marché monétaire est resté inchangé à 4,95 %.

2. Marchés obligataires

En dépit de la hausse des taux directeurs de la FED et du maintien du statu quo à la BCE, les marchés obligataires ont connu une appréciation aux Etats-Unis et dans la Zone Euro, soutenus par la baisse des taux de rendement. Ainsi, aux Etats-Unis, entre décembre 2003 et décembre 2004, le taux de rendement des titres à 10 ans du Trésor (T-Note à 10 ans) a baissé de 12,2 points de base pour s'établir à 4,251 %. En France et en Allemagne, les taux des obligations assimilables à 10 ans du Trésor français et du Bund allemand ont perdu respectivement 67,6 et 65,3 points de base pour se chiffrer à 3,673 % et 3,675 %.

3. Marchés boursiers

Les marchés boursiers ont sensiblement progressé dans l'ensemble, à la faveur des bons résultats des entreprises cotées. Aux Etats-Unis, l'indice Dow Jones de la Bourse de New York, regroupant les principales valeurs industrielles américaines, a affiché une hausse de 3,6 % pour s'établir à 10 783 points en décembre 2004. Le Nasdaq, indice à fortes composantes technologiques, s'est également accru de 8,6 % en 2004, clôturant à 2175 points. En Europe, l'indice DJ Eurostoxx 50 E[6] a augmenté de 21,4 % en 2004, pour s'établir à 2 951 points. En France, l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris s'est rehaussé de 7,4 %, ressortant à 3 821 points. Au Japon, l'indice Nikkei-225 de la Bourse de Tokyo a enregistré une hausse de 7,6 % pour se fixer à 11 489 points.

4. Marchés des changes

Durant l'année 2004, le dollar s'est fortement déprécié par rapport aux autres devises, notamment l'euro. La faiblesse du dollar a été induite par l'ampleur des déficits jumeaux américains et ce, malgré une croissance économique soutenue.

Avec la détérioration de la devise américaine, l'euro a connu une pression à la hausse, malgré une conjoncture peu encourageante dans certains pays de l'Euroland. Pour la première fois depuis son

[6] *DJ Eurostoxx 50 E : Indice Dow Jones des 50 principales valeurs de la Zone Euro cotées en bourse.*

lancement en 1999, la monnaie unique européenne a franchi la barre de 1,36 dollar au courant du mois de décembre 2004. En fin d'année, l'euro s'échangeait à 1,3596 dollar contre 1,2612 dollar en fin décembre 2003, soit une appréciation de 7,8 %. La monnaie unique s'est légèrement raffermie par rapport à la livre sterling (0,5 %) pour s'échanger à 0,7078 GBP à fin décembre 2004. L'euro s'est également relevé par rapport au yen et au franc suisse respectivement de 3,1 % et 0,9 % pour s'échanger à 139,34 yens et à 1,5445 franc suisse à fin décembre 2004.

5. Marchés de l'or

Au cours de l'année 2004, les cours de l'or ont inversement fluctué au gré de l'évolution du dollar sur les marchés de change. Ainsi, l'once d'or a augmenté de 5 % en glissement annuel, s'établissant à 438 dollars le 31 décembre 2004, contre 417,25 dollars le 31 décembre 2003. L'appréciation du prix du métal jaune a également fait suite d'une part, à l'aversion au risque, l'or étant considéré comme une valeur refuge, et d'autre part, à l'accroissement de la demande physique venant d'Asie. S'agissant des taux de placements de l'or pour la maturité d'un an, ceux-ci ont évolué autour de 2 points de base en décembre 2004 contre 21 points de base en décembre 2003.

D. EVOLUTION DES MARCHES DES MATIERES PREMIERES

En 2004, la situation des marchés internationaux des principales matières premières exportées par les pays de la CEMAC a été dans l'ensemble favorable. En effet, l'indice composite des cours mondiaux des matières premières de la Communauté [7] a progressé de 27,1 % en moyenne annuelle, contre 12,2 % en 2003.

S'agissant du cacao, le prix moyen mensuel au jour le jour est passé de 1,63 dollar/kg en décembre 2003 à 1,67 dollar/kg en décembre 2004, soit une hausse de 2,4 %. L'amélioration du marché international du **cacao** est imputable aux importants achats des fonds spéculatifs, aux perspectives d'une récolte 2004-2005 inférieure à celle de l'année précédente, ainsi qu'à la reprise du conflit armé en Côte d'Ivoire, premier producteur mondial.

En ce qui concerne le **café**, le prix moyen mensuel au jour le jour du robusta a reculé de 0,83 dollar/kg en décembre 2003 à 0,71 dollar/kg en octobre 2004, avant de se redresser à 0,85 dollar/kg en décembre 2004. La contraction des cours du café entre janvier et octobre 2004 s'explique par (i) les conditions climatiques favorables au Brésil, premier producteur mondial, (ii) l'offre excédentaire sur le marché en provenance, notamment du Vietnam, deuxième producteur mondial et (iii) les ventes massives des fonds spéculatifs. A partir du mois de novembre 2004, les cours se sont redressés, en liaison avec d'importants achats spéculatifs.

Sur le marché européen de la **banane** camerounaise, après s'être accrus au premier semestre 2004, les cours ont enregistré un recul jusqu'au mois d'octobre, avant de repartir à la hausse en fin de période. Le prix moyen mensuel de la banane camerounaise s'est situé à 0,76 euro/kg en décembre 2004, contre 0,42 euro/kg en décembre 2003, soit une

[7] *Indicateur calculé par la BEAC en tenant compte du poids de chaque produit dans le total des exportations de la CEMAC.*

augmentation de 80,9 %. L'amélioration du marché de la banane au premier semestre 2004 par rapport à la situation qui prévalait à la fin de l'année 2003 a résulté (i) de la faiblesse de l'offre en provenance des Antilles et de l'Afrique, (ii) du niveau élevé des prix des fruits concurrents (fraise, abricot, pêche, etc.), et (iii) de la bonne tenue de la demande de ce produit dans les pays industrialisés. Les cours ont ensuite fléchi jusqu'en octobre 2004, en relation avec le ralentissement de la consommation de la banane et un meilleur approvisionnement du marché. Enfin, le raffermissement des prix à partir du mois de novembre a eu pour origine d'une part, l'affaiblissement des arrivages sur le marché européen, en raison de mauvaises conditions climatiques au Cameroun et de troubles socio-politiques en Côte d'Ivoire, et d'autre part, la hausse de la demande.

Après une légère remontée au premier trimestre 2004, les cours de **l'huile de palme** se sont tassés sur le marché international. Le prix moyen mensuel s'est situé à 0,42 dollar/kg en décembre 2004, contre 0,51 dollar/kg en décembre 2003, soit une baisse de 17,6 %. L'augmentation des cours entre janvier et avril 2004 a essentiellement été attribuable à la hausse de la demande mondiale, surtout de la Chine, en raison d'une offre réduite des Etats-Unis (premier producteur mondial) en huile de soja, principal substitut à l'huile de palme. Par la suite, les prix se sont repliés, en rapport avec le durcissement des conditions monétaires en Chine ayant conduit à l'annulation de nombreux contrats d'achat d'huile de palme en Malaisie (premier producteur mondial).

Les cours du **sucre** ont régulièrement augmenté sur le marché international. Le prix moyen mensuel au jour le jour a progressé de 28,6 % entre décembre 2003 et décembre 2004, évoluant de 0,14 dollar/kg à 0,18 dollar/kg. Le redressement des cours sur l'ensemble de la période sous revue a découlé (i) de la hausse des commandes en provenance de l' Inde et de la Chine, (ii) des craintes d'un déficit de la production mondiale en 2004-2005, notamment en Inde (premier producteur mondial), au Brésil (deuxième producteur mondial), en Chine (quatrième producteur mondial) et en Thaïlande (cinquième producteur mondial) et (iii) des mouvements des fonds spéculatifs.

La tendance sur le marché mondial du **coton** a été à la baisse. En effet, la moyenne mensuelle de l'indice A de « Cotton-Outlook » (qualité du coton d'Afrique du Centre et de l'Ouest) est revenue de 1,63 dollar/kg en décembre 2003 à 1,05 dollars/kg en décembre 2004, en recul de 35,6 %. Cette détérioration du marché du coton a trouvé son origine dans les perspectives d'une progression de la production en 2004-2005 en Chine (premier producteur mondial), aux Etats-Unis (deuxième producteur mondial) et au Pakistan (quatrième producteur mondial), en raison de conditions climatiques particulièrement favorables et de l'augmentation des surfaces cultivées. La chute des cours est également due aux craintes d'une annulation des commandes par la Chine, compte tenu des mesures mises en place pour éviter la surchauffe de l'économie.

Après s'être redressés au premier trimestre, les cours du **caoutchouc** ont fléchi sur le reste de l'année. Les prix mensuels sont revenus de 1,24 dollar/kg à 1,19 dollar/kg entre décembre 2003 et décembre 2004, soit une régression de 4 %. Les principaux facteurs explicatifs du fléchissement des cours du caoutchouc sont (i) la progression de l'offre en Thaïlande (premier producteur mondial), (ii) l'atonie de la demande en Chine, en Europe et

aux Etats-Unis, compte tenu du ralentissement de l'activité dans le secteur automobile, et (iii) les mouvements spéculatifs.

Les cours mondiaux des **bois tropicaux en sciages** sont restés fermes tout au long de l'année 2004. En Afrique Centrale, les cours du Sapelli (Cameroun) se sont maintenus à 487 euros le m^3 entre décembre 2003 et décembre 2004, tandis que les cours de l'Okoumé (Gabon) ont légèrement progressé de 1,1 %, passant de 272 à 275 euros le m3 sur la même période. Au premier semestre, l'offre de bois tropicaux en sciages s'est avérée suffisante pour satisfaire les demandes européenne et asiatique. Au second semestre, considérant les prix des sciages de Sapelli et d'Okoumé comme trop faibles au regard des coûts de production élevés et du poids de la fiscalité forestière, certains producteurs ont envisagé de ralentir ou d'interrompre la production de sciages jusqu'à ce que les prix s'améliorent.

La tendance sur le marché du **pétrole brut** a été caractérisée durant l'année 2004 par une hausse importante des cours. Entre décembre 2003 et décembre 2004, les prix mensuels ont augmenté de 37,6 %, passant de 29 dollars le baril à 39,9 dollars. Plusieurs facteurs ont expliqué la flambée des cours du pétrole, à savoir (i) la hausse de la demande soutenue par une forte croissance économique aux Etats-Unis et en Chine, respectivement premier et deuxième consommateurs mondiaux de pétrole, (ii) les tensions géopolitiques en Irak et socio-politiques au Venezuela et au Nigeria, ainsi que des grèves en Norvège, (iii) la faiblesse des stocks américains de pétrole et d'essence ainsi que la baisse de production des Etats-Unis dans le Golfe du Mexique, suite au passage du cyclone Ivan, (iv) la politique de contrôle de l'offre de l'OPEP, en réaction notamment à la poursuite de la dépréciation du dollar, et (v) des menaces de perturbation des livraisons du géant pétrolier russe Ioukos, confronté à une grave crise interne.

Les cours de l'**aluminium** ont évolué à la hausse sur l'ensemble de l'année 2004. Le prix moyen mensuel est passé de 1,53 dollar/kg en décembre 2003 à 1,81 dollar/kg en décembre 2004, soit un accroissement de 18,3 %. Le redressement des cours de l'aluminium est attribuable à (i) la baisse de la production de la Chine (troisième producteur mondial d'aluminium), en réponse aux mesures de restriction d'investissements imposées par le Gouvernement de ce pays dans le secteur de l'aluminium, (ii) la forte demande en Europe et dans les pays émergents, surtout en Chine, (iii) la grève intervenue en juillet sur un important site de production d'aluminium au Canada, quatrième producteur mondial, et (iv) des mouvements spéculatifs sur les marchés.

Après une légère hausse en avril 2004, le prix du **manganèse** est resté ferme autour de 0,1 euro le kg jusqu'en décembre 2004. Entre décembre 2003 et décembre 2004, les cours ont progressé de 15,3 %. En effet, le manganèse a continué de bénéficier de la tendance favorable sur les marchés de l'aluminium, du cuivre et du nickel, à la faveur de la baisse du dollar, du redémarrage de l'activité industrielle au niveau mondial et du dynamisme de la demande chinoise. La bonne tenue des cours du manganèse a eu également pour origine la hausse de 9 % en 2004 de la production mondiale d'acier au carbone.

CHAPITRE II

EVOLUTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES PAYS DE LA CEMAC

A. VUE GENERALE

En 2004, la situation économique des pays membres de la CEMAC s'est caractérisée par un raffermissement de la croissance, la consolidation des finances publiques, la poursuite de la décélération des tensions inflationnistes et la réduction du déficit extérieur courant.

- le taux de croissance réel s'est élevé à 7,6 %, contre 4,2 % en 2003 ;
- le taux d'inflation s'est établi, en moyenne annuelle, à 0,3 %, contre 1,2 % en 2003 ;
- l'excédent budgétaire, base engagements, hors dons, s'est fixé à 3,5 % du PIB, contre 2,9 % en 2003 ;
- le déficit du compte courant est revenu de 6,2 % du PIB en 2003 à 3,6 % en 2004.

Cette performance résulte, au plan extérieur, d'une bonne tenue des termes de l'échange liée à une évolution favorable des prix à l'exportation. Au plan intérieur, elle repose sur l'augmentation de la production pétrolière, la poursuite des efforts d'assainissement des finances publiques ainsi que des réformes structurelles et, la consolidation de la paix civile dans certains Etats de la Sous-région.

B. CROISSANCE ECONOMIQUE

En 2004, la situation macroéconomique dans la CEMAC a été marquée par un raffermissement de la croissance, avec une hausse du PIB réel de 7,6 % contre 4,2 % en 2003. De ce fait, la progression du revenu réel par habitant est ressortie à 5,1 %, contre 1,7 % un an plus tôt.

Cette situation satisfaisante s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs à savoir (i) l'amélioration des termes de l'échange, induite par la fermeté des cours du baril de pétrole brut sur les marchés internationaux, la bonne tenue des prix mondiaux des autres matières premières exportées par la Sous-région et un moindre repli du cours du dollar américain, (ii) l'augmentation sensible de la production pétrolière, et (iii) la poursuite des efforts d'assainissement des finances publiques ainsi que les réformes structurelles mises en oeuvre dans le cadre des programmes pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance appuyés par les institutions de Bretton Woods.

Tableau 1 : Taux de croissance du PIB en termes réels dans la CEMAC

(En pourcentage)

	2000	2001	2002	2003	2004
Cameroun (1)	4,7	4,7	4,1	4,5	4,0
République Centrafricaine	0,9	0,5	- 1,1	- 7,7	1,5
Congo	7,6	3,8	4,6	0,8	3,5
Gabon	- 1,9	2,0	- 0,3	2,0	1,6
Guinée Equatoriale	12,8	68,3	20,2	13,6	30,0
Tchad	- 0,3	10,6	7,3	15,1	36,1
CEMAC	**3,2**	**6,2**	**4,0**	**4,2**	**7,6**

Sources: Administrations nationales, FMI et BEAC
(1) Données en exercice budgétaire, allant de juillet de l'année n à juin n+1, de 2000 à 2001

Graphique 1 : Croissance en termes réels des Etats membres de la CEMAC
(variation annuelle en %)

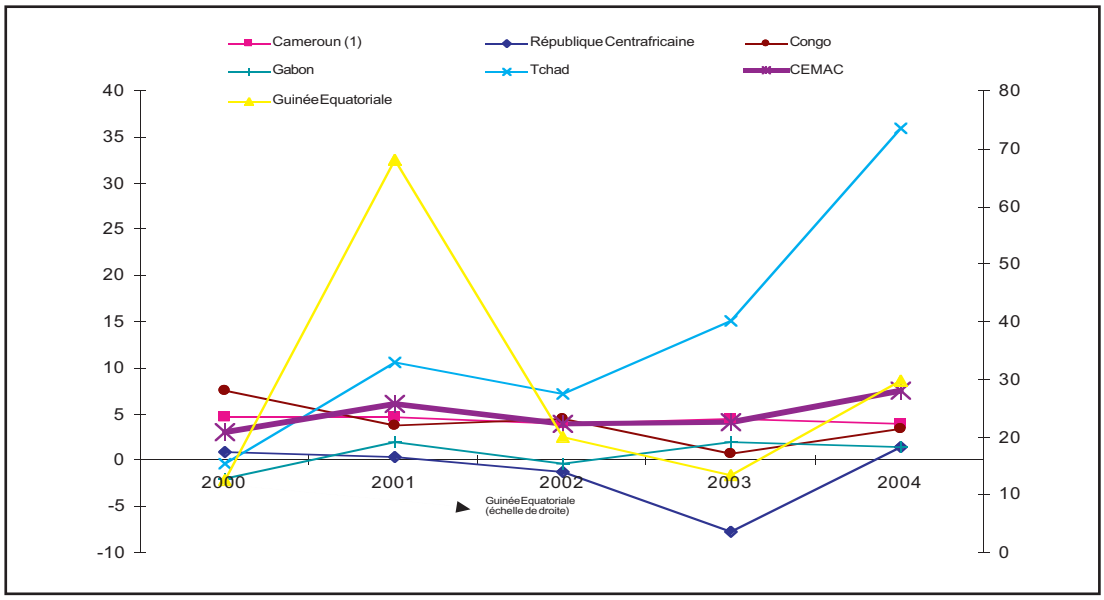

1. Evolution de la demande globale

En 2004, la croissance économique a été principalement tirée par la demande intérieure et, dans une moindre mesure, par la demande extérieure nette.

1.1. Demande intérieure

La demande intérieure a contribué positivement à la croissance économique, favorisée essentiellement par la vigueur de la consommation privée.

Tableau 2 : Contribution de la demande globale à la croissance du PIB réel

(En pourcentage)

	2000	2001	2002	2003	2004
Produit intérieur brut	**3,2**	**6,2**	**4,0**	**4,2**	**7,6**
Demande intérieure, dont :	**4,7**	**12,1**	**6,6**	**4,0**	**4,8**
Consommation totale	2,1	4,2	6,8	1,4	3,0
Consommation publique	0,9	1,0	0,7	- 0,7	0,1
Consommation privée	1,2	3,2	6,1	2,1	2,9
Investissements bruts	2,6	7,9	- 0,2	2,6	1,8
Investissements publics	0,8	1,1	- 0,1	- 0,2	1,4
Investissements privés	1,5	6,9	0,0	2,9	0,3
Secteur pétrolier	0,7	3,3	- 2,7	3,2	0,1
Secteur non pétrolier	0,8	3,6	2,7	- 0,3	0,2
Variation des stocks	0,3	- 0,1	- 0,1	- 0,1	0,1
Demande extérieure nette, dont :	**- 1,5**	**- 5,9**	**- 2,6**	**0,2**	**2,8**
Exportations des biens et services non facteurs	- 0,4	1,0	1,4	1,7	4,2
Importations des biens et services non facteurs	- 1,1	- 6,9	- 4,0	- 1,5	- 1,4

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC

- **Consommation globale**

La consommation globale a participé à la croissance dans la Communauté, impulsée par la **consommation privée** dont l'apport a été de 2,9 points. Cette évolution favorable découle en milieu urbain (i) des recrutements dans les secteurs prioritaires, notamment l'éducation et la santé dans tous les pays membres, sauf en République Centrafricaine, (ii) de la poursuite des créations d'emplois dans les secteurs des hydrocarbures, des bâtiments et travaux publics, des agro-industries et des industries du bois au Congo, au Gabon ainsi qu'en Guinée Equatoriale, (iii) de la revalorisation des salaires de certaines catégories de fonctionnaires au Cameroun et au Tchad, et (iv) de la régularisation progressive du rythme de règlement des salaires des agents de l'Etat en République Centrafricaine. En milieu rural, la consommation privée a profité de l'accroissement des revenus des paysans, en rapport avec la fermeté de la demande de produits vivriers et maraîchers dans les grandes villes, ainsi que le maintien à un niveau rémunérateur des prix d'achat aux planteurs de coton.

La contribution de la **consommation publique** à la croissance a été marginale (0,1 point), en liaison avec d'une part, les mesures d'abattement des salaires des fonctionnaires en République Centrafricaine, et d'autre part, les efforts réalisés par les Autorités pour contenir les dépenses de biens et services conformément aux engagements pris dans le cadre des programmes de stabilisation financière avec les Institutions internationales, notamment en République Centrafricaine et au Gabon.

• **Investissements bruts**

L'apport des investissements bruts à la croissance a été de 1,8 point en 2004, contre 2,6 points en 2003, à cause essentiellement de la contraction des dépenses d'équipement du secteur pétrolier.

Les *investissements publics* ont contribué à la croissance à hauteur de 1,4 point, en relation avec la progression des ressources budgétaires allouées aux dépenses en capital de l'Etat au Cameroun et au Gabon en particulier.

Au **Cameroun**, la formation brute de capital fixe (FBCF) publique a augmenté de 11,6 %, du fait d'une mobilisation plus importante des concours extérieurs. Ainsi, les investissements de l'Etat ont essentiellement consisté en la construction et à la réhabilitation d'ouvrages d'art, au bitumage de certains axes routiers (Ambam-Eking et Melong-Dschang) et au renforcement des équipements dans les établissements scolaires secondaires. Par ailleurs, l'accroissement du soutien financier à la Cameroon Airlines (CAMAIR) a favorisé ce mouvement.

En **République Centrafricaine**, les investissements publics ont chuté de 44,5 %, en raison d'une part, des difficultés de trésorerie de l'Etat qui se sont traduites par un amenuisement des ressources locales allouées aux dépenses en capital, et d'autre part, de la faible mobilisation des ressources extérieures liée à l'attentisme des principaux bailleurs de fonds, notamment le Japon et l'Union Européenne. Néanmoins, la construction, par la Coopération chinoise, d'un stade de 20 000 places à Bangui s'est poursuivie.

Au **Congo**, les dépenses d'équipement du secteur public ont reculé de 3,2 %, reflétant une baisse de la mobilisation des ressources extérieures. Toutefois, les crédits budgétaires disponibles ont été alloués en priorité (i) aux travaux de bitumage des routes Obouya-Boundji-Okoyo et Bouansa-Mouyondzi ainsi qu'à la réhabilitation du tronçon Obouya-Pont Mvouma, (ii) à la modernisation des structures aéroportuaires de Pointe-Noire et Impfondo, à la poursuite de la construction de l'aéroport d'Ollombo et à l'aménagement du port de Lékéty, (iii) à la rénovation d'installations sportives à Brazzaville et de télécommunications à Oyo, et (iv) aux travaux d'adduction d'eau dans la périphérie de la capitale.

Au **Gabon**, la FBCF de l'Etat a enregistré une hausse de 21,8 %, en liaison avec un afflux de financements extérieurs. Les grands travaux ont porté (i) sur les réalisations liées à la célébration de la fête nationale à Koulamoutou et à Franceville, (ii) la rénovation des édifices publics, en particulier le Palais Présidentiel, et la construction du siège du Sénat, et (iv) la poursuite du programme d'aménagement et de réhabilitation des infrastructures routières.

En **Guinée Equatoriale**, les investissements publics ont plus que doublé, traduisant le rythme élevé d'engagement budgétaire dans les domaines des infrastructures, de l'énergie, de l'éducation, de la santé, du sport, de la communication et de l'agriculture, conformément au Plan triennal d'investissement public 2004/2006. Ainsi, ces travaux ont porté à Malabo sur l'aménagement de la voie de contournement de la ville et la construction de la nouvelle cité administrative (Malabo II) et des habitations sociales.

Au **Tchad**, les dépenses en capital de l'Etat ont augmenté de 10,5 %, en raison de l'accroissement des ressources budgétaires affectées (i) à la poursuite des travaux d'entretien courant des routes non bitumées, (ii) à la construction des ponts sur le Bolong, le Batha, le Logone et la Tandjilé, (iii) à la réfection des tronçons routiers Abéché-Oum, Hadjer-Bokoro-Ngoura-Bisney-Massaguet, Ndjamena-

Dourbali, Massakory-Bol-Frontière du Niger et Moundou-Doba-Sarh, et (iv) au réaménagement du canal de Ndjari.

L'apport des *investissements du secteur privé non pétrolier* s'est élevé à 0,2 point, grâce aux opérations de construction de centrales thermiques, d'implantation et de réaménagement d'usines de transformation de bois, de régénération des exploitations agricoles, de développement de la prospection minière, de rééquipement d'unités industrielles et d'extension des réseaux de téléphonie mobile.

Au **Cameroun**, les dépenses en capital du secteur privé non pétrolier sont restées stables (- 0,1 %), suite d'une part, au retard de lancement des programmes d'équipement dû au changement des méthodes de calcul de la TVA déductible, et d'autre part, à la recrudescence de la contrebande dans certaines branches provoquant le désinvestissement des opérateurs économiques. Toutefois, des investissements importants ont été réalisés par les opérateurs de téléphonie mobile pour l'extension de leurs réseaux, par la société AES-SONEL pour l'accroissement de la fourniture d'électricité (centrale thermique à Limbé) et par la Cameroon Rail Ways (CAMRAIL) pour le renouvellement de la voie ferrée sur le secteur Est.

En **République Centrafricaine**, la FBCF du secteur privé a enregistré une hausse de 10,9 %, du fait des investissements dans le secteur sucrier, de la restructuration du transport fluvial et de la mise en service des usines d'égrenage de coton, détruits lors des événements politico-militaires de mars 2003. Il convient de noter cependant que les milieux d'affaires ont gelé certains programmes d'investissement, en liaison avec la tension socio-politique.

Au **Congo**, les investissements du secteur privé non pétrolier ont progressé de 5,3 %, compte tenu des réalisations effectuées par (i) les unités forestières dans le cadre du renforcement de leurs capacité de transformation du bois, (ii) les opérateurs de téléphonie mobile (CELTEL et LIBERTIS), et (iii) la Société Nouvelle des Ciments du Congo (SONOCC) à Loutété pour l'acquisition de nouveaux équipements.

Au **Gabon**, les investissements privés non pétroliers ont augmenté de 6,1 %, en raison du développement du réseau de la Société d'Eau et d'Electricité du Gabon (SEEG), de l'acquisition de matériel roulant par la Société Gabonaise des Transports (SOGATRA), l'installation d'équipements pour le secteur des télécommunications (CELTEL, LIBERTIS et TELECEL) et de la construction d'une unité de sciages séchés. Par ailleurs, des travaux d'aménagement ont été réalisés dans le cadre de la privatisation des ports d'Owendo et de Port-Gentil.

En **Guinée Equatoriale**, les dépenses en capital du secteur privé non pétrolier ont augmenté de 32,8 %, du fait de l'accroissement du nombre de projets d'infrastructures publiques, du boom des constructions individuelles et des complexes hôteliers ainsi que du renouvellement et de la modernisation des unités de transformation de bois.

Au **Tchad**, les dépenses d'équipement du secteur privé non pétrolier, en baisse de 3,7 %, ont essentiellement porté sur le renforcement de l'outil de production des unités industrielles et l'acquisition de matériel par les opérateurs de téléphonie cellulaire.

La *formation brute de capital fixe du secteur pétrolier* a légèrement progressé (0,9 %), concourant à la croissance à hauteur de 0,1 point.

Au **Cameroun**, les investissements du secteur pétrolier ont reculé de 2,4 %. Néanmoins, les opérations de prospection ont concerné les périmètres de Douala et Kribi-Campo, Mamfé et

Logone-Birni ainsi que les concessions de Kole et Boa-Bakassi.

Au **Congo**, la FBCF du secteur pétrolier a progressé de plus d'un quart, en relation avec (i) la mise en œuvre des programmes de recherche et d'exploration en mer très profonde sur le périmètre de la Noumbi, (ii) le développement du champ on shore de Mboundi, et (iii) l'entrée en production des nouveaux gisements de Nkossa-Sud et Litanzi.

Au **Gabon**, les dépenses d'équipement du secteur pétrolier se sont redressées de 4,5 % en rapport avec la poursuite de la phase 3 du développement de Rabi-Kounga et l'exploitation des gisements de Toucan et Olowi. Par ailleurs, les activités de recherche et forage ont porté sur les permis Mbinda, Mpolo, Olende, Gombe et Maghéna.

En **Guinée Equatoriale**, la FBCF du secteur pétrolier a reculé de 4,1 %, en raison d'un tassement des dépenses d'exploration, de recherche et de développement des compagnies pétrolières. Néanmoins, les firmes Amerada Hess et Energy Africa ont procédé au développement des champs d'Elon, Okume et Oveng. De son côté, la société Marathon Oil a entamé la deuxième phase du projet d'extension du champ Alba.

Au **Tchad**, les investissements pétroliers ont chuté de près d'un tiers, avec l'achèvement des travaux d'aménagement des sites de Doba. Toutefois, des travaux d'exploration et de recherche ont été engagés à proximité de Bongor et dans le Salamat ainsi que ceux de mise en exploitation des champs de Miandoum, Komé et Bolobo.

1.2. Demande extérieure nette

La demande extérieure nette a soutenu la croissance économique à concurrence de 2,8 points, compte tenu d'une participation positive de 4,2 points des exportations liée essentiellement à la progression sensible des ventes de pétrole brut, notamment en Guinée Equatoriale et au Tchad, contrebalancée par un apport négatif de 1,4 point des importations reflétant l'accroissement du rythme des commandes des secteurs pétrolier, industriel, forestier et public.

Au **Cameroun**, les exportations ont atteint 1 379,1 milliards en 2004, soit une hausse de 4,2 % par rapport à 2003. Les ventes de pétrole se sont appréciées de 7,3 %, équivalent à 40,9 % du total, en raison du relèvement des prix du brut. Les exportations de bois tropicaux ont progressé de 18,6 %, soutenues par un accroissement des tonnages de bois bruts et sciés. De même, les expéditions de coton se sont redressées de 20,6 %, en liaison essentiellement avec la hausse des tonnages vendus. Par ailleurs, les exportations d'aluminium et de caoutchouc naturel ont augmenté respectivement de 50,7 % et 19,1 %, du fait de l'appréciation des cours mondiaux, conjuguée au relèvement des volumes exportés. En revanche, les ventes de cacao et de café ont stagné, nonobstant l'expansion des quantités livrées. Les exportations de bananes ont reculé de 4,6 %, compte tenu de la baisse des tonnages vendus. Les importations se sont accrues de 3,3 % pour se situer à 1 290,8 milliards en 2004, sous l'effet combiné des acquisitions de biens d'équipement dans le secteur productif et des achats de biens de consommation des ménages. Au total, l'excédent du commerce extérieur a augmenté de 12,3 %, passant de 71,7 milliards en 2003 à 88,3 milliards en 2004.

En **République Centrafricaine**, les exportations ont baissé de 6,5 % en 2004 pour s'inscrire à 68,5 milliards. La timide reprise des volumes exportés au lendemain des crises socio-politiques ne s'est pas traduite par une amélioration des recettes à cause de la contraction des prix à l'exportation. En effet, les ventes de bois (42 % du total) et de diamant (40,6 %) ont

régressé respectivement de 16,8 % et 1,8 % ; tandis que les exportations de coton ont triplé et celles de café ont augmenté d'un quart. Les importations de marchandises ont progressé de 8,8 %, pour se fixer à 74,4 milliards en 2004, en liaison avec la forte hausse (131,2 %) des achats de produits pétroliers. En revanche, les dépenses au titre du programme d'investissement public se sont contractées de plus d'un tiers suite à la suspension de plusieurs projets. Ainsi, l'excédent du commerce extérieur de 4,9 milliards en 2003 a fait place à un déficit de 5,9 milliards en 2004.

Au **Congo**, les exportations se sont élevées à 1 650,4 milliards en 2004, en hausse de 6 % par rapport à 2003, en raison de l'augmentation des ventes de pétrole brut (86,3 % du total), attribuable à l'appréciation des cours mondiaux. Parallèlement, les exportations de bois tropicaux et de sucre ont progressé respectivement de 10,2 % et de 43,8 %, du fait du relèvement des quantités commercialisées et des prix internationaux. Les importations se sont accrues de 19,6 % pour ressortir à 576,6 milliards, en relation avec le rehaussement des dépenses effectuées par les secteurs pétrolier, agricole, forestier et commercial. En conséquence, l'excédent de la balance commerciale s'est stabilisé à 1 073,8 milliards en 2004.

Au **Gabon**, les exportations se sont établies à 2 124,9 milliards à fin 2004, en augmentation de 15,7 % par rapport à 2003, en liaison principalement avec la progression des ventes de pétrole brut (81,9 % du total), attribuable à la fermeté des cours mondiaux de l'or noir. De même, les exportations de manganèse se sont accrues de 27,7 %, grâce à la hausse simultanée des quantités exportées et des prix mondiaux. En revanche, les ventes de bois tropicaux ont accusé une baisse de 10,5 %, du fait de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar qui a rendu le bois gabonais moins compétitif sur le marché mondial. Les importations ont progressé de 14,6 % pour se situer à 677,2 milliards, en rapport avec la reprise dans le secteur non pétrolier et l'appréciation du franc CFA. En définitive, l'excédent du commerce extérieur s'est rehaussé de 16,2 % pour atteindre 1 447,7 milliards en 2004.

En **Guinée Equatoriale**, les exportations ont augmenté de moitié en 2004 pour s'élever à 2 428,2 milliards, compte tenu essentiellement d'un accroissement sensible des ventes pétrolières (92,2 % du total), attribuable notamment à l'affermissement des prix du brut. Par ailleurs, la commercialisation du méthanol a progressé de 56,7 %, sous l'impulsion du relèvement des volumes exportés. En revanche, les ventes de grumes et de bois débités ont fléchi de 4,5 % à cause de la baisse conjointe des quantités produites et du prix à l'exportation. Les expéditions de cacao se sont accrues de 15,4 % en raison de la progression des volumes commercialisés. Les importations se sont renforcées de 14,2 % pour se fixer à 812,7 milliards, du fait de la hausse de la consommation des ménages et de l'augmentation des commandes des biens d'équipement du secteur public. Au total, l'excédent de la balance commerciale a quasiment doublé pour se situer à 1 615,5 milliards en 2004.

Au **Tchad**, les exportations ont plus que triplé, pour s'inscrire à 1 152,3 milliards en 2004, suite principalement à la forte augmentation des ventes de pétrole brut (80,8 % du total), induite par la montée substantielle de la production. En effet, couvrant pour la première fois une année complète, les extractions ont atteint 8,7 millions de tonnes à fin 2004, contre 1,7 million pour les trois mois d'exploitation de 2003. Par ailleurs, les ventes de bétail sur pied se sont accrues de 18,3 %, sous l'effet conjugué de l'appréciation des prix à l'exportation et du nombre de têtes vendues. A l'inverse, les expéditions de coton fibre ont chuté de près de moitié

pour s'établir à 24,5 milliards, à cause notamment de la baisse du volume commercialisé. Les importations ont diminué de 14,1 % pour revenir à 389,5 milliards, en relation avec l'achèvement des investissements du secteur pétrolier concomitamment avec la recul des achats du secteur public. En définitive, le solde de la balance commerciale s'est redressé, passant d'un déficit de 104 milliards en 2003 à un excédent de 762,8 milliards en 2004.

2. Evolution de l'offre globale

En 2004, l'offre globale été essentiellement soutenue par le secteur pétrolier et les services marchands.

Tableau 3 : Contribution des secteurs à la croissance du PIB réel

(En pourcentage)

	2000	2001	2002	2003	2004
Secteur primaire	**- 0,2**	**0,4**	**0,1**	**0,6**	**0,7**
Agriculture, élevage, chasse et pêche	- 0,1	0,6	0,3	0,7	0,4
Sylviculture	- 0,1	- 0,2	- 0,2	- 0,1	0,4
Secteur secondaire	**0,9**	**3,4**	**1,7**	**1,7**	**5,0**
Pétrole	- 0,4	1,3	0,6	1,2	4,0
Industries manufacturières	0,6	0,9	0,5	0,4	0,6
Bâtiments et travaux publics	0,7	1,1	0,5	- 0,1	0,4
Autres	0,0	0,1	0,2	0,1	0,0
Secteur tertiaire	**2,5**	**2,6**	**2,3**	**1,7**	**1,7**
Services marchands	2,0	2,0	2,0	1,3	1,5
Services non marchands	0,5	0,6	0,3	0,4	0,2
PIB aux coûts des facteurs	**3,2**	**6,4**	**4,2**	**4,0**	**7,5**
Droits et taxes à l'importation	0,0	- 0,2	- 0,2	0,2	0,1
PIB aux prix constants du marché de 1992	**3,2**	**6,2**	**4,0**	**4,2**	**7,6**
Secteur pétrolier	- 0,4	1,3	0,6	1,2	4,0
Secteur non pétrolier	3,6	4,9	3,4	3,0	3,6

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC

La contribution des secteurs à la croissance économique par pays se présente ainsi qu'il suit :

Au **Cameroun**, la croissance du PIB en termes réels s'est ralentie, revenant de 4,5 % en 2003 à 4 % en 2004, en rapport avec la récession du secteur pétrolier.

L'agriculture vivrière a concouru pour 0,5 point à la croissance grâce à (i) la diffusion de nouvelles techniques de culture mises au point par le Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole (PNVRA), (ii) la formation de planteurs et la distribution de semences sélectionnées et d'outils agricoles, (iii) l'encouragement des cultivateurs à se constituer en groupes d'initiative commune (GIC), (iv) la poursuite de l'entretien des pistes rurales, et (v) la pluviométrie satisfaisante. Ainsi, la production agricole s'est accrue de 3,5 % durant la campagne agricole 2004-2005 avec des récoltes de

1 677 600 tonnes pour le manioc, 1 533 800 tonnes pour la banane plantain, 1 232 700 tonnes pour le macabo-taro, 954 600 tonnes pour le maïs et 344 200 tonnes pour le mil-sorgho.

L'agriculture industrielle d'exportation a contribué à l'activité à hauteur de 0,3 point, en liaison avec l'accroissement des productions de cacao, de café, de coton et de caoutchouc naturel. Ainsi, pour la campagne 2004-2005, les productions se sont établies à 187 800 tonnes pour le cacao, 273 000 tonnes pour le coton, 65 000 tonnes pour le café et 56 700 tonnes pour le caoutchouc naturel. En revanche, la production de banane a reculé pour se chiffrer à 294 900 tonnes en 2004.

L'apport de la filière élevage, production animale et pêche a été de 0,1 point, du fait (i) du recrutement de formateurs en techniques halieutiques, (ii) de l'aménagement des pêcheries avec l'aide du Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation (FAO), (iii) la poursuite de la construction de points d'eau pour le bétail dans les zones pastorales, et (iv) le renforcement de l'inspection vétérinaire. Le cheptel, composé de bovins, ovins, caprins et porcins, a enregistré un croît de 2,3 % pour se situer à 9 395 100 têtes, et la volaille a progressé de 2,4 % pour s'établir à 12 346 400 unités.

La participation de la sylviculture à la croissance a été de 0,6 point, en raison de l'amélioration de l'expansion des industries de transformation du bois et de la délivrance des licences de coupe aux entreprises respectant la réglementation. Les exportations de bois débités ont augmenté de 19,6 % pour s'élever à 771 400 tonnes 2004. Par ailleurs, la production de grumes s'est accrue, pour se situer à 2 millions de m^3 en 2004, du fait de l'exploitation des essences dites de promotion.

La filière des hydrocarbures a pesé négativement sur la croissance de 0,3 point à cause de l'épuisement continu des principaux gisements. La production de pétrole brut s'est ainsi repliée de 8,2 %, pour ressortir à 4,5 millions de tonnes. En revanche, les activités de raffinage se sont intensifiées, stimulées par une forte demande extérieure de produits finis.

Les industries manufacturières ont contribué à la croissance pour 0,6 point sous les effets combinés de la normalisation des approvisionnements en électricité et de la bonne tenue des demandes intérieure et sous-régionale. La contribution du secteur électricité, gaz et eau a été de 0,1 point, grâce à l'accroissement des capacités techniques des centrales thermiques d'appoint d'AES-SONEL. S'agissant de l'hydraulique, des actions d'amélioration de la production et de la distribution ont été entreprises par la Société Nationale des Eaux du Cameroun (SNEC).

Le concours du secteur des bâtiments et travaux publics (BTP) à la croissance a été de 0,3 point, en liaison avec le boom de la construction des logements individuels et des immeubles commerciaux, l'exécution de travaux d'aménagement urbain et la poursuite de la construction d'axes routiers.

Dans le secteur tertiaire, la branche des transports et des communications a contribué pour 0,9 point, compte tenu d'une part, des investissements importants réalisés par les opérateurs de téléphonie mobile pour l'extension de leurs réseaux, et d'autre part, de la densification du trafic routier et interurbain. Les filières du commerce, des hôtels et des restaurants ont soutenu la croissance à hauteur de 0,8 point, grâce à l'accroissement sensible du nombre de touristes et leur durée de séjour dans le pays.

En **République Centrafricaine**, le redémarrage de l'activité économique s'explique par la consolidation de l'agriculture de subsistance, des cultures de rente, des activités industrielles, commerciales et

de services étayée par la normalisation de la situation socio-politique. Le taux de croissance en termes réels s'est élevé à 1,5 % en 2004, contre - 7,7 % un an plus tôt.

L'agriculture vivrière a participé à la croissance économique à concurrence de 0,7 point, en liaison avec le retour des populations déplacées et la restauration progressive de la sécurité dans les zones rurales. Au cours de la campagne 2004-2005, la production vivrière et maraîchère a été de 578 200 tonnes de manioc, 145 400 tonnes d'arachides et 131 000 tonnes de maïs.

La contribution des cultures de rente à la croissance s'est élevée à 0,2 point, en rapport avec la forte progression de la production cotonnière estimée à 12 600 tonnes en 2004-2005, contre 6 800 tonnes un an plus tôt, liée à l'augmentation des surfaces semées, à la réhabilitation de l'usine de Pendé et à une bonne couverture sanitaire. De même, les achats de café ont atteint 7 000 tonnes durant la campagne 2004-2005, en hausse de plus trois quart par rapport à la campagne précédente, grâce au programme de redynamisation de la filière.

Le concours de l'élevage à la croissance a été de 0,4 point, suite à un croît du cheptel de 2,1 % à 12,6 millions de têtes et ce, malgré la suspension par la Banque Mondiale du financement des activités de l'Agence Nationale de Développement de l'Elevage (ANDE).

L'apport de la sylviculture à la croissance a été positif de 0,3 point, du fait de la reprise des attributions d'exploitation à certaines sociétés. Ainsi, la production de grumes a augmenté de 7,3 %, se situant à 513 400 m3 en 2004, et celle des sciages et contreplaqués s'est accrue de plus de moitié pour s'établir à 71 500 m^3.

Dans le secteur secondaire, la participation des industries extractives à la croissance a été de 0,1 point, en relation avec une hausse de 6,5 % de la production de diamants (354 200 carats en 2004, contre 332 700 carats en 2003). Cette amélioration procède d'une part, de l'installation du siège du Comptoir National des Minerais, Gemmes et Métaux Précieux (COMIGEM) et de l'implantation de deux agences secondaires à Berbérati et à Nola, et d'autre part, de la promulgation du Code Minier en février 2004. Néanmoins, le secteur diamantifère a été de nouveau pénalisé par le phénomène de la fraude entretenue par la perméabilité des frontières.

Les industries manufacturières ont soutenu la croissance à hauteur de 0,2 point grâce à la reprise du volume d'affaires des principales unités de production, notamment la progression du secteur « alimentaire et dérivés » consécutive au redressement des activités sucrières par la Société de Gestion Sucrière Centrafricaine (SUCAF-RCA) et brassicole par la MOCAF-SODISCA. Le secteur industriel a été handicapé par la chute du pouvoir d'achat des ménages, le licenciement et la mise au chômage technique des travailleurs du secteur privé, ainsi que la concurrence du secteur informel.

Le secteur des bâtiments et travaux publics (BTP) a obéré la croissance de 0,3 point, à cause de la suspension de la majorité des grands travaux de l'Etat. Toutefois, les principaux chantiers ont porté sur la construction (i) d'une piste d'accès aux chutes de Boali, financé conjointement par le Ministère du Tourisme et du Développement Rural et le Fonds de Développement Touristique, (ii) de deux ponts métalliques sur la Lobaye et la M'Baéré (accès au 4ème parallèle), financés par l'Agence Française de

Développement (AFD), et (iii) d'un stade de 20 000 places, sur financement de la Coopération chinoise.

Dans le secteur tertiaire, les branches commerce, transport, télécommunications et autres services ont contribué à la croissance à hauteur de 0,4 point, en raison essentiellement du regain d'activité dans le secteur commercial, attribuable à la hausse des ventes d'hydrocarbures et de gaz ainsi que de véhicules neufs.

Au **Congo**, le taux de croissance s'est établi à 3,5 % en 2004, contre 0,8 % en 2003, compte tenu de l'accroissement de la production pétrolière et de la vigueur du secteur non pétrolier.

Les branches de l'agriculture, de l'élevage, de la chasse et de la pêche ont fourni 0,5 point de croissance, grâce à la politique décennale de relance agricole 2004-2013. Ce programme a bénéficié de l'appui de la FAO à travers la fourniture d'intrants agricoles aux populations du Pool, de la Bouénza et des Plateaux, la réhabilitation des installations d'élevages avicoles, de porcins et d'ovins dans les Plateaux, la Likouala, la Bouénza et au Pool, ainsi que l'implantation d'une palmeraie à Ollombo. Pour sa part, la Société Agricole de Raffinage de Sucre (SARIS CONGO) a réalisé une production de 64 300 tonnes, en hausse de 8,2 % par rapport à la campagne précédente.

L'apport de la sylviculture à la croissance a été positif de 0,4 point, du fait de la progression des productions de grumes et de bois débités. En effet, les abattages de bois se sont accrus de 3,8 %, pour se situer à 1 276 800 m3 en 2004, tandis que la fabrication de bois débités a augmenté de 10 % pour se fixer à 379 800 m3 en 2004. Cette performance a résulté (i) de la hausse de la production des sociétés IFO, Congolaise Agricole Industrielle de Bois (CIB), Société Congolaise Arabe Libyenne (SOCALIB) et MAN FAI TAI et (ii) de la mise en activité des nouvelles unités forestières par la firme Thanry-Congo, la Société Industrielle et Agricole de Sembé (SIAS), la Likouala Timber et la Timber Best International. Cependant, cette filière a été affectée par le poids de la fiscalité et les problèmes récurrents d'évacuation de la production à cause de la faiblesse des infrastructures routières.

La contribution à la croissance des industries extractives a été de 0,2 point, sous l'influence des performances du champ de Mboundi, de l'entrée en production des gisements de Nkossa-Sud et Litanzi, et de la limitation du déclin naturel des anciens champs de Nkossa, Foukanda, Tchibeli et Kitina. Ainsi, après quatre années consécutives de récession, la production de pétrole brut s'est stabilisée à 11,2 millions de tonnes en 2004.

Le concours des industries manufacturières à la croissance a été de 0,6 point, compte tenu de l'extension des capacités de production des unités industrielles, de l'accroissement de la livraison de gaz industriel et de l'approvisionnement plus régulier des usines en carburants, avec l'installation de nouvelles sociétés de distribution de produits pétroliers (TOTAL, PUMA, X-OIL, etc.). Néanmoins, la fourniture irrégulière de l'électricité par la Société Nationale d'Electricité (SNE) et les difficultés du Chemin de Fer Congo Océan (CFCO) ont pesé sur la croissance de la production industrielle.

La contribution marginale à la croissance (0,1 %) du secteur des BTP est imputable à la limitation du rythme de progression des ressources budgétaires consacrées aux travaux de réhabilitation et d'extension des infrastructures de base.

Dans le secteur tertiaire, les filières du commerce, des restaurants et des hôtels ont participé à la croissance à hauteur de 0,5 point, en liaison avec la hausse de la demande entretenue par la légère progression des revenus et les manifestations organisées à Brazzaville (réunion de la Zone Franc, Championnat africain d'athlétisme) et à Pointe-Noire (festivités marquant le 44ème anniversaire de l'indépendance du Congo). L'apport de la branche des transports et télécommunications à la croissance a été positif de 0,7 point, grâce notamment aux investissements réalisés par le Port Autonome de Pointe-Noire, le CFCO et les sociétés de téléphonie mobile (CELTEL et LIBERTIS).

Au **Gabon**, le taux de croissance s'est situé à 1,6 % en 2004, contre 2 % en 2003, soutenu par les performances des secteurs pétrolier, de l'énergie, des télécommunications ainsi que des bâtiments et travaux publics.

Dans le secteur primaire, l'agriculture, l'élevage et la pêche ont stimulé la croissance à hauteur de 0,2 point, en raison d'une part, de la politique agricole en milieu périurbain de l'Institut Gabonais d'Appui au Développement (IGAD), et d'autre part, de l'instauration de récompenses aux personnes et associations pour la création de plantations. S'agissant des cultures industrielles, la privatisation des activités de la société Hévéaculture du Gabon (HEVEGAB) a permis une relance de la production de caoutchouc.

La branche de la sylviculture et l'exploitation du bois a obéré la croissance à hauteur de 0,2 %, du fait du recul de la production de grumes causé par le relèvement de la fiscalité et la perte de compétitivité induite par l'appréciation de l'euro par rapport au dollar. En somme, les abattages se sont repliés de 10 % pour se fixer à 1,8 million de m3, alors que la fabrication de bois s'est stabilisée à 400 000 m^3.

Dans le secteur secondaire, les industries extractives ont contribué modestement à la croissance (0,1 point), compte tenu de la poursuite des efforts de récupération dans le cadre du gisement de Rabi III et de l'exploitation des champs Anguille, Baudroie ou encore Avocette, Toucan et Gamba. Ainsi, la production de pétrole brut s'est stabilisée à 13,5 millions de tonnes en 2004. Dans le domaine minier, la production de manganèse a progressé de 25 % pour se situer à 2,5 millions de tonnes en 2004, en raison de la forte demande mondiale du minerai et l'accroissement de la capacité de la mine de Moanda.

Le concours des industries manufacturières à la croissance a été de 0,5 point, en liaison avec la bonne tenue des activités dans les secteurs de l'énergie, des ciments et de la transformation des métaux, et ce malgré les faibles performances de l'industrie agro-alimentaire causées par la concurrence déloyale.

L'apport des bâtiments et travaux publics (BTP) à la croissance a été positif de 0,4 point, en relation principalement avec la hausse de la mobilisation de ressources propres et extérieures allouées aux dépenses en capital de l'Etat.

Le soutien du commerce a été faible (0,1 point), sous l'effet de la récession dans la sylviculture et l'agroalimentaire. Cependant, le secteur des transports et télécommunications a dopé la croissance (0,2 %) grâce aux bonnes performances de la téléphonie mobile, et ce en dépit des difficultés de la compagnie Air Gabon.

En **Guinée Equatoriale**, la croissance du PIB réel s'est raffermie, s'établissant à 30 % en 2004, contre 13,6 % en 2003, en rapport avec la forte progression des activités pétrolières, l'accroissement de la production de méthanol, la consolidation des secteurs des bâtiments et travaux publics ainsi que des services marchands.

L'agriculture de subsistance a contribué à la croissance à hauteur de 0,1 point, grâce aux subventions de l'Etat en vue d'augmenter la production vivrière, d'améliorer les conditions de vie des paysans, de désenclaver les zones rurales et de renforcer la sécurité alimentaire. Néanmoins, la production agricole s'est révélée insuffisante pour satisfaire la demande en produits vivriers.

Le concours des cultures de rapport a été de 0,1 point, en liaison avec la hausse de près de moitié de la production cacaoyère s'élevant à 3 500 tonnes au cours de la campagne 2004-2005. Cette performance est attribuable aux mesures prises par les Pouvoirs Publics pour redynamiser cette activité.

La sylviculture a pesé sur la croissance à hauteur de 0,1 point, à cause d'une baisse de 3,7 % des abattages pour se fixer à 482 300 m3 en 2004, en conformité avec l'application du Code Forestier dont l'objectif est de limiter le déboisement et d'encourager la transformation locale. De ce fait, la production de bois débités a progressé de 12,6 % pour s'établir à 31 200 m^3 en 2004.

La filière des hydrocarbures, principal moteur de la croissance, y a participé à concurrence de 22 points, en raison du dynamisme des extractions d'huile brute. En effet, la production de pétrole a augmenté de 32,3 % pour s'établir à 17,6 millions de tonnes en 2004, compte tenu de l'extension du champ Zafiro et la progression de la production des gisements d'Alba. L'apport de la branche méthanol à la croissance à été de 5,8 points, procédant d'une hausse de 48,6 % du gaz naturel qui s'est fixée à 1 144 000 de tonnes métriques, liée à la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités de l'usine de Punta Europa.

La contribution des bâtiments et travaux publics (BTP) a été de 1,2 point, soutenue par l'aménagement des infrastructures publiques, la poursuite des constructions individuelles et des lotissements pour les logements à caractère social.

Dans le secteur tertiaire, le concours des activités commerciales, de la restauration et du tourisme d'affaires s'est élevé à 0,1 point, en relation avec la progression des activités du secteur pétrolier, la hausse des revenus des ménages et l'exploitation des nouveaux complexes hôteliers.

Au **Tchad**, le taux de croissance en termes réels a plus que doublé, pour atteindre 36,1 % en 2004, contre 15,1 % en 2003, grâce essentiellement à la forte progression de la production pétrolière.

Dans le secteur primaire, l'agriculture vivrière a sapé la croissance à hauteur de 2,7 points, en raison de la diminution de 25,5 % des récoltes de céréales (pénicillaire, sorgho, berbéré, maïs, riz paddy) estimées à 1 205 589 tonnes en 2004-2005. De même, les productions d'arachides et de manioc ont régressé respectivement de 7,2 % et 67,8 % pour se fixer à 385 103 et 140 000 tonnes. Ce déclin résulte d'une réduction des surfaces cultivées, d'un déficit pluviométrique et des attaques acridiennes dans certaines régions du pays.

La participation des cultures de rente a été de 1,3 point, en relation avec le regain de la cotonculture. En effet, la production de coton graine s'est redressée de 87,4 %, passant de 102 234 tonnes durant la campagne 2003-2004 à 191 565 tonnes en 2004-2005, suite à la résorption partielle de la crise financière de la COTONTCHAD et à une revalorisation des prix d'achats aux planteurs.

L'apport de l'élevage à la croissance a été de 0,4 point, compte tenu du croît du cheptel. De plus, ce secteur a bénéficié de l'aménagement des points d'eau pastoraux et des infrastructures dans les couloirs de transhumance afin de stabiliser les éleveurs et réduire les conflits éleveurs/agriculteurs. En somme, le

cheptel (bovins, ovins, caprins, camelins, asins) est évalué à 16,9 millions de têtes en 2004, contre 16,4 millions en 2003.

Dans le secteur secondaire, l'activité d'égrenage du coton fibre a grevé la croissance à hauteur de 0,6 point, à cause des tensions de trésorerie de la COTON-TCHAD durant l'exercice 2003-2004. Le concours des autres industries manufacturières a été de 0,1 point, en liaison avec les efforts de réhabilitation et d'extension des usines de la Manufactures des Cigarettes du Tchad (MCT) et des Brasseries du Logone (BDL) pour améliorer la production et faire face à la concurrence des produits importés et limiter ainsi les effets de la persistance des déficits énergétiques.

La valeur ajoutée du secteur pétrolier a soutenu la croissance à concurrence de 32,5 points, grâce à la montée en puissance de la production des gisements de Miandoum et de Komé, dans le bassin de Doba. Ainsi, la production de pétrole brut s'est établie à 8,7 millions de tonnes en 2004, contre 1,7 million de tonnes au cours des trois premiers mois d'exploitation en 2003.

Les bâtiments et travaux publics (BTP) n'ont fourni que 0,2 point à la croissance, avec le ralentissement des grands travaux de l'Etat provoqué par la diminution des concours extérieurs.

Dans le secteur tertiaire, les activités commerciales et les autres services marchands ont contribué à la croissance à raison de 2 points, compte tenu de l'accroissement de la demande locale. De même, les branches des transports et des télécommunications ont soutenu la croissance pour 0,4 point, du fait de l'extension du réseau des opérateurs de la téléphonie mobile (Bongor, Sarh, Bébidjia et Abéché), de l'entrée en activité de la compagnie aérienne Toumaï Air Tchad et de la mise à niveau des principales infrastructures aéroportuaires.

C. EMPLOI - SALAIRES - PRIX

L'année 2004 a été caractérisée dans la CEMAC par une amélioration de l'emploi dans la Fonction Publique, avec les recrutements de fonctionnaires dans les domaines prioritaires, ainsi que dans le secteur privé, par la création de nouveaux emplois dans les filières agricoles, sylvicoles, industrielles et commerciales. En conséquence, la masse salariale s'est rehaussée dans tous les pays de la Sous-région, excepté en République Centrafricaine et au Gabon. Sur le front des prix, la décélération des pressions inflationnistes s'est poursuivie, compte tenu d'un accroissement substantiel de l'offre de produits de consommation courante couplé avec une politique monétaire prudente.

1. Evolution de l'emploi

Au **Cameroun**, l'effectif de la Fonction Publique s'est accru grâce aux recrutements dans les secteurs prioritaires (affaires sociales, éducation, santé et sécurité publique). Les créations d'emplois dans le secteur privé se sont améliorées avec le dynamisme des activités dans les secteurs de l'agro-industrie, des bâtiments et travaux publics, et des services marchands.

En **République Centrafricaine**, dans le secteur privé, la contraction des effectifs dans les branches industrielles et commerciales a été compensée par le regain d'activité enregistré dans les filières

sylvicoles et minières. L'emploi dans le secteur public a légèrement augmenté sous l'effet de la réinsertion de certains militaires.

Au **Congo**, les effectifs du secteur public ont progressé pour s'établir autour de 67 000 agents en 2004, contre 66 358 agents une année auparavant, en liaison avec les recrutements effectués dans les secteurs sociaux (santé, enseignement et affaires sociales). Des créations d'emplois ont également été enregistrées dans les branches de la sylviculture, des industries et du commerce.

Au **Gabon**, l'effectif de la Fonction Publique a diminué pour se situer autour de 43 000 agents en 2004, contre 43 639 agents un an plus tôt, en raison de la réduction de la main-d'œuvre non permanente et de la poursuite du nettoyage des fichiers de la solde. Dans le secteur privé, des emplois ont été créés dans les filières du bois, des bâtiments et travaux publics, de l'énergie, du commerce et des télécommunications. En zone rurale, près de 1 500 emplois ont été créés dans le cadre du programme de participation villageoise à l'entretien routier.

En **Guinée Equatoriale**, l'effectif de l'Administration Publique s'est accru de 6 %, pour s'élever à 8 189 agents en 2004, en raison de la poursuite des recrutements dans les filières de l'éducation et de la santé. Dans le secteur privé, les créations d'emplois se sont poursuivies dans les branches des hydrocarbures, des bâtiments et travaux publics, du commerce général et du tourisme.

Au **Tchad**, l'emploi salarié du secteur privé formel s'est replié de 4,3 %, pour se situer à 21 060 personnes en 2004, en liaison avec la fin des travaux sur les sites pétroliers. Les effectifs de la Fonction Publique ont progressé pour s'établir autour de 60 000 en 2004, en raison des recrutements effectués dans les secteurs prioritaires de la santé, de l'éducation et du développement rural.

2. Evolution des salaires et des revenus

Au Cameroun, les traitements et salaires de la Fonction Publique se sont accrus de 5,4 % pour s'établir à 442,5 milliards en 2004, suite à la prise en charge des nouvelles recrues dans les secteurs prioritaires et aux effets financiers des glissements catégoriels et des promotions. Les salaires versés par les entreprises privées ont également progressé avec la mise en place de la nouvelle convention collective des entreprises industrielles.

Dans les zones rurales, les revenus ont été tirés par l'accroissement des ventes de produits vivriers et maraîchers, ainsi que le maintien à un niveau rémunérateur des prix d'achat aux planteurs de café (entre 325 et 375 francs/kg) et le relèvement de ceux du coton (de 185 à 192 francs/kg). En revanche, les prix aux planteurs de cacao se sont dépréciés de 20 %, pour se situer entre 450 et 560 francs/kg.

En **République Centrafricaine**, la masse salariale des agents de l'Etat, exprimée en base engagements, s'est contractée de 4,2 % pour atteindre 33,1 milliards, sous l'effet des mesures d'abattement des salaires supérieurs à 300 000 francs dans la Fonction Publique. De plus, le versement relativement régulier des salaires des fonctionnaires, les glissements catégoriels et la réinsertion des militaires ont permis de renforcer les revenus des agents de l'Etat. Dans le secteur privé, le pouvoir d'achat des ménages s'est amélioré, comparativement à 2003, avec la reprise progressive des activités agricoles, forestières et minières, ainsi que la décélération des tensions inflationnistes.

Au **Congo**, les traitements et salaires de la Fonction Publique ont augmenté de 2,2 %, pour s'établir à 122,9 milliards, du fait des recrutements dans les domaines sociaux. Dans le secteur privé, les revenus des ménages se sont améliorés en raison de la progression des activités forestières, industrielles et commerciales. En milieu rural, les paysans ont bénéficié de la reprise des cultures vivrières et de l'élevage grâce à un plus grand soutien de l'Etat dans le cadre de la politique décennale de relance agricole 2004-2013.

Au **Gabon**, la masse salariale de l'Administration Centrale s'est repliée de 1,2 % pour se situer à 226,3 milliards, en relation avec la réduction de la main-d'œuvre non permanente et la poursuite du nettoyage des fichiers de la solde. Les revenus des employés du secteur privé ont globalement augmenté avec l'application des plans sociaux dans les entreprises en restructuration, le redressement de l'activité dans les secteurs des bâtiments et travaux publics, industriel, énergétique et commercial. En milieu rural, la reprise de l'hévéaculture et le programme de participation villageoise à l'entretien routier ont permis de renforcer le pouvoir d'achat des ménages.

En **Guinée Equatoriale**, la masse salariale de la Fonction Publique s'est accrue de 12,2 % pour se fixer à 30,9 milliards en 2004, compte tenu des glissements catégoriels et des recrutements dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Les revenus des ménages en zone urbaine ont bénéficié de la poursuite des créations d'emplois dans les secteurs des hydrocarbures, des bâtiments et travaux publics, du commerce général et du tourisme. Dans les zones rurales, le pouvoir d'achat des paysans s'est consolidé, au regard de la revalorisation des prix d'achat aux planteurs de cacao de 750 francs/kg durant la campagne 2003-2004 à 800 francs CFA/kg en 2004-2005 et de l'octroi de subventions pour l'achat des intrants.

Au **Tchad**, les dépenses de personnel de l'Administration Publique se sont accrues de 9,4 % pour se situer à 61,5 milliards en 2004, en liaison avec les recrutements dans les secteurs prioritaires et les avancements statutaires. La masse salariale du secteur privé formel s'est relevée de 6,7 % pour s'établir à 24,8 milliards. En zone rurale, les revenus monétaires des paysans ont fortement progressé. En effet, les prix d'achat aux producteurs de coton graine ont été réévalués de 17,9 % pour se chiffrer à 187 francs/kg.

3. Evolution des prix

La décélération des tensions inflationnistes dans la CEMAC s'est poursuivie au cours de l'année 2004. En effet, sur la base des statistiques fournies par les Administrations nationales chargées du suivi de l'évolution des prix, le taux d'inflation de la CEMAC, mesuré par la variation en moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation, s'est situé à 0,3 % en 2004, contre 1,2 % en 2003. En glissement annuel, le taux est ressorti en hausse, s'établissant à 1,3 % en 2004, contre 0,1 % en 2003.

Ce ralentissement des pressions sur les prix observé dans tous les Etats, à l'exception du Congo, est attribuable essentiellement à l'accroissement substantiel de l'offre de produits vivriers, en raison (i) du désenclavement de certaines zones de grande production agricole au Cameroun, (ii) de l'amélioration des circuits d'approvisionnement et de distribution en Guinée Equatoriale, (iii) de la normalisation progressive de la situation socio-politique en République Centrafricaine qui s'est accompagnée d'une sécurisation des voies de communication, et (iv) de l'extension des aires consacrées à l'agriculture au Tchad. D'autres facteurs ont également contribué à cette évolution, en particulier la mise en application effective de la trêve sociale au Gabon, l'assainissement des finances publiques et la mise en œuvre d'une politique monétaire prudente.

Globalement, par rapport aux principaux partenaires commerciaux, le différentiel d'inflation des pays de la CEMAC est resté favorable. A fin décembre 2004, le taux d'inflation, en glissement annuel, de la CEMAC (1,3 %) a été plus faible que celui de la Zone Euro (2,1 %, avec 2 % pour la France), des Etats-Unis (3,2 %) et de l'UEMOA (2,6 %).

Au **Cameroun**, l'évolution du niveau général des prix a été caractérisée par un léger repli, revenant en moyenne annuelle de 0,6 % à fin décembre 2003 à 0,4 % à fin décembre 2004. Par contre, en glissement annuel, le taux d'inflation s'est accru, passant de - 0,1 % à fin décembre 2003 à 1,2 % à fin décembre 2004. Cette évolution contrastée découle du relèvement des prix des hydrocarbures, en raison des fortes appréciations des cours du brut tout au long de l'année 2004, qui a causé en septembre, la suppression du mécanisme de blocage des prix des carburants et son remplacement par un système flottant ou ajustable. Le renchérissement du carburant a néanmoins été contenu par la baisse des prix de produits vivriers et maraîchers dans les principales villes du pays, en liaison avec l'accroissement substantiel de l'offre des produits et le désenclavement de certaines zones de grande production agricole. Les principaux postes de consommation à l'origine de cette évolution sont les composantes « boissons et tabacs » (+ 12 %), « transports et communication » (+ 2,2 %) et « santé et soins personnels » (+ 0,8 %), alors que les prix ont baissé pour le poste « alimentation » (- 0,8 %). Hors alimentation et transports, le taux d'inflation a doublé, s'établissant à 2,5 % au 31 décembre 2004, contre 1,2 % douze mois plus tôt.

En **République Centrafricaine**, l'évolution du niveau général des prix a été marquée par une décélération des tensions inflationnistes. Le taux d'inflation qui avait atteint 4,2 % en moyenne annuelle à fin décembre 2003, a chuté à - 2,1 % à fin décembre 2004. En glissement annuel, par contre, il s'est accéléré, se fixant à 1,7 % à fin décembre 2004, contre - 3,2 % à la même période de l'année précédente. Le recul des prix sur les douze mois de l'année 2004 par rapport aux douze mois précédents tient notamment à la sécurisation progressive des axes routiers et des voies fluviales ainsi qu'au retour à la paix civile dans le pays, qui ont permis la reprise des activités agricoles avec pour incidence une disponibilité accrue des produits vivriers sur les principaux marchés urbains au troisième trimestre 2004. En 2004, les principales composantes de la consommation des ménages ayant contribué à cette détente des prix sont les postes « combustible et énergie » (- 3,3 %) et « habillement et textiles » (- 3 %). Par ailleurs, une hausse des prix aux postes « services » (+ 3,7 %) et « alimentation » (+ 3,1 %) a été relevée. L'inflation, hors alimentation et énergie, a reculé, se chiffrant à - 0,4 % au 31 décembre 2004, contre 8,7 % à la même période de l'année précédente.

Au **Congo**, après un repli en 2003, le niveau général des prix a été caractérisé par une résurgence des tensions inflationnistes en 2004. Sur la base des indices des prix à la consommation des ménages de Brazzaville et de Pointe-Noire, le taux d'inflation, mesuré en moyenne annuelle, est passé de - 1,3 % à fin décembre 2003 à 1,4 % à fin décembre 2004. En glissement annuel, il est demeuré quasiment à son niveau de décembre 2003, soit 1,1 % au 31 décembre 2004. Cette progression des prix au cours de l'année 2004 est imputable d'une part, à l'expansion de la demande intérieure, et d'autre part, aux perturbations périodiques du trafic ferroviaire sur le Chemin de Fer Congo–Océan (CFCO) qui se sont accompagnées d'une réduction graduelle de l'offre de biens de consommation courante sur les principaux marchés urbains. L'envolée des cours mondiaux du pétrole brut tout au long de l'année a également constitué une source de pression sur les prix des hydrocarbures. Sur la

période décembre 2003 à décembre 2004, les différents postes de consommation à l'origine de cet accroissement du niveau général des prix sont les composantes « hygiène-santé » (+ 12,4 %), « loisirs et divers » (+ 11,3 %), « habillement » (+ 9,3 %), « dépenses de maison » (+ 9,2 %) et « transports » (+ 2,4 %). Cette hausse a toutefois été ralentie par la baisse enregistrée au niveau du poste « alimentation » (- 5,2 %). Hors alimentation et transports, le taux d'inflation a plus que doublé, passant à 27,3 % à fin décembre 2004, contre 11,9 % à fin 2003.

Au **Gabon**, un allègement des tensions inflationnistes a été constaté au 31 décembre 2004. Le taux d'inflation, calculé en moyenne annuelle, a reculé, revenant de 2,3 % à fin décembre 2003 à 0,4 % à fin décembre 2004. En glissement annuel, il s'est établi à - 0,6 % au 31 décembre 2004, contre 3,5 % au 31 décembre 2003. Ce ralentissement est attribuable à la mise en œuvre effective de la trêve sociale conclue entre les syndicats, le Patronat et le Gouvernement, en septembre 2003, avec notamment le blocage des prix de plusieurs denrées de consommation courante et ce, malgré l'entrée en vigueur au deuxième semestre de l'année 2004, de la nouvelle Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) avec l'introduction d'un taux majoré pour les produits de luxe (25 % au lieu de 18 %) et l'élargissement du champ d'application du taux réduit pour les produits de première nécessité (10 %). Entre décembre 2003 et décembre 2004, les principales composantes à l'origine de cette désinflation sont les postes « fruits et légumes » (- 6,4 %), « produits à base de céréales » (- 3,8 %), « épices » (- 2,9 %), « boissons et tabacs » (- 1,8 %), « habillement » (- 2 %) et « transports » (- 0,8 %). Cette tendance baissière des prix a toutefois été contrebalancée par la hausse observée aux postes « hygiène » (+ 6,1 %), « viandes et poissons » (+ 1,9 %), « tubercules » (+ 1,7 %), « loisirs et divers » (+ 1,6 %) et « logement » (+ 1,3 %). L'inflation, hors alimentation et transports, s'est située à 2 % au 31 décembre 2004, contre 1,4 % douze mois plus tôt.

En **Guinée Equatoriale**, le taux d'inflation s'est élevé à 4,2 %, en moyenne annuelle au 31 décembre 2004, contre 7,3 % au 31 décembre 2003. En glissement annuel, le taux d'inflation est estimé à 5,1 % à fin décembre 2004, identique à celui enregistré à fin décembre 2003. Cette décélération enregistrée depuis juin 2003 est le corollaire de la résorption progressive de l'impact de l'augmentation de 20 % du salaire minimum dans la Fonction Publique intervenue en 2003, ainsi que de l'amélioration de l'offre et de l'approvisionnement des marchés urbains en biens de consommation courante. Entre décembre 2003 et décembre 2004, les évolutions suivantes des prix ont été relevées aux postes « transports » (+ 16 %), « alimentation » (+ 5,5 %), « habillement » (+ 3,9 %), « équipement » (+ 3,3 %), « habitation » (+ 3,9 %), « restaurants et hôtels » (+ 3,7 %) et « santé » (+ 2,9 %). Hors alimentation et transports, le taux d'inflation s'est replié, se fixant à 3,7 % à fin décembre 2004, contre 9,4 % à fin décembre 2003.

Au **Tchad**, l'évolution des prix a été caractérisée par la poursuite de la tendance déflationniste au cours de l'année 2004. Le taux d'inflation a reculé, se situant à - 5,4 % en moyenne annuelle au 31 décembre 2004, contre - 1,8 % au 31 décembre 2003. En glissement annuel, par contre, le taux d'inflation est passé de - 11,9 % à fin décembre 2003 à 2,1 % douze mois plus tard. La décrue des prix au cours de l'année 2004 est la résultante de (i) l'abondance des produits vivriers, en rapport avec l'accroissement des surfaces cultivées conjugué à des conditions climatiques favorables en 2003, (ii) la fin des grands travaux sur les différents sites pétroliers, et (iii) l'affluence de produits « bon marché » en provenance de Dubaï (Emirats Arabes Unis) sur les principaux marchés urbains. Les principaux postes

de consommation ayant évolué à la baisse entre décembre 2003 et décembre 2004 sont les composantes « tubercules, légumes et fruits » (- 12,3 %), « habillement » (- 20,9 %), « équipement des ménages » (- 7,7 %), « énergie et éclairage » (- 9,9 %), « hygiène et soins » (- 3,8 %) et « services » (- 0,2 %). Hors alimentation et énergie, le taux d'inflation est ressorti à - 6,8 % au 31 décembre 2004, contre - 2,2 % à la même période de l'année précédente.

Tableau 4 : Taux d'inflation en moyenne annuelle des pays de la CEMAC
(Variation en % de l'indice des prix à la consommation)

	2000	2001	2002	2003	2004
Cameroun	1,2	4,5	2,8	0,6	0,4
République Centrafricaine	3,1	3,8	2,3	4,2	- 2,1
Congo	- 0,3	0,4	3,8	- 1,3	1,4
Gabon	0,5	2,1	0,2	2,3	0,4
Guinée Equatoriale	4,6	8,8	7,6	7,3	4,2
Tchad	3,8	12,4	5,2	- 1,8	- 5,4
CEMAC (1)	**1,3**	**4,4**	**3,0**	**1,2**	**0,3**

Sources : Administrations nationales chargées du suivi des prix à la consommation
(1) Pondération des indices nationaux par le PIB .

Graphique 2 : Taux d'inflation en moyenne annuelle des pays de la CEMAC
(Variation en moyenne annuelle)

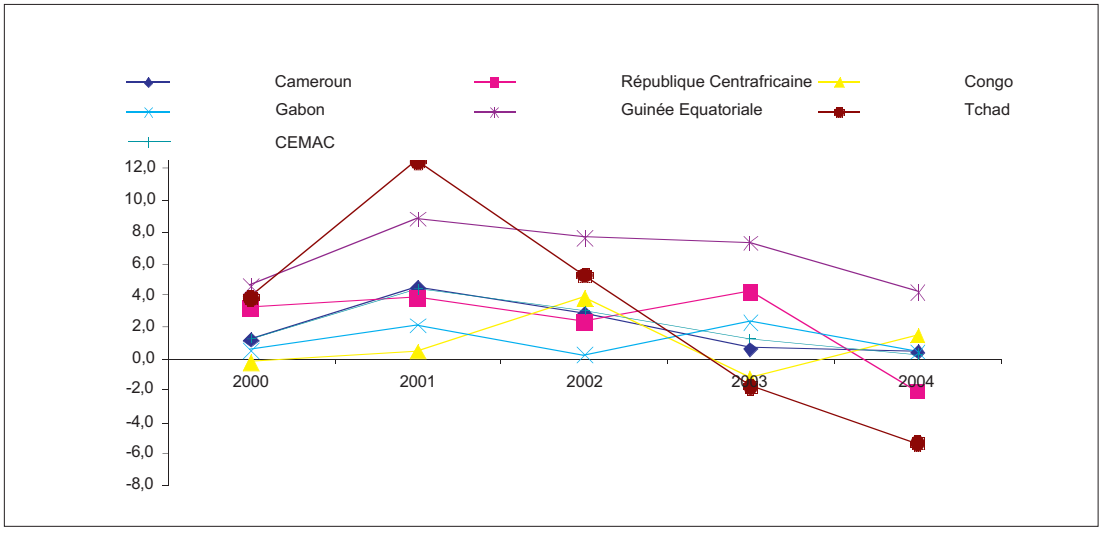

D. FINANCES PUBLIQUES

1. Orientation générale

En 2004, l'évolution des finances publiques des Etats membres de la CEMAC a été marquée par un accroissement de l'excédent budgétaire, base engagements, hors dons, qui est passé de 506,8 milliards en 2003 (2,9 % du PIB) à 674,2 milliards en 2004 (3,5 % du PIB).

Les grandes tendances ont été les suivantes :

- une progression de 13,8 % du niveau des recettes budgétaires, qui ont représenté 21,4 % du PIB en 2004 contre 21,2 % en 2003, sous l'effet principalement de l'évolution favorable des recettes pétrolières, en hausse de 28,9 %, grâce au boom de la production pétrolière (+ 24,4 %), attribuable entre autres, à l'entrée du Tchad dans le club des pays producteurs d'or noir, et à la bonne tenue des prix du baril de pétrole brut exprimés en francs CFA (+ 9,5 %). De leur côté, les recettes non pétrolières ont quasiment stagné (+ 0,3 %), en dépit d'un regain d'activité du secteur non pétrolier (+ 4,6 %), confirmant ainsi le relâchement des régies financières en matière de recouvrement fiscal, dans un contexte de boom pétrolier ;

- une augmentation de 10,8 % des dépenses publiques qui sont cependant revenues de 18,3 % du PIB en 2003 à 18 % un an plus tard. Cette hausse des dépenses budgétaires a découlé essentiellement d'un accroissement d'un tiers des dépenses en capital, lié aux dépenses engagées en Guinée Equatoriale et au Tchad dans le domaine des infrastructures de base. De plus, elle a été légèrement accentuée par la progression de 2,7 % des dépenses courantes et ce, malgré le contrôle accru des dépenses de fonctionnement dans le cadre des programmes économiques et financiers ;

- une hausse de 14,3 % de l'excédent du solde primaire, qui s'est stabilisé à 7,2 % du PIB en 2004.

Tableau 5 : Solde budgétaire global, base engagements, hors dons
(en % du PIB)

	2000	2001	2002	2003	2004
Cameroun (1)	3,1	1,0	3,3	3,4	1,8
République Centrafricaine	- 7,0	- 4,0	- 3,6	- 4,6	- 1,4
Congo	0,8	- 1,0	- 8,3	- 0,1	5,4
Gabon	11,8	4,0	2,1	7,4	7,7
Guinée Equatoriale	4,4	15,5	12,9	13,0	11,8
Tchad	- 12,2	- 10,1	- 12,8	- 12,8	- 7,8
CEMAC	**3,4**	**1,4**	**0,8**	**2,9**	**3,5**

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC
(1) Données en exercice budgétaire, allant de juillet de l'année n à juin de l'année n+1, de 2000 à 2001.

Graphique 3 : Solde budgétaire global, base engagements, hors dons
(en % du PIB)

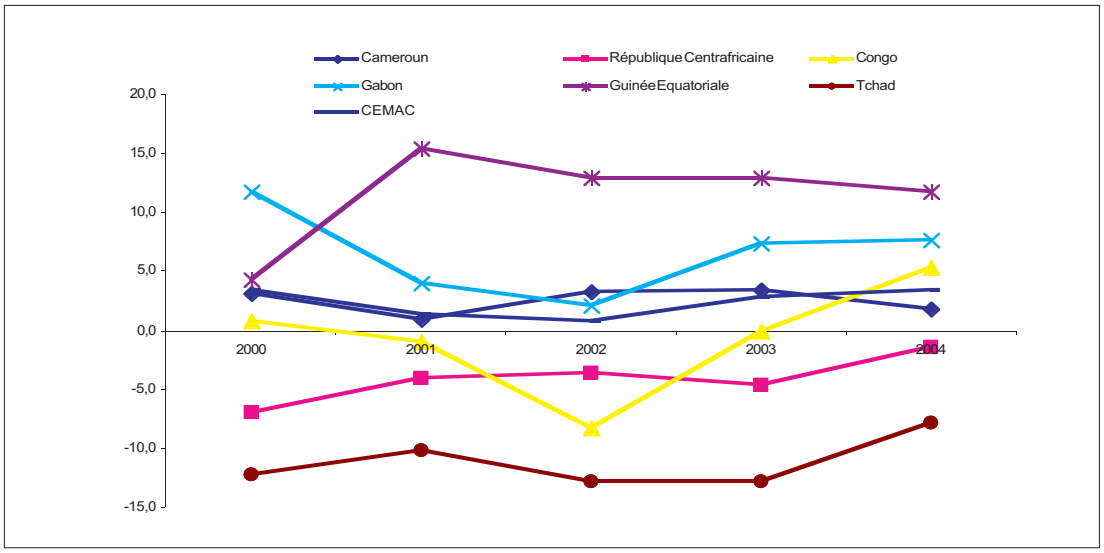

2. Exécution des budgets par Etat

Au **Cameroun**, les recettes budgétaires ont diminué de 5,7 % pour se fixer à 1 285,7 milliards en 2004 (15,5 % du PIB) en liaison avec le recul des recettes non pétrolières (948 milliards), représentant près de trois quarts du total, dû à la mauvaise exécution de la réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), ainsi qu'aux dysfonctionnements dans le suivi des contribuables et dans la prise en charge des recettes par la Division des Grandes Entreprises (DGE). A l'inverse, les recettes pétrolières ont progressé de 4,2 % pour atteindre 337,7 milliards, en raison de la bonne tenue des cours du baril de pétrole brut. Les dépenses budgétaires se sont élevées à 1 140 milliards en 2004 (13,7 % du PIB), en hausse de 4 %, dont 955,7 milliards de dépenses courantes et 184,3 milliards de dépenses en capital. Les dépenses courantes se sont accrues de 2,7 %, sous l'effet d'une progression des dépenses en biens et services, de celles des transferts et subventions, ainsi que de la masse salariale, qui ont plus que compensé le repli des dépenses au titre des intérêts de la dette publique. De même, les dépenses en capital ont augmenté de 11,5 %, en rapport avec une mobilisation plus importante des concours extérieurs.

La gestion des finances publiques s'est soldée par une contraction de près de moitié de l'excédent budgétaire global, base engagements, 145,7 milliards en 2004 (1,8 % du PIB), contre 267,5 milliards (3,4 % du PIB) un an plus tôt. En y intégrant la réduction des arriérés intérieurs de 3,7 milliards, l'amortissement de la dette extérieure de 298,2 milliards et un désengagement net de l'Etat vis-à-vis du secteur intérieur de 237,9 milliards, il s'est dégagé un besoin de financement extérieur du budget pour l'exercice 2004 de 394,1 milliards, couvert par les allègements de dettes (271,6 milliards), les prêts-projets (57,6 milliards), les prêts-trésorerie (43,3 milliards), les dons courants (6,9 milliards) et les dons-projets (2 milliards). Il en est résulté une accumulation d'arriérés extérieurs de 12,7 milliards.

En **République Centrafricaine**, les recettes budgétaires ne se sont accrues que de 4,4 %, pour se situer à 56,6 milliards en 2004 (8,2 % du PIB), du fait

du faible rendement de la TVA qui a souffert de la timide reprise économique et des insuffisances fonctionnelles des régies financières. Les dépenses budgétaires ont fléchi de 22,4 % pour s'établir à 66,6 milliards en 2004 (9,6 % du PIB), en raison pour une grande part, de la baisse de 15,4 % des charges courantes, traduisant notamment un recul des dépenses en biens et services. Pour leur part, les dépenses en capital ont accusé une baisse de près de moitié, pour revenir à 10,4 milliards en 2004, à cause des difficultés de trésorerie de l'Etat et de l'attentisme des bailleurs de fonds.

La gestion des finances publiques a enregistré un déficit budgétaire, base engagements, de 10 milliards en 2004 (1,4 % du PIB), contre 31,7 milliards en 2003 (4,6 % du PIB). Pour faire face à ce déficit et à l'amortissement de la dette extérieure de 16,1 milliards, ainsi qu'au paiement des arriérés intérieurs de 3,3 milliards et des versements au secteur non bancaire de 15 milliards, des ressources extérieures ont été mobilisées à hauteur de 17,9 milliards (11,8 milliards d'aides, 5,1 milliards de ressources liées aux projets et 1 milliard de prêts-trésorerie), ainsi que des ressources du système bancaire de 7,4 milliards. Il en est résulté une accumulation d'arriérés de paiements extérieurs de 19,1 milliards.

Au **Congo**, les recettes budgétaires ont augmenté de 22,3 % pour se chiffrer à 737,9 milliards en 2004 (32,2 % du PIB). Les recettes pétrolières se sont rehaussées de 25, 8 % pour atteindre 530,4 milliards, en liaison principalement avec une embellie du prix du baril de pétrole brut. Parallèlement, les recettes non pétrolières ont progressé de 14,1 %, pour s'établir à 207,6 milliards, grâce aux efforts de mobilisation des recettes opérées par l'Administration des impôts. De leur côté, les dépenses budgétaires se sont accrues de 1,2 %, pour se situer à 613,4 milliards en 2004 (26,7 % du PIB). Les charges courantes ont affiché une hausse de 1,6 %, en relation avec un accroissement de la masse salariale et des dépenses en biens et services, tempéré toutefois par le recul des transferts et subventions. Cette progression maîtrisée des dépenses publiques a notamment bénéficié de la systématisation des contrôles des prestations sur biens et services fournies à l'Etat et de la vérification renforcée de l'opportunité de la dépense. En outre, les dépenses en capital ont stagné (0,4 %), reflétant la faible mobilisation des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures toutefois contrebalancées par le redressement de celles financées sur recettes locales.

Le déficit budgétaire, base engagements, de 2,5 milliards en 2003 (0,1 % du PIB) a fait place à un excédent de 124, 5 milliards en 2004 (5,4 % du PIB). En y soustrayant l'amortissement de la dette extérieure (161 milliards), l'apurement des arriérés intérieurs (29,7 milliards) et extérieurs (1 424,7 milliards) et les paiements nets au secteur intérieur (- 104,4 milliards), le besoin de financement de l'Etat est ressorti à 1 389,4 milliards. Il a été financé par un réaménagement de la dette extérieure à hauteur de 1 376,4 milliards, des tirages extérieurs pour 13 milliards (dont 2,5 milliards au titre des dons-projets et 10,5 milliards de prêts-projets).

Au **Gabon**, les recettes budgétaires de l'année 2004 se sont accrues de 5,9 % pour s'établir à 1 111,5 milliards (29,8 % du PIB). Les recettes pétrolières ont enregistré une hausse de 5,2 % pour atteindre 600 milliards en raison de l'embellie des cours du baril de pétrole brut. Les recettes non pétrolières ont progressé de 6,8 % pour se chiffrer à 511,5 milliards sous l'effet d'une meilleure collecte des recettes fiscales, dans un contexte néanmoins marqué par la morosité de l'activité économique. Les

dépenses de l'Etat se sont relevées de 4,1 % pour se fixer à 825,5 milliards en 2004 (22,1 % du PIB) dont 665,5 milliards de dépenses courantes et 160 milliards de dépenses en capital. Les charges courantes se sont quasiment stabilisées (+ 0,6 %) du fait d'une baisse de la masse salariale compensée par la hausse des transferts et subventions. Enfin, les dépenses d'investissement ont fortement progressé (22,1 %) grâce principalement à une plus grande mobilisation des financements extérieurs.

En conséquence, l'excédent budgétaire, base ordonnancements, s'est accru, passant de 256,4 milliards en 2003 (7,4 % du PIB) à 286 milliards en 2004 (7,7 % du PIB). Le besoin de financement global de l'Etat, qui s'est élevé à 488,7 milliards, après la prise en compte de l'amortissement de la dette extérieure de 278,6 milliards, du désengagement vis-à-vis du système bancaire à hauteur de 83,5 milliards et l'apurement des arriérés intérieurs et extérieurs pour 412,6 milliards, a été couvert par des emprunts extérieurs pour 59,9 milliards, des dons courants de 2,1 milliards, des allègements de la dette extérieure de 424,2 milliards et des tirages sur le secteur non bancaire de 2,5 milliards.

En **Guinée Equatoriale**, les recettes budgétaires de 2004 ont progressé de près de deux tiers pour ressortir à 773,5 milliards (31,7 % du PIB), grâce essentiellement à une hausse sensible (71,5 %) des recettes pétrolières à 700,3 milliards dopées par le relèvement de la production pétrolière et la bonne tenue des cours mondiaux du baril de pétrole brut. Les recettes non pétrolières se sont accrues de 16,6 % pour s'inscrire à 73,2 milliards, sous l'impulsion d'une consolidation des performances des régies financières et du dynamisme de l'activité économique, notamment dans le secteur des services. Les dépenses budgétaires se sont relevées de plus de trois quart pour s'établir à 484,5 milliards en 2004 (19,9 % du PIB), en raison de la forte montée (+ 113,8 %) des dépenses en capital, destinées principalement aux investissements dans les secteurs prioritaires de la santé, de l'éducation et des infrastructures routières. Parallèlement, les dépenses courantes ont augmenté de plus d'un tiers, pour s'élever à 121,5 milliards, en relation avec la hausse significative (89,5 %) des transferts et subventions, ainsi que des dépenses en biens et services, et dans une moindre mesure, de la masse salariale. En revanche, les dépenses au titre des intérêts de la dette publique ont chuté de près d'un tiers.

L'excédent budgétaire, base engagements, s'est renforcé à 289 milliards en 2004 (11,8 % du PIB), contre 213,2 milliards (13 % du PIB) l'année précédente. Ce surplus, augmenté du tirage net sur le système non bancaire de 29,3 milliards et des prêts-projets de 0,8 milliard, a permis le règlement des arriérés intérieurs (1,4 milliard) et extérieurs (12,1 milliards), l'amortissement de la dette extérieure (5,4 milliards) et le désengagement net de l'Etat vis-à-vis du système bancaire (293,1 milliards).

Au **Tchad**, les recettes budgétaires de l'année 2004 se sont inscrites en forte hausse (63,4 %) pour se situer à 217,5 milliards (10,5 % du PIB), dynamisés principalement par les revenus pétroliers qui sont passés de 10,6 milliards en 2003 à 69,8 milliards en 2004. Les recettes non pétrolières ont augmenté de 20,5 % pour s'établir à 147,6 milliards en 2004, sous l'effet des bonnes performances de l'administration douanière. Les dépenses budgétaires se sont accrues de 14,9 % pour atteindre 378,4 milliards (18,3 % du PIB), sous l'influence de la progression de 23 % des charges d'investissements tirés par les fonds dégagés suite aux annulations de la dette extérieure dans le cadre de l'Initiative PPTE. En outre, les dépenses courantes ont accusé un accroissement

de 3,1 %, en relation avec la hausse des dépenses militaires, de la masse salariale et des paiements au titre des intérêts de la dette publique et ce, en dépit d'une baisse des dépenses en biens et services ainsi que des transferts et subventions.

Le déficit budgétaire, base engagements, hors dons, s'est allégé à 160,9 milliards en 2004 (7,8 % du PIB), contre 196,2 milliards en 2003 (12,8 % du PIB). En y ajoutant l'amortissement de la dette publique extérieure (9,2 milliards), les provisions pour paiement de la dette pétrolière (8,1 milliards), ainsi que le désengagement net vis-à-vis des secteurs bancaire (1,8 milliard) et non bancaire (23,6 milliards), il apparaît un besoin de financement de 203,6 milliards couvert à hauteur de 199 milliards par des ressources extérieures comprenant des financements liés aux projets (190,8 milliards), des dons courants (1,1 milliard) et des variations de dépôts pétroliers (7,1 milliards). Il en est résulté une accumulation d'arriérés intérieurs de 2,9 milliards et extérieurs de 1,7 milliard.

E. SECTEUR EXTERIEUR

1. Balance des paiements

La Balance des paiements consolidée de la CEMAC a été marquée par une amélioration de l'excédent commercial qui s'est situé à 4 982,2 milliards en 2004, contre 3 179,6 milliards en 2003, traduisant d'une part, le boom des exportations pétrolières en Guinée Equatoriale et au Tchad, et d'autre part, la moindre progression des importations. A l'inverse, le déficit des services s'est creusé de 16,1 % pour s'élever à 2 653,1 milliards en 2004 ; parallèlement, le solde négatif des revenus s'est aggravé de plus de moitié pour atteindre 3 152,7 milliards en 2004. Par ailleurs, les entrées nettes des transferts courants ont augmenté de 61,8 milliards en 2003 à 115,7 milliards en 2004. En conséquence, le déficit du compte des transactions courantes (transferts officiels inclus) s'est allégé à 707,9 milliards en 2004 (3,6 % du PIB), contre 1 069,6 milliards (6,2 % du PIB) en 2003. Grâce à un quasi doublement des flux nets de capitaux s'élevant à 998,3 milliards en 2004, le solde global est ressorti excédentaire de 95,9 milliards en 2004, contre un déficit de 560,4 milliards en 2003. Il en a résulté une forte amélioration de la position extérieure des autorités monétaires de 574,9 milliards et un niveau important de financements exceptionnels atteignant 479 milliards répartis entre les annulations et les rééchelonnements au titre de la dette extérieure sur les échéances courantes et les arriérés.

Tableau 6 : Solde extérieur courant (transferts officiels inclus)
(en % du PIB)

	2000	2001	2002	2003	2004
Cameroun (1)	1,3	- 6,5	- 6,6	- 7,1	- 5,6
République Centrafricaine	- 1,1	- 2,0	- 1,6	- 2,5	- 1,4
Congo	20,6	- 1,6	6,3	14,6	9,3
Gabon	19,9	10,7	7,0	9,6	8,2
Guinée Equatoriale	- 16,4	- 49,0	- 13,5	- 41,2	- 24,6
Tchad	- 15,4	- 33,8	- 96,2	- 28,9	- 7,6
CEMAC	**6,5**	**- 7,5**	**- 10,0**	**- 6,2**	**- 3,6**

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC
(1) Données en exercice budgétaire, allant de juillet de l'année n à juin de l'année n+1, de 2000 à 2001.

Graphique 4 : Solde extérieur courant (transferts officiels inclus)
(en % du PIB)

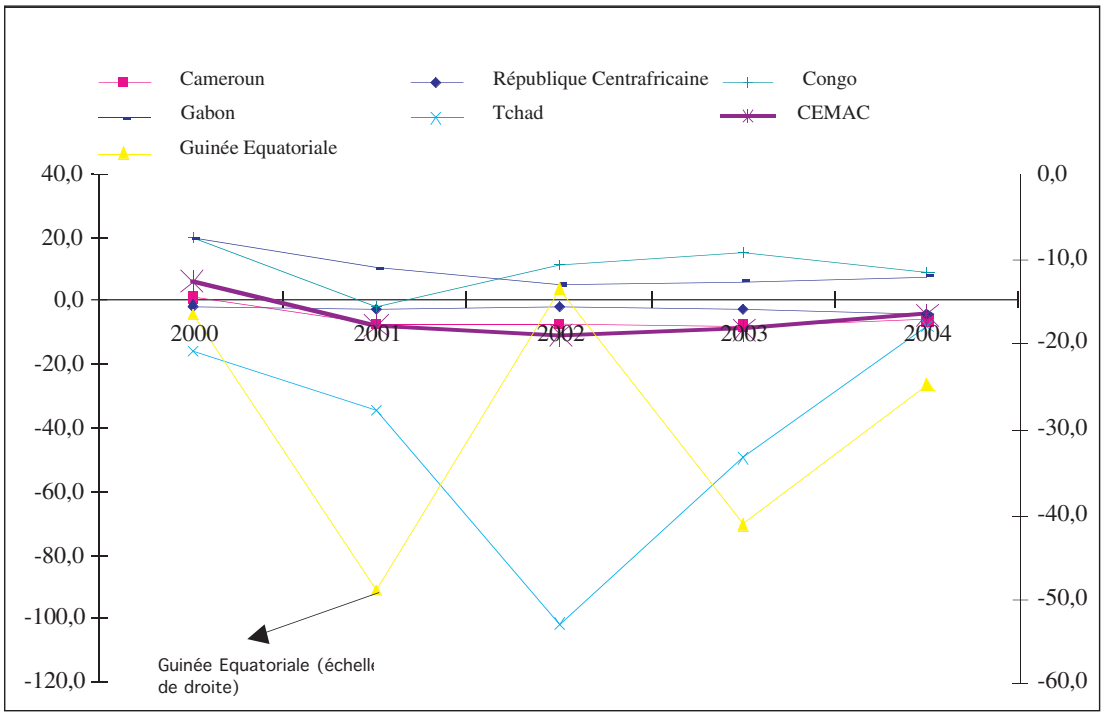

Au **Cameroun**, le déficit de la balance courante s'est réduit à 461,9 milliards (- 5,6 % du PIB) en 2004, contre 566,8 milliards en 2003 (- 7,1% du PIB). Cet allègement s'explique par une progression de l'excédent de la balance commerciale (88,3 milliards en 2004, contre 71,7 milliards un an plus tôt), une contraction du déficit des services (de 456,5 milliards en 2003 à 372,3 milliards en 2004) et une régression des sorties au titre des revenus (de 308,2 milliards en 2003 à 274,6 milliards en 2004). En revanche, le solde positif des transferts courants s'est amoindri, revenant de 126,2 milliards en 2003 à 96,7 milliards en 2004. S'agissant du compte de capital et d'opérations financières, les entrées nettes se sont significativement renforcées, s'affichant à 230,3 milliards en 2004 contre 36,3 milliards en 2003, grâce à une forte réduction de l'amortissement de la dette, et ce malgré un repli des flux d'investissements directs étrangers. En définitive, le déficit du solde global s'est allégé de près de moitié, s'établissant à 197,1 milliards en 2004 contre 361,7 milliards en 2003. Il a été financé par des rééchelonnements et des annulations au titre du service de la dette de l'ordre de 271,6 milliards, ainsi qu'une accumulation d'arriérés de 12,7 milliards, contribuant à un renforcement des avoirs extérieurs de 87,2 milliards.

En **République Centrafricaine**, le déficit de la balance courante s'est réduit, atteignant 9,7 milliards en 2004 (1,4 % du PIB) contre 17 milliards en 2003 (2,5 % du PIB). Cet allègement est attribuable à la fois à la forte hausse des transferts extérieurs courants reçus de l'extérieur (26,4 milliards en 2004 contre 16,7 milliards en 2003), en particulier les dons courants, et à la contraction du solde négatif des services (- 28,3 milliards contre - 36 milliards un an plus tôt) et ce, en dépit de l'apparition d'un déficit de la balance commerciale (- 5,9 milliards en 2004 contre 4,9 milliards en 2003). Les sorties nettes au titre du compte de capital et d'opérations financières ont progressé de près d'un

quart pour se fixer à 13,6 milliards en 2004, en raison de la chute des afflux de capitaux publics. En conséquence, le déficit global de la balance des paiements s'est resserré, revenant de 28,4 milliards en 2003 à 19,6 milliards en 2004. Il a entraîné une diminution des réserves de change de 0,5 milliards et des accumulations d'arriérés sur le service de la dette extérieure de 19,1 milliards.

Au **Congo**, l'excédent des transactions courantes a diminué, revenant de 302,4 milliards (14,6 % du PIB) en 2003 à 213,7 milliards en 2004 (9,3 % du PIB). Ce repli est le corollaire (i) du tassement (- 0,5 %) de l'excédent de la balance commerciale, bien qu'à un niveau satisfaisant (1 073,8 milliards), (ii) du creusement du déficit des services (de 396 milliards en 2003 à 472,3 milliards en 2004), et (iii) du relèvement des paiements au titre des revenus (de 340,6 à 376,5 milliards). En revanche, les sorties nettes du compte de capital et d'opérations financières ont chuté de près de deux tiers pour revenir à 157,6 milliards en 2004. En définitive, le déficit global de 160,2 milliards en 2003 a fait place à un excédent global de 66,6 milliards en 2004. Il s'est traduit par une reconstitution des avoirs extérieurs de 39,1 milliards, après la prise en compte des aménagements obtenus au titre de la dette extérieure de 1 671,6 milliards, qui a couvert les arriérés (1 565,9 milliards).

Au **Gabon**, le solde positif des transactions courantes s'est allégé de 7 % pour se situer à 307,2 milliards (8,2 % du PIB) en 2004, contre 330,4 milliards en 2003 (9,6 % du PIB). Cet amoindrissement résulte à la fois de la forte détérioration du déficit de la balance des services (509,3 milliards en 2004 contre 391,6 milliards en 2003) et des revenus (575,9 milliards contre 414,1 milliards un an plus tôt), et ce en dépit du renforcement de l'excédent commercial (de 1 241,2 milliards en 2003 à 1 447, 7 milliards en 2004). Les sorties nettes au titre du compte de capital et d'opérations financières se sont contractées, s'élevant à 152,1 milliards en 2004, contre 289,4 milliards en 2003. En conséquence, l'excédent global de 18 milliards en 2004 s'est substitué à un déficit de 53,7 milliards en 2003, permettant une progression des réserves de change de 98,3 milliards suite à la prise en compte de remise de dettes pour 80,3 milliards.

En **Guinée Equatoriale**, le déficit des transactions courantes est revenu de 676,4 milliards (41,2 % du PIB) en 2003, à 601 milliards (24,6 % du PIB) en 2004. Cet allègement est dû à la forte augmentation de plus de trois quarts de l'excédent commercial essentiellement pétrolier (1 615,5 milliards en 2004 contre 916,5 milliards en 2003) qui a compensé simultanément la détérioration du solde négatif des services (634,9 milliards contre 565 milliards précédemment) et les paiements au titre des revenus (1 557,4 milliards contre 1 012,6 milliards antérieurement), effectués surtout par les entreprises pétrolières. En revanche, l'afflux des capitaux au titre des investissements directs étrangers a permis la consolidation de près d'un quart du compte de capital et d'opérations financières (de 758,7 milliards en 2003 à 946,6 milliards en 2004). Au total, la balance globale a dégagé un excédent de 344,2 milliards en 2004, contre 71,1 milliards un an plus tôt, reflétant le raffermissement de la position extérieure nette des Autorités Monétaires de 332,1 milliards.

Au **Tchad**, le déficit des transactions courantes s'est fortement réduit, revenant de 442,2 milliards (28,9 % du PIB) en 2003 à 156,1 milliards (7,6 % du PIB) en 2004, en liaison avec le redressement significatif de l'excédent de la balance commerciale, surtout pétrolier (762,8

milliards en 2004, contre un déficit de 104 milliards en 2003) et ce, malgré une dégradation de près de moitié du solde négatif des services (636 milliards contre 439,1 milliards précédemment) et une aggravation des paiements au titre des revenus, notamment des dividendes pétroliers (366,4 milliards, contre des entrées de 51,3 milliards l'année passée). Par ailleurs, les transferts extérieurs courants ont augmenté de 49,7 milliards en 2003 à 83,5 milliards en 2004, grâce à l'aide internationale pour faire face à l'afflux des réfugiés soudanais en provenance du Darfour. A l'inverse, les entrées nettes du compte de capital et d'opérations financières ont fléchi de 424,1 milliards en 2003 à 144,8 milliards en 2004 à cause de la fin des travaux pour l'exploitation du bassin pétrolier de Doba. En conséquence, la balance globale est ressortie excédentaire de 17 milliards en 2004, après un déficit de 27,5 milliards en 2003, entraînant une reconstitution des avoirs extérieurs de 18,7 milliards.

Tableau 7 : Balance des paiements des États de la CEMAC

(en milliards de FCFA)

	Cameroun			Republique Centrafricaine			Congo			Gabon			Guinée Equatoriale			Tchad			TOTAL CEMAC		
	2002	2003	2004 (a)	2002	2003	2004 (a)	2002	2003	2004 (a)	2002	2003	2004 (a)	2002	2003	2004 (a)	2002	2003	2004 (a)	2002	2003	2004 (a)
SOLDE DU COMPTE COURANT	**- 504,3**	**- 566,8**	**- 461,9**	**- 11,8**	**- 17,0**	**- 9,7**	**132,5**	**302,4**	**213,7**	**235,603**	**330,4**	**307,2**	**- 195,8**	**- 676,4**	**- 601,0**	**- 1324,4**	**- 442,2**	**- 156,1**	**- 1668,2**	**- 1069,6**	**- 707,9**
Solde du commerce extérieur	**- 35**	**71,7**	**88,3**	**17,6**	**4,9**	**- 5,9**	**1008,3**	**1049,3**	**1073,8**	**1129,5**	**1241,2**	**1447,7**	**1122,0**	**916,5**	**1615,5**	**- 904,7**	**- 104,0**	**762,8**	**2337,7**	**3179,6**	**4982,2**
Exportations	1260	1323,3	1379,1	104,6	73,3	68,5	1479,2	1 532,4	1650,4	1781,2	1847,1	2124,9	1475,3	1627,9	2428,2	128,7	349,1	1152,3	6229,0	6753,1	8803,3
Importations	- 1295	- 1251,6	- 1290,8	- 87,0	- 68,4	- 74,4	- 470,9	- 483,1	- 576,6	- 651,7	- 605,9	- 677,2	- 353,3	- 711,4	- 812,7	- 1033,4	- 453,1	- 389,5	- 3891,3	- 3573,5	- 3821,1
Balance des services	**- 369,3**	**- 456,5**	**- 372,3**	**- 53,5**	**- 36,0**	**- 28,3**	**- 396,6**	**- 396**	**- 472,3**	**- 468,8**	**- 391,6**	**- 509,3**	**- 411,2**	**- 565,0**	**- 634,9**	**- 420,6**	**- 439,1**	**- 636,0**	**- 2120,0**	**- 2284,3**	**- 2653,1**
Dont :																					
Fret et assurance	- 101,8	- 190,5	- 196,1	- 29	- 18,9	- 19,5	- 81,3	- 81,2	- 99,3	- 134,3	- 111,7	- 135,4	- 63,3	- 127,7	- 145,9	- 322,5	- 145,4	- 115,5	- 732,2	- 675,4	- 711,7
Voyages et séjours	- 32,9	- 14,1	- 15	- 18,4	- 16,5	- 15,3	- 31,6	- 28,6	- 34,7	- 122,6	- 102,3	- 104,3	- 1,5	- 1,7	- 3,2	- 38,3	- 62,1	- 54,6	- 245,3	- 225,2	- 227,0
Services officiels	14,5	10,7	10,9	5,6	8,5	13,5	2,4	0,2	0,3	- 3,5	- 7,3	- 4,1	- 1,4	- 1,4	- 1,5	15,5	1,3	3,2	33,1	12,1	22,3
Autres services privés	- 195,6	- 274,9	- 188,2	- 2,6	- 3,7	- 1,6	- 287,8	- 304,7	- 343,5	- 184,5	- 163,4	- 113,0	- 335,9	- 421,0	- 469,1	- 62,0	- 219,1	- 189,5	- 1068,4	- 1386,8	- 1304,8
Autres transports et autres assurances	- 53,5	12,3	16,1	- 9,1	- 5,4	- 5,4	1,7	18,3	4,9	- 23,9	- 7,0	- 27,8	- 9,3	- 13,3	- 15,3	- 13,3	- 13,9	- 279,7	- 107,3	- 9,0	- 307,1
Balance des revenus	**- 207,7**	**- 308,2**	**- 274,6**	**- 4,6**	**- 2,7**	**- 1,9**	**- 464,1**	**- 340,6**	**- 376,5**	**- 333,7**	**- 414,1**	**- 575,9**	**- 898,8**	**- 1012,6**	**- 1557,4**	**- 41,5**	**51,3**	**- 366,4**	**- 1950,4**	**- 2026,9**	**- 3152,7**
Rémunération des salariés	0	0	0	3,4	3,9	4,1	- 12,1	- 15,1	- 21,6	- 10,8	- 2,0	- 10,3	- 37,3	- 42,1	- 62,6	- 28,9	- 99,8	- 83,9	- 85,7	- 155,2	- 174,3
Revenus des investissements	- 207,7	- 308,2	- 274,6	- 8,0	- 6,6	- 6,0	- 452	- 325,5	- 354,9	- 322,9	- 412,0	- 565,6	- 861,5	- 970,5	- 1494,8	- 12,6	151,1	- 282,5	- 1864,7	- 1871,8	- 2978,4
dont intérêt dette extérieure publique	- 174,5	- 346,9	- 315,3	- 7,0	- 6,0	- 5,9	- 120,7	- 88,4	- 111	- 118,9	- 114,7	- 118,9	- 2,6	- 2,3	- 1,6	- 10,0	- 10,0	- 6,7	- 433,7	- 568,2	- 559,4
dont intérêt dette extérieure privée	- 44,4	- 187,6	- 179,9	- 1,3	- 0,6	- 0,6	- 35,8	- 12,9	- 8,1	nd	- 297,4	- 455,0	nd	nd	nd	- 12,1	- 1,2	nd	- 93,6	- 499,7	- 643,6
Soldes des transferts courants	**107,7**	**126,2**	**96,7**	**28,6**	**16,6**	**26,4**	**- 15,1**	**- 10,3**	**- 11,3**	**- 91,4**	**- 105,2**	**- 55,4**	**- 7,7**	**- 15,2**	**- 24,3**	**42,4**	**49,7**	**83,5**	**64,5**	**61,8**	**115,7**
Privé	14,3	71,3	74,2	1,6	- 1,4	- 0,3	5,2	- 15,7	- 15,8	- 69,2	- 78,8	- 65,6	- 18,3	- 25,8	- 34,8	22,9	35,2	15,9	- 43,5	- 15,2	- 26,4
Public	93,4	54,9	22,5	27,0	18,0	26,7	- 20,3	5,4	4,5	- 22,2	- 26,4	10,2	10,6	10,6	10,6	19,5	14,6	67,6	108,0	77,0	142,1
COMPTE DE CAPITAL ET D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES	**329,8**	**36,3**	**230,3**	**- 17,2**	**- 11**	**- 13,6**	**- 319,1**	**- 395,5**	**- 157,6**	**- 277,5**	**- 289,4**	**- 152,1**	**136,1**	**758,7**	**946,6**	**1339,0**	**424,1**	**144,8**	**1191,1**	**523,2**	**998,3**
Compte de Capital	**2**	44,5	44,6	22,1	8,2	5,1	6,8	10,3	2,5	1,8	25,1	0,0	0,0	0,0	0,0	40,0	80,9	95,9	72,7	169,0	148,1
Publics (nets)	2	3,1	2	22,1	8,2	5,1	7,3	9,8	2,5	1,8	25,1	nd	0,0	0,0	0,0	38,3	80,9	93,9	71,5	127,1	103,5
Privés (nets)	0	41,4	42,6	0	0	0	- 0,5	0,5	0	0,0	0,0	nd	nd	nd	nd	1,7	0,0	2,0	1,2	41,9	44,6
Comptes financiers	**327,8**	**- 8,2**	**185,7**	**- 39,3**	**- 19,2**	**- 18,7**	**- 325,9**	**- 405,8**	**- 160,1**	**- 279,3**	**- 314,4**	**- 152,1**	**136,1**	**758,7**	**946,6**	**1299,0**	**343,2**	**48,9**	**1118,4**	**354,2**	**850,2**
Investissements directs (nets)	0	222,6	153,7	4,9	11,3	13,1	91	186,3	392,3	43,2	153,0	170,5	225,4	831,5	879,1	644,1	414,2	252,6	1008,6	1818,9	1861,3
Dont secteur pétrolier	nd	nd	nd	0	nd	nd	113,7	171,2	354,4	- 29,3	38,3	130,6	225,4	831,5	879,1	nd	nd	nd	309,8	1041,0	1364,1
Investissements de portefeuille (nets)	0	0,3	0,4	- 0,3	- 0,5	0	0	- 0,1	- 6,2	- 1,1	3,6	nd	0,0	0,0	0,0	- 0,4	0,0	nd	- 1,8	3,3	- 5,8
Autres investissements nets	327,8	- 231,1	31,6	- 43,9	- 30	- 31,8	- 416,9	- 592	- 546,2	- 321,4	- 471,0	- 322,6	- 89,3	- 72,8	67,4	655,3	- 71,0	- 203,7	111,6	- 1467,9	- 1005,3
ERREURS ET OMISSIONS	**45,1**	**168,8**	**34,5**	**- 5,4**	**- 0,4**	**3,7**	**- 59,1**	**- 67,1**	**- 122,7**	**- 96,7**	**- 94,7**	**- 137,1**	**63,4**	**- 11,2**	**- 1,3**	**23,6**	**- 9,4**	**28,3**	**- 29,1**	**- 14,0**	**- 194,6**
SOLDE GLOBAL	**- 129,4**	**- 361,7**	**- 197,1**	**- 34,4**	**- 28,4**	**- 19,6**	**- 245,7**	**- 160,2**	**- 66,6**	**- 138,6**	**- 53,7**	**18,0**	**3,7**	**71,1**	**344,2**	**38,2**	**- 27,5**	**17,0**	**- 506,2**	**- 560,4**	**95,9**
FINANCEMENT	**129,4**	**361,7**	**197,1**	**34,3**	**28,4**	**19,6**	**245,7**	**160,2**	**66,6**	**138,6**	**53,7**	**- 18,0**	**- 3,7**	**- 71,1**	**- 344,2**	**- 38,2**	**27,5**	**- 17,0**	**506,1**	**560,4**	**- 95,9**
Variation des réserves officielles (baisse +)	**- 135,8**	**50,5**	**- 87,2**	**8,1**	**6,3**	**0,5**	**24,9**	**- 5,4**	**- 39,1**	**- 92**	**- 20,9**	**- 98,3**	**- 4,1**	**- 68,0**	**- 332,1**	**- 46,4**	**28,2**	**- 18,7**	**- 245,3**	**- 9,3**	**- 574,9**
Financements exceptionnels	**265,2**	**311,2**	**284,3**	**26,2**	**22,1**	**19,1**	**220,8**	**165,6**	**105,7**	**230,6**	**74,5**	**80,3**	**0,4**	**- 3,1**	**- 12,1**	**8,2**	**- 0,7**	**1,7**	**751,4**	**569,6**	**479,0**
Variation des arriérés extérieurs (baisse -)	- 584,2	0	12,7	26,2	22,1	19,1	210,2	164,2	- 1565,9	217,4	63,5	- 343,9	0,4	- 50,5	- 12,1	2,8	- 1,8	1,7	- 127,2	197,4	- 1888,4
Allègements et annulations de dettes	849,4	311,2	271,6	nd	nd	nd	10,6	1,4	1671,6	13,2	11,1	424,2	0,0	47,4	0,0	5,4	1,1	nd	878,6	372,2	2367,4

(a) : estimation; nd = non disponible

Source : BEAC

2. Dette publique extérieure

L'encours global de la dette publique extérieure des Etats de la CEMAC a diminué de 10 %, s'établissant à 9 945,9 milliards (50,9 % du PIB) en 2004, contre 11 059,7 milliards (63,8 % du PIB) en 2003.

Au **Cameroun**, le stock de la dette a régressé de 3,8 %, pour se situer à 3 412,5 milliards en 2004 (41,1 % du PIB). Parallèlement, le service de la dette par rapport aux exportations s'est replié de 11,6 %, se fixant à 433,6 milliards (31,4 % des exportations et 33,5 % des recettes budgétaires). Le recul du service de la dette s'explique essentiellement par les remises, les rééchelonnements et les annulations qui ont atteint 271,6 milliards en 2004.

En **République Centrafricaine**, l'encours de la dette s'est contracté de 8 % à 514,1 milliards (74,1 % du PIB) en 2004. Le service de la dette a fléchi de 6,4 % pour s'établir à 21,9 milliards en 2004, soit un ratio de 33,1 % des exportations et 29,8 % des recettes budgétaires. Par ailleurs, la quasi-totalité du service de la dette n'a pas été honorée, il en ait résulté une accumulation d'arriérés de 21,8 milliards.

Au **Congo**, le stock de la dette a fortement diminué (20,1 %) pour s'établir à 3 284,4 milliards en 2004 (143,2 % du PIB). Cette réduction drastique est attribuable au réaménagement de la moitié des arriérés à fin 2004 pour environ 1 522,1 milliards, grâce à la signature d'un programme avec le Fonds Monétaire International. Bien que le service de la dette se soit accru de 4,7 % pour s'élever à 276,1 milliards, les ratios d'endettement se sont améliorés par rapport aux exportations (de 17,2 % en 2003 à 16,7 % en 2004) et aux recettes budgétaires (de 43 % en 2003 à 37,3 % en 2004) en raison du redressement des comptes extérieurs et publics.

Au **Gabon**, l'encours de la dette s'est abaissé de 7,1 % pour revenir à 1 852,3 en 2004 (49,6 % du PIB). Cette régression du stock a fait suite au réaménagement de la dette extérieure dans le cadre de la conclusion d'un programme avec le Fonds Monétaire International. Néanmoins, le service de la dette a progressé de près d'un quart, pour se fixer à 397,5 milliards. De ce fait, le ratio d'endettement par rapport aux exportations est descendu au-dessous de 20 % (18,7 % en 2004), en raison de comptes extérieurs favorables; alors que celui par rapport aux recettes budgétaires s'est alourdi (de 30,5 % en 2003 à 35,7 % en 2004). Enfin, le pays n'a pas accumulé d'arriérés extérieurs en 2004.

En **Guinée Equatoriale**, le stock de la dette s'est contracté de 12,9 %, pour revenir à 112,3 milliards en 2004 (4,6 % du PIB). Quoique le service de la dette ait augmenté de 6,1 %, pour s'établir à 7 milliards en 2004, les ratios d'endettement par rapport aux exportations (0,3 %) et aux recettes budgétaires (0,9 %) ont été peu importants. Ainsi, la dette extérieure est soutenable grâce à l'essor de l'économie pétrolière.

Au **Tchad**, l'encours de la dette s'est accru de 6,6 % pour s'élever à 770,3 milliards (37,3 % du PIB). De même, le service de la dette a progressé de 8,2 %, pour se situer à 15,9 milliards en 2004. Toutefois, les ratios d'endettement se sont améliorés, de 4,2 % en 2003 à 1,4 % en 2004 sur les exportations, et de 5,7 % à 4,5 % sur les recettes budgétaires, grâce à l'avènement de l'ère pétrolière. Enfin, le pays a accumulé des arriérés extérieurs de 2,1 milliards en 2004.

Tableau 8 : Dette publique extérieure des Etats de la CEMAC

(en milliards de FCFA)

	Cameroun			République Centrafricaine			Congo			Gabon			Guinée Equatoriale			Tchad			CEMAC		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004
Encours de fin de période	**3769,6**	**3545,9**	**3412,5**	**544,8**	**558,6**	**514,1**	**3948,9**	**4110,4**	**3284,4**	**2130,9**	**1993,4**	**1852,3**	**159,9**	**129,0**	**112,3**	**652,6**	**722,4**	**770,3**	**11206,7**	**11059,7**	**9945,9**
dont arriérés sur les intérêts et le principal	584,2	0,0	0,0	107,5	133,7	156,8	2078,3	2282,7	2956,0	73,8	291,1	351,0	71,3	71,7	21,2	2,9	5,4	3,2	2918,0	2784,6	3488,2
Services dus	**457,2**	**490,3**	**433,6**	**27,3**	**23,4**	**21,9**	**422,0**	**263,7**	**276,1**	**362,9**	**320,4**	**397,5**	**7,8**	**6,6**	**7,0**	**28,0**	**14,7**	**15,9**	**1305,2**	**1119,1**	**1152,0**
Indicateurs																					
Service dette/ PIB	6,0 %	6,2 %	5,2 %	3,8 %	3,4 %	3,2 %	20,0 %	12,7 %	12,0 %	10,8 %	9,3 %	10,7 %	0,5 %	0,4 %	0,3 %	2,0 %	1,0 %	0,8 %	7,9 %	6,5 %	5,9 %
Service dette/recettes budgétaires	33,5 %	34,9 %	33,5 %	26,8 %	36,4 %	29,8 %	73,4 %	43,0 %	37,3 %	35,6 %	30,5 %	35,7 %	1,9 %	1,4 %	0,9 %	13,8 %	5,7 %	4,5 %	35,5 %	29,0 %	26,5 %
Service dette/exportations	36,3 %	37,1 %	31,4 %	26,7 %	33,2 %	33,1 %	28,5 %	17,2 %	16,7 %	20,4 %	17,3 %	18,7 %	0,5 %	0,4 %	0,3 %	21,8 %	4,2 %	1,4 %	21,0 %	16,6 %	13,1 %
Stock dette/PIB	**49,6 %**	**44,6 %**	**41,1 %**	**75,3 %**	**80,9 %**	**74,1 %**	**187,6 %**	**198,4 %**	**143,2 %**	**63,7 %**	**57,9 %**	**49,6 %**	**11,0 %**	**7,9 %**	**4,6 %**	**47,4 %**	**47,3 %**	**37,3 %**	**67,5 %**	**63,8 %**	**50,9 %**

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC

Graphique 5 : Taux d'endettement public extérieur (dette publique/PIB)

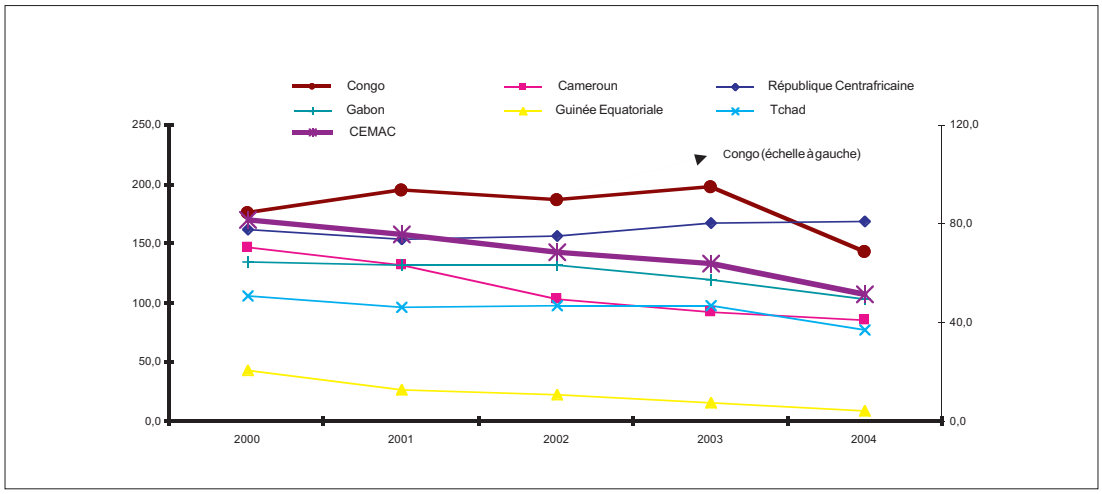

Graphique 6 : Ratio du service de la dette (en % des exportations)

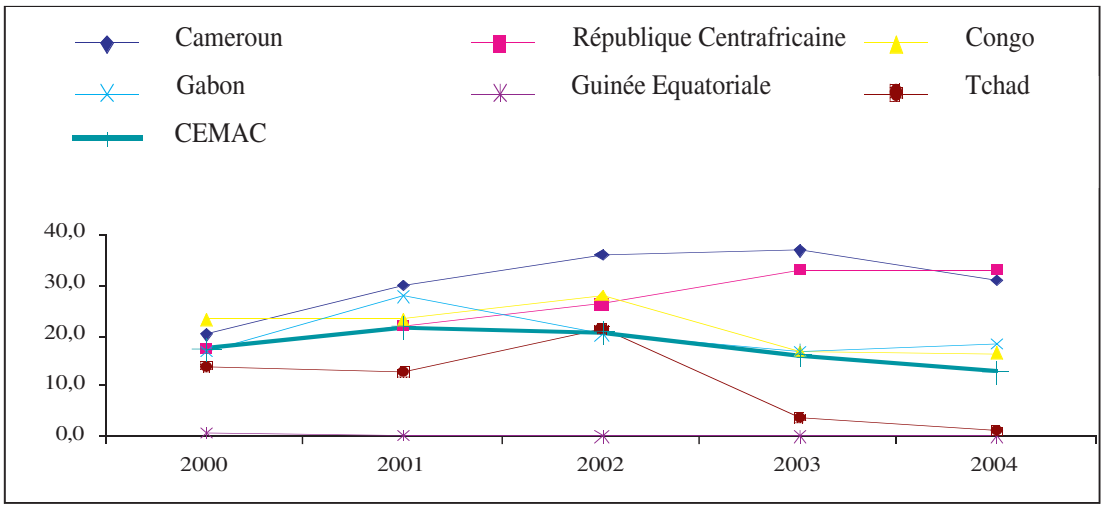

Graphique 7 : Ratio du service de la dette (en % des recettes budgétaires)

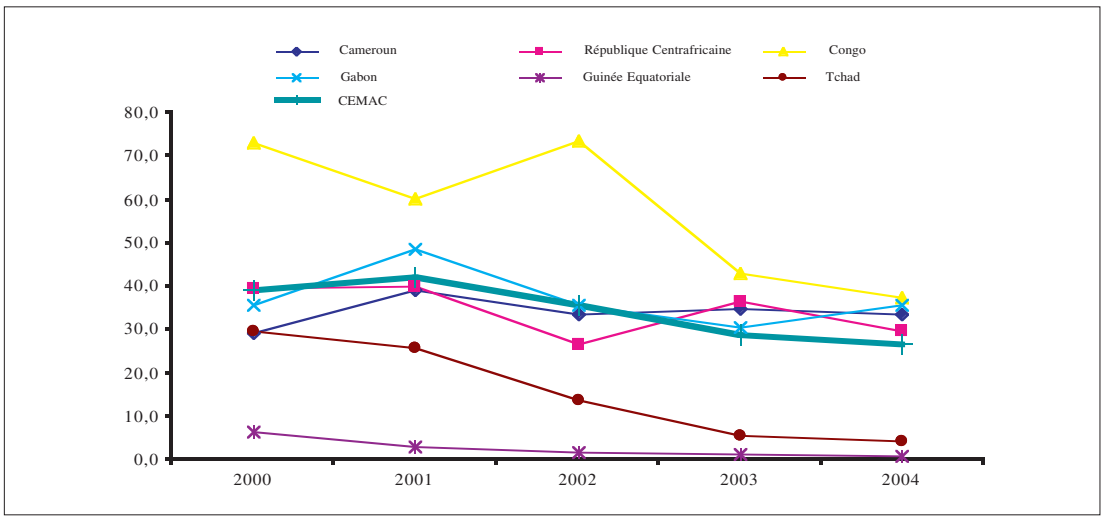

Encadré n° 1 : Point sur l'Initiative PPTE en faveur des pays membres de la CEMAC

Le principal objectif de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (initiative PPTE) est d'apporter une solution au surendettement des pays éligibles, en éliminant une bonne partie de leur dette dans un délai raisonnable pour la rendre soutenable et leur permettre ainsi de sortir du cycle de rééchelonnements. Le cadre de l'initiative offre également aux PPTE un moyen d'utiliser les ressources dégagées par la diminution du service de la dette pour financer des dépenses de lutte contre la pauvreté.

Quatre pays membres de la CEMAC sont éligibles à ce programme. Le Cameroun et le Tchad ont atteint le Point de Décision de l'Initiative PPTE, respectivement en octobre 2000 et janvier 2001. Ces deux pays ont entamé la mise en œuvre de leurs Documents de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP), en vue de leur accession au Point d'Achèvement prévue en 2005. La République Centrafricaine et le Congo sont en train de réunir les conditions nécessaires pour bénéficier de cette facilité.

Quant au Gabon et la Guinée Equatoriale, ils font partie des pays à revenu intermédiaire et, par conséquent, ne sont pas éligibles à l'Initiative PPTE.

Aussi, la situation des pays éligibles se présente-t-elle comme suit :

A. Cameroun

Après avoir finalisé son DSRP, le Cameroun a entamé la mise en œuvre des différentes stratégies de réduction de la pauvreté. Toutefois, les faiblesses constatées dans la gestion des finances publiques et l'exécution des réformes structurelles n'ont pas permis au pays d'accéder, comme prévu, au Point d'Achèvement au cours de l'année 2004. Cependant, grâce aux mesures de redressement arrêtées conjointement avec le FMI, son accession à cette dernière phase de l'initiative PPTE est envisagée d'ici la fin de l'année 2005.

B. Tchad

A l'instar du Cameroun, le Tchad a finalisé et engagé la mise en œuvre de son DSRP. Néanmoins, les objectifs des dépenses de réduction de la pauvreté, fixés dans le cadre du budget 2004, n'ont pas pu être atteints en raison de la faiblesse de la capacité d'absorption du pays. De ce fait et compte tenu du retard accusé dans l'exécution de certaines réformes structurelles, son accession au Point d'Achèvement de l'initiative PPTE a été différée. Celle-ci pourrait intervenir au cours de l'année 2005.

C. République Centrafricaine

En République Centrafricaine, la bonne exécution du programme Post-conflit en cours devrait conduire à la conclusion avec le FMI d'un programme triennal au titre de la FRPC et, par la suite, à l'admission à l'Initiative PPTE. Dans ce contexte, le pays a engagé l'élaboration d'un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté Intérimaire (DSRP – I). La version définitive de ce document, prévue en 2005, sera enrichie des résultats des enquêtes sur le profil de la pauvreté.

D. Congo

Le Congo a conclu, le 6 décembre 2004, un programme triennal soutenu par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC). La bonne exécution de ce programme devrait lui ouvrir la voie à l'éligibilité, courant 2005, au Point de Décision de l'Initiative PPTE. Dans cette perspective, le pays a élaboré un Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté Intérimaire (DSRP - I). Celui-ci a été considéré par les services conjoints du FMI et de la Banque Mondiale comme une première étape vers la mise en place d'un cadre de politique économique crédible destinée à réduire la pauvreté et atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM). Toutefois, sa finalisation devrait passer par un renforcement du processus participatif, une amélioration du diagnostic de la pauvreté et une amélioration de la capacité de mise en œuvre et de suivi des stratégies de réduction de la pauvreté.

3. Compétitivité extérieure

La position compétitive des pays de la Sous-région s'est stabilisée en 2004, après trois années consécutives de dégradation. En effet, l'indice du taux de change effectif réel composite (TCER)[8] s'est déprécié de 0,3 % en 2004, contre une appréciation de 4,4 % en 2003.

Cette évolution résulte d'une part, des gains simultanés des positions compétitives sur le front des exportations (0,2 %) et des importations (0,4 %), et d'autre part, du maintien d'un différentiel d'inflation[9] favorable vis-à-vis des pays partenaires et concurrents de la CEMAC. En effet, à fin décembre 2004, le taux d'inflation de la CEMAC, en moyenne annuelle, s'est situé à 0,3 %, contre 2,1 % pour la Zone Euro (dont 2,3 % pour la France), 2,7 % aux États-Unis et 2,6 % en UEMOA. Il s'est également inscrit en dessous des niveaux observés au Brésil (6,6 %), en Malaisie (6,1 %), en Russie (10,9 %), en Chine (3,9 %) et au Nigeria (15 %).

Toutefois, la dépréciation de la plupart des monnaies des pays concurrents ou partenaires a limité l'ampleur du retournement de tendance observé au niveau de la compétitivité extérieure[10]. En effet, le dollar américain, monnaie de facturation de la plupart des produits d'exportation de la Sous-région, a régressé en 2004 pour la troisième année consécutive. Le real brésilien a reculé de 3,4 % en 2004 après une dépréciation de près de moitié en 2003, accroissant ainsi la compétitivité de ce pays sur les marchés du bois, de l'aluminium et du café. Sur le marché du bois, la présence de l'Indonésie a été renforcée par la dépréciation de 14,8 % en 2003 et de 5,7 % en 2004 de la rupiah. Enfin, le Nigeria, voisin de la Sous-région et fournisseur de biens de consommation, a vu sa monnaie (le naira) fléchir de 26,2 % en 2003 à 14,7 % en 2004. Les autres pays partenaires ayant enregistré en 2004 une dépréciation de leur monnaie sont la Chine (- 8,6 %), la Malaisie (- 8,6 %) et le Japon (- 2,7 %).

Par pays, les gains de positions concurrentielles se sont situés à 0,1 % au Cameroun, 4,5 % en République Centrafricaine, 0,3 % au Gabon et 7,9 % au Tchad, tandis que le Congo et la Guinée Equatoriale ont enregistré des pertes de compétitivité respectivement de 1,4 % et 4,2 %.

Ainsi, les marges de compétitivité cumulées[11] de l'ensemble de la Communauté depuis la dévaluation de 1994 se sont établies à 13,1 %, contre 12,8 % en 2003.

[8] Une variation positive correspond à une appréciation du taux de change effectif réel et traduit une perte de compétitivité.

[9] Le différentiel d'inflation est dit défavorable si la progression des prix est plus forte dans la CEMAC que dans les pays partenaires.

[10] La compétitivité extérieure de la CEMAC est évaluée hors secteur pétrolier, en raison du poids important du pétrole dans les exportations (près de 74 % en moyenne sur la période 1994-2004) et du fait que cette activité, à forte intensité capitalistique, est entièrement off-shore (avec effets de diffusion en grande partie limités uniquement aux ressources publiques qui en sont tirées et des marges de manœuvre faibles pour accroître la compétitivité de ce secteur). L'influence de l'exploitation pétrolière sur l'indicateur de compétitivité extérieure ainsi calculé est implicite et s'apprécie par le biais des évolutions des prix domestiques; les tensions inflationnistes étant, dans certains cas, alimentées par l'expansion de la demande intérieure à la suite de la mise en œuvre d'importants projets pétroliers (cas du pipeline Doba-Kribi entre 2001 et 2003) ou de l'afflux de ressources budgétaires d'origine pétrolière (cas de la Guinée Equatoriale depuis l'année 2000). Sur cette base, une dégradation de la compétitivité extérieure de la CEMAC peut être enregistrée dans un contexte d'amélioration des termes de l'échange globaux, comme ce fut le cas en 2003.

[11] Les marges de compétitivité cumulées depuis la dévaluation correspondent au reliquat des gains de compétitivité enregistrés à la suite du changement de parité intervenu le 12 janvier 1994. Elles permettent de comparer les positions compétitives actuelles des pays à leur situation initiale de 1993.

Graphique 8 : Variation en % des taux de change des principales devises par rapport au Franc CFA

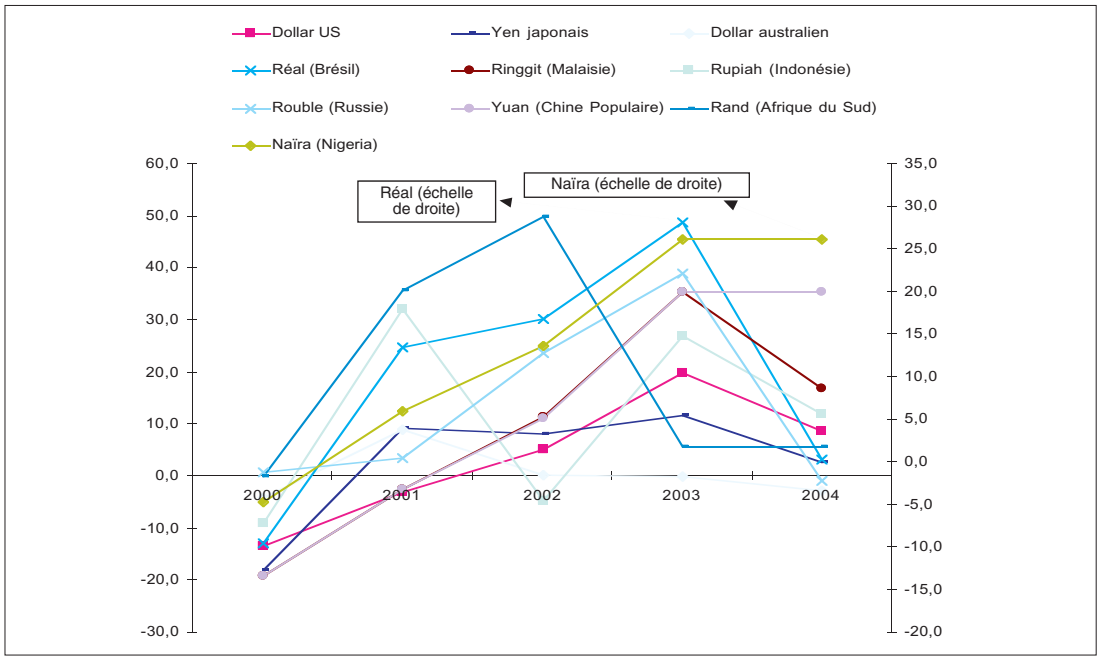

Graphique 9 : Taux d'inflation des pays partenaires ou concurrents de la CEMAC

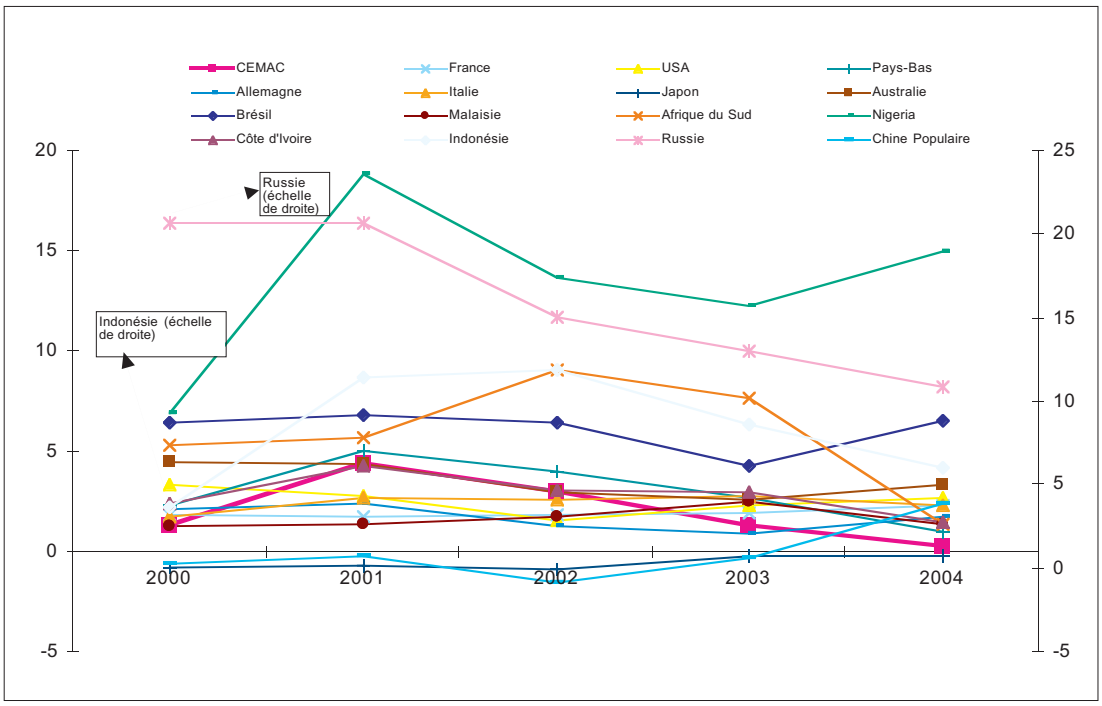

Graphique 10 : Evolution du Taux de Change Effectif Réel (TCER) des pays de la CEMAC (base 100 : 1993)

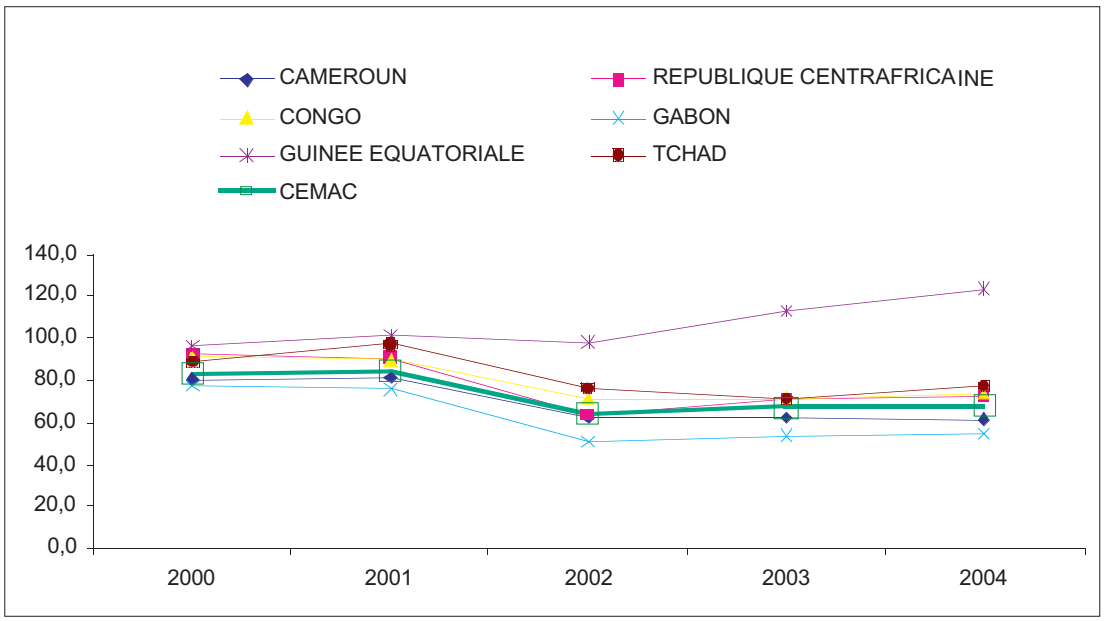

Principaux partenaires commerciaux du Cameroun (fournisseurs) en 2004

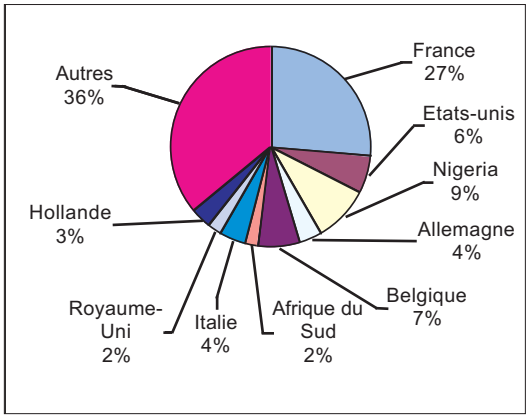

Principales exportations (FOB) du Cameroun (en % - 2004)

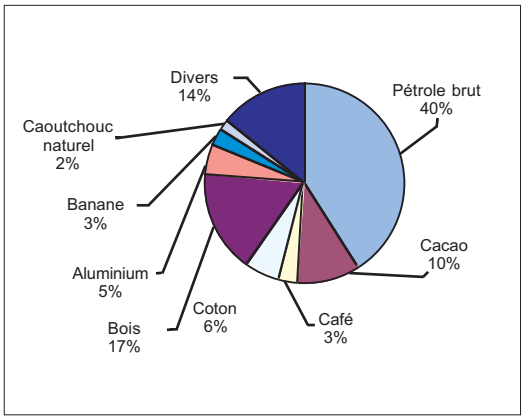

Principaux partenaires commerciaux de la République Centrafricaine (fournisseurs) en 2004

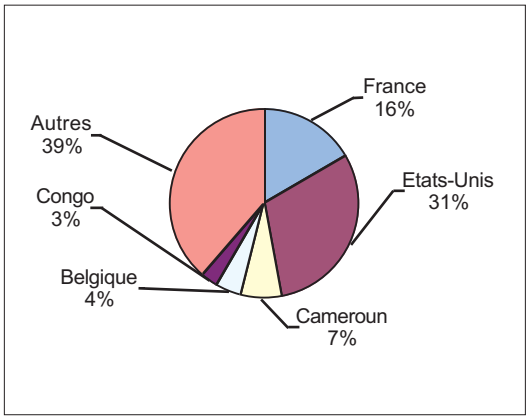

Principales exportations (FOB) de la République Centrafricaine (en % - 2004)

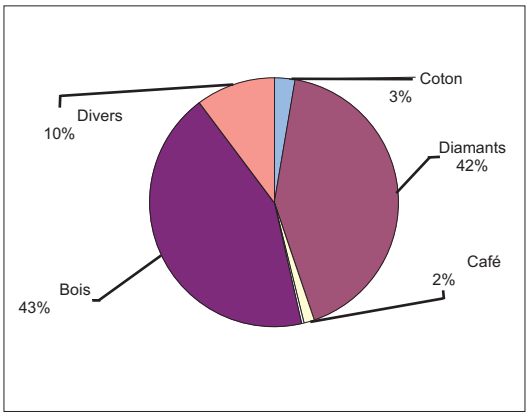

Principaux partenaires commerciaux du Congo (fournisseurs) en 2004

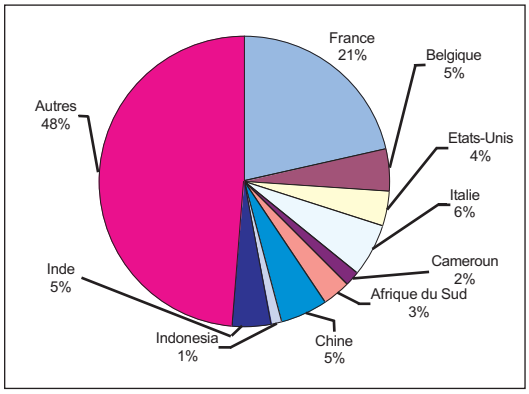

Principales exportations (FOB) du Congo (en % - 2004)

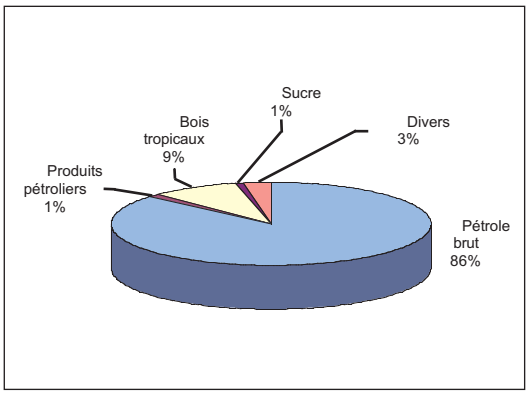

Principaux partenaires commerciaux du Gabon (fournisseurs) en 2004

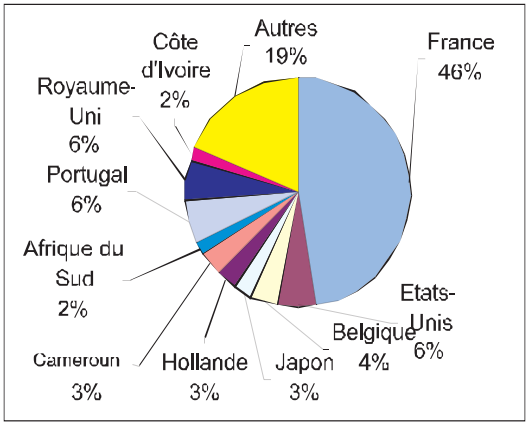

Principales exportations (FOB) du Gabon (en % 2004)

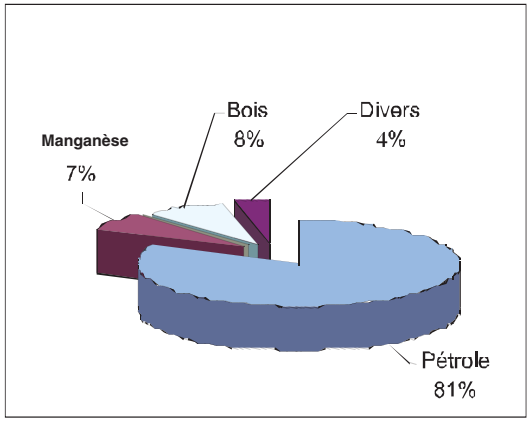

Principaux partenaires commerciaux de la Guinée Equatoriale (fournisseurs) en 2004

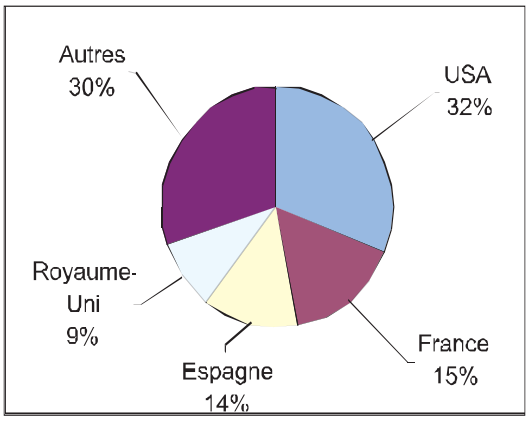

Principales exportations (FOB) de la Guinée Equatoriale (en % 2004)

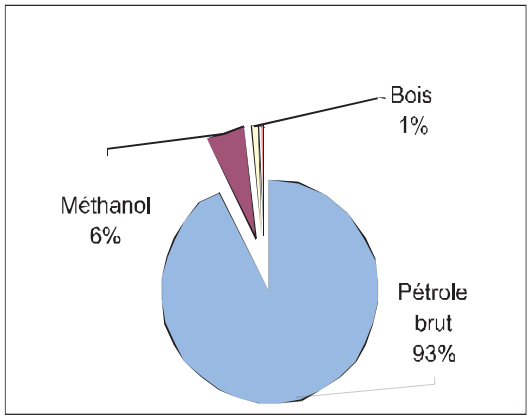

Principaux partenaires commerciaux du Tchad (fournisseurs) en 2003

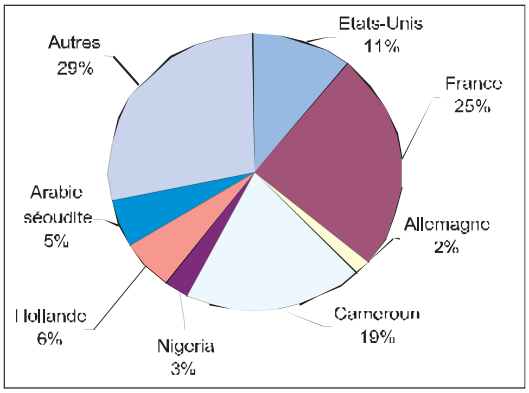

Principales exportations (FOB) du Tchad (en% 2004)

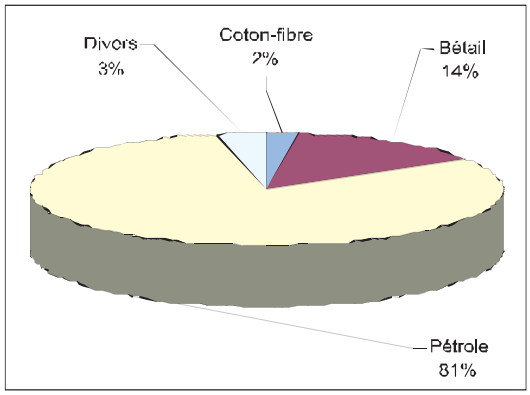

Deuxième partie :

Monnaie, Crédit, Système Bancaire et Financier

CHAPITRE I

POLITIQUE MONETAIRE

A. FORMULATION DE LA POLITIQUE MONETAIRE

1. Cadre institutionnel

La Convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale [12] (UMAC) et les Statuts de la BEAC confèrent à l'Institut d'Emission commun les pouvoirs de formulation et de mise en œuvre de la politique monétaire dans le cadre général des dispositions de la Zone Franc.

En effet, le régime de change des six pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale repose sur quatre principes de base :

- une parité fixe entre le franc CFA (franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale) et l'euro [13] ;
- une convertibilité du franc CFA garantie par la France ;
- une liberté totale des transferts entre les pays de la Zone Franc ;
- et la mise en commun des réserves de change.

Conformément à ces principes de base, la gestion monétaire tient compte, en particulier, des dispositions relatives au fonctionnement du Compte d'Opérations. Ainsi, si le Compte d'Opérations est débiteur pendant trois mois consécutifs ou si le rapport entre le montant moyen des avoirs extérieurs de la Banque et le montant moyen de ses engagements à vue est demeuré, au cours de trois mois consécutifs, égal ou inférieur à 20 %, les dispositions ci-après entrent en vigueur de plein droit :

a- les objectifs de refinancement sont réduits :

- de 20 % dans les pays dont la situation fait apparaître une position débitrice en Compte d'Opérations ;
- de 10 % dans les pays dont la situation fait apparaître une position créditrice en Compte d'Opérations d'un montant inférieur à 15 % de la circulation fiduciaire rapportée à cette même situation (article 11 des Statuts).

b- le Conseil d'Administration est immédiatement convoqué pour délibérer sur les mesures de redressement appropriées à mettre en œuvre dans les Etats à position débitrice.

---

[12] *La Convention régissant l'UMAC est entrée en vigueur le 25 juin 1999 lors de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEMAC à Malabo. Les nouveaux Statuts de la BEAC sont, quant à eux, entrés en vigueur le 14 décembre 1999.*

[13] *Depuis le 1er janvier 1999, la parité est de 655,957 francs CFA pour 1 euro.*

Par ailleurs, l'article 18 des Statuts indique que le montant total des concours consentis par la Banque à un Etat membre de la CEMAC ne peut dépasser un montant égal à 20 % des recettes budgétaires ordinaires fongibles d'origine nationale constatées au cours de l'exercice écoulé.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration de la BEAC fixe, pour chaque Etat membre, les objectifs d'avoirs extérieurs nets, de croissance des crédits à l'économie et de la masse monétaire (M2), assortis d'objectifs de refinancement à respecter en cohérence avec les évolutions prévisibles en matière de croissance économique, d'équilibre extérieur, d'inflation et de finances publiques.

2. Stratégie et orientation de la politique monétaire

En vertu de l'article 1er de ses Statuts, l'objectif prioritaire de la politique monétaire de la BEAC est d'assurer la stabilité monétaire. De façon opérationnelle, cet objectif signifie un taux de couverture extérieure de la monnaie d'au moins 20 % et une faible progression du niveau général des prix, la norme communautaire étant fixée à 3 % au maximum.

A cette fin, la BEAC suit l'évolution des agrégats monétaires et de crédit au regard des objectifs arrêtés dans le cadre des exercices annuels de programmation monétaire. Cependant, ces cibles ne constituent pas les seules références auxquelles est directement asservie la gestion des taux d'intérêt. En effet, la BEAC, comme la plupart des banques centrales, pour formuler son diagnostic et décider de l'orientation monétaire à mener, recourt à une large gamme d'indicateurs économiques et financiers dont le taux de couverture extérieure de la monnaie constitue la variable centrale.

Depuis l'instauration du marché monétaire en juillet 1994, l'action de politique monétaire de la BEAC s'exerce sur la liquidité bancaire, à travers le refinancement (Objectif de refinancement et taux d'intérêt) et les réserves obligatoires.

Au cours de l'année 2004, la politique monétaire commune a été mise en œuvre dans un environnement extérieur caractérisé par la poursuite de la croissance économique mondiale et le resserrement des taux d'intérêt aux Etats-Unis et au Royaume-Uni ainsi que leur stabilité dans la Zone Euro et au Japon. Au plan interne, on a enregistré une accélération de la croissance économique et un repli des besoins de refinancement du système bancaire.

Encadré n° 2 : Objectifs et instruments de la politique monétaire de la BEAC

A. Objectifs de politique monétaire

Conformément à l'article 1er de ses Statuts, l'objectif final de la politique monétaire de la BEAC est de garantir la stabilité monétaire. Sans préjudice de cet objectif, la BEAC apporte son soutien aux politiques économiques générales élaborées par les Etats membres. Pour la BEAC, dont la monnaie est rattachée à l'euro par une parité fixe, l'objectif de stabilité monétaire signifie un taux d'inflation faible (la norme communautaire est fixée à 3 % au maximum) et un taux de couverture extérieure de la monnaie suffisant (le seuil statutaire minimal est de 20 %).

Pour évaluer les risques pesant sur la stabilité monétaire et décider de l'action à mener, la BEAC suit étroitement l'évolution des agrégats monétaires (taux de croissance de la masse monétaire et des crédits à l'économie). Elle affine son analyse en examinant la dynamique d'une large gamme d'indicateurs économiques et financiers [14].

B. Instruments de politique monétaire

Depuis l'instauration du marché monétaire le 1er juillet 1994, la BEAC utilise des instruments indirects pour ses interventions. Ce mode d'action, qui repose sur un contrôle de la liquidité bancaire, s'exerce à travers la politique de refinancement (action sur l'offre de monnaie centrale) complétée par l'imposition des réserves obligatoires (action sur la demande de monnaie centrale).

1. La politique de refinancement

La politique de refinancement constitue le principal mode d'intervention de la BEAC. Mise en œuvre sous forme d'avances sur titres, elle revêt deux formes : une action par les quantités (objectif de refinancement) et/ou une action par les taux d'intérêt dans le cadre du marché monétaire sous-régional.

En ce qui concerne l'action par les quantités, la BEAC s'appuie sur l'exercice de la programmation monétaire pour arrêter les objectifs de croissance des agrégats monétaires et de refinancement compatibles avec la réalisation des objectifs finals de la politique monétaire.

En effet, dans le cadre des accords de mobilisation, la BEAC distingue, parmi les titres de créances inscrits à l'actif des établissements de crédit, ceux qui peuvent servir de supports à ses concours. Elle arrête ainsi, de façon trimestrielle, un objectif de refinancement qui représente la limite maximale des avances qu'elle est disposée à accorder aux établissements éligibles au niveau 2 du marché monétaire. Cet objectif peut être dépassé si le taux de couverture de la

[14] *Il s'agit notamment d'indicateurs de croissance économique, d'équilibre extérieur, d'inflation et des finances publiques.*

monnaie est satisfaisant et s'il existe des facultés d'avances disponibles recensées au niveau des établissements de crédit. A cet effet, il est prévu un mécanisme d'interventions ponctuelles assorti de conditions de taux spéciales. En revanche, cet objectif devient un plafond rigide si le pays est en programme avec le FMI ou si le taux de couverture extérieure de la monnaie se dégrade profondément en se situant en deçà de 20 %.

L'action par les taux d'intérêt s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique des taux de la Banque. Ainsi, les avances sont accordées à un taux d'intérêt (TIAO) [15] fixé par le Gouverneur, par délégation du Conseil d'Administration, suivant les objectifs de la politique monétaire.

Par ailleurs, la BEAC ponctionne de la liquidité, par le biais des appels d'offres négatifs, à un taux d'intérêt fixé par le Gouverneur (Taux d'Intérêts sur les Placements ou TISP).

2. La politique des réserves obligatoires

L'article 20 des Statuts de la BEAC prévoit que le Conseil d'Administration peut prendre toutes les dispositions pour imposer aux établissements de crédit la constitution des réserves obligatoires. Le recours aux réserves obligatoires vise à « mettre en banque » le système bancaire, c'est-à-dire à le contraindre au refinancement lorsque les facteurs autonomes de la liquidité bancaire engendrent un excédent de monnaie centrale pour les établissements de crédit. Ainsi, les réserves obligatoires, par leur action structurelle, sont un complément à la politique du refinancement.

[15] *TIAO signifie Taux d'Intérêt des Appels d'Offres. Il constitue le principal taux directeur de la BEAC.*

Encadré n° 3 : Politique des taux d'intérêt de la BEAC

Depuis les réformes monétaires de 1990, la gestion des taux est plus dynamique et plus souple, le marché monétaire sous-régional constituant à cet égard le cadre approprié pour conduire la politique monétaire commune.

La structure des taux d'intérêt sur le marché monétaire de la CEMAC est la suivante :

A. Taux du marché interbancaire (Niveau 1 du marché monétaire)

Les taux du marché interbancaire sont totalement libres et sont déterminés par la loi de l'offre et de la demande, sans intervention de la BEAC.

B. Taux du compartiment des interventions de la BEAC (Niveau 2 du marché monétaire)

1. Interventions en faveur des établissements de crédit

1.1. Injections de liquidités

1.1.1. Sur le guichet A :

- Le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) est fixé par le Gouverneur dans le cadre des opérations sur appels d'offres "à la française", en tenant compte de la conjoncture tant interne qu'externe. Il constitue le principal taux directeur de Banque. Lorsqu'il résulte des forces du marché, le taux d'intérêt du marché interbancaire informe les pouvoirs publics sur la situation de liquidité et guide l'action conjoncturelle. C'est la raison pour laquelle le coût de la monnaie centrale mise à la disposition du système bancaire devrait, dans la mesure du possible, tenir compte des taux pratiqués sur le compartiment interbancaire du marché monétaire.

- Le taux d'intérêt des prises en pension (TIPP) est égal au taux des appels d'offres majoré de 1,5 à 3 points.

- Le taux de pénalité (TP) est supporté par les établissements de crédit en cas de manquements graves à la réglementation bancaire, aux règles de distribution du crédit et, à titre exceptionnel, dans l'hypothèse d'un défaut de papier éligible.

- Le taux d'intérêt sur les interventions ponctuelles (TISIP) est inférieur au taux de pénalité (TP) et supérieur ou égal au taux d'intérêt sur les prises en pension (TIPP).

- Le taux d'intérêt sur les avances exceptionnelles garanties par la remise des certificats de placement est égal au TIAO.

1.1.2. Sur le guichet B :

- Le Guichet B est réservé au refinancement des crédits à moyen terme destinés à l'investissement productif. En raison du caractère irrévocable des crédits qui y sont mobilisés (la BEAC ne peut revenir sur les conditions de taux, de durée ou de refinancement), il se caractérise par une multitude de taux d'intérêt.

1.2. Ponctions de liquidités

Le taux d'intérêt sur les placements (TISP) des établissements de crédit est fixé par le Gouverneur dans le cadre des opérations sur appels d'offres négatifs « à la française » en prenant en compte l'évolution des facteurs tant internes qu'externes de manière à limiter les sorties de capitaux sans pour autant créer une déprime au niveau des transactions interbancaires. Ce taux varie selon les échéances (7, 28 et 84 jours). Le taux de rémunération des dépôts spéciaux des organismes publics est égal au taux d'intérêt sur les placements à 7 jours.

2. Taux des avances aux Trésors Nationaux

Depuis le Conseil d'Administration du 18 novembre 1998, le Gouverneur a le pouvoir de manipuler les taux des avances aux Trésors dans les mêmes conditions que les taux des avances aux établissements de crédit. On distingue trois types de taux d'intérêt sur les concours aux Etats :

- le taux des avances aux Trésors à l'intérieur des avances statutaires, qui est égal au TIAO supporté par les banques ;

- le taux des avances en dépassement des plafonds statutaires (taux de pénalité aux Trésors) ;

- le taux d'intérêt applicable aux concours consolidés sur les Etats.

C. Conditions de banque

Depuis la réforme du 16 octobre 1990, la détermination des conditions de banque a été libéralisée. Le Conseil d'Administration du 19 mars 1997 oblige les établissements de crédit à publier leur taux de base bancaire et à afficher leur barème des conditions minimales et maximales applicables aux opérations avec la clientèle. Le but de cette mesure est d'accroître la concurrence bancaire et l'efficience de l'intermédiation financière. Ainsi, les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs sont fixés librement par négociation entre les établissements de crédit et leurs clients, en respectant les bornes constituées par le taux créditeur minimum (TCM) et le taux débiteur maximum (TDM) qui relèvent de la compétence du Gouverneur.

A partir du 1er janvier 1996, ces deux bornes sont déterminées de la manière suivante :

- le TCM, fixé par le Gouverneur, s'applique aux petits épargnants qui sont définis comme étant les détenteurs des livrets d'un montant inférieur ou égal à 5 millions de francs CFA ;

- le TDM, qui s'applique à tous les établissements de crédit éligibles aux concours de la BEAC, est égal au taux de pénalité arrêté par le Gouverneur plus une marge fixe établie par le Conseil d'Administration du 24 novembre 1995.

Le Conseil d'Administration de la BEAC, lors de sa séance du 19 mars 1997, a recommandé à la COBAC de veiller à l'affichage par les banques de leur barème des conditions minimales et maximales applicables aux opérations avec la clientèle et d'appliquer les sanctions disciplinaires à l'égard des établissements de crédit en infraction.

B. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONETAIRE

En 2004, la politique monétaire de la BEAC a visé principalement la stabilité des prix, la consolidation des réserves de change et la promotion d'une croissance économique saine et soutenue dans les Etats membres.

1. Objectifs monétaires et de crédit

Dans le cadre de l'exercice de programmation monétaire, la Banque a déterminé des objectifs monétaires et de crédit pour la période allant de janvier à décembre 2004. Comparativement aux niveaux fixés au dernier trimestre 2003, les objectifs de refinancement du premier trimestre 2004 ont été revus à la hausse au Tchad, en relation avec les opérations de la campagne « coton ». Ils sont demeurés stables au Cameroun, en République Centrafricaine, au Congo, au Gabon et en Guinée Equatoriale, pour se situer globalement à 57,5 milliards, contre 47,5 milliards le trimestre précédent. Pour le deuxième trimestre, ces objectifs ont été abaissés au Tchad, pour tenir compte de l'évolution de la campagne cotonnière, relevés au Congo en anticipation des importants besoins de l'économie et maintenus inchangés dans les quatre autres Etats, revenant ainsi à 48,5 milliards. Au troisième trimestre, l'objectif de refinancement du Tchad a été à nouveau réduit, en raison de la baisse des besoins dans le cadre de la campagne cotonnière, fixant ainsi le niveau global de l'objectif à 43,5 milliards. Enfin, au quatrième trimestre, l'objectif de refinancement n'a subi de modification dans aucun pays, laissant finalement l'objectif global inchangé à 43,5 milliards.

Les résultats de la programmation monétaire au cours de l'exercice 2004 pour les six Etats de la CEMAC sont indiqués dans le tableau n° 9.

Tableau 9 : Evolution des objectifs monétaires et de crédit au 31 décembre 2004

AGREGATS	Cameroun	République Centrafricaine	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	Tchad
Objectifs de la Masse Monétaire (Variation en %)	4,6-6,6	3,1-5,1	3,4-5,4	4,9- 6,9	22,9 -24,9	6,9-8,9
Objectifs de Refinancement (en millions de FCFA)	6 000	8 000	6 000	8 000	500	15 000
Pointe d'utilisation de la période (en millions de FCFA)	5 000	3 905	834	Néant	Néant	16 875
Taux d'utilisation	83,3 %	48,8 %	16,7 %	0 %	0 %	84,4 %

Source : BEAC

Au **Cameroun**, la masse monétaire s'est accrue de 6,3 %, en relation avec la progression des avoirs extérieurs nets (37,8 %) qui a largement compensé la stagnation des crédits à l'économie (- 0,2 %) et le tassement des créances nettes sur l'Etat (- 1 %).

En **République Centrafricaine**, la masse monétaire a progressé de 14,2 %, alors qu'elle était prévue en hausse de 4,1 %. Cette évolution est liée à une augmentation concomitante des crédits à l'économie (14,1 %), des avoirs extérieurs nets (4,6 %) et des créances nettes sur l'Etat (11,8 %).

Au **Congo**, la masse monétaire a enregistré un accroissement de 17,4 % au lieu d'une hausse projetée à 4,4 %. Cette situation reflète un important relèvement des avoirs extérieurs (873,2 %), renforcé par une hausse de 4 % des crédits à l'économie et de 3 % des créances sur l'Etat.

Au **Gabon**, la masse monétaire a augmenté de 10,5 %, au lieu d'une hausse anticipée de 5,9 %. Cette évolution s'explique principalement par une envolée des avoirs extérieurs nets (277,9 %) qui a totalement annihilé le recul de 9,4 % des crédits à l'économie et la baisse de près de moitié des créances nettes sur l'Etat.

En **Guinée Equatoriale**, la masse monétaire s'est relevée d'un tiers, pour une prévision de hausse de 23,9 %, en relation avec le triplement des avoirs extérieurs nets et la progression de 21, 7 % des crédits à l'économie, tempérée par l'importante baisse des créances nettes sur l'Etat (- 866,7 %).

Au **Tchad**, la masse monétaire a dégagé une hausse de 3,5 %, contre une projection d'accroissement de 7,9 %, sous l'effet principalement d'une progression de 21,2 % des avoirs extérieurs nets, et ce en dépit d'une diminution de 5,3 % des crédits à l'économie et d'un tassement des créances nettes sur l'Etat (- 0,5 %).

2. Fixation des plafonds des avances statutaires aux Etats

Le montant total des plafonds d'avances aux Trésors Nationaux a sensiblement augmenté, s'établissant à

738,6 milliards en fin décembre 2004, contre 708,9 milliards un an plus tôt. Cet accroissement est consécutif à la hausse des recettes budgétaires dans certains Etats, notamment en Guinée Equatoriale et au Tchad.

Parallèlement, l'encours des avances de la Banque Centrale aux Trésors Nationaux s'est réduit, revenant de 624,4 milliards en décembre 2003 à 604,3 milliards en décembre 2004. Les marges de tirages des Trésors Nationaux se sont sensiblement rehaussées, s'élevant à 134,3 milliards en décembre 2004, contre 84,4 milliards douze mois auparavant, reflétant à la fois l'accroissement des plafonds et la baisse des tirages.

Par ailleurs, au cours de la période sous revue, l'encours des crédits consolidés a sensiblement diminué, revenant de 107,5 milliards en décembre 2003 à 83,3 milliards en décembre 2004, suite aux remboursements effectués par certains Etats. Toutefois, il convient de signaler que trois Etats ont accusé des arriérés de remboursement en capital et en intérêts : la République Centrafricaine (3,7 milliards en capital et 0,2 milliard en intérêts), le Congo (2,7 milliards en capital et 0,2 milliard en intérêts) et le Tchad (1,2 milliard en capital).

Le tableau n° 10 retrace l'évolution des objectifs de refinancement et de leurs utilisations ainsi que des plafonds d'avances aux Trésors Nationaux.

Tableau 10 : Plafonds des avances aux Trésors Nationaux, Objectifs de refinancement aux banques et utilisations

(Situation de fin de période en millions de FCFA)

PAYS	2003		2004								Taux d'utilisation au 31/12/04 (b)/(a) en %
	Décembre		Mars		Juin		Septembre		Décembre		
	Plafonds et Objectifs de Refinancement au 31/12/03 (a)	Utilisations au 31/12/03* (b)	Plafonds et Objectifs de Refinancement au 31/03/04 (a)	Utilisations au 31/03/04* (b)	Plafonds et Objectifs de Refinancement au 30/06/04 (a)	Utilisations au 30/06/04* (b)	Plafonds et Objectifs de Refinancement au 30/09/04 (a)	Utilisations au 30/09/04* (b)	Plafonds et Objectifs de Refinancement au 31/12/04 (a)	Utilisations au 31/12/04* (b)	
A - CAMEROUN											
1 - Trésor	259 520	256 732	259 520	256 928	259 520	250 438	259 520	254 791	259 520	249 761	**96,24 %**
2 - Banques	6 000	0	6 000	0	8 000	0	6 000	113	6 000	0	**0,00 %**
B - REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE											
1 - Trésor **	15 540	15 540 *	15 540	15 540 *	15 540	15 540 *	15 540	17 050 *	15 540	12 631 *	**81,28 %**
2 - Banques	8 000	3 339	8 000	3 346	8 000	1 303	8 000	1 761	8 000	3 339	**41,74 %**
C - CONGO											
1 - Trésor	161 362	161 044	161 362	151 837	161 362	160 503	161 362	161 056	161 362	132 272	**81,97 %**
2 - Banques	5 000	0	5 000	779	5 000	499	6 000	444	6 000	0	**0,00 %**
D - GABON											
1 - Trésor	179 928	165 198	181 164	151 299	183 261	172 539	181 455	168 859	179 928	187 931	**104,45 %**
2 - Banques	8 000	8 000	8 000	0	8 000	0	8 000	0	8 000	8 000	**100,00 %**
E - GUINEE EQUATORIALE											
1 - Trésor	69 600	0	69 600	46 500	69 000	0	94 232	0	94 232	0	**0,00 %**
2 - Banques	500	0	500	0	500	0	500	0	500	0	**0,00 %**
F - TCHAD											
1 - Trésor	22 918	25 918 **	22 918	22 918 **	22 918	22 918 **	28 049	28 049 **	28 049	21 687 **	**77,32 %**
2 - Banques	30 000	1 500	30 000	14 432	30 000	685	15 000	6 760	15 000	1 500	**10,00 %**
G - ENSEMBLE ZONE											
1 - Trésor	**708 868**	**624 432**	**710 104**	**645 022**	**711 601**	627 069	**740 158**	**629 805**	**738 631**	**604 282**	**81,81 %**
2 - Système bancaire	**57 500**	**12 839**	**57 500**	**18 557**	**59 500**	**621 938** 2 487	**43 500**	**9 078**	**43 500**	**12 839**	**29,51 %**

* Non comprise l'avance exceptionnelle de 1 510 M consentie le 16 septembre 2001

** Non comprises les avences exceptionnelle de 3 000 M consentie le 07 octobre 2002, de 5 000M du 27 octobre 2003 et de 6 000M du 10 février 2004.

3. Evolution des taux d'intervention de la BEAC

La relative stabilité de l'environnement externe et la consolidation macroéconomique interne en 2004 ont conduit le Gouverneur à ne pas modifier les taux d'intervention de la Banque Centrale.

Ainsi, le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres (TIAO) et le Taux d'Intérêt des Prises en Pension (TIPP) ont été maintenus inchangés respectivement à 6,00 % et 7,80 % tout au long de l'année. La conservation des taux directeurs de l'Institut d'Emission, rendue possible par le renforcement des réserves de changes et la modération des pressions inflationnistes, reflète principalement le souci des Autorités Monétaires de relancer la croissance dans la CEMAC dans un contexte mondial marqué par la fixité des taux d'intérêt voire le resserrement progressif de ceux-ci chez nos principaux partenaires économiques.

S'agissant des ponctions de liquidité effectuées dans le cadre des appels d'offres négatifs, le Taux d'Intérêt Sur les Placements (TISP) à 7 jours est resté à son niveau de 1,95 % depuis le 03 novembre 2003.

A l'instar du taux directeur (TIAO) sur lequel il est aligné, le taux des avances aux Trésors Nationaux à l'intérieur des plafonds statutaires n'a pas varié au cours de l'année 2004 et demeuré à 6,00 % depuis le 02 décembre 2003.

Le Taux de Pénalité (TP) aux établissements de crédit est resté inchangé à 15 % depuis le 24 octobre 1994, tandis que celui appliqué aux avances consenties aux Trésors Nationaux en dépassement des plafonds statutaires aligné sur le taux directeur (TIAO) est resté fixe à 10,00 % depuis le 02 décembre 2003.

Par ailleurs, le Gouverneur a maintenu inchangés le Taux Débiteur Maximum (TDM) à 18 % et le Taux Créditeur Minimum (TCM) applicable aux petits épargnants à 5 %.

L'évolution des différents taux d'intervention de la Banque au cours des deux dernières années est retracée dans le tableau récapitulatif n° 11a.

Tableau 11a : Evolution des taux d'intérêt de la BEAC et des conditions de banque

(en pourcentage)

	14.01.00 24.05.00	25.05.00 12.09.00	13.09.00 05.09.01	06.09.01 06.01.02	07.01.02 10.04.02	11.04.02 17.12.02	18.12.02 01.04.03	02.04.03 08.05.03	09.05.03 17.06.03	18.06.03 27.07.03	28.07.03 02.11.03	03.11.03 01.12.03	02.12.03 au 31.12.04
I- **OPERATIONS DES TRESORS** (hors Marché)													
• Taux des avances aux trésors	7,30	7,00	7,00	6,50	6,50	6,35	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,00
• Taux de pénalité aux trésors	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,00
• Taux des dépôts spéciaux	3,25	3,30	3,60	3,60	3,40	3,00	2,70	2,60	2,50	2,20	2,05	1,95	1,95
II - MARCHE MONETAIRE													
A - Injections de liquidités													
I - Guichet «A»													
• Taux des appels d'offres (TIAO)	7,30	7,00	7,00	6,50	6,50	6,35	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,00
• Taux des prises en pension (TIPP)	9,30	9,00	9,00	8,50	8,50	8,35	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30	7,80
• Taux des interventions Ponctuelles (FISIP)	9,30-15	9,00-15	9,00-15	8,50-15	8,50-15	8,35-15	8,30-15	8,30-15	8,30-15	8,30-15	8,30-15	7,80-15	7,80-15
• Taux des AV. except.s/Cert. de Plac. (TACP)*	7,30	7,00	7,00	6,50	6,50	6,35	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,00
• Taux de pénalité aux banques (TPB)	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00
2 - Guichet «B»													
• Taux s/nouveaux crédits d'invest. productifs**	7,6250	7,3125	7,0000	7,0000	6,6875	6,4375	6,3750	6,3750	6,3750	6,3750	6,3125	6,3125	6,3125
• Taux effectifs s/anciens CMT irrévocables	4,30-8,00	4,30-8,00	4,30-7,00	4,30-6,50	4,30-6,50	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35
B - Ponctions de liquidités (Appels d'offres négatifs)													
• Taux d'intérêt sur placement à 7 jrs «TISP»	3,2500	3,3000	3,6000	3,6000	3,4000	3,0000	2,7000	2,6000	2,5000	2,2000	2,0500	1,9500	1,9500
• Taux d'intérêt sur placement à 28 jrs «TISP»	3,3125	3,3625	3,6625	3,6625	3,4625	3,0625	2,7625	2,6625	2,5625	2,2625	2,1125	2,0125	2,0125
• Taux d'intérêt sur placement à 84 jrs «TISP»	3,3750	3,4250	3,7250	3,7250	3,5250	3,1250	2,8250	2,7250	2,6250	2,3250	2,1750	2,0750	2,0750
C - Taux des dépôts spéciaux des Organismes Publics	3,25	3,30	3,60	3,60	3,40	3,00	2,70	2,60	2,50	2,20	2,05	1,95	1,95
III - CONDITIONS DE BANQUE - Libres, avec 2 bornes													
1. Taux débiteur maximum (TDM)***	22,00	22,00	22,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00
2. Taux créditeur minimum (TCM)	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00

** Le taux des avances exceptionnelles garanties par la remise des Certificats de Placement est égal au TIAO.*

*** Le taux applicable sur les nouveaux crédits est le TIAO en vigueur lors de la mise en place du crédit (TIAO Initial) . Il peut être revu à la baisse, ainsi qu'à la hausse (TIAO Pondéré) sans pouvoir dépasser le TIAO initial. Le TIAO pondéré du deuxème semestre 2004 est de 6,000 %.*

**** Le Taux Débiteur Maximum est unique et s'impose à tous les Etablissements de Crédit (banques et établissements financiers).*

Encadré n° 4 : Modalités d'application des réserves obligatoires

Le 1er septembre 2001, le Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, agissant par délégation du Conseil d'Administration, a décidé de soumettre les banques de la Zone d'Emission à la constitution des réserves obligatoires.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette mesure, les banques commerciales agréées par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) sont contraintes de conserver une partie des dépôts collectés auprès de leur clientèle dans des comptes rémunérés dits "comptes de réserves obligatoires" tenus par la BEAC.

Les établissements financiers et les institutions financières publiques sont exclus du champ d'application des réserves obligatoires, lequel ne concerne que les banques qui collectent des dépôts et disposent d'un compte-courant auprès de l'Institut d'Emission.

Les modalités d'application de cette mesure sont les suivantes :

A. Calcul des réserves obligatoires

1. Assiette des réserves obligatoires

L'assiette des réserves obligatoires minimales comprend :

1.1. les dépôts à vue, à savoir les soldes créditeurs des comptes créditeurs à vue (résidents et non-résidents)

1.2. les dépôts à terme et d'épargne, à savoir :

- les comptes de dépôts à régime spécial ;
- les comptes de dépôts à terme (résidents et non-résidents).

Les chiffres de dépôts à prendre en compte pour le calcul du niveau réglementaire des réserves obligatoires sont ceux relatifs aux encours des dépôts aux dates des 10, 20 et 30 (ou 31) du mois de référence.

2. Coefficient des réserves obligatoires

Compte tenu des disparités constatées au niveau de la situation de liquidité dans les différents Etats de la CEMAC, le Conseil d'Administration, réuni en sa séance du 1er juillet 2002, a décidé l'instauration de types de coefficients de réserves obligatoires différenciés aux banques en fonction de la situation de liquidité du pays où elles se trouvent. Les coefficients réguliers de réserves obligatoires seront

appliqués aux banques du Groupe I des Etats à situation de liquidité satisfaisante tandis que des coefficients modérés seront appliqués aux banques du Groupe II des Etats à situation de liquidité fragile.

Depuis le 11 mars 2003, les coefficients de réserves obligatoires s'établissent ainsi qu'il suit :

- Banques du Groupe I (Cameroun, Congo et Guinée Equatoriale) :

  - Coefficient applicable aux dépôts à vue : 7,75 %
  - Coefficient applicable aux dépôts à terme : 5,75 %

- Banques du Groupe II (République Centrafricaine, Gabon et Tchad) :

  - Coefficient applicable aux dépôts à vue : 5,00 %
  - Coefficient applicable aux dépôts à terme : 3,00 %

Les coefficients des réserves obligatoires sont fixés et modifiés par le Gouverneur dans les mêmes conditions que les taux d'intervention de l'Institut d'Emission, en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et monétaire interne et externe. Après une modification des coefficients des réserves obligatoires, la BEAC laisse aux banques une période d'adaptation de deux mois au cours de laquelle aucune sanction ne leur sera appliquée.

B. Rémunération des réserves obligatoires et régime des sanctions

1. Rémunération des réserves obligatoires

Le Gouverneur de la BEAC a reçu délégation du Conseil le pouvoir de fixer et de modifier le taux de rémunération des réserves obligatoires dans les mêmes conditions que les taux d'intervention de la Banque.

2. Contrôle des déclarations des banques

L'Institut d'Emission doit aussi pouvoir s'assurer que les dépôts déclarés par les établissements de crédit sont exacts. Pour cela, deux types de contrôles sont instaurés :

- les contrôles sur pièces, pour le rapprochement des déclarations avec les situations mensuelles des banques ;

- les contrôles sur place, effectués périodiquement et de manière inopinée, à l'initiative de la BEAC (Service du Marché Monétaire) et/ou la COBAC.

3. Régime des sanctions

Des sanctions pécuniaires peuvent être appliquées aux banques dont le niveau des réserves obligatoires est insuffisant ou qui déclarent tardivement ou de manière erronée à la Banque Centrale l'encours de leurs dépôts.

4. Réserves obligatoires

Les coefficients de réserves obligatoires n'ont pas été modifiés depuis le 11 mars 2003. Ainsi, ils s'établissent comme suit :

1. Banques du Groupe I : Pays dont la situation de liquidité est jugée satisfaisante (Cameroun, Congo et Guinée Equatoriale) :

- Coefficient applicable aux dépôts à vue : 7,75 % au lieu de 6,00 %
- Coefficient applicable aux dépôts à terme : 5,75 % au lieu de 4,00 %

2. Banques du Groupe II : Pays dont la situation de liquidité est jugée fragile (République Centrafricaine, Gabon et Tchad) :

- Coefficient applicable aux dépôts à vue : 5,00 % au lieu de 3,00 %
- Coefficient applicable aux dépôts à terme : 3,00 % au lieu de 1,75 %

S'agissant du cas particulier de la République Centrafricaine, l'application des réserves obligatoires aux banques de ce pays a été provisoirement suspendue depuis le 22 mai 2003.

Quant au taux de rémunération des réserves obligatoires, il a été modifié une seule fois au cours de l'année 2004, revenant de 0,70 % à 0,55 % à partir du 29 juin 2004.

Les montants stérilisés, grâce aux réserves obligatoires, ont atteint 121,5 milliards au 31 décembre 2004 (Cf. tableau 44), représentant 21,8 % des réserves totales des banques (placements sur le marché monétaire, soldes créditeurs des comptes courants et soldes des comptes des réserves obligatoires), contre 119,6 milliards intervenant pour 29 % des réserves totales des banques au 31 décembre 2003.

La hausse de l'encours des réserves obligatoires au cours de l'année 2004, survenue dans un contexte de stabilité des coefficients, s'explique essentiellement par la hausse des dépôts bancaires, notamment au Cameroun, au Gabon et en Guinée Equatoriale.

Tableau 11b - Evolution des coefficients et du taux de rémunération des réserves obligatoires

(En pourcentage)

RUBRIQUES	Date d'entrée en vigueur					
	01.09.01 30.12.01	31.12.01 31.07.02	01.08.02 11.12.02	12.12.02 10.03.03	11.03.03 29.06.04	29.06.04 31.12.04
I - COEFFICIENTS DES RESERVES OBLIGATOIRES (1)						
*- Groupe I **						
1. Coefficients applicables sur les dépôts à vue (dav)	1,00	2,50	3,50	6,00	7,75	7,75
2. Coefficients applicables sur les dépôts à terme (dat)	0,50	1,50	2,50	4,00	5,75	5,75
*- Groupe II ***						
1. Coefficients applicables sur les dépôts à vue (dav)	-	-	2,00	3,00	5,00	5,00
2. Coefficients applicables sur les dépôts à terme (dat)	-	-	1,00	1,75	3,00	3,00
II - TAUX DE REMUNERATION DES RESERVES OBLIGATOIRES	1,20	1,10	1,10	0,80	0,70	0,55

Source : BEAC

(1) La répartition des pays de la CEMAC en deux groupes a pris effet pour compter du 1er août 2002 :
* Pays dont la situation de liquidité est jugée satisfaisante : Cameroun, Congo et Guinée Equatoriale.
** Pays dont la situation de liquidité est jugée fragile : Centrafrique, Gabon et Tchad.

Encadré n° 5 : Projet d'émission des titres publics à souscription libre

Les six pays membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) se proposent d'émettre des titres d'Etat afin d'une part, de trouver des sources de financement alternatives plus souples pour les budgets des Etats et d'autre part d'offrir aux agents économiques, la possibilité de placer leur épargne sur des valeurs offrant un taux de rémunération plus attrayant que les produits bancaires classiques (compte d'épargne, compte à terme, bons de caisse, etc.).

Le nouveau système d'émission et de gestion de titres publics à souscription libre, dont la date de démarrage, initialement prévue au 1er janvier 2004, a été reportée en attendant les résultats d'une étude permettant de déterminer une date idoine qui tienne compte de l'évolution de la situation économique des Etats, contribuera à la diversification et à la modernisation des instruments financiers en circulation dans notre sous-région, et à terme à l'efficacité de la politique monétaire.

Contrairement, au système des bons d'équipement, la souscription des nouveaux titres publics se fera sur une base volontaire et les montants souscrits seront fonction des besoins de finances publiques et de la confiance que le public accorde au Trésor émetteur.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la BEAC et le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) ont décidé, au cours de l'année 2002, de geler les plafonds d'avances de la Banque aux Trésors Nationaux à leur niveau constaté au 31 décembre 2003 et a adopté le principe de la réduction de ces plafonds par dixième chaque année à partir de la date de démarrage du nouveau système d'émission des titres publics.

A. Caractéristiques et durée des titres émis

Les valeurs du Trésor émises dans le cadre du nouveau mécanisme sont dématérialisées (sans remise de titres) et assimilables. La technique de l'assimilation consiste à rattacher un titre nouvellement émis à une ligne d'emprunt initiale présentant les mêmes caractéristiques. Elle permet de constituer des gisements importants de titres sur une même souche d'emprunt et de garantir ainsi une forte liquidité du marché secondaire tout en évitant la multiplicité des échéances, des lignes d'emprunt et des taux.

Afin de concilier les intérêts des différents intervenants et satisfaire les besoins de placement du public ainsi que ceux des différents établissements souscripteurs, les Etats peuvent émettre deux catégories de valeurs du Trésor :

- les Bons du Trésor : ce sont des titres à court terme dont les durées sont comprises entre 13 semaines et 1 an. Ils permettent de pallier aux décalages temporaires dans la trésorerie publique ;

- les Obligations du Trésor : ce sont des titres à moyen et long terme dont les durées sont égales ou supérieures à deux ans. Les Obligations du Trésor constituent le support de l'endettement à moyen et long terme des Etats.

La simplification de la politique des émissions par des échéances standards permet de faire coïncider les dates des nouvelles souscriptions avec les dates d'échéances des valeurs précédemment émises, ce qui facilitera le remboursement des anciennes échéances par de nouvelles émissions.

Au démarrage du nouveau système, la valeur faciale d'un Bon du Trésor (ou d'une Obligation du Trésor) est de 10 000 FCFA. En ce qui concerne les Bons de Trésor, un montant minimum de souscription (1 million) est imposé aux SVT.

Les titres émis seront gérés par une Cellule Autonome, dénommée « Cellule de Règlement et de Conservation des Titres » (CRCT), logée aux Services Centraux de la BEAC, ce qui facilitera les transactions (souscriptions, règlements et échanges) entre les différents intermédiaires.

B. Population des souscripteurs

Les modalités d'accès à la souscription des valeurs du Trésor sont différentes selon qu'il s'agit de l'accès au marché primaire (marché des émissions nouvelles) ou de l'accès au marché secondaire (marché d'échange des titres déjà émis).

a. Marché primaire des valeurs du Trésor

Les émissions des Bons et des Obligations du Trésor s'effectuent sous la forme d'appels d'offres ouverts aux établissements de crédit (banques et établissements financiers) ayant signé avec le Trésor du pays d'origine une convention spéciale leur permettant d'acquérir le statut de Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT). De la sorte, le marché primaire d'émission des valeurs du Trésor est réservé uniquement aux SVT qui s'engagent à placer tout ou partie des titres souscrits auprès de leur clientèle.

b. Marché secondaire des valeurs du Trésor

Le marché secondaire des valeurs du Trésor est animé par les SVT qui sont tenus d'ouvrir des comptes-titres à tous les clients qui en feront la demande. Ils délivrent aux souscripteurs des récépissés sur lesquels sont consignées toutes les caractéristiques des titres souscrits et la mention que ces titres ont vocation à être négociés jusqu'à leurs échéances et à n'importe quel guichet de SVT.

Les SVT, qui sont chargés de l'animation du marché secondaire des titres publics, sont tenus d'afficher à leurs guichets, les cours d'achat et de vente des valeurs du Trésor afin de permettre à tous les clients potentiels qui le désirent, d'acheter

ou de vendre les titres émis. Ils devront conclure les transactions aux prix affichés à leurs guichets.

Les titres émis à l'intérieur d'un pays peuvent être souscrits par des agents non-résidents des autres pays membres de la Zone d'Emission.

Les valeurs du Trésor seront, bien entendu, cotés à la future Bourse des Valeurs Mobilières d'Afrique Centrale (BVMAC) une fois qu'elle entrera en fonction. Mais il faut se rappeler que les titres publics se traitent surtout sur le marché de gré à gré alors que les actions et les obligations classiques se négocient beaucoup plus sur les marchés organisés que sont les bourses de valeurs. C'est la raison pour laquelle malgré leur volume important, le montant des titres publics faisant l'objet de transaction ou de cotation en bourse dans les pays développés demeure marginal. Ainsi, dans notre Zone, la majeure partie de transactions sur les valeurs du Trésor restera, de fait, cantonnée principalement auprès des réseaux bancaires des SVT.

C. Remboursement des titres échus

Le bon suivi des engagements par le Trésor doit se traduire par le maintien en compte-courant à la BEAC d'un volant suffisant de trésorerie lui permettant de faire face aux échéances des titres émis. Le remboursement des intérêts et des titres arrivés à échéance doit ressortir sur le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) et faire l'objet d'une inscription budgétaire programmée dans la Loi des Finances.

En raison des difficultés qu'auront, au départ, certains Trésors Nationaux à mobiliser les ressources par émission de titres publics, la BEAC met à la disposition des Trésors une facilité exceptionnelle de financement des remboursements des titres publics échus. L'encours de ces avances ne peut excéder la marge libérée par la réduction du plafond statutaire de chaque Etat.

Cette facilité exceptionnelle couvrira une période transitoire de trois ans, période au cours de laquelle les différents partenaires (SVT, Trésors Nationaux et souscripteurs des titres) se familiariseront avec le nouveau système d'émission des titres publics.

D. Technique d'adjudication des valeurs du Trésor

Les adjudications des valeurs du Trésor s'effectuent par voie d'appel d'offres selon des procédures similaires à celles utilisées dans le cadre des appels d'offres sur le Marché Monétaire. Chaque adjudication met en concurrence les SVT, lesquels soumissionnent en leur nom propre et pour le compte de leur clientèle.

La technique utilisée est celle de l'adjudication à prix demandé (technique d'adjudication "à la hollandaise") ce qui signifie que les ordres sont servis aux taux d'intérêt ou au prix proposés par les adjudicataires.

Les offres de soumissions les plus intéressantes (du point de vue des Trésors Nationaux) sont :

- les offres de soumissions aux Bons de Trésor dont les taux d'intérêt sont les plus bas ;

- et les offres de soumissions aux Obligations du Trésor dont les prix offerts en pourcentage du nominal sont les plus élevés.

Les offres les plus intéressantes sont servies en priorité, jusqu'à concurrence du montant souhaité par le Trésor concerné.

Au total, il n'y a donc pas de taux d'intérêt unique à l'émission des titres publics. En effet, chaque établissement dont l'offre est retenue acquiert les Bons du Trésor au taux de sa propre soumission. De même, s'agissant des Obligations du Trésor dont le taux d'intérêt est connu à l'avance, chaque SVT dont l'offre est retenue achètera les titres au prix auquel il a soumissionné (en pourcentage du nominal de la valeur faciale des titres).

Les souscriptions des valeurs du Trésor sont fermes et irrévocables.

A l'issue du dépouillement, la BEAC calcule et fait connaître le prix moyen pondéré des demandes servies.

Pour permettre la transparence de l'opération d'adjudication, des renseignements d'ordre général (montant des offres exprimées, montants servis, taux et prix-limite retenus, etc.) sont diffusés auprès des médias par des communiqués périodiques.

E. Calcul et versement des intérêts

Les intérêts sont calculés et perçus par l'Institut d'Emission lors de la souscription (en ce qui concerne les Bons du Trésor) ou annuellement (en ce qui concerne les Obligations du Trésor) selon la formule des intérêts simples. Autrement dit, les intérêts sur les Bons du Trésor sont précomptés et versés immédiatement dès la souscription du titre sans attendre l'échéance. En revanche, en ce qui concerne les Obligations du Trésor, les intérêts sont payés annuellement.

Conformément à la législation en vigueur, les intérêts sur les Bons et les Obligations du Trésor seront soumis à l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières selon le barème en vigueur dans chaque Etat.

F. Admission des nouveaux titres publics comme supports de refinancement

Les textes réglementaires régissant le fonctionnement du Marché Monétaire disposent que les effets éligibles, aussi bien privés que publics, sont acceptés comme supports de refinancement par la Banque Centrale. En conséquence, tous les titres publics seront acceptés comme supports de refinancement par la BEAC sur le Guichet A du Marché Monétaire. Leur mobilisation s'effectuera sur le Marché Monétaire par voie d'appels d'offres positifs, de prises en pension ou d'interventions ponctuelles selon la procédure de la pension-livrée.

Selon les règles de fonctionnement du Marché Monétaire, le volume des concours aux établissements de crédit est limité par l'Objectif de Refinancement établi dans le cadre de l'exercice de Programmation Monétaire. Ainsi donc, la quantité de ressources que la BEAC est susceptible d'injecter sera commandée par l'équilibre monétaire (à travers l'Objectif de Refinancement) et non la disponibilité des effets publics et privés (facultés d'avances).

G. Fonctionnement de la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT) et relations entre la CRCT et la BEAC

La Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT) est une structure spécialisée de la BEAC (Services Centraux) qui reçoit en dépôts les titres publics émis par les Trésors des Etats membres de la CEMAC et détenus par les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont ses adhérents exclusifs.

La CRCT a pour principales fonctions :

- La conservation des titres : elle est l'organisme dépositaire des titres publics dématérialisés ;

- La circulation des titres : la CRCT tient les comptes titres de ses adhérents et les ajuste, suite aux transactions nouées entre les SVT ;

- L'administration des valeurs du Trésor : la CRCT assure la gestion des opérations sur les titres publics, la codification de ces valeurs et les services divers aux Etats émetteurs et aux titulaires des titres.

La BEAC joue un rôle primordial dans le cadre de l'émission par adjudication des bons et obligations du Trésor par les Etats membres de la CEMAC. Elle joue le rôle de Banque de règlement car elle tient les comptes des SVT et des Trésors.

Les Directions Nationales de la BEAC sont chargées, pour le compte des Trésors Nationaux, de l'organisation matérielle des adjudications des titres publics. Elles communiquent ensuite à la CRCT toutes les informations relatives aux adjudications, les règlements effectués, le montant et la nature des titres émis de manière à lui permettre d'effectuer la mise à jour des avoirs en titres des SVT. Elles représentent la CRCT dans chaque Etat.

Encadré n° 6 : Chronique des mesures de politique monétaire

- Le 20 mars 2004

Le Conseil d'Administration approuve l'objectif global de refinancement de 48 500 millions pour le deuxième trimestre 2004 (avril-juin 2004).

- Le 29 juin 2004

Sur décision du Gouverneur n° 18/GR datée du 29 juin 2004, le taux de rémunération des réserves obligatoires est ramené de 0,70 % à 0,55 %.

- Le 11 juillet 2004

Le Conseil d'Administration révise à la baisse l'objectif global de refinancement à 43 500 millions au titre de l'exercice 2004 et approuve à 48 500 millions pour le premier trimestre 2005.

CHAPITRE II

EVOLUTION DU MARCHE MONETAIRE

L'activité du marché monétaire a été marquée en 2004 par un repli de l'encours moyen des refinancements aux établissements de crédit, une forte contraction des placements bancaires et une diminution des transactions sur le compartiment interbancaire.

A. EVOLUTION DES INTERVENTIONS DE LA BANQUE CENTRALE

L'activité du marché monétaire s'est traduite par un moindre recours des banques aux avances de l'Institut d'Emission sur les guichets A et B ainsi qu'une contraction sensible des placements bancaires.

1. Injections de liquidités (Guichets A et B)

L'encours moyen mensuel des interventions de la Banque Centrale en faveur des établissements de crédit a varié de manière irrégulière, fluctuant en fonction de l'évolution conjoncturelle des facteurs explicatifs de la liquidité bancaire (concours à l'économie, solde des opérations avec l'extérieur, créances sur l'Etat, etc.).

Les avances au titre des appels d'offres positifs ont constitué la majeure partie des interventions sur le Guichet A du marché monétaire qui constitue le principal canal d'injections de liquidités par la BEAC.

1.1. Evolution du Guichet A

L'encours des avances accordées aux banques sur le Guichet principal du marché monétaire a augmenté au cours des quatre premiers mois de l'année, passant de 11,5 milliards en janvier 2004 à 16,8 milliards en avril 2004. Ensuite, il a progressivement décliné à partir de mai 2004 pour s'établir à 8,9 milliards en décembre 2004.

La majeure partie des injections de liquidités sur le Guichet A s'est opérée par le canal des appels d'offres positifs.

- **Interventions au titre des appels d'offres positifs**

Au **Cameroun**, le recours des établissements de crédit au refinancement de la Banque Centrale est demeuré faible, avec des montants inférieurs à 0,2 milliard au cours de l'année 2004.

Au **Gabon** et en **Guinée Equatoriale**, les banques n'ont pas recouru aux appels d'offres positifs tout au long de la période sous revue, la majeure partie des crédits étant nourrie par leurs propres ressources.

En **République Centrafricaine**, l'encours moyen des interventions de la BEAC est demeuré inférieur à 1 milliard en

2004, en fonction des besoins financiers des banques dont la plupart sont engagées dans le financement des « campagnes hydrocarbures ».

Au **Congo**, les banques ont peu recouru aux avances de la Banque Centrale au cours de l'année 2004 et leur besoin de refinancement est resté inférieur à 0,3 milliard.

Au **Tchad**, le montant moyen des fonds levés par les banques au titre des appels d'offres a évolué irrégulièrement avec une augmentation entre janvier et avril 2004, atteignant un pic de 15,2 milliards en avril 2004, avant de décroître pour revenir à 5,2 milliards en décembre 2004. Dans l'ensemble, le volume des refinancements aux banques dans le cadre des appels d'offres reste étroitement lié au cycle des campagnes cotonnières et au rythme d'encaissement des recettes qui en résultent.

- **Interventions au titre de la pension**

L'encours moyen des prises en pension a évolué de manière erratique, s'établissant à 1,6 milliard en décembre 2004 contre 0,6 milliard en décembre 2003. Cet encours est principalement porté par les banques **centrafricaines** (68,8 %) et **tchadiennes** (31,2 %).

Au **Cameroun**, au **Congo**, au **Gabon** et en **Guinée Equatoriale**, les établissements de crédit n'ont pas sollicité d'avances sous forme de prises en pension au cours de la période sous revue.

- **Autres interventions**

Des avances au taux de pénalité, ainsi que des avances garanties par les certificats de placement ont été accordées, pour de faibles montants, à quelques banques de la CEMAC au cours de l'année 2004. En revanche, aucune intervention ponctuelle n'a été enregistrée au cours de la période sous revue.

1.2. Evolution du Guichet B

Le volume moyen des concours accordés aux établissements de crédit, sur ce guichet secondaire réservé au refinancement des crédits irrévocables à moyen terme (anciens et nouveaux), s'est replié, revenant de 1,6 milliard en décembre 2003 à 1,2 milliard en décembre 2004. La majeure partie des tirages est imputable aux banques tchadiennes (0,8 milliard) et congolaises (0,4 milliard).

2. Ponctions de liquidités (Appels d'offres négatifs)

Le volume des liquidités ponctionnées par la Banque Centrale à travers le mécanisme des appels d'offres négatifs a sensiblement reculé, revenant d'un encours moyen de 86,1 milliards en décembre 2003 à 52,8 milliards en décembre 2004, après avoir atteint un pic de 110,9 milliards en mars 2004. Cette régression des placements bancaires s'explique essentiellement par l'accroissement des crédits à l'économie.

En décembre 2004, la répartition, en pourcentage et par pays, de l'encours global des placements s'est établie comme suit : au Cameroun : 40,2 %, au Gabon : 40,8 %, en Guinée Equatoriale : 12,1 % et au Tchad : 6,9 %.

Au **Cameroun** et au **Congo**, l'encours moyen des placements a sensiblement diminué, revenant respectivement de 59,7 milliards et 11,6 milliards en décembre 2003 à 21,2 milliards et aucun placement en décembre 2004. En revanche, l'encours moyen des placements s'est

accru au **Gabon**, en **Guinée Equatoriale** et au **Tchad**, passant respectivement de 13,1 milliards, 1,7 milliard et aucun placement en décembre 2003 à 21,5 milliards, 6,3 milliards et 3,6 milliards en décembre 2004.

S'agissant de la **République Centrafricaine**, l'encours des liquidités ponctionnées est demeuré dérisoire au cours de l'année 2004, le système bancaire se trouvant structurellement en situation de besoin de financement.

Tableau n° 12 : Evolution des concours de la BEAC aux établissements de crédit et des placements des banques et CCP sur le marché monétaire

(Moyennes mensuelles en millions de FCFA)

PAYS	INTERVENTIONS EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (Marché Monétaire - Niveau 2)									Placements des Banques & CCP auprès de la BEAC (Appels d'offres négatifs)
	GUICHET "A"						GUICHET "B"	TOTAL GENERAL DES INTERVENTIONS	Volume des transactions interbanc. (montants effectifs des transactions)	
	Appels d'offres de 7 jours	Pensions de 2 à 7 jours	Avances exceptionnelles garanties par des certificats de placement	Interventions ponctuelles	Avances au taux de pénalité	TOTAL	Crédits à moyen terme irrévocables			
1. CAMEROUN										
Janvier 2004	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	**44 661**
Février 2004	0	0	0	0	0	0	0	**0**	4 500	**42 431**
Mars 2004	0	0	645	0	0	645	0	**645**	10 000	**55 387**
Avril 2004	0	0	0	0	0	0	0	**0**	1 000	**39 866**
Mai 2004	0	0	0	0	0	0	0	**0**	1 000	**37 064**
Juin 2004	0	0	0	0	0	0	0	**0**	3 500	**37 933**
Juillet 2004	27	0	0	0	0	27	0	**27**	14 000	**39 210**
Août 2004	59	0	0	0	0	59	0	**59**	5 000	**41 435**
Septembre 2004	74	0	0	0	0	74	0	**74**	4 000	**35 864**
Octobre 2004	119	0	0	0	0	119	0	**119**	2 000	**32 323**
Novembre 2004	117	0	0	0	0	117	0	**117**	2 000	**28 067**
Décembre 2004	148	0	0	0	0	148	0	**148**	4 500	**21 210**
	544	**0**	**645**	**0**	**0**	**1 189**	**0**	**1 189**	**51 500**	**455 451**
2. REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE										
Janvier 2004	0	621	0	0	0	621	138	**759**	0	**0**
Février 2004	600	1 539	0	0	0	2 139	131	**2 270**	0	**0**
Mars 2004	600	1 495	0	0	0	2 095	124	**2 219**	0	**68**
Avril 2004	560	862	0	0	0	1 422	85	**1 507**	0	**90**
Mai 2004	586	267	0	0	24	877	53	**930**	0	**261**
Juin 2004	388	149	0	0	0	543	51	**594**	0	**0**
Juillet 2004	392	44	0	0	0	436	46	**482**	450	**68**
Août 2004	425	84	0	0	0	509	41	**550**	50	**0**
Septembre 2004	425	247	0	0	0	672	36	**708**	0	**70**
Octobre 2004	675	1 275	0	0	29	1 979	30	**2 009**	0	**68**
Novembre 2004	233	1 958	0	0	10	2 201	25	**2 226**	0	**0**
Décembre 2004	889	1 083	0	0	0	1 972	20	**1 992**	0	**0**
	5 773	**9 624**	**0**	**0**	**63**	**15 466**	**780**	**16 246**	**500**	**625**
3. CONGO										
Janvier 2004	0	0	0	0	0	0	610	**610**	5 000	**16 152**
Février 2004	0	0	0	0	0	0	578	**578**	3 000	**21 024**
Mars 2004	112	51	0	0	0	163	555	**718**	0	**24 719**
Avril 2004	224	0	0	0	0	224	555	**779**	5 000	**26 530**
Mai 2004	56	0	0	0	0	56	521	**577**	0	**13 516**
Juin 2004	0	0	0	0	0	0	499	**499**	0	**12 400**
Juillet 2004	0	0	226	0	0	226	499	**725**	0	**7 709**
Août 2004	0	0	0	0	0	0	465	**465**	2 000	**7 161**
Septembre 2004	0	0	0	0	0	0	444	**444**	2 000	**8 000**
Octobre 2004	0	0	0	0	0	0	444	**444**	4 000	**7 871**
Novembre 2004	0	0	0	0	0	0	414	**414**	2 000	**0**
Décembre 2004	0	0	0	0	0	0	388	**388**	4 000	**0**
	392	**51**	**226**	**0**	**0**	**669**	**5 972**	**6 641**	**27 000**	**145 082**

Tableau n° 12 (suite) : Evolution des concours de la BEAC aux établissements de crédit et des placements des banques et CCP sur le marché monétaire

(Moyennes mensuelles en millions de FCFA)

PAYS	INTERVENTIONS EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (Marché Monétaire - Niveau 2)								Placements des Banques & CCP auprès de la BEAC (Appels d'offres négatifs)
	GUICHET "A"						GUICHET "B"	TOTAL GENERAL DES INTERVENTIONS	Volume des transactions interbanc. (montants effectifs des transactions)
	Appels d'offres de 7 jours	Pensions de 2 à 7 jours	Avances exceptionnelles garanties par des certificats de placement	Interventions ponctuelles	Avances au taux de pénalité	TOTAL	Crédits à moyen terme irrévocables		
4. GABON									
Janvier 2004	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	**25 710**
Février 2004	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	**20 759**
Mars 2004	0	0	0	0	0	0	0	**0**	1 000	**28 629**
Avril 2004	0	0	0	0	0	0	0	**0**	1 000	**15 510**
Mai 2004	0	0	0	0	0	0	0	**0**	1 000	**14 994**
Juin 2004	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	**18 627**
Juillet 2004	0	0	0	0	0	0	0	**0**	1 000	**39 645**
Août 2004	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	**34 194**
Septembre 2004	0	0	0	0	0	0	0	**0**	1 000	**46 250**
Octobre 2004	0	0	0	0	0	0	0	**0**	1 000	**28 258**
Novembre 2004	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	**26 567**
Décembre 2004	0	0	0	0	0	0	0	**0**	1 000	**21 516 320**
	0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**7 000**	**659**
5. GUINEE EQUATORIALE									
Janvier 2004	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	**2 522**
Février 2004	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	**880**
Mars 2004	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	**1 056**
Avril 2004	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	**1 522**
Mai 2004	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	**1 277**
Juin 2004	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	**0**
Juillet 2004	0	0	0	0	0	0	0	**0**	2 000	**0**
Août 2004	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	**665**
Septembre 2004	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	**8 988**
Octobre 2004	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	**3 435**
Novembre 2004	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	**2 971**
Décembre 2004	0	0	0	0	0	0	0	**0**	1 500	**6 367**
	0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**3 500**	**5 389**
6. TCHAD									
Janvier 2004	10 505	339	0	0	0	10 844	890	11 734	0	**0**
Février 2004	11 808	103	0	0	0	11 911	890	12 801	0	**0**
Mars 2004	13 304	0	0	0	0	13 304	890	14 194	0	**0**
Avril 2004	15 196	0	0	0	0	15 196	890	16 086	200	**0**
Mai 2004	14 073	0	0	0	0	14 073	890	14 963	0	**0**
Juin 2004	13 809	233	0	0	0	14 042	890	14 932	0	**0**
Juillet 2004	11 526	0	0	0	0	11 526	890	12 416	500	**0**
Août 2004	8 426	0	0	0	0	8 426	890	9 316	0	**3 355**
Septembre 2004	5 700	0	0	0	0	5 700	880	6 580	0	**3 167**
Octobre 2004	4 451	246	0	0	0	4 697	870	5 567	0	**3 000**
Novembre 2004	4 062	17	0	0	0	4 079	870	4 949	0	**4 817**
Décembre 2004	5 622	516	613	0	0	6 751	837	7 588	0	**3 645**
	118 482	**1 454**	**613**	**0**	**0**	**120 549**	**10 577**	**131 126**	**700**	**17 984**
7. TOTAL CEMAC									
Janvier 2004	10 505	960	0	0	0	11 465	1 638	13 103	5 000	**89 045**
Février 2004	12 408	1 642	0	0	0	14 050	1 599	15 649	7 500	**85 094**
Mars 2004	14 016	1 546	645	0	0	16 207	1 569	17 776	11 000	**110 859**
Avril 2004	15 980	862	0	0	0	16 842	1 530	18 372	7 200	**83 518**
Mai 2004	14 715	267	0	0	24	15 006	1 464	16 470	2 000	**67 112**
Juin 2004	14 197	382	0	0	6	14 585	1 440	16 025	3 500	**68 960**
Juillet 2004	11 945	44	226	0	0	12 215	1 435	13 650	17 950	**86 632**
Août 2004	8 910	84	0	0	0	8 994	1 396	10 390	7 050	**86 810**
Septembre 2004	6 199	247	0	0	0	6 446	1 360	7 806	7 000	**102 339**
Octobre 2004	5 245	1 521	0	0	29	6 795	1 344	8 139	7 000	**74 955**
Novembre 2004	4 412	1 975	0	0	10	6 397	1 309	7 706	4 000	**62 422**
Décembre 2004	6 659	1 599	613	0	0	8 871	1 245	10 116	11 000	**52 738**
	135 251	**11 749**	**2 258**	**0**	**69**	**149 327**	**18 937**	**168 264**	**95 200**	**1 056 621**

B. EVOLUTION DU COMPARTIMENT INTERBANCAIRE

Sur le compartiment interbancaire, les échanges de liquidités entre banques ont évolué de manière instable. Ainsi, le volume des transactions a progressé au premier semestre 2004, atteignant un pic de 17,9 milliards en juillet, avant de retomber à 4 milliards en novembre pour ensuite remonter à 11 milliards en décembre 2004. Le Taux Interbancaire Moyen Pondéré (TIMP) de la Zone d'Emission s'est desserré, s'établissant en moyenne à 5,27408 % au cours de l'année 2004, contre 5,71517 % un an plus tôt.

1. Evolution des transactions interbancaires

Au cours de la période sous revue, l'activité du compartiment interbancaire a fléchi de 18 %, le montant global des échanges entre banques se situant à 90,2 milliards, contre 110,1 milliards enregistrés au cours de l'année 2003, en raison de la surliquidité du système bancaire.

Le marché interbancaire a surtout été animé par les banques implantées au **Cameroun** qui ont enregistré un volume de transactions avoisinant 51,5 milliards en 2004, soit plus de la moitié du volume global des opérations interbancaires.

Au **Congo**, l'activité du compartiment interbancaire est resté soutenue, atteignant 27 milliards en 2004.

Au **Gabon**, le montant total des opérations interbancaires a fléchi, revenant à 7 milliards en 2004, contre 9,5 milliards une année auparavant.

En **Guinée Equatoriale**, au **Tchad** et en **République Centrafricaine**, l'encours cumulé des échanges entre banques a atteint respectivement 7 milliards, 3,5 milliards et 2,7 milliards en 2004.

Tableau n° 13a : Evolution du volume des opérations réalisées sur le marché interbancaire

(Période : 1er janvier 2003 - 31 décembre 2004)

(Montants en millions de FCFA)

PAYS	PERIODES	OPERATIONS NATIONALES	OPERATIONS TRANSNATIONALES	TOTAL DES TRANSACTIONS	TAUX MOYENS PRATIQUES
CAMEROUN	Janvier 2004	0	0	0	-
	Février 2004	2 500	2 000	4 500	5,05555 %
	Mars 2004	7 000	3 000	10 000	5,01500 %
	Avril 2004	1 000	0	1 000	5,50000 %
	Mai 2004	1 000	0	1 000	5,50000 %
	Juin 2004	2 000	1 500	3 500	4,78000 %
	Juillet 2004	10 000	4 000	14 000	5,05400 %
	Août 2004	5 000	0	5 000	5,35000 %
	Septembre 2004	4 000	0	4 000	5,18800 %
	Octobre 2004	2 000	0	2 000	5,62500 %
	Novembre 2004	2 000	0	2 000	5,62500 %
	Décembre 2004	3 000	1 500	4 500	4,83300 %
TOTAL.....		**39 500**	**12 000**	**51 500**	**5,22960 %**
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	Janvier 2004	0	0	0	-
	Février 2004	0	0	0	-
	Mars 2004	0	0	0	-
	Avril 2004	0	0	0	-
	Mai 2004	0	0	0	-
	Juin 2004	0	0	0	-
	Juillet 2004	450	0	450	13,33300 %
	Août 2004	50	0	50	10,00000 %
	Septembre 2004	0	0	0	-
	Octobre 2004	0	0	0	-
	Novembre 2004	0	0	0	-
	Décembre 2004	0	0	0	-
TOTAL.....		**500**	**0**	**500**	**11,66650 %**
CONGO	Janvier 2004	5000	0	5 000	5,25000 %
	Février 2004	3000	0	3 000	7,00000 %
	Mars 2004	0	0	0	-
	Avril 2004	0	5 000	5 000	5,25000 %
	Mai 2004	0	0	0	-
	Juin 2004	0	0	0	-
	Juillet 2004	0	0	0	-
	Août 2004	0	2 000	2 000	5,00000 %
	Septembre 2004	0	2 000	2 000	5,00000 %
	Octobre 2004	0	4 000	4 000	5,00000 %
	Novembre 2004	0	2 000	2 000	5,00000 %
	Décembre 2004	0	4 000	4 000	5,00000 %
TOTAL.....		**8000**	**19 000**	**27 000**	**5,31250 %**
GABON	Janvier 2004	0	0	0	-
	Février 2004	0	0	0	-
	Mars 2004	0	1 000	1 000	6,50000 %
	Avril 2004	0	1 000	1 000	6,50000 %
	Mai 2004	0	1 000	1 000	6,50000 %
	Juin 2004	0	0	0	-
	Juillet 2004	0	1 000	1 000	7,00000 %
	Août 2004	0	0	0	-
	Septembre 2004	0	1 000	1 000	6,50000 %
	Octobre 2004	0	1 000	1 000	6,50000 %
	Novembre 2004	0	0	0	-
	Décembre 2004	0	1 000	1 000	6,50000 %
TOTAL.....		**0**	**7 000**	**7 000**	**6,57143 %**

Tableau n° 13a (suite) : Evolution du volume des opérations réalisées sur le marché interbancaire

(Période : 1er janvier 2003 - 31 décembre 2004)

(Montants en millions de FCFA)

PAYS	PERIODES	OPERATIONS NATIONALES	OPERATIONS TRANSNATIONALES	TOTAL DES TRANSACTIONS	TAUX MOYENS PRATIQUES
GUINEE EQUATORIALE	Janvier 2004	0	0	0	-
	Février 2004	0	0	0	-
	Mars 2004	0	0	0	-
	Avril 2004	0	0	0	-
	Mai 2004	0	0	0	-
	Juin 2004	0	0	0	-
	Juillet 2004	0	2 000	2 000	5,25000 %
	Août 2004	0	0	0	-
	Septembre 2004	0	0	0	-
	Octobre 2004	0	0	0	-
	Novembre 2004	0	0	0	-
	Décembre 2004	0	1 500	1 500	5,25000 %
TOTAL.....		**0**	**3 500**	**3 500**	**5,25000 %**
TCHAD	Janvier 2004	0	0	0	-
	Février 2004	0	0	0	-
	Mars 2004	0	0	0	-
	Avril 2004	0	200	200	7,00 %
	Mai 2004	0	0	0	-
	Juin 2004	0	0	0	-
	Juillet 2004	500	0	500	6,00 %
	Août 2004	0	0	0	-
	Septembre 2004	0	0	0	-
	Octobre 2004	0	0	0	-
	Novembre 2004	0	0	0	-
	Décembre 2004	0	0	0	-
TOTAL.....		**500**	**200**	**700**	**6,50000 %**
CEMAC	Janvier 2004	5 000	0	5 000	5,25000 %
	Février 2004	5 500	2 000	7 500	5,83300 %
	Mars 2004	7 000	4 000	11 000	5,14900 %
	Avril 2004	1 000	6 200	7 200	5,50700 %
	Mai 2004	1 000	1 000	2 000	6,00000 %
	Juin 2004	2 000	1 500	3 500	4,78600 %
	Juillet 2004	10 950	7 000	17 950	5,41800 %
	Août 2004	5 050	2 000	7 050	5,00000 %
	Septembre 2004	4 000	3 000	7 000	5,32300 %
	Octobre 2004	2 000	5 000	7 000	4,60800 %
	Novembre 2004	2 000	2 000	4 000	5,31300 %
	Décembre 2004	3 000	8 000	11 000	5,10200 %
TOTAL		**48 500**	**41 700**	**90 200**	**5,27408 %**

2. Evolution des taux d'intérêt interbancaires

Au cours de l'exercice 2004, le coût du loyer de l'argent sur le compartiment interbancaire du marché monétaire a fléchi, reflétant l'abondance des ressources bancaires. Le Taux Interbancaire Moyen Pondéré (TIMP), en moyenne, est revenu de 5,71517 % en 2003 à 5,27408 % en 2004.

Tableau 13b : Evolution comparée du Taux Interbancaire Moyen Pondéré (TIMP) dans la CEMAC et des taux d'intérêt interbancaires dans la Zone Euro (EONIA et EURIBOR)

(moyenne annuelle)

	2000	2001	2002	2003	2004
TIMP (CEMAC)	6,71	5,49	5,27	5,72	5,27
EONIA (au jour le jour)	4,13	4,39	3,29	2,08	2,11
EURIBOR à 3 mois	4,39	4,27	3,32	2,37	2,15

Graphique 11 : Evolution comparée du Taux Interbancaire Moyen Pondéré (TIMP) dans la CEMAC et des taux d'intérêt interbancaires dans la Zone Euro (EONIA et EURIBOR)

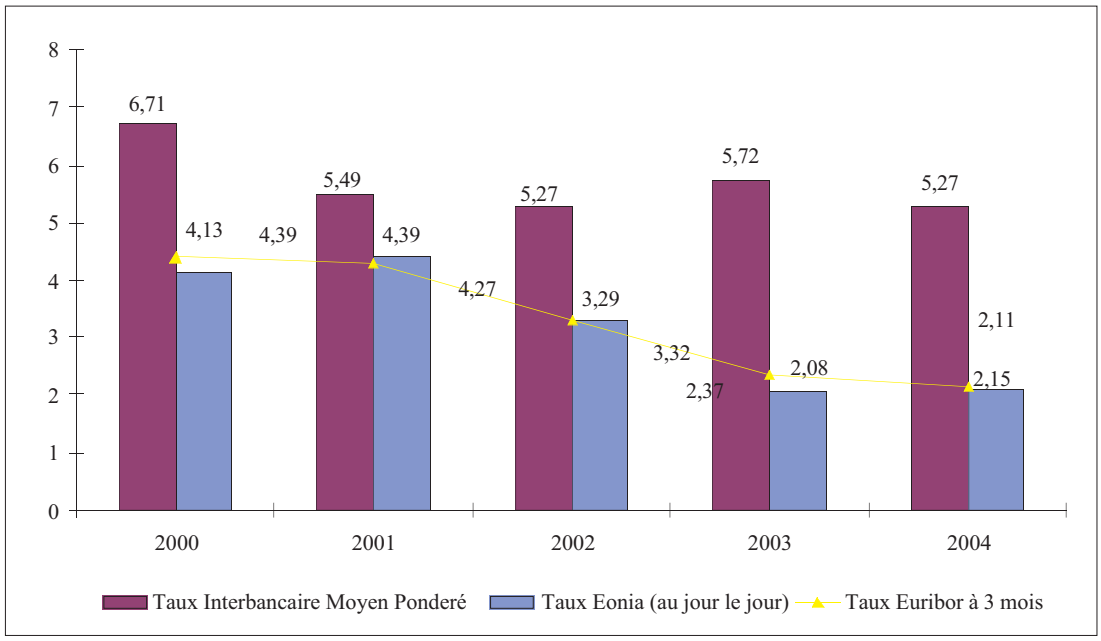

De la sorte, le différentiel favorable entre le Taux Interbancaire Moyen Pondéré de la CEMAC et les taux pratiqués sur les marchés interbancaires de la Zone Euro, et notamment avec l'EONIA, s'est de nouveau réduit, revenant de 364 points de base en 2003 à 316 en 2004.

CHAPITRE III

EVOLUTION DES AGREGATS MONETAIRES ET DE CREDIT

En 2004, l'évolution des agrégats monétaires et de crédit a été influencée par plusieurs facteurs, notamment :

- l'impact positif de la hausse de la production et des cours du pétrole brut ;
- la dépréciation du dollar américain qui a simultanément atténué la bonne tenue des cours des principaux produits exportés et réduit le poids des engagements extérieurs ;
- l'expansion modérée du secteur non pétrolier dans les Etats membres ;
- l'amélioration significative de la trésorerie publique ;
- et, le rapatriement soutenu des recettes d'exportations pétrolières.

Dans ce contexte, les avoirs extérieurs nets du système monétaire ont augmenté de plus de trois quarts (87,1 %), se chiffrant à 1 515,3 milliards à fin décembre 2004, contre 809,7 milliards à fin décembre 2003. En revanche, le crédit intérieur net s'est inscrit en baisse de 16,3 %, du fait essentiellement d'une réduction de près de moitié des créances nettes sur les Etats et, dans une moindre mesure, d'une légère diminution des crédits à l'économie (- 1,4 %).

Reflétant les mouvements de ses contreparties, la masse monétaire (M2) s'est accrue de 9,9 %, taux supérieur à celui de 4,3 % du PIB nominal non pétrolier de l'année 2004.

Les réserves brutes de change ont représenté 3,8 mois d'importations de biens CAF au 31 décembre 2004, contre 2,8 mois au 31 décembre 2003. Quant au taux de couverture extérieure de la monnaie, il s'est situé à 73,8 %, contre 64,9 % un an plus tôt.

Tableau 14 : Situation Monétaire résumée

Décembre 2002 - Décembre 2004

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2002	2003	2004	2002-2003	2003-2004
Avoirs extérieurs nets du système monétaire	**853 025**	**809 743**	**1 515 327**	**- 5,1**	**87,1**
Crédit intérieur net	**2 369 472**	**2 499 336**	**2 092 509**	**5,5**	**- 16,3**
Créances nettes sur les Etats	776 289	825 444	442 202	6,3	- 46,4
dont PNG	900 041	926 259	553 099	2,9	- 40,3
Crédits à l'économie	1 593 183	1 673 892	1 650 307	5,1	- 1,4
Masse monétaire	**2 615 590**	**2 660 003**	**2 924 433**	**1,7**	**9,9**
Autres ressources	**606 907**	**649 076**	**683 403**	**6,9**	**5,3**
Fonds propres	763 853	804 463	845 607	5,3	5,1
Divers	- 156 946	- 155 387	- 162 204	1,0	- 4,4

A. AVOIRS EXTERIEURS NETS DU SYSTEME MONETAIRE

Entre décembre 2003 et décembre 2004, les avoirs extérieurs nets du système monétaire de l'ensemble des pays de la CEMAC se sont renforcés de façon notable (87,1 %), en raison principalement de : (i) la bonne tenue des cours des principales matières premières exportées, essentiellement le pétrole et le bois, (ii) la hausse de la production d'hydrocarbures, notamment au Tchad et en Guinée Equatoriale, (iii) la diminution du poids des engagements extérieurs des Etats en rapport avec la baisse du dollar et les allègements de la dette extérieure obtenus par certains Etats membres (Cameroun, Congo et Gabon) dans le cadre des programmes soutenus par les Institutions de Bretton Woods, (iv) le rapatriement plus régulier des recettes d'exportation, et enfin (v) les efforts de mobilisation des financements extérieurs tant publics que privés.

Tableau 15 : Evolution des avoirs extérieurs nets du système monétaire (1)
Décembre 2002 - Décembre 2004

	Montants (en millions de F CFA)			Variations (en %)	
	2002	2003	2004	2002-2003	2003-2004
Cameroun	298 325	257 657	354 993	- 13,6	37,8
République Centrafricaine	55 796	47 350	49 517	- 15,1	4,6
Congo	37 992	5 991	58 302	- 84,2	873,2
Gabon	31 763	75 548	285 466	137,8	277,9
Guinée Equatoriale	108 804	157 791	503 594	45,0	219,2
Tchad	79 156	46 058	55 819	- 41,8	21,2
Services Centraux	262 490	231 637	214 715	- 11,8	- 7,3
CEMAC (2)	**853 025**	**809 743**	**1 515 327**	**- 5,1**	**87,1**

(1) ( ) Avoirs extérieurs (-) Engagements extérieurs
(2) Le total des agrégats de la CEMAC n'est pas strictement égal à la somme des agrégats des pays membres et des Services Centraux , du fait de la consolidation des statistiques monétaires qui implique le retraitement des transactions à l'intérieur de la Communauté.

Graphique 12 : Evolution des avoirs extérieurs nets du système monétaire

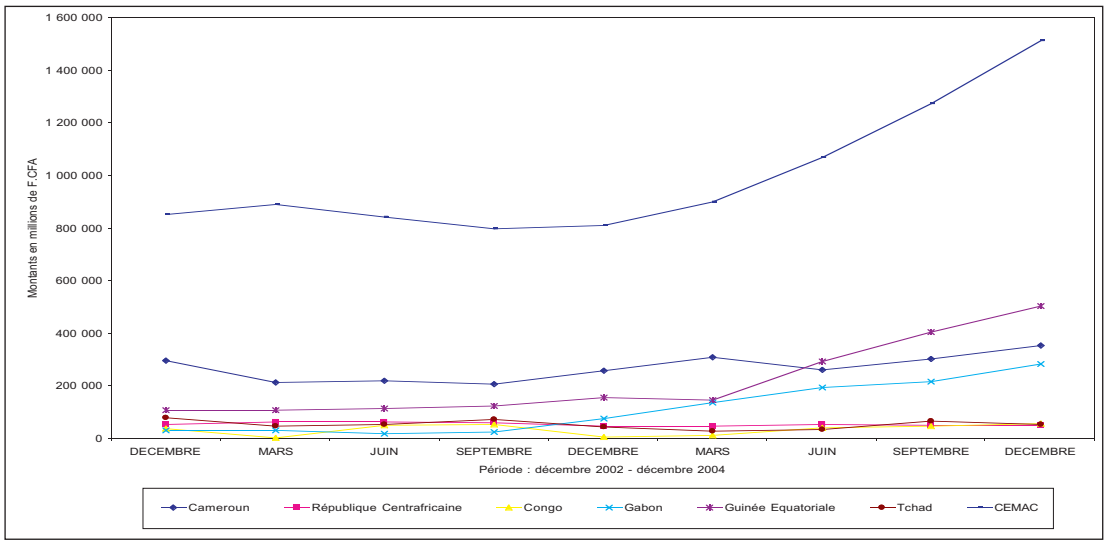

Au **Cameroun**, la position extérieure nette créditrice du système monétaire a augmenté de plus d'un tiers, s'établissant à 355 milliards à fin décembre 2004, contre 257,7 milliards à fin décembre 2003. Cette amélioration procède de l'appréciation des termes de l'échange, en rapport notamment avec la hausse des prix du pétrole, du bois et de l'aluminium, le rapatriement soutenu des recettes d'exportation et l'incidence positive de l'allègement de la dette extérieure en 2004 pour un montant de 271,6 milliards.

En **République Centrafricaine**, les avoirs extérieurs nets du système monétaire se sont inscrits en hausse de 4,6 %, à 49,5 milliards à fin décembre 2004, contre 47,3 milliards un an plus tôt. Cette évolution favorable, qui est intervenue dans un contexte de détérioration du compte courant et de maintien d'un solde négatif du compte de capital et d'opérations financières, n'a été rendue possible que par une accumulation d'arriérés au titre de la dette extérieure publique (21,8 milliards).

Au **Congo**, la situation extérieure nette créditrice du système monétaire a quasiment décuplé, passant de 6 milliards à fin décembre 2003 à 58,3 milliards au 31 décembre 2004. L'appréciation des termes de l'échange induite par la hausse des prix du pétrole et du bois explique, pour une large part, cette consolidation. En outre, le pays a bénéficié d'un important allègement de sa dette extérieure à hauteur de 1 376,4 milliards pour l'année 2004 dans le cadre du programme économique au titre de la FRPC du FMI.

Au **Gabon**, la position extérieure nette créditrice du système monétaire a presque quintuplé, se situant à 285,5 milliards à fin décembre 2004, contre 75,5 milliards une année auparavant. Cet essor est attribuable principalement à la hausse des recettes d'exportation liée à la fermeté des cours du pétrole brut, à l'augmentation de la demande étrangère de manganèse et à l'impact des allégements de la dette extérieure (424,2 milliards pour l'année 2004) obtenus dans le cadre de l'Accord de Confirmation signé avec le Fonds Monétaire International.

En **Guinée Equatoriale**, les avoirs extérieurs nets du système monétaire ont plus que triplé, évoluant de 157,8 milliards à fin décembre 2003 à 503,6 milliards au 31 décembre 2004. Cette performance s'explique par la forte progression des exportations de pétrole et de méthanol, le rapatriement régulier des revenus pétroliers et les entrées de capitaux privés dans le secteur des hydrocarbures.

Au **Tchad**, la situation extérieure nette créditrice du système monétaire s'est accrue de 21,2 %, s'établissant à 55,8 milliards en décembre 2004, contre 46,1 milliards un an auparavant. Ce résultat est dû à la montée en régime de la production pétrolière, au rapatriement des revenus pétroliers et à la mobilisation des financements extérieurs, notamment dans le cadre des projets sociaux, et ce nonobstant les résultats décevants au niveau du secteur cotonnier.

1. Evolution des avoirs extérieurs bruts de la BEAC

Les réserves de change brutes de la BEAC ont enregistré un accroissement de plus de moitié à fin décembre 2004, se chiffrant à 1 535,6 milliards, contre 991,1 milliards en décembre 2003. Principal poste des réserves de change, les avoirs en Compte d'Opérations se sont établis à 1 305,6 milliards en décembre 2004, contre 814,1 milliards un an plus tôt, soit une hausse de près de deux tiers, en relation avec le rapatriement soutenu des recettes d'exportation. Le poste « Autres avoirs en devises » a augmenté de 43,8 %, se situant à 178,7 milliards au 31 décembre 2004.

Tableau 16 : Evolution des avoirs extérieurs bruts de la BEAC
Décembre 2002 - Décembre 2004

	Montants (en millions de F CFA)			Variations (en %)	
	2002	2003	2004	2002-2003	2003-2004
Encaisse-Or	49 039	49 644	37 717	1,2	- 24,0
Compte d'Opérations	867 671	814 086	1 305 619	- 6,2	60,4
Avoirs en DTS	3 147	1 791	12 201	- 43,1	581,2
Position de réserve au FMI	1 279	1 341	1 343	4,8	0,1
Autres avoirs en devises (1)	125 843	124 235	178 705	- 1,3	43,8
TOTAL	**1 046 979**	**991 097**	**1 535 585**	**- 5,3**	**54,9**

(1) Y compris les avoirs extérieurs bruts non repartis des Services Centraux

2. Evolution des engagements officiels extérieurs

Les engagements extérieurs de la BEAC ont fléchi de 4,1 %, revenant de 315,7 milliards à fin décembre 2003 à 302,7 milliards au 31 décembre 2004, compte tenu notamment des remboursements des concours du FMI.

Tableau 17 : Evolution des engagements extérieurs de la BEAC
Décembre 2002 - Décembre 2004

	Montants (en millions de F CFA)			Variations (en %)	
	2002	2003	2004	2002-2003	2003-2004
Engagements extérieurs de la BEAC (1)	8 967	16 362	13 168	82,5	- 19,5
Recours aux crédits du FMI	344 066	299 350	289 533	- 13,0	- 3,3
TOTAL	**353 033**	**315 712**	**302 701**	**- 10,6**	**- 4,1**

(1) Y compris éventuellement les engagements non répartis des Services Centraux

3. Evolution des avoirs extérieurs nets de la BEAC

Les réserves officielles nettes de la BEAC ont fortement progressé (82,5 %), atteignant 1 232,9 milliards en décembre 2004, contre 675,4 milliards un an auparavant.

Tableau 18 : Evolution des avoirs extérieurs nets de la BEAC
Décembre 2002- Décembre 2004

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2002	2003	2004	2002-2003	2003-2004
Cameroun	204 995	154 455	241 693	- 24,7	56,5
République Centrafricaine	58 172	51 905	51 387	- 10,8	- 1,0
Congo	- 865	4 602	43 733	632,0	850,3
Gabon	45 868	66 908	164 639	45,9	146,1
Guinée Equatoriale	54 198	122 185	454 296	125,4	271,8
Tchad	71 823	43 693	62 421	- 39,2	42,9
Services Centraux	262 490	231 637	214 715	- 11,8	- 7,3
CEMAC (1)	**693 946**	**675 385**	**1 232 884**	**- 2,7**	**82,5**

(1) Le total des agrégats de la CEMAC n'est pas strictement égal à la somme des agrégats des pays membres et des Services Centraux , du fait de la consolidation des statistiques monétaires qui implique le retraitement des transactions à l'intérieur de la Communauté.

4. Evolution de la position extérieure nette des établissements de crédit

La position extérieure nette créditrice des banques a plus que doublé, s'établissant à 282,4 milliards en décembre 2004, contre 134,4 milliards en décembre 2003. Cette progression qui est observée dans la plupart des pays, à l'exception de la République Centrafricaine et du Tchad, est liée en grande partie au raffermissement des revenus pétroliers dans certains Etats membres.

Tableau 19 : Evolution de la position extérieure nette des établissements de crédit
Décembre 2002 - Décembre 2004

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2002	2003	2004	2002-2003	2003-2004
Avoirs extérieurs bruts	337 205	274 359	438 201	- 18,6	59,7
Engagements extérieurs (1)	178 126	140 001	155 758	- 21,4	11,3
Solde net	**159 079**	**134 358**	**282 443**	**- 15,5**	**110,2**
Cameroun	93 330	103 202	113 300	10,6	9,8
République Centrafricaine	- 2 376	- 4 555	- 1 870	- 91,7	58,9
Congo	38 857	1 389	14 569	- 96,4	948,9
Gabon	- 14 105	8 640	120 827	161,3	1 298,5
Guinée Equatoriale	54 606	35 606	49 298	- 34,8	38,5
Tchad	7 333	2 365	- 6 602	- 67,7	- 379,2

(1) : ( ) Avoirs extérieurs (-) Engagements extérieurs
(2) Y compris la dette postale

B. CREDIT INTERIEUR NET

Le crédit intérieur net a diminué de 16,3 % à fin décembre 2004, pour se situer à 2 092,5 milliards, contre 2 499,3 milliards un an plus tôt. Cette évolution résulte du repli de près de moitié des créances nettes sur les Etats et de la décroissance de 1,4 % des crédits à l'économie.

Tableau 20 : Evolution du crédit intérieur net
Décembre 2002 - Décembre 2004

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2002	2003	2004	2002-2003	2003-2004
Créances nettes sur les Etats	776 289	825 444	442 202	6,3	- 46,4
Crédits à l'économie	1 593 183	1 673 892	1 650 307	5,1	- 1,4
CEMAC (1)	**2 369 472**	**2 499 336**	**2 092 509**	**5,5**	**- 16,3**
Cameroun	1 160 103	1 238 943	1 237 648	6,8	- 0,1
République Centrafricaine	99 566	102 177	115 354	2,6	12,9
Congo	249 751	265 464	269 965	6,3	1,7
Gabon	707 210	674 267	535 172	- 4,7	- 20,6
Guinée Equatoriale	3 410	17 270	- 269 173	406,5	- 1 658,6
Tchad	151 559	182 421	176 740	20,4	- 3,1

(1) Le total des agrégats de la CEMAC n'est pas strictement égal à la somme des agrégats des pays membres et des Services Centraux , du fait de la consolidation des statistiques monétaires qui implique le retraitement des transactions à l'intérieur de la Communauté.

1. Crédits à l'économie

Les crédits à l'économie se sont établis à 1 650,3 milliards au 31 décembre 2004, contre 1 673,9 milliards un an auparavant. Les crédits à moyen terme ont progressé de 3,8 %, tandis que les concours à court et à long terme ont diminué respectivement de 3,3 % et de 6,5 %, en liaison avec les évolutions au Cameroun et au Gabon.

Tableau 21 : Evolution des crédits à l'économie
Décembre 2002 - Décembre 2004

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2002	2003	2004	2002-2003	2003-2004
Crédits à court terme	1 124 112	1 153 781	1 115 358	2,6	- 3,3
Crédits à moyen terme	425 556	474 131	491 969	11,4	3,8
Crédits à long terme	43 515	45 980	42 980	5,7	- 6,5
CEMAC (1)	**1 593 183**	**1 673 892**	**1 650 307**	**5,1**	**- 1,4**
Cameroun	834 441	907 768	904 889	8,8	- 0,3
République Centrafricaine	49 383	49 417	55 162	0,1	11,6
Congo	66 411	81 738	85 046	23,1	4,0
Gabon	507 891	466 410	422 661	- 8,2	- 9,4
Guinée Equatoriale	54 221	51 616	62 838	- 4,8	21,7
Tchad	79 139	98 088	92 853	23,9	- 5,3

(1) Le total des agrégats de la CEMAC n'est pas strictement égal à la somme des agrégats des pays membres et des Services Centraux , du fait de la consolidation des statistiques monétaires qui implique le retraitement des transactions à l'intérieur de la Communauté.

Graphique 13 : Evolution des crédits à l'économie

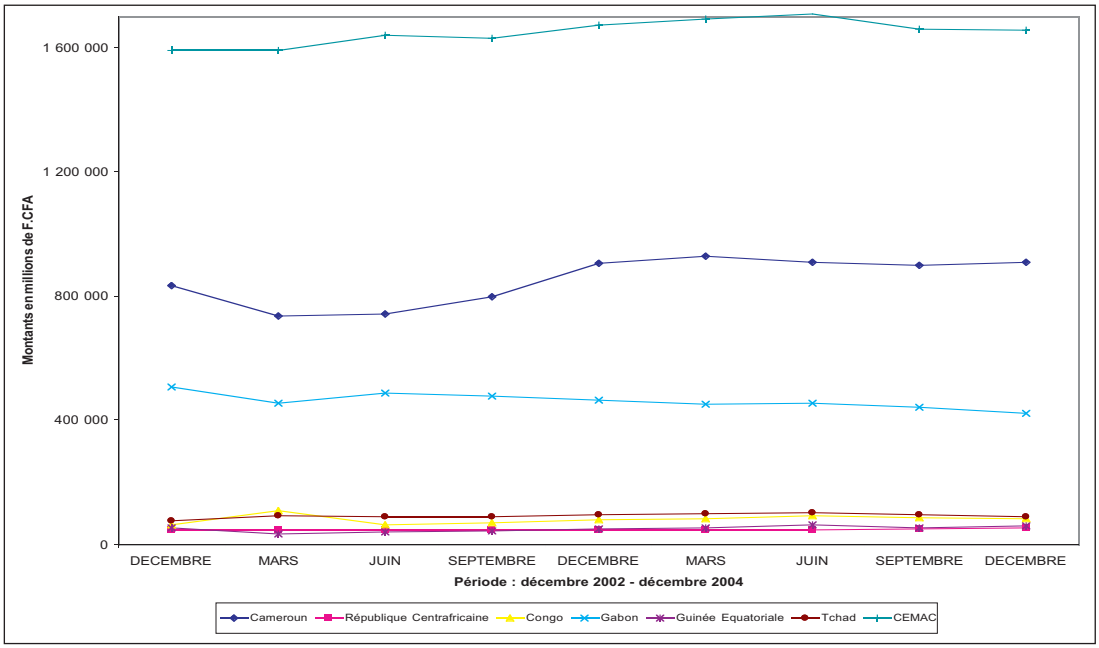

1.1. Crédits à court terme

Les crédits à court terme ont baissé de 3,3 % à fin décembre 2004 pour se situer à 1 115,4 milliards, du fait notamment du désengagement de certaines entreprises vis-à-vis des banques au Cameroun et au Gabon, ainsi que de la crise de la cotonculture au Tchad.

Tableau 22 : Evolution des crédits à court terme

Décembre 2002 - Décembre 2004

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2002	2003	2004	2002-2003	2003-2004
Cameroun	620 701	649 493	627 180	4,6	- 3,4
République Centrafricaine	45 472	46 756	50 907	2,8	8,9
Congo	49 760	58 389	63 132	17,3	8,1
Gabon	295 787	268 233	239 217	- 9,3	- 10,8
Guinée Equatoriale	41 300	39 805	45 803	- 3,6	15,1
Tchad	69 428	85 830	79 944	23,6	- 6,9
CEMAC (1)	**1 124 112**	**1 153 781**	**1 115 358**	**2,6**	**- 3,3**

(1) Le total des agrégats de la CEMAC n'est pas strictement égal à la somme des agrégats des pays membres et des Services Centraux , du fait de la consolidation des statistiques monétaires qui implique le retraitement des transactions à l'intérieur de la Communauté.

Au **Cameroun**, les crédits à court terme ont régressé de 3,4 %, se fixant à 627,2 milliards en décembre 2004, après une hausse de 4,6 % en décembre 2003. Ce recul est essentiellement imputable aux remboursements effectués par les entreprises publiques, en liaison avec l'amélioration de leur trésorerie liée au règlement de la dette intérieure de l'Etat.

En **République Centrafricaine**, les créances à court terme ont augmenté de 8,9 % pour se situer à 50,9 milliards au 31 décembre 2004, reflétant une hausse de la demande de crédits d'exploitation des entreprises consécutive à la normalisation progressive des activités économiques.

Au **Congo**, les concours bancaires à court terme se sont accrus de 8,1 %, pour s'établir à 63,1 milliards à fin décembre 2004, en relation notamment avec la progression de l'activité dans les secteurs para-pétrolier, agricole, sylvicole, commercial et les BTP.

Au **Gabon**, les crédits d'exploitation ont diminué de 10,8 %, se chiffrant à 239,2 milliards à fin décembre 2004, contre 268,2 milliards un an auparavant. Cette réduction tient principalement à la faiblesse de l'activité des entreprises, en particulier dans les branches du bois, de l'agroalimentaire et du transport aérien, conjuguée avec la baisse du crédit à la consommation. De plus, le règlement de la dette intérieure qui a favorisé le désengagement de certaines entreprises vis-à-vis des banques, a participé à cette évolution.

En **Guinée Equatoriale**, les concours bancaires à court terme se sont inscrits en hausse de 15,1 %, s'élevant à 45,8 milliards à fin décembre 2004, compte tenu de la vigueur de l'activité économique, notamment dans les secteurs pétrolier et para-pétrolier, ainsi que les filières des BTP, du commerce et de l'énergie.

Au **Tchad**, les crédits à court terme ont enregistré une baisse de 6,9 %, se chiffrant à 79,9 milliards au 31 décembre 2004. Cette diminution est le corollaire du fléchissement des crédits de campagne.

1.2. Crédits à moyen terme

Les crédits à moyen terme ont augmenté de 3,8 % pour s'afficher à 492 milliards au 31 décembre 2004. Cette hausse a été soutenue par les constructions de logements, les investissements de capacité et de productivité dans le secteur industriel ainsi que les travaux de réfection et d'extension des infrastructures dans plusieurs pays (Cameroun, République Centrafricaine et Guinée Equatoriale).

Tableau 23 : Evolution des crédits à moyen terme
Décembre 2002 - Décembre 2004

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2002	2003	2004	2002-2003	2003-2004
Cameroun	183 163	225 241	247 297	23,0	9,8
République Centrafricaine	3 591	2 430	3 957	- 32,3	62,8
Congo`	16 642	23 323	21 891	40,1	- 6,1
Gabon	200 310	186 952	173 640	- 6,7	- 7,1
Guinée Equatoriale	12 903	11 811	17 035	- 8,5	44,2
Tchad	8 914	10 794	10 526	21,1	- 2,5
CEMAC (1)	**425 556**	**474 131**	**491 969**	**11,4**	**3,8**

(1) Le total des agrégats de la CEMAC n'est pas strictement égal à la somme des agrégats des pays membres et des Services Centraux , du fait de la consolidation des statistiques monétaires qui implique le retraitement des transactions à l'intérieur de la Communauté.

Au **Cameroun**, les crédits à moyen terme ont progressé de 9,8 % pour se chiffrer à 247,3 milliards, en rapport avec la poursuite des investissements des secteurs public et privé, notamment les constructions de logements et les dépenses d'équipement dans les secteurs agroalimentaire, des transports et des télécommunications.

En **République Centrafricaine**, l'encours des crédits à moyen terme s'est accru de près de deux tiers à fin décembre 2004 pour se situer à 3,9 milliards, reflétant pour l'essentiel le redémarrage des activités économiques, notamment au niveau des entreprises exportatrices.

Au **Congo**, les créances à moyen terme ont enregistré une régression de 6,1 % à fin décembre 2004, pour s'établir à 21,9 milliards, sous l'effet du désengagement des entreprises commerciales et industrielles.

Au **Gabon**, les crédits d'équipement ont baissé de 7,1 % à fin décembre 2004 pour se fixer à 173,6 milliards. Cette

diminution est imputable, entre autres, à une amélioration de la liquidité des entreprises consécutive au règlement de la dette intérieure de l'Etat et à la morosité de l'activité dans le secteur non pétrolier.

En **Guinée Equatoriale**, les concours bancaires à moyen terme se sont accrus de 44,2 % pour ressortir à 17 milliards en décembre 2004, compte tenu du dynamisme de l'activité économique, en particulier dans le secteur des bâtiments et des travaux publics.

Au **Tchad**, les crédits à moyen terme ont accusé une baisse de 2,5 %, pour se chiffrer à 10,5 milliards au 31 décembre 2004, après la forte progression enregistrée un an plus tôt (+ 21,1 %), en liaison avec l'achèvement des travaux du pipe-line Doba-Kribi et ses effets induits dans les autres secteurs, particulièrement le transport et les BTP.

1.3. Crédits à long terme

Les crédits à long terme, essentiellement affectés à l'habitat, ont diminué de 6,5 %, se situant à 43 milliards à fin décembre 2004. L'encours de ces crédits a reculé au Cameroun (- 7,9 %), au Congo (- 11,5 %) et au Gabon (- 12,7 %). A l'inverse, il a fortement augmenté en République Centrafricaine (29 %) et au Tchad (62,8 %). Enfin, en Guinée Equatoriale, aucun concours à long terme n'a été consenti.

Tableau 24 : Evolution des crédits à long terme
Décembre 2002 - Décembre 2004

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2002	2003	2004	2002-2003	2003-2004
Cameroun	30 577	33 034	30 412	8,0	- 7,9
République Centrafricaine	320	231	298	- 27,8	29,0
Congo`	9	26	23	188,9	- 11,5
Gabon	11 794	11 225	9 804	- 4,8	- 12,7
Guinée Equatoriale	18	0	0	- 100,0	0,0
Tchad	797	1 464	2 383	83,7	62,8
CEMAC [1]	**43 515**	**45 980**	**42 980**	**5,7**	**- 6,5**

(1) Le total des agrégats de la CEMAC n'est pas strictement égal à la somme des agrégats des pays membres et des Services Centraux , du fait de la consolidation des statistiques monétaires qui implique le retraitement des transactions à l'intérieur de la Communauté.

2. Créances nettes sur les États

Les créances nettes du système monétaire sur les Trésors Nationaux ont diminué de près de moitié pour s'établir à 442,2 milliards à fin décembre 2004, traduisant pour l'essentiel une consolidation de la trésorerie publique, particulièrement au Gabon et en Guinée Equatoriale. Ce mouvement résulte de l'accroissement des dépôts publics auprès de la BEAC et, dans une moindre mesure, de la baisse des créances des banques commerciales ainsi que du désengagement des Etats vis-à-vis du FMI.

Tableau 25 : Evolution de la position nette des Etats vis-à-vis du système monétaire

Décembre 2002 - Décembre 2004

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2002	2003	2004	2002-2003	2003-2004
Cameroun	325 662	331 175	332 759	1,7	0,5
République Centrafricaine	50 183	52 760	60 192	5,1	14,1
Congo`	183 340	183 726	184 919	0,2	0,6
Gabon	199 319	207 857	112 511	4,3	- 45,9
Guinée Equatoriale	- 50 811	- 34 346	- 332 011	32,4	- 866,7
Tchad	72 420	84 333	83 887	16,4	- 0,5
CEMAC [2]	**776 289**	**825 444**	**442 202**	**6,3**	**- 46,4**

(1) ( ) Créances sur les Trésors Nationaux (-) Dettes envers les Trésors Nationaux
(2) Le total des agrégats de la CEMAC n'est pas strictement égal à la somme des agrégats des pays membres et des Services Centraux , du fait de la consolidation des statistiques monétaires qui implique le retraitement des transactions à l'intérieur de la Communauté.

Graphique 14 : Evolution des créances nettes sur les États

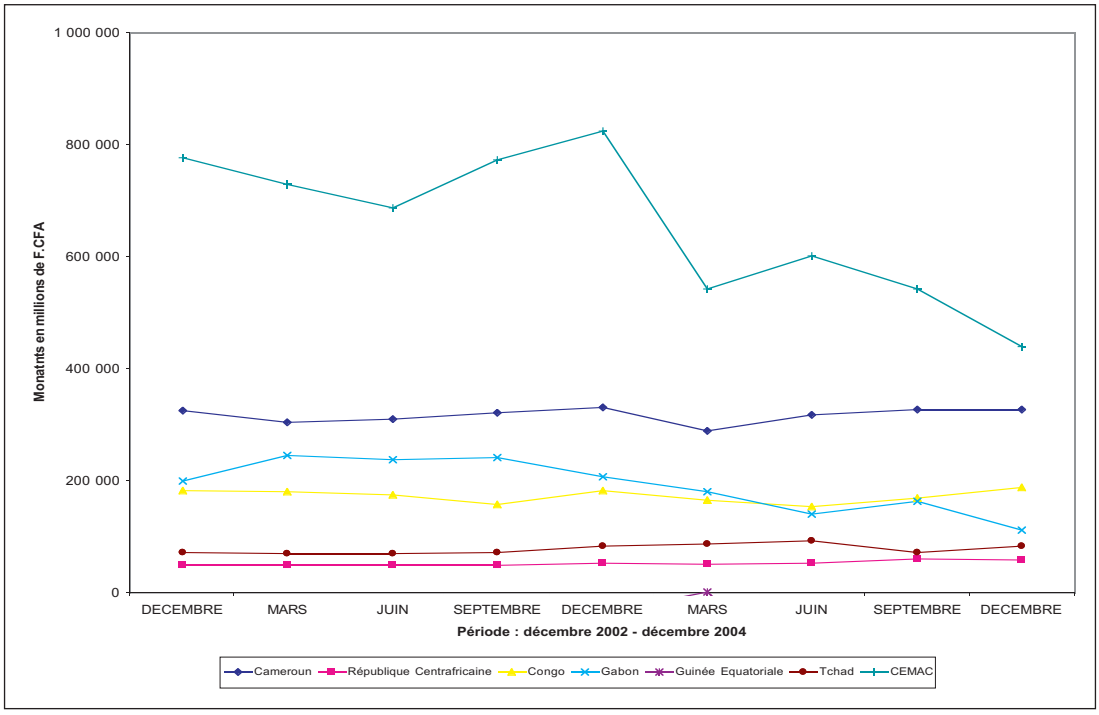

Au **Cameroun**, les créances nettes sur l'Etat ont légèrement augmenté (0,5 %), se situant à 332,8 milliards en décembre 2004, en relation avec (i) une hausse des créances nettes de la BEAC sur l'Etat (31,9 milliards), (ii) un désengagement auprès du FMI (- 20,1 milliards), et (iii) une diminution des concours nets des banques commerciales (- 15 milliards).

En **République Centrafricaine**, les crédits nets à l'Etat se sont accrus de 14,1 % pour se fixer à 60,2 milliards, consécutivement à l'augmentation des

créances nettes de la Banque Centrale (6,7 milliards) et du FMI (2,3 milliards) et ce, en dépit du repli des concours nets des banques commerciales (- 1,6 milliards).

Au **Congo**, l'endettement de l'Etat a augmenté de 0,6 % pour s'élever à 184,9 milliards à fin décembre 2004. Les concours nets de la BEAC et du FMI ont respectivement baissé de 8,3 milliards et 0,6 milliard, tandis que les créances nettes des banques ont progressé de 10,1 milliards.

Au **Gabon**, les créances nettes sur l'Etat se sont réduites de près de moitié en un an, ressortant à 112,5 milliards en décembre 2004, du fait (i) de l'accroissement des dépôts de l'Etat auprès de la BEAC (59,1 milliards), (ii) du remboursement des avances de la Banque Centrale (- 17,2 milliards), et (iii) de la diminution des concours nets des banques commerciales (-36,6 milliards).

En **Guinée Equatoriale**, la situation nette créditrice de l'Etat vis-à-vis du système monétaire a quasiment décuplé, passant de 34,3 milliards en décembre 2003 à 332 milliards en décembre 2004, compte tenu d'un accroissement notable des dépôts publics auprès de la Banque Centrale (299,6 milliards).

Au **Tchad**, les créances nettes du système monétaire sur l'Etat n'ont pratiquement pas varié d'une année à l'autre, se chiffrant à 83,9 milliards à fin décembre 2004, en liaison avec un désengagement auprès du FMI (- 8,9 milliards) et de la Banque Centrale (- 0,5 milliard) contrebalancé par un accroissement des concours nets des banques primaires (9 milliards).

Tableau 26 : Evolution des créances nettes sur les Trésors Nationaux
Décembre 2002 - Décembre 2004

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2002	2003	2004	2002-2003	2003-2004
Créances des Trésors et des Postes	**644 222**	**519 424**	**878 191**	**- 19,4**	**69,1**
Encaisse et Institut d'Emission	338 523	268 431	589 027	- 20,7	119,4
Dépôts dans les banques	305 699	250 993	289 164	- 17,9	15,2
Dettes des Trésors et des Postes	**1 420 511**	**1 344 868**	**1 320 393**	**- 5,3**	**- 1,8**
Envers la BEAC	746 403	738 402	712 782	- 1,1	- 3,5
Avances en comptes courants	542 143	562 293	560 820	3,7	- 0,3
Effets escomptés à moyen terme	68 649	68 649	68 649	0,0	0,0
Créances consolidées sur l'Etat(1)	135 611	107 460	83 313	- 20,8	- 22,5
Envers le FMI (2)	344 066	299 350	289 533	- 13,0	- 3,3
Envers les banques	323 761	300 835	311 797	- 7,1	3,6
Effets publics	191 810	180 711	176 132	- 5,8	- 2,5
Autres	131 951	120 124	135 665	- 9,0	12,9
CCP (Dette postale)	6 281	6 281	6 281	0,0	0,0
Position nette	**776 289**	**825 444**	**442 202**	**6,3**	**- 46,4**

(1) Créances sur les banques en liquidation consolidées sur l'Etat
(2) Contrepartie des tirages sur le FMI (Stand-by, Facilité d'Ajustement Structurel, Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé, Financement Compensatoire, Fonds Fiduciaire et Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance)

Nouvelle gamme de billets

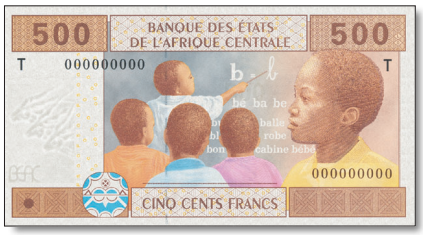

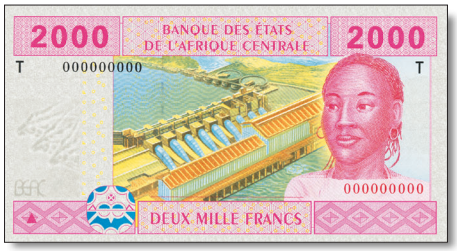

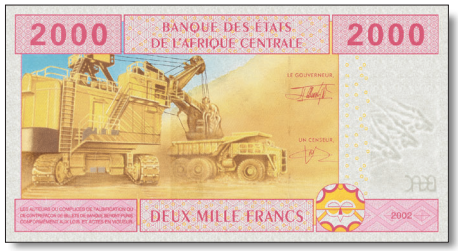

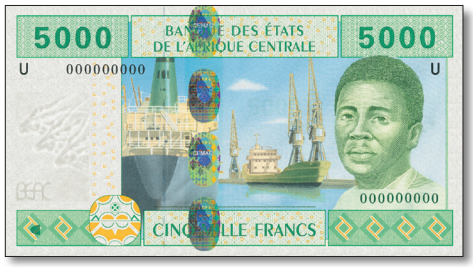

Mise en circulation dans les pays membres

de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) :

24 novembre 2003

C. MASSE MONETAIRE

La masse monétaire consolidée des pays de la CEMAC a progressé de 9,9 % au 31 décembre 2004, contre 1,7 % à fin décembre 2003, en rapport avec le raffermissement des avoirs extérieurs du système monétaire qui a plus que compensé la baisse du crédit intérieur net. Cet agrégat a augmenté dans tous les Etats. Au total, les disponibilités monétaires et quasi-monétaires se sont chiffrées à 2 924,4 milliards contre 2 660 milliards un an auparavant.

Tableau 27 : Evolution de la masse monétaire
Décembre 2002 - Décembre 2004

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2002	2003	2004	2002-2003	2003-2004
Cameroun	1 329 144	1 343 274	1 428 592	1,1	6,4
République Centrafricaine	104 930	96 514	110 230	- 8,0	14,2
Congo`	291 693	284 591	329 982	- 2,4	15,9
Gabon	601 527	594 643	656 901	- 1,1	10,5
Guinée Equatoriale	98 283	155 242	207 177	58,0	33,5
Tchad	188 205	182 325	188 725	- 3,1	3,5
CEMAC [1]	**2 615 590**	**2 660 003**	**2 924 433**	**1,7**	**9,9**

(1) Le total des agrégats de la CEMAC n'est pas strictement égal à la somme des agrégats des pays membres et des Services Centraux , du fait de la consolidation des statistiques monétaires qui implique le retraitement des transactions à l'intérieur de la Communauté.

L'analyse de la structure de la masse monétaire à fin décembre 2004 laisse apparaître une diminution de la part relative de la quasi-monnaie (de 35,9 % à 34,6 %) en faveur de celles de la monnaie scripturale (de 35,2 % à 36,3 %) et de la monnaie fiduciaire (de 29 % à 29,1 %).

Tableau 28 : Evolution des composantes de la masse monétaire
Décembre 2002 - Décembre 2004

	Montants (en millions de FCFA)			Structure (en %)		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004
A. Disponibilités monétaires	1 772 371	1 705 603	1 912 383	67,8	64,1	65,4
dont :						
Monnaie fiduciaire	812 095	770 077	851 402	31,0	29,0	29,1
Monnaie scripturale	960 276	935 526	1 060 981	36,7	35,2	36,3
B. Quasi-monnaie	843 219	954 400	1 012 050	32,2	35,9	34,6
Masse monétaire	2 615 590	2 660 003	2 924 433	100,0	100,0	100,0

1. Evolution de la monnaie fiduciaire

Le stock des billets et monnaies en circulation dans le public a crû de 770,1 milliards en décembre 2003 à 851,4 milliards en décembre 2004, soit une hausse de 10,6 %, après une diminution de 5,2 % douze mois plus tôt. Cet accroissement est lié à la vigueur de l 'activité économique et à la progression des revenus des paysans et des ménages en milieu urbain. Néanmoins, les contre-performances de la campagne cotonnière au Tchad ont atténué cette évolution.

Tableau 29 : Evolution de la monnaie fiduciaire
Décembre 2002 - Décembre 2004

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2002	2003	2004	2002-2003	2003-2004
Cameroun	333 671	297 949	324 092	- 10,7	8,8
République Centrafricaine	77 431	70 374	81 342	- 9,1	15,6
Congo`	129 002	131 915	151 632	2,3	14,9
Gabon	131 898	123 803	138 487	- 6,1	11,9
Guinée Equatoriale	25 951	35 116	45 730	35,3	30,2
Tchad	116 799	110 920	110 119	- 5,0	- 0,7
CEMAC [1]	**812 095**	**770 077**	**851 402**	**- 5,2**	**10,6**

(1) Le total des agrégats de la CEMAC n'est pas strictement égal à la somme des agrégats des pays membres et des Services Centraux , du fait de la consolidation des statistiques monétaires qui implique le retraitement des transactions à l'intérieur de la Communauté.

Graphique 15 : Evolution de la monnaie fiduciaire

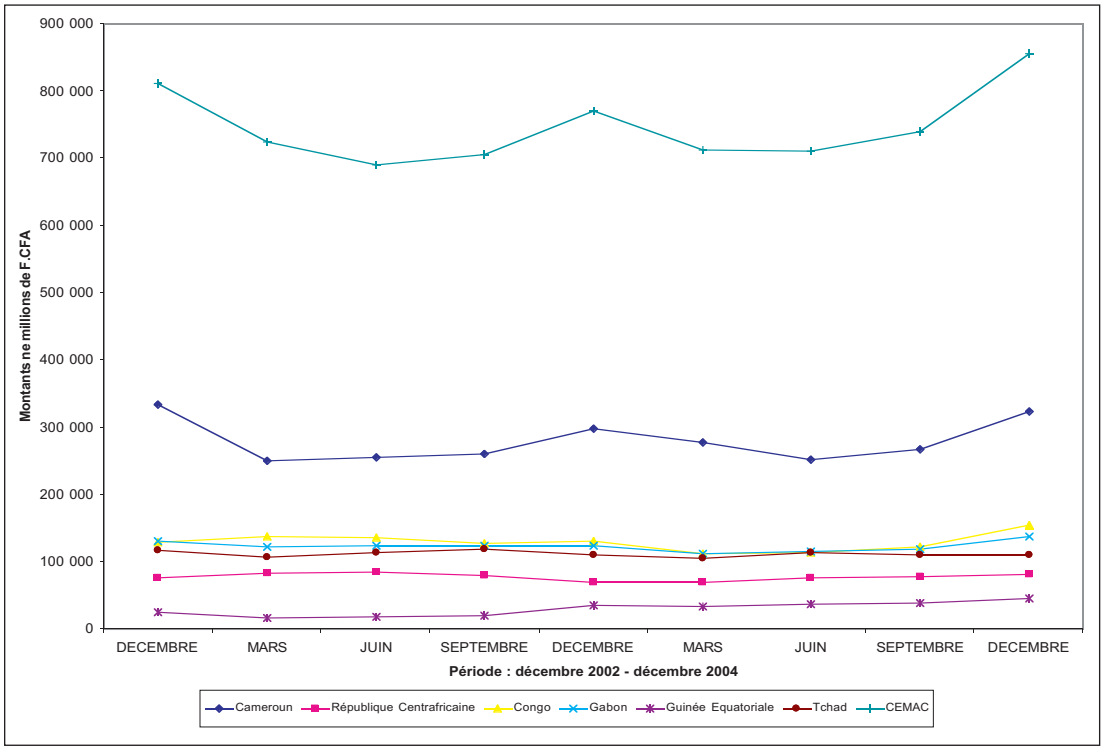

2. Evolution de la monnaie scripturale

Les dépôts à vue ont enregistré une augmentation de 13,4 % à fin décembre 2004 pour s'établir à 1 061 milliards, après une baisse de 2,6 % en décembre 2003. Cette évolution est observée dans tous les Etats membres, en rapport avec l'expansion de l'activité, la consolidation de la position extérieure, l'augmentation des revenus des ménages ainsi que le règlement partiel de la dette intérieure de l'Etat à l'égard des entreprises privées.

Tableau 30 : Evolution de la monnaie scripturale
Décembre 2002 - Décembre 2004

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2002	2003	2004	2002-2003	2003-2004
Cameroun	472 108	454 061	484 650	- 3,8	6,7
République Centrafricaine	17 308	15 061	16 376	- 13,0	8,7
Congo`	142 233	103 233	122 904	- 27,4	19,1
Gabon	214 848	221 690	245 009	3,2	10,5
Guinée Equatoriale	46 524	79 333	124 801	70,5	57,3
Tchad	59 795	60 245	65 323	0,8	8,4
CEMAC (1)	**960 276**	**935 526**	**1 060 981**	**- 2,6**	**13,4**

(1) Le total des agrégats de la CEMAC n'est pas strictement égal à la somme des agrégats des pays membres et des Services Centraux , du fait de la consolidation des statistiques monétaires qui implique le retraitement des transactions à l'intérieur de la Communauté.

Graphique 16 : Evolution de la monnaie scripturale

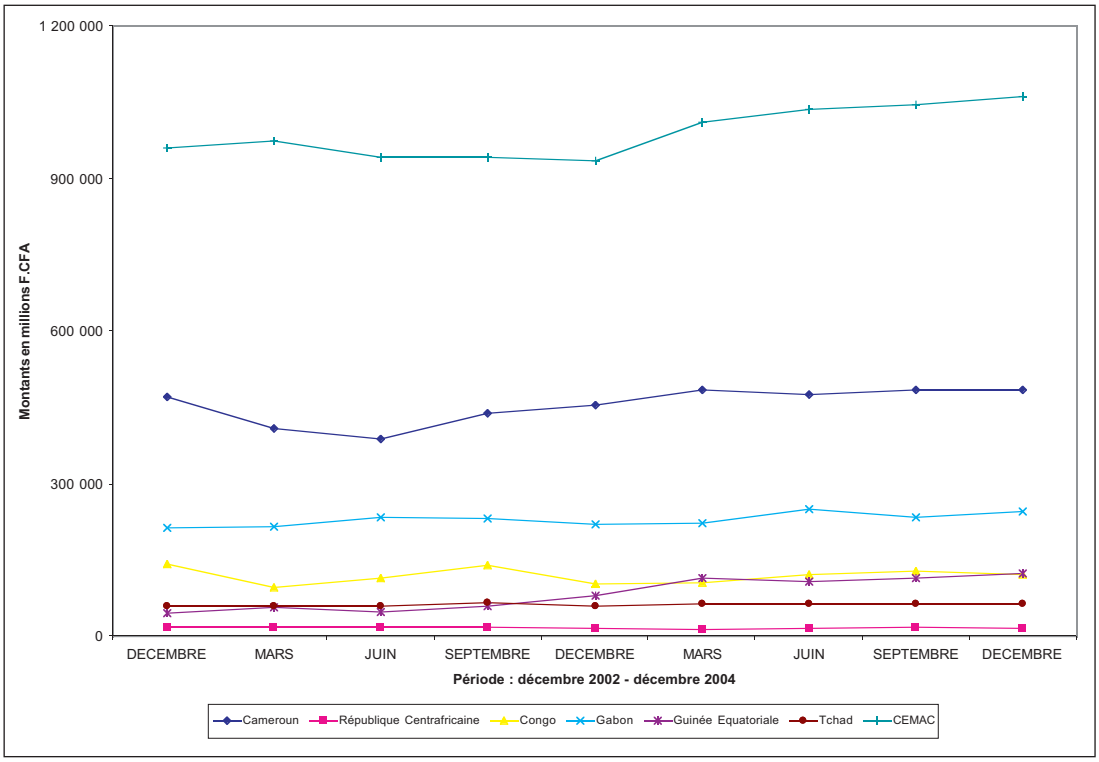

3. Evolution de la quasi-monnaie

Les dépôts à terme et d'épargne sont passés de 954,4 milliards en décembre 2003 à 1 012,1 milliards à fin décembre 2004, soit un accroissement de 6 %, confirmant la bonne tenue de cet agrégat en relation avec le rythme soutenu de l'activité économique, la consolidation de la situation du système bancaire et le développement de l'épargne. Cette évolution est constatée dans tous les Etats, excepté en Guinée Equatoriale.

Tableau 31 : Evolution de la quasi-monnaie
Décembre 2002 - Décembre 2004

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2002	2003	2004	2002-2003	2003-2004
Cameroun	523 365	591 264	619 850	13,0	4,8
République Centrafricaine	10 191	11 079	12 512	8,7	12,9
Congo`	20 458	49 443	55 446	141,7	12,1
Gabon	254 781	249 150	273 405	- 2,2	9,7
Guinée Equatoriale	25 808	40 793	36 646	58,1	- 10,2
Tchad	11 611	11 160	13 283	- 3,9	19,0
CEMAC [1]	**843 219**	**954 400**	**1 012 050**	**13,2**	**6,0**

(1) Le total des agrégats de la CEMAC n'est pas strictement égal à la somme des agrégats des pays membres et des Services Centraux , du fait de la consolidation des statistiques monétaires qui implique le retraitement des transactions à l'intérieur de la Communauté.

Graphique 17 : Evolution de la quasi-monnaie

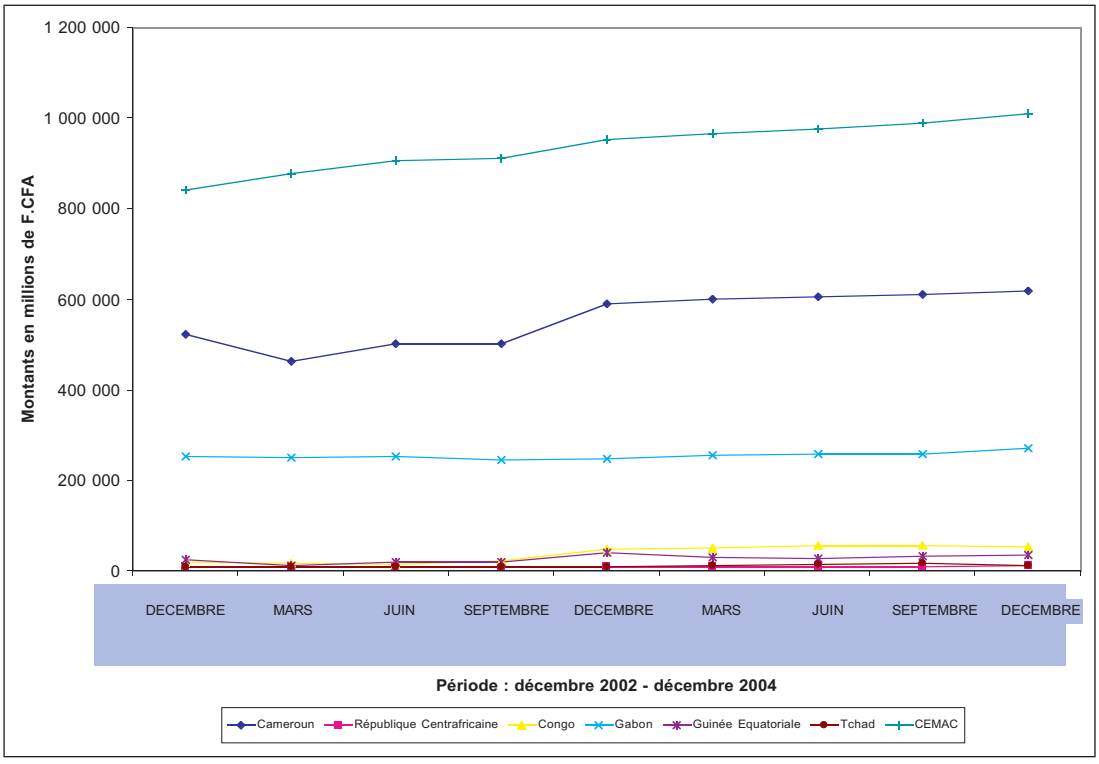

CHAPITRE IV

SITUATION DU SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER

A. SITUATION DU SYSTEME BANCAIRE

1. Vue d'ensemble

Au 31 décembre 2004, le système bancaire de la CEMAC comptait 33 banques en activité, dont 10 au Cameroun, 3 en République Centrafricaine, 4 au Congo, 6 au Gabon, 3 en Guinée Equatoriale et 7 au Tchad. Le total cumulé des bilans [16] des banques commerciales en activité s'est accru de 8,9 % pour s'établir à 3 096,6 milliards en décembre 2004.

Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 12 % pour s'élever à 2 357,7 milliards en décembre 2004, du fait d'une hausse de 13,9 % des dépôts du secteur privé (1 971,7 milliards) et de 3,2 % de ceux du secteur public (386 milliards).

En revanche, les crédits bruts à la clientèle ont progressé modérément (2,4 %) pour se situer à 1 711,6 milliards en décembre 2004. Plus des quatre cinquièmes de ces concours ont servi à financer le secteur privé. Ainsi, le taux de couverture des crédits nets par les dépôts s'est renforcé, passant de 142,1 % en 2003 à 155,6 % en 2004. Néanmoins, la qualité du portefeuille des engagements s'est dégradée au regard de l'évolution des créances en souffrance qui se sont relevées de 4,3 % pour se fixer à 250,2 milliards. Ces créances ont représenté 14,6 % des crédits bruts distribués et ont été provisionnées à hauteur de 78,5 %.

Dans leur ensemble, les banques de la Sous-région ont dégagé une capacité de financement de 902,5 milliards en décembre 2004, en hausse de près de moitié. Cet excédent a été essentiellement utilisé à vue. De ce fait, le recours par les établissements de crédit au refinancement auprès de la BEAC s'est maintenu à 13 milliards comme en 2003.

[16] *Pour l'année 2004, le total du bilan peut être reconstitué en additionnant les éléments du passif (les dépôts de la clientèle, les capitaux permanents, les autres postes passif et les ressources de trésorerie). Ce total peut également être obtenu en sommant les éléments de l'actif (les crédits nets, les valeurs immobilisées, les autres postes actif et les emplois de trésorerie).*

Pour 2003 cependant, le total de bilan ne peut être reconstitué à travers cette formule parce qu'il intègre les opérations de recouvrement qui n'ont pas été reprises dans le tableau de la situation bilantielle.

Tableau 32 : Evolution de la situation bilantielle des banques de la CEMAC

(en milliards de FCFA)

	décembre 2003	décembre 2004	Taux d'accroissement en %
Dépôts de la clientèle	2 105,0	2 357,7	12,0
Publics	374,2	386,0	3,2
Privés	1 730,9	1 971,7	13,9
Crédits bruts à la clientèle	1 671,1	1 711,6	2,4
Publics	238,9	234,8	- 1,7
Privés	1 432,2	1 476,8	3,1
dont créances en souffrance	239,9	250,2	4,3
Provisions	189,7	196,3	3,5
Crédits nets	1 481,4	1 515,3	2,3
Capitaux permanents	290,4	382,9	32,0
Valeurs immobilisées	337,0	348,0	3,3
Autres postes passif	142,2	157,7	10,9
Autres postes actif	101,3	132,7	30,9
Ressources de trésorerie	196,7	198,3	0,8
Emplois de trésorerie	817,2	1 100,8	34,7
Total du bilan	**2 841,8**	**3 096,6**	**8,9**

Source : COBAC

En matière de respect des règles prudentielles édictées par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), il ressort au 31 décembre 2004 que 12 banques ont disposé de fonds propres nets suffisants pour honorer l'ensemble des normes assises sur cet agrégat. La norme réglementaire respectée par le plus grand nombre d'établissements est celle se rapportant au rapport de liquidité. La règle relative à la limitation des risques encourus sur un même bénéficiaire a constitué celle à l'égard de laquelle on a observé des infractions.

2. Situation par pays

Au **Cameroun**, les 10 banques commerciales en activité ont présenté au 31 décembre 2004 un total cumulé des bilans de 1 548,2 milliards, en hausse de 6 % par rapport à l'année précédente.

Les dépôts de la clientèle se sont accrus de 6,8 % pour s'élever à 1 238,2 milliards. Une part prépondérante (85,2 %) de ces dépôts provient du secteur privé.

Les crédits bancaires distribués ont faiblement augmenté (1,8 %), atteignant 873,6 milliards, dont 784 milliards de concours à l'économie et 89,7 milliards de crédits à l'Etat. Les créances nettes ont été couvertes par les dépôts à raison de 159,5 %.

La qualité du portefeuille s'est améliorée au regard de l'évolution des créances en souffrance (provisionnées à hauteur de 85,3 %) qui ont régressé de 5,5 % pour revenir à 114,2 milliards, soit 13,1 % des crédits bruts.

Traduisant ces évolutions, le système bancaire camerounais a dégagé une capacité de financement en hausse de plus d'un quart pour se chiffrer à 436,4 milliards.

Tableau 33 : Evolution de la situation bilantielle des banques du Cameroun

(en milliards de FCFA)

	décembre 2003	décembre 2004	Taux d'accroissement en %
Dépôts de la clientèle	1 158,9	1 238,2	6,8
Publics	174,8	182,7	4,5
Privés	984,2	1 055,5	7,2
Crédits bruts à la clientèle	858,1	873,6	1,8
Publics	105,2	89,7	- 14,7
Privés	752,9	784,0	4,1
dont créances en souffrance	120,8	114,2	- 5,5
Provisions	97,4	97,5	0,1
Crédits nets	760,6	776,2	2,1
Capitaux permanents	103,4	145,1	40,3
Valeurs immobilisées	184,9	188,3	1,8
Autres postes passif	69,4	85,5	23,2
Autres postes actif	50,8	67,9	33,7
Ressources de trésorerie	70,0	79,4	13,4
Emplois de trésorerie	410,5	515,8	25,7
Total du bilan	**1 460,6**	**1 548,2**	**6,0**

Source : COBAC

En **République Centrafricaine**, le total cumulé des bilans des 3 banques en activité a progressé de 14,6 % pour s'établir à 59,5 milliards à fin décembre 2004.

Les dépôts collectés se sont relevés de 11,1 % pour se situer à 33,9 milliards en relation avec le redémarrage de l'activité économique. Les ressources privées ont enregistré une hausse de 14 % (28,5 milliards), tandis que les dépôts publics ont stagné (- 0,2 %) à 5,5 milliards.

Les crédits bruts à la clientèle ont augmenté de 9,9 % pour atteindre 60,2 milliards, dont 81,7 % alloués au secteur privé. Le taux de couverture des crédits nets par les dépôts est revenu de 77,2 % en 2003 à 75,8 % en 2004. Les créances en souffrance se sont accrues de près d'un quart pour s'élever à 20,8 milliards (34,6 % des crédits bruts) et ont été provisionnées à hauteur de 74,5 %.

En conséquence, le système bancaire centrafricain a affiché un besoin de financement de 5,3 milliards, en accroissement de plus de moitié.

Tableau 34 : Evolution de la situation bilantielle des banques de la République Centrafricaine

(en milliards de FCFA)

	décembre 2003	décembre 2004	Taux d'accroissement en %
Dépôts de la clientèle	30,5	33,9	11,1
Publics	5,5	5,5	- 0,2
Privés	25	28,5	14,0
Crédits bruts à la clientèle	54,8	60,2	9,9
Publics	15,1	11	- 27,2
Privés	39,7	49,2	23,9
dont créances en souffrance	17	20,8	22,4
Provisions	15,3	15,5	1,3
Crédits nets	39,5	44,7	13,2
Capitaux permanents	6,9	10,2	47,8
Valeurs immobilisées	3	3,3	10,0
Autres postes passif	2,8	3,3	17,9
Autres postes actif	0,7	4,8	585,7
Ressources de trésorerie	8,4	12,0	42,9
Emplois de trésorerie	5	6,7	34,0
Total du bilan	**51,9**	**59,5**	**14,6**

Source : COBAC

Au **Congo**, le total cumulé des bilans des quatre banques en activité au 31 décembre 2004 s'est redressé de 20,9 % pour s'établir à 240,8 milliards, grâce à la relance économique.

Les dépôts de la clientèle ont progressé de près d'un quart pour s'élever à 188,8 milliards. Ce regain est attribuable simultanément à l'évolution favorable des ressources privées (151,5 milliards) et des dépôts publics (37,3 milliards). La couverture des crédits nets par les dépôts a atteint 179,8 %.

Les engagements sur la clientèle ont progressé de 17,3 % pour se situer à 107 milliards, en raison principalement du quasi doublement des crédits au secteur public (33 milliards), et ce malgré la stagnation des créances privées (73,8 milliards). La qualité du portefeuille s'est dégradée eu égard à la hausse de la proportion de créances en souffrance (6,5 % des crédits bruts contre 3,5 % un an auparavant). Bien qu'à un niveau négligeable, plus d'un quart seulement de ces créances (27,1 %) ont été couvertes par des provisions contre une moyenne de 78,5 % pour l'ensemble de la CEMAC.

Au total, le système bancaire congolais a plus que doublé sa capacité de financement qui s'est fixée à 79,8 milliards.

Tableau 35 : Evolution de la situation bilantielle des banques du Congo

(en milliards de FCFA)

	décembre 2003	décembre 2004	Taux d'accroissement en %
Dépôts de la clientèle	151,8	188,8	24,4
Publics	32,4	37,3	15,1
Privés	119,4	151,5	26,9
Crédits bruts à la clientèle	91,2	107,0	17,3
Publics	17,4	33,2	90,8
Privés	73,7	73,8	0,1
dont créances en souffrance	3,2	7,0	118,8
Provisions	0,6	1,9	216,7
Crédits nets	90,5	105,0	16,0
Capitaux permanents	12,2	17,2	41,0
Valeurs immobilisées	14,6	19,3	32,2
Autres postes passif	8,3	15,7	89,2
Autres postes actif	26,9	17,5	-34,9
Ressources de trésorerie	21,7	19,2	-11,5
Emplois de trésorerie	60,8	99,0	62,8
Total du bilan	**199,2**	**240,8**	**20,9**

Source : COBAC

Au **Gabon**, le total cumulé des bilans des six banques en activité a augmenté de 8,9 % pour se chiffrer à 848,5 milliards au 31 décembre 2004.

Les dépôts de la clientèle se sont accrus de 14,6 % pour s'élever à 583,1 milliards, grâce au redressement de près d'un tiers des ressources publiques (87,4 milliards) et de 12,3 % des dépôts privés (495,7 milliards). La couverture des crédits nets par les dépôts s'est établie à 143,7 %.

En revanche, les crédits bruts ont régressé de 7,6 % pour revenir à 463,1 milliards reflétant la faiblesse de l'activité économique. Les concours à l'économie ont diminué de 7,3 % (407,5 milliards) et les engagements sur le secteur public ont reculé de 9,9 % (55,7 milliards). La qualité du portefeuille s'est dépréciée compte tenu de la résurgence des créances en souffrance (15,8 % des crédits bruts contre 13,8 % un an plus tôt) couvertes par des provisions à hauteur de 78,4 %.

En conséquence, la capacité de financement du système bancaire gabonais a plus que doublé pour s'afficher à 238,1 milliards.

Tableau 36 : Evolution de la situation bilantielle des banques du Gabon

(en milliards de FCFA)

	décembre 2003	décembre 2004	Taux d'accroissement en %
Dépôts de la clientèle	508,9	583,1	14,6
Publics	67,3	87,4	29,9
Privés	441,6	495,7	12,3
Crédits bruts à la clientèle	501,2	463,1	- 7,6
Publics	61,8	55,7	- 9,9
Privés	439,4	407,5	- 7,3
dont créances en souffrance	69,4	73,0	5,2
Provisions	54,9	57,2	4,2
Crédits nets	446,3	405,9	- 9,1
Capitaux permanents	136,6	161,6	18,3
Valeurs immobilisées	114,1	113,1	- 0,9
Autres postes passif	42,6	38,6	- 9,4
Autres postes actif	10,8	26,2	142,6
Ressources de trésorerie	74,2	65,2	- 12,1
Emplois de trésorerie	190,4	303,3	59,3
Total du bilan	**779,2**	**848,5**	**8,9**

Source : COBAC

En **Guinée Equatoriale**, l'activité bancaire s'est renforcée en liaison avec l'expansion économique. Le total des bilans cumulés des trois banques en activité s'est accru de plus d'un quart pour s'élever à 228 milliards à fin décembre 2004.

Les dépôts à la clientèle ont augmenté de 28,8 % pour se fixer à 199,2 milliards. Plus des trois quarts de ces ressources ont été mobilisées auprès du secteur privé dont l'encours a progressé de 67,7 %. En outre, les dépôts ont fortement couvert les crédits nets (231,1 %).

Les engagements bruts sur la clientèle se sont redressés de plus de moitié pour s'élever à 95,4 milliards, dont 93,9 % de crédits au secteur privé. La qualité du portefeuille s'est améliorée en raison de la baisse du ratio des créances en souffrance sur les crédits bruts de 18,5 % en 2003 à 13,5 % en 2004. Les provisions constituées pour la dépréciation des comptes de la clientèle ont couvert ces créances à raison de 71,3 %.

De ce fait, la capacité de financement des banques équato-guinéennes s'est consolidée de 12,8 % pour atteindre 128,8 milliards.

Tableau 37 : Evolution de la situation bilantielle des banques de la Guinée Equatoriale

(en milliards de FCFA)

	décembre 2003	décembre 2004	Taux d'accroissement en %
Dépôts de la clientèle	154,6	199,2	28,8
Publics	61,9	43,0	- 30,5
Privés	92,7	156,2	68,5
Crédits bruts à la clientèle	60,5	95,4	57,7
Publics	2,6	5,8	123,1
Privés	57,9	89,6	54,7
dont créances en souffrance	11,2	12,9	15,2
Provisions	7,3	9,2	26,0
Crédits nets	53,2	86,2	62,0
Capitaux permanents	14,2	24,1	69,7
Valeurs immobilisées	7,5	9,8	30,7
Autres postes passif	9,2	4,0	- 56,5
Autres postes actif	2,8	2,6	- 7,1
Ressources de trésorerie	0,2	0,6	200,0
Emplois de trésorerie	114,4	129,4	13,1
Total du bilan	**180,1**	**228,0**	**26,6**

Source : COBAC

Au **Tchad**, le total cumulé des bilans des sept banques commerciales en activité s'est stabilisé, pour se fixer à 171,6 milliards en décembre 2004.

Les ressources de la clientèle, en progression de 14,1 %, se sont élevées à 114,4 milliards en décembre 2004, grâce à une hausse de près d'un quart des dépôts privés (84,3 milliards), et ce en dépit d'une baisse de 7,1 % des dépôts publics (30,1 milliards). Les dépôts ont couvert les crédits nets à concurrence de 117,7 %.

Les crédits bruts ont augmenté de 6,5 % pour se situer à 112,3 milliards en décembre 2004, en rapport avec l'accroissement des concours à l'économie (72,9 milliards) et des crédits au secteur public (39,4 milliards). La qualité du portefeuille s'est dégradée, la proportion des créances en souffrance représentant 19,6 % des crédits bruts contre 17,4 % un an plus tôt ; celles-ci ont été provisionnées à hauteur de 67,4 %.

De la sorte, le système bancaire tchadien a redressé sa capacité de financement de plus de trois quarts pour l'établir à 24,8 milliards.

Tableau 38 : Evolution de la situation bilantielle des banques du Tchad

(en milliards de FCFA)

	décembre 2003	décembre 2004	Taux d'accroissement en %
Dépôts de la clientèle	100,3	114,4	14,1
Publics	32,4	30,1	- 7,1
Privés	67,9	84,3	24,2
Crédits bruts à la clientèle	105,4	112,3	6,5
Publics	36,7	39,4	7,4
Privés	68,7	72,9	6,1
dont créances en souffrance	18,3	22,4	22,4
Provisions	14,2	15,1	6,3
Crédits nets	91,2	97,2	6,6
Capitaux permanents	17,1	24,7	44,4
Valeurs immobilisées	12,5	14,0	12,0
Autres postes passif	10,0	10,6	6,0
Autres postes actif	9,3	13,7	47,3
Ressources de trésorerie	22,1	21,9	- 0,9
Emplois de trésorerie	36,0	46,7	29,7
Total du bilan	**170,8**	**171,6**	**0,5**

Source : COBAC

B. ACTIVITES DE LA MICROFINANCE

En 2004, la COBAC a poursuivi les enquêtes et les évaluations financières et institutionnelles des Etablissements de Microfinance (EMF) conformément au plan d'actions de la microfinance. Après le Congo en 2003, ces enquêtes se sont étendues au cours de la période sous revue à la République Centrafricaine et au Tchad.

En **République Centrafricaine**, la mission effectuée, en collaboration avec le Ministère des Finances et les professionnels du secteur, a permis de collecter les informations administratives et financières des EMF en activité, puis de procéder à l'évaluation de leur viabilité institutionnelle et financière en vue de la délivrance des agréments, avant fin avril 2005. L'activité de microfinance n'y est encore qu'en phase de démarrage et se développe autour de trois projets :

- le volet micro-crédit du Projet de développement rural de Bouca (projet bénéficiant à 106 associations villageoises) ;
- les Caisses d'Epargne et de Crédit pour la lutte contre la pauvreté (18 établissements de microfinance) ;
- et enfin, le réseau du Crédit Mutuel de Centrafrique (17 établissements de microfinance).

Au **Tchad**, la mission de recensement et d'évaluation des établissements de microfinance en activité sur l'ensemble du territoire tchadien a établi un rapport d'étape [17]. Sur la base des déclarations des opérateurs et à partir des données détenues par la COBAC, 214 EMF ont été identifiés en 2004, contre 133 EMF en 2000.

[17] *La mission s'est étendue au-delà de l'exercice 2004.*

La mission a identifié trois types de structures :

- les EMF organisés en réseau (187 EMF) ;
- les EMF indépendants (23 EMF) ;
- et les projets avec volet micro-crédit (4 EMF).

Un autre volet prioritaire du plan d'action de la microfinance est celui relatif à l'élaboration d'un plan comptable et des états déclaratifs spécifiques aux établissements de microfinance. Ainsi, sur proposition du Secrétaire Général, le Président de la COBAC a créé, en 2004, un groupe de travail chargé de l'élaboration du Plan Comptable des EMF (PCEMF) et des états déclaratifs. A fin 2004, une première mouture du PCEMF et des états déclaratifs était déjà disponible.

Au cours de la période sous revue, la microfinance a poursuivi son intégration dans le secteur financier de la CEMAC, grâce à la confirmation du leadership conjoint de la COBAC et de la BEAC ainsi qu'à la collaboration des Autorités monétaires. On compte un millier d'établissements de microfinance (EMF) dont l'activité est en légère expansion par rapport à 2003.

Tableau 39 : Situation et activité de la microfinance à fin 2003 et 2004

PAYS	Nombre d'EMF		Nombre de clients ou membres		Encours dépôts (Millions de F CFA)		Encours crédits (Millions F CFA)	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Cameroun	652	601	230 000	290 000	28 100	41 600	29 700	29 700
Congo	43	36	41 000	45 500	2 320	2 320	860	860
Gabon	69	86	220 000	195 000	41 600	28 100	7 900	7 900
Guinée Equatoriale	14	14	2 500	2 500	40	40	50	50
République Centrafricaine	2	1	-	-	-	-	-	-
Tchad	128	280	32 000	98 400	3 283	4 419	3 766	3 669
CEMAC	**908**	**1 018**	**525 500**	**631 400**	**75 343**	**76 479**	**42 276**	**42 179**

Source : COBAC

A fin décembre 2004, pour l'ensemble des Etats de la CEMAC, les encours de dépôts collectés ont légèrement progressé (1,5 %) pour se chiffrer à 76,5 milliards, tandis que les encours de crédits ont stagné (- 0,2 %) pour se situer à 42,2 milliards.

Avec un chiffre d'affaires (crédits et dépôts) largement inférieur à celui du secteur bancaire, la microfinance offre des services financiers à plus de 631 400 membres. Ce niveau d'offre de services financiers, ajouté à celui des banques classiques, améliorent le taux de bancarisation global de la CEMAC qui se situe à 5,6 % de la population (contre 3,4 % pour le seul secteur bancaire). En outre, les EMF ont une meilleure couverture territoriale et sont implantés dans plus de 300 localités aussi bien dans les grandes villes que dans l'arrière-pays (contre une cinquantaine pour les banques).

C. REFORMES DU SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER

Au cours de l'année 2004, la réglementation applicable aux établissements de crédit de la CEMAC n'a pas connu de changement majeur. Seule une Instruction a été publiée par la COBAC dans le but d'apporter des précisions sur certains aspects de la réglementation. Par ailleurs, l'organe de supervision bancaire de la Communauté a fait adopter par le Comité Ministériel un Règlement portant création d'un Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale.

En sa session du 25 mai 2004, la Commission Bancaire a adopté l'Instruction COBAC I-2004/01 relative à la compatibilité de certaines activités avec le mandat de commissaire aux comptes d'un établissement de crédit. Publiée à la suite du Règlement CEMAC relatif aux diligences des commissaires aux comptes, et entrée en vigueur le 1er juillet 2003, cette Instruction a donné des précisions sur les activités compatibles avec la profession de commissaire aux comptes d'un établissement de crédit. Ainsi, les activités qui ne sont pas incompatibles avec l'exercice du mandat de commissaire aux comptes dans un établissement de crédit sont celles qui concourent, sans immixtion dans la gestion, à se forger une opinion sur la régularité et la sincérité des états financiers de synthèse qui doivent donner une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de l'exercice.

La COBAC a fait adopter en 2004 par le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), le Règlement CEMAC portant création d'un Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC). Ce Fonds, qui a été créé à l'instigation de la Commission Bancaire, permet de garantir le remboursement des dépôts de la clientèle, notamment la petite clientèle, en cas de défaillance d'un établissement de crédit entraînant l'indisponibilité des dépôts. L'organe de supervision bancaire est chargé de veiller au bon fonctionnement de ce mécanisme de garantie. A cet effet, il se doit d'élaborer les règlements précisant les modalités d'organisation du Fonds, son fonctionnement, les limites maximales d'intervention, le montant des contributions à la charge de chaque établissement participant, le plafond des indemnités à servir à chaque déposant et les modalités d'accès aux ressources des autres Fonds Nationaux.

Troisième partie :

Administration, Autres activités, Comptes et résultats financiers de la Banque

Salle du Conseil d'Administration au Siège Central à Yaoundé

CHAPITRE I

ADMINISTRATION DE LA BANQUE

A. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DECISION

La Convention de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) et les Statuts de la BEAC définissent de manière précise les attributions respectives du Comité Ministériel de l'UMAC et du Conseil d'Administration de la Banque.

1. Comité Ministériel

Le Comité Ministériel, composé de deux Ministres pour chaque Etat membre, dont le Ministre des Finances, examine les grandes orientations en matière de politique économique des Etats et assure leur cohérence avec la politique monétaire commune. En ce qui concerne les dispositions principales relatives au fonctionnement de la BEAC, le Comité Ministériel :

- décide de l'augmentation ou de la réduction du capital de la Banque ;

- donne son avis conforme sur les propositions de modification des statuts de la Banque soumises par le Conseil d'Administration ;

- ratifie les comptes annuels de la Banque approuvés par le Conseil et décide, sur proposition de celui-ci, de l'affectation des résultats ;

- statue, sur proposition du Conseil, sur la création et l'émission des billets de banque et des monnaies métalliques ainsi que sur leur retrait et leur annulation.

Au cours de l'exercice 2004, le Comité Ministériel s'est réuni aux dates et lieux suivants :

- 27 janvier 2004 à Brazzaville (réunion extraordinaire) ;
- 31 mars 2004 à Bangui (réunion ordinaire) ;
- 14 avril 2004 à Brazzaville (réunion extraordinaire) ;
- 23 juin 2004 à Douala (réunion extraordinaire) ;
- 03 août 2004 à Libreville (réunion extraordinaire) ;
- 22 septembre 2004 à Paris (réunion extraordinaire) ;
- 23 novembre 2004 à Libreville (réunion ordinaire).

Au cours de ces réunions, les Ministres ont examiné les questions relatives à l'environnement économique international et à la conjoncture économique, monétaire et financière des Etats membres de la CEMAC. A cet effet, ils ont porté une attention particulière à l'évolution de la compétitivité de la Sous-région et ont souligné la nécessité d'améliorer les performances des pays de la Communauté par la pratique de politiques économiques rigoureuses et la diversification de la base

productive afin de se prémunir contre les chocs extérieurs. Ils ont, par ailleurs, recommandé une plus grande harmonisation des statistiques économiques de la Banque avec celles des Etats membres.

Le Comité Ministériel a pris acte des décisions de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC (i) d'aider l'Etat tchadien à hauteur de deux milliards sous forme de don de quatre Etats membres (Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale et Congo) pour l'aider à faire face à l'afflux des réfugiés du Darfour et (ii) d'autoriser la Banque à octroyer un concours de douze milliards à l'Etat centrafricain sous forme d'avance exceptionnelle pour payer les salaires et assurer le succès de la transition politique dans ce pays.

Le Comité Ministériel a, par ailleurs, ratifié, après adoption par le Conseil d'Administration, les comptes définitifs de l'exercice clos le 31 décembre 2003 et a décidé de l'affectation du résultat de cet exercice.

2. Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, composé de hauts fonctionnaires, comprend 13 membres dont quatre représentent le Cameroun, trois la France, deux le Gabon, et un pour chacun des autres Etats (République Centrafricaine, Congo, Guinée Equatoriale, Tchad). Il est présidé par le Gouverneur.

Le Conseil d'Administration administre la Banque et veille à son bon fonctionnement. Il définit et met en œuvre la politique monétaire de l'Union conformément aux dispositions de la Convention régissant l'UMAC et aux Statuts de la BEAC.

Au cours de la période sous revue, le Conseil d'Administration a tenu trois séances ordinaires et deux réunions extraordinaires aux dates et lieux ci-après :

- 30 mars 2004 à Bangui (réunion ordinaire) ;
- 05 juillet 2004 à Brazzaville (réunion ordinaire) ;
- 1er août 2004 à Libreville ((réunion extraordinaire) ;
- 22 novembre 2004 à Libreville (réunion ordinaire) ;
- 20 décembre 2004 à Douala (réunion extraordinaire).

Au cours de ces réunions, le Conseil a fait le tour d'horizon de l'environnement économique international et a relevé que l'économie mondiale a amorcé une reprise dès 2003, notamment aux Etats Unis et au Japon, soutenue par les politiques monétaires accommodantes conduites par les Banques Centrales respectives, permettant ainsi le retour de la confiance tant des investisseurs que des ménages. En ce qui concerne la situation économique, monétaire et financière des Etats membres, il a noté une embellie des cours mondiaux des matières premières exportées par les Etats de la CEMAC, surtout attribuable au renforcement du cours du pétrole ainsi qu'à la bonne tenue des prix du caoutchouc, du coton et de l'huile de palme. Le Conseil a estimé que la situation macroéconomique de la CEMAC a évolué de manière globalement satisfaisante en 2004, grâce à la fermeté de la demande intérieure, à l'évolution favorable des termes de l'échange, à la baisse des prix à l'importation et à l'augmentation de la production pétrolière. Il a néanmoins admis que la croissance économique demeurait fragile parce que générée essentiellement par les investissements dans le secteur pétrolier. Les Administrateurs ont estimé que les fruits de cette croissance devraient être répartis au travers par exemple de l'amélioration des infrastructures de base, afin que toutes les couches de la population puissent en ressentir véritablement les effets. Ils ont

exhorté les Etats à prendre à cœur l'exercice de la surveillance multilatérale de sorte que la dimension monétaire rentre bien dans les préoccupations des gestionnaires des politiques macroéconomiques.

Les principales décisions prises par le Conseil d'Administration en 2004 ont été les suivantes :

- Approbation des comptes définitifs de la Banque et proposition au Comité Ministériel de l'UMAC de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003 ;

- Adoption du budget de la Banque pour l'exercice 2005 ;

- Ratification des objectifs monétaires et de crédit pour les exercices 2004 et 2005 ;

- Matérialisation d'une avance exceptionnelle à la République Centrafricaine ;

- Avis conforme sur le renouvellement de certains Commissaires de la Commission Bancaire.

Le Conseil a, par ailleurs, décidé de nommer Messieurs Enoch DERANT LAKOUE et IDRISS AHMED IDRISS, respectivement aux fonctions de Directeur National pour la République Centrafricaine et de Directeur National pour la République du Tchad.

Les changements intervenus au cours de l'année 2004 dans la composition du Conseil d'Administration ont été les suivants :

- Au titre de la représentation camerounaise, Monsieur DONTSI, Conseiller Technique, Chef de la Division des Affaires financières dans les services du Premier Ministre, précédemment suppléant est devenu titulaire à la place de Monsieur Fritz Gérald NASAKO. Il est remplacé par Monsieur ABDOULAYE TAOUSSET, Chef de mission Adjoint au Chef de la Division des Affaires financières dans les services du Premier Ministre.

- Pour la République Centrafricaine, Messieurs Richard LAKOE et Casimir MAGALAMON, Administrateur titulaire et Administrateur suppléant ont été remplacés respectivement par Messieurs Léon Gabriel BANGO, Directeur de Cabinet du Ministre du Plan, de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Coopération Internationale et ABDALLA-KADRE ASSANE, Expert national au Ministère du Plan, de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Coopération Internationale.

- Concernant la République du Tchad, Monsieur ABOUBAKAR BAHAR, Directeur du Trésor et de la Comptabilité Publique remplace au poste d'Administrateur titulaire Monsieur AHMAT AWAD SAKINE nommé Ministre de l'Economie et des Finances.

- Au titre de la représentation française, Monsieur Serge TOMASI, Directeur Adjoint du Développement et de la Coopération Technique au Ministère des Affaires Etrangères, et Madame Odile RENAUD-BASSO, Chef de service des Affaires Multilatérales et du Développement à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, remplacent respectivement Madame Mireille GUIGAZ et Madame Stéphane PALLEZ comme Administrateurs titulaires. De leur côté, Messieurs Alain VERNINAS, Chef de bureau de la gouvernance financière au sein de la Direction du Développement et de la Coopération Technique au Ministère des Affaires Etrangères et Rémy

RIOUX, Chef de bureau F2 à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie remplacent respectivement Messieurs Laurent FONTAINE et Jérôme WALTER comme Administrateurs suppléants.

3. Comités Monétaires et Financiers Nationaux

Les Comités Monétaires et Financiers Nationaux (CMFN) reçoivent leurs attributions du Conseil d'Administration et traitent de tous les problèmes monétaires et de crédit. Ils procèdent, dans chaque pays, à l'examen des besoins généraux de financement de l'économie et déterminent les moyens propres à les satisfaire. Outre le Ministre des Finances qui en assure la présidence, les CMFN sont composés, dans chaque Etat membre, des Ministres représentant le pays au Comité Ministériel ou leur Suppléant, des Administrateurs de la Banque représentant l'Etat concerné au Conseil d'Administration, d'une personnalité nommée par le Gouvernement de cet Etat membre en raison de sa qualification et de sa compétence en matière économique, monétaire et financière, du Gouverneur de la BEAC ou son représentant et de deux Censeurs dont un Censeur français. Les Directeurs Nationaux en sont les rapporteurs.

Au cours de l'exercice 2004, les Comités Monétaires et Financiers Nationaux ont tenu leurs séances aux dates et lieux ci-après :

CAMEROUN :

- 26 mars 2004 à Yaoundé ;
- 02 juin 2004 à Yaoundé ;
- 27 octobre 2004 à Yaoundé.

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE :

- 23 février 2004 à Bangui ;
- 24 mai 2004 à Douala ;
- 16 octobre 2004 à Bangui.

CONGO :

- 17 février 2004 à Brazzaville ;
- 14 mai 2004 à Brazzaville ;
- 19 octobre 2004 à Brazzaville.

GABON :

- 16 février 2004 à Libreville ;
- 13 mai 2004 à Libreville ;
- 18 octobre 2004 à Libreville.

GUINEE EQUATORIALE :

- 19 février 2004 à Malabo ;
- 03 juin 2004 à Malabo ;
- 21 octobre 2004 à Malabo.

TCHAD :

- 25 février 2004 à N'Djamena ;
- 24 mai 2004 à Douala ;
- 28 octobre 2004 à N'Djamena.

Les Comités Monétaires et Financiers Nationaux ont, au cours de leurs réunions, examiné l'environnement économique international et ses répercussions sur les situations économiques, monétaires et financières des Etats. Ils ont autorisé les mobilisations de crédit de leur compétence et approuvé les dossiers à soumettre au Conseil d'Administration. Enfin, conformément à leurs attributions définies par l'article 49 des statuts de la BEAC, ils ont pris connaissance des résultats de l'exercice de surveillance multilatérale des Etats membres.

B. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE CONTROLE

1. Collège des Censeurs

Le Collège des Censeurs, composé de trois membres désignés par les Etats de la CEMAC et la France, dont un Camerounais, un Gabonais (représentant les Etats membres autres que le Cameroun) et un Français, assure le contrôle des opérations de la Banque et participe avec voix consultative aux réunions du Conseil d'Administration et des Comités Monétaires et Financiers Nationaux.

Au cours de l'exercice sous revue, les Censeurs ont assisté à toutes les réunions du Conseil d'Administration et des Comités Monétaires et Financiers Nationaux, conformément aux dispositions de l'article 52 des Statuts de la Banque. Ils ont contrôlé la régularité des opérations et des comptes de la Banque selon les dispositions de l'article 51 des Statuts, fait des recommandations au Conseil d'Administration et pris connaissance des rapports de vérification établis par la Direction du Contrôle Général de la Banque.

Le Collège des Censeurs s'est réuni en séance ordinaire du 08 au 10 mars 2004 à Yaoundé, pour procéder à l'examen des comptes de la Banque au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2003. Ils ont de ce fait recommandé au Conseil d'Administration d'approuver ces comptes.

2. Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de cinq membres, à savoir : les trois Censeurs, un Administrateur désigné à la majorité simple par le Conseil d'Administration parmi les Administrateurs des Etats non représentés au Collège des Censeurs et une personnalité extérieure, désignée à la majorité simple par le Conseil d'Administration pour ses compétences en matière d'audit, sur une liste de cinq candidats proposés par le Gouverneur. La Présidence du Comité d'Audit est assurée par l'Administrateur membre désigné.

Conformément aux articles 53 à 55 des Statuts de la BEAC, le Comité d'Audit a essentiellement pour missions :

- de superviser le système de contrôle de la Banque et particulièrement les activités de l'audit externe ;
- de participer à la programmation des activités de contrôle externe ;
- d'examiner l'état du système de contrôle de la Banque ;
- d'analyser le rapport annuel du contrôle interne et les rapports des Censeurs et Commissaires aux comptes, ainsi que de toute autre enquête ad hoc relative aux activités de la Banque ;
- de faire un rapport au Gouvernement de la Banque et au Conseil d'Administration des conclusions de leurs travaux.

Au cours de l'exercice, le Comité d'Audit s'est réuni à deux reprises à Yaoundé, respectivement les 11 et 12 mars 2004 et du 31 août au 03 septembre 2004. La première session a été consacrée à l'examen des comptes de l'exercice clos arrêtés au 31 décembre 2003 et la seconde s'est appesantie sur le suivi, par les services de la Banque, des recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes et la Direction du Contrôle Général.

3. Commissariat aux comptes

En application de l'article 36 des Statuts de la BEAC, le Conseil d'Administration a

donné mandat au Collège des Censeurs de choisir un cabinet d'audit de réputation internationale. A cet effet, le cabinet Ernst & Young a été choisi comme Commissaire aux Comptes de la Banque depuis octobre 2000. Son opinion sur les comptes, le rapport d'audit ainsi que le rapport sur le Compte d'Opérations sont présentés de manière exhaustive au Conseil d'Administration et au Comité Ministériel. En outre, le Commissaire aux comptes établit un rapport synthétique sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre de chaque année qui figure dans le Rapport Annuel de la Banque.

L'opinion du Commissaire sur les comptes, le rapport d'audit, ainsi que le rapport sur le Compte d'Opérations de l'exercice 2003, ont été présentés au Conseil d'Administration du 30 mars 2004 et au Comité Ministériel du 31 mars 2004 à Bangui.

C. FONCTIONNEMENT DES COMITES NATIONAUX DES BALANCES DES PAIEMENTS

Par délégation, la République Centrafricaine (Décret n° 67/255 du 1er août 1967), la République du Congo (Loi n° 12/67 du 21 juin 1967), la République Gabonaise (Décret n°00324/PR du 30/06/1967), la République de Guinée Equatoriale (Décret n° 45/88 du 14 Avril 1988) et la République du Tchad (Décret n°362/PR/MF du 22 novembre 1983) ont confié à la BEAC, l'élaboration des statistiques de la Balance des Paiements. Au Cameroun, le décret N° 67/DF/365 du 21 août 1967 modifié par le décret n° 98/404/PM du 22 octobre 1998 confie à la BEAC uniquement la charge de la collecte des données, l'arrêté définitif des comptes extérieurs relevant de l'Administration Nationale.

Les statistiques de la Balance des Paiements sont approuvées dans chaque Etat membre par le Comité National de la Balance des Paiements. Ce Comité est présidé par un représentant du Ministre chargé des affaires économiques et des finances, le secrétariat étant assuré par la Banque Centrale. Il regroupe les principales Administrations nationales en charge de l'Economie, des Finances, du Plan, du Commerce et du Tourisme. Un représentant de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit participe également aux travaux.

Au cours de l'exercice 2004, les Comités Nationaux des Balances des Paiements se sont réunis dans trois pays membres.

En **République Centrafricaine**, le Comité National de la Balance des Paiements a approuvé, le 5 janvier 2004 à Bangui, les statistiques du secteur extérieur de l'année 2002.

Au **Congo**, le Comité National de la Balance des Paiements s'est tenu à Brazzaville, le 21 mai 2004, et a validé les statistiques du secteur extérieur de l'année 2002.

Au **Tchad**, le Comité National de la Balance des Paiements, qui s'est tenu à N'Djamena le 22 avril 2004, a validé les statistiques du secteur extérieur de l'année 2002.

Au **Cameroun**, au **Gabon** et en **Guinée Equatoriale**, le Comité National de la Balance des Paiements ne s'est pas réuni durant l'année 2004.

D. FONCTIONNEMENT DES CONSEILS NATIONAUX DE CREDIT (CNC)

Le Conseil National de Crédit (CNC) étudie les conditions de fonctionnement du système bancaire et financier dans chaque Etat membre. Il est consulté sur les orientations de la politique monétaire et du crédit ainsi que sur la réglementation bancaire. La Banque Centrale assure le Secrétariat des Conseils Nationaux de Crédit, conformément aux dispositions de l'article 30 de la Convention du 17 janvier 1992, portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les Etats membres de la BEAC [18]. Elle contribue au tiers du financement des budgets de fonctionnement, les deux tiers restants étant pris en charge par le système bancaire.

Au cours de l'année 2004, les Conseils Nationaux de Crédit ont tenu leurs réunions en République Centrafricaine, au Gabon, en Guinée Equatoriale et au Tchad.

En **République Centrafricaine**, les membres du CNC ont adopté le 18 mars 2004 le rapport d'activité de l'année 2002 et le rapport de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit (APEC) de l'exercice 2002. Le CNC a également approuvé l'arrêté portant conditions d'ouverture et de fonctionnement des bureaux de change manuel. Il a, par ailleurs, pris connaissance du rapport d'exécution de la Surveillance Multilatérale au 30 juin 2003, du compte rendu des relations avec les Institutions de Bretton-Woods, ainsi que des rapports sur l'état d'avancement des travaux relatifs aux projets de Réforme des Systèmes de Paiement et Règlement de la CEMAC, de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) et d'Emission et de Gestion des Titres Publics à souscription libre. Le Conseil National de Crédit a, enfin, adopté le rapport d'activité 2003.

Au **Gabon**, le Conseil National de Crédit, en sa séance du 21 juin 2004, s'est félicité de l'amélioration de la situation bancaire, par rapport à la période précédente. Il a pris acte des mesures visant à mettre un terme à l'éclosion des structures informelles de micro-crédit et a exhorté les Autorités monétaires à favoriser le développement ainsi que la vulgarisation de la microfinance comme une des sources de financement de l'économie. Le Conseil a également été informé du rapport de la mission de contrôle de la COBAC au sein d'une banque primaire, ainsi que des changements intervenus au niveau des dirigeants de deux établissements de crédit. Le CNC a rejeté une demande d'agrément pour l'ouverture d'un bureau de change manuel et a également pris note de la création du Comité de pilotage du projet BVMAC, de la Cellule Nationale de Promotion des activités de microfinance et de l'Association Professionnelle des Etablissements de microfinance au Gabon. Le Conseil National de Crédit a enfin adopté le rapport d'activité de l'année 2001.

En **Guinée Equatoriale**, le Conseil National de Crédit, au cours de sa session du 22 octobre 2004, a pris connaissance du rapport sur la situation monétaire et sur le système bancaire, ainsi que de l'évolution des activités du marché monétaire au cours de la période 2003-2004. Les

[18] *L'article 30 de la Convention stipule : «les Conseils Nationaux de Crédit sont des organismes consultatifs, à compétence nationale, chargés d'émettre des avis sur l'orientation de la politique monétaire et du crédit ainsi que sur la réglementation bancaire dans les conditions définies par cet acte. Les Conseils Nationaux de Crédit sont placés auprès de l'Autorité Monétaire. Leur composition, leur organisation et leurs modalités de fonctionnement sont fixés par décret. »*

membres du Conseil ont pris note des dispositions du traité de l'OHADA relatives à l'harmonisation et à l'organisation des comptabilités des entreprises et des établissements de crédit, des rapports sur la réglementation des changes harmonisée des pays de la CEMAC, des conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de la microfinance ainsi que du rapport sur l'état d'avancement du projet BVMAC.

Au **Tchad**, le Conseil National de Crédit, réuni le 07 juillet 2004, a pris acte des changements intervenus dans la dénomination de l'Association Professionnelle des Banques du Tchad (APB), devenue Association Professionnelle des Etablissements de Crédit (APEC). Le CNC a été informé d'un recueil de textes relatifs aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de la microfinance et de la mise en place au Ministère de l'Economie et des Finances de deux structures chargées de gérer et d'organiser le secteur de la microfinance. Les membres du Conseil ont enfin adopté les rapports d'activité des exercices 2001 et 2002, pris connaissance de l'évolution de la situation monétaire, de celle des activités du marché monétaire à fin mai 2004 ainsi que de l'état d'avancement des projets GABAC et BVMAC.

E. FONCTIONNEMENT DES SERVICES

1. Réunion des Chefs de Centre

La huitième réunion des Chefs de Centre prévue du 17 au 19 mars 2004 au siège de la Banque à Yaoundé ne s'est pas tenue au cours de l'année. Toutefois, les Directeurs Nationaux, accompagnés des Chefs de Centre placés sous leur autorité, ont eu pendant cette période des rencontres bilatérales avec d'une part, les Directeurs Centraux, et d'autre part, le Secrétaire Général. Par ailleurs, une présentation du projet du système de signature électronique a été faite à l'ensemble des participants.

2. Evolution des effectifs

Les effectifs de la Banque se sont accrus de 2 % au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2004, se situant à 1 989 agents confirmés, contre 1 945 au 31 décembre 2003. Cette tendance résulte essentiellement de l'augmentation du personnel d'exécution, dont le nombre est passé de 1 676 à 1 728, en raison du renforcement des effectifs de la sécurité et de ceux relevant de l'encadrement moyen.

L'effectif des Agents d'Encadrement Supérieur (AES), qui était de 269 agents en 2003, a diminué de 3 % pour s'établir à 261 agents dont 137 aux Services Centraux. Cette évolution s'explique par 2 décès, 2 départs en retraite, 2 détachements, 2 licenciements, 2 démissions, 1 réinsertion et 1 titularisation.

La répartition des 1 728 Agents des Clauses et Conditions Générales (ACCG) de la Banque au Siège et par pays est la suivante : Services Centraux 357 agents (21 %), Cameroun 512 agents (30 %), Gabon 219 agents (13 %), Congo 212 agents (12 %), Tchad 194 agents (10 %), République Centrafricaine 121 agents (7 %), Guinée Equatoriale 107 agents (6 %) et Bureau Extérieur 6 agents (0,3 %).

Tableau n° 40 : Evolution des effectifs de la BEAC par Pays et par Centre

Pays et Centre	Effectif en nombre			Variation		Répartition de l'effectif au 31/12/2004		
	31/12/2003	31/12/2004	Dont ACCG	En nombre	en %	en %	Dont cadres supérieurs	
							en nombre	en %
Services Centraux	485	494	357	9	2	25	137	52
Bureau Extérieur	6	8	6	2	33	0	2	1
Cameroun	560	546	512	- 14	- 2,5	27	34	13
République Centrafricaine	124	134	121	10	8	7	13	5
Congo	216	231	212	15	7	12	19	8
Gabon	245	245	219	0	0	12	26	10
Guinée Equatoriale	113	118	107	5	4	6	11	4
Tchad	196	213	194	17	9	11	19	7
Total	**1 945**	**1 989**	**1 728**	**44**	**2**	**100**	**261**	**100**

3. Formation

3.1 Service des Actions de Formation Continue

La formation continue s'est poursuivie au cours de l'année 2004 avec l'organisation des enseignements professionnels spécialisés par correspondance. Ainsi, il a été dispensé aux Agents des Clauses et Conditions Générales (ACCG) d'une part, des cours internes qui ont passé en revue les principaux métiers de la Banque, et d'autre part, des enseignements diffusés par les organismes extérieurs que sont le Centre de Formation Professionnelle, Comptable et Financière (CFPCF) de Yaoundé et le Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB) avec notamment l'Institut de Formation Bancaire (IFB) et l'Institut Technique de Banque (ITB).

Les cours internes ont enregistré la participation de 83 agents, en baisse de 6 % par rapport à l'année 2003. De même, le nombre d'agents inscrits aux autres formations par correspondance citées ci-dessus, notamment à l'IFB et à l'ITB, a diminué de 31 % et 59 % respectivement.

Par ailleurs, 8 AES et 2 ACCG ont effectué des stages d'adaptation, de perfectionnement, d'imprégnation ou de recyclage dans des Centres autres que ceux de leur affectation.

3.2 Service des Actions Extérieures de Formation

Les activités du Service des Actions Extérieures de Formation ont porté au cours de l'année 2004 sur trois domaines principaux :

3.2.1. Projet BCEAO/BEAC de formation en gestion macroéconomique

Mise en œuvre à partir de septembre 2001, la deuxième phase du projet est arrivée à son terme en décembre 2004. Durant l'année sous revue, outre le programme de formation, le projet a créé une antenne nationale, dotée de l'équipement informatique nécessaire, dans chacun des 14 pays membres de l'UEMOA et de la CEMAC. Ces antennes constituent le relais du projet auprès de ces pays et ont vocation à assurer le renforcement des capacités dans les administrations économiques et financières respectives.

S'agissant du programme de formation 2004, les cours suivants ont été organisés :

- finances publiques et politiques de réduction de la pauvreté (Bamako, du 9 au 27 février) ;

- Analyse des comptes macroéconomiques (Lomé, du 14 juin au 2 juillet) ;

- Intégration économique régionale et enjeux de la mondialisation (Douala, du 9 au 27 août) ;

- Interactions entre la politique budgétaire, la politique monétaire et les marchés (Brazzaville, du 19 avril au 7 mai) ;

- Lutte contre la délinquance financière, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (Ouagadougou, du 11 au 29 octobre) ;

- Techniques quantitatives de modélisation (Yaoundé, du 29 novembre au 17 décembre).

Au total, les six cours ont connu la participation de 205 personnes dont 92 originaires de la CEMAC.

3.2.2. Cours de l'Institut du FMI

L'Institut du FMI a accueilli à Washington, 7 agents d'encadrement supérieur de la Banque dans le cadre des cours de portée macroéconomique. En outre, deux cours régionaux conjoints FMI/BEAC, regroupant les ressortissants des Etats membres de la CEMAC, de la République Démocratique du Congo, du Rwanda, du Burundi, de l'Angola et de certains pays de l'océan indien, se sont déroulés à Yaoundé.

3.2.3. Séminaire de l'IBFI

Au cours de l'année 2004, 18 AES de la Banque ont participé aux différents séminaires organisés par l'Institut Bancaire et Financier international (IBFI) de la Banque de France, dans le cadre du Protocole de Coopération en matière de formation signé entre la BEAC et la Banque de France.

3.2.4. Cours de l'Institut Multilatéral d'Afrique (IMA)

Institut créé à l'initiative du FMI, de la Banque Mondiale et adossé à la Banque Africaine de Développement, l'IMA est une structure décentralisée poursuivant un programme similaire à celui de l'institut du FMI. Durant l'année 2004, 11 agents d'encadrement supérieur de la Banque ont suivi ses cours.

3.2.5 Autres formations

Cinq cadres de la Banque ont également suivi des séminaires spécialisés, organisés par le CEFEB à Marseille (4 AES) et l'Institut du Commundi à Paris (1 AES).

3.3 Pôle Régional de Formation en Gestion de la Dette

Au cours de l'année 2004, le Pôle-Dette dont les services sont hébergés au Siège de la BEAC à Yaoundé a mis en œuvre des activités de formation, un programme d'appui institutionnel à la gestion de la dette en Zone Franc, des missions d'assistance technique et un programme de formation des formateurs.

3.3.1. Activités de Formation

Le Pôle-Dette a organisé, conjointement avec Debt Relief International (DRI), deux ateliers nationaux sur l'élaboration de stratégies de désendettement durable au Niger (Niamey, du 12 au 23 avril 2004) et au Sénégal (Dakar, du 19 au 31 juillet 2004).

Les autres actions de formation du Pôle-Dette ont porté sur les séminaires suivants : (i) séminaire régional de formation des formateurs sur le logiciel

Debt-Pro, la méthodologie des ateliers de deuxième génération et la méthodologie de la recherche (Limbé, du 26 janvier au 11 février 2004) ; (ii) séminaire de formation des équipes nationales d'analyse de la viabilité de la dette publique (Dakar, du 8 au 19 mars 2004), en partenariat avec DRI ; (iii) séminaire régional sur les aspects juridiques de la dette et plus spécifiquement sur la gestion des accords de prêts et la rédaction des clauses spécifiques desdits accords (Lomé, du 2 au 13 août 2004), en collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la Recherche et la Formation (UNITAR) ; (iv) séminaire régional sur le logiciel SYGADE [19] (Ouagadougou, du 13 au 18 septembre 2004), en partenariat avec la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) ; et (v) atelier régional sur l'analyse de la viabilité de la dette intérieure (Douala, du 6 au 17 décembre 2004), conjointement avec DRI.

Le public, visé par ces actions de formation, était composé de décideurs, de juristes, de gestionnaires de la dette, de macro-économistes, des cadres responsables de l'exécution et du suivi des programmes de lutte contre la pauvreté et des informaticiens. Au total, 254 participants ont bénéficié de ces activités, en provenance de la CEMAC, de l'UEMOA, du Burundi, de Djibouti, de la Guinée, de la Mauritanie, de la République Démocratique du Congo et du Rwanda.

3.3.2. Programme d'appui institutionnel de gestion de la dette

Le Pôle-Dette et DRI ont organisé en 2004, quatre missions d'appui institutionnel à la gestion de la dette publique au Burkina Faso (Ouagadougou, du 12 au 21 avril 2004), au Mali (Bamako, du 3 au 8 juin 2004), en République Centrafricaine (Bangui, du 26 juin au 4 juillet 2004) et au Togo (Lomé, du 2 au 13 août 2004). Ces missions avaient pour principal objectif d'identifier avec les autorités de ces pays, des mesures destinées à rapprocher l'organisation institutionnelle de la gestion de la dette des standards internationaux. Dans ce contexte, elles se sont concentrées sur quatre grands domaines, à savoir (i) le cadre juridique et institutionnel de la gestion de la dette, (ii) la coordination de la gestion de la dette avec les politiques macro-économiques et financières ainsi que le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, (iii) la gestion stratégique et opérationnelle et l'organisation fonctionnelle de la dette publique et (iv) les systèmes d'évaluation et de contrôle de la gestion de la dette publique.

3.3.3. Missions d'assistance technique

Au titre de l'assistance technique, le Pôle-Dette a réalisé en 2004 deux missions : appui à la préparation des négociations du Gabon avec le Club de Paris (Libreville, du 19 au 24 avril 2004) et assistance auprès de la Commission Nationale d'Analyse de la Dette du Tchad (N'Djamena, du 10 au 18 mai 2004).

3.3.4. Programme de formation des formateurs

Ce programme a connu une accélération en 2004 à travers l'élaboration des plans de formation individualisés, la publication d'une brochure sur le programme de formation des formateurs et la participation de 22 personnes à des stages et des cours de formation organisés par le Pôle-Dette.

[19] *SYGADE : Système de Gestion et d'Analyse de la Dette Extérieure.*

4. Gestion des immobilisations

En 2004, la Banque a poursuivi l'effort de modernisation et de renouvellement de ses équipements en vue de s'adapter à un monde en pleine mutation et assumer ses missions.

C'est ainsi que dans le domaine de la construction, les immeubles de Franceville et de Berberati achevés ont été réceptionnés, une extension a été lancée à la salle de tri de Yaoundé pour faire face à la croissance des activités et des effectifs de ce centre ; tandis que les études préliminaires au lancement des travaux de construction des nouveaux immeubles de Ouesso, Pointe-Noire et Moundou ont été engagés. Dans un souci de conservation du patrimoine, les actions menées ont consisté en la réhabilitation de la climatisation de Libreville et des installations électriques de Yaoundé, la reprise de l'étanchéité d'Oyem, la poursuite de la remise en état de la circulation d'eau glacée à Brazzaville, le renforcement des ouvrants et dormants sur les façades de Limbe.

Des travaux pour l'adjonction de nouveaux transformateurs ont été lancés et des groupes électrogènes de plus grande puissance ont été installés à Bata et N'Djamena en vue d'une plus grande autonomie en énergie électrique pour faire face aux délestages observés sur la desserte publique. Il en est de même également de la mise aux normes de la Banque de l'ensemble du réseau en y étendant au fur et à mesure l'ensemble des fonctionnalités requises. C'est le cas de l'installation d'une chaîne de broyage de papier fiduciaire à Franceville, de la mise en place d'un dispositif d'extinction incendie sur les plateaux informatiques des Directions Nationales, du renforcement du contrôle d'accès au compartiment de l'Emission grâce à l'installation au site pilote de Douala de la biométrie (lecture des empreintes digitales) sécurisant ainsi les opérations de versements des banques et de mouvements de fonds.

Par ailleurs, l'optimisation des équipements et la sécurisation des canaux de communication satellitaire et électronique a conduit au développement de solutions nouvelles, qui garantiraient outre la confidentialité de la transmission des données mais également une continuité des activités de la Banque en tout temps. Pour le VSAT, des études ont été entamées en vue de sa reconfiguration avec comme clef de voûte, la mise en place d'un site de secours à Libreville permettant la reprise des activités « à chaud », en cas d'arrêt de la station mère des Services Centraux. En ce qui concerne la messagerie d'entreprise «Intranet-Extranet », l'adjonction d'une « signature numérique », de façon à renforcer le niveau de confidentialité, lors de la circulation des données, toutes choses qui favoriseront le recours au support électronique.

Enfin, la Banque a procédé au renouvellement des matériels et mobiliers (mobilier, moyens de transport) et des logiciels devenus obsolètes par des acquisitions nécessaires à son fonctionnement.

5. Gestion du matériel monétaire

5.1. Circulation fiduciaire

En rapport avec la consolidation économique dans la CEMAC et la forte progression des avoirs extérieurs nets du système monétaire, le montant des billets et pièces en circulation hors Banque Centrale (circulation fiduciaire) a progressé de 11,3 %, s'établissant à 991,1 milliards de francs au 31 décembre 2004 tous pays confondus, contre 890,3 milliards au 31 décembre 2003. Les billets ont représenté 96,6 % de la circulation fiduciaire totale, soit 957,7 milliards (dont 19,5 milliards de billets de l'ancienne gamme, 826,7 milliards de billets de type 1992 et 111,5 milliards de billets de type 2002), contre 33,4 milliards pour les pièces, soit 3,4 % de la circulation globale.

Cette tendance est observée dans tous les Etats à divers degrés. La Guinée Equatoriale a enregistré une hausse significative (32 %) de sa circulation fiduciaire pour la quatrième année consécutive. De même, les billets et monnaies en circulation ont augmenté de 16,9 % au Congo, 15,9 % en République Centrafricaine, 11,7 % au Gabon, 8,2 % au Cameroun et 4,2 % au Tchad.

5.2. Activité générale des caisses

Les flux des billets et des pièces aux guichets de la Banque (versements et prélèvements) ont enregistré une hausse de 3,2 % en 2004 pour s'élever à 3 199,1 milliards.

L'exercice 2004 a été marqué par un excédent des prélèvements des billets et des pièces par rapport aux versements.

Le montant des billets et pièces versés aux guichets de la Banque s'est tassé (- 0,5 %) pour se fixer à 1 548,7 milliards à fin décembre 2004 pour l'ensemble des pays de la Sous-région. La situation est cependant contrastée selon les Etats avec un accroissement au Congo (11,4 %) et au Tchad (2,5 %), contre un fléchissement en Guinée Equatoriale (- 9,3 %), au Gabon (- 6,7 %), en République Centrafricaine (- 5,2 %) et au Cameroun (- 2,4 %).

Les prélèvements des signes monétaires ont progressé de 7 % pour s'établir à 1 650,4 milliards à fin décembre 2004 pour l'ensemble des pays de la Communauté. A l'exception du Tchad qui a connu une baisse de 20,6 % en raison du fléchissement des financements de la campagne cotonnière, cette tendance haussière a été observée dans les autres Etats, à savoir 27,5 % au Congo, 13,7 % en République Centrafricaine, 12,3 % en Guinée Equatoriale, 10,1 % au Cameroun et 1,7 % au Gabon.

5.3. Activités des salles de tri

En 2004, au total 339 408 000 coupures ont été triées par Etat et en qualité contre 314 623 000 billets au cours de l'année précédente, soit une hausse de 7,9 %. Le volume des billets triés en qualité s'est établi à 286 033 000 coupures, contre 276 202 000 en 2003, soit un accroissement de 3,6 %.

A l'issue du tri en qualité, 132 300 000 billets valides, toutes dénominations confondues, ont au total été récupérés en 2004 ; ce qui correspond à un taux moyen de récupération des billets de retour de circulation de 46,4 %, contre 63,7 % en 2003. Cette sensible dégradation du taux de récupération est essentiellement imputable à la mauvaise qualité des billets déplacés du Tchad et de la République Centrafricaine rapatriés par les autres Etats, ainsi qu'au vieillissement prématuré observé sur les coupures de la gamme 2002.

Les résultats de tri en qualité par coupures se présentent comme indiqués dans le tableau 41 ci-dessous :

Tableau 41 : Statistiques du nombre de billets triés et des taux de récupération dans chaque dénomination

Coupures	Nombre de billets triés en milliers		Taux de récupération	
	2003	2004	2003	2004
10 000 F	100 613	111 441	84,0 %	63,3 %
5 000 F	91 326	91 470	75,1 %	51,3 %
2 000 F	27 157	29 367	41,3 %	27,4 %
1 000 F	43 816	36 273	21,6 %	13,2 %
500 F	13 290	17482	15,3 %	11,7 %
Total et Taux moyen de récupération	**276 202**	**286 033**	**63,7 %**	**46,4 %**

Vue d'une salle de tri de la BEAC

5.4. Niveau des stocks

Le niveau des encaisses (signes émis et non émis) détenues par la Banque au 31 décembre 2004 a atteint 4 123,5 milliards de francs, contre 3 424,1 milliards en 2003, en forte progression (20,4%). Cette hausse est attribuable à la poursuite des livraisons des billets neufs de la gamme 2002 dont la valeur en stock s'élève à 2 868,5 milliards de francs. Le taux de couverture de la circulation fiduciaire s'est ainsi raffermi, passant de 415% en 2003 à 476,6 % en 2004.

5.5. Billets exportés hors de leur territoire d'origine

Le stock de billets exportés hors de leur territoire d'émission est ressorti à 40,6 millions de coupures pour une valeur faciale de 155,3 milliards de francs au 31 décembre 2004, contre 79,5 millions de billets d'une valeur faciale de 358,5 milliards l'année précédente, soit une diminution de 48,9 % en volume et 56,7 % en valeur.

Cette baisse a affecté tous les Etats mais à différents degrés. Ainsi, les stocks de billets tchadiens et centrafricains exportés se sont respectivement contractés de 81 % et 59 %, alors que ce repli est de 46 % pour les billets du Congo, 42,6 % pour ceux du Cameroun, 41 % pour ceux du Gabon et 22,5 % pour ceux de la Guinée Equatoriale.

Les billets centrafricains ont représenté près du tiers des billets exportés en 2004 suivis des billets gabonais (24 %), congolais et camerounais (13,2 %), tchadiens (10,7 %) et enfin équato-guinéens (8 %). L'essentiel des stocks de billets déplacés (53,6 %) reste concentré dans les Centres du Cameroun, surtout à Douala et Garoua.

Encadré n° 7 : Démonétisation des billets des gammes antérieures à 1992

Conformément à la décision du Comité Ministériel en sa séance du 12 novembre 2003, tenue à Yaoundé, la démonétisation des billets des gammes antérieures à 1992 et leurs échanges ont effectivement démarré le 1er avril 2004.

Au 31 décembre 2004, 1,27 milliard de francs ont été récupérés sur les 22 milliards en circulation. En conséquence, la Banque a entrepris une campagne de sensibilisation auprès des populations des villes secondaires en vue d'accélérer les échanges pour la période restante dont la date butoir est fixée au 30 septembre 2006.

Billets démonétisés échangés du 1er avril au 31 décembre 2004

	10 000	5 000	1 000	500	Nombre de billets	Valeur faciale
Cameroun	61 394	24 388	37 000	32 000	154 782	788 880 000
Tchad	7 000	11 000	24 000	13 000	55 000	155 500 000
République Centrafricaine	1 000	1 000	1 000	1 000	4 000	16 500 000
Congo	8 000	9 000	1 000	11 000	29 000	131 500 000
Gabon	11 000	8 000	7 000	9 000	35 000	161 500 000
Guinée Equatoriale	1 000	0	1 000	14 000	16 000	18 000 000
Total	**89 394**	**53 388**	**71 000**	**80 000**	**293 782**	**1 271 880 000**

BANQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

DEMONETISATION DES BILLETS BEAC

La Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) informe le public que ses billets antérieurs à la gamme 1992, présentés ci-dessus, ainsi que ceux dits de "type ancien" seront démonétisés donc privés de cours légal et du pouvoir libératoire

pour compter du 1er avril 2004

L'opération d'échange de ces billets démonétisés se fera selon le calendrier ci-après :

- **du 1er avril au 30 septembre 2004 : aux guichets des banques commerciales et aux guichets de la BEAC ;**
- **du 1er octobre 2004 au 30 septembre 2006 : exclusivement aux guichets de la BEAC dans les six États ;**
- **à partir du 1er octobre 2006, ces billets ne seront plus acceptés ni échangés aux guichets de la BEAC.**

Pour toute information complémentaire, veuillez vous renseigner auprès de votre banque ou des différents centres de la BEAC

www.beac.int

6. Informatisation des services

Au cours de l'année 2004, la Banque a poursuivi la mise en œuvre de certains des projets initiés en 2003 et engagé de nouveaux chantiers destinés à améliorer son système d'information.

6.1. Gestion du personnel, paie et prêts

Le projet sur l'informatisation des domaines « Gestion du Personnel », « Gestion des Prêts » et le développement de « l'Interface Comptable » avec l'application « Easy-Open » ont été finalisés.

Pendant les travaux du Site Pilote qui ont eu lieu à la Direction Nationale de Libreville, les utilisateurs, les informaticiens des différents Centres et les membres du groupe projet informatique ont pu procéder à toutes les opérations de déploiement et d'activation de l'interface comptable.

Depuis la fin de l'année 2004, l'application « Gestion du Personnel, de la Paie et des Prêts » et « l'Interface Comptable » avec l'application « Easy Open » sont opérationnelles dans tous les Centres de la Banque.

6.2 Marché Monétaire

L'activation de l'interface entre les applications « Easy Comptabilité » et « Marché Monétaire » a été réalisée dans toutes les Directions Nationales ainsi qu'aux Agences de Douala et Pointe-Noire. L'application est actuellement exploitée en temps réel, éliminant ainsi le travail en double commande.

6.3 Balance des paiements

Sur instruction du Gouverneur, l'application « Balance des Paiements » utilisée dans les autres Etats membres a été cédée à l'Etat Camerounais. Cette application a été déployée à la Cellule Balance des Paiements de la Division des Analyses Conjoncturelles au Ministère des Affaires Economiques, de la Programmation et de l'Aménagement du Territoire du Cameroun. Des formations théoriques et pratiques ont été dispensées à cet effet aux informaticiens et agents dudit ministère.

6.4. Salle des Marchés de la BEAC

Pour sa Salle des Marchés, la Banque a engagé une politique d'informatisation visant à doter cette structure d'outils à la pointe et adaptée à ses besoins. Ces outils devaient également répondre à une problématique de diversification et d'augmentation quantitative des activités de la Salle. C'est ainsi que l'application ACCESS, utilisée jusqu'alors, a été jugée fonctionnellement et techniquement limitée. La décision de mettre en œuvre une nouvelle application a ainsi été prise. Comme fonctionnalités, la nouvelle application autorisera la prise en compte de la gestion des titres souverains ; elle intégrera l'architecture trois/tiers utilisant la technologie WEB et fonctionnera avec une base de données Oracle (SGBD de référence de la BEAC). Un site de secours informatique est également prévu afin de garantir la continuité des activités de la Salle.

6.5. Projet de certification numérique

Après l'installation de l'infrastructure de base de la signature numérique aux Services Centraux, les travaux engagés en vue de la mise en place de la signature numérique à la Banque se sont poursuivis avec la création, par l'Autorité d'enregistrement de la BEAC, de l'ensemble des certificats numériques des utilisateurs. Ces pièces d'identités numériques, destinées à identifier l'ensemble des signataires de catégories A, B, C et D, ont été ensuite distribuées aux ayants droit dans tous les Centres de la Banque.

Des actions de formation ont également été initiées au Siège et à la Direction Nationale de Yaoundé, alors érigés en Site Pilote.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, les responsables de la Banque ont demandé la restructuration du projet avec notamment la création des organes de décision et de contrôle ainsi que la délimitation du cadre d' application de la signature numérique à la Banque.

7. Communication

Les efforts de la Banque en vue de dynamiser et de renforcer sa communication externe et interne se sont poursuivis et intensifiés au cours de l'année 2004.

En matière de communication externe, les actions les plus médiatisées ont concerné (i) l'organisation à Yaoundé de la 28ème réunion du Conseil des Gouverneurs de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) et de l'élection du Gouverneur de la BEAC à la Présidence de cette Association, et (ii) la campagne de communication grand public relative à la démonétisation des billets de banque des gammes antérieures à 1992.

Dans le cadre de la réunion de l'ABCA, l'occasion a été donnée à la Banque d'informer le public, à travers les médias nationaux et internationaux, sur le rôle de l'ABCA, son fonctionnement et les sujets examinés par les Gouverneurs lors des Assises de Yaoundé. S'agissant de l'opération de démonétisation des billets des gammes antérieures à 1992, la Banque se devait d'informer et d'inviter les populations de la CEMAC détentrices des billets de banque touchés par la Décision du Comité Ministériel du 12 novembre 2003 à procéder à leur échange suivant le calendrier arrêté.

Sur le plan de la communication institutionnelle et des relations publiques, le Gouverneur a présenté en 2004, sur invitation de certaines institutions nationales ou internationales, au cours de réunions, symposiums ou séminaires organisées dans la CEMAC et en Europe, plusieurs communications axées sur la politique monétaire de la BEAC, le rôle de la Banque dans le processus d'intégration sous-régionale, la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du développement, etc.

On notera notamment ses interventions à l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie à Paris, à l'Université de Yaoundé II au Cameroun et devant les députés de l'Assemblée Nationale de la République Gabonaise à Libreville. Cette dernière communication, la première du genre, procède de l'exigence de responsabilité et de transparence qui est indissociable de l'autonomie, voire de l'indépendance, reconnue aux Banques Centrales modernes. Jusqu'à présent, la BEAC a rempli cette obligation de plusieurs façons, à savoir (i) la communication annuelle du Gouverneur à la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC, (ii) les rencontres périodiques avec la presse, les opérateurs économiques, le secteur bancaire et les universitaires, et (iii) la publication du Rapport annuel de la Banque et des autres documents qui sont mis à la disposition du public.

Sur le plan de la communication interne, à côté des traditionnels supports de communication utilisés au sein de la BEAC, le Gouverneur a multiplié ses rencontres avec le personnel pour pouvoir adresser, personnellement, des messages aux agents des Services Centraux et de la Direction Nationale de Yaoundé, de l'Agence de Douala et de la Direction Nationale de Libreville.

Enfin, il est à noter que sur le plan des technologies de l'information, le projet Intranet a démarré en août 2004. Ce projet s'inscrit en droite ligne du processus visant à faciliter la communication et le partage du travail au sein de la BEAC. Son

aboutissement permettra, au cours des prochaines années, de renforcer le dispositif de communication interne au sein de la Banque.

8. Contrôle des services

8.1. Contrôle et suivi des Centres

Au cours de l'exercice 2004, la Direction du Contrôle Général (DCG) dans le cadre de son programme de contrôle a réalisé des inspections générales à l'Agence de Bafoussam, au Bureau Extérieur de Paris, aux Centres de Franceville, de N'kongsamba et au Département de Gestion et Sécurité au sein du Secrétariat Général.

Des missions de Suivi des recommandations ont également été menées à la Direction de l'Emission Monétaire (DEM), aux Agences de Garoua et de Port-Gentil.

8.2. Contrôle sur pièces et prévention des risques

En 2004, la Direction du Contrôle Général, dans le cadre du contrôle sur pièces, a reçu et analysé des états de fin de mois, des procès-verbaux relatifs aux contrôles périodiques de l'Emission Monétaire et aux passations de service, en provenance des 18 Centres de la Banque.

8.3. Destruction des billets usés

Durant la période sous revue, il a été procédé à la destruction de 150 180 448 billets usés dans les Centres de Yaoundé, N'Djamena, Brazzaville, Libreville, Malabo, Bangui, Douala, Garoua, N'kongsamba, Bafoussam, Franceville et Oyem. Ces opérations de destruction sont en augmentation de 46 % par rapport à l'année précédente. Cet important accroissement s'explique par le classement systématique en « usés » des billets de l'ancienne gamme.

Une mission conjointe Direction de l'Emission Monétaire – Direction du Contrôle Général s'est rendue à Chamalières en France en vue de finaliser la liquidation des commandes de billets de la gamme 2002.

8.4. Enquêtes menées

Des enquêtes spécifiques ont été réalisées suite à des incidents survenus dans les Centres de Douala, de Libreville, d'Oyem et de N'kongsamba. Des sanctions ont été prises à l'endroit des agents indélicats.

8.5. Supervision des passations de service

La Direction du Contrôle Général a supervisé les passations de service entre Chefs de Centre Entrant et Sortant, dans les Centres de Bata, N'Djamena, Bangui et Franceville.

8.6. Formations – Stages – Séminaires

Au cours de l'année 2004, la Direction du Contrôle Général a participé aux séminaires de formation sur la cartographie des risques, l'audit de la Salle des Marchés et l'Audit Interne dans une Banque Centrale organisés par l'Institut Bancaire et Financier International (IBFI) de la Banque de France.

En octobre, la DCG a organisé un séminaire-atelier à la Direction Nationale de Libreville pendant lequel ont été notamment débattus les thèmes suivants : (i) la Charte d'audit et le Code de déontologie ; (ii) le manuel de procédures du contrôle sur pièces ; (iii) le manuel de procédures de la Salle des marchés ; (iv) la cartographie des risques ; et (v) la mise

à jour du manuel de procédures de contrôle des Agences.

Elle a également pris part aux travaux sur la réforme du système comptable de la Banque, au groupe d'études sur la comptabilisation des commandes et des émissions des signes monétaires ainsi qu'aux travaux du Comité de coordination et de suivi sur la reforme du système de paiement.

9. Activités juridiques et contentieux

Au cours de l'année 2004, le Département des Affaires Juridiques et des Contrats (DAJC) a été saisi de plusieurs dossiers à traiter, essentiellement dans ses quatre principales rubriques d'activité, à savoir les contrats et conventions, les saisies et voies d'exécution, les dossiers du personnel, les dossiers de réforme et de consultations diverses.

Le Département a examiné 56 contrats et conventions dont notamment ceux concernant la maintenance des logiciels et des matériels de télécommunications par VSAT de la Banque, l'assistance et le conseil pour la préparation et la mise en œuvre du projet de réforme du système comptable de la BEAC et la fourniture du système de télécompensation sous-régional.

En matière de saisies et voies d'exécution, soixante treize nouveaux dossiers de saisies ont été enregistrés ainsi que quatorze dénouements par paiement au saisissant et soixante mainlevées. De façon générale, l'on note une relative accalmie au Cameroun et des signes d'une augmentation dans les autres pays, dont le Tchad et le Congo, où les procédures restent négligeables en nombre mais gagnent en intensité au plan judiciaire.

Vingt-deux dossiers concernant le personnel ont été ouverts au cours de l'année. La Banque a été impliquée directement en demande ou en défense dans cinq procédures contentieuses engagées dans l'année et suivies par le Département, dont une assignation en paiement en instance devant la Cour de Justice de l'OHADA.

Les consultations diverses traitées sont au nombre de 51. Les avis émis ont concerné des dossiers importants dont notamment le mécanisme du Fonds des Générations Futures prévu dans le cadre de la gestion des ressources pétrolières du Tchad, la réforme du Système comptable de la Banque, la réforme des Systèmes de Paiement et Règlement, les procédures de la Salle des Marchés, la refonte des règles et procédures de la Direction du Contrôle Général et le projet de Marché financier régional.

Le Département a représenté la Banque aux réunions de concertation des Institutions sous-régionales d'intégration juridique de l'espace OHADA et a animé, dans le cadre des suites des démarches communes BCEAO/BEAC, la première réunion technique tripartite avec le Secrétariat Permanent de l'OHADA sur les questions relatives au droit uniforme OHADA.

10. Gestion des réserves extérieures

La gestion active d'une partie des réserves de change de la Banque est opérée à la Salle des Marchés de la BEAC. Cette structure a été renforcée en 2004 par la mise en place d'un Middle Office qui a pour rôle de gérer les risques inhérents à la gestion des réserves. En 2004, les résultats de la Salle des Marchés se sont inscrits dans un contexte international marqué par (i) la dépréciation du dollar américain et le raffermissement de l'euro sur les marchés de change, (ii) le maintien, voire le resserrement, des taux directeurs des Banques Centrales des pays industria-

lisés, et (iii) la faiblesse du niveau des taux longs sur les marchés obligataires. La Salle des Marchés a désormais trois compartiments à savoir le Front, le Middle et le Back Offices placés sous la responsabilité du Directeur des Relations Financières Extérieures.

10.1. Gestion des réserves de change et de l'or de la Banque

En 2004, la position globale de change s'est située à 154,3 millions d'euros en début janvier. Cette enveloppe a évolué à la baisse dans un premier temps pour atteindre son plus bas niveau à 144,66 millions d'euros à fin août. Dans un deuxième temps, elle est repartie à la hausse, clôturant l'exercice à 226,52 millions d'euros à fin décembre. En moyenne, la position globale de change a été de 156,25 millions d'euros en 2004, contre 146,83 millions d'euros en 2003, soit une hausse de 8,6 %. Cette position globale de change est ressortie à 9,98 % des avoirs extérieurs de la Banque en décembre 2004.

La position de change est restée essentiellement en euro conformément au Benchmark [20] devises fixé par le Comité de Stratégies. Ainsi, la position en euro a varié entre 96,14 % et 99,92 %, tandis que pour les devises autres que l'euro, à savoir le dollar, le franc suisse et la livre Sterling, leur position a varié entre 0,8 % et 3,86 %.

Les instruments de placements sont composés des dépôts secs et des produits de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) à savoir les Fixbis [21] pour les opérations sur titres et assimilés à moins d'un an et les MTI [22] pour les opérations sur titres et assimilés à plus d'un an.

Le montant maximum affecté aux dépôts est de 50 % de la valeur de marché du portefeuille. Ces dépôts sont placés sur une durée maximale de deux semaines pour préserver la liquidité du portefeuille. Ils sont négociés aux conditions des marchés monétaires avec les contreparties bancaires autorisées qui ont un rating de A au moins, donné par les grandes agences de notations (Fitch, Moody's et Standard and Poors).

Le montant alloué aux titres ou Fixbis et MTI peut atteindre 100 % de la valeur de marché du portefeuille si les dépôts secs sont moins attractifs. Les achats et ventes de titres sont négociés avec la BRI aux conditions de marché. Les cotations de ces titres sont en permanence affichées sur les écrans de Bloomberg et de Reuters. Les achats des titres sont effectués pour reconstituer le portefeuille, tandis que les ventes de titres sont motivées par la réalisation des gains ou pour disposer d'une trésorerie nécessaire aux règlements des échéances des Etats vis-à-vis des bailleurs de fonds.

S'agissant de la gestion de l'or, 50 000 onces ont été cédées en septembre 2004 pour tirer profit de la hausse des cours. Le reste du stock d'or a été placé auprès des contreparties bancaires autorisées. Les taux de rémunération des dépôts sont restés négatifs pour les durées de placement inférieur à 6 mois et en deçà de 1% pour les durées de placement à 1 an. A fin décembre 2004, le stock d'or de la Banque est revenu à 178 486,727 onces pour une valeur de marché de 37 717,34 millions de francs CFA, contre 228 759,727 onces pour une valeur de marché de 49 644,1 millions en décembre 2003.

[20] *Benchmark devises : Référence cible de la répartition de la position de change en devises.*
[21] *Fixbis ou Fixed rate Investment at Bis est un instrument de placement assimilable au titre précompté à court terme*
[22] *MTI ou Medium Term Instruments est un instrument de placement assimilable au titre postcompté à moyen terme.*

Encadré n° 8 : Création d'un Middle Office à la Salle des Marchés

La Salle des Marchés s'est dotée, en avril 2004, d'une nouvelle unité, en l'occurrence le Middle Office (ou Service de Gestion des Risques), qui est l'organe de contrôle interne de premier niveau. Le contrôle interne de deuxième niveau est assuré par la Direction du Contrôle Général, tandis que celui de troisième niveau relève du Collège des Censeurs et du Comité d'Audit. Quant au contrôle externe, il est de la compétence des Commissaires aux Comptes. Ce nouveau service de suivi des risques vient compléter la structure mise en place en 2001 qui était dotée au départ d'un Front Office, d'un Back Office et des Superviseurs.

Sous la responsabilité d'un Agent d'Encadrement Supérieur, le Middle Office assure la surveillance et le reporting des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels liés aux activités de la Salle des Marchés, ainsi qu'à la gestion déléguée des réserves. Ce service est également responsable de la gestion déléguée des réserves de change provenant des recettes pétrolières des Etats membres de la Banque.

A cet effet, le Middle Office est chargé de :

- gérer les risques de crédit (suivi du respect des limites, avec mise à jour notamment des ratings et du capital des Contreparties) ;
- gérer les risques de marché (maintenance et révision des benchmarks devises et placements, ainsi que le suivi du respect des limites de variation) ;
- gérer les risques opérationnels et juridiques (coordination du suivi des incidents, centralisation des conventions signées avec les Contreparties et Correspondants, rapprochement des messages Swift émis avec les opérations traitées, liste des accréditations, etc) ;
- valoriser les portefeuilles réels et les benchmarks ;
- donner un avis technique sur les risques de tout nouvel actif de placement ;
- calculer les performances des activités de la Salle des Marchés ;
- assurer la cohérence des résultats économiques et comptables ;
- assurer le secrétariat du Comité de Stratégies et du Comité Opérationnel ;
- participer à la rédaction du rapport d'activité mensuel et annuel de la Salle des Marchés.

10.2. Résultats de la Salle des Marchés

Les résultats de la Salle des marchés sont composés des résultats nets des placements, des résultats de change et de divers produits et charges.

En 2004, les produits des placements se sont élevés à 2 474,6 millions de francs (dont 28,4 millions d'intérêts sur dépôts or) contre 3 169,43 millions (dont 158,92 millions d'intérêts sur dépôts or) en 2003, soit une baisse de 21,9 %. Cette diminution s'explique par le niveau des taux d'intérêt bas sur les marchés monétaires en euro et sur le marché de l'or, d'une part, et par des marchés obligataires peu attractifs sur le compartiment euro, d'autre part. Les charges de placements ont diminué de plus de deux tiers pour se situer à 210,34 millions en 2004. Au total, les produits nets des placements ont atteint 2 265,5 millions en 2004, contre 2 572,9 millions en 2003, soit une régression de 11,9 % sur un an.

Le résultat de change a dégagé un gain de 686,62 millions de francs en 2004 contre une perte de 902,59 millions en 2003. Cette amélioration résulte de la prise des positions spéculatives sur le dollar et des opérations de change pour l'acquisition de DTS.

Les produits divers ont atteint un montant de 240,3 millions de francs en 2004 et sont constitués des gains réalisés sur la cession d'une partie de l'or et des commissions de transfert. En 2003, ces produits s'élevaient à 146,3 millions, soit une appréciation de 9,5 % sur un an.

Le résultat agrégé de la Salle des Marchés fait ressortir un profit net de 3 191,3 millions de francs en 2004 contre 1 816,61 millions en 2003, soit une augmentation de 75,6 % sur un an des résultats générés par la gestion active des réserves de change.

11. Fonctionnement de la Caisse de Retraite de la Banque Centrale (CRBC)

Au cours de l'année 2004, les Organes de Décision de la Caisse de Retraite de la Banque Centrale (CRBC), à savoir le Conseil de Surveillance et l'Assemblée Générale, ont tenu régulièrement leurs réunions statutaires et pris les décisions utiles au bon fonctionnement de la Caisse.

Les réunions du Conseil de Surveillance ont notamment permis :

- L'adoption et la mise en application des nouveaux tarifs de la CRBC avec prise d'effet au 1er janvier 2003.

- La revalorisation du point indiciaire de la Caisse de 2 160 à 2 182 franc CFA à compter du 1er janvier 2004.

- L'adoption d'une résolution réglant le sort définitif des provisions constituées pour les actifs non cotisants (ANC).

- La modification partielle du Règlement Intérieur de la Caisse suite à la mise en œuvre des nouveaux paramètres techniques.

Le Comité de Suivi, institué pour s'assurer du respect du mandat donné aux sociétés de gestion des actifs financiers de la Caisse, s'est réuni, pour sa part, à quatre reprises, en vue d'examiner les performances trimestrielles du portefeuille compte tenu de l'évolution du contexte économique et financier international et de donner les orientations nécessaires.

Le taux de rendement interne depuis l'origine du portefeuille d'actifs financiers de la CRBC s'est établi à 5,34 % à fin 2004, contre 4,08 % à fin 2003.

Le taux de couverture des engagements de retraite par les actifs a atteint 103 % à fin 2004.

Les autres données marquantes de la CRBC au 31 décembre 2004, sont les suivantes :

- Agents cotisants : 2077, soit par rapport à 2003, 104 nouveaux ;

- agents retraités : 251 ;

- bénéficiaires de rente indirecte : 284 (veuves et enfants confondus) dont 78 nouveaux bénéficiaires enregistrés au cours de la période sous revue.

Les prestations de la CRBC se sont situées à 1 195 millions (dont 82,5 millions de capitaux de départ à la retraite et 700 000 francs de frais d'obsèques) au cours de l'exercice 2004.

CHAPITRE II

AUTRES MISSIONS ET ACTIVITES DE LA BANQUE

A. EVOLUTION DU PROCESSUS D'INTEGRATION REGIONALE

1. Surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques

1.1. Résultats de la surveillance multilatérale au 30 juin 2004

Au 30 juin 2004, les performances suivantes ont été enregistrées par les Etats membres en matière de surveillance multilatérale :

- Trois pays, le Cameroun, le Gabon et le Tchad, respectent trois des quatre critères de la surveillance multilatérale ; le critère relatif à la non-accumulation des arriérés sur la gestion courante n'a été respecté par aucun de ces pays ;

- Deux pays, le Congo et la Guinée Equatoriale, respectent deux des quatre critères de la surveillance multilatérale ; outre le critère relatif à la non-accumulation d'arriérés de paiement sur la gestion courante qui n'a pas été respecté par les deux pays, celui relatif au taux d'endettement public n'a pas été atteint par le Congo et celui concernant le taux d'inflation ne l'a pas été par la Guinée Equatoriale ;

- La République Centrafricaine respecte un des quatre critères de la surveillance multilatérale, à savoir celui relatif au taux d'inflation.

1.2. Simulations des résultats de la surveillance multilatérale au 31 décembre 2004

Au 31 décembre 2004, les simulations en matière de surveillance multilatérale sont les suivantes :

- Quatre pays, le Cameroun, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad ont respecté trois critères sur quatre. Le critère relatif à la non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs et extérieurs n'a pas été observé par le Cameroun, le Gabon et le Tchad, tandis que celui relatif au taux d'inflation ne l'a pas été par la Guinée Equatoriale ;

- Un pays, le Congo, a respecté deux critères sur quatre. Ceux relatifs au taux d'endettement public et à la non-accumulation des arriérés de paiement intérieurs et extérieurs pendant la gestion courante n'ont pas été atteints ;

- Enfin, la République Centrafricaine respecte un des quatre critères de la surveillance multilatérale, à savoir celui relatif au taux d'inflation.

Tableau 42 : Résultats de la surveillance multilatérale dans la CEMAC au 30 juin 2004

CRITERES DE CONVERGENCE		PAYS							Nombre de pays respectant le critère		
		Cameroun	République Centrafricaine	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	Tchad	CEMAC	2004	2003	2002
1.	Solde budgétaire de base sur PIB (norme ⩾ 0)	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	**5**	**4**	**3**
2.	Taux d'inflation annuel moyen (norme ⩽ 3 %)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	**5**	**4**	**3**
3.	Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (norme ⩽ 70 %)	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	**4**	**4**	**4**
4.	Arriérés gestion courante intérieurs et extérieurs - (norme : délai de paiement < 120 jours)	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	**1**	**4**	**1**
Nombre de critères respectés par pays	2004	**3**	**1**	**2**	**3**	**3**	**3**	**3**			
	2003	**4**	**0**	**2**	**3**	**3**	**2**	**2**			
	2002	**4**	**1**	**0**	**3**	**2**	**1**	**2**			

N.B. - OUI = Critère respecté
- NON = Critère non respecté

Tableau 42 : Simulations de la surveillance multilatérale dans la CEMAC au 31 décembre 2004

CRITERES DE CONVERGENCE		PAYS							Nombre de pays respectant le critère		
		Cameroun	République Centrafricaine	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	Tchad	CEMAC	2004	2003	2002
1.	Solde budgétaire de base sur PIB (norme ⩾ 0)	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	**5**	**4**	**3**
2.	Taux d'inflation annuel moyen (norme ⩽ 3 %)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	**5**	**4**	**3**
3.	Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (norme ⩽ 70 %)	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	**4**	**4**	**4**
4.	Arriérés gestion courante intérieurs et extérieurs - (norme : délai de paiement < 120 jours)	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	**1**	**2**	**1**
Nombre de critères respectés par pays	2004	**3**	**1**	**2**	**3**	**3**	**3**	**3**			
	2003	**4**	**0**	**2**	**3**	**3**	**2**	**2**			
	2002	**4**	**1**	**0**	**3**	**2**	**1**	**2**			

N.B. - OUI = Critère respecté
- NON = Critère non respecté

2. Projet de Marché Financier Sous-régional

La mise en place du Marché Financier Sous-régional s'est poursuivie au cours de l'année 2004, avec notamment, la nomination des dirigeants de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC), la poursuite de la construction du siège de la Bourse régionale et l'installation de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) à Libreville.

2.1. Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC)

Au cours de la séance du Conseil d'Administration du 28 juin 2004, Monsieur Henri-Claude OYIMA a été confirmé au poste de Président dudit Conseil. Le 6 décembre 2004, le Conseil a nommé au poste de Directeur Général Madame Marlyn MOULIOM ROOSALEM.

Parallèlement, les travaux de construction du bâtiment du siège se sont poursuivis tout au long de l'année. La cérémonie de livraison de l'immeuble devrait intervenir au début de l'année 2005.

2.2. Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF)

Entièrement financé par les Etats membres, le budget de l'exercice 2004 de la COSUMAF, arrêté à 959 millions de francs, a été adopté par le Comité Ministériel de l'UMAC lors de sa séance du 31 mars 2004 à Bangui.

Monsieur Jean-Marie M'BIOKA a été nommé au poste de Secrétaire Général de la COSUMAF par le Comité Ministériel du 23 septembre 2004.

S'agissant des bureaux du siège, ils ont été entièrement équipés. Enfin, des tests ont été organisés avec le concours de la BEAC en vue du recrutement de quatre cadres supérieurs.

B. PROJET DE REFORME DES SYSTEMES DE PAIEMENT ET DE REGLEMENT

Les actions entreprises dans le cadre du projet de réforme des systèmes de paiement et de règlement ont porté en 2004 sur (i) le choix des fournisseurs pour la réalisation des systèmes de règlement brut en temps réel et de télécompensation, (ii) la validation par le Comité Régional de Suivi (CRS) des textes conventionnels propres à la gestion de chacune des trois composantes du futur système de paiement et le calendrier de mise en place des organes de la monétique, (iii) la poursuite des travaux juridiques et, (iv) la poursuite des travaux de normalisation.

1. Choix des fournisseurs

Après le processus d'appels d'offres lancé en 2003, les fournisseurs chargés de réaliser les sous-systèmes SYGMA (Système de Gros Montants Automatisé) et SYSTAC (Système de Télécompensation en Afrique Centrale) ont été choisis et les contrats qui les lient à la BEAC signés. Les différentes étapes de ce processus sont résumées dans le tableau ci-dessous.

	Lancement des AO	Choix du soumissionnaire	Signature du contrat	Début de réalisation	Démarrage opérationnel
SYGMA	30/06/2003	CMA	18/06/2004	Juin 2004	Mai 2006
SYSTAC (Télécompensation)	11/08/2003	BFI	21/12/2004	Février 2005	Octobre 2006

2. Validation des textes conventionnels et mise en place des structures de la monétique sous-régionale

Les conventions régissant le fonctionnement des différents systèmes ont été validées par le Comité Régional de Suivi, lors de sa réunion du 09 novembre 2004 à Yaoundé.

Au cours de cette réunion, un accent particulier a été porté sur la mise en place des structures institutionnelles et organisationnelles du Système Monétique Interbancaire (SMI) qui recouvre l'Office Monétique de l'Afrique Centrale (OMAC) et la Société Monétique de l'Afrique Centrale (SMAC) appelée à gérer les deux centres de traitement monétique.

3. Poursuite des travaux du chantier juridique

Au plan juridique, le cadre législatif communautaire qui régira l'ensemble des futurs systèmes de paiement est instauré depuis l'entrée en vigueur le 1er juillet 2004 du Règlement n° 02/03/CEMAC/UMAC/CM du 28 mars 2003 relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiement.

Compte tenu du décalage de la réalisation des fichiers de la Centrale des Incidents de Paiement, le Comité Ministériel de l'UMAC a adopté le 22 septembre 2004, un Règlement Modificatif, reportant au 31 décembre 2005, la date d'entrée en vigueur des dispositions instituant le régime de ces fichiers.

4. Poursuite des travaux de normalisation

Le Comité Régional de Normalisation Financière (CORENOFI), organe de normalisation créé en avril 2002, a adopté, lors de sa réunion du 09 novembre 2004, une autre série de normes portant sur les codes et motifs de rejets des opérations, les codes opérations, les formats d'enregistrements ou échanges, le Numéro Commerçant pour l'affiliation des commerçants et prestataires de services au SMI.

Encadré n° 9 : Etat d'avancement du Programme Sous-régional de Redressement Economique et Financier - PSR

Le **"Programme Sous-régional de Redressement Economique et Financier des pays de la CEMAC (PSR)"** constitue une stratégie globale et cohérente de sortie de crise et de relance économique proposée par le Gouverneur de la BEAC sur instruction des Chefs d'Etat de la Sous-région réunis à Malabo en juin 1999. Cette stratégie vise principalement à redresser les grands équilibres et à renforcer les structures économiques des pays membres afin de promouvoir une croissance saine et soutenue dans la CEMAC. A cet effet, le PSR met l'accent sur les axes de politique économique jugés essentiels à la réalisation de ces objectifs, tout en privilégiant les actions de portée régionale. La mise en œuvre du programme est étroitement suivie par les principales parties impliquées, à savoir les Etats, le Secrétariat Exécutif de la CEMAC, la BEAC et le Secrétariat Général de la COBAC, notamment à travers un rapport régulier de la Banque au Comité Ministériel de l'UMAC sur l'état d'exécution de la Matrice des vingt (20) principales mesures du programme.

Le premier bilan de la mise en œuvre des principales mesures du programme sous-régional avait permis, en 2001, de définir de nouvelles actions indispensables au redressement économique et financier de la Sous-région. Ces mesures concernaient l'accélération et la finalisation de la première génération de mesures du programme sous-régional et l'adoption d'une deuxième génération de mesures susceptibles de renforcer les effets bénéfiques et les acquis des premières mesures adoptées. Ainsi, une série de nouvelles mesures avait été introduite dans la matrice des vingt mesures, qui portaient sur (i) le renforcement de la surveillance multilatérale, pièce essentielle d'une consolidation de la crédibilité de la Sous-région, (ii) la mise en œuvre des programmes d'ajustement, (iii) l'élaboration des textes et la fixation des modalités pratiques des mécanismes de stabilisation des recettes budgétaires ainsi que l'adoption des textes y relatifs, (iv) l'amélioration du cadre institutionnel et incitatif grâce au renforcement de la stabilité et de la sécurité du cadre institutionnel, administratif, réglementaire et judiciaire afin de créer un environnement propice à l'initiative privée, (v) la définition d'une stratégie régionale de communication destinée à promouvoir activement l'image de marque de la Sous-région à travers, notamment, l'organisation régulière de rencontres et autres séminaires sur la situation et les perspectives socio-économiques, politiques et culturelles de la Sous-région, (vi) la création de la structure intergouvernementale d'action contre le blanchiment des capitaux ainsi que l'élaboration des textes y relatifs, (vii) l'amélioration du rapatriement des recettes d'exportation et, (viii) l'élaboration et le suivi d'indicateurs pour la réduction de la pauvreté.

Une évaluation du Programme Sous-régional en décembre 2004 a fait ressortir des avancées significatives dans la mise en œuvre de quelques unes des vingt principales mesures consignées dans la matrice :

En ce qui concerne la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurels, (mesure n° 1), tous les pays de la CEMAC à l'exception de la Guinée

Equatoriale, sont en programme ou en négociation avec le FMI pour la mise en place d'un programme.

S'agissant des mesures relatives à la consolidation des finances publiques :

- Actions visant au renforcement des moyens de lutte contre l'évasion fiscale, à la réduction des exonérations non réglementaires et à la redynamisation des régies financières (mesure n° 3) : des actions de cette nature ont été engagées dans tous les pays membres. En 2004, l'objectif de porter les recettes budgétaires non pétrolières à un minimum de 15 % du PIB non pétrolier a été respecté, comme en 2003, par le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale. En revanche, les réalisations du Cameroun, de la RCA et du Tchad demeurent en décalage par rapport à la cible ;

- Création des mécanismes de stabilisation des recettes budgétaires et des fonds de réserve pour les générations futures (mesure n° 4) : à la suite d'une étude réalisée par la BEAC, des textes ont été adoptés au Gabon (1998), en Guinée Equatoriale (1998) et au Tchad (1999) pour la création des fonds de réserve pour les générations futures. La mise en place du mécanisme de stabilisation des recettes budgétaires a également été recommandée par les Ministres des Finances de la Zone Franc en septembre 2000. A fin 2004, le Tchad a effectivement engagé des opérations au titre de ces mécanismes, avec notamment la signature de conventions avec la BEAC pour la gestion des ressources pétrolières du pays. Pour les autres Etats pétroliers, il s'agit d'assurer la création et le démarrage effectif des mécanismes de stabilisation des recettes budgétaires dans les pays concernés, en conformité avec les modalités définies par la Banque.

Sur le plan du renforcement de l'intégration régionale :

- Adoption de mesures visant à renforcer la libre circulation des personnes et des biens (mesure n° 5) : la réglementation relative au passeport commun, par laquelle il est institué un document de voyage dénommé « Passeport CEMAC » a été soumis aux Chefs d'Etat de la CEMAC lors de leur Sommet de décembre 2000 à N'Djamena. L'objectif demeure la mise en place de passeports du même type que celui des pays européens participant à l'espace Schengen. En outre, d'autres initiatives allant dans le même sens méritent également d'être prises (suppression des visas d'entrée et des cartes de séjour, etc.) ;

- Réaménagement de l'exercice budgétaire pour l'aligner sur l'année civile (mesure n° 6) : la décision du réaménagement de l'exercice budgétaire du Cameroun a été prise au second trimestre 2002 et son entrée en vigueur est intervenue à compter de l'année civile 2003 ;

- Mise en place des structures définitives de la surveillance multilatérale (mesure n° 8) : le démarrage effectif de la surveillance multilatérale sous la responsabilité du Secrétariat Exécutif de la CEMAC est intervenu au premier semestre 2001 et les nouveaux critères de la surveillance adoptés par le Conseil

des Ministres de l'UEAC du 03 août 2001. Depuis l'année 2002, l'exercice de la surveillance multilatérale dans la CEMAC est réalisé sur la base de ces critères. La prochaine étape dans le renforcement de la surveillance multilatérale consiste à l'élaboration des programmes triennaux de convergence par les Etats ;

Dans le domaine de la politique monétaire, des changes et des réformes financières :

- Finalisation des réformes monétaires (taux débiteur maximum, taux créditeur minimum, suppression du Guichet B du marché monétaire, etc.) (mesure n° 13) : les réformes monétaires se poursuivent à un bon rythme, leur finalisation s'inscrivant dans une perspective à moyen terme ;

- Réalisation d'une étude sur le gel du niveau des avances de la Banque Centrale aux Trésors nationaux et élaboration d'une procédure pour les apurer progressivement (mesure n° 13) : le Conseil d'Administration de la BEAC en sa session du 14 décembre 1999 avait décidé de geler les plafonds d'avance de la Banque Centrale aux Trésors nationaux à leur niveau constaté au 31 décembre 2002 et adopté la procédure visant à les apurer progressivement. Toutefois, la date d'entrée en vigueur de cette mesure a été reportée sine die pour favoriser une meilleure préparation des Etats ;

- Ratification du projet de texte portant création du Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale (mesure n° 14) : seuls trois pays (le Cameroun, le Congo et le Tchad) ont ratifié ce projet de texte. Aussi, face aux lenteurs ainsi observées au niveau de certains Etats, la procédure de ratification a été abandonnée au profit d'un Règlement CEMAC adopté au cours d'une réunion extraordinaire du Comité Ministériel de l'UMAC le 27 janvier 2004 ;

- Intensification de la restructuration des banques avec implication directe de la COBAC (mesure n° 14) : à fin décembre 2004, il apparaît que les systèmes bancaires ont été globalement assainis dans tous les pays, avec notamment la mise en œuvre au Congo, du plan de restructuration du CAIC qui a vu entrer dans son capital, à hauteur de 25 % la Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE), pour donner naissance à La Congolaise de Banque (LCB) ;

- Implication de la BEAC dans le suivi et le contrôle du rapatriement des recettes d'exportation, disposition qui doit être intégrée dans la réglementation des changes harmonisée (mesure n° 15) : le texte de la nouvelle réglementation des changes harmonisée prévoit effectivement l'implication de la BEAC dans le suivi et le contrôle du rapatriement des recettes d'exportation ;

- Finalisation des textes relatifs à la réforme des systèmes de paiements et de règlement dans la CEMAC (mesure n° 17) : le Comité Régional de Suivi (CRS) a validé les conventions des différents systèmes, avec un accent particulier

sur la mise en place des structures institutionnelles et organisationnelles du Système Monétique Interbancaire ;

- Réalisation de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) (mesure n° 18) : le projet se situe désormais dans la phase de mise en place effective des principales structures de la Bourse régionale. A cet égard, le chronogramme prévoit que les dirigeants de la COSUMAF et de la BVMAC conduisent le reste du Projet jusqu'à son aboutissement, avec le concours de la BEAC, des Consultants et d'autres partenaires éventuels ;

- Adoption du Règlement CEMAC contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (mesure n° 19) : le Comité Ministériel de l'UMAC a adopté le Règlement n° 01/03-CEMAC portant prévention et répression du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme en Afrique Centrale ;

- Finalisation de la restructuration de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) et apurement des arriérés de paiement sur le capital et sur les prêts aux Etats par cette institution (mesure n° 20) : tous les pays ont apuré leurs arriérés de paiement sur le capital appelé. Seule la République Centrafricaine possède encore des arriérés sur les prêts directs ou avalisés par les Etats. La restructuration de la BDEAC a connu des avancées avec l'adoption de nouveaux statuts et l'élaboration d'un programme pour la relance des activités, dont la mise en œuvre se poursuit.

C. ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE REFORME DU SYSTEME COMPTABLE DE LA BEAC (SYSCOBEAC)

Le projet de réforme du système comptable de la BEAC (SYSCOBEAC) a enregistré, au cours de l'année 2004, des avancées matérialisées essentiellement par :

- la validation des travaux de Bafoussam (Cameroun) ;
- la rédaction du cahier de charges du système comptable de la BEAC ;
- le lancement de l'appel d'offres pour l'acquisition d'un progiciel comptable ;
- la fourniture d'assistance et de conseils en droit et organisation comptable d'une Banque Centrale.

1. Validation des travaux de Bafoussam

Le Comité Technique de la reforme comptable a validé, au cours de ses travaux qui se sont tenus au Siège du 26 au 31 janvier 2004, les documents élaborés à Bafoussam entre juillet et décembre 2003 par le Groupe de travail, à savoir :

- la nomenclature comptable ;
- le plan comptable annoté ;
- le manuel de l'organisation et des procédures comptables ;
- et un recueil des schémas d'écritures comptables.

2. Rédaction du cahier de charges du système comptable de la BEAC

Cette étape s'est déroulée en trois phases :

- Dans un premier temps, dans le cadre de l'information sur le système comptable de la BEAC, une mission de la Banque a eu des séances de travail, du 01 au 07 février au Bureau Extérieur à Paris, avec les soumissionnaires à l'appel d'offres de formation et d'assistance à la rédaction du cahier de charges.

- Ensuite, après le choix d'un consultant par le Comité de coordination, la rédaction du cahier de charges a été effectuée entre mai et juillet 2004 par un Comité désigné à cet effet et regroupant tous les métiers de la Banque.

- Enfin, le 14 juillet 2004, le Comité de Coordination, organe de pilotage du projet, a adopté le cahier de charges du système comptable de la BEAC.

3. Lancement de l'appel d'offres pour l'acquisition d'un progiciel comptable.

Dans la phase préalable, une mission de la Banque a séjourné à Paris, du 06 au 11 septembre, à l'effet de procéder au lancement de l'appel d'offres du futur système d'information comptable de la BEAC.

Le but de cette mission était de présenter les attendus du futur système d'information comptable et de procéder à un échange interactif avec les sociétés soumissionnaires, de manière à leur apporter des précisions aux questions éventuelles.

Après la réception des plis le 28 octobre 2004 et leur ouverture par le Comité de coordination le 09 novembre 2004, une Commission technique de dépouillement, représentant toutes les sensibilités de la Banque, a procédé à l'analyse des offres du 09 au 15 novembre 2004. Le résultat de ce dépouillement et la «short list» des sociétés retenues ont été présentés au Comité de coordination le mercredi 17 novembre 2004.

La suite du processus d'appel d'offres prévoit :

- une soutenance orale des sociétés retenues dans la « short list », pour un complément d'explications sur certaines interrogations relevées au cours du dépouillement des dossiers ;

- une visite des sites de références des sociétés ;

- des négociations contractuelles pour la finalisation du dossier ;

- une réunion de délibération finale pour le choix du titulaire.

4. Fourniture d'assistance et de conseils en droit et organisation comptable d'une Banque Centrale

Concomitamment à la phase décrite ci-dessus, la Banque a signé un contrat avec une société d'expertise comptable pour la fourniture d'assistance et de conseils en droit et organisation comptable d'une Banque Centrale.

Après une première phase à Paris qui a consisté à prendre connaissance des documents de base relatifs au projet de réforme élaborés à Bafoussam, une mission de la société d'expertise a séjourné au Siège Central de la Banque à Yaoundé du 23 novembre au 03 décembre 2004, afin de s'imprégner de l'organisation comptable actuelle de la Banque.

Les conclusions finales attendues du cabinet d'expertise seront communiquées aux autorités de la Banque dès la première semaine de janvier 2005.

D. CONCERTATIONS EN MATIERE ECONOMIQUE ET MONETAIRE

1. Concertations économiques

Les principales concertations économiques et monétaires internationales qui se sont tenues au cours de la période sous revue, sont les suivantes :

● Sommet du G8

Le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des huit grands pays industrialisés (G8) qui s'est tenu du 08 au 10 juin 2004 à Sea Island (Etats-Unis) a été consacré à la progression de la liberté par le renforcement de la coopération internationale. S'agissant des problèmes que rencontre l'Afrique, notamment les conflits armés, le VIH/SIDA, la famine et la pauvreté, les partenaires du G8 considèrent la coopération internationale comme indispensable afin d'aider le continent dans ses efforts pour parvenir à des progrès durables. Ils se sont engagés à (i) lancer un Plan d'actions pour développer les capacités mondiales de maintien de la paix, (ii) adopter un Plan d'actions sur l'application de l'esprit d'entreprise à l'éradication de la pauvreté, (iii) adopter et lancer une initiative mondiale en faveur d'un vaccin contre le VIH/SIDA, (iv) prendre toutes les mesures nécessaires pour éradiquer la poliomyélite d'ici 2005, et (v) lancer une nouvelle initiative pour mettre un terme au cycle de famine dans la Corne de l'Afrique, et visant à augmenter la productivité agricole et promouvoir le développement rural dans les pays connaissant l'insécurité alimentaire. Par ailleurs, les pays membres du G8 ont réaffirmé leur volonté de mettre en œuvre intégralement et de financer l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

● Sommet de l'Union Européenne

Après être parvenus le 18 juin 2004 à Bruxelles (Belgique) à un accord sur la première Constitution européenne, les 25 Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Européenne se sont réunis le 29 octobre 2004 à Rome (Italie) pour parapher ce texte. Le Traité constitutionnel prévoit notamment, (i) la définition de la majorité qualifiée (atteinte si 55 % des pays représentant 65 % de la population venant de 15 pays au moins votent en faveur d'une proposition), (ii) l'élection pour deux ans et demi, renouvelable une fois, du Président du Conseil européen, et (iii) la création d'un Ministre Européen des Affaires Etrangères. La Commission européenne, qui restera composée d'un membre par pays jusqu'en 2014, ne devrait ensuite compter que des ressortissants venant des deux tiers des Etats membres. Le texte prévoit en outre une charte des droits fondamentaux. La future Constitution n'entrera en vigueur qu'après avoir été ratifiée par les 25 Etats membres, par voie parlementaire ou référendaire.

● Sommets de l'Union Africaine

Le troisième Sommet de l'Union Africaine (UA) s'est tenu du 06 au 08 juillet 2004 à Addis Abeba, en Ethiopie. Les dirigeants africains se sont engagés dans une politique de résolution des conflits sur le Continent. Le Sommet a adopté le « Projet cadre sur la force africaine en attente » dont le principe avait été retenu en 2001 et qui doit servir de force d'intervention dans les conflits et être prépositionnée dans les cinq régions d'Afrique. Les pays membres ont, par ailleurs, décidé de maintenir le siège de l'UA à Addis Abeba et de se réunir désormais deux fois par an.

La Session extraordinaire de l'Union Africaine (UA) sur l'Emploi et la Lutte contre la Pauvreté en Afrique s'est tenue du 06 au 08 septembre 2004 à Ouagadougou,

au Burkina Faso. Selon le plan d'actions adopté pour lutter contre la pauvreté, chaque Etat membre de l'UA devra désormais consacrer 10 % de son budget à la mise en œuvre de programmes détaillés de développement agricole et favoriser le commerce intra-africain des produits agricoles. Le plan recommande également aux Etats de (i) renforcer le niveau de représentation des femmes dans les structures socio-économiques et politiques, (ii) fournir des ressources financières adéquates, (iii) mettre en place des projets générateurs d'emplois au bénéfice des groupes vulnérables (handicapés, personnes âgées, enfants et malades du sida), et (iv) combattre le travail des enfants et le trafic des êtres humains.

- **Organisation Mondiale du Commerce (OMC)**

Les négociateurs des 147 pays membres de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ont adopté le 31 juillet 2004 un accord visant notamment à réduire les subventions à l'exportation des produits agricoles ainsi que les barrières à l'importation. Ce nouveau compromis établit les bases d'un traité du commerce à grande échelle, en vue de supprimer les subventions et les tarifs douaniers à l'importation. En dehors de l'agriculture, cet accord prévoit des réductions des droits à l'importation et des aides à l'exportation pour deux autres secteurs majeurs de l'économie mondiale, à savoir les produits industriels et les services tels que les banques et les télécommunications.

- **Zone Franc**

Les Ministres des Finances, les Gouverneurs des Banques Centrales et les Responsables des institutions régionales des Etats membres de la Zone Franc se sont réunis, respectivement, le 15 avril 2004 à Brazzaville au Congo et le 23 septembre 2004 à Paris. Les principaux points inscrits à l'ordre du jour portaient sur (i) la mobilisation des recettes publiques au service de la croissance, (ii) le climat des affaires, (iii) les émissions obligataires et la notation des Etats, (iv) la convergence des politiques macroéconomiques, (v) l'augmentation du volume et l'efficacité de l'aide publique au développement, et (vi) l'initiative sur la transparence dans les industries extractives (EITI) et la gouvernance.

S'agissant de la mobilisation des recettes publiques au service de la croissance, l'appui de la France a été sollicité pour le renforcement des capacités des administrations fiscales et douanières. Par ailleurs, les Etats se sont engagés à prendre les mesures nécessaires pour redresser significativement le niveau de la collecte fiscale dans les pays membres, et se sont déclarés prêts à assurer une application effective des recommandations de leurs administrations. Ils ont demandé à leurs unions économiques régionales d'examiner ces mesures et d'appuyer leur mise en œuvre, en tenant compte des spécificités nationales et de leur rendre compte des progrès accomplis en ce sens.

En ce qui concerne le climat des affaires, l'importance de l'implication, dans chaque pays, des différentes administrations concernées et du secteur privé, a été réaffirmée. Il a été notamment rappelé la nécessité de poursuivre les réflexions sur les enjeux du développement du système bancaire en Zone Franc en relation avec les Banques Centrales. Les Etats membres se sont engagés à mettre en œuvre rapidement les textes communautaires adoptés en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, notamment en rendant opérationnelles les unités du renseignement financier.

En matière d'émissions obligataires et de notation des Etats, la bonne gestion de la dette s'avère indispensable pour le renforcement de la stabilité macroéconomique

des Etats et des marchés financiers régionaux. Les participants ont discuté de la diversification de leurs ressources par le biais d'émissions obligataires. Pour ce faire, ils se sont engagés à renforcer la crédibilité financière des Etats de la Zone Franc. Ils ont également constaté qu'une notation par une agence de rating financier peut faciliter le recours au marché des capitaux et favoriser l'investissement privé.

Dans le domaine de la convergence des politiques macroéconomiques, bien que des progrès notables aient été enregistrés dans le domaine monétaire, avec notamment la réduction de l'inflation, les participants ont relevé que les efforts en matière de convergence devraient être approfondis, en particulier en ce qui concerne la réduction des déficits budgétaires. Dans cette perspective, ils ont insisté sur la nécessité, (i) d'une mobilisation politique au plus haut niveau en vue de respecter les horizons de convergence et de renforcer la solidarité et la stabilité monétaires de la Zone, (ii) d'une vigilance particulière en matière d'accumulation d'arriérés intérieurs, (iii) d'un renforcement de l'assainissement des finances publiques, (iv) d'une amélioration de la collecte fiscale, et (v) d'un développement des indicateurs complémentaires permettant de mieux mesurer l'évolution à moyen terme des critères de convergence.

Pour ce qui est de l'augmentation du volume et l'efficacité de l'aide publique au développement, les participants se sont réjouis de la hausse de l'aide publique française au développement et du fait que les pays africains, en particulier ceux de la Zone Franc, en soient les principaux bénéficiaires. Il a été admis qu'un effort accru dans ce sens devait nécessairement s'accompagner d'une modernisation dans sa mise en œuvre selon trois principes : plus de responsabilité, plus de stratégie et plus d'efficacité.

S'agissant de l'initiative sur la transparence dans les industries extractives (EITI) et la gouvernance, les participants ont salué les efforts du Congo et du Gabon en la matière. Il a été décidé de mettre en place un secrétariat de l'EITI qui assurera le suivi de la mise en œuvre et la coordination de l'Initiative dans les pays de la Zone Franc. Au-delà de l'EITI, les participants ont encouragé les autres initiatives permettant le renforcement de la gouvernance et la transparence, en particulier la revue par les pairs du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

- **Conférence Internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique**

La Conférence pour le commerce et l'investissement entre l'Asie et l'Afrique réunissant des représentants d'institutions financières internationales, d'organisations régionales africaines et plusieurs entreprises privées d'Afrique et d'Asie, s'est tenue du 1er au 02 novembre 2004 à Tokyo (Japon). Les participants ont adopté un plan stratégique pour encourager les échanges commerciaux et les investissements entre l'Asie et l'Afrique. Par ailleurs, ils ont admis que le renforcement des politiques gouvernementales, l'extension des moyens d'action des petites et moyennes entreprises ainsi que l'amélioration du climat des investissements constituent autant de facteurs susceptibles de rendre l'aide et l'investissement plus efficaces.

- **Sommet de l'ASEAN**

Les dix membres de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN), réunis en sommet au Laos, ont convenu le 29 novembre 2004 d'abolir les droits de douane dans onze secteurs jugés prioritaires, se rapprochant encore un peu plus de la création d'un marché commun. Les barrières douanières disparaîtront d'ici 2007 entre les économies les plus développées de l'Association à savoir le Brunei, la Malaisie, l'Indonésie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande. Les

quatre autres membres (le Cambodge, la Birmanie, le Laos et le Vietnam) devront attendre jusqu'à 2012. Les secteurs concernés comprennent l'industrie automobile, le textile et l'électronique.

- **Sommet du MERCOSUR**

Lors de son 27ème sommet le 15 décembre 2004 à Ouro Preto, au sud-est du Brésil, le Mercosur, qui regroupe le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay, a décidé d'intégrer en tant que membres associés trois nouveaux Etats : la Colombie, l'Equateur et le Venezuela. L'entrée officielle de ces trois pays porte à six le nombre de membres associés. En 1996, le Chili et la Bolivie s'y étaient associés et en 2003, le Pérou. Au cours de cette réunion, plusieurs pays associés du Mercosur se sont prononcés en faveur de la formation progressive d'un unique organisme représentant les pays sud-américains, pour éviter la multiplication « d'efforts et de bureaucratie » de plusieurs organismes, ce qui conduirait à long terme à la fusion du Mercosur et de la Communauté Andine des Nations (Colombie, Equateur, Pérou, Bolivie et Venezuela).

2. Concertations monétaires

Au cours de l'année 2004, les rencontres traditionnelles se rapportant à la concertation monétaire au plan international ont eu lieu dont les plus marquantes sont : les réunions de printemps et les Assemblées annuelles du FMI et de la Banque Mondiale. Ces réunions ont été consacrées essentiellement aux réflexions sur (i) l'évolution de la croissance économique mondiale, (ii) la surveillance et la prévention des crises financières par le FMI, (iii) le renforcement du soutien des Institutions de Bretton Woods aux pays à faible revenu, (iv) la participation des pays en développement et émergents dans le processus de prise de décision au sein du FMI et de la Banque Mondiale, et (v) la mise en œuvre de l'Initiative PPTE. Par ailleurs, une attention particulière a été accordée à l'intégration de la politique commerciale dans les stratégies de développement en Afrique.

S'agissant de l'évolution de l'économie mondiale, la communauté financière internationale s'est réjouie de l'amélioration des perspectives de croissance. Cependant, cette situation demeure encore fragile et comporte des risques non négligeables liés (i) aux déséquilibres considérables des paiements, (ii) à la tendance à la hausse des taux d'intérêt, (iii) aux déficits budgétaires à moyen terme, (iv) à la flambée des cours du pétrole, et (v) à la persistance des incertitudes géopolitiques. Par ailleurs, il a été relevé des performances inégales entre les régions, en particulier en Afrique subsaharienne avec une croissance bien inférieure à ce qui serait nécessaire pour parvenir à réduire durablement la pauvreté et atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM). Pour faire face à ces risques, la communauté financière internationale a demandé que la priorité soit accordée à des mesures macroéconomiques et structurelles qui sont de nature à favoriser l'assainissement des finances publiques, la réforme des systèmes de retraite et de santé, l'amélioration du fonctionnement du marché de travail et la réduction des facteurs de vulnérabilité dans les secteurs bancaires et des entreprises. En outre, il a été souligné l'importance de l'ouverture des marchés et l'élimination progressive des subventions agricoles dans le cadre du cycle de Doha, afin de permettre une croissance largement répartie au niveau mondial.

En matière de surveillance et prévention des crises financières, le rôle du FMI demeure nécessaire pour (i) promouvoir une croissance durable et soutenue, (ii) prévenir les crises, et (iii) promouvoir la stabilité des systèmes financiers. Des progrès sensibles ont été enregistrés dans ce domaine au cours de ces dernières années. Ceux-ci devraient néanmoins être poursuivis afin de permettre au Fonds de

renforcer son analyse économique et ses conseils, d'améliorer la qualité de son dialogue de politique économique avec les pays et d'élaborer une méthode qui permet de mieux évaluer l'efficacité de sa surveillance. Pour atteindre ces objectifs, il serait nécessaire de procéder à un meilleur ciblage des consultations au titre de l'article IV des Statuts du FMI, en approfondissant les questions de taux de change, de surveillance des marchés financiers et de prise en compte de l'analyse de la viabilité de la dette et des conséquences d'événements régionaux et mondiaux.

En ce qui concerne le renforcement du soutien des Institutions de Bretton Woods aux pays à faible revenu en vue de la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire, le premier rapport de suivi mondial sur la réalisation des ODM préparé par les services de la Banque Mondiale a mis en exergue d'importants progrès enregistrés par ces pays dans leur lutte contre la pauvreté. Toutefois, sans une augmentation par les pays développés du niveau et de l'efficacité de leurs aides au développement, ces progrès seront insuffisants pour atteindre les objectifs à l'horizon 2015. A cet égard, le FMI et la Banque Mondiale ont entrepris des travaux sur l'efficacité de l'aide, la capacité d'absorption des pays à faible revenu, ainsi que d'autres possibilités d'action et mécanismes de financement, tel que la Facilité de Financement Internationale (FFI). Par ailleurs, des mesures ont été également prises pour favoriser une internalisation des programmes par les pays bénéficiaires et une collaboration étroite avec les autres institutions multilatérales et bailleurs de fonds bilatéraux. En outre, l'aide internationale, y compris celle du FMI, devrait s'aligner davantage sur les priorités économiques nationales.

La mise en œuvre de l'Initiative PPTE a, pour sa part, conduit à des résultats appréciables dans l'allégement de la dette des pays concernés. Néanmoins, dans la plupart des cas, la viabilité de la dette n'est toujours pas assurée. C'est dans ce contexte que la communauté financière internationale a décidé de proroger de deux ans ce programme qui devait arriver à terme à fin 2004. Le souci est non seulement de permettre aux pays éligibles d'en profiter, mais aussi de donner le temps aux services conjoints du FMI et de la Banque Mondiale de bien mener l'étude en vue d'établir un cadre unique permettant aux pays à faible revenu de ramener durablement leur dette à un niveau soutenable tout en poursuivant leurs objectifs de développement.

La communauté financière internationale s'est également penchée sur la participation des pays en développement et émergents dans le processus de prise de décision au sein des Institutions de Bretton Woods. Conformément aux recommandations de leurs Assemblées annuelles 2003, le FMI et la Banque Mondiale ont présenté un rapport d'étape sur les questions des voix, des quotes-parts et de la représentativité des pays en développement et émergents au sein des Institutions de Bretton Woods. Ce rapport qui n'a pas fait état d'avancées significatives, préconise tout de même une solution de consensus politique entre les actionnaires. A cet égard, il a été demandé aux deux institutions de poursuivre leurs travaux en vue de faire des propositions sur la faisabilité des différentes options possibles.

Enfin, la question de l'intégration de la politique commerciale dans les stratégies nationales de développement en Afrique a été débattue. La communauté financière internationale a dressé, à cet effet, un constat sévère sur la marginalisation croissante du continent africain dans le commerce mondial, avec une contribution qui est revenue de 6 % en 1980 à 2,3 % en 2004, alors que, par exemple, celle de la Chine est passée dans de même temps de 1 % à 6 %. Ces différences de performance s'expliquent par le fait que les

pays asiatiques appliquent des politiques commerciales dynamiques, contrairement aux pays africains ont, jusqu'à présent, adopté des politiques commerciales statiques. Par ailleurs, les pays africains dépendent exclusivement des produits primaires qui ne sont traditionnellement pas les principaux moteurs de la croissance. En vue d'inverser cette tendance, des mesures ont été suggérées pour diversifier la base des exportations, réduire les vulnérabilités des économies africaines ainsi que la détérioration des termes de l'échange et améliorer la compétitivité. Ces mesures, qui sont à inscrire dans un cadre national cohérent et coordonné, devraient mettre l'accent sur la recherche technologique. Elles devraient également déterminer les catégories de biens sur lesquelles les pays africains pourraient avoir un avantage comparatif. A cet égard, il a été salué la création par la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) d'un Centre africain des politiques dont la mission est d'aider les pays africains à mieux définir leurs priorités en matière de politique commerciale et à mener efficacement leurs négociations commerciales. Au niveau international, les pays africains devraient, grâce à l'appui de leurs partenaires au développement, trouver des sources appropriées de financement pour améliorer la compétitivité, renforcer les capacités commerciales et résoudre les incidences budgétaires liées à la libéralisation du commerce.

E. RELATIONS AVEC LES AUTRES INSTITUTIONS

1. Organes et Institutions de la CEMAC

1.1. Conférence des Chefs d'État

La cinquième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), s'est tenue à Brazzaville, le 28 janvier 2004, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo, Président en exercice de la Communauté.

Au cours de cette session, les Chefs d'Etat ont adopté un Pacte de non agression, de solidarité et d'assistance mutuelle, un Accord d'extradition ainsi qu'un Accord de coopération judiciaire entre les Etats membres. Ils ont également adopté la Convention devant régir le futur Parlement Communautaire et exhorté les gouvernements des Etats membres à procéder à sa ratification dans les meilleurs délais, afin que les députés communautaires soient officiellement installés au plus tard en décembre 2005.

Examinant la question du Mécanisme de Financement de la Communauté et du Fonds de Développement de la Communauté (FODEC), la Conférence a instruit les Ministres des Finances et le Secrétariat Exécutif de tout mettre en œuvre pour améliorer les performances de la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI) et rendre opérationnel le FODEC. Parallèlement, elle a demandé aux Ministres des Finances de procéder à la régularisation des opérations financières enregistrées au compte de la TCI vis-à-vis du Secrétariat Exécutif de la CEMAC. A cet effet, elle a décidé que les arriérés de la TCI soient réglés par débit automatique par la Banque Centrale, conformément à la réglementation en vigueur.

Les Chefs d'Etat ont décidé d'accélérer le processus de la création de la Compagnie Communautaire de transport Aérien et ont demandé à cet effet aux Ministres des Transports des six Etats de se réunir sans délai à Libreville avec la participation de la BAD. En outre, les Chefs d'Etat se sont

fermement engagés à libérer leurs parts du capital dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne le Passeport CEMAC, la Conférence a décidé de sa mise en circulation effective. A cet effet, les Ministres chargés des Affaires Etrangères ont été instruits aux fins de prendre toutes les dispositions relatives à la notification des spécimens aux États tiers.

La Conférence a pris acte de l'état d'avancement des réformes engagées à la BDEAC. Elle a noté avec satisfaction l'apurement intégral des arriérés sur le capital appelé, les progrès significatifs dans le recouvrement des impayés sur les prêts publics et la reprise des opérations de financement des projets de développement. Les Chefs d'État ont pris connaissance des actions entreprises en vue de la recherche de nouveaux partenaires à l'actionnariat de l'institution.

Les Chefs d'État se sont réjouis du retour progressif de la paix en République Centrafricaine et ont encouragé le Président François BOZIZE à mettre en oeuvre dans la mesure du possible, les recommandations édictées sur une base consensuelle par le dialogue national qui a pris fin en octobre 2004.

La Conférence des Chefs d'État a procédé aux nominations suivantes :

- Monsieur Léon Jean Jacques MOKA au poste de Secrétaire Général de l'Organisation pour la Lutte contre les Endémies en Afrique Centrale (OCEAC) ;

- Monsieur MAHAMAT MUSTAPHA au poste de Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) en remplacement de Monsieur ADAM MADJI.

La Conférence a décidé en outre de soutenir la candidature de Monsieur YOUSSOUF MAHAMAT de nationalité Tchadienne au poste de Directeur Général de l'ASECNA.

Un Sommet extraordinaire des Chefs d'État et de Délégations de la CEMAC a eu lieu le mardi 1er juin 2004 à Libreville en vue d'arrêter en faveur du Tchad et de la République Centrafricaine les décisions suivantes :

- une aide ponctuelle de 2 milliards accordée au Tchad, financée par le Cameroun, le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale à part égale de 500 millions, pour assister les populations tchadiennes frontalières de la région du Darfour au Soudan ;

- une avance exceptionnelle de 13 milliards à la République Centrafricaine, octroyée par la BEAC dans le but de lui permettre de terminer dans la quiétude la transition dans les délais annoncés et notamment de payer les salaires des fonctionnaires.

Une Conférence extraordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEMAC, auquel le Chef de l'État de Sao Tomé et Principe a été associé, s'est tenue à Libreville, du 03 au 05 août 2004. Au cours de cette session, les Chefs d'État ont rencontré Monsieur Rodrigo de RATO, nouveau Directeur Général du FMI, dans le cadre de sa première tournée en Afrique. Monsieur RATO a également eu des entretiens bilatéraux avec les différentes délégations des pays de la Sous-région et de Sao Tomé et Principe et participé à un symposium sur « Les défis économiques de la Sous-région et le rôle de la Communauté internationale ».

Cette visite avait pour but d'instaurer un dialogue avec les plus Hautes Autorités de la Sous-région et la société civile en vue de trouver des solutions appropriées aux problèmes de développement de l'Afrique Centrale. Les entretiens ont porté en particulier sur les réalités économiques, financières et sociales des pays de la

Sous-région, la spécificité de chaque État dans l'adaptabilité des interventions du FMI et l'identification des obstacles au développement durable, à une croissance soutenue et à la réduction de la pauvreté. A cet effet, le Sommet de Libreville a fait ressortir notamment les actions suivantes à mener avec l'appui de la Communauté Internationale :

- la nécessité d'élaborer de bonnes politiques macroéconomiques, notamment en matière de finances publiques ;

- la mise en oeuvre de réformes structurelles indispensables pour accroître les capacités productives des pays de la Sous-région et promouvoir la diversification des tissus économiques de chaque Etat ;

- la mise en place d'institutions solides pour créer un climat propice à l'investissement et au développement de l'initiative privée, en y associant l'allègement du cadre administratif et réglementaire ;

- l'amélioration de la gouvernance à tous les niveaux ;

- la poursuite de la transparence de la gestion des industries extractives ;

- l'attention particulière au traitement de la dette de tous les pays de la Sous-région ;

- le renforcement des voies et de la représentation des pays en développement dans les Institutions de Bretton Woods ;

- la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA ;

- le développement des infrastructures ;

- et le renforcement de l'intégration sous-régionale.

1.2. Conseil des Ministres de l'UEAC

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) s'est réuni en session ordinaire le 26 juillet 2004, à Bangui au Palais de la CEMAC, sous la présidence de Son Excellence Senturel NGOMA MADOUNGOU, Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation de la République Gabonaise.

Au cours de leurs échanges, les Ministres ont jugé recevable la directive administrative introduite par les autorités centrafricaines, relative à l'application de mesures dérogatoires aux règles de l'Union Economique et de la politique commerciale commune de la CEMAC. Ils ont instruit à cet effet le Secrétariat Exécutif, en liaison avec les autorités centrafricaines, d'établir au Conseil des Ministres en décembre 2004 un rapport sur l'évolution de la situation économique de ce pays et la mise en œuvre de cette dérogation. Ensuite, le Conseil des Ministres a adopté les statuts du Pôle régional de formation des Régies Financières d'Afrique Centrale basé à Libreville au Gabon, et de l'Ecole d'Hôtellerie et du Tourisme de Ngaoundéré au Cameroun, devenue institut sous-régional.

Par ailleurs, le Conseil a pris acte d'un certain nombre de notes d'informations relatives notamment au mécanisme de financement de la Communauté, à l'état d'avancement des négociations des Accords de Partenariat Economique ACP/UE, à la Compagnie Communautaire de Transport Aérien de la CEMAC (AIR CEMAC). Il a également délivré des agréments de commissionnaires et experts en douane, des conseils fiscaux, des professionnels maritimes et auxiliaires de transports ainsi que de transporteurs routiers.

1.3. Secrétariat Exécutif de la CEMAC

Au cours de l'année 2004, le Secrétariat exécutif a poursuivi la politique d'assainissement du cadre macro-économique entrepris depuis la mise en place du Programme Régional des Réformes (PRR).

Dans le domaine de la réforme fiscalo-douanière, les actions ont porté sur la poursuite de l'harmonisation et de la modernisation des instruments douaniers de la Sous-région qui prennent en compte les recommandations issues de l'atelier de Brazzaville en octobre 2003 sur l'union douanière. Ainsi, les études sur la mise en conformité du Tarif Extérieur Commun (TEC) avec le système harmonisé (version 2002), et la révision de la Réglementation Douanière ont été menées. Pour ce qui est de la sécurisation de la circulation routière, et en vue d'une indemnisation rapide des victimes des sinistres provoqués par les usagers de la route de la CEMAC, la Direction du Marché Commun, en collaboration avec le Secrétariat Général Permanent de la Carte Rose CEMAC, a mis en circulation cet instrument.

En outre, des activités liées à la convergence et à la coordination des politiques économiques ont été réalisées à travers la surveillance multilatérale, les études et la prospective, la collecte et l'analyse des statistiques ainsi que des actions transversales et internationales.

Les actions du Secrétariat Exécutif ont également concerné :

- le suivi des projets soutenus par la Commission Européenne au titre des 8ème et 9ème FED ;
- la participation aux réunions de la Zone Franc ;
- le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie d'Assistance de la Banque Mondiale à l'Intégration Régionale en Afrique Centrale ;
- la participation aux réunions du Comité Scientifique et du Comité de Direction d'AFRISTAT ;
- la participation aux Assemblées annuelles du FMI et de la Banque Mondiale.

Enfin, le processus de création de la Compagnie Communautaire de Transport Aérien en zone CEMAC s'est poursuivi par la désignation d'un partenaire technique stratégique africain crédible, la Royal Air Maroc (RAM).

1.4. Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC)

En application des dispositions qui la régissent, la Commission Bancaire a tenu au cours de l'exercice 2004 trois sessions, dont une extraordinaire.

Les deux sessions ordinaires, tenues respectivement le 25 mai et le 24 novembre 2004, ont permis d'examiner l'évolution de la situation de certains établissements de crédit, afin de prescrire des mesures visant à résorber les difficultés rencontrées dans leur fonctionnement quotidien. En outre, les différentes décisions adoptées par la COBAC au cours de ces sessions s'inscrivent dans le cadre des attributions administratives, normatives et réglementaires qui lui sont dévolues par les textes.

Ainsi, en application de l'article 14 alinéa 2 de l'Annexe à la Convention portant création de la COBAC, l'organe de supervision bancaire a adressé des injonctions à certains établissements, à l'effet notamment :

- soit de prendre dans un délai déterminé toutes les mesures destinées à rétablir, renforcer leur équilibre financier ou corriger leurs méthodes de gestion ;
- soit de régulariser la situation administrative des dirigeants sociaux et de se

conformer aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;

- ou encore de se conformer aux dispositions de l'article 5 du Règlement 93/09 relatif aux modifications de situation juridique, en sollicitant l'autorisation préalable de la COBAC avant toute reconfiguration du tour de table.

Dans l'ensemble, tous les établissements de crédit ont été invités à procéder avant la fin de l'année 2004, à l'auto évaluation de la conformité de leur dispositif de contrôle interne à l'égard du Règlement afférent. Dans ce sens, la COBAC a mis à la charge des établissements de crédit, l'obligation de mettre en œuvre avant le 30 septembre 2005, le plan de mise en conformité censé corriger les insuffisances relevées à cette occasion.

En ce qui concerne le calcul des normes prudentielles de couverture et de division des risques, la COBAC a autorisé en faveur de deux établissements de crédit et sous certaines conditions, la déduction des garanties précises à constituer lors de la mise en place de prêts.

En matière de détermination des fonds propres des établissements de crédit, la COBAC a refusé d'autoriser l'incorporation d'un emprunt subordonné dans les fonds propres complémentaires d'une banque, en raison de la non-conformité de certaines clauses du projet de contrat de financement à conclure avec une institution financière internationale.

Dans le cadre de ses compétences administratives, la Commission Bancaire a refusé de délivrer l'avis requis pour l'ouverture dans un pays de la CEMAC d'un Bureau de représentation d'un établissement de crédit.

Elle a délivré un avis conforme pour :

- l'agrément d'une banque, de ses deux dirigeants responsables et commissaires aux comptes ;

- l'agrément de douze premiers dirigeants responsables et de sept deuxièmes dirigeants responsables ;

- la publication de l'Arrêté portant restructuration d'une banque.

Conformément aux dispositions du Règlement R-93/09 relatif aux modifications de situation des établissements de crédit, la Commission Bancaire a autorisé un établissement de crédit à procéder, d'une part, à l'augmentation de son capital social et, d'autre part, à la modification de la répartition de ce capital.

La COBAC a délivré l'autorisation préalable pour la filialisation de la succursale d'un établissement de crédit.

Elle a également autorisé la réalisation de l'opération de fusion de deux établissements financiers, aboutissant à la dissolution sans liquidation de l'un d'eux et à la transmission universelle de son patrimoine à l'établissement survivant.

De même, la Commission Bancaire a autorisé sous une réserve, l'acquisition par l'actionnaire majoritaire d'un établissement de crédit de la totalité des participations d'un autre actionnaire dans le capital de cet établissement.

La Commission Bancaire a, par ailleurs, autorisé la restructuration du capital social d'une banque, consistant successivement en une opération de réduction et d'augmentation. L'établissement a toutefois été invité à fournir un effort financier complémentaire pour se conformer à la règle de représentation du capital minimum, pour laquelle il accusait une insuffisance en fonds propres.

Enfin, après examen de la proposition motivée introduite par l'Association

Professionnelle des Banques d'un pays, la COBAC a constaté que le système bancaire de ce pays n'était pas en mesure de soutenir l'activité de deux sociétés de grand standing ou d'importance nationale sans enfreindre le Règlement COBAC R-2001/03 relatif à la division des risques. Elle a, en conséquence, autorisé les banques de ce pays portant des engagements sur ces deux sociétés à bénéficier, pour l'année 2005 et exclusivement pour les signatures sus-visées, des dispositions de l'article 7 du Règlement précité.

Au sujet des établissements de microfinance, la Commission Bancaire a formulé un avis favorable pour l'agrément de 24 EMF, de leurs dirigeants et Commissaires aux comptes dans certains cas. Ces avis conformes ont été délivrés sous la réserve d'une modification des statuts des entités bénéficiaires afin de faire mention de l'obligation de constituer le fonds de solidarité et/ou de respecter le nombre minimum de sociétaires suivant un plan de développement s'étalant sur trois ans.

En revanche, la COBAC a refusé de délivrer les avis sollicités pour l'agrément de 27 EMF, en considération soit de la cessation de paiements et de la fermeture subséquente des guichets, soit de l'impossibilité de joindre les établissements requérants.

De même, l'autorisation préalable sollicité n'a pas été accordé au réseau d'EMF qui souhaitait procéder à la modification de ses statuts. Ce refus était motivé par la persistance des dirigeants de ce réseau dans un comportement enfreignant la réglementation en vigueur.

Le rapport d'étape du Plan d'Action de la microfinance a fait l'objet d'un examen par la COBAC au cours de la période sous revue. Compte tenu de la lourde charge qui lui incombe en termes de stabilisation du secteur de la microfinance et de protection des déposants à partir d'avril 2005, la Commission Bancaire a :

- donné mandat à son Secrétaire Général de rechercher d'autres financements bilatéraux ou multilatéraux ;

- recommandé le redimensionnement du Plan d'Action et son intégration dans le budget de la COBAC en accordant une priorité aux travaux du plan comptable et des états déclaratifs des EMF et aux missions d'enquêtes et évaluations prévues dans certains pays de la CEMAC pour l'année 2005 ;

- demandé à son Secrétaire Général de procéder à la clôture formelle de la première phase du projet microfinance.

Concernant ses attributions normatives, la COBAC a habilité son Président à publier l'Instruction I-2004/01 relative à la compatibilité de certaines activités avec le mandat de commissaire aux comptes des établissements de crédit.

Par ailleurs, la COBAC a autorisé son Secrétariat Général à examiner une nouvelle procédure d'instruction des dossiers de demande d'avis conforme en vue de l'agrément des dirigeants des établissements de crédit. Cette nouvelle procédure devra être conforme à la réglementation en vigueur et, à cet effet, consacrer l'abandon de la catégorisation des dirigeants.

En outre, la Commission Bancaire a adopté le chronogramme de mise en œuvre du Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC) et autorisé son Secrétariat Général à publier semestriellement les notes sur la situation du système bancaire sur le site Internet de la BEAC.

Enfin, la session extraordinaire de l'organe de supervision bancaire a été convoquée le 13 février 2004, à l'occasion

de la fin des fonctions de Monsieur ADAM MADJI en qualité de Secrétaire Général de la COBAC.

1.5. Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC)

Au cours de la période sous revue, la BEAC a régulièrement pris part aux réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de la BDEAC qui se sont toutes tenues à Douala aux dates ci-après :

- Conseil d'Administration du 03 avril 2004 ;
- Conseil d'Administration du 7 juillet 2004 ;
- Assemblée Générale Ordinaire du 8 juillet 2004 ;
- Conseil d'Administration Extraordinaire du 3 septembre 2004 ;
- Conseil d'Administration du 1er septembre 2004.

Tout en poursuivant son assainissement financier suite à un effort certain d'apurement des arriérés sur prêts, l'activité de la BDEAC a été particulièrement marquée en 2004 par :

- la reprise effective des financements et l'octroi des accords de prêts pour un encours de 6 milliards de francs ;
- le lancement d'un emprunt obligataire de 10 milliards de francs ;
- l'achèvement du Business Plan 2002-2004 et l'adoption d'un nouveau Business Plan 2005-2007 ;
- l'adoption d'un nouvel organigramme et de nouveaux statuts du personnel et, enfin, la signature d'un protocole de coopération entre la BEAC et la BDEAC.

1.6. Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC)

En 2004, le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC) a vu son Secrétariat Permanent définitivement constitué de ses trois principaux dirigeants après la nomination par le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), du Responsable en charge des Etudes, de nationalité camerounaise au nom de Monsieur Charles-Dieudonné EDANDE MFEGUE.

Le GABAC en tant qu'instance de décision a tenu sa réunion inaugurale le 31 mars 2004 à Bangui, marquant ainsi le démarrage officiel des activités de cet organisme.

En attente de la finition des travaux de réfection et d'équipement de son siège statutaire installé à Bangui, le Secrétariat Permanent a été provisoirement hébergé au siège Central de la BEAC à Yaoundé qu'il a quitté en novembre 2004.

Parallèlement aux actions de sensibilisation que la BEAC n'a cessé de mener, le Secrétariat Permanent a noué des contacts avec les principaux partenaires extérieurs en charge de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Son action décisive sur le terrain reste en partie liée à la mise en place par les Etats des Agences Nationales d'Investigation Financière (ANIF). En 2004, aucun Etat de la CEMAC n'avait encore pu installer cette structure nationale à compétence opérationnelle dans le domaine du traitement des déclarations de soupçons.

Encadré n° 10 : Communiqué Final de la Conférence des Chefs d'État de la CEMAC (Brazzaville, 28 Janvier 2004)

La cinquième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), s'est tenue au palais du Parlement de Brazzaville, le 28 janvier 2004, sous la haute présidence de Son Excellence Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo, Président en exercice de la Communauté.

Ont participé à ces assises :

Son Excellence le Général de Division François BOZIZE, Président de la République Centrafricaine ;

Son Excellence El Hadj OMAR BONGO ONDIMBA, Président de la République Gabonaise ;

Son Excellence OBIANG NGUEMA MBASOGO, Président de la République de Guinée Equatoriale ;

Son Excellence MAHAMAT MOUSSA FAKI, Premier Ministre, Représentant Son Excellence IDRISS DEBY, Président de la République du Tchad ;

Son Excellence Luc AYANG, Président du Conseil Economique et Social, Représentant Son Excellence Paul BIYA, Président de la République du Cameroun.

A également participé, en qualité d'observateur, Son Excellence Monsieur FRADIQUE BANDEIRA MELO DE MENEZES, Président de la République Démocratique de Sao-Tomé et Principe ;

La Conférence a été précédée par la onzième session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Union Economique de l'Afrique Centrale tenue le 12 décembre 2003 à Brazzaville.

Lors de la cérémonie solennelle d'ouverture, Son Excellence El Hadj Omar BONGO ONDIMBA, Président de la République Gabonaise, Doyen des Chefs d'Etat, a élevé à titre exceptionnel Son Excellence Dénis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo, Président en exercice de la CEMAC à la distinction de Grand Commandeur de l'Ordre de Mérite Communautaire.

Son Excellence Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo, Président en exercice a procédé à son tour à la décoration d'un certain nombre de personnalités.

La Conférence a ensuite suivi les messages du Représentant du Secrétaire Général de la CEA, du Président de la BAD, du Représentant de l'Union Européenne, du Directeur Général de la FAO et du Représentant du Secrétaire Général de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie.

De son côté, le Secrétariat Exécutif de la CEMAC a présenté un rapport d'activités de la Communauté à la Conférence.

Le Président en exercice a, dans son discours d'ouverture, souhaité la bienvenue à ses pairs de la Sous-région réunis pour débattre et évaluer l'évolution du processus d'intégration entamé dans le cadre de la CEMAC.

Puis, il s'est particulièrement félicité du retour de la paix en République Centrafricaine, appelé la Communauté internationale à soutenir les énormes efforts déployés depuis le 15 mars 2003 par les autorités nationales.

Il a spécialement insisté sur la marche de la Communauté au cours de son mandat et demandé au Secrétaire Exécutif d'élaborer le rapport-bilan de la première étape quinquennale des activités de la CEMAC, conformément aux textes organiques.

Passant à l'examen de leur ordre du jour, les Chefs d'Etat ont pris connaissance avec satisfaction, des résultats du Conseil de Ministres de décembre 2003 et des avancées encourageantes obtenues.

Ainsi, du point de vue institutionnel, la Conférence des Chefs d'Etat a adopté un Pacte de non agression, de solidarité et d'assistance mutuelle, un accord d'extradition ainsi qu'un accord de coopération judiciaire entre les Etats membres.

De même, elle a adopté la Convention devant régir le futur Parlement Communautaire et exhorté les gouvernements des Etats membres à procéder à sa ratification dans les meilleurs délais afin que le Députés Communautaires soient officiellement installés au plus tard en décembre 2005.

Examinant la question du mécanisme de financement de la Communauté et du Fonds de Développement, les Chefs d'Etat ont instruit les Ministres des Finances et le Secrétariat Exécutif de tout mettre en œuvre pour améliorer les performances de la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI) et rendre opérationnel le Fonds de Développement.

Parallèlement, ils ont demandé aux Ministres des Finances de procéder à la régularisation des opérations financières enregistrées au compte de la TCI vis-à-vis de la CEMAC. Ils ont décidé à cet effet que les arriérés de la TCI soient réglés par débit automatique par la Banque Centrale, conformément à la réglementation en vigueur.

Abordant les questions économiques, les Chefs d'État se sont félicités de la signature avec la Banque Mondiale d'un accord d'assistance à l'intégration Sous-régionale, et de l'octroi d'un concours financier de près de cent quarante (140) millions de dollars destinés à renforcer l'infrastructure routière d'intégration de la Sous-région.

Ils ont par ailleurs, suivi avec intérêt une présentation du Secrétariat Exécutif sur les préparatifs des négociations avec l'Union Européenne sur les Accords de Partenariat Economique (APE).

A cet effet, ils ont demandé au Secrétariat Exécutif d'impliquer plus fortement les Ministres en charge du Commerce et ceux ordonnateurs du FED dans la conduite de cet important dossier.

S'agissant du projet de la création d'une compagnie Sous-régionale de transport aérien, le Président du comité de pilotage, Son Excellence M'pokomandji SONNY, Ministre de l'Equipement et des Transports de la République Centrafricaine a fait aux Chefs d'Etat le point sur l'évolution de ce dossier.

La Conférence a décidé d'accélérer le processus de la création de la Compagnie Communautaire et a demandé à cet effet aux Ministres de Transport des six Etats de se réunir sans délais à Libreville avec la participation de la BAD.

Les Chefs d'État se sont fermement engagés à libérer leurs parts du capital dans les meilleurs délais.

Sur le Passeport CEMAC, les Chefs d'Etat ont décidé de sa mise en circulation effective. A cet effet, les Ministres chargés des Affaires Etrangères ont été instruits aux fins de prendre toutes les dispositions relatives à la notification des spécimens aux Etats tiers.

Dans son importante communication aux Chefs d'État, Monsieur Jean-Félix MAMALEPOT, Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, après avoir rappelé les faits marquants de l'environnement économique international, a présenté les grandes tendances macro-économiques des pays de la Communauté en 2003 et les perspectives pour 2004, la situation de l'Institut d'Emission ainsi que les activités de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale. Il a également évoqué les questions du NEPAD et leurs implications pour les économies de la Sous-région.

Afin d'amorcer une croissance plus forte et soutenue, susceptible de réduire de façon progressive la pauvreté et, de préserver la compétitivité des économies, les Etats ont été appelés à maintenir résolument le cap des réformes engagées dans le cadre du Programme Sous-régional de Redressement Economique et Financier, ceci en vue d'une plus grande diversification de la base productive et d'une réduction des coûts de production.

Enfin, les Chefs d'État ont été informés de l'état d'avancement des grands chantiers à portée régionale pilotés par l'Institut d'Emission.

La Conférence a pris acte de l'état d'avancement des réformes engagées à la BDEAC. Elle a noté avec satisfaction l'apurement intégral des arriérés sur le capital appelé, les progrès significatifs dans le recouvrement des impayés sur les prêts publics et la reprise des opérations de financement des projets de développement.

Ils ont pris acte des actions entreprises en vue de la recherche de nouveaux partenaires à l'actionnariat de l'institution. Ils ont manifesté leur solidarité vis-à-vis de la République Centrafricaine et ont adopté une déclaration à cet effet.

La Conférence des Chefs d'Etat a décidé de la construction du siège de l'Institution Sous-régional Multisectoriel de Technologies Appliquées, de Planification et d'Evaluation de Projets (ISTA) à Libreville.

Poursuivant leurs travaux, les Chefs d'État ont fait un large tour d'horizon sur les questions d'actualité régionale et internationale. Ils se sont réjouis du retour progressif de la paix en République Centrafricaine, et ont encouragé le Président François BOZIZE à mettre en oeuvre dans la mesure du possible, les recommandations édictées sur une base consensuel par le dialogue national qui a pris fin en octobre dernier.

Au titre des mesures individuelles, la Conférence des Chefs d'État a confirmé Monsieur BRAHIM MAHAMAT TIDEÏ au poste de Secrétaire Général du GABAC, nommé Monsieur Léon Jean Jacques MOKA au poste de Secrétaire Général de l'Organisation pour la Lutte contre les Endémies en Afrique Centrale (OCEAC), et Monsieur MAHAMAT MUSTAPHA au poste de Secrétaire Général de la COBAC en remplacement de Monsieur ADAM MADJI.

La Conférence a décidé en outre de soutenir la candidature de Monsieur YOUSSOUF MAHAMAT de nationalité Tchadienne au poste de Directeur Général de l'ASECNA.

Au terme de leurs travaux, les Chefs d'État ont tenu à réitérer à leur illustre frère et ami, Son Excellence Denis SASSOU NGUESSO, au dynamique Peuple Congolais et à son Gouvernement, leurs plus vifs remerciements, pour l'accueil hautement fraternel et chaleureux, ainsi que pour les délicates attentions dont ils ont bénéficié tout au long de leur séjour en terre Congolaise.

La Présidence de la Communauté sera assurée pour l'exercice 2004 par Son Excellence El Hadj Omar BONGO ONDIMBA, Président de la République gabonaise et la prochaine Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC aura lieu à Libreville en décembre 2004.

Les travaux de la cinquième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité, de compréhension réciproque et d'entente cordiale.-

Fait à Brazzaville le 28 Janvier 2004

Le Président de la Conférence des Chefs d'État de la CEMAC
Denis SASSOU NGUESSO

2. Institutions extérieures

2.1. Fonds Monétaire International (FMI) et Banque Mondiale

La Banque a pris part aux Assemblées annuelles du FMI et de la Banque Mondiale qui se sont tenues le 3 octobre 2004 à Washington. Au cours de ces assises, les discussions ont porté sur (i) les perspectives de l'économie mondiale, (ii) la surveillance internationale et la résolution des crises par le Fonds Monétaire International; (iii) le renforcement du rôle du FMI dans les pays à faible revenu ; (iv) la question des voix des pays en développement et émergents ainsi que leur représentativité au sein des deux Institutions de Bretton Woods. D'autres questions diverses ont été également abordées.

Elle a par ailleurs participé, au cours de l'année 2004, aux cotés des Etats de la CEMAC, aux missions du FMI et de la Banque Mondiale dans le cadre des consultations au titre de l'Article IV des Statuts du FMI et des revues des programmes d'ajustement structurel.

Au 31 décembre 2004, les tirages des Etats auprès du FMI se sont élevés à 21 748 000 DTS, alors que les rachats se sont chiffrés à 7 175 224 DTS, soit un flux net positif de 14 572 776 DTS, contre un flux net négatif de 12 966 640 DTS en 2003. Cette évolution favorable s'explique par la conclusion entre certains Etats membres et le FMI des accords au titre de la FRPC, de l'assistance d'urgence Post-conflit et de l'Accord de confirmation.

Par ailleurs, les avoirs en DTS de la CEMAC (Etats et BEAC en tant que détenteur agréé) ont sensiblement augmenté, passant de 2 320 513 DTS au 31 décembre 2003 à 16 348 043 31 DTS à fin décembre 2004, à la faveur de la décision de certains Etats membres de bloquer une partie de leurs tirages afin de faire face à leurs échéances vis-à-vis du FMI. Quant à l'encours, il s'est situé à 507 629 001 DTS au 31 décembre 2004, contre 502 629 193 DTS un an plus tôt.

L'évolution par pays des relations avec les Institutions de Bretton Woods se présente comme suit :

Au **Cameroun**, les faiblesses enregistrées dans le cadre de l'exécution du programme triennal, tant au niveau des objectifs quantitatifs, de la gestion des finances publiques que des réformes structurelles, ont eu comme conséquence le report de l'accession du pays au Point d'Achèvement de l'Initiative PPTE prévue initialement pour fin décembre 2004. Toutefois, une mission des services du FMI a séjourné à Yaoundé du 3 au 18 décembre 2004, dans le cadre des discussions au titre de l'Article IV des Statuts du Fonds et de la relance des relations du Fonds avec les Autorités camerounaises. Cette mission a envisagé la mise en place d'un programme de référence dont l'objectif sera de corriger les faiblesses constatées dans la gestion des finances publiques, d'améliorer la capacité d'absorption du pays en vue d'augmenter l'utilisation des ressources PPTE et d'accélérer les réformes structurelles. La bonne exécution de ce programme de référence permettrait au pays de négocier un nouvel accord triennal au titre de la FRPC et, par conséquent, d'accéder au Point d'Achèvement.

En **République Centrafricaine**, l'évaluation de la situation économique et financière du pays au regard des objectifs fixés dans le cadre du programme post-conflit qui couvre la période de juillet à décembre 2004, a fait état des résultats peu satisfaisants au niveau de la gestion des finances publiques. Le niveau des recettes fiscales s'est situé en deçà des objectifs du programme pour des raisons liées essentiellement à la faiblesse de l'administration fiscale. Face à cette contre-performance et à la rareté des concours extérieurs, l'Etat a éprouvé des difficultés pour assurer

régulièrement le traitement des fonctionnaires et honorer ses engagements vis-à-vis de ses créanciers tant intérieurs qu'extérieurs. Aussi, cette situation s'est-elle traduite par une augmentation des engagements du Gouvernement envers le système bancaire, ce qui a davantage fragilisé ce secteur. Pour corriger ces faiblesses, les mesures préconisées portent notamment sur (i) l'intensification de la lutte contre la corruption, (ii) le renforcement des procédures de recouvrement et de contrôle des recettes fiscales, et (iii) la suppression des autorisations parallèles d'importation des produits pétroliers, à l'origine de manques à gagner pour l'Etat.

Au **Congo**, les bonnes performances réalisées au plan de la gestion budgétaire et des réformes structurelles dans le cadre des programmes de référence qui se sont succédés entre 2003 et 2004, ont permis à ce pays d'obtenir, le 6 décembre 2004, l'accord du Conseil d'Administration du FMI pour la mise en place d'un programme triennal (2005–2007) soutenu par la FRPC. Dans le cadre de ce programme, le pays bénéficie d'une assistance financière globale du Fonds de l'ordre 54,99 millions DTS, soit environ 43,84 milliards de francs CFA. Les principaux objectifs assignés au programme triennal sont, entre autres, de (i) renforcer l'assainissement des finances publiques, (ii) favoriser la diversification de la base de production en vue de réduire la dépendance du pays vis-à-vis du secteur pétrolier, (iii) réduire la vulnérabilité du secteur bancaire, et (iv) accélérer la mise en exécution des réformes structurelles.

Au **Gabon**, la mise en œuvre du programme d'ajustement sur la période d'avril 2004 à juin 2005 au titre de l'Accord de Confirmation a, dans l'ensemble, donné des résultats jugés satisfaisants par le FMI. En matière des finances publiques, notamment, le solde budgétaire primaire s'est inscrit à un niveau meilleur que celui prévu dans le programme, soit 453 milliards de francs contre 450,4 milliards. Cette performance est réalisée grâce essentiellement à une maîtrise des dépenses, alors qu'une moins-value d'environ 40 milliards de francs a été constatée dans les recettes budgétaires, en raison de l'augmentation de la décote pratiquée sur le pétrole brut gabonais. Par ailleurs, des efforts importants ont été déployés pour assurer le service courant de la dette et réduire les arriérés. Parallèlement, la mise en œuvre des réformes structurelles, tant pour assurer la transparence et l'efficacité dans la gestion des finances que promouvoir une diversification économique, s'est poursuivie. Ces résultats positifs devraient être confortés grâce à des nouvelles mesures que les Autorités gabonaises ont arrêtées ensemble avec le FMI.

La **Guinée Equatoriale** n'est pas en programme avec les Institutions de Bretton Woods. Les relations de ce pays avec ces Institutions se limitent aux consultations au titre de l'Article IV des Statuts du FMI, et d'autres missions ponctuelles d'assistance technique. Une mission d'évaluation de la situation macroéconomique du pays en 2004 devrait intervenir au cours du mois de janvier 2005.

Le **Tchad** a finalisé les négociations avec le FMI en vue de la mise en place d'un programme triennal susceptible d'être soutenu par la FRPC. Au-delà de la correction des faiblesses constatées dans la réalisation des objectifs quantitatifs et structurels de l'accord précédent, ce nouveau programme devrait permettre au pays d'accéder, courant 2005, au Point d'Achèvement de l'Initiative PPTE. Dans ce cadre, les Autorités tchadiennes se sont engagées à améliorer la gestion des finances publiques, à travers la finalisation du tableau à quatre phases afin de mieux contrôler la chaîne de la dépense. Des mesures pour améliorer le recouvrement des recettes fiscales, ainsi que la gouvernance, en particulier, dans la passation des marchés publics, ont été préconisées. Par ailleurs, les modalités non encore définies de gestion des ressources pétrolières

devraient être arrêtées. Le futur programme triennal devrait également aider à la restructuration, voire la privatisation, des entreprises publiques comme la STEE et la COTONTCHAD.

2.2 Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD)

La Banque a assisté à la 39ème Assemblée annuelle du Conseil des Gouverneurs de la BAD et à la 30ème Assemblée annuelle du Fonds Africain de Développement (FAD) qui se sont déroulées du 25 au 26 mai 2004 à Kampala (Ouganda). Ces assisses ont été précédées d'un Symposium sur le thème « Combler le fossé entre les hommes et les femmes ou comment promouvoir l'égalité entre les sexes en vue de renforcer la croissance et le développement en Afrique ». Les principales résolutions du Conseil ont porté notamment sur la répartition du résultat financier, le maintien des activités du Groupe à Tunis et la révision de la procédure de désignation des membres du Bureau et du Comité mixte en y introduisant le système de rotation.

2.3 Banque des Règlements Internationaux (BRI)

La Banque a participé à la 74ème Assemblée Générale Ordinaire de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) qui a eu lieu du 26 au 28 juin 2004 à Bâle (Suisse). Les discussions ont porté essentiellement sur l'évolution de l'économie mondiale et les activités de cette Institution.

2.4 Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)

La 37ème session de la Conférence des Ministres des Finances, de la Planification et du Développement Economique s'est tenue à Kampala (Ouganda) du 21 au 22 mai 2004, sous l'égide de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Cette Conférence avait comme thème principal « Intégrer la politique commerciale dans les stratégies de développement en Afrique ». D'autres questions relatives à l'impact macroéconomique du VIH/SIDA et l'examen mutuel (CEA/OCDE) de l'efficacité du développement ont également été abordées.

2.5 Association des Banques Centrales Africaines (ABCA)

La Banque a accueilli la 28ème réunion ordinaire du Conseil des Gouverneurs de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) qui s'est tenue le 30 juillet 2004 à Yaoundé (Cameroun). Cette rencontre a été précédée, le 29 juillet 2004, d'un symposium sur le thème « Les Banques Centrales et leur rôle dans la lutte contre le blanchiment de l'argent : coopération et échange d'expériences ». Outre les questions relatives au fonctionnement traditionnel de l'Association, le Conseil a discuté de la question du renforcement de la mise en œuvre du Programme de Coopération Monétaire en Afrique (PCMA) adopté en août 2002 à Alger, et de la coopération avec l'Union Africaine.

Encadré n° 11 : 28eme réunion ordinaire du Conseil des Gouverneurs de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA)

Le Conseil des Gouverneurs de l'ABCA a tenu sa 28ème réunion ordinaire le 30 juillet 2004 à Yaoundé (Cameroun). La cérémonie d'ouverture a été placée sous le haut patronage de son Excellence M. Peter Mafany Musonge, Premier Ministre et Chef du Gouvernement de la République du Cameroun.

Ces assises ont vu la participation record de trente-une Banques Centrales. Elles ont été précédées, le 29 juillet 2004, d'un Symposium sur le thème « Les Banques Centrales et leur rôle dans la lutte contre le blanchiment d'argent : coopération et échange d'expérience ».

Le Conseil a eu des discussions fructueuses sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour. Au terme de ses travaux, il a élu M. Jean-Félix MAMALEPOT, Gouverneur de la BEAC à la présidence de l'Association. Ainsi, le nouveau Bureau de l'ABCA pour l'exercice 2004-2005 se compose comme suit :

- Gouverneur de la BEAC, Président de l'ABCA ;
- Gouverneur de la Bank of Ghana, Vice-Président de l'ABCA ;
- Gouverneur de la Central Bank of Libya, Président du Comité sous-régional de l'ABCA pour l'Afrique du Nord ;
- Gouverneur de la Bank of Ghana, Président du Comité sous-régional de l'ABCA pour l'Afrique de l'Ouest ;
- Gouverneur de la BEAC, Président du Comité sous-régional de l'ABCA pour l'Afrique Centrale ;
- Gouverneur de la Bank of Botswana, Présidente du Comité sous-régional de l'ABCA pour l'Afrique Australe ;
- Gouverneur de la Banque de la République du Burundi, Président du Comité sous-régional de l'ABCA pour l'Afrique de l'Est.

Enfin, les participants ont exprimé leur gratitude aux Autorités camerounaises et au Gouvernement de la BEAC pour la chaleureuse hospitalité et pour les excellentes facilités mises à leur disposition durant leur séjour à Yaoundé.

2.6. Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC)

La BEAC a été représentée à la onzième Conférence ordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) qui s'est tenue les lundi 26 et mardi 27 janvier 2004 à Brazzaville (Congo). Cette Conférence qui s'inscrivait dans le cadre de l'édification de l'intégration régionale et le fonctionnement optimal de la CEEAC, a pris des décisions portant sur (i) la mise en œuvre du Conseil de Paix et de Sécurité (COPAX), (ii) l'entrée en vigueur du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), (iii) la mise en place de la Zone de Libre Echange, (iv) le programme de lutte anti-SIDA, (v) le programme régional en matière du Genre, (vi) le Programme Régional de Sécurité Alimentaire (PRSA), (vii) le Plan Directeur Consensuel des Transports, (viii) le Programme d'Action du Secrétariat général relatif au biennum 2004-2005, (ix) les questions financières et budgétaires, ainsi que (x) les points divers.

CHAPITRE III

COMPTES ET RESULTATS FINANCIERS DE LA BANQUE

Au 31 décembre 2004, le total du bilan de la Banque s'est élevé à 2 667 412 263 369 francs contre 2 150 300 649 398 francs au 31 décembre 2003, soit une hausse de 24,1 %.

Le bénéfice net avant affectation sur douze mois s'est chiffré à 5 531 410 492 francs, contre 6 984 237 531 francs réalisés au cours de l'exercice antérieur.

A. BILAN

1. Actif

1.1. Disponibilités extérieures à vue

Au 31 décembre 2004, les disponibilités extérieures à vue se sont fixées à 1 312 618 130 955 francs contre 819 412 883 683 francs un an plus tôt, soit une hausse de 60,2 %. Elles sont constituées des avoirs en Compte d'Opérations, ouvert auprès du Trésor français, des soldes des comptes ouverts auprès des correspondants et de l'encaisse des billets Zone Franc et en euros.

Le Compte d'Opérations, principale composante des disponibilités extérieures à vue, s'est établi à 1 305 619 102 201 francs contre 814 085 589 451 francs un an auparavant, sous l'effet de l'augmentation des recettes pétrolières et du rythme plus soutenu dans le rapatriement des disponibilités extérieures de certains États membres. Conformément à l'article 11 des Statuts de la Banque, au moins 65 % des réserves de change doivent être versées dans ce compte. Il est rémunéré au taux de facilité marginale de la Banque Centrale Européenne qui est resté stable à 3 % sur l'exercice 2004.

L'encaisse des billets Zone Franc détenue par la Banque s'est inscrite en hausse, passant de 4 219 699 999 francs au 31 décembre 2003 à 5 734 428 789 au 31 décembre 2004.

1.2. Autres créances et avoirs en devises convertibles

Les autres créances et avoirs en devises convertibles ont plus que doublé, se situant à 118 428 305 269 francs au 31 décembre 2004 contre 56 583 134 886 francs au 31 décembre 2003. Cette progression résulte du regain des marchés financiers internationaux, notamment le marché obligataire.

Ce montant correspond à la contre-valeur en francs CFA des placements en euros, en dollars US et en livres Sterling à laquelle s'ajoute la créance de la BEAC sur l'Institut d'Emission de la République Démocratique du Congo, au titre des opérations traitées par l'ex-Chambre de Compensation de l'Afrique Centrale.

1.3. Autres Correspondants

Cette rubrique concerne uniquement les contreparties des opérations de placements de la Salle des Marchés du Siège de la Banque auprès des correspondants. Le montant de ce poste est revenu de 62 324 031 766 francs au 31 décembre 2003 à 53 276 296 599 francs au 31décembre 2004, soit une diminution de 14,5 %.

1.4. Encaisse-Or

La valeur de l'encaisse-or s'est fixée à 37 717 343 575 francs au 31 décembre 2004, contre 49 644 063 657 francs au 31 décembre 2003, soit une baisse de 24 %, en liaison avec la cession de 50 000 onces d'or en novembre 2004. Ce poste matérialise le stock d'or détenu auprès de la Banque d'Angleterre et suivi dans les livres de la Banque des Règlements internationaux (BRI).

1.5. Fonds Monétaire International

Ce poste comprend, d'une part, la position de réserve (souscription de la quote-part en devises par les États) qui est revenue de 100 467 689 637 francs en 2003 à 93 672 714 959 francs en 2004 et, d'autre part, les avoirs en DTS qui sont passés de 1 892 491 267 à 15 665 364 415 francs, en raison de la politique de reconstitution des avoirs en DTS des États de la Sous-région initiée par le FMI.

1.6. Créances sur les Trésors Nationaux

Les créances sur les Trésors Nationaux se sont chiffrées à 712 781 734 654 francs au 31 décembre 2004 contre 741 401 520 775 francs au 31 décembre 2003, soit une diminution de 3,9 %. Elles représentent, d'une part, le financement monétaire de la Banque Centrale au profit des États, sous forme d'avances en compte courant ou en contrepartie d'effets à moyen terme et, d'autre part, le solde des créances consolidées sur les États. Cette contraction reflète le désengagement des Trésors publics envers l'Institut d'Emission, notamment le remboursement régulier des créances consolidées sur l'Etat camerounais et une meilleure gestion de trésorerie de la plupart des Trésors Nationaux.

Le total des avances en compte courant est plafonné à 20 % des recettes budgétaires fongibles de l'exercice antérieur (article 18 des Statuts de la Banque). Ces créances incluent également les crédits consolidés à moyen et long terme sur les États (durée : 15 ans ; taux d'intérêt : 3 % ; période de grâce : 5 ans) dans le cadre des restructurations bancaires intervenues dans la Zone d'Emission au début des années 1990, ainsi que des avances exceptionnelles accordées par la Banque à certains Etats membres.

1.7. Créances sur les Banques

Les créances sur les banques ont baissé de 3,3 %, revenant de 12 859 000 000 francs au 31 décembre 2003 à 12 438 000 000 francs au 31 décembre 2004. Elles se rapportent aux interventions de la BEAC sur le marché monétaire sous forme d'appels d'offres hebdomadaires, de prises en pensions et d'avances ponctuelles pour les opérations courantes (guichet A) et d'avances à moyen terme irrévocables destinées au financement des investissements (guichet B). Ces interventions ont été réalisées au Cameroun (169 000 000 francs), en République Centrafricaine (4 068 000 000 francs), au Congo (388 000 000 francs) et au Tchad (7 813 000 000 francs). En revanche, les Banques gabonaises et équato-guinéennes n'ont pas eu recours aux avances de la Banque Centrale compte tenu de leur liquidité appropriée.

1.8. Valeurs Immobilisées

1.8.1. Immeubles - Matériel et Mobilier

Le montant des immobilisations nettes s'est accru de 72 526 331 063 francs au 31 décembre 2003 à 77 384 345 155 francs au 31 décembre 2004, sous l'effet des nouveaux investissements réalisés par la Banque. Il est ventilé comme suit :

● **Immeubles**	**31 443 600 023**
- Services Centraux	5 562 591 803
- Directions Nationales, Agences et Bureaux	25 941 530 365
- Bureau Extérieur	40 237 855
● **Terrains et Immobilisations en cours**	**23 315 295 546**
● **Matériel et Mobilier**	**22 524 689 586**

Les dotations aux amortissements des immobilisations de l'exercice 2004 se sont établies à 11 580 267 296 francs au 31 décembre 2004, contre 10 998 821 649 francs au 31 décembre 2003, reparties de la manière suivante :

- Amortissement des immeubles	7 104 998 645
- Amortissement du matériel et mobilier	1 415 565 985
- Amortissement des logiciels informatiques	1 673 703 291
- Amortissement du matériel informatique	820 976 017
- Amortissement du matériel de transport	554 433 815
- Amortissement du matériel de sécurité	10 589 543

1.8.2. Titres de Participation

Le portefeuille titres comprend essentiellement les participations de la Banque au capital des banques de développement de la CEMAC. La valeur du portefeuille est demeurée stable à 849 325 000 francs entre décembre 2003 et décembre 2004.

1.9. Ecart de dévaluation

Ce poste constate la perte de change globale subie par les Etats membres qui avaient une position extérieure nette négative au jour de la dévaluation (14 janvier 1994). Son montant initial de 287 017 796 097 francs est progressivement apuré par la Banque sur les bénéfices non distribués aux États. Il est ainsi revenu de 161 056 815 498 francs en décembre 2003 à 156 199 036 007 francs en décembre 2004.

1.10. FMI – Ajustement

Ce poste représente les différences de change liées aux variations des cours des avoirs en DTS constatées sur les comptes

du FMI et sur les allocations de DTS. Au 31 décembre 2004, le solde de ce compte s'est situé à 22 775 644 803 francs, contre 22 259 147 231 francs au 31 décembre 2003.

1.11. Comptes d'ordre et divers

Ces comptes enregistrent pour l'essentiel les opérations entre agences en attente de régularisation et, accessoirement, les prêts au personnel. Leur solde s'est chiffré à 53 606 021 978 francs au 31 décembre 2004, contre 49 024 214 935 francs un an plus tôt.

2. Passif

2.1 . Billets et monnaies en circulation

Ce poste représente essentiellement les engagements de la BEAC à l'égard du public et, de façon marginale, vis-à-vis des établissements de crédit pour la partie de la monnaie fiduciaire qu'ils détiennent sous forme d'encaisses.

Le poste « billets et monnaies » est ressorti à 991 111 264 624 francs au 31 décembre 2004, contre 890 281 215 875 francs au 31 décembre 2003, soit une hausse de 11,3 % liée à l'expansion de l'activité économique dans la CEMAC.

2.2 Trésors et Comptables Publics Nationaux

Les comptes courants et dépôts spéciaux des Trésors et Comptables Publics Nationaux ont plus que doublé, se fixant à 555 035 590 658 francs au 31 décembre 2004, contre 255 567 902 469 francs au 31 décembre 2003, en rapport avec l'amélioration des comptes du Trésor équato-guinéen.

2.3 Comptes des banques et institutions financières

Cette rubrique regroupe les dépôts des institutions financières étrangères (FMI, BIRD, Paierie de France, etc.) auprès de la BEAC, les dépôts des établissements de crédit de la Zone d'Emission et leurs placements à la Banque Centrale. Le solde de ces comptes s'est établi à 660 861 833 129 francs au 31 décembre 2004, contre 524 815 184 322 francs au 31 décembre 2003, en accroissement d'un quart.

2.4 Autres comptes courants

Les autres comptes courants regroupent des comptes ouverts au nom de certains organismes ou sociétés d'intérêt public qui, en raison de leur activité, ne peuvent être classés dans une des rubriques précédentes. La valeur de ce poste est de 4 232 158 015 francs au 31 décembre 2004 contre 8 513 977 287 francs un an auparavant, soit une baisse de moitié.

2.5 FMI – Allocations de DTS

Le montant des allocations de DTS est revenu à 55 414 401 923 francs au 31 décembre 2004 contre 59 387 034 423 francs au 31 décembre 2003, soit une diminution de 6,7 % consécutive aux ajustements par rapport à la valeur du DTS.

2.6 Capital

Le capital, souscrit en indivision entre les Etats membres, s'élève à 45 000 000 000 francs au 31 décembre 2004.

2.7 Réserves

Elles sont constituées des réserves des Etats membres fondateurs, des réserves statutaires, des réserves de garantie de change sur les avoirs en Compte d'Opérations, des réserves pour investissements immobiliers et des réserves de variation sur l'encaisse-or. Le solde de ces comptes s'est établi à 175 126 370 540 francs au 31 décembre 2004, contre 176 838 246 396 francs au 31 décembre 2003.

2.8 Provisions

Ce poste regroupe essentiellement les provisions pour risques et charges. Leur montant s'est fixé à 8 506 928 338 francs au 31 décembre 2004, contre 10 888 073 517 francs au 31 décembre 2003, soit une diminution de 13,8 % attribuable aux reprises de provisions pour la couverture des charges et à une moindre dotation.

2.9 Ecart de dévaluation

Cette rubrique constate le gain de change réalisé par les Etats en position extérieure nette créditrice au jour de la dévaluation. Elle s'est établie à 137 091 476 602 francs en décembre 2004, contre 138 949 256 093 francs un an plus tôt.

2.10 Comptes d'ordre et divers

Ils se sont chiffrés à 35 032 239 540 francs au 31 décembre 2004, contre 40 059 759 016 francs au 31 décembre 2003, soit une baisse de 12,6 %. Ce poste enregistre, entre autres, le résultat en attente d'affectation et les opérations à régulariser.

Tableau 44 : Evolution de la situation du Bilan de la Banque
décembre 2003 - décembre 2004
(en FCFA)

	31/12/2003	30/06/2004	31/12/2004
ACTIF			
Disponibilités extérieures à vue	**819 412 883 683**	**951 790 518 158**	**1 312 618 130 955**
Billets Zone Franc	4 219 699 999	5 376 867 324	5 734 428 789
Correspondants	1 107 594 233	972 214 237	1 264 599 965
Trésor français (compte d'opérations)	814 085 589 451	945 441 436 597	1 305 619 102 201
Autres créances et avoirs en devises convertibles	**56 583 134 886**	**55 511 105 079**	**118 428 305 269**
Autres correspondants	**62 324 031 766**	**59 036 130 000**	**53 276 296 599**
Encaisse-or	**49 644 063 657**	**48 818 218 975**	**37 717 343 575**
Fonds Monétaire International	**102 360 180 904**	**95 349 142 832**	**109 338 079 374**
Souscription quote-part en devises	100 467 689 637	93 672 714 959	93 672 714 959
Avoirs en D.T.S.	1 892 491 267	1 676 427 873	15 665 364 415
Créances sur les Trésors nationaux	**741 401 520 775**	**738 055 420 172**	**712 781 734 654**
Avances en comptes courants (Art.18)	555 783 000 000	558 420 000 000	537 246 000 000
Avances sur effets à moyen terme (Art. 19 B)	68 649 000 000	68 649 000 000	68 649 000 000
Avances exceptionnelles	9 509 604 814	15 509 604 814	23 573 862 814
Crédits à l'économie consolidés sur l'Etat	107 459 915 961	95 476 815 358	83 312 871 840
Créances sur les banques	**12 859 000 000**	**17 631 000 000**	**12 438 000 000**
Concours du Marché Monétaire (Guichet A)	11 220 000 000	16 196 000 000	11 208 000 000
Appels d'Offres	8 535 000 000	15 199 000 000	8 045 000 000
Pensions et Autres	2 685 000 000	997 000 000	3 163 000 000
Avances à moyen terme irrévocables (Guichet B)	1 639 000 000	1 435 000 000	1 230 000 000
Valeurs immobilisées	**73 375 656 063**	**80 849 648 337**	**78 233 670 155**
Participations	849 325 000	849 325 000	849 325 000
Immeubles et Mobilier	72 526 331 063	80 000 323 337	77 384 345 155
Ecart de dévaluation	**161 056 815 498**	**156 199 036 007**	**156 199 036 007**
FMI : Ajustement	**22 259 147 231**	**22 775 644 803**	**22 775 644 803**
Comptes d'ordre et divers	**49 024 214 935**	**51 280 578 757**	**53 606 021 978**
TOTAL DE L'ACTIF	**2 150 300 649 398**	**2 277 296 443 120**	**2 667 412 263 369**
PASSIF			
Billets et monnaies en circulation	**890 281 215 875**	**842 905 783 677**	**991 111 264 624**
Trésors et comptables publics	**255 567 902 469**	**386 855 024 831**	**555 035 590 658**
Comptes courants	249 976 520 788	284 615 374 774	243 948 811 930
Dépôts spéciaux	5 591 381 681	102 239 650 057	311 086 778 728
Banques et Institutions Financières	**524 815 184 322**	**585 670 478 668**	**660 861 833 129**
Banques et Institutions étrangères	112 462 029 305	105 288 578 680	104 675 998 190
Banques et Institutions Financières de la Zone	412 353 155 017	480 381 899 988	556 185 834 939
Comptes courants	215 958 716 843	279 689 451 364	379 245 097 990
Dépôts et placements sur le Marché Monétaire	76 800 904 976	71 015 360 745	55 422 124 449
Comptes de Réserves obligatoires	119 593 533 198	129 677 087 879	121 518 612 500
Autres comptes courants	**8 513 977 287**	**4 771 635 006**	**4 232 158 015**
Fonds Monétaire International - Allocations de D.T.S.	**59 387 034 423**	**55 414 401 923**	**55 414 401 923**
Capital	**45 000 000 000**	**45 000 000 000**	**45 000 000 000**
Réserves	**176 838 246 396**	**174 453 931 320**	**175 126 370 540**
Provisions	**10 888 073 517**	**9 436 750 487**	**8 506 928 338**
Ecart de dévaluation	**138 949 256 093**	**137 091 476 602**	**137 091 476 602**
Comptes d'ordre et divers	**40 059 759 016**	**35 696 960 606**	**35 032 239 540**
TOTAL DU PASSIF	**2 150 300 649 398**	**2 277 296 443 120**	**2 667 412 263 369**

B. COMPTE D'EXPLOITATION

1. Produits

Les produits de l'exercice 2004 se sont établis à 78 181 717 254 francs au 31 décembre 2004, contre 77 286 183 020 francs pour l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Les intérêts des placements et dépôts se sont élevés à 34 311 933 684 francs au 31 décembre 2004, représentant 43,9 % du total des produits. Ce résultat provient pour l'essentiel des intérêts sur les avoirs en Compte d'Opérations qui se sont fixés à 29 569 159 943 francs, soit 86,2 % de ce poste.

Les intérêts sur les concours aux Trésors Nationaux sont ressortis à 39 828 867 448 francs au 31 décembre 2004, contre 42 568 157 982 francs un an plus tôt, reflétant la régression des concours de la Banque aux Trésors. Ils comprennent les intérêts sur les avances à court et moyen terme à hauteur de 37 625 546 904 francs et ceux sur les crédits consolidés à concurrence de 2 203 320 544 francs.

Les intérêts sur les avances aux banques ont fortement progressé (23,8 %), atteignant 942 238 427 francs.

Les produits exceptionnels et divers se sont situés à 3 098 677 695 francs.

Tableau 45 : Evolution des Produits (en FCFA)

	Au 31 décembre 2003	Au 31 décembre 2004	Variation en %
Placements et dépôts	30 974 464 493	34 311 933 684	10,8
Concours aux Trésors (court et moyen termes)	39 064 598 241	37 625 546 904	- 3,7
Consolidations	3 503 559 741	2 203 320 544	- 37,1
Concours aux banques	761 221 835	942 238 427	23,8
Produits exceptionnels et divers	2 982 338 710	3 098 677 695	3,9
TOTAL	**77 286 183 020**	**78 181 717 254**	**1,2**

2. Charges

Les charges de la Banque, hors amortissements et provisions, se sont chiffrées à 58 370 039 466 francs sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2004, contre 54 153 123 840 francs l'exercice antérieur. Les frais généraux se sont élevés à 52 531 192 725 francs au 31 décembre 2004, soit 90 % du total des charges hors amortissements et provisions, ventilées de la manière suivante :

Tableau 46 : Evolution des Charges (en FCFA)

	au 31 décembre 2003	au 31 décembre 2004	Variation (en %)
Organismes de décision et de contrôle	953 021 059	1 094 165 534	14,8
Dépenses de personnel	24 888 351 404	25 686 489 164	3,2
Dépenses de gestion générale	15 034 070 721	16 017 452 436	6,5
Dépenses de l'émission	5 390 171 775	9 124 795 920	69,3
Frais de formation	776 085 569	608 289 671	- 21,6
Total frais généraux	**47 041 700 528**	**52 531 192 725**	**11,7**
Charges financières	6 437 277 559	5 445 244 539	- 15,4
Charges exceptionnelles	674 145 753	393 602 202	- 41,6
Total des charges	**54 153 123 840**	**58 370 039 466**	**7,8**
Amortissements et provisions	**16 148 821 649**	**14 280 267 296**	**- 11,6**
Amortisements	10 998 821 649	11 580 267 296	5,3
Provisions	5 150 000 000	2 700 000 000	- 47,6
TOTAL GENERAL	**70 301 945 489**	**72 650 306 762**	**3,3**

3. Résultat de l'exercice

Le bénéfice net de la Banque avant affectation constaté à la fin de l'exercice 2004 s'est élevé à 5 531 410 492 francs contre 6 984 237 531 francs pour l'exercice précédent.

Tableau 47 : Compte de résultat Exercice 2004 (en FCFA)

CHARGES		PRODUITS	
Frais généraux	52 531 192 725	Placements et dépôts	34 311 933 684
Charges financières	5 445 244 539	Concours aux Trésors	37 625 546 904
Charges exceptionnelles et diverses	393 602 202	Concours aux banques	2 203 320 544
Amortissements et provisions	14 280 267 296	Consolidations	942 238 427
TOTAL DES CHARGES	72 650 306 762	Autres produits	3 098 677 695
Bénéfice à affecter	5 531 410 492		
TOTAL GENERAL	**78 181 717 254**	**TOTAL GENERAL**	**78 181 717 254**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels exercice clos le 31 décembre 2004

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur le contrôle des comptes annuels de l'exercice tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes annuels de l'exercice ont été arrêtés par la BEAC en application de l'article 58 de ses Statuts. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit (ISAS) édictées par l'IFAC ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels de la BEAC au 31 décembre 2004, établis conformément aux règles, principes et usages bancaires, et caractérisés par un total bilan de 2 667 412 millions de francs et un résultat net de 5 531 millions de francs sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la BEAC à la fin de cet exercice.

Le 10 mars 2005

ERNST & YOUNG

Jérôme MINLED - Associé

Annexes économiques

SOMMAIRE DES ANNEXES ECONOMIQUES

OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES 220

Offre et emploi des ressources des pays de la CEMAC 222

PRODUIT INTERIEUR BRUT 229

- PIB par pays de la CEMAC 230
- Répartition du PIB de la CEMAC 230
- PIB par secteur aux prix courants et contribution à la croissance aux prix constants 231
- Evolution du taux de croissance du PIB en termes réels des États membres de la CEMAC 238

INFLATION 239

- Evolution de l'inflation dans la CEMAC 240
- Taux d'inflation en moyenne annuelle des pays de la CEMAC 241

FINANCES PUBLIQUES (TOFE) 243

- TOFE de la CEMAC et des six pays membres 244
- Solde budgétaire primaire 251
- Solde budgétaire global, base engagements, hors dons 252

COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS 253

- Balances commerciales des pays de la CEMAC 254
- Répartition des exportations (FOB) des pays de la CEMAC 255
- Balance des paiements des Etats de la CEMAC 269
- Solde extérieur courant 271
- Dette publique extérieure consolidée des Etats de la CEMAC 272
- Taux d'endettement public extérieur 273

COMPETITIVITE EXTERIEURE 275
- Evolution du TCER des États de la CEMAC 276
- Variation en % des taux des principales devises par rapport au Franc CFA 277
- Taux d'inflation des pays partenaires ou concurrents de la CEMAC 278
- Variation en % de l'Indice du TCER composite des Etats de la CEMAC 279
- Variation en % de l'Indice du TCER des exportations des Etats de la CEMAC 280
- Variation en % de l'Indice du TCER des importations des Etats de la CEMAC 281

PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, FORESTIERS, PETROLIERS ET MINIERS 283

- Cultures vivrières 284
- Principaux produits agricoles d'exportation 285
- Production de bois 290
- Activités pétrolières et minières 293

PRINCIPAUX COURS MONDIAUX DU CACAO, DU CAFE, DU COTON, DU CAOUTCHOUC, DES BOIS TROPICAUX ET DU PETROLE BRUT 295

- Evolution des cours mondiaux du cacao, café, coton et caoutchouc 296
- Evolution des principaux prix d'achat aux producteurs 298
- Evolution des cours des bois tropicaux 300
- Evolution des cours pétroliers 302

ELEVAGE 305

- Elevage des pays de la CEMAC 306

OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

CEMAC : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
PRODUIT INTERIEUR BRUT	12 338,6	14 986,6	15 745,3	16 599,0	17 327,7	19 527,5
DEMANDE INTERIEURE	11 609,1	12 523,2	15 088,9	16 316,3	16 546,6	17 214,8
Consommation	8 559,9	8 955,9	9 790,4	11 012,5	11 054,9	11 484,0
Publique (Etat)	1 142,6	1 246,8	1 378,7	1 513,6	1 427,0	1 497,0
Privée	7 417,4	7 709,1	8 411,8	9 498,9	9 627,9	9 987,0
Investissements bruts	3 049,1	3 567,3	5 298,5	5 303,8	5 491,7	5 730,7
Formation brute de capital fixe	3 007,0	3 529,6	5 198,8	5 317,7	5 418,2	5 655,8
Publique (Etat et Ad.publiques)	506,4	656,4	839,2	849,5	816,6	1 093,6
Privée (Entreprises et ménages)	2 500,7	2 873,1	4 359,5	4 468,2	4 601,6	4 562,3
Secteur pétrolier	1 021,2	1 214,6	1 991,5	1 698,3	1 943,0	1 823,7
Secteur non pétrolier	1 479,5	1 658,6	2 368,0	2 769,8	2 658,7	2 738,5
Variations des stocks	42,1	37,7	99,7	- 13,9	73,5	74,9
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	729,6	2 463,4	656,5	282,7	781,1	2 312,8
Exportations de biens et services non facteurs	4 967,2	7 294,4	6 829,3	6 994,3	7 417,4	9 458,8
Biens	4 378,9	6 714,8	6 226,9	6 378,0	6 764,8	8 801,0
Pétrole brut	2 873,7	5 038,5	4 638,1	4 724,3	4 976,1	6 898,1
Autres	1 505,2	1 676,3	1 588,8	1 653,7	1 788,7	1 902,9
Services non facteurs	588,3	579,6	602,4	616,3	652,6	657,8
Importations de biens et services non facteurs	- 4 237,7	- 4 831,0	- 6 172,8	- 6 711,6	- 6 636,3	- 7 146,1
Biens	- 2 263,6	- 2 535,8	- 3 526,7	- 3 978,5	- 3 564,7	- 3 825,8
Services non facteurs	- 1 974,1	- 2 295,2	- 2 646,1	- 2 733,1	- 3 071,6	- 3 320,3
Epargne intérieure	3 778,7	6 030,7	5 954,9	5 586,5	6 272,7	8 043,5
Revenus des facteurs	- 972,8	- 1 612,1	- 1 944,0	- 2 057,7	- 2 372,5	- 3 154,0
Epargne nationale	2 805,9	4 418,6	4 010,9	3 528,8	3 900,2	4 889,5

CEMAC : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix constants, aux prix de 1992

(Contribution à la croissance réelle)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
PRODUIT INTERIEUR BRUT	- 0,4 %	3,2 %	6,2 %	4,0 %	4,2 %	7,6 %
DEMANDE INTERIEURE	- 1,8 %	4,7 %	12,1 %	6,6 %	4,0 %	4,8 %
Consommation	1,1 %	2,1 %	4,2 %	6,8 %	1,4 %	3,0 %
Publique (Etat)	- 0,8 %	0,9 %	1,0 %	0,7 %	- 0,7 %	0,1 %
Privée	1,9 %	1,2 %	3,2 %	6,1 %	2,1 %	2,9 %
Investissements bruts	- 2,8 %	2,6 %	7,8 %	- 0,2 %	2,6 %	1,8 %
Formation brute de capital fixe	- 2,8 %	2,3 %	8,0 %	- 0,1 %	2,7 %	1,7 %
Publique (Etat et Ad.publiques)	- 1,9 %	0,8 %	1,1 %	- 0,1 %	- 0,2 %	1,4 %
Privée (Entreprises et ménages)	- 0,9 %	1,5 %	6,9 %	0,0 %	2,9 %	0,3 %
Secteur pétrolier	- 0,8 %	0,7 %	3,3 %	- 2,7 %	3,2 %	0,1 %
Secteur non pétrolier	- 0,1 %	0,8 %	3,6 %	2,7 %	- 0,3 %	0,2 %
Variations des stocks	- 0,1 %	0,3 %	- 0,1 %	- 0,1 %	- 0,1 %	0,1 %
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	1,4 %	- 1,5 %	- 5,9 %	- 2,6 %	0,2 %	2,8 %
Exportations de biens et services non facteurs	0,3 %	- 0,4 %	1,0 %	1,4 %	1,7 %	4,2 %
Importations de biens et services non facteurs	1,1 %	- 1,1 %	- 6,9 %	- 4,0 %	- 1,5 %	- 1,4 %

Sources *: Administrations nationales et BEAC*

CAMEROUN : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	1999/00	2000/01	2001/02	2002	2003	2004
PRODUIT INTERIEUR BRUT	6312,3	6 909,8	7 335,4	7595,4	7 951,1	8 310,3
DEMANDE INTERIEURE	6031,8	6 800,9	7 927,0	7 999,8	8 335,8	8 594,3
Consommation	4 781,2	5 197,3	5 466,8	5 711,6	6 177,6	6 424,0
Publique (Etat)	490,0	564,3	630,9	633,8	636,1	679,7
Privée	4 291,2	4 633,0	4 835,9	5 077,8	5 541,5	5 744,3
Investissements bruts	1 250,6	1 603,6	2 460,1	2 288,2	2 158,2	2 170,3
Formation brute de capital fixe	1 247,6	1 601,6	2 457,1	2 286,2	2 155,2	2 167,3
Publique (Etat)	145,0	230,0	192,5	153,3	165,3	184,3
Privée (Entreprises et ménages)	1 102,6	1 371,6	2 264,6	2 132,9	1 989,9	1 983,0
dont Secteur Pétrolier	126,2	136,6	105,2	114,8	159,6	155,7
Secteur non pétrolier	976,4	1 235,0	2 159,5	2 018,1	1 830,3	1 827,3
Variations des stocks	3,0	2,0	3,0	2,0	3,0	3,0
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	280,4	109,0	- 591,6	- 404,4	- 384,7	- 284,0
Exportations de biens et services non facteurs	1 642,3	1 815,7	1 537,0	1 575,2	1 680,2	1 747,9
Biens	1 366,4	1 521,4	1 244,5	1 260,0	1 323,3	1 379,1
Pétrole brut	636,5	772,9	586,1	576,4	525,1	563,5
Autres	729,9	748,5	658,4	683,6	798,2	815,5
Services non facteurs	276,0	294,3	292,5	315,2	356,9	368,8
Importations de biens et services non facteurs	- 1 361,9	- 1 706,7	- 2 128,6	- 1 979,6	- 2 064,9	- 2 031,9
Biens	- 905,9	- 1 157,8	- 1 465,6	- 1 295,0	- 1 251,6	- 1 290,8
Services non facteurs	- 456,0	- 548,9	- 663,0	- 684,6	- 813,3	- 741,2
Epargne intérieure	1 531,0	1 712,5	1 868,6	1 883,7	1 773,5	1 886,2
Gap de ressources	280,4	109,0	- 591,6	- 404,4	- 384,7	- 284,0
Revenus des facteurs	- 152,3	- 245,2	- 217,6	- 207,7	- 308,2	- 274,6
Epargne nationale	1 378,7	1 467,3	1 651,0	1 676,0	1 465,3	1 611,6
dont: Administrations publiques	359,8	473,1	392,9	423,3	- 692,9	- 558,6
Secteur privé	1 085,9	1 085,8	1 359,9	1 346,1	1 044,6	1 295,2

CAMEROUN : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix constants, aux prix de 1992- 1993

(Contribution à la croissance réelle)

	2001/02	2000/01	2001/02	2002	2003	2004
PRODUIT INTERIEUR BRUT	4,2 %	5,2 %	4,1 %	4,1 %	4,5 %	4,0 %
DEMANDE INTERIEURE	3,2 %	11,7 %	7,6 %	5,2 %	4,3 %	3,8 %
Consommation	3,2 %	7,0 %	3,2 %	3,1 %	4,5 %	3,3 %
Publique (Etat)	0,9 %	1,1 %	0,8 %	0,3 %	0,0 %	0,3 %
Privée	2,3 %	5,8 %	2,4 %	2,9 %	4,5 %	3,0 %
Investissements bruts	0,0 %	4,8 %	4,4 %	2,1 %	- 0,2 %	0,5 %
Formation brute de capital fixe	0,0 %	4,8 %	4,4 %	2,1 %	- 0,3 %	0,5 %
Publique (Etat)	0,7 %	1,5 %	- 0,8 %	- 1,1 %	0,3 %	0,4 %
Privée (Entreprises et ménages)	- 0,7 %	3,2 %	5,2 %	3,2 %	- 0,6 %	0,1 %
dont Secteur Pétrolier	- 0,2 %	0,1 %	- 0,5 %	- 0,1 %	0,6 %	0,1 %
Secteur non pétrolier	- 0,5 %	3,2 %	5,7 %	3,3 %	- 1,2 %	0,0 %
Variations des stocks	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	1,0 %	- 6,5 %	- 3,5 %	- 1,1 %	0,2 %	0,2 %
Exportations de biens et services non facteurs	- 1,8 %	- 4,6 %	0,4 %	- 0,1 %	2,2 %	0,3 %
Importations de biens et services non facteurs	2,8 %	- 1,9 %	- 3,9 %	- 1,0 %	- 2,1 %	- 0,1 %

Sources *: DSCN, DP et BEAC*
Exercice budgétaire allant de juillet à juin de 1999/2000 à 2001/2002.

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	1999	2000	2001	2002	20003	2004
PRODUIT INTERIEUR BRUT	640,7	686,8	721,9	723,8	690,3	693,9
DEMANDE INTERIEURE	670,8	715,3	756,0	759,6	738,4	744,5
Consommation	579,0	639,7	691,3	702,1	697,2	709,0
Publique	38,2	40,5	43,8	52,2	50,8	41,8
Privée	540,9	599,2	647,5	649,9	646,4	667,3
Investissements bruts	91,7	75,5	64,8	57,5	41,1	35,5
Formation brute de capital fixe	89,7	73,5	56,8	60,5	42,1	35,1
Publique	75,4	50,7	32,8	35,3	19,5	10,4
Privée	14,3	22,9	24,0	25,2	22,7	24,7
Variations des stocks	2,00	2,0	8,0	- 3,0	- 1,0	0,4
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	- 30,0	- 28,4	- 34,1	- 35,8	- 48,1	- 50,6
Exportations de biens et services non facteurs	117,5	136,2	114,8	114,9	79,5	82,0
Biens	90,4	114,5	101,7	104,6	70,5	66,2
Services non facteurs	27,2	21,8	13,1	10,3	9,0	15,8
Importations de biens et services non facteurs	- 147,6	- 164,7	- 148,9	- 150,7	- 127,6	- 132,7
Biens	- 80,7	- 83,3	- 78,4	- 87,0	- 75,2	- 79,2
Pétrole	- 9,0	- 5,4	- 13,5	- 11,0	- 8,1	- 17,8
Autres	- 71,7	- 77,9	- 65,0	- 75,9	- 67,1	- 61,3
Services non facteurs	- 66,9	- 81,4	- 70,5	- 63,7	- 52,4	- 53,5
Epargne intérieure	61,7	47,1	30,7	21,7	- 7,0	- 15,2
Gap de ressources	- 30,0	- 28,4	- 34,1	- 35,8	- 48,1	- 50,6
Revenus des facteurs	- 6,3	- 9,1	- 5,7	- 4,6	- 4,4	- 3,3
Epargne nationale	55,3	38,0	24,9	17,1	- 11,4	- 18,4
dont: Administrations publiques	51,1	17,9	5,4	5,8	- 33,9	- 6,7
Secteur privé	4,3	20,1	19,5	11,4	22,6	- 11,7

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix constants, aux prix de 1985

(Contribution à la croissance)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
PRODUIT INTERIEUR BRUT	2,7 %	0,9 %	0,5 %	- 1,1 %	- 7,7 %	1,5 %
DEMANDE INTERIEURE	3,2 %	- 2,4 %	0,4 %	- 4,4 %	- 4,0 %	1,5 %
Consommation	2,7 %	- 1,9 %	1,1 %	- 4,3 %	- 2,9 %	1,4 %
Publique	0,5 %	0,2 %	0,1 %	1,2 %	- 0,5 %	- 1,6 %
Privée	2,2 %	- 2,1 %	1,0 %	- 5,5 %	- 2,4 %	3,0 %
Investissements bruts	0,5 %	- 0,6 %	- 0,8 %	- 0,1 %	- 1,1 %	0,1 %
Formation brute de capital fixe	0,4 %	- 0,9 %	- 1,1 %	0,7 %	- 1,2 %	- 0,1 %
Publique	0,1 %	- 2,4 %	- 1,2 %	0,2 %	- 0,9 %	- 0,7 %
Privée	0,3 %	1,5 %	0,1 %	0,4 %	- 0,3 %	0,5 %
Variations des stocks	0,1 %	0,4 %	0,3 %	- 0,8 %	0,1 %	0,2 %
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	- 0,5 %	3,3 %	0,1 %	3,3 %	- 3,7 %	0,0 %
Exportations de biens et services non facteurs	2,7 %	3,4 %	- 1,8 %	1,7 %	- 6,2 %	1,1 %
Importations de biens et services non facteurs	- 3,2 %	- 0,1 %	1,9 %	1,6 %	2,5 %	- 1,0 %

Sources : DGSEES et BEAC

CONGO : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
PRODUIT INTERIEUR BRUT	1 449,3	2 292,5	2 048,3	2104,9	2071,5	2290,1
DEMANDE INTERIEURE	1 255,4	1 260,5	1 572,7	1383,5	1393,6	1688,6
Consommation	692,1	723,3	839,8	834,3	848,3	1024,7
Publique (Etat)	185,3	215,9	205,2	272,2	213,0	228,3
Privée	506,7	507,4	634,6	562,1	635,3	796,4
Investissements bruts	563,4	537,2	732,9	549,2	545,4	663,9
Formation brute de capital fixe	512,4	534,2	682,9	599,2	555,6	623,3
Publique	80,0	159,4	205,4	181,8	134,8	135,4
Privée	432,4	374,8	477,5	417,5	420,8	487,9
dont : Secteur pétrolier	256,4	242,8	299,3	225,0	205,2	250,7
Secteur non pétrolier	176,0	132,0	178,2	192,5	215,6	237,1
Variations des stocks	51,0	3,0	- 50,0	- 50,0	- 10,2	40,6
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	193,9	1 032,0	475,6	721,4	677,8	601,6
Exportations de biens et services non facteurs	1 050,5	1 881,8	1 601,0	1703,0	1668,8	1769,1
Biens	960,5	1 784,7	1 489,7	1589,0	1556,0	1650,4
Services non facteurs	89,9	97,1	111,4	114,0	112,8	118,7
Importations de biens et services non facteurs	- 856,6	- 849,8	- 1 125,4	- 981,7	- 991,0	- 1167,6
Biens	- 321,8	- 324,1	- 499,5	- 470,8	- 482,3	- 576,6
Services non facteurs	- 534,8	- 525,7	- 625,9	- 510,9	- 508,7	- 591,0
Epargne intérieure	757,2	1 569,2	1 208,5	1270,6	1223,2	1265,4
Gap de ressources	193,9	1 032,0	475,6	721,4	677,8	601,6
Revenus des facteurs	- 332,6	- 573,8	- 497,5	- 464,0	- 340,6	- 376,5
Revenu du capital (net)	- 313,4	- 557,3	- 483,7	- 451,9	- 325,5	- 354,9
Revenu du travail (net)	- 19,2	- 16,6	- 13,8	- 12,1	- 15,1	- 21,6
Epargne nationale	424,6	995,4	711,0	806,6	882,6	889,0
dont: Administrations publiques	41,3	176,9	194,2	5,5	142,2	262,4
Secteur privé	383,4	818,5	516,8	801,1	729,4	615,4

CONGO : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix constants, aux prix de 1990

(Contribution à la croissance réelle)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
PRODUIT INTERIEUR BRUT	- 2,7 %	7,6 %	3,8 %	4,6 %	0,8 %	3,5 %
DEMANDE INTERIEURE	- 6,7 %	8,1 %	18,5 %	- 2,7 %	5,1 %	11,6 %
Consommation	- 3,9 %	9,6 %	11,2 %	0,2 %	4,6 %	8,0 %
Publique (Etat)	- 6,0 %	2,4 %	- 0,8 %	4,1 %	- 3,6 %	0,5 %
Privée	2,1 %	7,2 %	12,0 %	- 3,9 %	8,2 %	7,5 %
Investissements bruts	- 2,8 %	- 1,5 %	7,3 %	- 2,9 %	0,5 %	3,6 %
Formation brute de capital fixe	- 3,3 %	- 1,3 %	5,5 %	- 2,4 %	2,2 %	1,9 %
Publique	0,7 %	2,2 %	1,2 %	- 0,8 %	- 1,0 %	- 0,5 %
Privée	- 4,0 %	- 3,5 %	4,4 %	- 1,6 %	3,2 %	2,5 %
dont : Secteur pétrolier	- 5,6 %	- 1,5 %	3,1 %	- 2,7 %	0,9 %	2,5 %
Secteur non pétrolier	1,5 %	- 2,1 %	1,3 %	1,1 %	2,3 %	0,0 %
Variations des stocks	0,5 %	- 0,2 %	1,8 %	- 0,5 %	- 1,7 %	1,7 %
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	4,0 %	- 0,5 %	- 14,7 %	7,3 %	- 4,3 %	- 8,1 %
Exportations de biens et services non facteurs	6,1 %	- 3,6 %	- 6,1 %	2,0 %	- 1,8 %	- 0,6 %
Importations de biens et services non facteurs	- 2,2 %	3,1 %	- 8,6 %	5,2 %	- 2,5 %	- 7,5 %

Sources *: CNSEE et BEAC*

GABON : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix courants

(En milliards de FCFA)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
PRODUIT INTERIEUR BRUT	2 840,8	3 573,4	3 363,7	3 345,7	3 444,1	3 731,1
DEMANDE INTERIEURE	2 223,7	2 261,4	2 465,8	2 669,6	2 716,9	2 792,8
Consommation	1 508,6	1 489,1	1 498,0	1 648,9	1 814,0	1 844,0
Publique	352,8	344,9	396,6	372,3	353,8	351,4
Privée	1 155,8	1 144,2	1 101,4	1 276,6	1 460,3	1 492,6
Investissements bruts	715,1	772,3	967,8	1 020,7	902,8	948,7
Formation brute de capital fixe	704,1	762,3	951,8	1 008,7	890,8	938,7
Publique	118,9	105,1	163,6	203,2	131,0	160,0
Privée (Entreprises et ménages)	585,2	657,2	788,2	805,6	759,8	778,7
dont: Secteur pétrolier	320,7	368,8	455,2	468,4	389,2	388,0
Secteur non pétrolier	264,5	288,4	333,0	337,1	370,6	390,7
Variations des stocks	11,0	10,0	16,0	12,0	12,0	10,0
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	617,1	1 312,0	897,9	676,0	727,2	938,4
Exportations de biens et services non facteurs	1 711,5	2 490,8	2 039,4	1 918,7	1 949,4	2 205,0
Biens	1 538,5	2 364,2	1 916,0	1 806,5	1 836,8	2 124,9
Pétrole brut	1 124,2	1 890,6	1 511,3	1 429,2	1 483,0	1 740,2
Autres	414,3	473,6	404,7	377,3	353,8	384,7
Services non facteurs	173,0	126,6	123,4	112,2	112,6	80,2
Importations de biens et services non facteurs	- 1 094,4	- 1 178,8	- 1 141,5	- 1 242,7	- 1 222,2	- 1 266,6
Biens	- 560,6	- 568,2	- 621,2	- 665,1	- 591,0	- 677,2
Secteur pétrolier	- 145,9	- 195,6	- 214,3	- 188,3	- 159,6	- 160,1
Autres	- 414,7	- 372,6	- 406,9	- 476,8	- 431,4	- 517,1
Services non facteurs	- 533,8	- 610,6	- 520,3	- 577,6	- 631,2	- 589,5
Epargne intérieure	1332,2	2 084,3	1 865,7	1 696,8	1 630,0	1 887,1
Gap de ressources	617,1	1 312,0	897,9	676,0	727,2	938,4
Revenus des facteurs	- 349,9	- 554,4	- 482,0	- 441,1	- 441,4	- 575,9
Revenu du capital (net)	- 326,6	- 531,8	- 474,6	- 433,6	- 433,7	- 565,6
Revenu du travail (net)	- 23,4	- 22,6	- 7,4	- 7,5	- 7,7	- 10,3
Epargne nationale	982,3	1 529,9	1 383,7	1 255,7	1 188,7	1 311,2
dont: Administrations publiques	100,4	542,5	292,0	266,9	381,4	437,9
Secteur privé	881,9	987,4	1 091,7	988,8	807,3	873,4

GABON : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix constants, aux prix de 1989

(Contribution à la croissance réelle)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
PRODUIT INTERIEUR BRUT	- 11,3 %	- 1,9 %	2,0 %	- 0,3 %	2,0 %	1,6 %
DEMANDE INTERIEURE	- 14,0 %	1,1 %	3,1 %	5,5 %	2,5 %	2,8 %
Consommation	- 6,6 %	0,7 %	0,8 %	4,6 %	3,7 %	0,8 %
Publique	- 1,7 %	- 0,3 %	1,6 %	- 0,9 %	- 0,9 %	- 0,1 %
Privée	- 4,9 %	1,0 %	- 0,8 %	5,5 %	4,6 %	0,9 %
Investissements bruts	- 7,4 %	0,4 %	2,2 %	1,0 %	- 1,2 %	2,0 %
Formation brute de capital fixe	- 7,4 %	0,4 %	3,0 %	0,8 %	- 1,5 %	1,9 %
Publique	- 2,2 %	- 0,2 %	0,6 %	0,4 %	- 0,8 %	0,3 %
Privée (Entreprises et ménages)	- 5,2 %	0,5 %	2,4 %	0,4 %	- 0,7 %	1,7 %
dont : Secteur pétrolier	- 3,6 %	0,3 %	1,3 %	0,0 %	- 1,5 %	0,5 %
Secteur non pétrolier	- 1,6 %	0,2 %	1,1 %	0,5 %	0,8 %	1,2 %
Variations des stocks	0,0 %	0,0 %	- 0,8 %	0,1 %	0,2 %	0,1 %
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	2,8 %	- 3,0 %	- 1,1 %	- 5,9 %	- 0,5 %	- 1,2 %
Exportations de biens et services non facteurs	- 3,5 %	- 3,0 %	- 2,9 %	- 2,0 %	1,5 %	0,6 %
Importations de biens et services non facteurs	6,3 %	0,0 %	1,8 %	- 3,9 %	- 2,0 %	- 1,8 %

Sources : DGSEE, DGE et BEAC

GUINEE EQUATORIALE : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
PRODUIT INTERIEUR BRUT	454,4	836,2	1 242,5	1 452,4	1 641,9	2 439,4
DEMANDE INTERIEURE	530,8	716,1	1 127,4	741,7	1 290,5	1 458,8
Consommation	183,8	197,2	221,1	279,7	299,4	332,2
Publique (Etat)	32,5	43,8	41,4	76,9	65,0	81,3
Privée	151,3	153,4	179,7	202,8	234,3	250,9
Investissements bruts	346,9	518,9	906,2	462,0	991,1	1 126,5
Formation brute de capital fixe	347,3	518,7	906,0	461,9	990,9	1 126,3
Publique (Budget)	30,8	45,7	94,0	126,6	169,7	363,0
Privée (Entreprises, ménages et autres)	316,5	473,0	812,1	335,3	821,2	763,3
dont: Secteur pétrolier	295,0	445,5	779,1	281,8	759,4	681,3
Secteur non pétrolier	21,5	27,5	33,0	53,5	61,8	82,0
Variations des stocks	-0,4	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	-76,4	120,1	115,1	710,7	351,5	980,7
Exportations de biens et services non facteurs	456,1	881,5	1 287,3	1 493,0	1 647,8	2 454,9
Importations de biens et services non facteurs	- 532,4	- 761,4	- 1 172,2	- 782,3	-1 296,3	- 1 474,2
Epargne intérieure	270,6	639,0	1 021,4	1 172,7	1 342,6	2 107,2
Gap de ressources	- 76,4	120,1	115,1	710,7	351,5	980,7
Revenus des facteurs	- 62,1	- 263,6	- 721,9	- 898,8	- 1 012,6	- 1 557,4
Epargne nationale	208,5	375,5	299,4	273,9	330,0	549,8
dont: Administrations publiques	33,6	77,4	280,2	303,4	372,4	641,5
Secteur privé	174,9	298,1	19,2	- 29,5	- 42,5	- 91,7

GUINEE EQUATORIALE : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix constants, aux prix de 1985

(Contribution à la croissance réelle)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
PRODUIT INTERIEUR BRUT	23,2 %	12,8 %	68,3 %	20,2 %	13,6 %	30,0 %
DEMANDE INTERIEURE	31,2 %	40,8 %	118,1 %	- 31,3 %	65,3 %	23,6 %
Consommation	2,9 %	5,1 %	10,0 %	13,3 %	4,4 %	10,2 %
Publique (Etat)	- 1,8 %	1,9 %	1,0 %	3,9 %	- 1,7 %	- 0,4 %
Privée	4,7 %	3,1 %	9,0 %	9,4 %	6,1 %	10,6 %
Investissements bruts	28,4 %	35,8 %	108,1 %	- 44,6 %	60,9 %	13,4 %
Formation brute de capital fixe	28,4 %	35,8 %	108,1 %	- 44,6 %	60,9 %	13,4 %
Publics	0,4 %	3,5 %	10,9 %	3,8 %	3,3 %	15,8 %
Privée (Entreprises, ménages et autres)	28,0 %	32,2 %	97,2 %	- 48,4 %	57,6 %	- 2,3 %
dont: Secteur pétrolier	25,5 %	31,1 %	96,0 %	- 51,4 %	56,3 %	- 4,6 %
Secteur non pétrolier	2,5 %	1,2 %	1,2 %	3,0 %	1,2 %	2,2 %
Variations des stocks	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	- 8,0 %	- 28,1 %	- 49,8 %	51,5 %	- 51,7 %	6,4 %
Exportations de biens et services non facteurs	17,3 %	17,5 %	32,6 %	9,8 %	7,5 %	19,3 %
Importations de biens et services non facteurs	- 25,4 %	- 45,6 %	- 82,4 %	41,6 %	- 59,2 %	- 12,9 %

Sources *: DGSCN et BEAC*

TCHAD : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
PRODUIT INTERIEUR BRUT	942,8	986,6	1 246,3	1 376,8	1 528,8	2 062,7
DEMANDE INTERIEURE	1 073,8	1 161,9	1 684,5	2 775,8	2 071,4	1 935,9
Consommation	929,3	931,9	1 114,7	1 851,3	1 219,2	1 150,0
Publique (Etat)	63,1	74,5	90,8	106,2	108,2	114,5
Privée	866,2	857,3	1 023,9	1 745,1	1 111,0	1 035,5
Investissements bruts	144,6	230,1	569,8	924,6	852,2	785,9
Formation brute de capital fixe	168,6	210,1	546,8	899,6	782,7	765,2
Publique	73,6	102,0	107,2	147,7	195,5	240,5
Privée	95,0	108,1	439,6	751,9	587,2	524,7
dont: Secteur pétrolier	23,0	26,0	337,0	608,4	429,5	348,0
Secteur non pétrolier	72,0	82,1	102,6	143,4	157,8	176,7
Variations des stocks	- 24,0	20,0	23,0	25,0	69,5	20,7
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	- 131,1	- 175,4	- 438,2	- 1 399,0	- 542,6	126,8
Exportations de biens et services non facteurs	173,1	166,6	183,9	175,6	391,7	1 199,9
	140,2	130,2	138,3	128,8	350,3	1 152,3
Importations de biens et services non facteurss	- 304,2	- 342,0	- 622,1	- 1 574,7	- 934,3	- 1 073,1
	- 162,3	- 170,4	- 377,8	- 1 107,3	- 453,2	- 389,5
Epargne intérieure	13,5	54,7	131,6	- 474,5	309,6	912,7
Gap de ressources	- 131,1	- 175,4	- 438,2	- 1 399,0	- 542,6	126,8
Revenus des facteurs	- 1,0	- 12,3	- 16,5	- 41,5	- 265,3	- 366,4
Revenu du capital (net)	- 2,2	- 10,8	- 12,6	- 12,6	- 165,4	- 282,5
Revenu du travail (net)	1,2	- 1,5	- 3,9	- 28,9	- 99,9	- 83,9
Epargne nationale	12,6	42,4	115,2	- 515,9	44,2	546,3
dont: Administrations publiques	1,4	4,0	27,6	37,5	83,3	147,1
Secteur privé	11,2	38,4	87,6	- 553,4	- 39,1	399,2

TCHAD : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix constants, aux prix de 1995

(Contribution à la croissance réelle)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
PRODUIT INTERIEUR BRUT	- 0,6 %	- 0,3 %	10,6 %	7,3 %	15,1 %	36,1 %
DEMANDE INTERIEURE	2,0 %	0,9 %	43,8 %	100,4 %	- 47,0 %	14,4 %
Consommation	- 0,8 %	0,5 %	7,9 %	66,3 %	- 42,1 %	24,5 %
Publique (Etat)	1,1 %	1,1 %	1,4 %	1,5 %	0,1 %	0,4 %
Privée	- 1,9 %	- 0,6 %	6,4 %	64,9 %	- 42,2 %	24,1 %
Investissements bruts	2,8 %	0,4 %	36,0 %	34,0 %	- 5,0 %	- 10,1 %
Formation brute de capital fixe	2,5 %	3,0 %	35,4 %	33,2 %	- 5,1 %	- 9,5 %
Publique (budget)	- 0,8 %	2,4 %	0,9 %	4,5 %	5,2 %	1,7 %
Privée (Entreprises, ménages et autres)	3,3 %	0,6 %	34,5 %	28,7 %	- 10,3 %	- 11,2 %
dont: Secteur pétrolier	0,1 %	0,1 %	32,0 %	24,0 %	- 12,4 %	- 10,7 %
Secteur non pétrolier	3,2 %	0,5 %	2,5 %	4,7 %	2,2 %	- 0,5 %
Variations des stocks	0,2 %	- 2,5 %	0,6 %	0,9 %	0,1 %	- 0,7 %
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	- 2,5 %	- 1,3 %	- 33,2 %	- 93,1 %	62,1 %	21,7 %
Exportations de biens et services non facteurs	- 5,6 %	- 2,1 %	- 1,9 %	2,8 %	0,3 %	10,7 %
Importations de biens et services non facteurs	3,1 %	0,9 %	- 31,3 %	- 95,9 %	61,8 %	11,0 %

Sources : INSEED et BEAC

PRODUIT INTERIEUR BRUT

CEMAC : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR PAYS

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
	(En milliards de FCFA)					
PIB AUX PRIX COURANTS						
Cameroun(1)	6 010,6	6 611,0	7 122,6	7 595,4	7 951,1	8 310,3
République Centrafricaine	640,7	686,8	721,9	723,8	690,3	693,9
Congo	1 449,3	2 292,5	2 048,3	2 104,9	2 071,5	2 290,1
Gabon	2 840,8	3 573,4	3 363,7	3 345,7	3 444,1	3 731,1
Guinée Equatoriale	454,4	836,2	1 242,5	1 452,4	1 641,9	2 439,4
Tchad	942,8	986,6	1 246,3	1 376,8	1 528,8	2 062,7
CEMAC	**12 338,6**	**14 986,6**	**15 745,3**	**16599,0**	**17 327,7**	**19 527,5**
	(Part relative en pourcentage)					
Cameroun	48,7	44,1	45,2	45,8	45,9	42,6
République Centrafricaine	5,2	4,6	4,6	4,4	4,0	3,6
Congo	11,7	15,3	13,0	12,7	12,0	11,7
Gabon	23,0	23,8	21,4	20,2	19,9	19,1
Guinée Equatoriale	3,7	5,6	7,9	8,7	9,5	12,5
Tchad	7,6	6,6	7,9	8,3	8,8	10,6
CEMAC	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources: Administrations nationales et BEAC
(1) Données en exercice budgétaire allant de juillet année n - juin année n+1, sauf en 2002, 2003 et 2004.

RÉPARTITION DU PIB DE LA CEMAC EN 1999

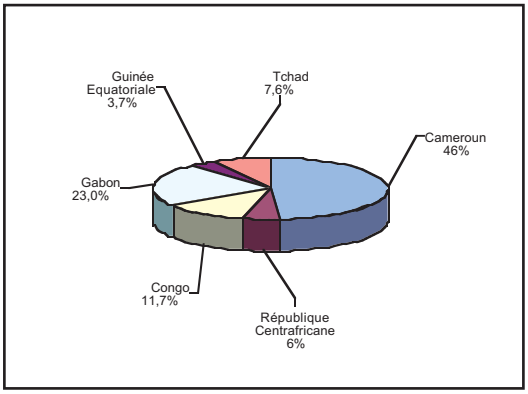

RÉPARTITION DU PIB DE LA CEMAC EN 2004

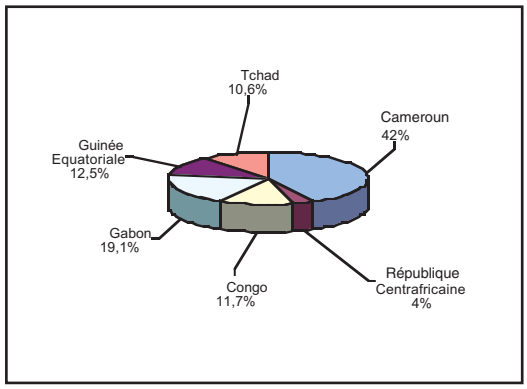

RÉPARTITION DU PIB DE LA CEMAC : SECTEUR PÉTROLIER ET NON PÉTROLIER EN 1999

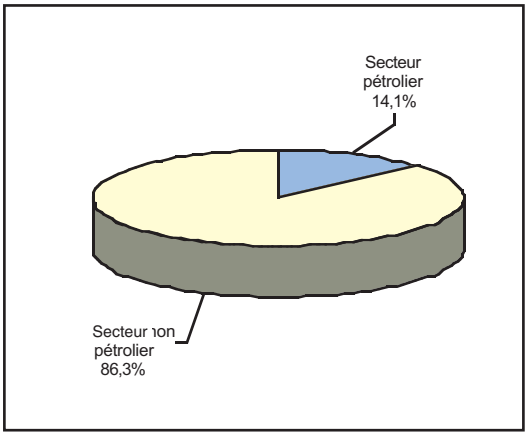

RÉPARTITION DU PIB DE LA CEMAC : SECTEUR PÉTROLIER ET NON PÉTROLIER EN 2004

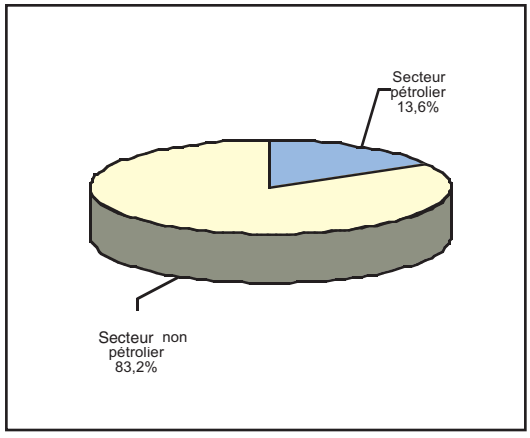

CEMAC : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Secteur primaire	**2 937,9**	**3 043,0**	**3 244,9**	**3 393,3**	**3 463,4**	**3 597,3**
Agriculture, Elevage, Chasse et Pêche	2 341,9	2 404,5	2 601,8	2 748,1	2 829,1	2 907,7
Sylviculture	596,0	638,5	643,1	645,2	634,3	689,7
Secteur secondaire	**4 406,8**	**6 535,8**	**6 573,8**	**6 881,0**	**7 238,3**	**9 093,8**
Pétrole	2 566,4	4 505,4	4 164,6	4 262,5	4 487,3	6 134,6
Industries manufacturières	1 140,1	1 224,2	1 351,8	1 451,6	1 557,3	1 625,6
Bâtiments et Travaux Publics	430,6	526,6	689,0	767,2	776,5	837,0
Autres	269,7	279,6	368,3	399,7	417,2	496,5
Secteur tertiaire	**4 506,0**	**4 815,5**	**5 274,2**	**5 662,2**	**5 949,2**	**6 156,7**
Services marchands	3 153,5	3 396,7	3 746,7	4 074,6	4 297,6	4 482,7
Services non marchands	1 352,5	1 418,8	1 527,4	1 587,6	1 651,6	1 674,0
PIB au coût des facteurs	**11 850,7**	**14 394,3**	**15 092,8**	**15 936,6**	**16 650,9**	**18 847,8**
Droits et Taxes à l'importation	487,9	592,3	652,5	662,4	676,8	679,7
PIB aux prix courants du marché	**12 338,6**	**14 986,6**	**15 745,3**	**16 599,0**	**17 327,7**	**19 527,5**
PIB du Secteur pétrolier	2 566,4	4 505,4	4 164,6	4 262,5	4 487,3	6 134,6
PIB du Secteur non pétrolier	9 772,2	10 481,2	11 580,7	12 336,5	12 840,4	13 392,9
PIB aux prix constants du marché de 1992	**7 569,1**	**7 809,8**	**8 290,6**	**8 621,6**	**8 986,8**	**9 667,2**
PIB du Secteur pétrolier	1 035,2	1 002,2	1 104,1	1 157,0	1 263,9	1 619,3
PIB du Secteur non pétrolier	6 533,9	6 807,7	7 186,5	7 464,5	7 722,9	8 047,9

CEMAC: PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix constants, aux prix de 1992

(Contribution à la croissance réelle)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Secteur primaire	**- 0,1 %**	**- 0,2 %**	**0,4 %**	**0,1 %**	**0,6 %**	**0,8 %**
Agriculture, Elevage, Chasse et Pêche	0,0 %	- 0,1 %	0,6 %	0,3 %	0,7 %	0,4 %
Sylviculture	- 0,1 %	- 0,1 %	- 0,2 %	- 0,2 %	- 0,1 %	0,4 %
Secteur secondaire	**- 0,7 %**	**0,9 %**	**3,4 %**	**1,7 %**	**1,7 %**	**5,0 %**
Pétrole	- 0,9 %	- 0,4 %	1,3 %	0,6 %	1,2 %	4,0 %
Industries manufacturières	0,5 %	0,6 %	0,9 %	0,5 %	0,4 %	0,6 %
Bâtiments et Travaux Publics	- 0,1 %	0,7 %	1,1 %	0,5 %	- 0,1 %	0,4 %
Autres	- 0,2 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %
Secteur tertiaire	**1,3 %**	**2,5 %**	**2,6 %**	**2,3 %**	**1,7 %**	**1,7 %**
Services marchands	0,6 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	1,3 %	1,5 %
Services non marchands	0,8 %	0,6 %	0,6 %	0,3 %	0,4 %	0,2 %
PIB aux coûts des facteurs	**0,5 %**	**3,2 %**	**6,4 %**	**4,2 %**	**4,0 %**	**7,5 %**
Droits et Taxes à l'importation	- 0,9 %	0,0 %	- 0,2 %	- 0,2 %	0,2 %	0,1 %
PIB aux prix constants du marché	**- 0,4 %**	**3,2 %**	**6,2 %**	**4,0 %**	**4,2 %**	**7,6 %**
PIB du Secteur pétrolier	- 0,9 %	- 0,4 %	1,3 %	0,6 %	1,2 %	4,0 %
PIB du Secteur non pétrolier	0,5 %	3,6 %	4,9 %	3,4 %	3,0 %	3,6 %

Sources : Administrations nationales et BEAC

CAMEROUN : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	1999/00	2000/01	2001/02	2002	2003	2004
Secteur primaire	**1 827,9**	**1 909,7**	**1 983,7**	**2 075,2**	**2 144,9**	**2 262,1**
Agriculture industrielle d'exportation	326,2	341,9	310,8	364,8	348,3	361,4
Elevage, Chasse et Piégeage	250,8	267,3	288,6	295,6	308,4	317,0
Pêche	15,0	15,9	17,6	18,5	20,4	22,6
Sylviculture	396,8	439,5	447,3	460,2	474,4	530,0
Secteur secondaire	**1 827,9**	**2 117,6**	**2 153,1**	**2 236,1**	**2 316,0**	**2 432,2**
Pétrole	526,9	636,1	467,9	512,2	487,5	508,8
Industries	864,6	949,2	1019,3	1 060,7	1 137,1	1 191,2
Electricité, Gaz et Eau	113,4	121,7	129,1	124,7	144,9	148,6
Batiments et Travaux publics	323,1	410,6	536,7	538,4	546,5	583,6
Secteur tertiaire	**2 470,7**	**2 672,6**	**2 967,1**	**3 054,7**	**3 243,9**	**3 373,4**
Transport et Communication	850,9	924,9	1 014,7	1 077,0	1 154,6	1 212,3
Commerce, Hôtel et Restaurants	731,7	795,4	891,2	932,2	999,4	1 047,7
Autres services marchands et ajustements	119,1	129,5	145,0	151,3	162,9	171,6
Services non marchands	769,0	822,8	916,2	894,2	927,0	941,8
PIB aux coûts des facteurs	**6 126,5**	**6 699,9**	**7 103,9**	**7 365,9**	**7 704,8**	**8 067,7**
Droits et Taxes à l'importation	185,8	209,9	231,5	229,5	246,2	242,6
PIB aux prix courants du marché	**6 312,3**	**6 909,8**	**7 335,4**	**7 595,4**	**7 951,1**	**8 310,3**
dont: PIB non pétrolier	5 785,4	6 273,7	6 867,5	7 083,2	7 463,5	7 801,4
dont: PIB non pétrolier, hors produits d'exportation	5 062,4	5 492,3	6 109,4	6 258,2	6 640,9	6 910,0
PIB pétrolier	526,9	636,1	467,9	512,2	487,5	508,8
PIB aux prix constants du marché (1992/93)	**8 290,6**	**8 621,6**	**8 986,8**	**9 692,1**	**9 667,2**	**4 813,2**
PIB pétrolier	1 104,1	1 157,0	1 263,9	1 625,2	1 619,3	4 276,1
PIB du secteur non pétrolier	7 186,5	7 464,5	7 722,9	8 066,9	8 047,9	
Déflateur implicite (1992/93)	**159,9**	**166,3**	**169,6**	**172,1**	**172,4**	**175,2**
dont: PIB non pétrolier	154,4	158,7	165,7	167,4	168,2	169,8
PIB pétrolier	263,2	315,8	256,9	281,4	281,1	341,4

CAMEROUN : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix constants, aux prix de 1992-1993

(Contribution à la croissance réelle)

	1999/00	2000/01	2001/02	2002	2003	2004
Secteur primaire	**- 1,0 %**	**0,0 %**	**0,2 %**	**0,3 %**	**1,4 %**	**1,4 %**
Agriculture des produits vivriers	- 0,4 %	- 0,3 %	0,4 %	0,4 %	0,5 %	0,5 %
Agriculture industrielle d'exportation	- 0,2 %	0,6 %	- 0,2 %	- 0,1 %	0,7 %	0,2 %
Elevage, Chasse et Piégeage	0,2 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %
Pêche	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Sylviculture	- 0,7 %	- 0,4 %	- 0,1 %	- 0,2 %	0,1 %	0,6 %
Secteur secondaire	**1,8 %**	**2,1 %**	**1,3 %**	**1,0 %**	**0,7 %**	**0,8 %**
Pétrole	- 0,4 %	0,0 %	- 0,5 %	- 0,2 %	- 0,2 %	- 0,3 %
Industries	0,8 %	0,9 %	0,7 %	0,6 %	0,6 %	0,7 %
Electricité, Gaz et Eau	0,1 %	0,1 %	0,1 %	- 0,1 %	0,2 %	0,1 %
Batiments et Travaux publics	1,2 %	1,1 %	1,0 %	0,6 %	0,1 %	0,3 %
Secteur tertiaire	**3,2 %**	**2,9 %**	**2,3 %**	**2,8 %**	**2,2 %**	**1,9 %**
Transport et Communication	1,2 %	1,0 %	0,9 %	1,2 %	0,8 %	0,9 %
Commerce, Hôtel et Restaurants	1,0 %	0,8 %	0,8 %	1,0 %	0,7 %	0,7 %
Autres services marchands et ajustements	0,2 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	0,1 %	0,1 %
Services non marchands	0,8 %	1,0 %	0,5 %	0,4 %	0,6 %	0,2 %
PIB au cout des facteurs	**3,9 %**	**5,0 %**	**3,9 %**	**4,1 %**	**4,3 %**	**4,0 %**
Droits et Taxes à l'importation	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,1 %	0,2 %	- 0,1 %
PIB aux prix constants	**4,2 %**	**5,2 %**	**4,1 %**	**4,1 %**	**4,5 %**	**4,0 %**
dont: PIB non pétrolier	4,5 %	5,2 %	4,6 %	4,3 %	4,7 %	4,3 %
PIB pétrolier	- 0,4 %	0,0 %	- 0,5 %	- 0,2 %	- 0,2 %	- 0,3 %

Sources:DSCN, DP et BEAC
Exercice budgétaire de juillet à juin de 1999/2000 à 2001/2002

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Secteur primaire	**313,6**	**341,4**	**372,2**	**375,8**	**382,0**	**390,3**
Agriculture	171,5	174,3	199,1	200,0	210,3	211,7
Subsistance	161,8	165,1	185,7	194,3	207,3	206,6
Autres (y/c cultures de rapport)	9,7	9,2	13,4	5,7	3,0	5,1
Elevage	66,6	71,3	76,9	79,4	86,9	87,5
Chasse et pêche	31,3	33,5	36,0	37,8	40,1	40,3
Sylviculture	44,2	62,4	60,3	58,6	44,6	50,8
Secteur secondaire	**93,4**	**101,6**	**105,2**	**92,0**	**76,4**	**73,7**
Industries manufacturières	42,0	44,8	46,0	40,0	37,7	38,4
Industries extractives	21,7	24,9	24,9	22,0	17,3	16,8
Energie (Eau, Electricité)	4,8	5,2	5,3	4,3	4,5	4,5
Construction	24,9	26,7	29,0	25,7	16,9	14,0
Secteur tertiaire	**196,7**	**204,3**	**208,9**	**209,4**	**200,9**	**199,3**
Services privés	122,4	128,9	140,8	140,3	139,3	144,6
Commerce, transports et télécommunications	89,0	93,8	102,1	102,6	103,9	108,6
Autres services	33,4	35,1	38,7	37,7	35,4	36,1
Administrations publiques	74,4	75,4	68,1	69,1	61,6	54,7
Intérieures	42,0	44,4	46,3	49,6	51,8	49,5
Assistance technique extérieure	32,3	31,0	21,8	19,4	9,7	5,2
Droits d'importation et impôts divers	37,0	39,6	35,6	46,7	30,9	30,5
PIB aux prix courants du marché	**640,7**	**686,8**	**721,9**	**723,8**	**690,3**	**693,9**
PIB aux prix constants du marché (1985)	**445,3**	**449,1**	**451,3**	**446,4**	**412,1**	**418,2**
Déflateur implicite (1985=100)	**143,9**	**152,9**	**160,0**	**162,2**	**167,5**	**165,9**

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix constants, aux prix de 1985

(Contribution à la croissance réelle)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Secteur primaire	**0,4 %**	**0,8 %**	**1,4 %**	**0,3 %**	**- 0,8 %**	**1,6%**
Agriculture	- 0,1 %	- 0,6 %	1,0 %	0,2 %	- 0,5 %	0,7%
Subsistance	- 0,1 %	- 0,6 %	0,7 %	0,8 %	- 0,3 %	0,5%
Autres (y/c cultures de rapport)	0,0 %	0,0 %	0,2 %	- 0,6 %	- 0,2 %	0,2%
Elevage	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,1 %	0,5 %	0,4%
Chasse et pêche	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2%
Sylviculture	- 0,1 %	0,8 %	- 0,1 %	- 0,2 %	- 1,0 %	0,3%
Secteur secondaire	**0,7 %**	**0,5 %**	**0,2 %**	**- 1,8 %**	**- 2,3 %**	**0,0%**
Industries manufacturières	0,3 %	0,2 %	0,0 %	- 1,0 %	- 0,7 %	0,2%
Industries extractives	0,1 %	0,1 %	- 0,1 %	- 0,2 %	- 0,4 %	0,1%
Energie (Eau, Electricité)	0,0 %	0,0 %	0,0 %	- 0,1 %	0,0 %	0,0%
Construction	0,2 %	0,1 %	0,2 %	- 0,5 %	- 1,2 %	- 0,3%
Secteur tertiaire	**1,6 %**	**- 0,4 %**	**- 0,1 %**	**- 0,7 %**	**- 1,9 %**	**- 0,1%**
Services privés	1,0 %	- 0,4 %	0,5 %	- 0,7 %	- 1,2 %	0,3%
Commerce, transports et télécommunications	0,8 %	- 0,3 %	0,3 %	- 0,4 %	- 0,7 %	0,4%
Autres services	0,2 %	- 0,1 %	0,1 %	- 0,3 %	- 0,5 %	0,0%
Administrations publiques	0,6 %	0,0 %	-0,6 %	0,0 %	- 0,7 %	- 0,4%
Intérieures	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0%
Assistance technique extérieure	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0%
PIB au coût des facteurs	**2,6 %**	**0,8 %**	**1,5 %**	**- 2,2 %**	**- 5,1 %**	**1,5%**
Droits d'importation et impots divers	0,1 %	0,0 %	- 1,0 %	1,2 %	- 2,6 %	0,0%
PIB aux prix du marché	2,7 %	0,9 %	0,5 %	- 1,1 %	- 7,7 %	1,5%

Sources : DGSEES et BEAC

CONGO : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Secteur primaire	**121,1**	**121,6**	**118,8**	**131,8**	**133,3**	**135,7**
Agriculture, élevage, chasse et pêche	104,2	102,0	99,9	107,9	108,9	108,8
Sylviculture et exploitation forestière	16,9	19,6	18,9	23,9	24,4	26,8
Secteur secondaire	**888,0**	**1 654,1**	**1 341,4**	**1 332,8**	**1 274,3**	**1 455,6**
Industries extractives	773,3	1 502,3	1 158,6	1 126,4	1 036,1	1 205,0
Industries manufacturières	79,2	79,7	92,4	112,0	133,8	144,2
Electricité, gaz et eau	9,3	15,6	16,0	18,5	18,9	19,7
Batiments et Travaux publics	26,2	56,5	74,4	75,9	85,5	86,7
Secteur tertiaire	**403,8**	**463,0**	**511,2**	**568,2**	**600,9**	**634,4**
Transports et télécommunications	72,0	86,0	110,8	123,4	130,1	140,1
Commerce, restaurants et hôtels	116,7	138,5	143,0	167,6	184,4	196,6
Administrations publiques	122,1	125,1	137,3	147,9	148,3	151,6
Autres services	93,0	113,4	120,1	129,3	138,1	146,1
PIB au coût des facteurs	1 412,9	2 238,7	1 971,4	2 032,8	2 008,4	2 225,6
Droits et Taxes à l'importation	**36,4**	**53,8**	**76,9**	**72,1**	**63,0**	**64,5**
PIB aux prix courants du marché	**1 449,3**	**2 292,5**	**2 048,3**	**2 104,9**	**2 071,5**	**2 290,1**
PIB hors pétrole aux prix courants du marché	676,0	790,2	889,7	978,5	1 035,3	1 085,1
PIB pétrole aux prix courants du marché	773,3	1 502,3	1 158,6	1 126,4	1 036,1	1 205,0
PIB aux prix constants (1990)	**816,0**	**877,8**	**911,2**	**953,0**	**960,6**	**994,4**
PIB hors pétrole à prix constant	429,0	494,7	556,8	603,9	636,6	668,8
PIB pétrole à prix constant	387,0	383,1	354,4	349,1	324,0	325,6
Déflateur du PIB (1990 = 100)	**177,6**	**261,2**	**224,8**	**220,9**	**215,6**	**230,3**
Secteur pétrolier	199,8	392,1	326,9	322,7	319,8	370,1
Secteur non pétrolier	157,6	159,7	159,8	162,0	162,6	162,2

CONGO : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix constants, aux prix de 1990

(Contribution à la croissance réelle)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Secteur primaire	**- 0,7 %**	**0,5 %**	**0,8 %**	**0,9 %**	**0,7 %**	**0,9 %**
Agriculture, élevage, chasse et pêche	- 0,5 %	0,4 %	0,5 %	0,3 %	0,5 %	0,5 %
Sylviculture et exploitation forestière	- 0,2 %	0,1 %	0,3 %	0,6 %	0,2 %	0,4 %
Secteur secondaire	**1,5 %**	**1,6 %**	**- 1,6 %**	**0,7 %**	**- 1,8 %**	**0,8 %**
Industries extractives	2,2 %	- 0,5 %	- 3,3 %	- 0,6 %	- 2,6 %	0,2 %
Industries manufacturières	- 0,4 %	0,7 %	1,3 %	1,1 %	0,7 %	0,6 %
Electricité, gaz et eau	- 0,6 %	0,6 %	0,1 %	0,2 %	0,1 %	0,0 %
Batiments et Travaux publics	0,3 %	0,8 %	0,2 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %
Secteur tertiaire	**- 2,8 %**	**4,5 %**	**3,5 %**	**3,3 %**	**2,2 %**	**1,8 %**
Transports et télécommunications	- 0,2 %	0,9 %	1,2 %	1,4 %	1,0 %	0,7 %
Commerce, restaurants et hôtels	- 1,5 %	2,3 %	1,0 %	1,4 %	0,5 %	0,5 %
Administrations publiques	0,2 %	0,3 %	1,2 %	0,3 %	0,0 %	0,3 %
Autres services	- 1,2 %	1,0 %	0,2 %	0,2 %	0,6 %	0,3 %
PIB aux coûts des facteurs	**- 2,0 %**	**6,6 %**	**2,7 %**	**4,8 %**	**1,0 %**	**3,5 %**
Droits et Taxes à l'importation	- 0,7 %	1,0 %	1,1 %	-0,2 %	- 0,3 %	0,1 %
PIB aux prix constants du marché	**- 2,7 %**	**7,6 %**	**3,8 %**	**4,6 %**	**0,8 %**	**3,5 %**
Secteur pétrolier	- 4,9 %	8,1 %	7,1 %	5,2 %	3,4 %	3,4 %
Secteur non pétrolier	2,2 %	- 0,5 %	- 3,3 %	- 0,6 %	- 2,6 %	0,2 %

Sources : CNSEE et BEAC

GABON : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Secteur primaire	**231,3**	**239,8**	**230,9**	**223,6**	**221,0**	**218,6**
Agriculture, Elevage et Pêche	134,9	138,3	143,9	147,8	155,0	159,5
Forêt et Industries du bois	96,4	101,5	87,0	75,8	66,1	59,1
Secteur secondaire	**1 349,6**	**1 981,2**	**1 722,6**	**1 717,8**	**1 782,2**	**2 049,8**
Industries manufacturières et énergie	159,7	167,4	188,7	200,0	206,0	215,5
Industries extractives	1 113,1	1 759,9	1 454,1	1 432,3	1 497,7	1 742,5
Batiments et travaux publics	76,8	53,9	79,8	85,5	78,5	91,8
Secteur tertiaire	**1 078,9**	**1 105,5**	**1 158,5**	**1 168,1**	**1 189,3**	**1 207,2**
Transports et télécommunications	160,7	165,8	185,7	187,5	191,8	198,0
Commerce	232,3	238,7	256,9	259,4	261,5	266,8
Administrations publiques	287,9	290,7	293,1	294,4	305,6	302,0
Autres services	398,0	410,3	422,8	426,8	430,3	440,4
PIB au coût des facteurs	**2 659,8**	**3 326,5**	**3 111,9**	**3 109,4**	**3 192,6**	**3 475,6**
Droits et Taxes à l'importation	181,0	246,9	251,8	236,3	251,5	255,5
PIB aux prix courants du marché	**2 840,8**	**3 573,4**	**3 363,7**	**3 345,7**	**3 444,1**	**3 731,1**
PIB du Secteur pétrolier	1 061,3	1 713,9	1 404,7	1 385,5	1 452,0	1 671,6
PIB du Secteur non pétrolier	1 779,5	1 859,5	1 959,0	1 960,1	1 992,1	2 059,5
PIB aux prix constants du marché (1989)	**1 641,1**	**1 609,5**	**1 641,4**	**1 636,2**	**1 668,4**	**1 694,6**
PIB du Secteur pétrolier	490,6	436,9	413,7	403,2	433,3	432,7
PIB du Secteur non pétrolier	1 150,5	1 172,6	1 227,7	1 233,0	1 235,1	1 262,0
Déflateur implicite du PIB (Base 100=1989)	**173,1**	**222,0**	**204,9**	**204,5**	**206,4**	**220,2**
PIB du Secteur pétrolier	216,3	392,3	339,6	343,7	335,1	386,3
PIB du Secteur non pétrolier	154,7	158,6	159,6	159,0	161,3	163,2

GABON : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix constants, aux prix de 1989

(Contribution à la croissance réelle)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Secteur primaire	**0,0 %**	**0,6 %**	**0,0 %**	**- 0,2 %**	**- 0,1 %**	**0,0 %**
Agriculture, Elevage et Pêche	- 0,3 %	0,2 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %
Forêt	0,3 %	0,4 %	- 0,2 %	- 0,3 %	- 0,2 %	- 0,2 %
Secteur secondaire	**- 9,7 %**	**- 4,9 %**	**0,7 %**	**0,0 %**	**1,7 %**	**1,0 %**
Industries manufacturières et énergie	0,6 %	0,3 %	1,2 %	0,6 %	0,1 %	0,5 %
Industries extractives	- 7,5 %	- 3,9 %	- 1,4 %	- 0,6 %	1,9 %	0,1 %
Batiments et travaux publics	- 2,8 %	- 1,3 %	0,9 %	0,1 %	- 0,3 %	0,4 %
Secteur tertiaire	**- 0,7 %**	**1,0 %**	**1,3 %**	**0,3 %**	**0,0 %**	**0,5 %**
Transports et télécommunications	- 0,3 %	0,2 %	0,7 %	0,1 %	0,0 %	0,2 %
Commerce	- 2,1 %	0,2 %	0,4 %	0,1 %	- 0,1 %	0,1 %
Administrations publiques	0,4 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %	0,3 %	- 0,2 %
Autres services	1,4 %	0,6 %	0,2 %	0,1 %	- 0,3 %	0,3 %
PIB aux coûts des facteurs	**- 10,4 %**	**- 3,3 %**	**2,0 %**	**0,2 %**	**1,6 %**	**1,5 %**
Droits et Taxes à l'importation	- 0,9 %	1,4 %	0,0 %	- 0,5 %	0,4 %	0,0 %
PIB aux prix constants du marché	**- 11,3 %**	**- 1,9 %**	**2,0 %**	**- 0,3 %**	**2,0 %**	**1,6 %**
PIB du Secteur pétrolier	- 6,5 %	- 3,3 %	- 1,4 %	- 0,6 %	1,8 %	0,0 %
PIB du Secteur non pétrolier	- 4,7 %	1,3 %	3,4 %	0,3%	0,1 %	1,6 %

Sources : DGSEE, DGE et BEAC

GUINEE EQUATORIALE : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Secteur primaire	**70,2**	**70,1**	**71,4**	**65,0**	**68,0**	**69,9**
Agriculture	30,0	32,6	36,8	36,7	41,4	45,1
Cultures d'exportations	3,9	3,4	5,9	2,5	3,6	4,6
Secteur de subsistance	24,0	26,9	28,5	31,5	34,8	37,3
Elevage et Chasse	2,0	2,3	2,4	2,7	3,0	3,2
Production de bois	39,6	36,9	33,5	26,7	24,8	22,9
Pêche	0,5	0,7	1,1	1,6	1,8	1,9
Secteur secondaire	**344,7**	**718,3**	**1 105,1**	**1 303,1**	**1 470,6**	**2 260,3**
Pétrole	336,7	705,6	1 025,0	1 192,6	1 346,8	2 073,4
Méthanol	...	...	59,3	81,4	89,3	139,9
Industries manufacturières	0,9	1,5	1,8	2,1	2,6	3,3
Energie, Gaz et Eau	2,8	3,4	4,9	6,0	7,0	10,3
Construction	4,3	7,7	14,0	21,0	24,9	33,5
Secteur tertiaire	**24,8**	**31,2**	**44,4**	**60,8**	**72,4**	**78,2**
Commerce, Restaurant et Hôtel	6,8	9,5	13,5	16,7	18,9	20,8
Transports et Télécommunications	1,2	1,6	2,2	3,3	3,7	4,1
Institutions financières et immobilières	1,2	2,1	3,2	3,7	4,2	6,4
Administrations publiques	12,6	13,9	19,4	30,0	34,5	34,9
Autres services	3,0	4,0	6,1	7,1	11,0	12,1
PIB aux coûts des facteurs	**439,7**	**819,5**	**1 220,9**	**1 428,9**	**1 610,9**	**2 408,5**
Droits et Taxes à l'importation	14,7	16,7	21,6	23,5	31,0	30,9
PIB aux prix courants du marché	**454,4**	**836,2**	**1 242,5**	**1 452,4**	**1 641,9**	**2 439,4**
Secteur pétrolier	336,7	705,6	1 084,4	1 274,0	1 436,1	2 213,3
Secteur non pétrolier	117,6	130,6	158,1	178,4	205,9	226,1
PIB aux prix constants du marché (1985)	**215,7**	**243,2**	**409,3**	**491,8**	**558,7**	**726,3**
Secteur pétrolier	147,7	169,4	321,2	394,5	450,6	605,7
Secteur non pétrolier	68,0	73,8	88,1	97,4	108,1	120,7
Déflateur implicite du PIB (1985 = 100)	**210,7**	**343,8**	**303,5**	**295,3**	**293,9**	**335,9**
Secteur pétrolier	228,0	416,5	337,6	323,0	318,7	365,4
Secteur non pétrolier	173,0	177,0	179,4	183,1	190,4	187,4

GUINEE EQUATORIALE : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix constants, aux prix de 1985

(Contribution à la croissance réelle)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Secteur primaire	**3,8 %**	**- 1,4 %**	**- 0,3 %**	**- 0,8 %**	**0,2 %**	**0,1 %**
Agriculture	0,0 %	- 0,7 %	0,0 %	- 0,3 %	0,2 %	0,2 %
Cultures d'exportations	-0,3 %	- 0,6 %	0,1 %	- 0,4 %	0,1 %	0,1 %
Secteur de subsistance	0,3 %	0,0 %	- 0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %
Elevage et chasse	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Production forestière	3,8 %	- 0,8 %	- 0,4 %	- 0,6 %	0,0 %	- 0,1 %
Pêche	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %
Secteur secondaire	**17,2 %**	**11,9 %**	**65,1 %**	**19,4 %**	**12,0 %**	**29,5 %**
Pétrole	16,7 %	10,1 %	45,7 %	12,6 %	10,6 %	22,0 %
Méthanol	**...**	...	16,7 %	5,3 %	0,8 %	5,8 %
Industries manufacturières	0,0 %	0,1 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %
Energie, gaz et eau	0,2 %	0,2 %	0,4 %	0,2 %	0,2 %	0,4 %
Construction	0,3 %	1,5 %	2,3 %	1,2 %	0,4 %	1,2 %
Secteur tertiaire	**2,2 %**	**2,2 %**	**2,8 %**	**1,2 %**	**1,1 %**	**0,6 %**
Commerce, restaurant et hôtel	0,8 %	1,1 %	1,2 %	0,5 %	0,2 %	0,1 %
Transports et télécommunications	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %
Services financiers et immobiliers	0,2 %	0,5 %	0,4 %	0,1 %	0,1 %	0,4 %
Administrations publiques	0,9 %	0,3 %	0,5 %	0,3 %	0,3 %	0,0 %
Autres services	0,2 %	0,3 %	0,6 %	0,1 %	0,5 %	0,1 %
PIB aux coûts des facteurs	**23,2 %**	**12,7 %**	**67,7 %**	**19,7 %**	**13,3 %**	**30,2 %**
Droits et Taxes à l'importation	0,0 %	0,1 %	0,6 %	0,4 %	0,3 %	- 0,2 %
PIB aux prix constants du marché	**23,2 %**	**12,8 %**	**68,3 %**	**20,2 %**	**13,6 %**	**30,0 %**
Secteur pétrolier	16,7 %	10,1 %	62,4 %	17,9 %	11,4 %	27,8 %
Secteur non pétrolier	6,5 %	2,7 %	5,9 %	2,3 %	2,2 %	2,2 %

Sources : DGSCN et BEAC

TCHAD : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Secteur primaire	**359,4**	**401,3**	**504,9**	**522,0**	**514,2**	**520,7**
Agriculture	189,7	192,7	246,6	241,1	219,0	224,5
Cultures vivrières	159,1	166,2	219,0	213,1	199,8	194,7
Cultures industrielles	30,6	26,5	27,6	28,0	19,2	29,8
Elevage	138,3	176,1	222,5	232,4	239,7	247,1
Sylviculture, pêche et mines	31,4	32,5	35,8	48,5	55,4	49,2
Secteur secondaire	**115,6**	**107,9**	**164,1**	**199,3**	**318,7**	**822,1**
Industries manufacturières	26,1	23,9	38,6	36,7	40,0	33,2
Coton- fibre	7,0	5,4	15,7	16,1	15,4	7,4
Autres industries	19,1	18,5	22,9	20,6	24,6	25,7
Artisanat	66,3	61,0	76,4	88,3	82,6	78,7
Bâtiments et travaux publics	15,3	14,9	18,1	20,7	24,3	27,4
Pétrole	1,6	2,1	24,3	45,8	164,9	675,8
Eau et électricité	6,3	6,0	6,7	7,8	7,0	7,1
Secteur tertiaire	**427,9**	**439,9**	**531,4**	**601,1**	**641,9**	**664,1**
Transport et Télécommunications	29,7	27,8	33,1	36,3	39,2	41,3
Commerce	198,7	201,9	249,2	294,6	304,5	304,5
Administrations publiques	111,1	117,8	140,0	152,0	174,6	189,1
Autres	88,4	92,4	109,1	118,2	123,7	129,2
PIB au coût des facteurs	**902,9**	**949,1**	**1 200,4**	**1 322,4**	**1 474,8**	**2 007,0**
Taxes nettes sur les produits	39,9	37,5	45,9	54,4	54,0	55,7
PIB aux prix courants du marché	**942,8**	**986,6**	**1 246,3**	**1 376,8**	**1 528,8**	**2 062,7**
PIB pétrolier	...	...	...	...	164,9	675,8
PIB non pétrolier	942,8	986,6	1 246,3	1 376,8	1 364,0	1 386,9
PIB aux prix constants du marché (1995)	**824,8**	**822,0**	**909,4**	**975,4**	**1 122,7**	**1 528,2**
PIB pétrolier	...	...	...	...	121,8	486,5
PIB non pétrolier	824,8	822,0	909,4	975,4	1 000,9	1 041,8
Déflateur du PIB (base = 1995)	**114,3**	**120,0**	**137,1**	**141,2**	**136,2**	**135,0**
dont non pétrolier	114,3	120,0	137,1	141,2	136,3	133,1

TCHAD : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix constants, aux prix de 1995

(Contribution à la croissance réelle)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Secteur primaire	**- 1,3 %**	**- 0,9 %**	**3,6 %**	**- 0,3 %**	**1,5 %**	**- 1,0 %**
Agriculture	- 1,7 %	- 1,5 %	3,1 %	- 0,7 %	1,0 %	- 1,4 %
Cultures vivrières	- 2,1 %	- 1,0 %	2,8 %	- 0,8 %	2,0 %	- 2,7 %
Cultures industrielles	0,3 %	- 0,5 %	0,3 %	0,1 %	- 1,1 %	1,3 %
Elevage	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,3 %	0,4 %	0,4 %
Sylviculture, pêche et mines	0,1 %	0,1 %	0,2 %	0,1 %	0,2 %	0,0 %
Secteur secondaire	**- 0,8 %**	**- 0,2 %**	**1,9 %**	**2,9 %**	**9,4 %**	**32,6 %**
Industries manufacturières	- 1,6 %	0,3 %	- 0,7 %	0,6 %	0,1 %	- 0,5 %
Coton-fibre	- 1,7 %	0,4 %	- 0,7 %	0,4 %	0,0 %	- 0,6 %
Autres industries	0,1 %	- 0,1 %	0,1 %	0,2 %	0,0 %	0,1 %
Artisanat	0,5 %	- 0,5 %	0,2 %	0,4 %	0,0 %	0,4 %
Bâtiments et travaux publics	0,2 %	0,0 %	0,2 %	0,2 %	0,3 %	0,2 %
Pétrole	0,0 %	0,1 %	2,1 %	1,5 %	9,1 %	32,5 %
Eau et électricité	0,1 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %	- 0,1 %	0,0 %
Secteur tertiaire	**2,0 %**	**0,9 %**	**4,7 %**	**4,0 %**	**4,0 %**	**4,2 %**
Transport et Télécommunications	- 0,2 %	- 0,2 %	0,4 %	0,3 %	0,2 %	0,4 %
Commerce	0,3 %	0,4 %	2,3 %	2,5 %	1,4 %	1,2 %
Administrations publiques	1,9 %	0,4 %	0,9 %	0,8 %	1,5 %	1,9 %
Autres	0,0 %	0,3 %	1,0 %	0,5 %	0,8 %	0,8 %
PIB aux coûts des facteurs	**- 0,1 %**	**- 0,3 %**	**10,2 %**	**6,6 %**	**14,8 %**	**35,8 %**
Impôts indirects	- 0,5 %	- 0,1 %	0,4 %	0,6 %	0,3 %	0,3 %
PIB à prix constants de 1995	**- 0,6 %**	**- 0,3 %**	**10,6 %**	**7,3 %**	**15,1 %**	**36,1 %**
PIB pétrolier	...	...	. ...	...	9,1 %	32,5 %
PIB non pétrolier	- 0,6 %	- 0,3 %	10,6 %	7,3 %	6,0 %	3,6 %

Sources : INSEED et BEAC

EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB EN TERMES REELS DES ETATS MEMBRES DE LA CEMAC DE 1999 À 2004 (Variation annuelle en %)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Cameroun (1)	4,3	4,7	4,7	4,1	4,5	4
République Centrafricaine	2,7	0,9	0,5	- 1,1	- 7,7	1,5
Congo	- 2,7	7,6	3,8	4,6	0,8	3,5
Gabon	- 11,3	- 1,9	2,0	- 0,3	2,0	1,6
Guinée Equatoriale	23,2	12,8	68,3	20,2	13,6	30,0
Tchad	- 0,6	- 0,3	10,6	7,3	15,1	36,1
CEMAC	**- 0,4**	**3,2**	**6,2**	**4,0**	**4,2**	**7,6**

Sources : Administrations nationales et BEAC

(1) Données en exercice budgétaire, allant de juillet de l'année N à juin de l'année N+1, sauf en 2002, 2003 et 2004

CROISSANCE DU PIB EN TERMES RÉELS DES ETATS MEMBRES DE LA CEMAC DE 1999 À 2004

(variation annuelle en %)

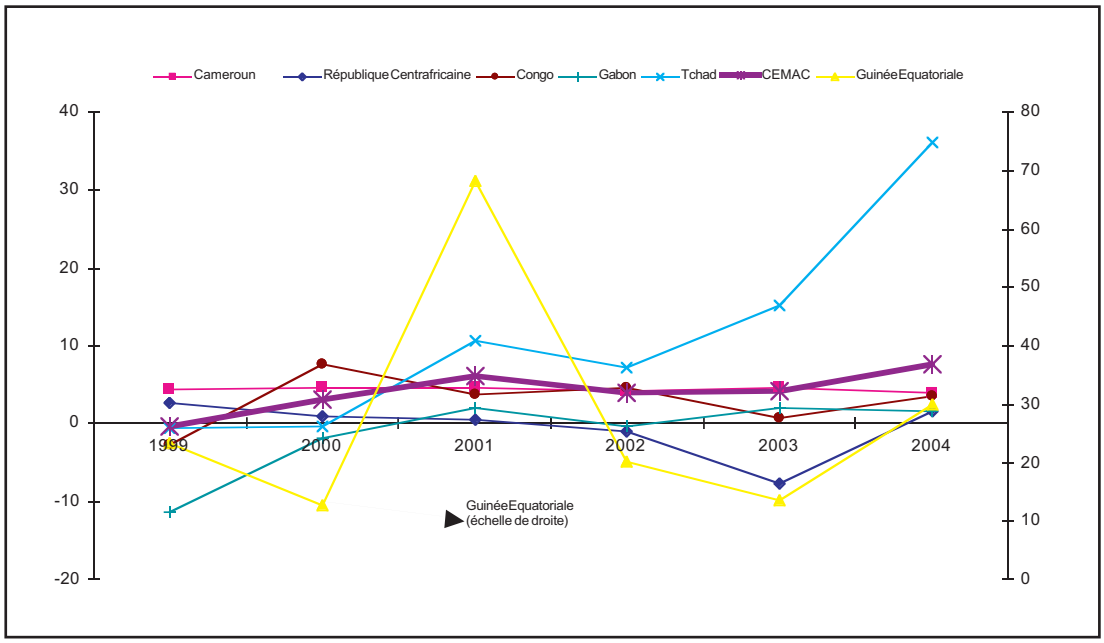

INFLATION

ÉVOLUTION DE L'INFLATION DANS LA CEMAC

PAYS	Cameroun (1)	Republique Centraficaine	Congo (2)	Gabon	Guinée Equatoriale (3)	Tchad	CEMAC
PERIODE							
1999							
Indice moyen	165,4	190,9	287,0	464,7	180,9	177,0	
Indice de fin de période	166,9	183,6	295,7	462,4	179,8	176,3	
Moyenne annuelle	**1,9 %**	**- 1,5 %**	**3,6 %**	**- 0,7 %**	**1,1 %**	**- 8,0 %**	**0,5 %**
Glissement annuel	**- 0,5 %**	**- 4,2 %**	**6,6 %**	**- 0,8 %**	**- 0,3 %**	**- 4,7 %**	**- 0,2 %**
2000							
Indice moyen	167,4	197,3	286,0	467,0	100,0	183,7	
Indice de fin de période	169,1	198,4	280,3	470,7	101,8	199,3	
Moyenne annuelle	**1,2 %**	**3,3 %**	**- 0,3 %**	**0,5 %**	**4,6 %**	**3,8 %**	**1,3 %**
Glissement annuel	**1,3 %**	**8,0 %**	**- 5,2 %**	**1,8 %**	**7,1 %**	**13,0 %**	**2,1 %**
2001							
Indice moyen	174,8	204,8	287,1	477,0	108,8	206,6	
Indice de fin de période	177,8	203,4	301,9	475,1	114,2	200,7	
Moyenne annuelle	**4,6 %**	**3,8 %**	**0,4 %**	**2,1 %**	**8,8 %**	**12,4 %**	**4,3 %**
Glissement annuel	**5,8 %**	**2,5 %**	**7,7 %**	**1,0 %**	**12,2 %**	**0,7 %**	**5,1 %**
2002							
Indice moyen	179,8	209,6	298,1	477,8	117,0	217,3	
Indice de fin de période	182,0	221,9	294,9	477,3	121,3	225,9	
Moyenne annuelle	**2,8 %**	**2,3 %**	**3,8 %**	**0,2 %**	**7,6 %**	**5,2 %**	**3,0 %**
Glissement annuel	**2,4 %**	**9,1 %**	**- 2,3 %**	**0,5 %**	**6,2 %**	**12,6 %**	**2,7 %**
2003							
Indice moyen	180,9	218,3	294,5	487,2	125,5	213,2	
Indice de fin de période	181,9	214,7	297,9	493,9	127,4	199,1	
Moyenne annuelle	**0,6 %**	**4,2 %**	**- 1,3 %**	**2,3 %**	**7,3 %**	**- 1,8 %**	**1,2 %**
Glissement annuel	**- 0,1 %**	**- 3,2 %**	**1,0 %**	**3,5 %**	**5,0 %**	**- 11,9 %**	**0,1 %**
2004							
Indice moyen	181,5	213,7	298,7	489,8	130,8	219,7	
Indice de fin de période	184,1	218,4	214,7	491,1	134,3	203,3	
Moyenne annuelle	**0,4 %**	**- 2,1 %**	**1,4 %**	**0,4 %**	**4,2 %**	**- 5,4 %**	**0,3 %**
Glissement annuel	**1,2 %**	**1,7 %**	**1,1 %**	**- 0,6 %**	**5,1 %**	**2,1 %**	**1,3 %**

Sources : Administrations nationales chargées du suivi des prix à la consommation

(1) Indice pondéré des villes de Bafoussam, Bamenda, Douala, Garoua et Yaoundé depuis janvier 1994

(2) Indice pondéré des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire depuis janvier 1996

(3) La Guinée Equatoriale calcule désormais un nouvel indice des prix à la consommation, base 100: année 2000

TAUX D'INFLATION EN MOYENNE ANNUELLE DES PAYS DE LA CEMAC

(Variation en % de l'indice des prix à la consommation)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Cameroun	1,9	1,2	4,5	2,8	0,6	0,4
République Centrafricaine	- 1,5	3,1	3,8	2,3	4,2	- 2,1
Congo	3,6	- 0,3	0,4	3,8	- 1,3	1,4
Gabon	- 0,7	0,5	2,1	0,2	2,3	0,4
Guinée Equatoriale	0,6	4,6	8,8	7,6	7,3	4,2
Tchad	- 8,0	3,8	12,4	5,2	- 1,8	- 5,4
CEMAC (1)	**0,5**	**1,3**	**4,4**	**3,0**	**1,2**	**0,3**

Sources: Administrations nationales chargées du suivi des prix à la consommation
(1) Pondération des indices nationaux par le PIB

TAUX D'INFLATION EN MOYENNE ANNUELLE DES PAYS DE LA CEMAC

(Variation en moyenne annuelle)

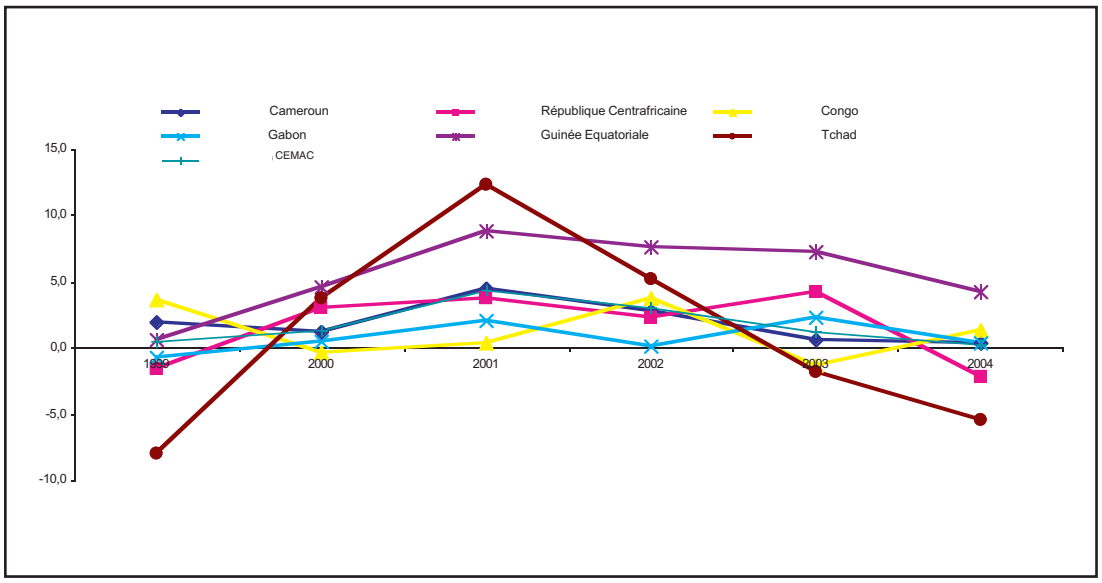

FINANCES PUBLIQUES
(TOFE)

CEMAC : Tableau des opérations financières des États

(En milliards de FCFA)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Recettes totales	**2 394,0**	**3 292,0**	**3 556,1**	**3 536,1**	**3 674,4**	**4 180,2**
Recettes pétrolières	936,0	1 776,7	1 824,9	1 737,6	1 736,2	2 238,2
Recettes non pétrolières	1457,9	1 515,4	1 731,2	1 798,6	1 938,3	1 944,5
Recettes fiscales	1363,2	1 404,9	1 599,7	1 656,4	1 781,3	1 777,3
Recettes non fiscales	94,7	110,5	131,5	142,2	156,9	164,6
Dépenses totales	**2 529,7**	**2 777,5**	**3 332,4**	**3 407,2**	**3 167,6**	**3 520,6**
Dépenses courantes	2 023,3	2 121,1	2 493,2	2 557,7	2 351,1	2 425,0
Salaires et traitements	671,2	717,6	778,9	838,3	887,4	921,2
Biens et services	471,4	529,2	599,8	675,2	539,6	585,8
Transferts et subventions	291,1	301,6	412,3	491,7	447,1	467,0
Intérêts	589,6	572,7	702,2	552,3	477,0	451,0
Dette extérieure	525,3	511,0	633,6	475,7	395,1	379,5
Dette intérieure	64,3	61,6	68,6	76,7	81,9	71,5
Dépenses en capital	506,4	656,4	839,2	849,5	816,6	1 095,6
Sur ressources locales	315,2	415,6	599,6	625,4	564,9	808,5
Sur ressources extérieures	191,2	240,9	239,7	224,1	251,6	287,1
Solde primaire	645,1	1 328,1	1 165,5	905,4	1 235,5	1 412,3
Solde primaire (en pourcentage du PIB)	5,2	8,9	7,4	5,5	7,1	7,2
Solde budgétaire de base	55,5	755,4	463,3	353,1	758,5	961,3
Solde budgétaire de base (en pourcentage du PIB)	0,4	5,0	2,9	2,1	4,4	4,9
Solde global (base engagements, hors dons)	- 135,7	514,6	223,6	129,0	506,8	674,2
Solde global (base engagements, dons compris)	- 37,3	662,5	374,5	271,5	697,8	839,8
Variations des arriérés (baisse -)	433,1	- 446,4	- 131,1	- 256,1	88,3	- 1 992,3
Intérieurs (principal et intérêts)	- 134,7	- 271,3	- 305,2	- 122,6	- 109,8	- 103,9
Extérieurs (principal et intérêts)	567,8	- 175,1	174,1	- 133,4	198,1	- 1888,4
Solde global (base trésorerie)	**297,5**	**68,1**	**92,6**	**- 127,1**	**595,1**	**- 1 318,1**
Financement total	**- 297,5**	**- 68,1**	**- 92,6**	**127,1**	**- 595,1**	**1 318,1**
Extérieur	- 39,6	482,2	- 70,2	594,4	20,9	1 989,2
Dons	98,4	148,0	150,8	142,5	191,0	165,6
Courants	12,9	41,3	50,2	33,0	56,1	21,9
Projets	85,5	106,7	100,6	109,6	134,9	143,7
Tirages	228,6	212,3	250,5	402,3	156,8	229,9
Prêts trésorerie et programmes	122,9	78,2	111,5	287,7	40,0	86,4
Prêts- projets	105,7	134,1	139,0	114,6	116,8	143,4
Amortissements de la dette extérieure	- 719,9	- 777,1	- 861,9	- 829,4	- 723,9	- 772,7
Allégements de la dette extérieure	353,4	905,0	384,4	879,0	397,0	2 367,4
Autres	...	-6,0	6,0	...	0,0	- 1,0
Intérieur	- 257,9	- 550,4	- 22,3	- 467,3	- 616,0	- 671,1
Système bancaire	- 45,0	- 216,4	242,2	- 48,9	26,1	- 357,5
BEAC, opérations traditionnelles	- 33,6	- 134,1	175,5	- 25,5	93,0	- 305,2
BEAC, consolidation refinancement	- 22,1	- 20,4	- 7,7	- 21,1	- 27,8	- 24,1
FMI (net)	39,4	55,5	19,2	- 12,5	- 44,7	- 9,8
Fonds de Réserve	- 0,1	0,0	- 0,3	- 0,4	- 0,7	- 3,2
Banques commerciales, hors rachats...	- 28,6	- 117,4	55,5	10,7	6,3	- 15,2
Non bancaire	- 212,9	- 334,0	- 264,5	- 418,5	- 642,1	- 313,6
Solde global, base engagements, hors dons (en % PIB)	**-1,1**	**3,4**	**1,4**	**0,8**	**2,9**	**3,5**

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC.

CAMEROUN : Tableau des opérations financières de l'Etat

(En milliards de FCFA)

	1999/00	2000/01	2001/02	2002	2003	2004
Recettes totales	**1 093,1**	**1 302,4**	**1 295,5**	**1 343,2**	**1 363,3**	**1 285,7**
Recettes pétrolières	325,0	438,2	347,0	368,9	324,1	337,7
Recettes non pétrolières (hors recettes de privatisation)	768,1	864,2	948,5	974,3	1 039,2	948,0
Dépenses totales	**878,3**	**1 107,1**	**1 129,9**	**1 094,6**	**1 095,8**	**1 140,0**
Dépenses courantes	733,3	877,1	937,4	941,3	930,5	955,7
Salaires et traitements	293,3	339,4	372,7	389,9	420,0	442,5
Biens et services (hors article 500)	196,7	224,9	258,2	243,9	216,1	237,2
Intérêts	134,7	220,8	198,8	196,9	195,5	158,9
Dette extérieure	111,3	197,0	176,1	174,5	172,3	135,4
Dette intérieure	23,4	23,8	22,7	22,4	23,2	23,5
Transferts et subventions (y compris article 500)	108,6	92,0	107,7	110,6	98,9	117,1
Solde primaire (hors intérêts et invest/ress externes) 1/	389,7	511,0	413,4	473,8	503,6	364,2
Solde budgétaire de base (hors invest/ress externes)	255,0	290,2	214,6	276,9	308,1	205,3
Restructuration des entreprises publiques	31,7	26,8	20,5	26,8	10,4	15,2
Dépenses en capital	113,3	203,2	172,0	126,5	154,9	169,1
Sur ressources nationales	73,1	108,3	123,0	98,2	114,3	109,5
Sur ressources extérieures	40,2	94,9	49,0	28,3	40,6	59,6
Solde global (base engagements hors dons/consolidation BEAC incl.)	214,8	195,3	165,6	248,6	267,5	145,7
Solde global (base engagements hors dons/hors consolidation BEAC)	214,8	195,3	165,6	248,6	267,5	145,7
Solde global (base engagements dons compris/hors consolidation BEAC)	214,8	243,1	200,4	270,0	310,3	154,6
Variations des arriérés (baisse -)	- 82,7	- 228,3	- 36,3	- 616,9	- 9,3	9,0
Intérieurs (principal et intérêts)	- 81,7	- 228,3	- 36,3	- 32,7	- 9,3	-3,7
Extérieurs (principal et intérêts)	- 1,0	0,0	0,0	- 584,2	0,0	12,7
Solde global (base trésorerie)	**132,1**	**- 33,0**	**129,3**	**- 368,3**	**258,2**	**154,7**
Financement total	**- 132,1**	**33,0**	**- 129,3**	**368,3**	**- 258,2**	**- 154,7**
Extérieur	148,5	138,7	81,2	646,0	73,5	83,2
Dons	...	47,8	34,8	21,4	42,8	8,9
Courants	...	25,5	23,8	19,4	39,7	6,9
Projets	...	22,3	11,0	2,0	3,1	2,0
Tirages	91,0	88,7	38,0	57,8	37,5	100,9
Prêts- programme et appui trésorerie	50,8	16,1	0,0	31,5	0,0	43,3
Prêts- projets	40,2	72,6	38,0	26,3	37,5	57,6
Amortissements (principal)	- 130,5	- 281,2	- 287,7	- 282,6	- 318,0	- 298,2
Allègement - Club de Paris	188,0	283,4	296,1	849,4	311,2	271,6
Intérieur	- 280,7	- 105,7	- 210,5	- 277,7	- 331,7	- 237,9
Système bancaire	- 73,8	- 23,7	5,6	10,0	- 20,2	14,6
BEAC, opérations traditionnelles	- 81,4	- 34,6	16,4	33,3	22,5	55,1
BEAC, consolidation refinancement	- 20,4	- 21,0	- 21,7	- 22,1	- 22,8	- 23,5
FMI (net)	28,5	31,5	12,1	11,2	- 12,2	- 20,1
Banques commerciales	-0,5	0,5	- 1,2	- 12,4	- 7,8	3,0
Non bancaire 2/	- 206,8	- 82,0	- 216,1	- 287,7	- 311,5	- 252,5
Solde global, base engagements, hors dons (en % du PIB)	**- 1,3**	**0,9**	**3,1**	**3,3**	**3,4**	**1,8**

Sources: Administrations nationales, FMI et BEAC
1/ Solde primaire (à partir de 1999/2000, le solde primaire est calculé hors recettes de privatisation)
2/ Dont rééchelonnement de la dette intérieure (titrisation)
Données en exercice budgétaire, allant de juillet de l'année n à juin de l'année n+1, sauf en 2002, 2003 et 2004

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : Tableau des opérations financières de l'Etat

(En milliards de FCFA)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Recettes totales	**59,7**	**60,6**	**63,2**	**78,5**	**54,2**	**54,0**
Recettes fiscales	53,5	53,6	50,9	64,9	47,9	45,2
Recettes non fiscales	6,2	7,0	12,3	13,6	6,3	8,8
Dépenses totales	**130,3**	**108,4**	**92,0**	**104,4**	**85,9**	**78,6**
Dépenses courantes	54,8	57,7	59,3	69,1	66,4	66,2
Salaires et traitement	26,4	26,4	29,2	32,5	34,5	37,1
Biens et services	11,7	14,1	14,6	19,7	16,3	14,7
Intérêts	9,4	8,8	8,3	8,9	8,2	8,0
Dette extérieure	8,1	7,5	6,5	7,0	6,0	5,9
Dette intérieure	1,3	1,3	1,7	1,9	2,3	2,1
dont: BEAC, opérations traditionnelles	0,8	0,8	0,8	0,8	1,1	0,9
BEAC, consolidations refinancement	0,3	0,2	0,4	0,4	0,4	0,3
Autres (Banques Commerciales et autres)	0,2	0,2	0,4	0,7	0,8	0,9
Transferts et subventions	7,3	8,4	7,2	7,9	7,3	6,4
Solde primaire (hors intérêts et investis/ressour. extérieures)	- 2,5	3,4	2,5	5,4	- 14,5	3,1
Solde budgétaire de base (hors investis/ressour. extérieures)	- 11,9	-5,4	-5,8	- 3,5	- 22,7	- 4,9
Dépenses en capital	75,4	50,7	32,8	35,3	19,5	12,4
Sur ressources nationales (BEC+Inv.productifs)	16,8	8,3	9,7	12,9	10,5	7,1
Sur financement extérieur	58,6	42,3	23,1	22,4	9,0	5,3
Solde global (base engagements hors dons, y compris coût rest.banc.)	- 70,5	- 47,8	-28,9	- 25,9	- 31,7	- 10,0
Solde global (base engagements hors dons et coût rest.banc.)	- 70,5	- 47,8	-28,9	- 25,9	- 31,7	- 10,0
Solde global (base engagements dons compris, hors coût rest.banc.)	- 3,3	- 3,5	-4,6	- 2,6	- 21,6	6,9
Variations des arriérés (baisse -)	- 3,0	8,6	1,0	30,2	27,8	15,8
Intérieurs (principal et intérêts)	- 3,5	- 7,7	- 15,0	3,9	4,7	- 3,3
Extérieurs (principal et intérêts)	0,5	16,3	16,0	26,2	23,1	19,1
Solde global (base trésorerie)	**- 73,5**	**- 39,1**	**- 27,9**	**4,3**	**- 3,9**	**5,8**
Financement total	**73,5**	**39,1**	**27,9**	**- 4,3**	**3,9**	**- 5,8**
Extérieur	70,0	39,8	8,8	4,5	0,6	1,8
Dons	67,2	44,3	24,3	23,3	10,0	16,9
courants	9,9	5,1	2,5	1,2	4,1	11,8
en capital	57,3	39,1	21,8	22,1	6,0	5,1
Tirages sur prêts	1,4	11,9	3,1	1,5	8,0	1,0
Trésorerie	...	8,7	1,8	1,2	5,0	1,0
Prêts- projets	1,4	3,2	1,3	0,3	3,0	0,0
Amortissements dette ext. (principal)	- 13,7	- 16,4	- 18,6	- 20,3	- 17,4	- 16,1
Allègement de la dette extérieure	15,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérieur	3,6	- 0,7	19,1	- 8,7	3,3	- 7,6
Système bancaire	3,5	9,7	9,6	- 1,0	1,1	7,4
BEAC, opérations traditionnelles	-2,4	1,7	1,6	2,1	2,9	6,8
BEAC, consolidation - refinancement	0,0	3,4	0,0	0,0	0,0	0,0
FMI (net)	5,5	- 0,2	7,7	- 2,0	- 2,0	2,3
Banques commerciales	0,4	4,9	0,2	- 1,1	0,2	- 1,7
Non bancaire, dont	0,1	- 10,4	9,5	- 7,7	2,1	- 15,0
Cession d'actifs	...	0,7	...	...	0,0	...
Solde global, base engagements, hors dons (en % du PIB)	**- 11,0**	**- 7,0**	**- 4,0**	**- 3,6**	**- 4,6**	**- 1,4**

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC.

CONGO : Tableau des opérations financières de l'Etat

(En milliards de FCFA)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Recettes totales	**415,4**	**602,6**	**628,1**	**571,7**	**603,6**	**738,0**
Recettes pétrolières	275,1	466,2	430,8	397,5	421,6	530,4
Recettes non pétrolières	140,3	136,4	197,3	174,2	182,0	207,6
Dépenses totales	**456,8**	**583,4**	**647,9**	**746,5**	**606,1**	**613,5**
Dépenses courantes	376,8	424,1	442,5	563,1	470,5	478,1
Salaires et traitements	100,7	106,7	118,1	120,4	120,2	122,9
Biens et services	84,6	109,1	87,1	151,8	92,8	105,4
Intérêts	159,4	158,8	153,9	176,7	117,8	123,6
Dette extérieure	148,4	149,2	144,3	162,3	94,4	111,0
Dette intérieure	11,0	9,6	9,7	14,4	23,4	12,6
dont: BEAC, opérations traditionnelles	6,1	5,6	7,4	8,5	9,6	9,6
BEAC, consolidations - refinancement	0,6	1,9	0,6	0,6	0,5	0,5
Autres frais financiers	4,3	2,1	1,7	5,4	13,3	2,5
Transferts et subventions (y/c org. et communes)	32,0	49,4	83,4	114,2	139,7	126,2
Solde primaire (hors intérêts et invests / ress. Externes) 1/	118,0	192,7	139,2	25,6	139,1	261,1
Solde budgétaire de base (hors invests / ress. Externes)	- 41,4	34,0	- 14,8	- 151,2	21,3	137,5
Dépenses en capital	80,0	159,4	205,4	181,8	134,8	135,4
Sur ressources locales (dont restruct. bancaire)	80,0	144,6	200,4	158,1	111,0	122,4
Sur ressources extérieures	0,0	14,8	5,0	23,7	23,8	13,0
Prêts nets	...	...	...	1,6	0,8	...
Solde global (base engagements, hors dons)	- 41,4	19,2	- 19,8	- 174,8	- 2,5	124,5
Solde global (base eng. hors dons/consolidation BEAC exclue)	- 41,4	19,2	- 19,8	- 174,8	- 2,5	124,5
Solde global (base engagements, dons compris)	- 38,4	25,9	- 16,1	- 171,2	7,4	127,0
Variations des arriérés (baisse -)	305,2	268,1	- 106,1	199,4	124,7	- 1 595,6
Intérieurs (principal et intérêts)	26,0	- 15,2	- 210,6	- 5,0	- 39,5	- 29,7
Extérieurs (principal et intérêts)	279,2	283,4	104,5	204,4	164,2	- 1 565,9
Solde global (base trésorerie)	**263,8**	**287,3**	**- 125,8**	**24,6**	**122,3**	**- 1 471,1**
Financement total	**- 263,8**	**- 287,3**	**125,8**	**- 24,6**	**- 122,3**	**1 471,1**
Extérieur	- 138,4	- 239,1	- 144,9	- 11,3	- 136,4	1 519,4
Dons	3,0	6,8	3,7	3,7	9,9	2,5
Courants	3,0	...	...	0,0	...	...
Projets	...	6,8	3,7	3,7	9,9	2,5
Tirages	1,1	8,0	29,3	20,0	21,6	10,5
Trésorerie	1,1	...	28,0	...	7,7	...
Prêts- projets	...	8,0	1,3	20,0	13,9	10,5
Amortissements dette ext. (principal)	- 260,7	- 292,7	- 233,6	- 259,7	- 169,3	- 165,2
Allègement de la dette extérieure obtenu	87,3	2,8	11,6	10,7	1,5	1 671,6
Dette gagée CT et divers (nets)	30,9	36,0	44,1	214,1	...	...
Intérieur	- 125,4	- 48,2	270,7	- 13,3	14,1	- 48,3
Système bancaire	- 18,0	- 13,8	76,2	17,4	1,1	0,9
BEAC, opérations traditionnelles	- 3,5	- 8,3	50,0	18,9	18,2	- 8,1
BEAC, consolidation - refinancement	- 1,6	- 2,2	3,4	2,3	- 3,9	0,0
FMI (net)	- 0,2	10,2	- 0,3	- 8,0	- 6,2	- 0,6
Banques commerciales, op. traditionnelles	- 12,6	- 13,6	23,1	4,3	- 7,1	9,7
Non bancaire 2/	- 107,4	- 34,3	194,6	- 30,7	13,1	- 49,3
Solde global, base engagements, hors dons (en % du PIB)	**- 2,9**	**0,8**	**- 1,0**	**- 8,3**	**- 0,1**	**5,4**

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC

1/ Solde primaire = recette totales - dépenses courantes hors intérêts - dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

2/ Le financement non bancaire comprend entre autres les recettes sur cession d'actifs, le financement et le coût des réformes structurelles et la titrisation.

GABON : Tableau des opérations financières de l'Etat

(En milliards de FCFA)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Recettes totales	**789,7**	**1 207,6**	**1 173,6**	**1 018,2**	**1 049,1**	**1 111,5**
Recettes pétrolières	370,0	814,7	752,9	608,7	570,2	600,0
Recettes non pétrolières	419,7	392,9	420,7	409,5	478,9	511,5
Dépenses totales	**794,2**	**786,0**	**1 038,7**	**948,9**	**792,7**	**825,5**
Dépenses courantes	675,2	674,7	875,1	745,7	661,7	665,5
Salaires et traitements	214,1	216,6	219,6	220,6	229,0	226,3
Biens et services	138,7	128,3	177,0	151,7	124,8	125,1
Intérêts	195,9	212,0	318,4	153,0	145,0	149,2
Dette extérieure	172,7	187,2	283,8	119,3	114,6	118,9
Dette intérieure	23,2	24,8	34,6	33,7	30,4	30,3
dont: BEAC, opérations traditionnelles	10,9	8,6	17,5	11,5	10,8	9,6
BEAC, consolidations - refinancement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres, y compris banques primaires	12,2	16,1	17,1	22,2	19,5	20,7
Transferts et subventions	126,5	117,8	160,1	220,4	162,9	164,9
Solde primaire (hors intérêts et investissements/ress externes)	220,7	656,3	462,6	241,3	409,8	453,0
Solde primaire (FMI: recettes - dépenses totales hors intérêts)	191,4	633,7	453,3	222,3	401,4	435,2
Solde budgétaire de base (hors investissements/ress externes)	24,7	444,3	144,2	88,3	264,8	303,8
Coût des réformes structurelles (hors banques)	...	6,2	37,9	67,5	...	10,6
Dépenses en capital	118,9	105,1	125,7	135,7	131,0	149,4
Dépenses en capital sur ressources propres	89,7	82,4	116,4	116,7	122,6	131,6
Dépenses en capital sur ressources externes	29,2	22,7	9,3	19,0	8,4	17,8
Solde global hors dons (base ordonnancements)	- 4,5	421,6	134,9	69,3	256,4	286,0
Solde global dons compris (base ordonnancements)	- 4,5	421,6	134,9	71,2	257,6	288,1
Variations des arriérés (baisse -)	163,1	- 556,1	88,8	137,4	- 5,3	- 412,6
Intérieurs (principal et intérêts)	- 82,9	- 74,9	28,5	- 79,9	- 68,8	- 68,7
Extérieurs (principal et intérêts)	246,1	- 481,2	60,3	217,3	63,5	- 343,9
Solde global (base trésorerie)	**158,6**	**- 134,4**	**223,7**	**206,7**	**251,0**	**- 126,6**
Financement total	**- 158,6**	**134,4**	**- 223,7**	**- 206,7**	**- 251,0**	**126,6**
Extérieur	- 146,5	441,1	- 225,0	- 209,2	- 160,3	207,6
Dons	0,0	0,0	0,0	1,9	1,2	2,1
Tirages	29,2	22,7	9,3	19,0	8,4	59,9
Trésorerie (emprunts non liés)	...	...	...	...	...	42,1
Prêts- projets	29,2	22,7	9,3	19,0	8,4	17,8
Amortissements dette ext. (principal)	- 193,7	- 242,1	- 286,6	- 243,6	- 205,7	- 278,6
Rééchelonnement de la dette extérieure	0,0	649,5	29,4	1,6	0,0	421,5
Annulation de la dette extérieure	18,0	17,0	17,0	11,9	35,8	2,7
Paiement anticipé de la dette extérieure	...	- 6,0	6,0	...	...	...
Intérieur	- 12,2	- 306,7	1,3	2,6	- 90,7	- 81,0
Système bancaire	- 21,4	- 179,3	148,8	- 50,7	12,8	- 83,5
BEAC, opérations traditionnelles	- 16,9	- 67,3	118,8	- 81,4	29,5	- 70,5
BEAC, consolidation - refinancement	0,0	0,0	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,2
FMI (net)	- 7,4	6,8	- 7,1	- 13,5	- 11,8	17,6
Banques commerciales	2,9	- 118,8	37,2	44,4	- 4,8	- 30,5
Non bancaire	9,2	- 127,4	- 147,5	53,3	- 103,5	2,5
Solde global, base ordonnancements, hors dons (en % du PIB)	**- 0,2**	**11,8**	**4,0**	**2,1**	**7,4**	**7,7**

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC.

GUINEE EQUATORIALE : Tableau des opérations financières de l'Etat

(En milliards de FCFA)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Recettes totales	**85,3**	**143,3**	**348,0**	**414,6**	**471,2**	**773,5**
Recettes pétrolières	61,7	114,2	303,8	362,5	409,7	700,3
Recettes non pétrolières	23,6	29,1	44,2	52,0	61,5	73,2
Recettes fiscales	19,8	23,7	31,3	39,4	45,4	58,2
Recettes non fiscales	3,8	5,4	12,9	12,7	16,0	15,0
dont : Droits de pêche	0,3	...	...	...	...	...
Dépenses totales	**76,4**	**106,6**	**155,9**	**227,2**	**257,9**	**484,5**
Dépenses courantes	45,6	61,0	61,9	100,6	88,2	121,5
Salaires et traitements	12,6	12,9	17,4	26,0	27,5	30,9
Biens et services (y/c extra- budgétaires)	19,9	30,9	24,0	50,9	37,5	50,5
Intérêts	5,0	4,9	5,2	3,9	3,1	2,1
Dette extérieure	3,9	4,0	4,9	2,6	2,3	1,6
Dette intérieure	1,1	0,9	0,3	1,4	0,8	0,5
dont: BEAC, opérations traditionnelles	0,9	0,8	0,1	...	...	0,4
BEAC, consolidations - refinancement	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0
Autres	0,0	0,0	0,2	1,3	0,8	0,0
Transferts et subventions	8,2	12,2	15,3	19,8	20,1	38,0
Solde primaire courant (hors intérêts s/dette)	44,7	87,2	291,3	317,9	386,1	654,1
Solde primaire (hors intérêts et invs/fin. externe)	13,9	43,8	202,0	191,3	216,6	291,9
Solde budgétaire de base (hors invests/fin. externe)	8,9	38,9	196,8	187,3	213,5	289,8
Dépenses en capital	30,8	45,7	94,0	126,6	169,7	363,0
Investissements publics (financement interne)	30,8	43,4	89,3	126,6	169,5	362,3
Investissements publics (financement extérieur)	0,0	2,2	4,7	0,0	0,2	0,8
Solde global (base engagements, hors dons)	8,9	36,6	192,1	187,3	213,3	289,0
Solde global (base eng. hors dons/hors consolidation BEAC)	8,9	36,6	192,1	187,3	213,3	289,0
Solde global (base engagements, dons compris)	8,9	37,9	196,8	187,3	213,3	289,0
Solde global (base eng. hors invest. fin/ ress. extérieures)	8,9	38,9	196,8	187,3	213,5	289,8
Variations des arriérés (baisse -)	3,5	- 6,7	- 15,6	- 1,7	- 51,5	- 13,5
Intérieurs (principal et intérêts)	- 2,6	- 11,2	- 8,1	- 2,1	- 1,0	- 1,4
Extérieurs (principal et intérêts)	6,1	4,5	- 7,4	0,4	- 50,5	- 12,1
Solde global (base trésorerie)	**12,4**	**29,9**	**176,5**	**185,7**	**161,7**	**275,5**
Financement total	**- 12,4**	**- 29,9**	**- 176,5**	**- 185,7**	**- 161,7**	**- 275,5**
Extérieur	- 22,5	- 2,9	7,4	- 5,2	43,3	- 4,6
Dons (y compris stabex)	0,0	1,3	4,7	0,0	0,0	0,0
Dons projets	...	1,3	4,7	...	...	...
Tirages	0,0	0,9	0,0	0,0	0,2	0,8
Prêts- projets	...	0,9	...	...	0,2	0,8
Amortissements dette ext. (principal)	- 5,2	- 5,2	- 5,7	- 5,2	- 4,3	- 5,4
Allègement de la dette extérieure	0,0	0,0	8,4	0,0	47,4	0,0
Annulation de la dette	0,0	0,0	6,2	0,0	23,7	0,0
Réechelonnement obtenu	0,0	0,0	2,2	0,0	23,7	0,0
Avances sur recettes pétrolières	1,3	...	...	...	...	...
Amortissement des avances sur recettes pétrolières	- 18,5	...	...	...	...	...
Intérieur	10,0	- 27,0	- 183,9	- 180,5	- 205,1	- 270,8
Système bancaire	4,2	- 3,6	- 30,4	- 16,9	18,4	- 295,2
BEAC, opérations traditionnelles	8,1	- 4,9	- 13,3	1,2	3,3	- 287,7
BEAC, consolidation - refinancement	- 0,4	- 0,9	- 0,2	- 0,5	- 0,5	- 0,5
FMI (net)	- 0,8	- 1,5	- 2,1	- 0,9	- 0,6	- 0,1
Fonds de Réserve	- 0,1	0,0	- 0,3	- 0,4	- 0,7	- 3,2
Banques commerciales	- 2,5	3,7	- 14,5	- 16,3	16,9	- 3,5
Non bancaire	5,8	- 23,4	- 153,5	- 163,5	- 223,5	24,3
Solde global, base engagements, hors dons (en % du PIB)	**2,0**	**4,4**	**15,5**	**12,9**	**13,0**	**11,8**

Sources *: Administrations nationales, FMI et BEAC.*

TCHAD : Tableau des opérations financières de l'Etat

(En milliards de FCFA)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Recettes totales	**78,2**	**80,2**	**91,7**	**110,0**	**133,1**	**217,5**
Recettes fiscales	68,3	68,0	78,6	98,4	111,2	119,3
Recettes non fiscales	9,9	12,2	13,1	11,6	11,3	28,4
Dépenses totales	**158,6**	**200,4**	**218,2**	**285,6**	**329,2**	**378,4**
Dépenses courantes	85,0	98,4	110,9	137,9	133,8	138,0
Salaires et traitements	33,3	38,5	44,3	48,9	56,2	61,5
Matériels et autres	17,5	20,8	27,3	33,4	28,5	22,7
Intérêts	8,2	10,4	10,2	12,8	7,3	9,2
Dette extérieure	7,3	9,0	8,6	10,0	5,5	6,7
Dette intérieure	0,9	1,4	1,7	2,8	1,8	2,5
dont: BEAC, opérations traditionnelles	0,5	0,8	0,5	1,3	0,9	1,6
BEAC, consolidations - refinancement	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,3
Banques primaires	- 0,1	0,1	0,7	1,0	0,5	0,5
Transferts et subventions	13,8	13,5	9,9	18,9	18,2	14,3
Dont: Transferts au titre des taxes affectées	7,2	...	...	...	...	...
Dépenses militaires	12,2	15,2	19,2	23,9	23,5	30,3
Solde primaire (hors intérêts et investissements/res.externes)	- 7,4	- 18,5	- 17,2	- 31,9	- 19,2	39,1
Solde budgétaire de base (hors investissements/res.externes)	- 15,6	- 28,9	- 27,4	- 44,8	- 26,5	29,9
Dépenses d'investissement	73,6	102,0	107,2	147,7	195,5	240,5
Financement intérieur	8,8	10,7	8,2	16,9	25,8	49,6
Financement extérieur	64,8	91,3	99,1	130,8	169,7	190,9
Solde global (base engagements, hors dons)	- 80,4	- 120,1	- 126,5	- 175,6	- 196,2	- 160,9
Solde global (base engag. hors dons - hors consolid. BEAC)	- 80,4	- 120,1	- 126,5	- 175,6	- 196,2	- 160,9
Solde global (base engagements, dons compris)	- 52,2	- 66,6	- 61,2	-83,3	- 69,1	- 25,8
Variations des arriérés (baisse -)	- 4,4	- 5,0	15,8	- 4,5	1,9	4,6
Intérieurs (principal et intérêts)	- 4,4	- 7,3	15,1	- 6,9	4,1	2,9
Extérieurs (principal et intérêts)	...	2,3	0,7	2,4	- 2,2	1,7
Solde global (base trésorerie)	**- 84,8**	**- 125,1**	**- 110,6**	**- 180,0**	**- 194,2**	**- 156,3**
Financement total	**84,8**	**125,1**	**110,6**	**180,0**	**194,2**	**156,3**
Extérieur	78,9	99,8	141,0	169,7	200,1	181,7
Dons	28,2	53,6	65,2	92,3	127,0	135,2
Dons courants (aide budgétaire)	...	5,2	17,0	10,5	11,1	1,1
Dons- projets	28,2	48,4	48,2	81,8	115,9	134,1
Tirages	66,0	42,9	80,4	89,9	81,1	56,7
Trésorerie et programmes	29,4	...	29,6	40,9	27,3	...
Prêts- projets	36,6	42,9	50,8	49,0	53,7	56,7
Provisions pour service de la dette pétrolière	...	...	...	...	...	- 8,1
Variation de dépôts	...	...	...	...	...	7,1
Amortissements dette ext. (principal)	- 15,3	- 14,9	- 15,2	- 17,9	- 9,1	- 9,2
Allègement de la dette extérieure	...	...	10,6	5,4	1,1	0,0
Revenus exceptionnels du projet pétrolier	...	18,2	...	...	...	...
Intérieur	5,9	25,4	- 30,4	10,3	- 5,9	- 25,4
Système bancaire	15,8	19,3	15,8	- 7,6	13,0	- 1,8
BEAC, opérations traditionnelles	6,5	2,8	- 2,2	0,6	16,5	- 0,6
BEAC, consolidation - refinancement	...	0,0	0,0	- 0,7	- 0,5	0,1
FMI (net)	9,2	10,2	11,2	0,7	- 11,9	- 8,9
Non bancaire	- 9,8	6,1	- 46,2	17,9	- 18,9	- 23,6
Solde global, base engagements, hors dons (en % du PIB)	**- 8,5**	**- 12,2**	**- 10,1**	**- 12,8**	**- 12,8**	**- 7,8**

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC.

SOLDE BUDGETAIRE PRIMAIRE

(en % du PIB)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Cameroun(1)	5,0	6,8	5,3	6,2	6,3	4,4
République Centrafricaine	- 0,4	0,5	0,3	0,8	- 2,1	0,4
Congo	8,1	8,4	6,8	1,2	6,7	11,4
Gabon	7,8	18,4	13,8	7,2	11,9	12,1
Guinée Equatoriale	3,1	5,2	16,3	13,2	13,2	12,0
Tchad	- 0,8	- 1,9	- 1,4	- 2,1	- 1,3	1,9
CEMAC	**5,2**	**8,9**	**7,4**	**5,5**	**7,1**	**7,2**

Sources : Administrations nationales et BEAC
(1) Données en exercice budgétaire, allant de juillet de l'année N à juin de l'année N+1, sauf en 2002, 2003 et 2004.

SOLDE BUDGETAIRE PRIMAIRE (en % du PIB)

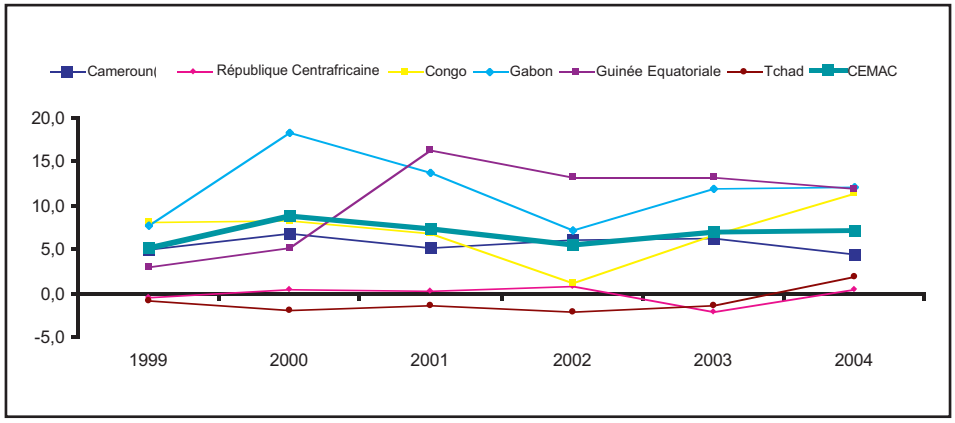

SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL, BASE ENGAGEMENTS, HORS DONS (en % du PIB)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Cameroun(1)	- 1,9	3,1	1,0	3,3	3,4	1,8
République Centrafricaine	- 11,0	- 7,0	- 4,0	- 3,6	- 4,6	- 1,4
Congo	- 2,9	0,8	- 1,0	- 8,3	- 0,1	5,4
Gabon	- 0,2	11,8	4,0	2,1	7,4	7,7
Guinée Equatoriale	2,0	4,4	15,5	12,9	13,0	11,8
Tchad	- 8,5	- 12,2	- 10,1	- 12,8	- 12,8	- 7,8
CEMAC	**- 1,1**	**3,4**	**1,4**	**0,8**	**2,9**	**3,5**

Source : Administrations nationales et BEAC
(1)Données en exercice budgétaire, allant de juillet de l'année N à juin de l'année N+1, sauf en 2002, 2003 et 2004

SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL, BASE ENGAGEMENTS, HORS DONS

(en % du PIB)

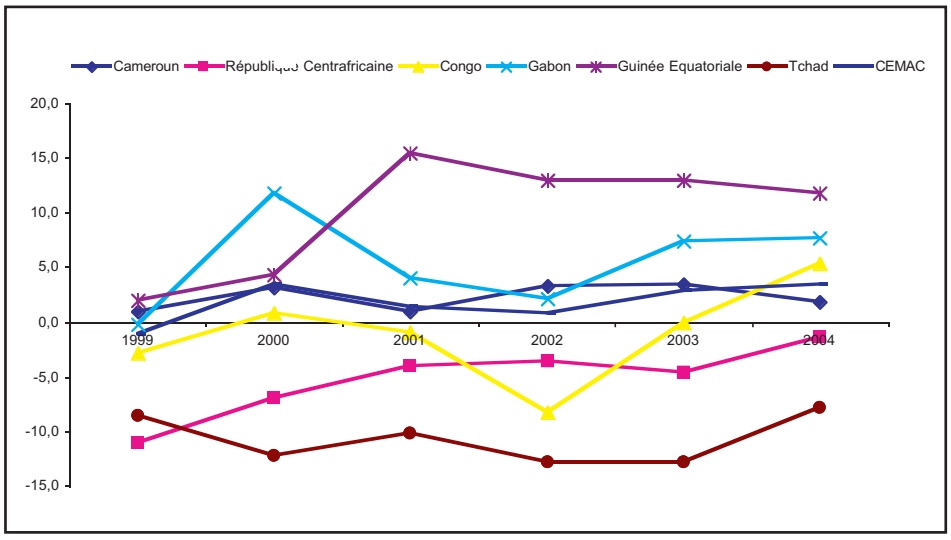

COMMERCE EXTERIEUR
ET
BALANCE DES PAIEMENTS

COMMERCE EXTERIEUR DES PAYS DE LA CEMAC

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Valeur (en milliards de FCFA)						
Importations	2 263,6	2 535,8	3 526,7	3 978,5	3 564,5	3 825,8
Exportations	4 378,9	6 714,8	6 226,9	6 378	6 764,8	8 801
Total	6 642,5	9 250,6	9 753,6	10 356,5	10 329,3	12 626,8
Balance commerciale	2 115,3	4 179,0	2 700,2	2 399,5	3 200,3	4 975,2
Taux de couverture	193 %	265 %	177 %	160 %	190 %	230 %

Sources : Données de la Programmation Monétaire et du Commerce Extérieur

BALANCE COMMERCIALE DES PAYS DE LA CEMAC

(en milliards de FCFA)

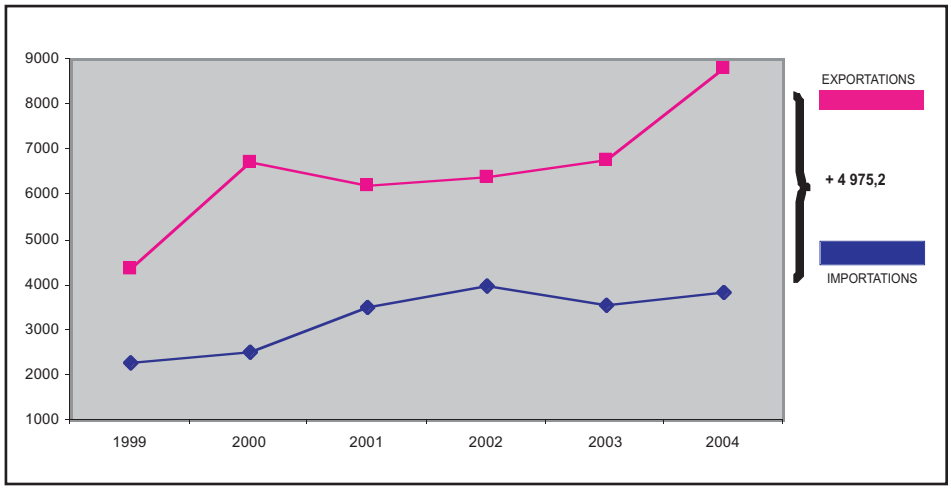

PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB) DES PAYS DE LA CEMAC

(en milliards de FCFA)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Pétrole brut	2 873,7	5 038,5	4 638,1	4 724,3	4 976,1	6 898,1
Cacao	99,3	91,6	107,5	166,3	144,2	144,2
Café	76,5	74,7	55,7	38,2	41,2	41,5
Coton - fibre et dérivés	116,3	116,4	138,9	111,8	109,3	103,0
Bois - grumes, sciages et dérivés	590,2	665,3	615,3	599,9	576,6	599,8
Aluminium - brut et dérivés	62,6	69,9	71,4	41,1	45,8	69,0
Caoutchouc naturel	16,6	13,4	14,6	16,0	18,8	22,4
Banane	30,4	33,4	33,9	32,1	41,3	39,4
Diamants - brut et taillés	38,2	43,9	41,2	36,3	28,6	27,8
Tabac	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Produits pétroliers	0,0	13,7	3,3	23,4	26,9	19,3
Rondins d'eucalyptus	14,6	12,5	8,8	0,8	1,8	0,1
Sucre	6,5	9,0	8,6	10,6	8,0	11,5
Manganèse	83,3	94,5	90,9	96,6	88,3	142,6
Uranium	7,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Méthanol	…	…	62,5	85,7	94,0	147,3
Bétail	42,9	48,8	49,5	59,5	134,7	159,4
Divers	319,7	388,9	286,7	335,2	429,1	375,7
TOTAL	**4 378,9**	**6 714,8**	**6 226,9**	**6 378,0**	**6 764,8**	**8 801,0**

Sources : Données de la Programmation Monétaire et du commerce extérieur

PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB) DES PAYS DE LA CEMAC

(en pourcentage - 2004)

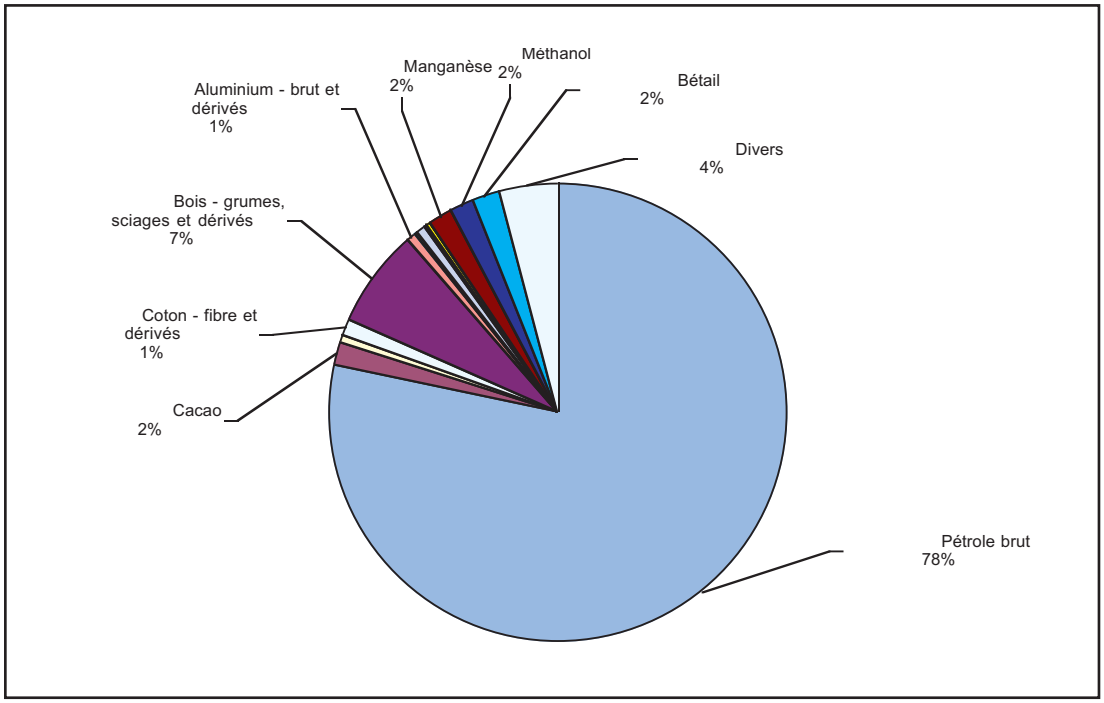

COMMERCE EXTERIEUR DU CAMEROUN

	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002	2003	2004
Valeur (en milliards de FCFA)						
Importations	905,9	1 157,8	1 465,6	1 295,0	1 251,6	1 290,8
Exportations	1 366,4	1 521,4	1 244,5	1 260	1 323,3	1 379,1
Total	2 272,3	2 679,2	2 710,1	2 555,0	2 574,9	2 669,9
Balance commerciale	460,5	363,6	- 221,1	- 35,0	71,7	88,3
Taux de couverture	150,8 %	131,4 %	84,9 %	97,3 %	105,7 %	106,8 %

Source : DSCN
Données en exercice budgétaire, allant de juillet de l'année N à juin de l'année N+1, sauf en 2002, 2003 et 2004.

BALANCE COMMERCIALE DU CAMEROUN

(en milliards de FCFA)

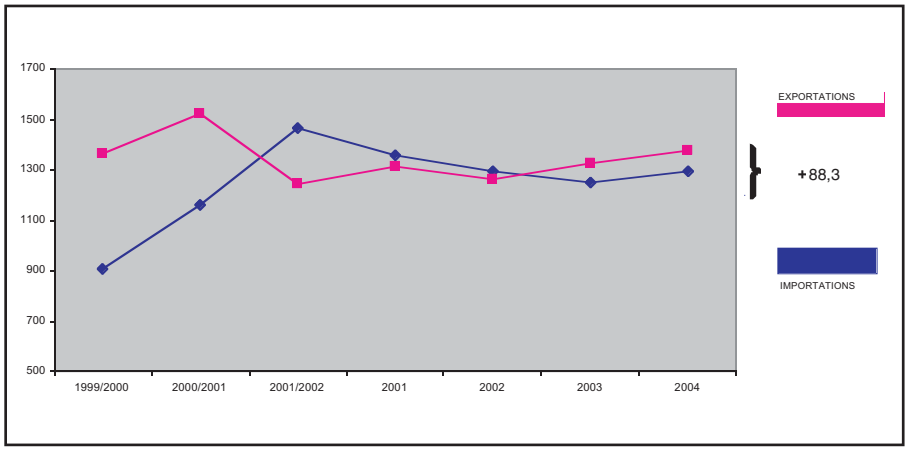

PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB) DU CAMEROUN

(en milliards de FCFA)

	1999/00	2000/01	2001/2002	2002	2003	2004
Pétrole brut	636,5	772,9	586,1	576,4	525,1	563,5
Cacao	81,7	97,6	103,2	164,7	141,6	141,2
Café	80,1	56,5	31,5	37,1	40,4	40,4
Coton	51,3	65,4	66,0	66,6	63,6	76,7
Bois	221,2	206,3	184,2	176,7	194,1	230,2
Aluminium	69,1	70,8	54,4	41,1	45,8	69,0
Banane	30,7	36,1	31,5	32,1	41,3	39,4
Caoutchouc naturel	12,8	14,0	14,2	16,0	18,8	22,4
Divers	182,9	201,9	173,4	149,3	252,6	196,2
Total	**1 366,4**	**1 521,4**	**1 244,5**	**1 260,0**	**1 323,3**	**1 379,1**

Source : DSCN
Données en exercice budgétaire, allant de juillet de l'année N à juin de l'année N+1, sauf en 2002, 2003 et 2004.

PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB) DU CAMEROUN

(en pourcentage - 2004)

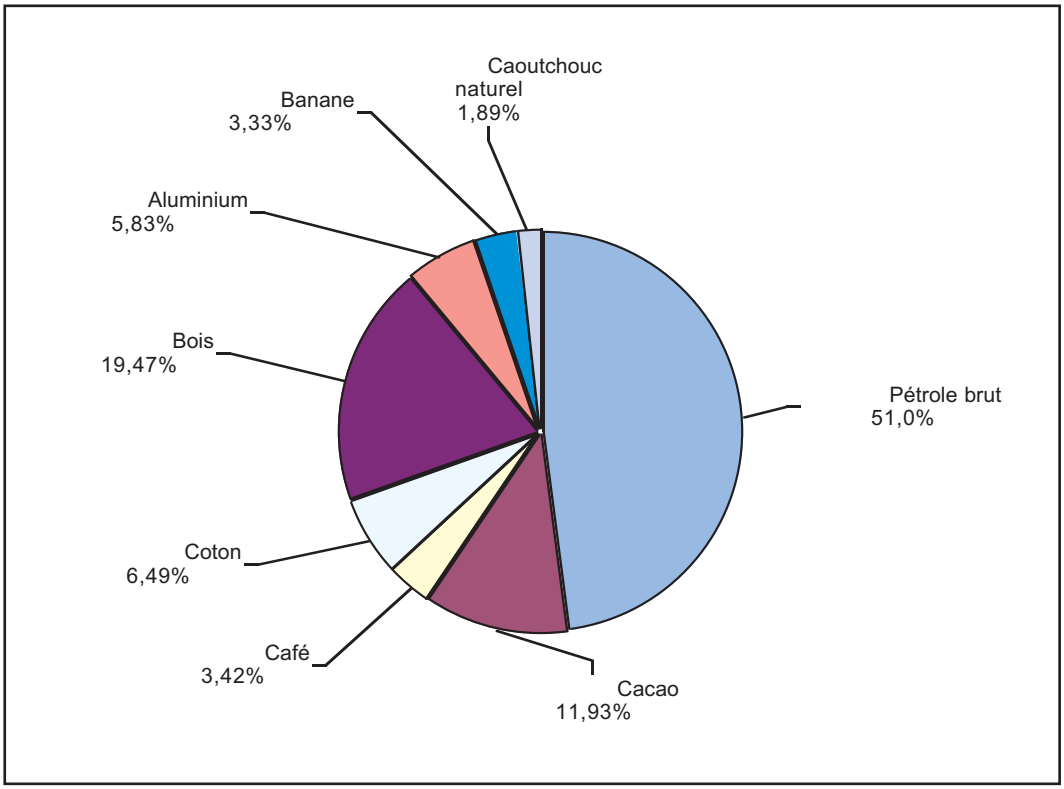

COMMERCE EXTERIEUR DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Valeur (en milliards de FCFA)						
Importations	80,7	83,3	78,4	87	75,2	79,2
Exportations	90,4	114,5	101,7	104,6	70,5	66,2
Total	90,4	114,5	101,7	104,6	70,5	66,2
Balance commerciale	9,7	31,2	23,3	17,6	- 4,7	- 13,0
Taux de couverture	112,0 %	137,5 %	129,7 %	120,2 %	93,8 %	83,6 %

Source : Données de la Programmation Monétaire

BALANCE COMMERCIALE DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

(en milliards de FCFA)

PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB) DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

(en milliards de FCFA)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Coton	10,0	7,4	7,4	6,4	0,6	1,8
Diamants	38,2	43,9	41,2	36,3	28,6	27,8
Café	8,5	6,4	1,6	1,0	0,8	1,0
Tabac	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Bois	27,9	48,9	45,3	52,0	34,6	28,8
Divers	5,4	7,7	6,1	8,8	5,9	6,8
Total	**90,4**	**114,5**	**101,7**	**104,6**	**70,5**	**66,2**

Source : Données de la Programmation Monétaire

PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB) DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

(en pourcentage - 2004)

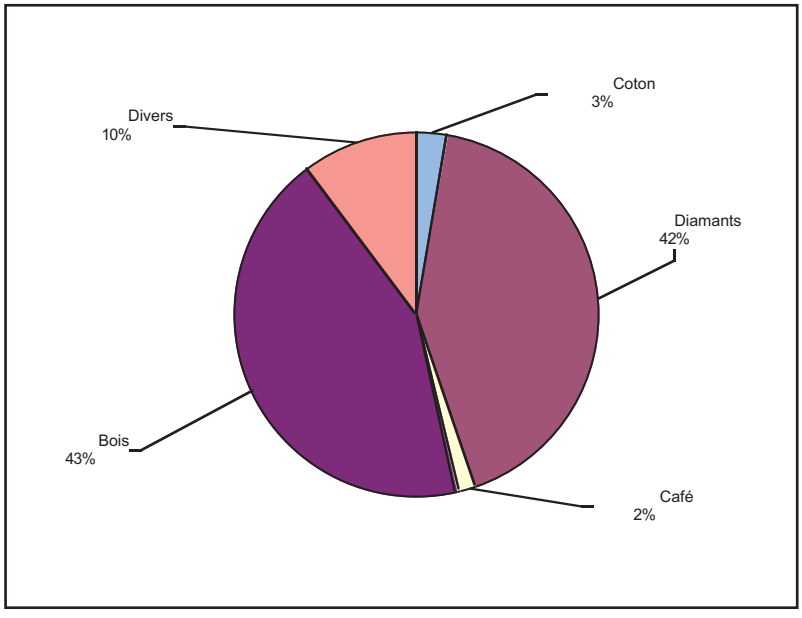

COMMERCE EXTERIEUR DU CONGO

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Valeur (en milliards de F CFA)						
Importations	321,8	324,1	499,5	470,8	482,3	576,6
Exportations	960,5	1784,7	1 489,7	1589	1 556	1 650,4
Total	1 282,3	2 108,8	1 989,2	2 059,8	2 038,3	2 227,0
Balance commerciale	638,7	1 460,6	990,2	1 118,2	1 073,7	1 073,8
Taux de couverture	298,5 %	550,7 %	298,2 %	337,5 %	322,6 %	286,2 %

Source : Données de la Programmation Monétaire

BALANCE COMMERCIALE DU CONGO

(en milliards de FCFA)

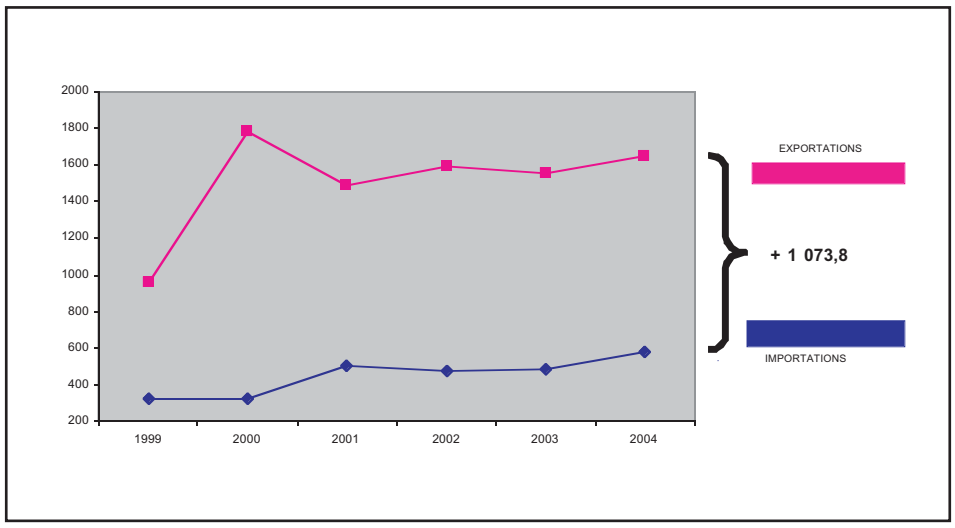

PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB) DU CONGO

(en milliards de FCFA)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Pétrole brut	881,8	1 633,2	1 325,2	1 373,7	1 340,8	1 425,0
Produits pétroliers	0,0	13,7	3,3	23,4	26,9	19,3
Bois tropicaux	37,3	65,8	88,6	127,4	133,2	146,8
Rondins d'eucalyptus	14,6	12,5	8,8	0,8	1,8	0,1
Sucre	6,5	9,0	8,6	10,6	8,0	11,5
Divers	20,3	50,5	55,2	53,1	45,3	47,8
Total	**960,5**	**1 784,7**	**1 489,7**	**1 589,0**	**1 556,0**	**1 650,4**

Source *: Données de la Programmation Monétaire*

PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB) DU CONGO

(en pourcentage - 2004)

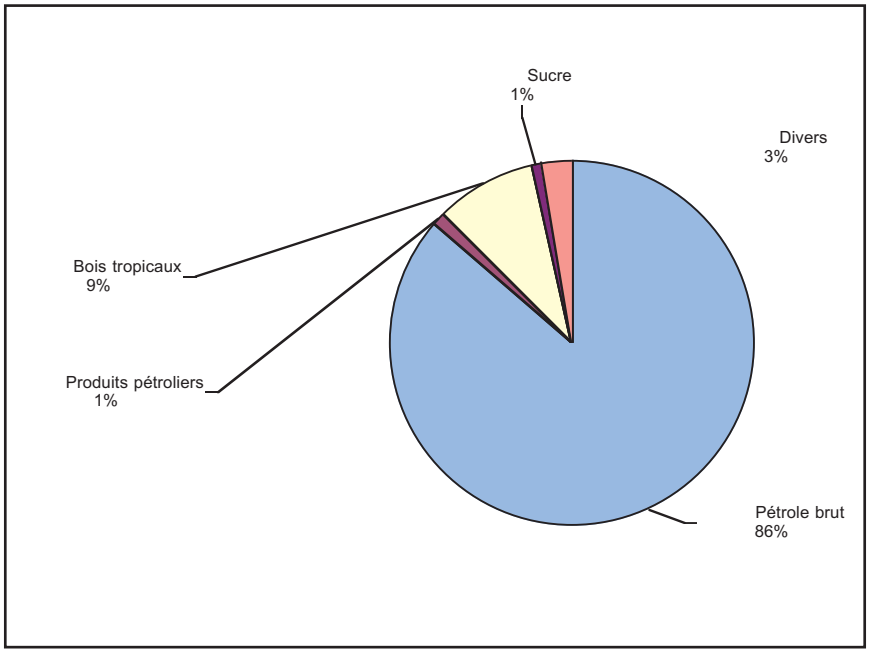

COMMERCE EXTERIEUR DU GABON

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Valeur (en milliards de FCFA)						
Importations	560,6	568,2	621,2	665,1	591,0	677,2
Exportations	1 538,5	2 364,2	1916	1806,5	1 836,8	2 124,9
Total	2 099,1	2 932,4	2 537,2	2 471,6	2 427,8	2 802,1
Balance commerciale	977,9	1 796,0	1 294,8	1 141,4	1 245,8	1 447,7
Taux de couverture	274,4 %	416,1 %	308,4 %	271,6 %	310,8 %	313,8 %

Source : Données de la programmation Monétaire

BALANCE COMMERCIALE DU GABON

(en milliards de FCFA)

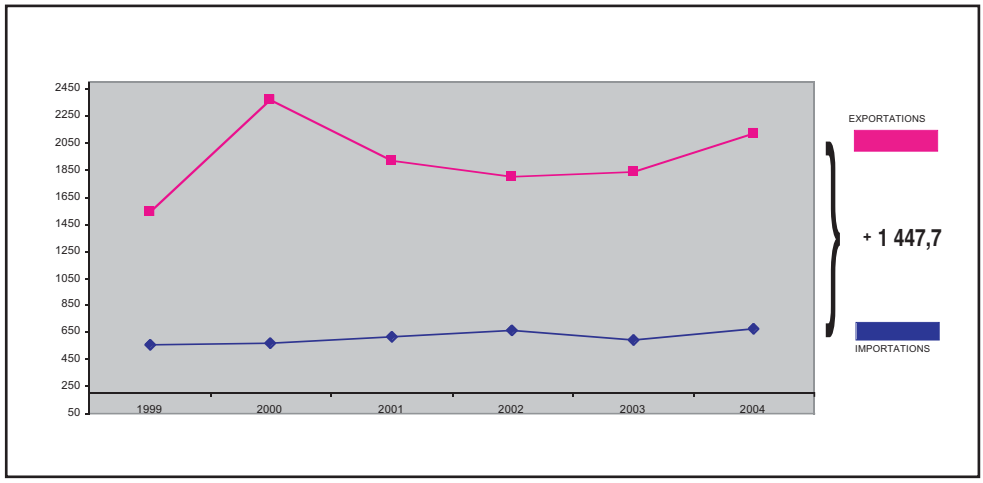

PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB) DU GABON

(en milliards de FCFA)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Pétrole	1 124,2	1 890,6	1 511,3	1 429,2	1 483,0	1 740,2
Manganèse	83,3	94,5	90,9	96,6	88,3	142,6
Uranium	7,8	…	…	…	…	…
Bois	247,5	282,1	241,7	210,6	183,6	164,3
Divers	54,5	76,3	68,9	83,8	81,9	77,8
Total	**1 517,2**	**2 343,5**	**1 912,8**	**1 820,2**	**1 836,8**	**2 124,9**

Source : Données de la Programmation Monétaire

PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB) DU GABON

(en pourcentage - 2004)

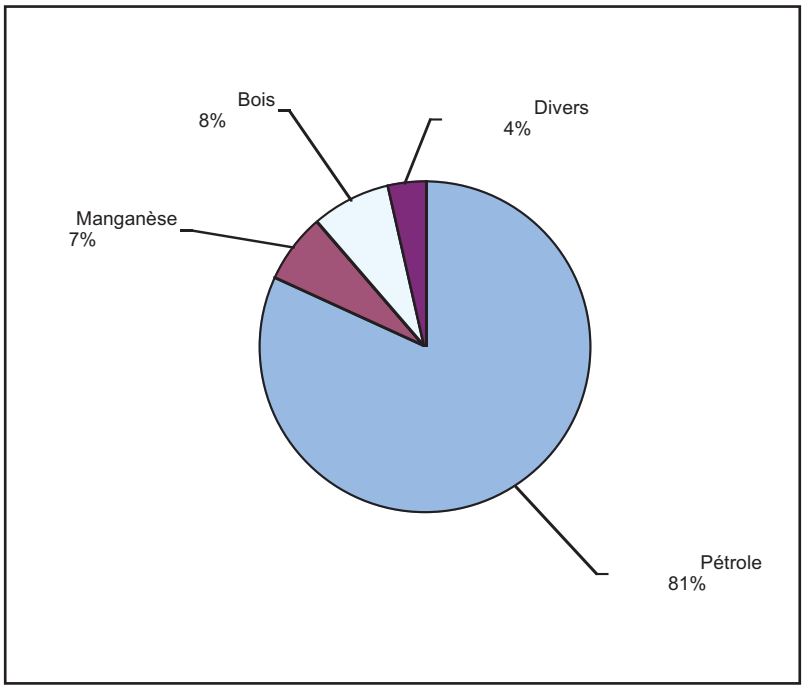

COMMERCE EXTERIEUR
DE LA GUINEE EQUATORIALE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Valeur (en milliards de F CFA)						
Importations	269,4	357,9	593	353,3	711,4	812,7
Exportations	445,3	869	1 271,7	1 475,3	1 627,9	2 428,2
Total	714,7	1 226,9	1 864,7	1 828,6	2 339,3	3 240,9
Balance commerciale	175,9	511,1	678,7	1 122,0	916,5	1 615,5
Taux de couverture	165,3 %	242,8 %	214,5 %	4 17,6 %	228,8 %	298,8 %

Source : Données de la Programmation Monétaire

BALANCE COMMERCIALE
DE LA GUINEE EQUATORIALE
(en millards de F CFA)

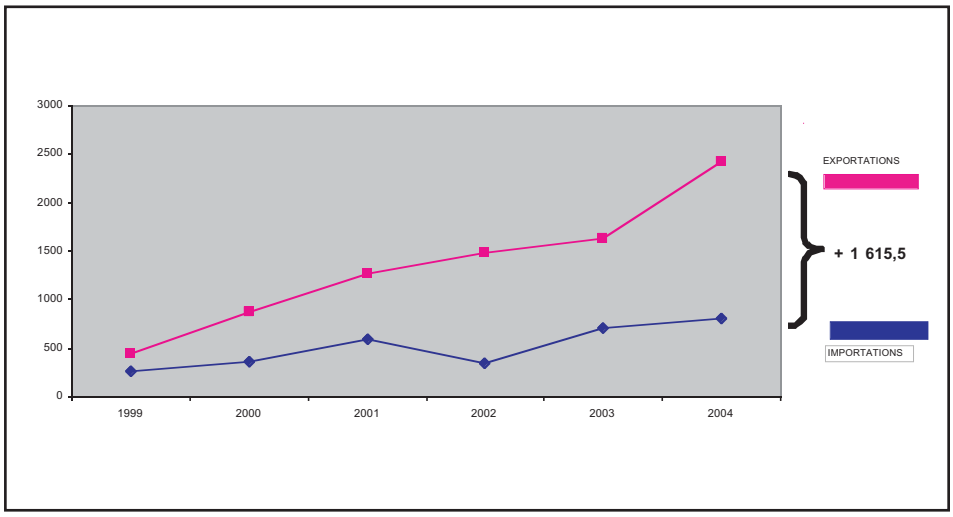

PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB)
DE LA GUINEE EQUATORIALE
(en milliards de FCFA)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Pétrole brut	392,8	810,0	1 161,1	1 344,9	1 490,5	2 238,1
Méthanol	…	…	62,5	85,7	94,0	147,3
Bois	39,5	46,5	38,8	33,3	31,1	29,7
Cacao	4,0	2,0	1,2	1,6	2,6	3,0
Café	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Divers	9,1	10,5	8,1	9,7	9,7	10,0
Total	**445,3**	**869,0**	**1 271,7**	**1 475,3**	**1 627,9**	**2 428,2**

Source : Données de la Programmation Monétaire

PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB)
DE LA GUINEE EQUATORIALE
(en pourcentage - 2004)

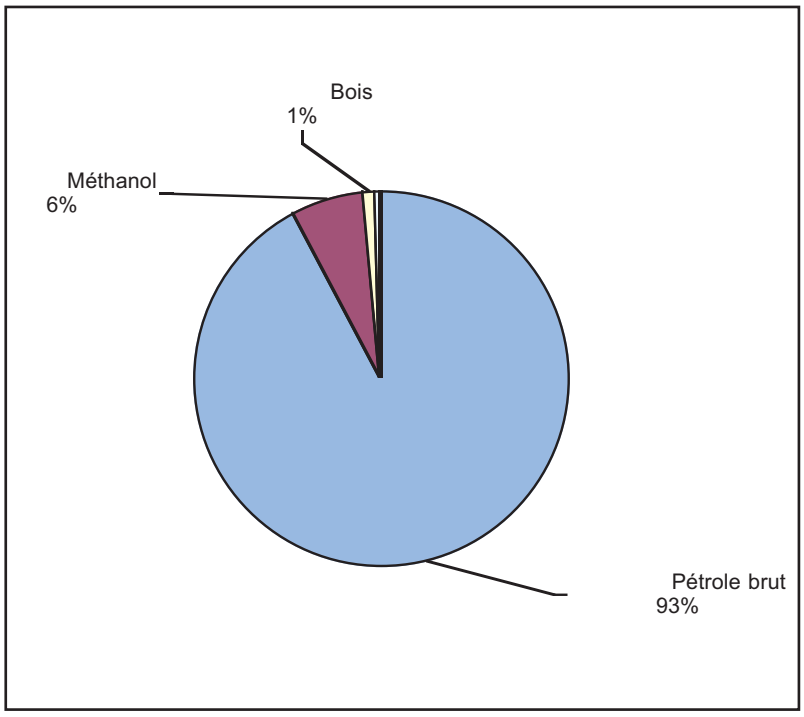

COMMERCE EXTERIEUR DU TCHAD

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Valeur (en milliards de FCFA)						
Importations	162,3	170,4	377,8	1 107,3	453,2	389,5
Exportations	140,2	130,2	138,3	128,8	350,3	1 152,3
Total	302,5	300,6	516,1	1 236,1	803,5	1 541,8
Balance commerciale	- 22,1	- 40,2	- 239,5	- 978,5	- 102,9	762,8
Taux de couverture	86,4 %	76,4 %	36,6 %	11,6 %	77,3 %	295,8 %

Sources : Données de la Programmation Monétaire

BALANCE COMMERCIALE DU TCHAD

(en milliards de FCFA)

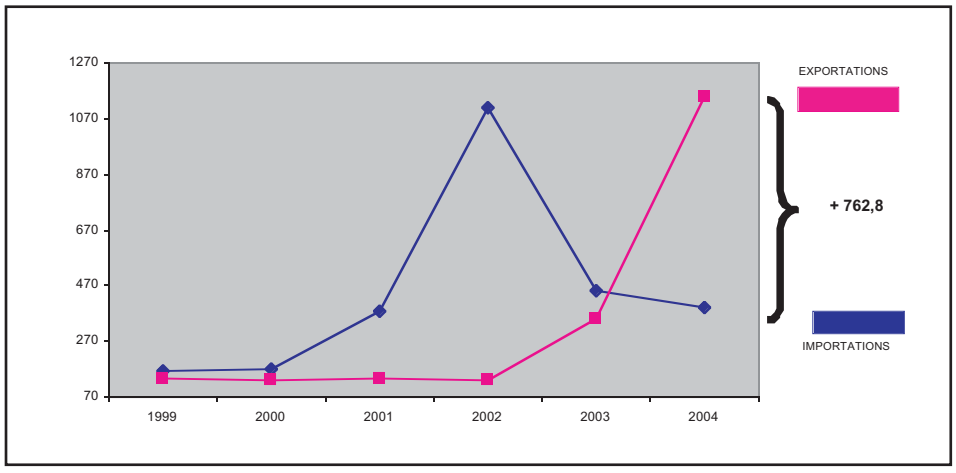

PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB) DU TCHAD

(en milliards de FCFA)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Coton- fibre	60,1	50,6	56,9	38,9	45,1	24,5
Bétail	42,9	48,8	49,5	59,5	134,7	159,4
Pétrole	…	…	…	…	136,8	931,3
Divers	37,2	30,8	31,9	30,5	33,8	37,2
Total	**140,2**	**130,2**	**138,3**	**128,8**	**350,3**	**1 152,3**

Source : Données de la Programmation Monétaire

PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB) DU TCHAD

(en pourcentage - 2004)

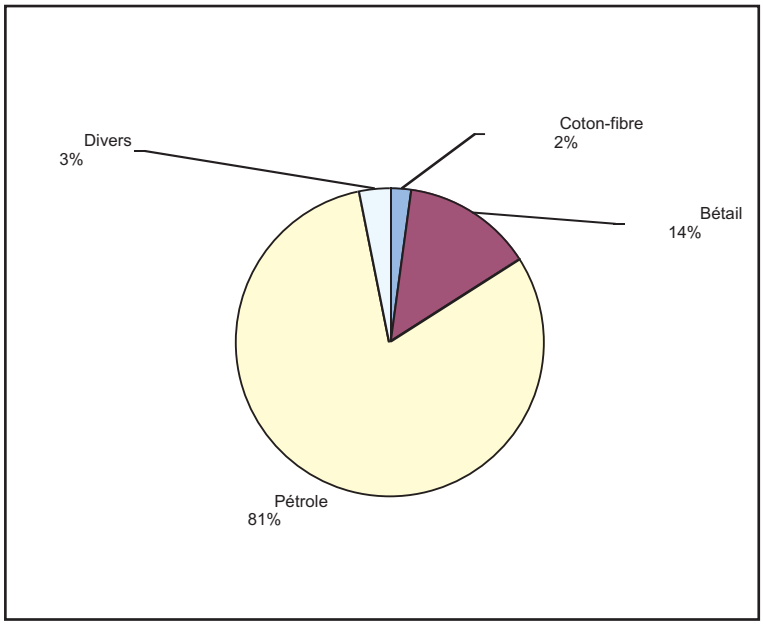

BALANCE DES PAIEMENTS

Balance des paiements des États de la CEMAC

(en milliards de FCFA)

	Cameroun			Republique Centrafricaine			Congo			Gabon			Guinée Equatoriale			Tchad			TOTAL CEMAC		
	2002	2003	2004 (a)	2002	2003	2004 (a)	2002	2003	2004 (a)	2002	2003	2004 (a)	2002	2003	2004 (a)	2002	2003	2004 (a)	2002	2003	2004 (a)
SOLDE DU COMPTE COURANT	**- 504,3**	**- 566,8**	**- 461,9**	**- 11,8**	**- 17,0**	**- 9,7**	**132,5**	**302,4**	**213,7**	**235,603**	**330,4**	**307,2**	**- 195,8**	**- 676,4**	**- 601,0**	**- 1324,4**	**- 442,2**	**- 156,1**	**- 1668,2**	**- 1069,6**	**- 707,9**
Solde du commerce extérieur	**- 35**	**71,7**	**88,3**	**17,6**	**4,9**	**- 5,9**	**1008,3**	**1049,3**	**1073,8**	**1129,5**	**1241,2**	**1447,7**	**1122,0**	**916,5**	**1615,5**	**- 904,7**	**- 104,0**	**762,8**	**2337,7**	**3179,6**	**4982,2**
Exportations	1260	1323,3	1379,1	104,6	73,3	68,5	1479,2	1 532,4	1650,4	1781,2	1847,1	2124,9	1475,3	1627,9	2428,2	128,7	349,1	1152,3	6229,0	6753,1	8803,3
Importations	- 1295	- 1251,6	- 1290,8	- 87,0	- 68,4	- 74,4	- 470,9	- 483,1	- 576,6	- 651,7	- 605,9	- 677,2	- 353,3	- 711,4	- 812,7	- 1033,4	- 453,1	- 389,5	- 3891,3	- 3573,5	- 3821,1
Balance des services	**- 369,3**	**- 456,5**	**- 372,3**	**- 53,5**	**- 36,0**	**- 28,3**	**- 396,6**	**- 396**	**- 472,3**	**- 468,8**	**- 391,6**	**- 509,3**	**- 411,2**	**- 565,0**	**- 634,9**	**- 420,6**	**- 439,1**	**- 636,0**	**- 2120,0**	**- 2284,3**	**- 2653,1**
Dont :																					
Fret et assurance	- 101,8	- 190,5	- 196,1	- 29	- 18,9	- 19,5	- 81,3	- 81,2	- 99,3	- 134,3	- 111,7	- 135,4	- 63,3	- 127,7	- 145,9	- 322,5	- 145,4	- 115,5	- 732,2	- 675,4	- 711,7
Voyages et séjours	- 32,9	- 14,1	- 15	- 18,4	- 16,5	- 15,3	- 31,6	- 28,6	- 34,7	- 122,6	- 102,3	- 104,3	- 1,5	- 1,7	- 3,2	- 38,3	- 62,1	- 54,6	- 245,3	- 225,2	- 227,0
Services officiels	14,5	10,7	10,9	5,6	8,5	13,5	2,4	0,2	0,3	- 3,5	- 7,3	- 4,1	- 1,4	- 1,4	- 1,5	15,5	1,3	3,2	33,1	12,1	22,3
Autres services privés	- 195,6	- 274,9	- 188,2	- 2,6	- 3,7	- 1,6	- 287,8	- 304,7	- 343,5	- 184,5	- 163,4	- 113,0	- 335,9	- 421,0	- 469,1	- 62,0	- 219,1	- 189,5	- 1068,4	- 1386,8	- 1304,8
Autres transports et autres assurances	- 53,5	12,3	16,1	- 9,1	- 5,4	- 5,4	1,7	18,3	4,9	- 23,9	- 7,0	- 27,8	- 9,3	- 13,3	- 15,3	- 13,3	- 13,9	- 279,7	- 107,3	- 9,0	- 307,1
Balance des revenus	**- 207,7**	**- 308,2**	**- 274,6**	**- 4,6**	**- 2,7**	**- 1,9**	**- 464,1**	**- 340,6**	**- 376,5**	**- 333,7**	**- 414,1**	**- 575,9**	**- 898,8**	**- 1012,6**	**- 1557,4**	**- 41,5**	**51,3**	**- 366,4**	**- 1950,4**	**- 2026,9**	**- 3152,7**
Rémunération des salariés	0	0	0	3,4	3,9	4,1	- 12,1	- 15,1	- 21,6	- 10,8	- 2,0	- 10,3	- 37,3	- 42,1	- 62,6	- 28,9	- 99,8	- 83,9	- 85,7	- 155,2	- 174,3
Revenus des investissements	- 207,7	- 308,2	- 274,6	- 8,0	- 6,6	- 6,0	- 452	- 325,5	- 354,9	- 322,9	- 412,0	- 565,6	- 861,5	- 970,5	- 1494,8	- 12,6	151,1	- 282,5	- 1864,7	- 1871,8	- 2978,4
dont intérêt dette extérieure publique	- 174,5	- 346,9	- 315,3	- 7,0	- 6,0	- 5,9	- 120,7	- 88,4	- 111	- 118,9	- 114,7	- 118,9	- 2,6	- 2,3	- 1,6	- 10,0	- 10,0	- 6,7	- 433,7	- 568,2	- 559,4
dont intérêt dette extérieure privée	- 44,4	- 187,6	- 179,9	- 1,3	- 0,6	- 0,6	- 35,8	- 12,9	- 8,1	nd	- 297,4	- 455,0	nd	nd	nd	- 12,1	- 1,2	nd	- 93,6	- 499,7	- 643,6
Soldes des transferts courants	**107,7**	**126,2**	**96,7**	**28,6**	**16,6**	**26,4**	**- 15,1**	**- 10,3**	**- 11,3**	**- 91,4**	**- 105,2**	**- 55,4**	**- 7,7**	**- 15,2**	**- 24,3**	**42,4**	**49,7**	**83,5**	**64,5**	**61,8**	**115,7**
Privé	14,3	71,3	74,2	1,6	- 1,4	- 0,3	5,2	- 15,7	- 15,8	- 69,2	- 78,8	- 65,6	- 18,3	- 25,8	- 34,8	22,9	35,2	15,9	- 43,5	- 15,2	- 26,4
Public	93,4	54,9	22,5	27,0	18,0	26,7	- 20,3	5,4	4,5	- 22,2	- 26,4	10,2	10,6	10,6	10,6	19,5	14,6	67,6	108,0	77,0	142,1
COMPTE DE CAPITAL ET D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES	**329,8**	**36,3**	**230,3**	**- 17,2**	**- 11**	**- 13,6**	**- 319,1**	**- 395,5**	**- 157,6**	**- 277,5**	**- 289,4**	**- 152,1**	**136,1**	**758,7**	**946,6**	**1339,0**	**424,1**	**144,8**	**1191,1**	**523,2**	**998,3**
Compte de Capital	**2**	44,5	44,6	22,1	8,2	5,1	6,8	10,3	2,5	1,8	25,1	0,0	0,0	0,0	0,0	40,0	80,9	95,9	72,7	169,0	148,1
Publics (nets)	2	3,1	2	22,1	8,2	5,1	7,3	9,8	2,5	1,8	25,1	nd	0,0	0,0	0,0	38,3	80,9	93,9	71,5	127,1	103,5
Privés (nets)	0	41,4	42,6	0	0	0	- 0,5	0,5	0	0,0	0,0	nd	nd	nd	nd	1,7	0,0	2,0	1,2	41,9	44,6
Comptes financiers	**327,8**	**- 8,2**	**185,7**	**- 39,3**	**- 19,2**	**- 18,7**	**- 325,9**	**- 405,8**	**- 160,1**	**- 279,3**	**- 314,4**	**- 152,1**	**136,1**	**758,7**	**946,6**	**1299,0**	**343,2**	**48,9**	**1118,4**	**354,2**	**850,2**
Investissements directs (nets)	0	222,6	153,7	4,9	11,3	13,1	91	186,3	392,3	43,2	153,0	170,5	225,4	831,5	879,1	644,1	414,2	252,6	1008,6	1818,9	1861,3
Dont secteur pétrolier	nd	nd	nd	0	nd	nd	113,7	171,2	354,4	- 29,3	38,3	130,6	225,4	831,5	879,1	nd	nd	nd	309,8	1041,0	1364,1
Investissements de portefeuille (nets)	0	0,3	0,4	- 0,3	- 0,5	0	0	- 0,1	- 6,2	- 1,1	3,6	nd	0,0	0,0	0,0	- 0,4	0,0	nd	- 1,8	3,3	- 5,8
Autres investissements nets	327,8	- 231,1	31,6	- 43,9	- 30	- 31,8	- 416,9	- 592	- 546,2	- 321,4	- 471,0	- 322,6	- 89,3	- 72,8	67,4	655,3	- 71,0	- 203,7	111,6	- 1467,9	- 1005,3
ERREURS ET OMISSIONS	**45,1**	**168,8**	**34,5**	**- 5,4**	**- 0,4**	**3,7**	**- 59,1**	**- 67,1**	**- 122,7**	**- 96,7**	**- 94,7**	**- 137,1**	**63,4**	**- 11,2**	**- 1,3**	**23,6**	**- 9,4**	**28,3**	**- 29,1**	**- 14,0**	**- 194,6**
SOLDE GLOBAL	**- 129,4**	**- 361,7**	**- 197,1**	**- 34,4**	**- 28,4**	**- 19,6**	**- 245,7**	**- 160,2**	**- 66,6**	**- 138,6**	**- 53,7**	**18,0**	**3,7**	**71,1**	**344,2**	**38,2**	**- 27,5**	**17,0**	**- 506,2**	**- 560,4**	**95,9**
FINANCEMENT	**129,4**	**361,7**	**197,1**	**34,3**	**28,4**	**19,6**	**245,7**	**160,2**	**66,6**	**138,6**	**53,7**	**- 18,0**	**- 3,7**	**- 71,1**	**- 344,2**	**- 38,2**	**27,5**	**- 17,0**	**506,1**	**560,4**	**- 95,9**
Variations des réserves officielles (baisse +)	**- 135,8**	**50,5**	**- 87,2**	**8,1**	**6,3**	**0,5**	**24,9**	**- 5,4**	**- 39,1**	**- 92**	**- 20,9**	**- 98,3**	**- 4,1**	**- 68,0**	**- 332,1**	**- 46,4**	**28,2**	**- 18,7**	**- 245,3**	**- 9,3**	**- 574,9**
Financements exceptionnels	**265,2**	**311,2**	**284,3**	**26,2**	**22,1**	**19,1**	**220,8**	**165,6**	**105,7**	**230,6**	**74,5**	**80,3**	**0,4**	**- 3,1**	**- 12,1**	**8,2**	**- 0,7**	**1,7**	**751,4**	**569,6**	**479,0**
Variation des arriérés extérieurs (baisse -)	- 584,2	0	12,7	26,2	22,1	19,1	210,2	164,2	- 1565,9	217,4	63,5	- 343,9	0,4	- 50,5	- 12,1	2,8	- 1,8	1,7	- 127,2	197,4	- 1888,4
Allègements et annulations de dettes	849,4	311,2	271,6	nd	nd	nd	10,6	1,4	1671,6	13,2	11,1	424,2	0,0	47,4	0,0	5,4	1,1	nd	878,6	372,2	2367,4

(a) : estimation; nd = non disponible

Source : BEAC

SOLDE EXTERIEUR COURANT (TRANSFERTS OFFICIELS INCLUS)

(en % du PIB)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
CAMEROUN (1)	0,1	1,3	- 6,5	- 6,6	- 7,1	- 5,6
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	- 2,6	- 1,1	- 2,0	- 1,6	- 2,5	- 1,4
CONGO	- 9,8	20,6	- 1,6	6,3	14,6	9,3
GABON	8,5	19,9	10,7	7,0	9,6	8,2
GUINEE EQUATORIALE	- 29,9	- 16,4	- 49,0	- 13,5	- 41,2	- 24,6
TCHAD	- 11,3	- 15,4	- 33,8	- 96,2	- 28,9	- 7,6
CEMAC	**- 1,2**	**6,5**	**- 7,5**	**- 10,1**	**- 6,2**	**- 3,6**

Sources: Administrations nationales, FMI et BEAC.
(1) Données en exercice budgétaire, allant de juillet de l'année N à juin de l'année N+1, sauf en 2002, 2003 et 2004.

SOLDE EXTÉRIEUR COURANT (TRANSFERTS OFFICIELS INCLUS) EN % DU PIB

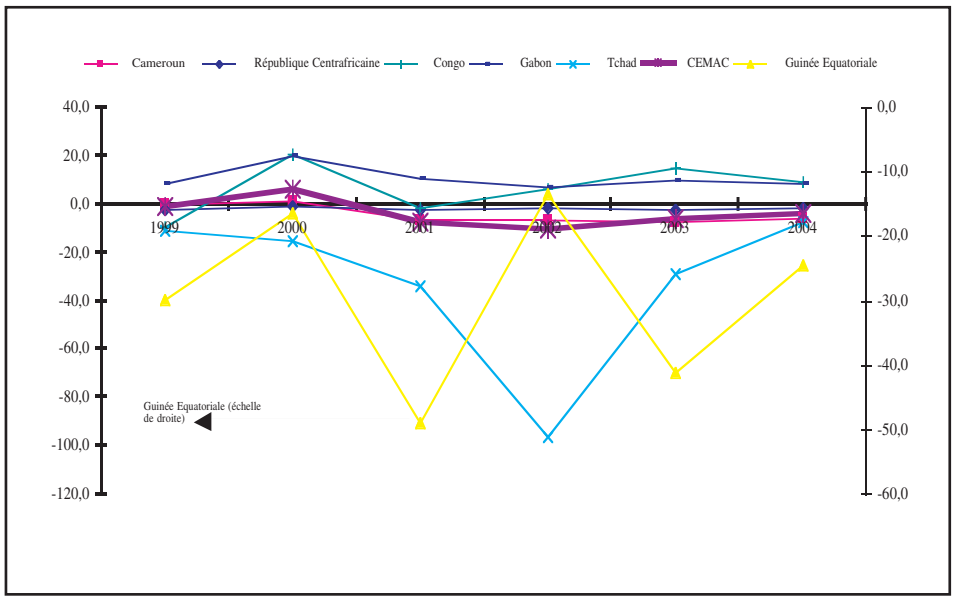

DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE CONSOLIDEE DES ÉTATS DE LA CEMAC

(en milliards de FCFA)

	Cameroun			République Centrafricaine			Congo			Gabon			Guinée Equatoriale			Tchad			TOTAL CEMAC		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004
Encours de fin de période	**3 769,6**	**3 545,9**	**3 412,5**	**544,8**	**558,6**	**514,1**	**3 948,9**	**4 110,4**	**3 284,4**	**2 130,9**	**1 993,4**	**1 852,3**	**159,9**	**129,0**	**112,3**	**652,6**	**722,4**	**770,3**	**11 206,7**	**11 059,7**	**9 945,9**
dont arriérés sur les intérêts et le principal	584,2	0,0	0,0	107,5	133,7	156,8	2 078,3	2 282,7	2 956,0	73,8	291,1	351,0	71,3	71,7	21,2	2,9	5,4	3,2	2 918,0	2 784,6	3 488,2
Services dus	**457,2**	**490,3**	**433,6**	**27,3**	**23,4**	**21,9**	**422,0**	**263,7**	**276,1**	**362,9**	**320,4**	**397,5**	**7,8**	**6,6**	**7,0**	**28,0**	**14,7**	**15,9**	**1 305,2**	**1 119,1**	**1 152,0**
Indicateurs																					
Service dette/ PIB	6,0 %	6,2 %	5,2 %	3,8 %	3,4 %	3,2 %	20,0 %	12,7 %	12,0 %	10,8 %	9,3 %	10,7 %	0,5 %	0,4 %	0,3 %	2,0 %	1,0 %	0,8 %	7,9 %	6,5 %	5,9 %
Service dette/recettes budgétaires	33,5 %	34,9 %	33,5 %	26,8 %	36,4 %	29,8 %	73,4 %	43,0 %	37,3 %	35,6 %	30,5 %	35,7 %	1,9 %	1,4 %	0,9 %	13,8 %	5,7 %	4,5 %	35,5 %	29,0 %	26,5 %
Service dette/exportations	36,3 %	37,1 %	31,4 %	26,7 %	33,2 %	33,1 %	28,5 %	17,2 %	16,7 %	20,4 %	17,3 %	18,7 %	0,5 %	0,4 %	0,3 %	21,8 %	4,2 %	1,4 %	21,0 %	16,6 %	13,1 %
Stock dette/PIB	**49,6 %**	**44,6 %**	**41,1 %**	**75,3 %**	**80,9 %**	**74,1 %**	**187,6 %**	**198,4 %**	**143,2 %**	**63,7 %**	**57,9 %**	**49,6 %**	**11,0 %**	**7,9 %**	**4,6 %**	**47,4 %**	**47,3 %**	**37,3 %**	**67,5 %**	**63,8 %**	**50,9 %**

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC

TAUX D'ENDETTEMENT PUBLIC EXTERIEUR (DETTE PUBLIQUE/PIB)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
CAMEROUN (1)	78,1	71,0	63,5	49,6	44,6	41,1
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	81,9	78,2	74,4	75,3	80,9	74,1
CONGO	276,5	176,4	195,3	187,6	198,4	143,2
GABON	83,6	65,0	63,5	63,7	57,9	49,6
GUINEE EQUATORIALE	38,6	21,0	13,3	11,0	7,9	4,6
TCHAD	50,3	51,1	46,4	47,4	47,3	37,3
CEMAC	**99,3**	**81,9**	**75,9**	**67,5**	**63,8**	**50,9**

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC.
(1) Données en exercice budgétaire, allant de juillet de l'année N à juin de l'année N+1, sauf 2002, 2003 et 2004.

TAUX D'ENDETTEMENT PUBLIC EXTERIEUR (DETTE PUBLIQUE/PIB)

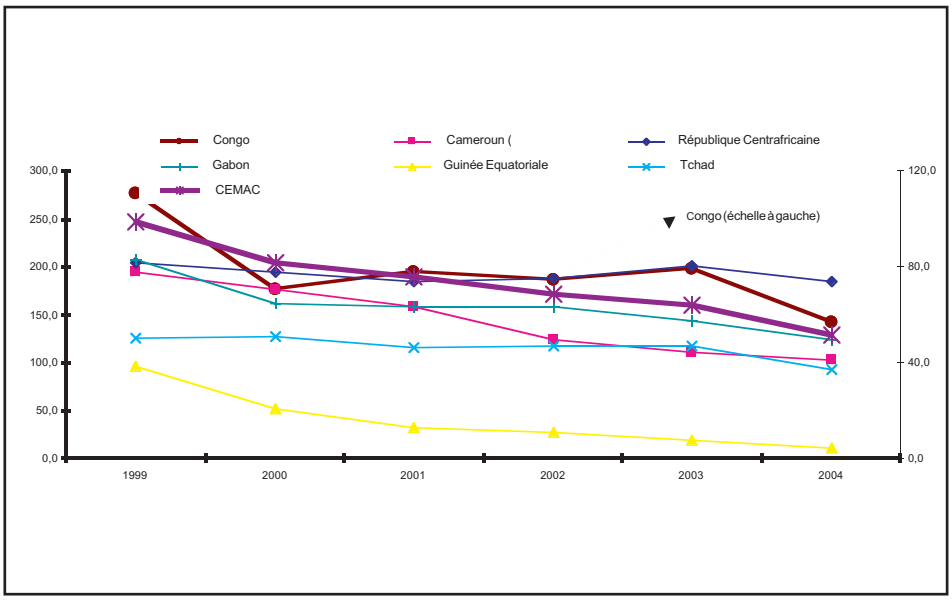

COMPETITIVITE EXTERIEURE

EVOLUTION DU TCER DES ETATS DE LA CEMAC (BASE 100: 1993)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
CAMEROUN	81,2	80,8	81,6	62,4	62,8	61,8
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	85,7	92,5	90,7	63,5	71,0	73,0
CONGO	94,8	92,1	89,9	70,6	71,7	73,6
GABON	81,2	77,8	75,8	51,4	53,5	54,4
GUINEE EQUATORIALE	98,6	96,2	101,3	98,7	113,5	124,3
TCHAD	87,8	88,8	97,9	76,2	70,7	77,8
CEMAC	**84,3**	**83,5**	**84,3**	**64,5**	**66,9**	**68,5**

Source : BEAC

EVOLUTION DU TCER DES ETATS DE LA CEMAC (BASE 100: 1993)

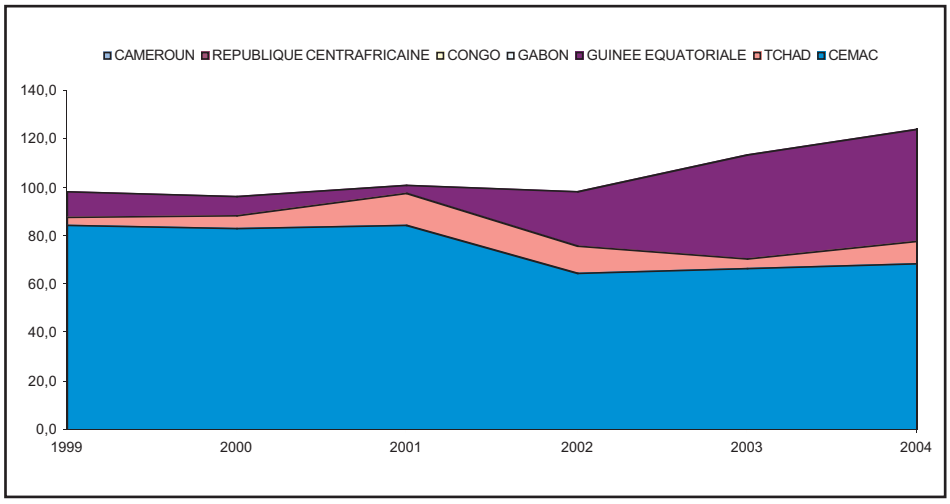

VARIATION EN % DES TAUX DE CHANGE DES PRINCIPALES DEVISES PAR RAPPORT AU FRANC CFA (COTATION AU CERTAIN)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Dollar US	- 4,0	- 13,4	- 3,1	5,3	20,0	8,6
Yen japonais	- 16,5	- 18,1	9,2	8,3	11,6	2,7
Dollar australien	- 6,4	- 4,0	9,0	0,2	0,1	- 2,6
Réal (Brésil)	50,0	- 12,7	24,8	30,4	48,9	3,4
Ringgit (Malaisie)	- 7,1	- 13,4	- 3,1	5,3	20,0	8,6
Rupiah (Indonésie)	- 24,7	- 7,2	18,0	- 4,5	14,8	5,7
Rouble (Russie)	143,4	- 1,1	0,5	12,8	22,2	- 2,2
Yuan (Chine Populaire)	- 4,0	- 13,4	- 3,1	5,2	20,0	20,0
Rand (Afrique du Sud)	6,1	- 1,6	20,2	28,9	1,8	1,8
Naïra (Nigéria)	304,9	- 4,6	6,0	13,6	26,2	26,2

Source : BEAC

VARIATION EN % DES TAUX DE CHANGE DES PRINCIPALES DEVISES PAR RAPPORT AU FRANC CFA

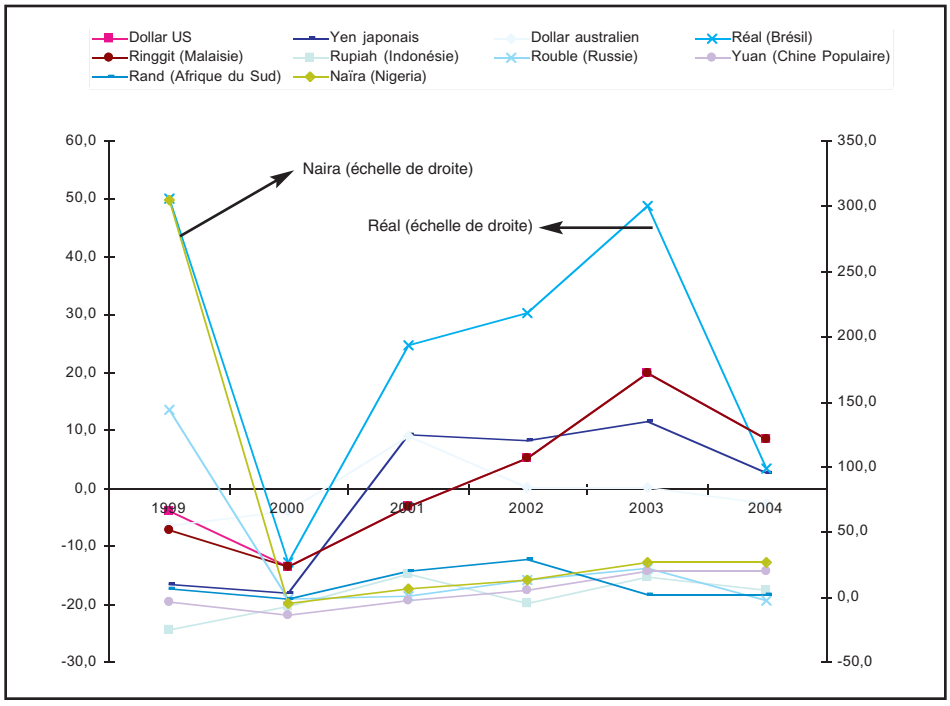

TAUX D'INFLATION DES PAYS PARTENAIRES OU CONCURRENTS DE LA CEMAC

(Variation en moyenne annuelle)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
CEMAC	0,5	1,3	4,4	3,0	1,3	0,3
France	0,6	1,8	1,8	1,9	2,0	2,3
USA	2,1	3,4	2,8	1,6	2,3	2,7
Pays- Bas	2,1	2,3	5,1	4,0	2,7	1,0
Allemagne	0,6	2,1	2,4	1,3	0,9	1,8
Italie	1,6	1,8	2,7	2,6	2,8	2,3
Japon	- 0,6	- 0,8	- 0,7	- 0,9	- 0,2	- 0,2
Australie	1,5	4,5	4,4	3,0	2,6	3,4
Brésil	8,0	6,5	6,8	6,5	4,3	6,6
Malaisie	2,8	1,3	1,4	1,8	2,5	1,4
Indonésie	20,5	3,7	11,5	11,9	8,7	6,1
Russie	85,7	20,8	20,7	15,1	13,0	10,9
Chine Populaire	- 1,4	0,3	0,7	- 0,8	0,6	3,9
Afrique du Sud	5,2	5,3	5,7	9,1	7,7	1,4
Nigeria	6,7	6,9	18,9	13,7	12,3	15,0
Côte d'Ivoire	0,8	2,4	4,3	3,1	3,0	1,5

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC

TAUX D'INFLATION DES PAYS PARTENAIRES OU CONCURRENTS DE LA CEMAC

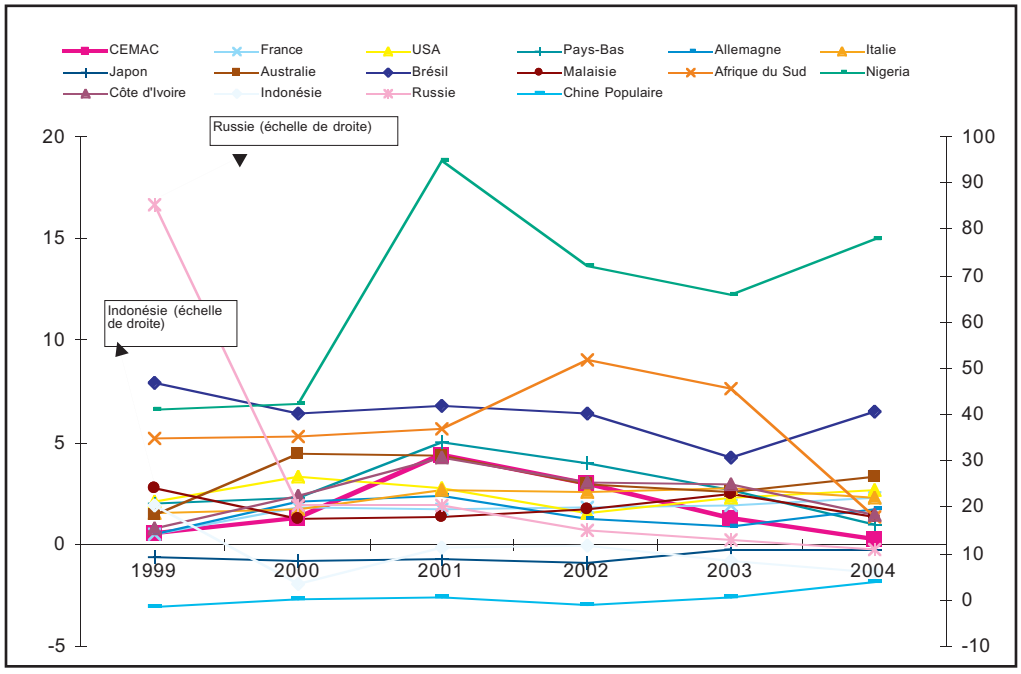

VARIATION EN % DE L'INDICE DU TCER COMPOSITE DES PAYS DE LA CEMAC

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
CAMEROUN	1,6	- 3,8	3,1	3,3	2,3	- 0,1
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	- 8,2	- 1,4	4,2	4,0	5,7	- 4,5
CONGO	- 3,7	- 6,7	- 0,5	2,7	2,4	1,2
GABON	- 6,2	- 6,9	1,3	- 0,1	5,2	- 0,3
GUINEE EQUATORIALE	- 7,9	- 3,5	5,4	5,6	11,3	4,3
TCHAD	- 5,9	- 3,5	9,2	8,6	0,8	- 7,9
CEMAC	**- 2,5**	**- 4,6**	**3,7**	**3,5**	**4,4**	**- 0,3**

Source : BEAC

VARIATION EN % DE L'INDICE DU TCER COMPOSITE DES PAYS DE LA CEMAC

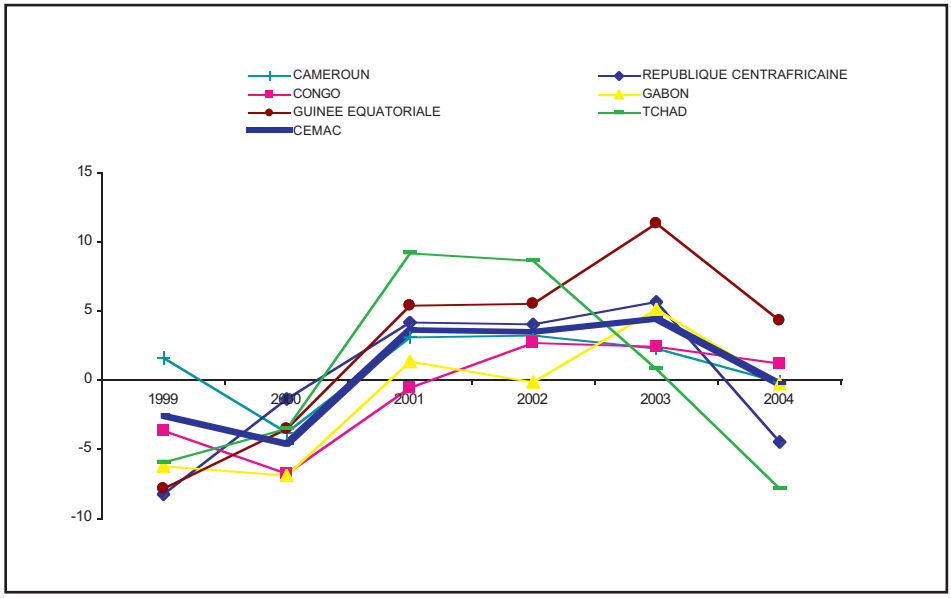

VARIATION EN % DE L'INDICE DU TCER DES EXPORTATIONS DES ETATS DE LA CEMAC

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
CAMEROUN	- 11,5	- 5,4	6,1	7,3	3,9	1,6
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	- 12,8	- 3,9	8	5,5	5,4	- 6,3
CONGO	- 17,4	- 6,5	2,2	2,6	8,2	3,4
GABON	- 12,0	- 9,9	1,4	- 0,2	9,2	0,8
GUINEE EQUATORIALE	- 14,7	- 4,7	7,4	5	16,6	6,7
TCHAD	- 11,3	- 7,8	12,5	11,5	3,7	- 9,1
CEMAC	**- 12,7**	**- 6,8**	**6,2**	**5,5**	**7,1**	**- 0,2**

Source : BEAC

VARIATION EN % DE L'INDICE DU TCER DES EXPORTATIONS DES ETATS DE LA CEMAC

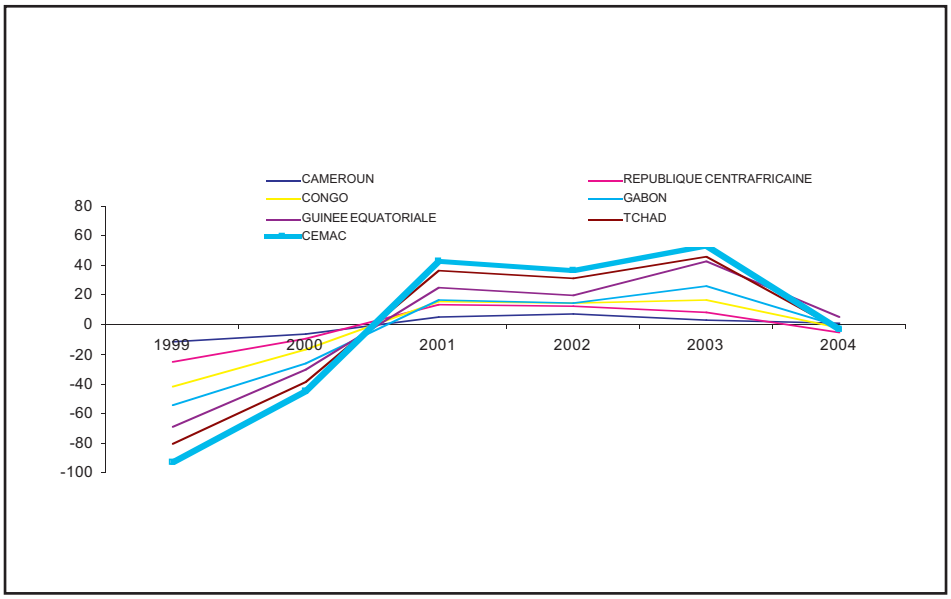

VARIATION EN % DE L'INDICE DU TCER DES IMPORTATIONS DES ETATS DE LA CEMAC

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
CAMEROUN	13,1	- 3	1	1,5	1,4	- 1
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	- 2,6	3,2	1,4	0,6	3,1	- 3,5
CONGO	1,8	- 4,9	- 2	2,5	0	0,1
GABON	- 2,8	- 3,6	0,3	- 0,9	2,7	- 1
GUINEE EQUATORIALE	- 2,1	- 1,7	4,9	6,2	10,4	4,4
TCHAD	- 0,7	0,3	8,7	3,5	- 1,8	- 6,9
CEMAC	**5,1**	**- 3**	**1,4**	**2,2**	**3**	**- 0,4**

Source : BEAC

VARIATION EN % DE L'INDICE DU TCER DES IMPORTATIONS DES ETATS DE LA CEMAC

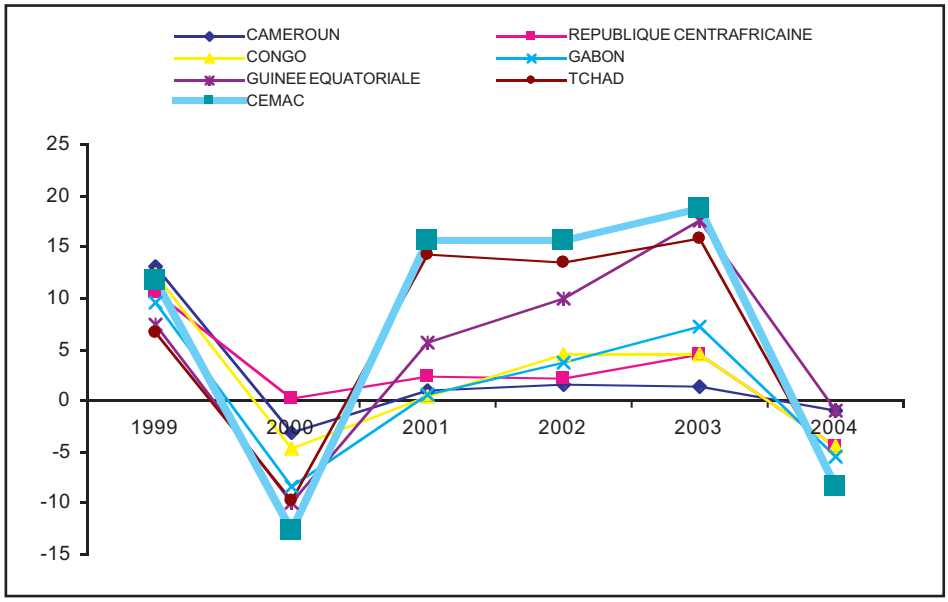

PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, FORESTIERS, PETROLIERS ET MINIERS

CULTURES VIVRIERES

(En milliers de tonnes)

	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005
Cameroun				
Plantain	1 397,2	1 441,6	1 489,1	1 533,8
Manioc	1 522,0	1 567,6	1 619,3	1 677,8
Macabo/Taro	1 116,8	1 151,8	1 189,8	1 232,7
Maïs	863,6	892,0	921,4	954,6
Riz paddy	70,9	73,8	76,2	78,9
Huile de palme	126,6	124,7	137,2	142,7
Pommes de terre	164,1	173,3	177,2	184,4
Mil et sorgho	306,4	320,4	330,9	344,2
République Centrafricaine				
Arachides	121,9	123,7	125,8	145,4
Manioc	561,7	570,1	565,6	578,2
Mil et sorgho	50,3	51,1	55,0	56,9
Maïs	107,0	108,6	125,0	131,0
Riz Paddy	25,3	25,7	31,9	34,1
Sésame	39,4	40,0	44,5	46,2
Courges	25,5	25,9	29,1	30,4
Congo				
Maïs	nd	nd	nd	nd
Riz paddy	nd	nd	nd	nd
Manioc	nd	nd	nd	nd
Pomme de terre	nd	nd	nd	nd
Plantain	nd	nd	nd	nd
Macabo/Taro/Igname	nd	nd	nd	nd
Arachide	nd	nd	nd	nd
Gabon				
Régime de Palme	34,8	nd	nd	nd
Maïs	25,3	nd	nd	nd
Manioc	226,0	nd	nd	nd
Plantain	269,3	nd	nd	nd
Taro	55,5	nd	nd	nd
Arachide	16,2	nd	nd	nd
Tchad				
Pénicillaire	357,4	404,2	424,4	473,2
Sorgho	480,7	564,5	592,7	517,6
Berbéré	150,7	287,4	301,8	230,8
Maïs	84,3	118,0	123,9	108,1
Riz paddy	134,9	126,0	132,3	143,2
Arachides	379,5	414,9	435,6	380,2
Manioc	292,6	349,0	366,5	319,9
Canne à sucre	335,0	267,0	285,0	343,5
Gomme arabique	14,0	16,0	16,2	18,2
ENSEMBLE CEMAC				
Mil et Sorgho	1 194,8	1 340,2	1 403,0	1 391,9
Maïs	1 080,2	1 118,6	1 170,3	1 193,7
Riz Paddy	231,1	225,5	240,4	256,2
Pomme de terre	164,1	173,3	177,2	184,4
Manioc	2 602,3	2 486,7	2 551,4	2 575,9
Macabo/Taro/Igname	1 172,3	1 151,8	1 189,8	1 232,7
Plantain	1 666,5	1 441,6	1 489,1	1 533,8
Arachides	517,6	538,6	561,4	525,6
Berbéré	150,7	287,4	301,8	230,8
Canne à sucre	335,0	267,0	285,0	343,5
Sésame	39,4	40,0	44,5	46,2
Huile de palme	126,6	124,7	137,2	142,7
Regime de palme	34,8	0,0	0,0	0,0
Courges	25,5	25,9	29,1	30,4
Production vivrière totale	**9 340,9**	**9 221,3**	**9 580,2**	**9 687,8**

Sources : Administrations nationales et BEAC
nd = non disponible

PRODUITS AGRICOLES D'EXPORTATION

(en tonnes)

	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005
Cameroun				
- Cacao	153 200	151 200	154 300	186 400
- Café	48 000	53 500	55 100	53 700
- Coton fibre	100 900	92 600	92 600	97 800
- Banane	238 400	313 000	330 000	294 900
- Caoutchouc	37 700	41 200	42 400	42 700
République Centrafricaine				
- Café	5 700	2 100	6 000	3 800
- Coton fibre	12 200	900	5 200	2 900
- Tabac	172 000	213 000	219 400	172 000
Congo				
- Cacao	112	400	400	400
- Café	160	300	300	300
- Sucre brut	33 000	38 000	60 300	38 400
Gabon				
- Cacao	500	500	500	300
- Café	200	200	200	400
- Caoutchouc	7 500	3 000	4 200	2 400
Guinée Equatoriale				
- Cacao	1 600	2 400	2 400	3 500
- Café	115	126,5	139,2	198
Tchad				
- Coton fibre	59 300	54 600	59 300	40 700
- Gomme Arabique	14 000	16 000	16 200	6 500
ENSEMBLE CEMAC				
- Cacao	155 412	154 500	157 600	190 600
- Café	54 175	56 227	61 739	58 398
- Coton fibre	172 400	148 100	157 100	141 400
- Banane	238 400	313 000	330 000	294 900
- Caoutchouc	45 200	44 000	46 600	45 100
- Sucre brut	27 800	33 200	42 300	38 400
- Tabac	172 000	213 000	219 400	172 000
- Gomme Arabique	14 000	16 000	16 200	6 500

Sources : Administrations nationales et BEAC
nd = non disponible

CAMPAGNE DE CACAO

	2003/2004	2004/2005	Variation en %
Cameroun	171 000	186 400	9,0 %
Congo	400	400	0,0 %
Gabon	500	300	- 40,0 %
Guinée Equatoriale	2400	3 500	45,8 %
Total	**174 300**	**190 600**	**9,4 %**

CAMPAGNE DE CAFÉ

	2003/2004	2004/2005	Variation en %
Cameroun	58 000	53 700	- 7,4 %
Congo	300	300	0,0 %
Guinée Equatoriale	139	198	42,0 %
Gabon	200	400	100,0 %
Centrafrique	6 000	3 800	- 36,7 %
Total	**64 639**	**58 398**	**- 9,7 %**

CAMPAGNE DE COTON (GRAINE)

	2003/2004	2004/2005	Variation en %
Cameroun	233 800	273 000	16,8 %
Centrafrique	1 400	6 800	385,7 %
Tchad	102 100	200 000	95,9 %
Total	**337 300**	**479 800**	**42,2 %**

CAMPAGNE DE CAOUTCHOUC NATUREL

	2003/2004	2004/2005	Variation en %
Cameroun	42 400	42 700	0,7 %
Gabon	4 200	2 400	- 42,9 %
Total	**46 600**	**45 100**	**- 3,2 %**

CAMPAGNE DE BANANE

	2003/2004	2004/2005	Variation en %
Cameroun	330 000	294 900	- 10,6 %
Total	**330 000**	**294 900**	**- 10,6 %**

CAMPAGNE DE CACAO AU CAMEROUN

(en tonnes)

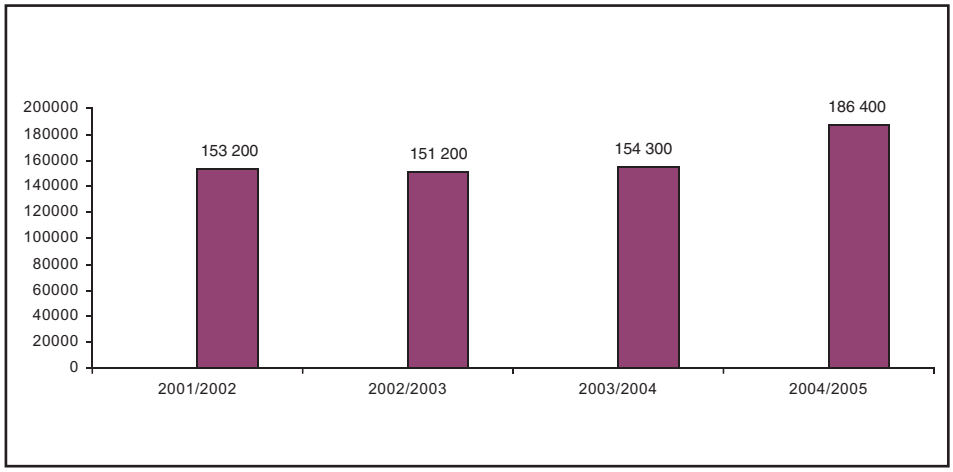

CAMPAGNE DE CACAO AU CONGO, GABON ET GUINEE EQUATORIALE

(en tonnes)

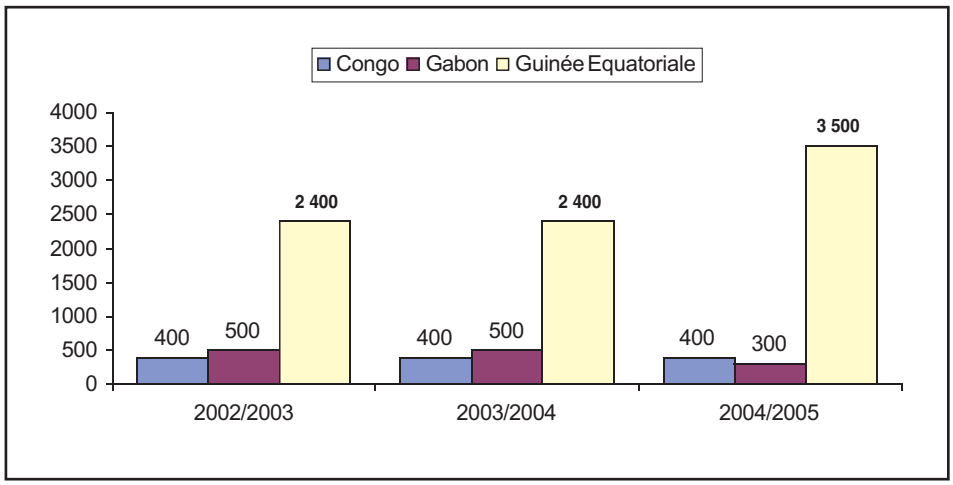

CAMPAGNE DE CAFE AU CAMEROUN

(en tonnes)

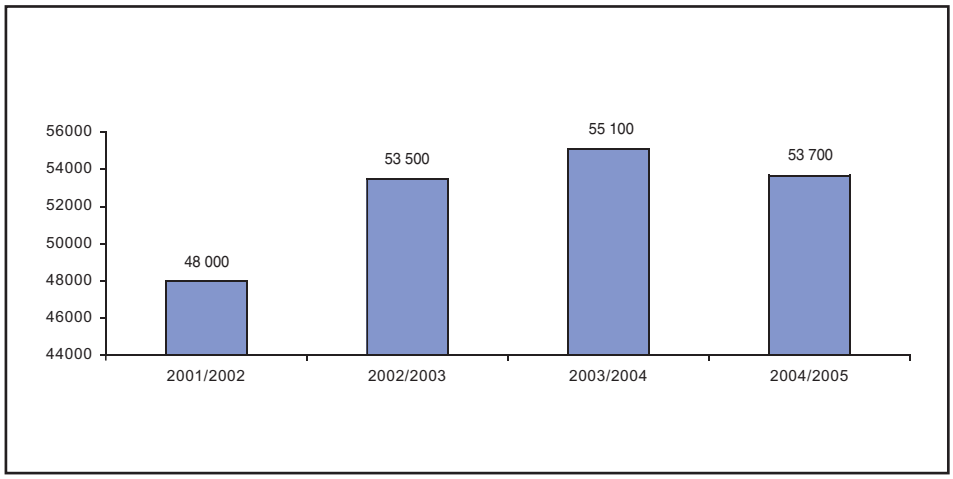

CAMPAGNE DE CAFE EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

(en tonnes)

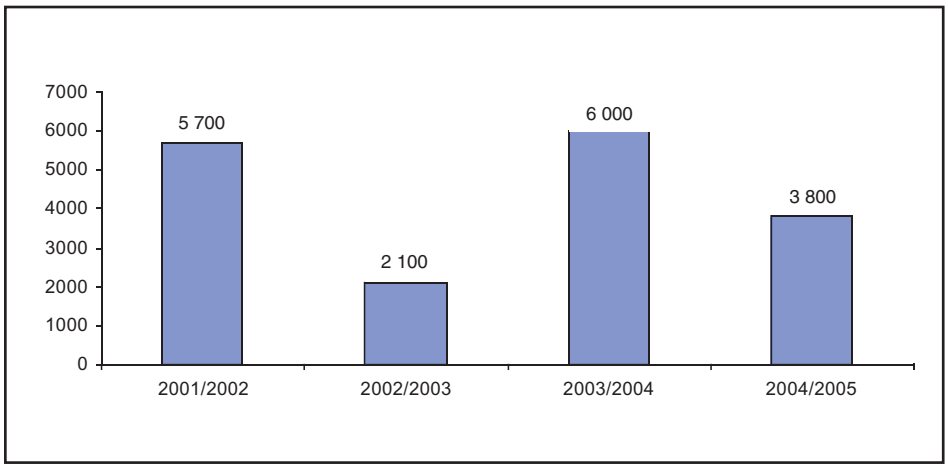

CAMPAGNE DE CAFE AU CONGO, GABON ET GUINEE EQUATORIALE

(en tonnes)

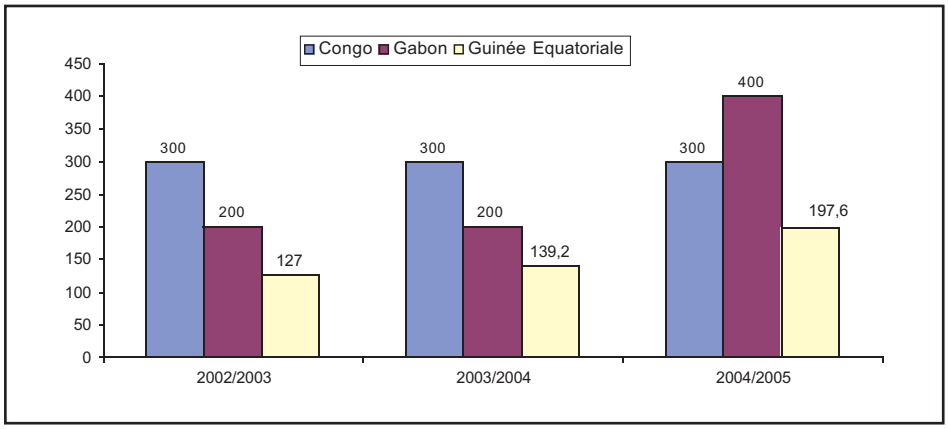

PRODUCTION DE COTON FIBRE AU TCHAD

(en tonnes)

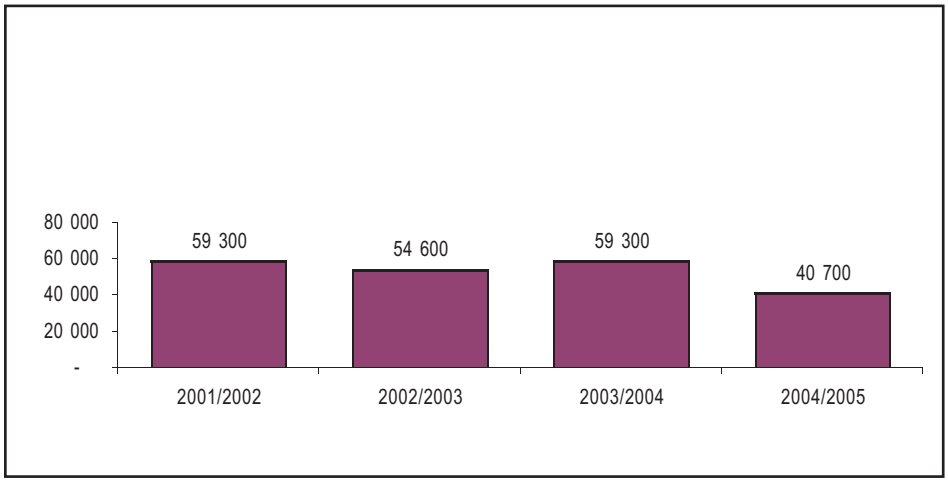

PRODUCTION DE COTON FIBRE EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

(en tonne)

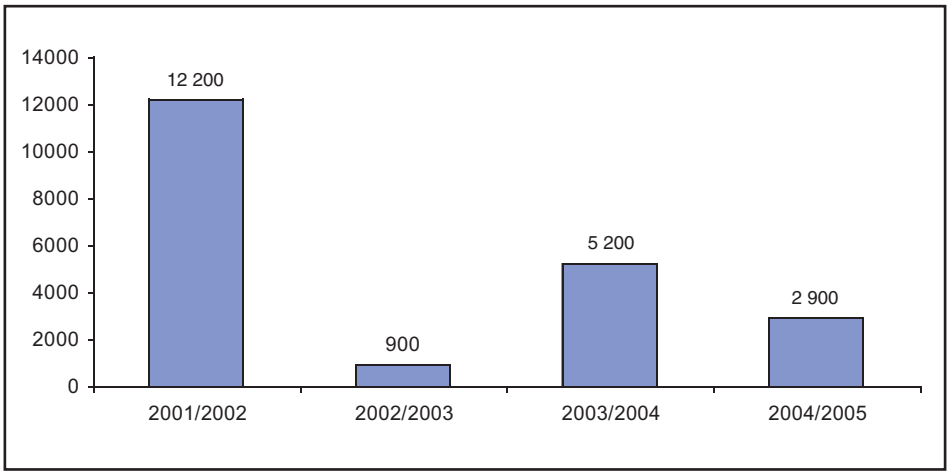

PRODUCTION DE COTON FIBRE AU CAMEROUN

(en tonnes)

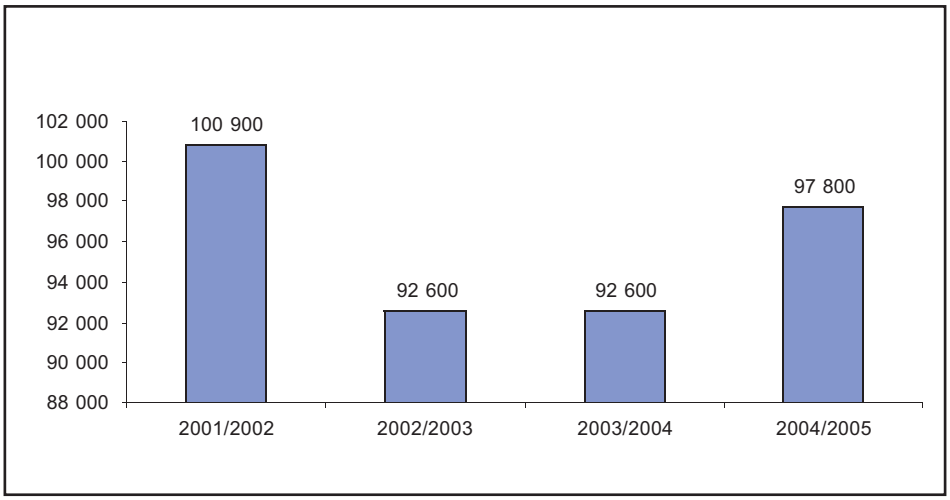

CAMPAGNE DE CAOUTCHOUC AU CAMEROUN ET AU GABON

(en tonnes)

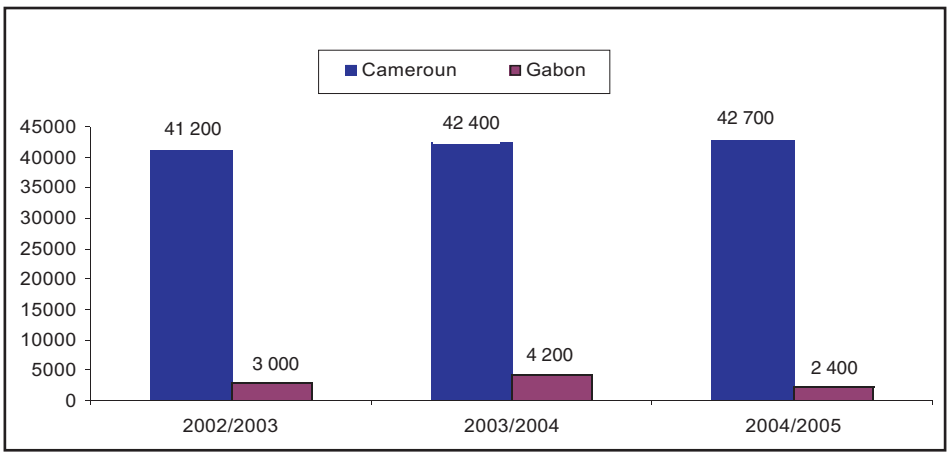

CAMPAGNE DE LA BANANE AU CAMEROUN

(en tonnes)

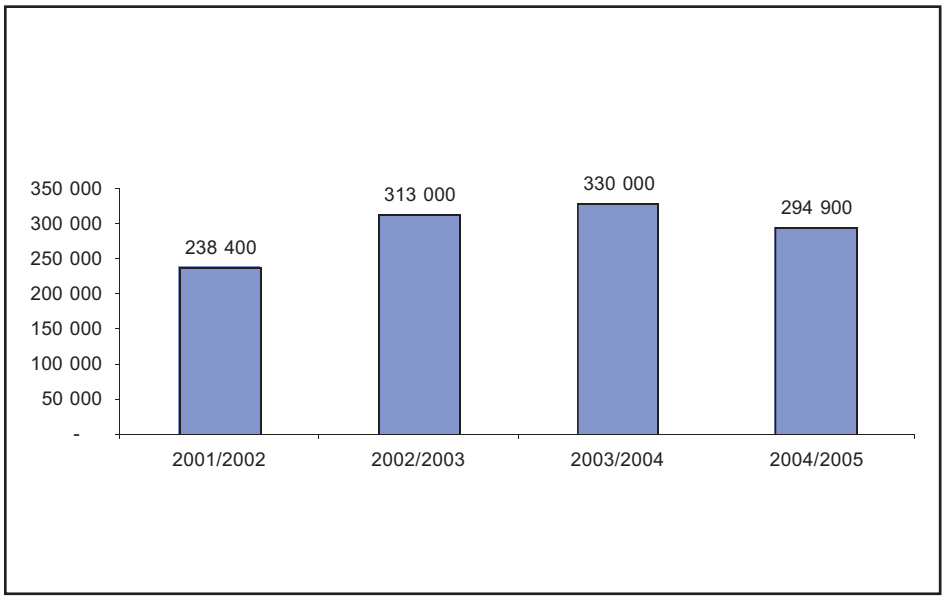

CAMPAGNE DU SUCRE BRUT AU CONGO

(en tonnes)

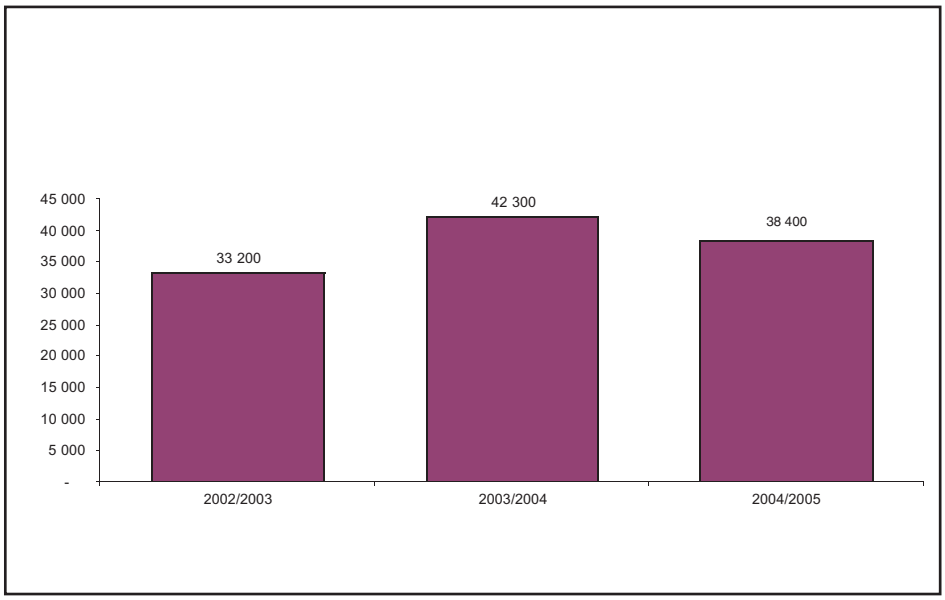

BOIS

	Données définitives					Variations en % (2)/(1)
	2000	2001	2002	2003	2004	
GABON						
OKOUME (en m3)						
Production	1 709 875	1 249 999	1 006 171	985 932	652 644	- 33,8
Exportations.....	1 589 423	1 345 977	1 032 300	931 190	698 611	- 25,0
OZIGO (en m3)						
Production	71 317	27 812	25 142	6 835	1 102	- 83,9
Exportations	73 330	29 962	23 097	6 979	1 221	- 82,5
BOIS DIVERS (en m3)						
Production	790 498	683 684	488 281	467 098	581 433	24,5
Exportations	855 648	812 912	683 826	553 101	670 071	21,1
CONGO						
BOIS TROPICAUX ET SEMIS ŒUVRÉS						
Production (en m3)	739 700	1 023 800	1 349 300	1 556 000	1 656 600	6,5
Grumes.....	630 900	895 100	1 179 300	1 250 000	1 276 800	2,1
Sciages.....	108 800	128 700	170 000	306 000	379 800	24,1
Exportations (en m3)	372 800	803 000	748 400	1 001 700	1 001 500	0,0
Grumes.....	281 800	481 400	455 400	594 400	844 000	42,0
Sciages.....	91 000	321 600	293 000	407 300	157 500	- 61,3
EUCALYPTUS						
Production (en tonnes)	531 100	318 700	82 600	61 200	0	-
Exportations (en tonnes)	413 200	247 900	23 000	51 300	4 200	- 91,8
CAMEROUN						
BOIS DIVERS [1]						
Grumes (en m3).....						
Production	3 400 000	2 070 000	1 931 300	1 738 200	1 998 900	15,0
Exportations	225 800	225 800	214 000	136 300	157 200	15,3
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE						
BOIS DIVERS (en m3)						
Production	806 800	782 300	737 500	524 500	584 900	11,5
Grumes.....	702 900	671 200	649 700	478 500	513 400	7,3
Sciages.....	103 900	111 100	87 800	46 000	71 500	55,4
Exportations	401 100	409 400	459 800	327 700	239 400	- 26,9
Grumes.....	328 300	335 700	395 300	276 200	195 000	- 29,4
Sciages.et contreplaqués	72 800	73 700	64 500	51 500	44 400	- 13,8
GUINEE EQUATORIALE						
OKOUME et BOIS DIVERS(en m3)						
Production	689 200	634 800	510 300	500 800	482 300	- 3,7
Exportations.....	733 900	620 800	537 200	531 000	528 700	- 0,4
ENSEMBLE CEMAC						
OKOUME et BOIS DIVERS(en m3)						
Production	8 738 490	6 791 095	6 130 594	5 840 565	5 957 879	2,0
Exportations.....	4 665 201	4 495 751	3 721 623	3 539 270	3 300 903	- 6,7

Sources : Administrations nationales et BEAC
(1)Exercice budgétaire, allant de juillet à juin, sauf en 2002, 2003 et 2004

PRODUCTION DE BOIS TROPICAUX AU CONGO

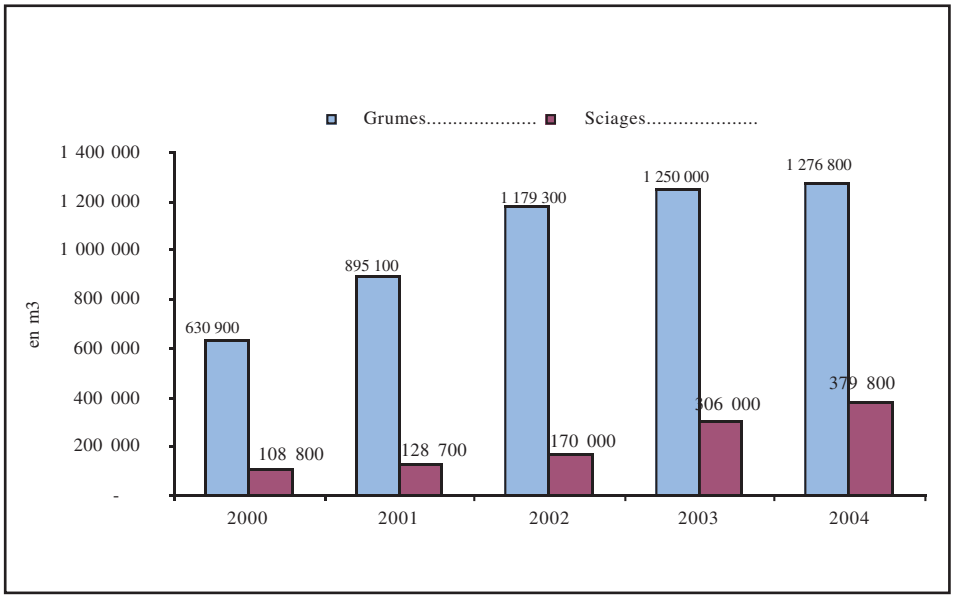

PRODUCTION DE BOIS TROPICAUX EN GUINEE EQUATORIALE

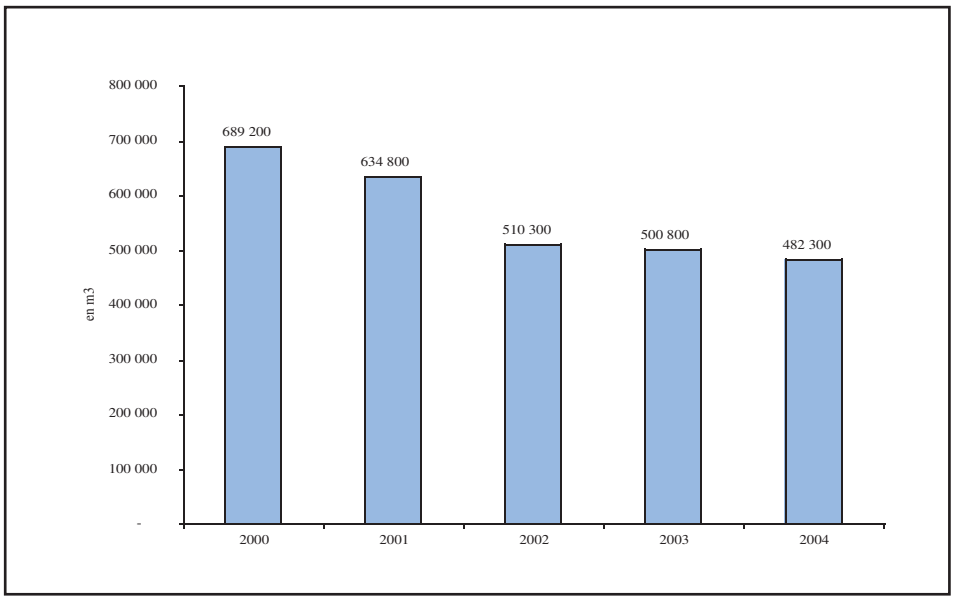

PRODUCTION DE BOIS TROPICAUX EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

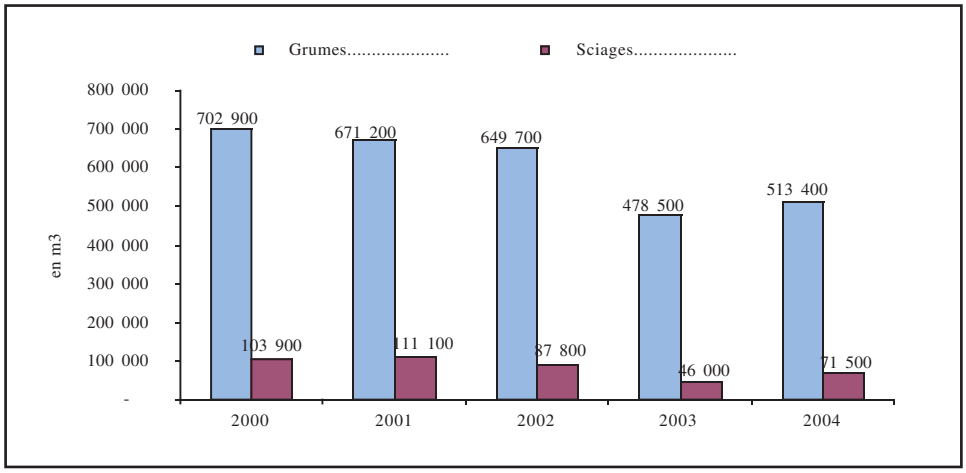

PRODUCTION DE BOIS TROPICAUX AU CAMEROUN

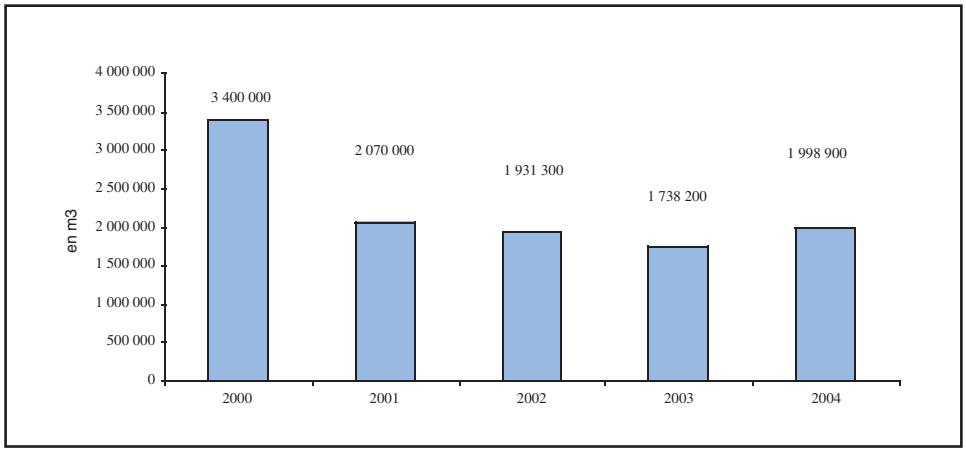

PRODUCTION DE BOIS TROPICAUX AU GABON

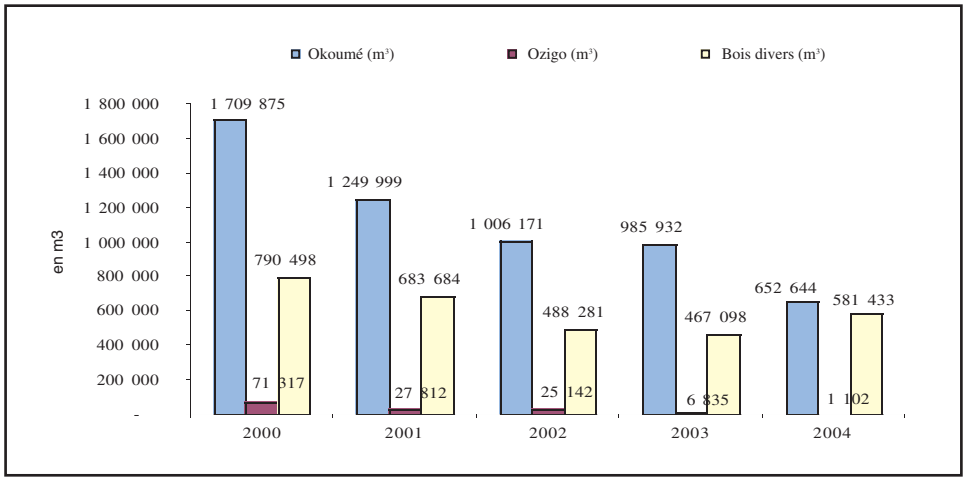

ACTIVITES PETROLIERES ET MINIERES

	Données définitives						Variations en %
	1999	2000	2001	2002	2003 (1)	2004 (2)	(2)/(1)
GABON							
Pétrole brut (en 1000 T)							
- Production	15 600	13 600	12 900	12 600	13 400	13 500	0,7
- Exportations.....	14 700	13 100	12 300	11 900	12 500	12 800	2,4
Manganèse (en 1000 T)							
- Production.....	1 908	1 700	1 800	1 900	2 000	2 500	25,0
- Exportations.....	2 000	1 900	1 700	1 900	1 900	2 500	31,6
CONGO							
Pétrole brut (en 1000 T)							
- Production.....	13 100	13 100	12 100	11 800	11 200	11 200	0,0
- Exportations.....	13 000	12 900	11 100	11 600	10 800	10 600	- 1,9
CAMEROUN							
Pétrole brut (en 1000 T) *							
- Production.....	5 800	5 800	5 200	5 200	4 900	4 500	- 8,2
- Exportations.....	5 600	5 700	5 300	5 000	4 600	4 300	- 6,5
Aluminium (en T)							
- Exportations.....	78 900	66 900	45 800	47 200	56 800	72 200	27,1
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE							
Diamants (en 1000 carats)							
- Production.....	431	461	449	415	333	415	24,7
- Exportations.....	431	461	449	415	333	415	24,7
Or (en kg)							
- Production.....	39	12	34	16	3	13	343,3
- Exportations.....	31	10	16	15	3	13	343,3
GUINEE EQUATORIALE							
Pétrole (en 1000 T)							
- Production	5 100	5 900	9 700	11 500	13 300	17 600	32,3
- Exportations	5 000	6 000	9 600	11 400	13 200	17 400	31,8
Méthanol (en milliers de tonnes)							
- Exportations	-	-	473	725	770	1 144	48,6
TCHAD							
Pétrole (en 1000 T)							
- Production	-	-	-	-	1 800	8 700	383,3
- Exportations	-	-	-	-	1 200	8 500	608,3
ENSEMBLE CEMAC							
Pétrole							
- Production (en 1000T)....	39 600	38 400	39 900	41 100	44 600	55 500	24,4
- Exportations (en 1000 T).	38 300	37 700	38 300	39 900	42 300	53 600	26,7
Manganèse (en 1000 T)							
- Production.....	1 908	1 700	1 800	1 900	2 000	2 500	25,0
- Exportations.....	2 000	1 900	1 700	1 900	1 900	2 500	31,6
Aluminium (en T)							
- Exportations.....	78 900	66 900	45 800	47 200	56 800	72 200	27,1
Diamants (en 1000 carats)							
- Production.....	431	461	449	415	333	415	24,7
- Exportations.....	431	461	449	415	333	415	24,7
Or (en Kg)							
- Production.....	39	12	34	16	3	13	343,3
- Exportations.....	31	10	16	15	3	13	343,3
Méthanol (en milliers de tonnes)							
- Exportations	-	-	473	725	770	1 144	48,6

Sources : Administrations nationales et BEAC
* Exercice budgétaire allant de juillet à juin, sauf en 2002, 2003 et 2004.

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DE PETROLE BRUT DANS LA CEMAC EN 1999

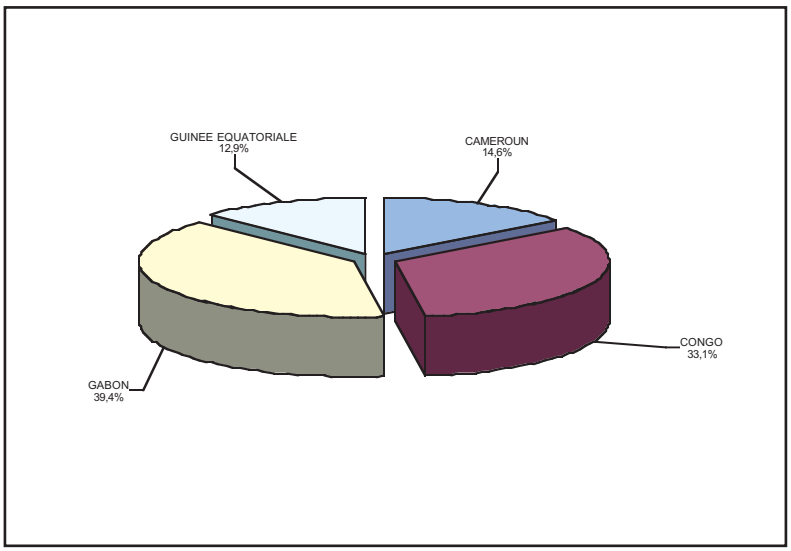

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DE PETROLE BRUT DANS LA CEMAC EN 2004

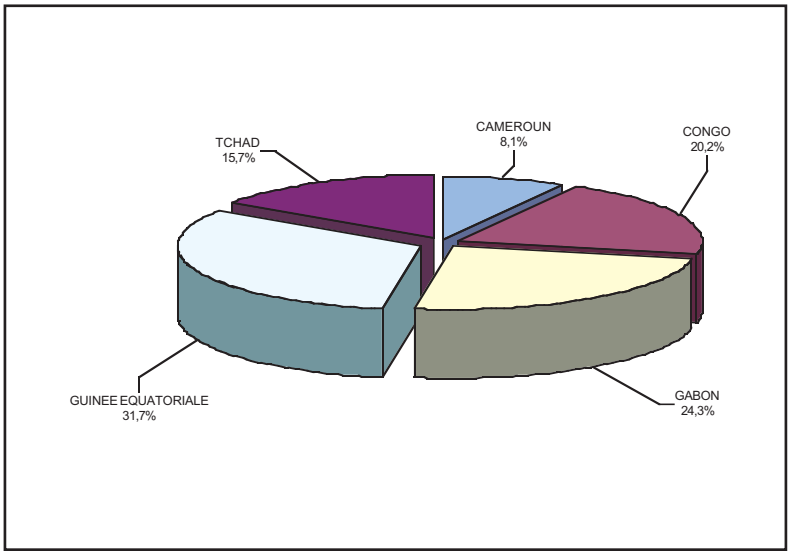

PRINCIPAUX COURS MONDIAUX DU CACAO, DU CAFE, DU COTON, DU CAOUTCHOUC, DES BOIS TROPICAUX ET DU PETROLE BRUT

ÉVOLUTION DES COURS MONDIAUX DU CACAO, DU CAFE, DU COTON ET DU CAOUTCHOUC
(en moyennes mensuelles)

CACAO

	janvier- 04	fév- 04	mars- 04	avr- 04	mai- 04	juin- 04	juil- 04	aoû- 04	sep- 04	oct- 04	nov- 04	déc- 04
en dollar le kg	1,62	1,55	1,52	1,45	1,41	1,40	1,54	1,74	1,54	1,49	1,58	1,67
en francs CFA le kg	842,35	807,65	816,75	794,29	756,60	754,49	837,59	942,21	815,43	769,12	780,73	806,58

CAFE

	janvier- 04	fév- 04	mars- 04	avr- 04	mai- 04	juin- 04	juil- 04	aoû- 04	sep- 04	oct- 04	nov- 04	déc- 04
en dollar le kg	0,91	0,87	0,85	0,84	0,82	0,92	0,81	0,79	0,78	0,71	0,77	0,85
en francs CFA le kg	472,01	452,01	458,73	460,55	442,89	496,24	439,58	424,40	411,54	364,78	378,24	411,40

COTON

	janvier- 04	février- 04	mars- 04	avr- 04	mai- 04	juin- 04	juil- 04	aoû- 04	sep- 04	oct- 04	nov- 04	déc- 04
en dollar le kg	1,68	1,63	1,61	1,54	1,54	1,44	1,26	1,16	1,22	1,14	1,05	1,05
en francs CFA le kg	875,32	845,16	861,36	844,29	827,71	776,9	685,58	624,99	644,65	588,19	518,12	503,95

CAOUTCHOUC

	janvier- 04	février- 04	mars- 04	avr- 04	mai- 04	juin- 04	juil- 04	aoû- 04	sep- 04	oct- 04	nov- 04	déc- 04
en livre sterling le kg	1,21	1,24	1,28	1,27	1,25	1,2	1,15	1,14	1,15	1,2	1,21	1,19
en francs CFA le kg	631,3	643,48	685,26	697,3	669,51	645,34	625,23	613,77	605,26	1 133,81	1 134,69	1 103,65

Source: *BEAC*

EVOLUTION DES INDICES COMPOSITES DES COURS DES MATIERES PREMIÈRES EXPORTÉES PAR LA CEMAC

Indice composite global (cours en dollars)

	2000	2001	2002	2003	2004	Var 03/04
Janvier	0,91	0,94	0,74	1,09	1,15	5,8 %
Février	0,98	0,98	0,77	1,14	1,14	- 0,3 %
Mars	0,98	0,89	0,86	1,07	1,22	13,8 %
Avril	0,83	0,92	0,93	0,91	1,16	27,2 %
Mai	0,96	1,00	0,95	0,94	1,27	34,7 %
Juin	1,04	0,98	0,90	0,99	1,18	19,2 %
Juillet	1,01	0,88	0,94	1,00	1,30	30,0 %
Août	1,05	0,91	0,97	1,04	1,44	37,5 %
Septembre	1,13	0,96	1,01	0,97	1,45	49,6 %
Octobre	1,07	0,76	0,98	1,05	1,63	55,1 %
Novembre	1,10	0,72	0,89	1,04	1,46	40,7 %
Décembre	0,93	0,72	1,03	1,03	1,36	31,7 %
moyenne annuelle	1,00	0,89	0,91	1,02	1,31	28,3 %

Source : BEAC

Indice composite global (cours en FCFA)

	2000	2001	2002	2003	2004	Var 03/04
Janvier	0,83	0,92	0,77	0,96	0,84	- 12,9 %
Février	0,92	0,98	0,81	0,99	0,83	-16,7 %
Mars	0,94	0,90	0,90	0,94	0,92	- 2,0 %
Avril	0,81	0,94	0,96	0,80	0,93	16,4 %
Mai	0,98	1,04	0,95	0,77	0,99	28,7 %
Juin	1,01	1,05	0,86	0,80	0,93	15,6 %
Juillet	0,99	0,94	0,87	0,83	1,03	23,6 %
Août	1,07	0,97	0,91	0,88	1,12	26,9 %
Septembre	1,19	0,96	0,95	0,81	1,10	36,3 %
Octobre	1,15	0,77	0,92	0,86	1,22	41,5 %
Novembre	1,18	0,74	0,82	0,84	1,04	23,5 %
Décembre	0,95	0,74	0,93	0,81	0,96	18,0 %
moyenne annuelle	1,00	0,91	0,89	0,86	0,99	15,5 %

Source : BEAC

Indice composite pétrole (cours en dollars)

	2000	2001	2002	2003	2004	Var 03/04
Janvier	1,01	1,07	1,02	1,09	1,40	29,0 %
Février	1,01	1,06	1,03	1,11	1,40	25,4 %
Mars	1,02	1,04	1,06	1,09	1,37	25,8 %
Avril	1,00	1,03	1,05	1,08	1,12	3,4 %
Mai	0,97	1,02	1,15	1,10	1,11	0,4 %
Juin	1,00	0,98	1,14	1,09	1,12	2,4 %
Juillet	1,04	0,97	1,10	1,06	1,12	5,8 %
Août	1,00	0,99	1,10	1,05	1,12	6,7 %
Septembre	1,00	0,97	1,12	1,07	1,12	5,1 %
Octobre	0,97	0,99	1,10	1,12	1,13	0,5 %
Novembre	0,96	0,98	1,06	1,14	1,17	2,2 %
Décembre	1,01	1,01	1,07	1,17	1,20	3,1 %
moyenne annuelle	1,00	1,01	1,08	1,10	1,20	9,1 %

Source : BEAC

Indice composite pétrole (cours en FCFA)

	2000	2001	2002	2003	2004	Var 03/04
Janvier	0,92	1,05	1,06	1,07	1,03	- 3,7 %
Février	0,95	1,06	1,09	1,07	1,02	- 4,4 %
Mars	0,98	1,05	1,11	1,06	1,04	- 2,3 %
Avril	0,98	1,07	1,10	1,05	1,05	0,3 %
Mai	0,99	1,08	1,16	0,99	1,02	2,9 %
Juin	0,97	1,06	1,10	0,98	1,04	5,9 %
Juillet	1,02	1,04	1,01	0,97	1,04	6,8 %
Août	1,02	1,06	1,03	0,98	1,03	4,5 %
Septembre	1,06	0,98	1,05	0,98	1,01	3,3 %
Octobre	1,05	1,01	1,04	1,04	1,01	- 2,6 %
Novembre	1,03	1,02	0,99	1,07	1,00	- 6,3 %
Décembre	1,03	1,04	0,99	1,05	1,02	- 3,1 %
moyenne annuelle	1,00	1,04	1,06	1,03	1,03	- 0,1 %

Source : BEAC

Indice composite des produits agricoles (cours en dollars)

	2000	2001	2002	2003	2004	Var 03/04
Janvier	1,03	1,03	0,97	1,30	1,34	3,2 %
Février	1,03	1,07	1,00	1,35	1,29	- 4,2 %
Mars	1,06	1,04	1,07	1,24	1,29	3,8 %
Avril	1,05	1,00	1,08	1,22	1,12	- 8,8 %
Mai	1,04	0,99	1,05	1,14	1,10	- 3,8 %
Juin	1,01	0,90	1,07	1,08	1,09	1,5 %
Juillet	0,98	0,89	1,12	1,08	1,06	- 1,5 %
Août	0,97	0,88	1,18	1,10	1,09	- 0,1 %
Septembre	0,99	0,82	1,31	1,15	1,05	- 8,7 %
Octobre	0,97	0,83	1,29	1,14	0,99	- 12,7 %
Novembre	0,92	0,85	1,12	1,16	1,01	- 13,1 %
Décembre	0,95	0,92	1,19	1,19	1,06	- 11,0 %
moyenne annuelle	1,00	0,93	1,12	1,18	1,13	- 4,6 %

Source : BEAC

Indice composite des produits agricoles (cours en FCFA)

	2000	2001	2002	2003	2004	Var 03/04
Janvier	0,94	1,01	1,01	1,24	0,99	- 20,0 %
Février	0,98	1,05	1,06	1,28	0,96	- 25,0 %
Mars	1,05	1,05	1,13	1,19	0,99	- 16,8 %
Avril	1,07	1,02	1,13	1,17	0,97	- 16,5 %
Mai	1,10	1,00	1,06	1,01	0,92	- 9,0 %
Juin	1,03	0,94	1,03	0,96	0,94	- 1,4 %
Juillet	1,03	0,86	1,04	0,98	0,91	- 6,6 %
Août	1,03	0,88	1,11	0,98	0,92	- 6,6 %
Septembre	1,06	0,82	1,23	1,02	0,87	- 15,1 %
Octobre	1,05	0,81	1,21	0,98	0,80	- 17,9 %
Novembre	0,99	0,85	1,10	0,99	0,80	- 19,7 %
Décembre	0,95	0,92	1,14	0,97	0,85	- 12,1 %
moyenne annuelle	1,02	0,93	1,10	1,06	0,91	- 14,4 %

Source : BEAC

EVOLUTION DES PRINCIPAUX PRIX D'ACHAT AUX PRODUCTEURS

CAFE

	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005
Cameroun					
- café robusta	290-340	230-275	225-270	225-270	325-375
- café arabica	800	800	nd	nd	nd
Republique Centrafricaine					
- café	40	65	50	41	42,1
Congo					
- café robusta	115	115	115	115	115
- café arabica	230	230	230	230	230
Gabon					
- qualité courante	400	400	400	400	400
Guinée Equatoriale					
- café non décortiqué	234	251	200	200	200

COTON

	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005
Cameroun					
- coton trié	193	195	175	186	192
- coton non trié	170	170	170	170	170
Republique Centrafricaine					
- coton blanc	150	165	165	165	150
- coton jaune	105	110	110	110	110
Tchad					
- coton blanc	163	199	167	158	187

CACAO

	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005
Cameroun					
- grades 1 et 2	450	300	550-1020	450-1356	450-560
Congo					
- qualité supérieure	144	144	144	144	144
Gabon					
- qualité supérieure	600	600	600	600	600
Guinée Equatoriale					
- grade 1	482	786	788	600	750

Source: BEAC

Graines de café

Stock de coton graine prêt pour l'égrenage

EVOLUTION DES COURS DES BOIS TROPICAUX

(grumes en FCFA le m3)

	janv- 04	fév- 04	mars- 04	avril- 04	mai- 04	juin- 04	juil.- 04	août- 04	sept.- 04	oct.- 04	nov.- 04	déc.- 04
Cameroun												
Azobé	160	160	160	160	160	160	160	135	135	135	135	135
Ayous	210	210	210	210	210	210	210	145	145	145	145	145
Bilinga loyal marchand	150	150	150	150	150	150	150	125	125	125	125	125
Republique Centrafricaine												
Sapelli	270	270	270	270	270	270	270	270	270	270	270	270
Sipo	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350
Iroko	325	325	325	325	325	325	325	330	330	330	330	330
Gabon												
Okoumé loyal marchand	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220
Okoumé qualité seconde	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
Okoumé choix industriel	173,5	173,5	173,5	173,5	173,5	173,5	173,5	173,5	173,5	173,5	173,5	173,5

Source: BEAC

Grumes de bois flottantes

EVOLUTION DES COURS DU BRENT

Monnaie	Dollar le baril		Variation	FCFA le baril		Variation
Mois	2003	2004	2003-2004 (en %)	2003	2004	2003-2004 (en %)
Janvier	31	31,2	0,7	19 148	16 226	- 15,3
Février	32,7	30,8	- 5,9	19 934	16 005	- 19,7
Mars	30,5	33,8	11	18 491	18 149	- 1,8
Avril	25	33,4	33,7	15 105	18 343	21,4
Mai	25,9	37,3	44	14 677	20 058	36,7
Juin	27,7	34,1	23,4	15 563	18 425	18,4
Juillet	28,2	38,3	35,7	16 264	20 851	28,2
Août	29,8	42,6	43,1	17 543	23 028	31,3
Septembre	27	43,1	59,7	15 749	22 793	44,7
Octobre	29,6	49,8	68,3	16 717	25 723	53,9
Novembre	28,9	43,5	50,4	16 193	21 442	32,4
Décembre	28,7	39,9	39,1	15 324	19 200	25,3
Moyenne	**28,7**	**38,2**	**32,8**	**16 726**	**20 020**	**19,7**

EVOLUTION DES COURS MOYENS DU PETROLE (BRENT ET CEMAC)

(en dollar le baril)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Brent	18	28,2	24,3	25	28,7	38,2
Cameroun (Kolé-Lokélé)	18,1	24,8	22,2	22,8	27,3	34,2
Congo (Djeno-Nkossa-Kitina)	18	28,2	24,3	23,1	28,4	34,7
Gabon (Rabi-Mandji)	17,1	27,9	22,8	24	27,9	35,2
Guinée Equatoriale (Zafiro)	17,7	26,2	22,7	23,4	26,9	33,7
Tchad (Komé)	…	…	…	22,8	27,5	28,8

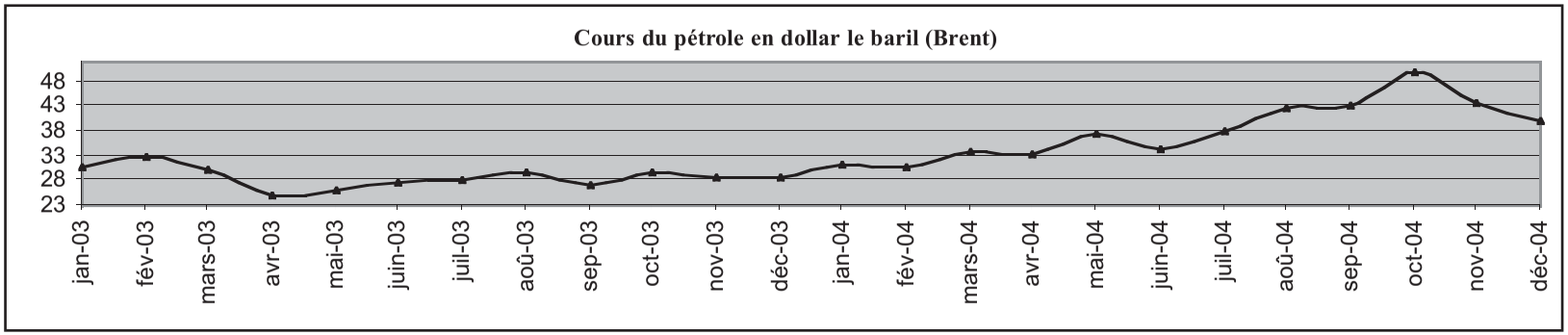
Cours du pétrole en dollar le baril (Brent)
48
43
38
33
28
23
jan-03
fév-03
mars-03
avr-03
mai-03
juin-03
juil-03
aoû-03
sep-03
oct-03
nov-03
déc-03
jan-04
fév-04
mars-04
avr-04
mai-04
juin-04
juil-04
aoû-04
sep-04
oct-04
nov-04
déc-04

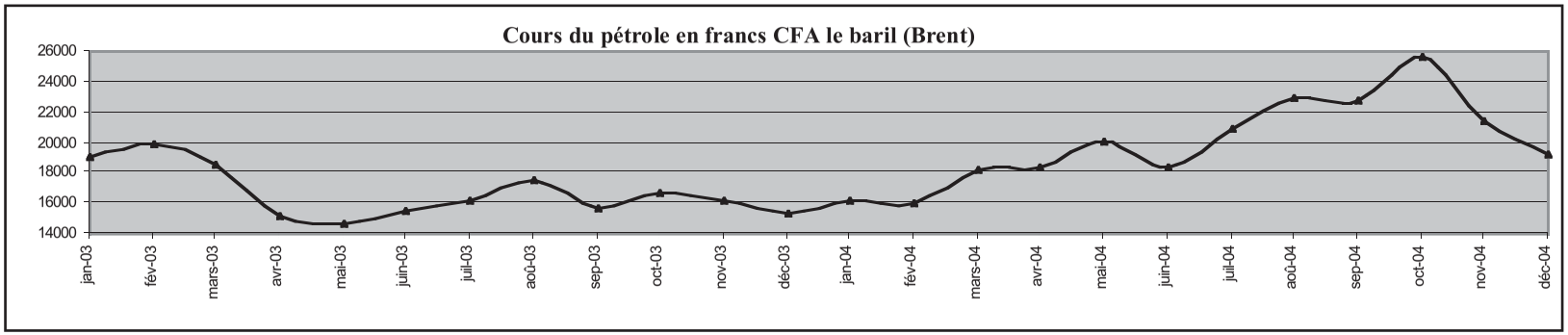
Cours du pétrole en francs CFA le baril (Brent)
26000
24000
22000
20000
18000
16000
14000
jan-03
fév-03
mars-03
avr-03
mai-03
juin-03
juil-03
aoû-03
sep-03
oct-03
nov-03
déc-03
jan-04
fév-04
mars-04
avr-04
mai-04
juin-04
juil-04
aoû-04
sep-04
oct-04
nov-04
déc-04

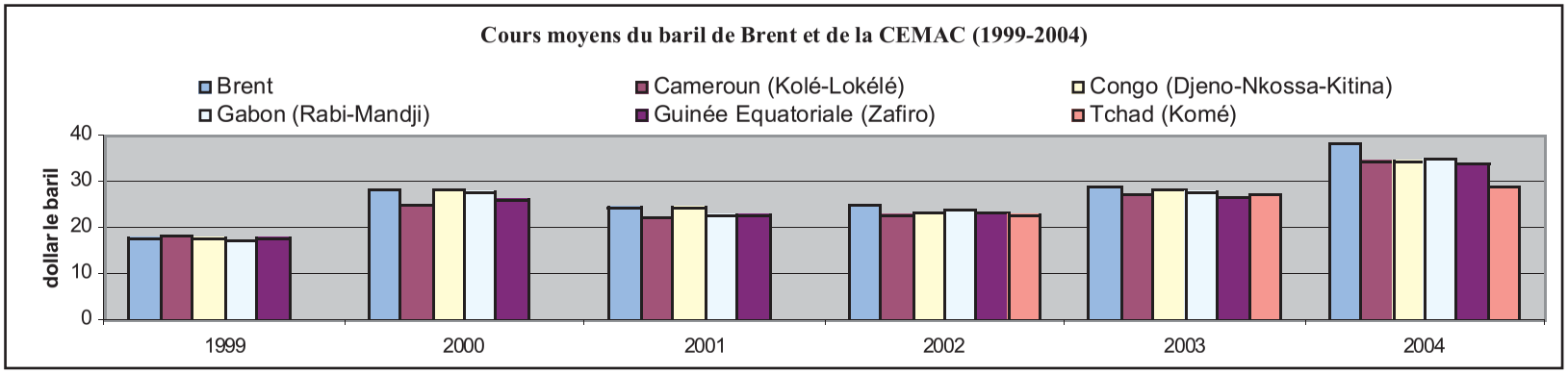
Cours moyens du baril de Brent et de la CEMAC (1999-2004)
Brent
Cameroun (Kolé-Lokélé)
Congo (Djeno-Nkossa-Kitina)
Gabon (Rabi-Mandji)
Guinée Equatoriale (Zafiro)
Tchad (Komé)
dollar le baril
40
30
20
10
0
1999
2000
2001
2002
2003
2004

Plate-forme pétrolière off shore

ELEVAGE

ELEVAGE DES PAYS DE LA CEMAC

	2000	2001	2002	2003	2004
ÉLEVAGE (en millers de têtes)					
CAMEROUN (1)					
Bovins	3 367	3 430,8	3 469,3	3 562,9	3 620
Ovins + Caprins	4 745	4 880	4 952	5 087	5 222
Porcins	490	511,8	524	538	553
Volailles (en milliers d'unités)	11 340	11 612,2	11 775	12 057	12 346
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE					
Bovins	3 129	3 200	3 273	3 236	3 423
Ovins + Caprins	2 836	2 997	3 167	3 235	3 532
Porcins	678	707	738	745,6	805
Volailles (en milliers d'unités)	4 211	4 389	4 575	4 611,6	4 813
TCHAD					
Bovins	5 848	5 988	6 128	6 268	5 900
Ovins + Caprins	7 553	7 735	7 917	8 099	7 931
Porcins	69	73	77	81	67
Equins	249	255	261	267	267
Camelins	1 172	1 209	1 246	1 283	1 283
Asins	285	291	297	303	303
ENSEMBLE CEMAC					
Bovin	13 722	14 068	14 353	14 591	14 545
Ovins +caprins	15 134	15 612	16 036	16 421	16 685
Porcins	1 237	1 291,8	1 339	1 365	1 425
Equins	246	246	246	246	246
Camelins	698	698	698	698	698
Asins	278	278	278	278	278
Volailles (en milliers d'unités)	15 551	16 001,2	16 350	16 669	17 159

Sources: Administrations Nationales.
(1) Données en exercice budgètaire, allant de juillet à juin, sauf en 2002, 2003 et 2004.

EVOLUTION DE L'AVICULTURE AU CAMEROUN

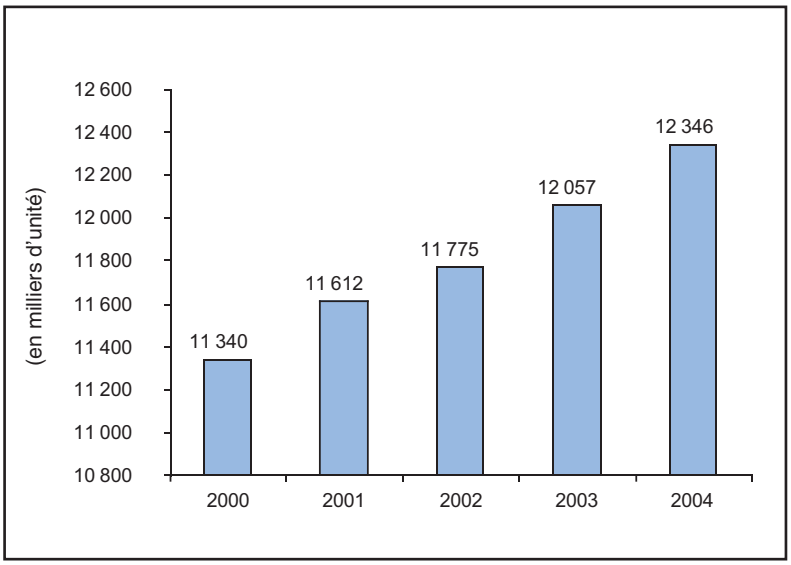

EVOLUTION DE L'AVICULTURE EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

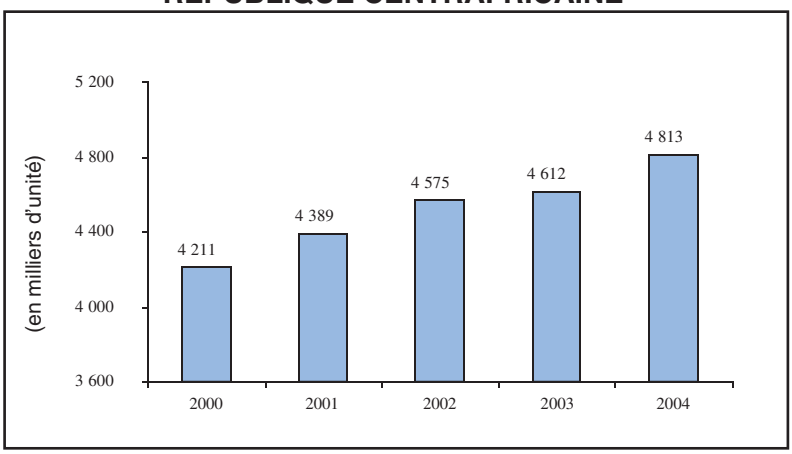

EVOLUTION DES BOVINS AU CAMEROUN, EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ET AU TCHAD

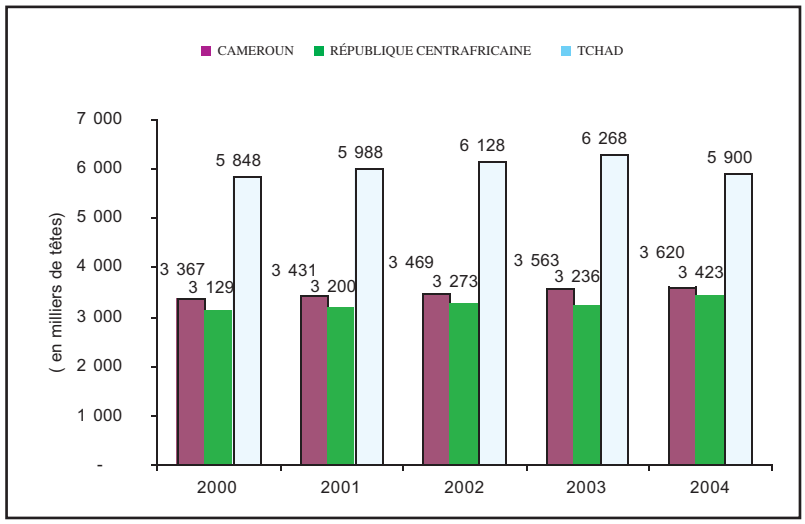

EVOLUTION DES PORCINS AU CAMEROUN, EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ET AU TCHAD

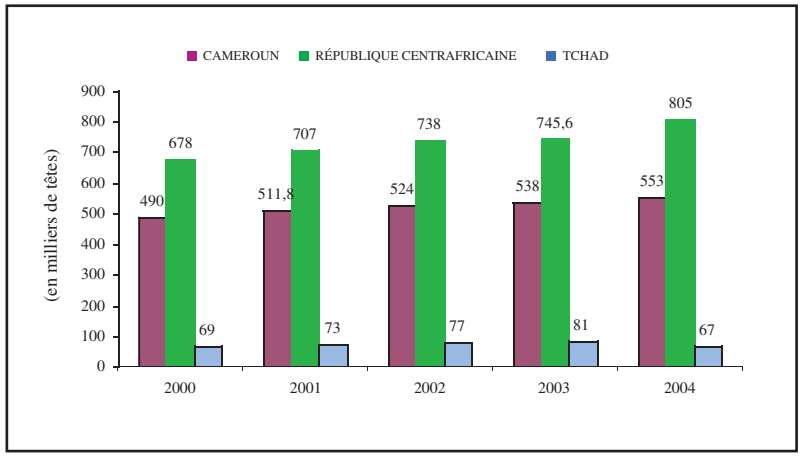

EVOLUTION DES OVINS ET CAPRINS AU CAMEROUN, EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ET AU TCHAD

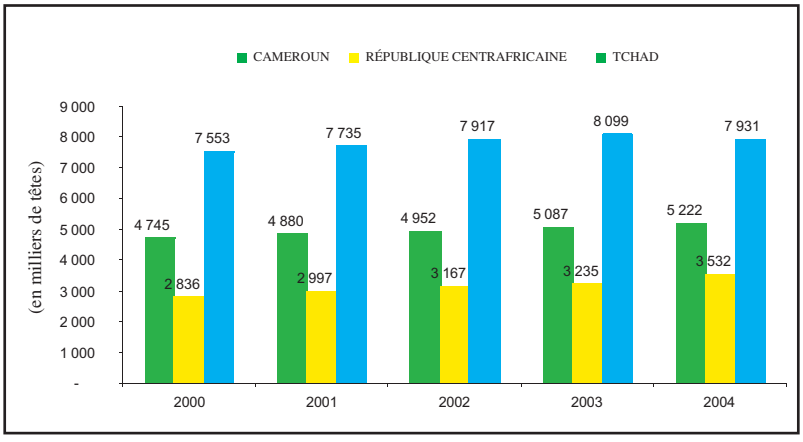

Annexes monétaires

SOMMAIRE DES ANNEXES MONETAIRES

TABLEAUX

- Plafonds des avances aux Trésors Nationaux, objectifs de refinancement aux banques et utilisations 312
- Contreparties des ressources du système monétaire 313
- Ressources du système monétaire 313
- Avoirs extérieurs nets du système monétaire 314
- Créances nettes du système monétaire sur l'Etat..... 315
- Créances du système monétaire sur le reste de l'économie 316
- Position nette du Gouvernement vis- à- vis du système monétaire..... 317
- Evolution des concours de la BEAC aux établissements de crédit et des placements des banques et CCP sur le marché monétaire..... 318
- Evolution des taux d'intérêt de la BEAC et des conditions de banque..... 320
- Evolution des coefficients et du taux de rémunération des réserves obligatoires. 321

GRAPHIQUES

- Avoirs extérieurs nets du système monétaire..... 324
- Créances nettes sur l'Etat 324
- Monnaie fiduciaire..... 325
- Créances du système monétaire sur l'économie 325
- Monnaie scripturale 326
- Quasi- monnaie..... 326

TABLEAUX

PLAFONDS DES AVANCES AUX TRESORS NATIONAUX, OBJECTIFS DE REFINANCEMENT AUX BANQUES ET UTILISATIONS

(situation de fin de période, en millions de CFA)

PAYS	2003		2004								
	Décembre		Mars		Juin		Septembre		Décembre		Taux d'utilisation au 31/12/04(b)/(a) en %
	Plafonds et Objectifs de Refinancement au 31/12/03 (a)	Utilisations au 31/12/03 * (b)	Plafonds et Objectifs de Refinancement au 31/03/04 (a)	Utilisations au 31/03/04 * (b)	Plafonds et Objectifs de Refinancement au 30/06/04 (a)	Utilisations au 30/06/04 * (b)	Plafonds et Objectifs de Refinancem. au 30/09/04 (a)	Utilisations au 30/09/04 * (b)	Plafonds et Objectifs de Refinancement au 31/12/04 (a)	Utilisations au 31/12/04 * (b)	
A - CAMEROUN											
1 - Trésor	259 520	256 732	259 520	256 928	259 520	250 438	259 520	254 791	259 520	249 761	96,24%
2 - Banques	6 000	0	6 000	0	8 000	0	6 000	113	6 000	0	0,00%
B - REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE											
1 - Trésor**	15 540	15 540	15 540	15 540	15 540	15 540	15 540	17 050	15 540	12 631	81,28%
2 - Banques	8 000	3 339	8 000	3 346	8 000	1 303	8 000	1 761	8 000	3 339	41,74%
C - CONGO											
1 - Trésor	161 362	161 044	161 362	151 837	161 362	160 503	161 362	161 056	161 362	132 272	81,97%
2 - Banques	5 000	0	5 000	779	5 000	499	6 000	444	6 000	0	0,00%
D - GABON											
1 - Trésor	179 928	165 198	181 164	151 299	183 261	172 539	181 455	168 859	179 928	187 931	104,45%
2 - Banques	8 000	8 000	8 000	0	8 000	0	8 000	0	8 000	8 000	100,00%
E - GUINEE EQUATORIALE											
1 - Trésor	69 600	0	69 600	46 500	69 000	0	94 232	0	94 232	0	0,00%
2 - Banques	500	0	500	0	500	0	500	0	500	0	0,00%
F - TCHAD											
1 - Trésor**	22 918	25 918	22 918	22 918	22 918	22 918	28 049	28 049	28 049	21 687	77,32%
2 - Banques	30 000	1 500	30 000	14 432	30 000	685	15 000	6 760	15 000	1 500	10,00%
G- ENSEMBLE ZONE						**627 069**					
1 - Trésor	**708 868**	**624 432**	**710 104**	**645 022**	**711 601**	**621 938**	**740 158**	**629 805**	**738 631**	**604 282**	**81,81%**
2 - Système bancaire	**57 500**	**12 839**	**57 500**	**18 557**	**59 500**	**2 487**	**43 500**	**9 078**	**43 500**	**12 839**	**29,51%**

* Non comprises l'avance exceptionnelle de 1 510 million consentie le 16 septembre 2001

** Non comprises les avances exceptionnelle de 3 000 M consentie le 07 octobre 2002, de 5 000M du 27 octobre 2003 et de 6 000M du 10 février 2004.

SITUATION MONETAIRE (au sens large)

CEMAC

(En millions de francs CFA)

1 - CONTREPARTIES DES RESSOURCES DU SYSTEME MONETAIRE (au sens large)

(Situation consolidée de la BEAC, des BCM et des AIBE)

Fin de période		Avoirs Extérieurs (nets)	CREDIT INTERIEUR							Total des Contre-parties
			CREANCES NETTES SUR L'ETAT			CREANCES SUR L'ECONOMIE			Total du crédit inté-rieur	
			Position nette du Gouverne-ment	Autres créances nettes sur l'E-tat	Total	Inst. fin. non mon. (AIBN, IBL et IFNB)	Entreprises publiques non financiè-res	Secteur privé	Total	
2 002		853 025	900 041	- 123 752	776 289	51 592	157 242	1 384 349	1 593 183	2 369 472	3 222 497
2 003		809 743	926 259	- 100 815	825 444	33 904	172 188	1 467 800	1 673 892	2 499 336	3 309 079
2 004		1 515 327	552 419	- 112 128	440 291	41 613	155 758	1 458 980	1 656 351	2 096 642	3 611 969
2 002	Mars	723 256	928 466	- 125 598	802 868	40 291	179 249	1 267 310	1 486 850	2 289 718	3 012 974
	Juin	760 677	894 632	- 103 819	790 813	34 553	177 500	1 265 424	1 477 477	2 268 290	3 028 967
	Septembre	787 519	916 029	- 131 414	784 615	46 348	173 028	1 316 718	1 536 094	2 320 709	3 108 228
	Décembre	853 025	900 041	- 123 752	776 289	51 592	157 242	1 384 349	1 593 183	2 369 472	3 222 497
2 003	Mars	891 849	835 074	- 104 673	730 401	36 160	191 683	1 363 253	1 591 096	2 321 497	3 213 346
	Juin	843 729	809 555	- 121 334	688 221	33 055	190 836	1 415 993	1 639 884	2 328 105	3 171 834
	Septembre	798 805	909 318	- 135 445	773 873	34 460	170 389	1 425 730	1 630 579	2 404 452	3 203 257
	Décembre	809 743	926 259	- 100 815	825 444	33 904	172 188	1 467 800	1 673 892	2 499 336	3 309 079
2 004	Janvier	877 404	857 286	- 114 868	742 418	40 175	189 051	1 427 930	1 657 156	2 399 574	3 276 978
	Février	866 382	885 152	- 111 963	773 189	41 051	182 110	1 446 458	1 669 619	2 442 808	3 309 190
	Mars	1 043 700	908 109	- 104 264	803 845	39 737	183 335	1 452 855	1 675 927	2 479 772	3 523 472
	Avril	1 043 700	908 109	- 104 264	803 845	39 737	183 335	1 452 855	1 675 927	2 479 772	3 523 472
	Mai	1 063 678	804 355	- 111 443	692 912	37 995	165 444	1 476 490	1 679 929	2 372 841	3 436 519
	Juin	1 070 586	723 540	- 121 912	601 628	38 205	182 278	1 490 824	1 711 307	2 312 935	3 383 521
	Juillet	1 214 584	682 201	- 141 342	540 859	38 205	182 278	1 490 824	1 711 307	2 252 166	3 466 750
	Aout	1 196 127	637 992	- 107 216	530 776	38 099	175 714	1 444 419	1 658 232	2 189 008	3 385 135
	Septembre	1 275 480	641 350	- 97 916	543 434	37 998	163 231	1 460 218	1 661 447	2 204 881	3 480 361
	Octobre	1 305 525	591 257	- 118 358	472 899	37 879	170 277	1 459 490	1 667 646	2 140 545	3 446 070
	Novembre	1 397 360	572 136	- 102 671	469 465	37 098	168 374	1 456 236	1 661 708	2 131 173	3 528 533
	Décembre	1 515 327	552 419	- 112 128	440 291	41 613	155 758	1 458 980	1 656 351	2 096 642	3 611 969

2 - RESSOURCES DU SYSTEME MONETAIRE

(Situation consolidée de la BEAC, des BANQUES et des CCP)

Fin de période		MON. FIDU-CIAIRE (hors BCM et AIBE)	MONNAIE SCRIPTURALE					Total disponibi-lités moné-taires (M1)	QUASI-MONNAIE			Disponibili-tés mon. et quasi-monétaires (M2)	Fonds propres	Allo-cations de D.T.S	Autres postes nets	Total des res-sources
			BEAC	Banques	CCP	AIBE	Total		BCM	AIBE	Total Quasi-monnaie					
2 002		812 095	14 133	933 446	7 314	5 383	960 276	1 772 371	837 682	5 537	843 219	2 615 590	763 853	62 212	- 219 158	3 222 497
2 003		770 077	15 503	904 661	10 805	4 557	935 526	1 705 603	947 821	6 579	954 400	2 660 003	804 463	56 198	- 211 585	3 309 079
2 004		855 535	14 162	1 034 486	8 635	3 698	1 060 981	1 916 516	1 005 060	6 990	1 012 050	2 928 566	845 607	54 348	- 216 552	3 611 969
2 002	Mars	719 478	13 695	825 730	6 863	10 852	857 140	1 576 618	761 435	5 727	767 162	2 343 780	801 082	68 266	- 200 154	3 012 974
	Juin	735 586	14 153	834 439	9 110	10 386	868 088	1 603 674	803 010	10 102	813 112	2 416 786	752 398	63 961	- 204 178	3 028 967
	Septembre	730 653	14 388	927 376	9 618	4 428	955 810	1 686 463	810 582	5 734	816 316	2 502 779	768 423	64 076	- 227 050	3 108 228
	Décembre	812 095	14 133	933 446	7 314	5 383	960 276	1 772 371	837 682	5 537	843 219	2 615 590	763 853	62 212	- 219 158	3 222 497
2 003	Mars	725 167	14 251	946 312	8 977	4 430	973 970	1 699 137	871 088	7 462	878 550	2 577 687	792 419	60 230	- 216 991	3 213 346
	Juin	689 640	15 396	916 087	6 196	4 185	941 864	1 631 504	899 436	7 091	906 527	2 538 031	778 603	58 624	- 203 425	3 171 833
	Septembre	705 111	15 368	915 964	6 009	5 292	942 633	1 647 744	906 336	6 310	912 646	2 560 390	794 919	58 717	- 210 769	3 203 257
	Décembre	770 077	15 503	904 661	10 805	4 557	935 526	1 705 603	947 821	6 579	954 400	2 660 003	804 463	56 198	- 211 585	3 309 079
2 004	Janvier	706 449	14 220	935 189	11 133	4 594	965 136	1 671 585	944 995	6 414	951 409	2 622 994	833 852	57 135	- 237 003	3 276 978
	Février	704 674	15 987	964 919	10 904	4 631	996 441	1 701 115	955 097	6 714	961 811	2 662 926	851 807	56 931	- 262 474	3 309 190
	Mars	728 081	16 400	1 020 949	11 257	4 000	1 052 606	1 780 687	963 778	7 320	971 098	2 751 785	842 206	58 045	- 128 565	3 523 472
	Avril	728 081	16 400	1 020 949	11 257	4 000	1 052 606	1 780 687	963 778	7 320	971 098	2 751 785	842 206	58 045	- 128 565	3 523 472
	Mai	718 109	16 426	1 054 681	10 385	4 560	1 086 052	1 804 161	968 528	7 033	975 561	2 779 722	860 159	57 293	- 260 655	3 436 519
	Juin	710 458	15 922	1 005 676	11 149	4 825	1 037 572	1 748 030	970 425	6 698	977 123	2 725 153	846 323	57 566	- 245 521	3 383 521
	Juillet	741 284	14 526	984 219	9 919	4 087	1 012 751	1 754 035	964 838	6 574	971 412	2 725 447	851 583	57 838	- 214 271	3 420 597
	Aout	735 022	15 623	1 018 012	10 239	4 226	1 048 100	1 783 122	966 527	7 262	973 789	2 756 911	852 621	57 611	- 282 008	3 385 135
	Septembre	739 611	14 791	1 016 065	10 951	5 292	1 047 099	1 786 710	984 178	6 522	990 700	2 777 410	852 393	56 545	- 205 987	3 480 361
	Octobre	752 799	12 449	985 125	10 006	5 652	1 013 232	1 766 031	983 570	6 123	989 693	2 755 724	849 193	56 207	- 215 054	3 446 070
	Novembre	757 849	12 943	1 027 830	10 501	4 487	1 055 761	1 813 610	997 601	6 508	1 004 109	2 817 719	851 761	55 181	- 196 129	3 528 533
	Décembre	855 535	14 162	1 034 486	8 635	3 698	1 060 981	1 916 516	1 005 060	6 990	1 012 050	2 928 566	845 607	54 348	- 216 552	3 611 969

AVOIRS EXTERIEURS NETS DU SYSTEME MONETAIRE (au sens large)

CEMAC

(en millions de francs CFA)

Fin de période	AVOIRS EXTERIEURS DE LA BEAC						Avoirs extérieurs des banques (BCM et AIBE)	ENGAGEMENTS DE LA BEAC			ENGAGEMENTS EXTERIEURS DES BANQUES (BCM et AIBE)			Avoirs extérieurs nets du système monétaire
	or	DTS	Position de réserve au FMI	Cpte d'opérat. (sol. créd)	Autres avoirs en dévises	Total des avoirs extérieurs de la BEAC		Recours crédits FMI	Autres engage-ments	Total	Dette postale	Autres	Total	
2 002	49 039	3 147	1 279	867 671	125 843	1 046 979	337 205	344 066	8 967	353 033	6 281	171 845	178 126	853 025
2 003	49 644	1 791	1 341	814 086	124 235	991 097	274 359	299 350	16 362	315 712	6 281	133 720	140 001	809 743
2 004	37 717	12 201	1 343	1 305 619	178 705	1 535 585	438 201	289 533	13 168	302 701	6 281	149 477	155 758	1 515 327
2 002 Mars	51 938	3 427	1 518	786 367	140 515	983 765	246 851	374 468	9 382	383 850	6 281	117 229	123 510	723 256
Juin	48 585	2 442	1 461	795 447	133 416	981 351	254 974	346 051	10 506	356 557	6 281	112 810	119 091	760 677
Septembre	49 127	2 776	1 478	843 706	144 097	1 041 184	284 921	358 204	7 538	365 742	6 281	166 563	172 844	787 519
Décembre	49 039	3 147	1 279	867 671	125 843	1 046 979	337 205	344 066	8 967	353 033	6 281	171 845	178 126	853 025
2 003 Mars	46 059	2 777	1 341	886 014	125 657	1 061 848	332 266	328 765	10 886	339 651	6 281	156 333	162 614	891 849
Juin	45 178	2 143	1 366	833 478	117 082	999 247	358 879	310 900	11 414	322 314	6 281	185 802	192 083	843 729
Septembre	50 033	1 944	1 364	835 522	115 843	1 004 706	310 856	310 570	12 518	323 088	6 281	188 569	194 850	798 805
Décembre	49 644	1 791	1 341	814 086	124 235	991 097	274 359	299 350	16 362	315 712	6 281	133 720	140 001	809 743
2 004 Janvier	107 484	2 615	1 414	796 147	62 377	970 037	374 042	301 160	15 922	317 082	6 281	143 168	149 449	877 404
Février	47 818	1 158	1 407	807 612	119 931	977 926	325 229	297 085	12 279	309 364	6 281	121 128	127 409	866 382
Mars	48 653	3 448	1 435	899 620	122 381	1 075 537	390 020	296 621	11 178	307 799	6 281	107 777	114 058	1 043 700
Avril	48 653	3 448	1 435	899 620	122 381	1 075 537	390 020	296 621	11 178	307 799	6 281	107 777	114 058	1 043 700
Mai	48 420	2 982	1 417	885 333	120 898	1 059 050	409 382	290 157	12 932	303 089	6 281	95 384	101 665	1 063 678
Juin	48 817	3 173	1 424	945 441	120 896	1 119 751	363 568	297 513	11 252	308 765	6 281	97 687	103 968	1 070 586
Juillet	48 682	4 245	1 430	1 093 885	119 897	1 268 139	377 555	299 740	13 142	312 882	6 281	111 947	118 228	1 214 584
Aout	50 033	2 689	1 424	1 116 036	117 792	1 287 974	341 098	295 382	13 776	309 158	6 281	117 506	123 787	1 196 127
Septembre	39 145	9 757	1 397	1 128 935	145 247	1 324 481	380 085	299 420	12 886	312 306	6 281	110 499	116 780	1 275 480
Octobre	39 173	11 548	1 390	1 171 582	122 714	1 346 407	405 697	291 551	22 327	313 878	6 281	126 420	132 701	1 305 525
Novembre	39 954	8 167	1 363	1 235 419	126 157	1 411 060	447 680	282 935	12 113	295 048	6 281	160 051	166 332	1 397 360
Décembre	37 717	12 201	1 343	1 305 619	178 705	1 535 585	438 201	289 533	13 168	302 701	6 281	149 477	155 758	1 515 327

CREANCES NETTES DU SYSTEME MONETAIRE (au sens large) SUR L'ÉTAT

CEMAC

(en millions de FCFA)

Fin de période	BEAC								Crédits du FMI et divers	BANQUES (BCM & AIBE)						Total des créances nettes
	CREANCES			ENGAGEMENTS				Créances nettes		CREANCES				Dépôts de l'Etat	Créances nettes	
	Court terme	Moyen terme	Crédit des sur IBL consolidés sur l'Etat	Total des créances	Encaisse du Trésor	Comptes créditeurs	Total des engage-ments			Effets publics	Dette postale	Autres	Total			
2 002	542 143	68 649	135 611	746 403	18 897	319 626	338 523	407 880	344 066	191 810	6 281	131 951	330 042	305 699	24 343	776 289
2 003	562 293	68 649	107 460	738 402	19 461	248 970	268 431	469 971	299 350	180 711	6 281	120 124	307 116	250 993	56 123	825 444
2 004	560 820	68 649	83 313	712 782	32 089	552 805	584 894	127 888	289 533	176 132	6 281	129 621	312 034	289 164	22 870	440 291
2 002 Mars	505 440	68 649	150 314	724 403	15 578	292 224	307 802	416 601	374 468	192 208	6 281	99 883	298 372	286 573	11 799	802 868
Juin	528 618	68 649	144 568	741 835	16 946	282 225	299 171	442 664	346 051	190 116	6 281	120 001	316 398	314 300	2 098	790 813
Septembre	510 883	68 649	141 203	720 735	16 715	274 780	291 496	429 239	358 204	188 688	6 281	121 857	316 826	319 654	- 2 828	784 615
Décembre	542 143	68 649	135 611	746 403	18 897	319 626	338 523	407 880	344 066	191 810	6 281	131 951	330 042	305 699	24 343	776 289
2 003 Mars	551 991	68 649	125 874	746 514	22 352	330 347	352 699	393 815	328 765	189 406	6 281	113 833	309 520	301 699	7 821	730 401
Juin	567 032	68 649	118 597	754 278	21 747	310 926	332 673	421 605	310 900	188 646	6 281	112 954	307 881	352 165	- 44 284	688 221
Septembre	559 948	68 649	112 803	741 400	24 788	251 285	276 073	465 327	310 570	180 235	6 281	109 105	295 621	297 645	- 2 024	773 873
Décembre	562 293	68 649	107 460	738 402	19 461	248 970	268 431	469 971	299 350	180 711	6 281	120 124	307 116	250 993	56 123	825 444
2 004 Janvier	552 142	68 649	105 529	726 320	24 553	255 213	279 766	446 554	301 160	180 654	6 281	114 509	301 444	306 884	- 5 440	742 418
Février	560 265	68 649	103 519	732 433	27 723	238 415	266 138	466 295	297 085	179 845	6 281	107 077	293 203	283 394	9 809	773 189
Mars	593 504	68 649	99 634	761 787	41 143	223 567	264 710	497 077	296 621	175 351	6 281	102 709	284 341	274 194	10 147	803 845
Avril	593 504	68 649	99 634	761 787	41 143	223 567	264 710	497 077	296 621	175 351	6 281	102 709	284 341	274 194	10 147	803 845
Mai	578 469	68 649	97 684	744 802	37 543	320 962	358 505	386 297	290 157	175 347	6 281	104 992	286 620	270 162	16 458	692 912
Juin	573 930	68 649	95 477	738 056	39 654	378 570	418 224	319 832	297 513	175 665	6 281	105 242	287 188	302 905	- 15 717	601 628
Juillet	576 436	68 649	93 517	738 602	38 739	467 710	506 449	232 153	299 740	174 174	6 281	122 837	303 292	294 326	8 966	540 859
Aout	562 064	68 649	91 476	722 189	47 295	460 070	507 365	214 824	295 382	175 137	6 281	115 174	296 592	276 022	20 570	530 776
Septembre	582 156	68 649	89 506	740 311	42 755	481 234	523 989	216 322	299 420	181 467	6 281	110 425	298 173	270 481	27 692	543 434
Octobre	557 218	68 649	87 532	713 399	31 509	516 566	548 075	165 324	291 551	178 415	6 281	115 014	299 710	283 686	16 024	472 899
Novembre	571 559	68 649	85 552	725 760	39 024	515 134	554 158	171 603	282 935	176 150	6 281	125 325	307 756	292 829	14 927	469 465
Décembre	560 820	68 649	83 313	712 782	32 089	552 805	584 894	127 888	289 533	176 132	6 281	129 621	312 034	289 164	22 870	440 291

CREANCES DU SYSTEME MONETAIRE (au sens large) SUR LE RESTE DE L'ECONOMIE

CEMAC

(en millions de FCFA)

Fin de périodes	REPARTITION SELON LA DUREE DU CREDIT								REPARTITION SELON LA NATURE DES BENEFICIAIRES							REFINANCEMENT DE LA BEAC				
	COURT TERME			MOYEN TERME			LONG TERME	Total	INSTITUTIONS FINANCIERES NON MONETAIRES				Entreprises publ. non financières	Secteur privé	Total des crédits à l'économie	COURT TERME		COURT TERME		Total des refinancements de la BEAC
	Crédits de campagne	Autres crédits	Total	Crédits de campagne	Autres crédits	Total			I.B.L.	A.I.B.N.E	I.F.N.B.	Total				BCM	AIBE	BCM	AIBE	
2 002	23 816	1 100 296	1 124 112	0	425 556	425 556	43 515	1 593 183	341	642	50 609	51 592	157 242	1 384 349	1 593 183	12 711	0	128	0	12 839
2 003	25 312	1 128 469	1 153 781	0	474 131	474 131	45 980	1 673 892	341	0	33 563	33 904	172 188	1 467 800	1 673 892	11 220	0	1 639	0	12 859
2 004	25 195	1 096 207	1 121 402	0	491 969	491 969	42 980	1 656 351	341	30	41 242	41 613	155 758	1 458 980	1 656 351	11 039	0	1 230	0	12 269
2 002 Mars	63 919	1 031 769	1 095 688	0	347 976	347 976	43 186	1 486 850	343	7	39 941	40 291	179 249	1 267 310	1 486 850	8 011	1 400	494	0	9 905
Juin	42 292	1 005 595	1 047 887	0	386 239	386 239	43 351	1 477 477	344	0	34 209	34 553	177 500	1 265 424	1 477 477	2 560	3 000	227	0	5 787
Septembre	33 046	1 060 892	1 093 938	0	398 771	398 771	43 385	1 536 094	644	0	45 704	46 348	173 028	1 316 718	1 536 094	7 605	0	151	0	7 756
Décembre	23 816	1 100 296	1 124 112	0	425 556	425 556	43 515	1 593 183	341	642	50 609	51 592	157 242	1 384 349	1 593 183	12 711	0	128	0	12 839
2 003 Mars	36 216	1 096 092	1 132 308	0	415 179	415 179	43 609	1 591 096	343	78	35 739	36 160	191 683	1 363 253	1 591 096	11 015	0	971	0	11 986
Juin	38 047	1 124 735	1 162 782	0	433 417	433 417	43 685	1 639 884	341	0	32 714	33 055	190 836	1 415 993	1 639 884	7 435	0	721	0	8 156
Septembre	27 765	1 103 739	1 131 504	0	454 668	454 668	44 407	1 630 579	341	0	34 119	34 460	170 389	1 425 730	1 630 579	14 071	0	187	0	14 258
Décembre	25 312	1 128 469	1 153 781	0	474 131	474 131	45 980	1 673 892	341	0	33 563	33 904	172 188	1 467 800	1 673 892	11 220	0	1 639	0	12 859
2 004 Janvier	31 942	1 108 727	1 140 669	0	471 729	471 729	44 758	1 657 156	341	0	39 834	40 175	189 051	1 427 930	1 657 156	13 096	0	1 631	0	14 727
Février	56 629	1 100 359	1 156 988	0	467 902	467 902	44 729	1 669 619	341	4	40 706	41 051	182 110	1 446 458	1 669 619	14 946	0	1 569	0	16 515
Mars	33 804	1 126 700	1 160 504	0	469 633	469 633	45 790	1 675 927	341	7	39 389	39 737	183 335	1 452 855	1 675 927	16 996	0	1 561	0	18 557
Avril	33 804	1 126 700	1 160 504	0	469 633	469 633	45 790	1 675 927	341	7	39 389	39 737	183 335	1 452 855	1 675 927	16 924	0	1 503	0	18 427
Mai	34 613	1 126 159	1 160 772	0	475 984	475 984	43 173	1 679 929	341	79	37 575	37 995	165 444	1 476 490	1 679 929	14 455	0	1 440	0	15 895
Juin	32 953	1 146 356	1 179 309	0	489 302	489 302	42 696	1 711 307	341	2	37 862	38 205	182 278	1 490 824	1 711 307	16 196	0	1 435	0	17 631
Juillet	25 949	1 107 624	1 133 573	0	488 644	488 644	42 937	1 665 154	621	171	37 922	38 714	177 694	1 448 746	1 665 154	12 035	0	1 430	0	13 465
Aout	21 748	1 113 546	1 135 294	0	479 613	479 613	43 325	1 658 232	341	7	37 751	38 099	175 714	1 444 419	1 658 232	7 202	0	926	0	8 128
Septembre	24 274	1 116 255	1 140 529	0	475 015	475 015	45 903	1 661 447	341	3	37 654	37 998	163 231	1 460 218	1 661 447	7 620	0	1 345	0	8 965
Octobre	21 525	1 125 277	1 146 802	0	470 962	470 962	49 882	1 667 646	343	3	37 533	37 879	170 277	1 459 490	1 667 646	7 330	0	1 339	0	8 669
Novembre	23 919	1 116 185	1 140 104	0	478 662	478 662	42 942	1 661 708	343	21	36 734	37 098	168 374	1 456 236	1 661 708	7 645	0	1 278	0	8 923
Décembre	25 195	1 096 207	1 121 402	0	491 969	491 969	42 980	1 656 351	341	30	41 242	41 613	155 758	1 458 980	1 656 351	11 039	0	1 230	0	12 269

POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT VIS- A- VIS DU SYSTEME MONETAIRE (au sens large)

CEMAC

(en millions de francs CFA)

Fin de période	POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT VIS- A- VIS DE LA BEAC							P.N.G. du FMI	P.N.G. VIS-A-VIS DES BANQUES			Total des P. N. G.
	CREANCES				ENGAGEMENTS							
	Court terme	Moyen terme	Créances sur les IBL consolidées sur l'Etat	Total des créances	Encaisse du Trésor	Compte créditeur	Total des engagements	P. N. G. vis-à-vis de la BEAC	Crédits du FMI ET divers	Crédit au Gouvernement	Dépôts du gouvernement	P.N.G vis-à-vis des banques	
2 002	542 143	68 649	135 611	746 403	18 897	318 075	336 972	409 431	344 066	295 659	149 115	146 544	900 041
2 003	562 293	68 649	107 460	738 402	19 461	243 900	263 361	475 041	299 350	268 403	116 535	151 868	926 259
2 004	560 820	68 649	83 313	712 782	32 089	549 642	581 731	131 051	289 533	271 332	139 497	131 835	552 419
2 002 Mars	505 440	68 649	150 314	724 403	15 578	288 416	303 994	420 409	374 468	265 964	132 375	133 589	928 466
Juin	528 618	68 649	144 568	741 835	16 946	278 310	295 256	446 579	346 051	283 117	181 115	102 002	894 632
Septembre	510 883	68 649	141 203	720 735	16 715	272 135	288 851	431 884	358 204	280 775	154 834	125 941	916 029
Décembre	542 143	68 649	135 611	746 403	18 897	318 075	336 972	409 431	344 066	295 659	149 115	146 544	900 041
2 003 Mars	551 991	68 649	125 874	746 514	22 352	326 256	348 608	397 906	328 765	275 499	167 096	108 403	835 074
Juin	567 032	68 649	118 597	754 278	21 747	304 891	326 638	427 640	310 900	272 669	201 654	71 015	809 555
Septembre	559 948	68 649	112 803	741 400	24 788	246 271	271 059	470 341	310 570	261 968	133 561	128 407	909 318
Décembre	562 293	68 649	107 460	738 402	19 461	243 900	263 361	475 041	299 350	268 403	116 535	151 868	926 259
2 004 Janvier	552 142	68 649	105 529	726 320	24 553	251 737	276 290	450 030	301 160	265 409	159 457	105 952	857 142
Février	560 265	68 649	103 519	732 433	27 723	232 717	260 440	471 993	297 085	251 057	134 983	116 074	885 152
Mars	593 504	68 649	99 634	761 787	41 143	217 299	258 442	503 345	296 621	245 332	137 189	108 143	908 109
Avril	593 504	68 649	99 634	761 787	41 143	217 299	258 442	503 345	296 621	245 332	137 189	108 143	908 109
Mai	578 469	68 649	97 684	744 802	37 543	312 933	350 476	394 326	290 157	247 958	128 086	119 872	804 355
Juin	573 930	68 649	95 477	738 056	39 654	372 566	412 220	325 836	297 513	242 796	142 605	100 191	723 540
Juillet	576 436	68 649	93 517	738 602	38 739	462 798	501 537	237 065	299 740	261 628	116 232	145 396	682 201
Aout	562 064	68 649	91 476	722 189	47 295	454 548	501 843	220 346	295 382	250 798	128 534	122 264	637 992
Septembre	582 156	68 649	89 506	740 311	42 755	477 235	519 990	220 321	299 420	254 305	132 696	121 609	641 350
Octobre	557 218	68 649	87 532	713 399	31 509	511 641	543 150	170 249	291 551	260 582	131 125	129 457	591 257
Novembre	571 559	68 649	85 552	725 760	39 024	510 556	549 580	176 181	282 935	260 047	147 027	113 020	572 136
Décembre	560 820	68 649	83 313	712 782	32 089	549 642	581 731	131 051	289 533	271 332	139 497	131 835	552 419

EVOLUTION DES CONCOURS DE LA BEAC AUX ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET DES PLACEMENTS DES BANQUES ET CCP SUR LE MARCHÉ MONÉTAIRE

(Moyennes mensuelles en millions de FCFA)

PAYS	INTERVENTIONS EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (Marché Monétaire - Niveau 2)									Placements des Banques & CCP auprès de la BEAC (Appels d'offres négatifs)
	GUICHET "A"						GUICHET "B"	TOTAL GENERAL DES INTERVENTIONS	Volume des transactions interbanc. (montants effectifs des transactions	
	Appels d'offres de 7 jours	Pensions de 2 à 7 jours	Avances exceptionnelles garanties par des certificats de placement	Interventions Ponctuelles (IP)	Avances au taux de pénalité	TOTAL	Crédits à moyen terme irrévocables			
1. CAMEROUN										
Janvier 04	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 661
Février 04	0	0	0	0	0	0	0	0	4 500	42 431
Mars 04	0	0	645	0	0	645	0	645	10 000	55 387
Avril 04	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000	39 866
Mai 04	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000	37 064
Juin 04	0	0	0	0	0	0	0	0	3 500	37 933
Juillet 04	27	0	0	0	0	27	0	27	14 000	39 210
Août 04	59	0	0	0	0	59	0	59	5 000	41 435
Septembre 04	74	0	0	0	0	74	0	74	4 000	35 864
Octobre 04	119	0	0	0	0	119	0	119	2 000	32 323
Novembre 04	117	0	0	0	0	117	0	117	2 000	28 067
Décembre 04	148	0	0	0	0	148	0	148	4 500	21 210
	544	**0**	**645**	**0**	**0**	**1 189**	**0**	**1 189**	**51 500**	**455 451**
2. CENTRAFRIQUE										
Janvier 04	0	621	0	0	0	621	138	759	0	0
Février 04	600	1 539	0	0	0	2 139	131	2 270	0	0
Mars 04	600	1 495	0	0	0	2 095	124	2 219	0	68
Avril 04	560	862	0	0	0	1 422	85	1 507	0	90
Mai 04	586	267	0	0	24	877	53	930	0	261
Juin 04	388	149	0	0	0	543	51	594	0	0
Juillet 04	392	44	0	0	0	436	46	482	450	68
Août 04	425	84	0	0	0	509	41	550	50	0
Septembre 04	425	247	0	0	0	672	36	708	0	70
Octobre 04	675	1 275	0	0	29	1 979	30	2 009	0	68
Novembre 04	233	1 958	0	0	10	2 201	25	2 226	0	0
Décembre 04	889	1 083	0	0	0	1 972	20	1 992	0	0
	5 773	**9 624**	**0**	**0**	**63**	**15 466**	**780**	**16 246**	**500**	**625**
3. CONGO										
Janvier 04	0	0	0	0	0	0	610	610	5 000	16 152
Février 04	0	0	0	0	0	0	578	578	3 000	21 024
Mars 04	112	51	0	0	0	163	555	718	0	24 719
Avril 04	224	0	0	0	0	224	555	779	5 000	26 530
Mai 04	56	0	0	0	0	56	521	577	0	13 516
Juin 04	0	0	0	0	0	0	499	499	0	12 400
Juillet 04	0	0	226	0	0	226	499	725	0	7 709
Août 04	0	0	0	0	0	0	465	465	2 000	7 161
Septembre 04	0	0	0	0	0	0	444	444	2 000	8 000
Octobre 04	0	0	0	0	0	0	444	444	4 000	7 871
Novembre 04	0	0	0	0	0	0	414	414	2 000	0
Décembre 04	0	0	0	0	0	0	388	388	4 000	0
	392	**51**	**226**	**0**	**0**	**669**	**5 972**	**6 641**	**27 000**	**145 082**

EVOLUTION DES CONCOURS DE LA BEAC AUX ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET DES PLACEMENTS DES BANQUES ET CCP SUR LE MARCHE MONETAIRE

(Moyennes mensuelles en millions de FCFA, sauf indications contraires)

PAYS	INTERVENTIONS EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (Marché Monétaire - Niveau 2)									PLACEMETS DES BANQUES & CCP AUPRES DE LA BEAC (*appels d'offr. négatifs*)
	GUICHET "A"						GUICHET "B"	TOTAL GENERAL DES INTER-VENTIONS	Volume des transactions interbanc. (*montants effectifs des transactions*)	
	Appels d'offres de 7 jours	Pensions de 2 à 7 jours	Av. except.garanties p/des cert.placem.	Intervnetion Ponctuelle (IP)	Avances au taux de pénalité	TOTAL	Crédits à M.T. irrévocabl.			
4. GABON										
Janvier 04	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	25 710
Février 04	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	20 759
Mars 04	0	0	0	0	0	0	0	**0**	1 000	28 629
Avril 04	0	0	0	0	0	0	0	**0**	1 000	15 510
Mai 04	0	0	0	0	0	0	0	**0**	1 000	14 994
Juin 04	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	18 627
Juillet 04	0	0	0	0	0	0	0	**0**	1 000	39 645
Août 04	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	34 194
Septembre 04	0	0	0	0	0	0	0	**0**	1 000	46 250
Octobre 04	0	0	0	0	0	0	0	**0**	1 000	28 258
Novembre 04	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	26 567
Décembre 04	0	0	0	0	0	0	0	**0**	1 000	21 516
	0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**7 000**	**320 659**
5. GUINEE EQUATORIALE										
Janvier 04	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	2 522
Février 04	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	880
Mars 04	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	1 056
Avril 04	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	1 522
Mai 04	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	1 277
Juin 04	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0
Juillet 04	0	0	0	0	0	0	0	**0**	2 000	0
Août 04	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	665
Septembre 04	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	8 988
Octobre 04	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	3 435
Novembre 04	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	2 971
Décembre 04	0	0	0	0	0	0	0	**0**	1 500	6 367
	0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**3 500**	**5 389**
6. TCHAD										
Janvier 04	10 505	339	0	0	0	10 844	890	**11 734**	0	0
Février 04	11 808	103	0	0	0	11 911	890	**12 801**	0	0
Mars 04	13 304	0	0	0	0	13 304	890	**14 194**	0	0
Avril 04	15 196	0	0	0	0	15 196	890	**16 086**	200	0
Mai 04	14 073	0	0	0	0	14 073	890	**14 963**	0	0
Juin 04	13 809	233	0	0	0	14 042	890	**14 932**	0	0
Juillet 04	11 526	0	0	0	0	11 526	890	**12 416**	500	0
Août 04	8 426	0	0	0	0	8 426	890	**9 316**	0	3 355
Septembre 04	5 700	0	0	0	0	5 700	880	**6 580**	0	3 167
Octobre 04	4 451	246	0	0	0	4 697	870	**5 567**	0	3 000
Novembre 04	4 062	17	0	0	0	4 079	870	**4 949**	0	4 817
Décembre 04	5 622	516	613	0	0	6 751	837	**7 588**	0	3 645
	118 482	**1 454**	**613**	**0**	**0**	**120 549**	**10 577**	**131 126**	**700**	**17 984**
7. CEMAC										
Janvier 04	10 505	960	0	0	0	11 465	1 638	13 103	5 000	89 045
Février 04	12 408	1 642	0	0	0	14 050	1 599	15 649	7 500	85 094
Mars 04	14 016	1 546	645	0	0	16 207	1 569	17 776	11 000	110 859
Avril 04	15 980	862	0	0	0	16 842	1 530	18 372	7 200	83 518
Mai 04	14 715	267	0	0	24	15 006	1 464	16 470	2 000	67 112
Juin 04	14 197	382	0	0	6	14 585	1 440	16 025	3 500	68 960
Juillet 04	11 945	44	226	0	0	12 215	1 435	13 650	17 950	86 632
Août 04	8 910	84	0	0	0	8 994	1 396	10 390	7 050	86 810
Septembre 04	6 199	247	0	0	0	6 446	1 360	7 806	7 000	102 339
Octobre 04	5 245	1 521	0	0	29	6 795	1 344	8 139	7 000	74 955
Novembre 04	4 412	1 975	0	0	10	6 397	1 309	7 706	4 000	62 422
Décembre 04	6 659	1 599	613	0	0	8 871	1 245	10 116	11 000	52 738
	125 191	**11 129**	**1 484**	**0**	**69**	**137 873**	**17 329**	**155 202**	**90 200**	**970 484**

EVOLUTION DES TAUX D'INTERET DE LA BEAC ET DES CONDITIONS DE BANQUE

(en pourcentage)

RUBRIQUES	04.01.00 24.05.00	25.05.00 12.19.00	13.09.00 06.09.01	06.09.01 06.01.02	07.01.02 10.04.02	11.04.02 17.12.02	18.12.02 01.04.03	02.04.03 08.05.03	09.05.03 17.06.03	18.06.03 27.07.03	28.07.03 02.11.03	03.11.03 01.12.03	02.12.03 AU 31.12.04
I - OPERATIONS DES TRESORS (Hors Marché)													
. Taux des avances aux Trésors	7,30	7,00	7,00	6,50	6,50	6,35	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,00
. Taux de pénalité aux Trésors	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,00
. Taux des dépôts spéciaux	3,25	3,30	3,60	3,60	3,40	3,00	2,70	2,60	2,50	2,20	2,05	1,95	1,95
II - MARCHE MONETAIRE													
A- Injections de liquidités													
1- Guichet "A"	7,30	7,00	7,00	6,50	6,50	6,35	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,00
. Taux des appels d'offres (TIAO)	9,30	9,00	9,00	8,50	8,50	8,35	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30	7,80
. Taux des prises en pension (TIPP)	9,30-15	9,00-15	9,00-15	8,50-15	8,50-15	8,35-15	8,30-15	8,30-15	8,30-15	8,30-15	8,30-15	7,80-15	7,80-15
. Taux des Interventions Ponctuelles (TISIP)	7,30	7,00	7,00	6,50	6,50	6,35	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,00
. Taux des Av.except.s/Cert.de Plac.(TACP)*	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00
. Taux de pénalité aux banques (TPB)													
2- Guichet "B"	7,6250	7,3125	7,0000	7,0000	6,6875	6,4375	6,3750	6,3750	6,3750	6,3750	6,3125	6,3125	6,3125
. Taux s/nouveaux crédits d'invest.productifs **	4,30-8,00	4,30-8,00	4,30-7,00	4,30-6,50	4,30-6,50	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35
. Taux effectifs s/anciens CMT irrévocables													
B- Ponctions de liquidités (Appels d'offres négatifs)													
. Taux d'intérêt sur placements à 7 jours "TISP"	3,2500	3,3000	3,6000	3,6000	3,4000	3,0000	2,7000	2,6000	2,5000	2,2000	2,0500	1,9500	1,9500
. Taux d'intérêt sur placements à 28 jours "TISP"	3,3125	3,3625	3,6625	3,6625	3,4625	3,0625	2,7625	2,6625	2,5625	2,2625	2,1125	2,0125	2,0125
. Taux d'intérêt sur placements à 84 jours "TISP"	3,3750	3,4250	3,7250	3,7250	3,5250	3,1250	2,8250	2,7250	2,6250	2,3250	2,1750	2,0750	2,0750
C - Taux des dépôts spéciaux des Organismes Publics	3,25	3,30	3,60	3,60	3,40	3,00	2,70	2,60	2,50	2,20	2,05	1,95	1,95
III - CONDITIONS DE BANQUE - Libres, avec 2 bornes :													
1. Taux débiteur maximum (TDM)***	22,00	22,00	22,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00
2. Taux créditeur minimum (TCM)	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00

* Le taux des avances exceptionnelles garanties par la remise des Certificats de Placement est égal au TIAO.

** Le taux applicable sur les nouveaux crédits est le TIAO en vigueur lors de la mise en place du crédit (TIAO Initial) . Il peut être revu à la baisse, ainsi qu'à la hausse (TIAO Pondéré) sans pouvoir dépasser le TIAO initial.
Le TIAO pondéré du deuxème semestre 2004 est de 6,000 %.

*** Le Taux Débiteur Maximum est unique et s'impose à tous les Etablissements de Crédit (banques et établissements financiers).

ÉVOLUTION DES COEFFICIENTS ET DU TAUX DE RÉMUNERATION DES RÉSERVES OBLIGATOIRES

(en pourcentage)

RUBRIQUES	Date d'entrée en vigueur				
	31.12.01 31.07.02	01.08.02 11.12.02	12.12.02 10.03.03	11.03.03 au 31/06/03	01.07.04 au 31/12/04
I - COEFFICIENTS DES RESERVES OBLIGATOIRES (1)					
- Groupe I *					
1. Coefficients applicables sur les dépots à vue (DAV)	2,50	3,50	6,00	7,75	7,75
2. Coefficients applicables sur les dépots à terme (DAT)	1,50	2,50	4,00	5,75	5,75
- Groupe II **					
1. Coefficients applicables sur les dépots à vue (DAV)	-	2,00	3,00	5,00	5,00
2. Coefficients applicables sur les dépots à terme (DAT)	-	1,00	1,75	3,00	3,00
II - TAUX DE REMUNERATION DES RESERVES OBLIGATOIRES	1,10	1,10	0,80	0,70	0,55

(1) La répartition des pays de la CEMAC en deux groupes a pris effet pour compter du 1er août 2003 :
* Pays dont la situation de liquidité est jugée satisfaisante : Cameroun, Congo et Guinée Equatoriale.
** Pays dont la situation de liquidité est jugée fragile : Centrafrique, Gabon et Tchad.

GRAPHIQUES

EVOLUTION DES AVOIRS EXTERIEURS NETS DU SYSTÈME MONETAIRE

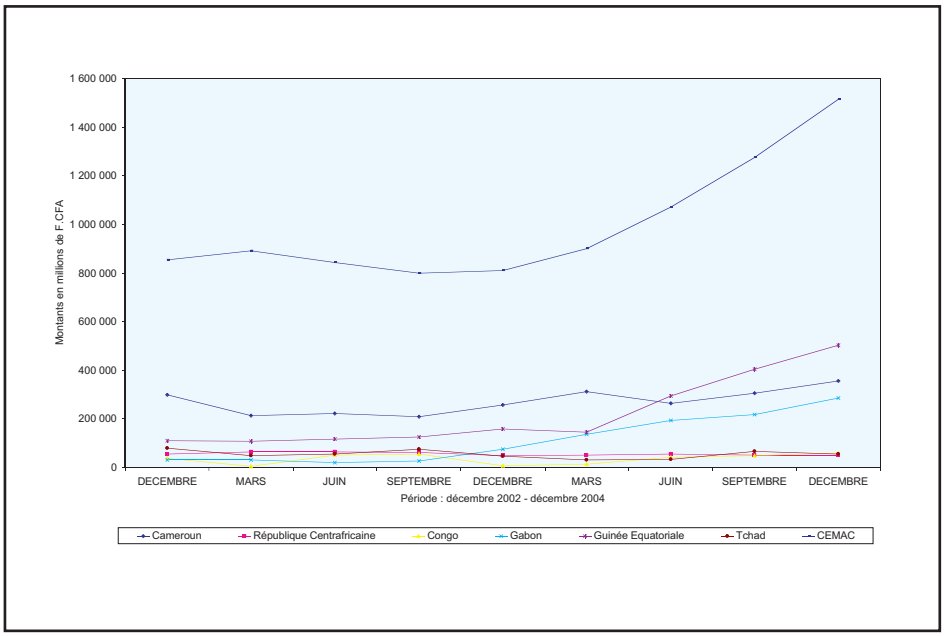

EVOLUTION DES CREANCES NETTES SUR LÉTAT

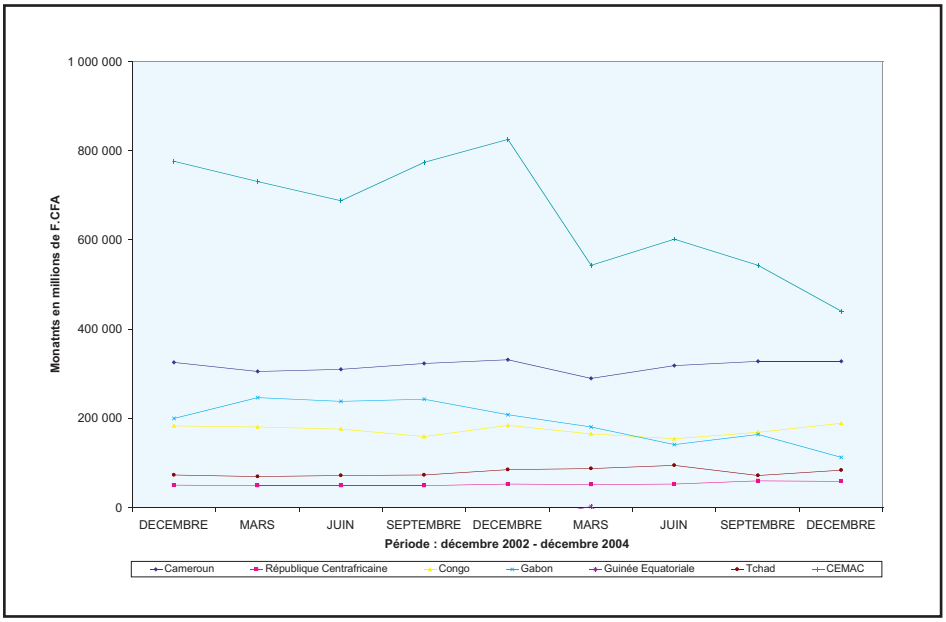

EVOLUTION DES CREDITS A L'ECONOMIE

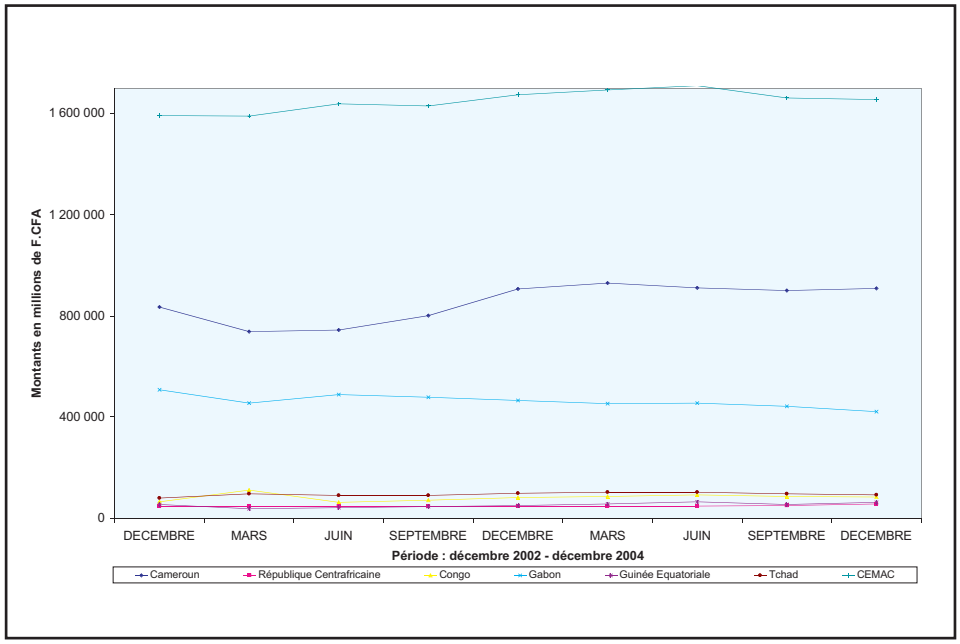

EVOLUTION DE LA MONNAIE FIDUCIAIRE

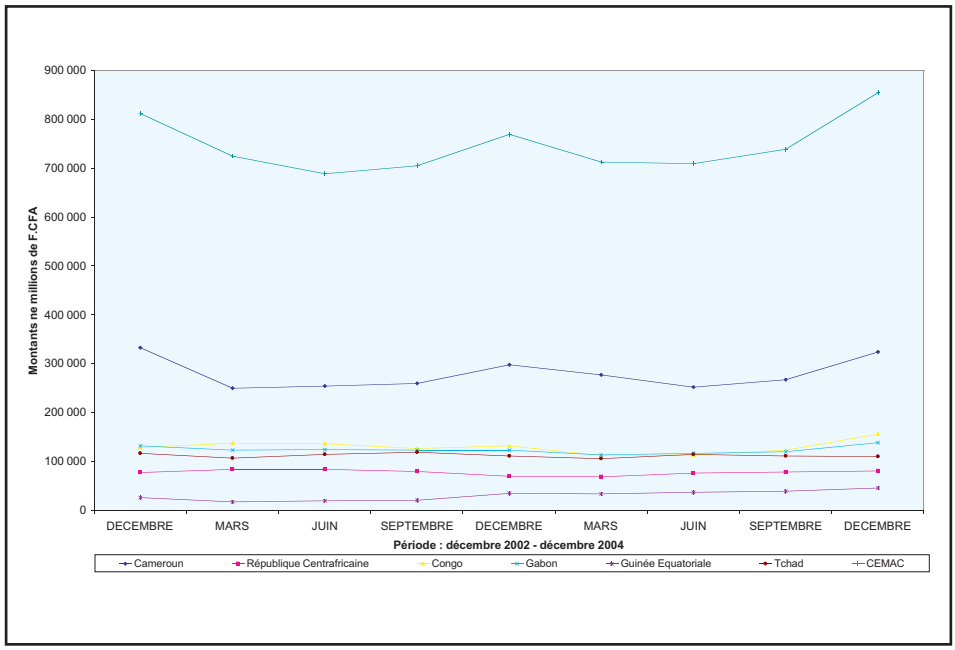

EVOLUTION DE LA MONNAIE SCRIPTURALE

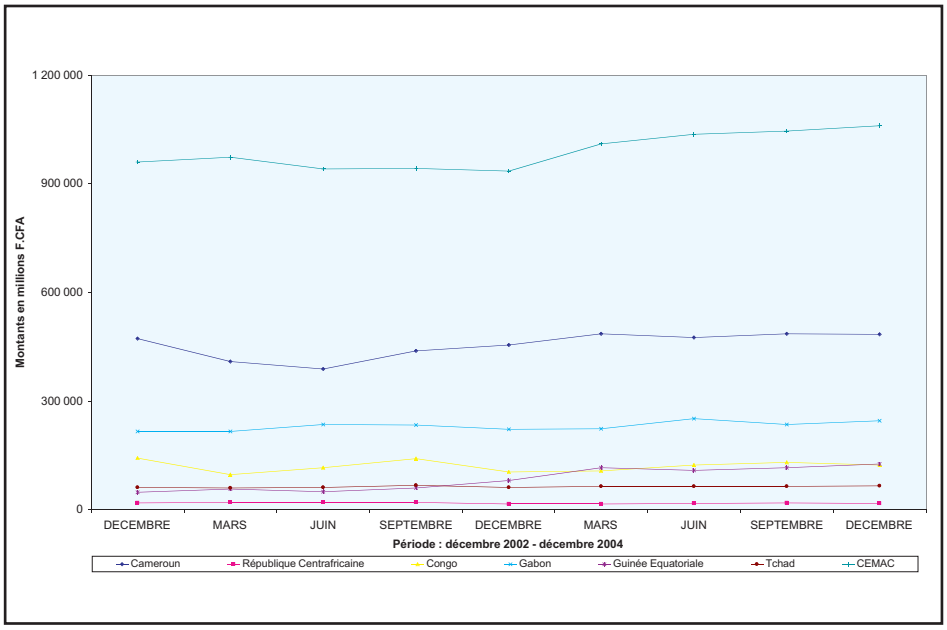

EVOLUTION DE LA QUASI-MONNAIE

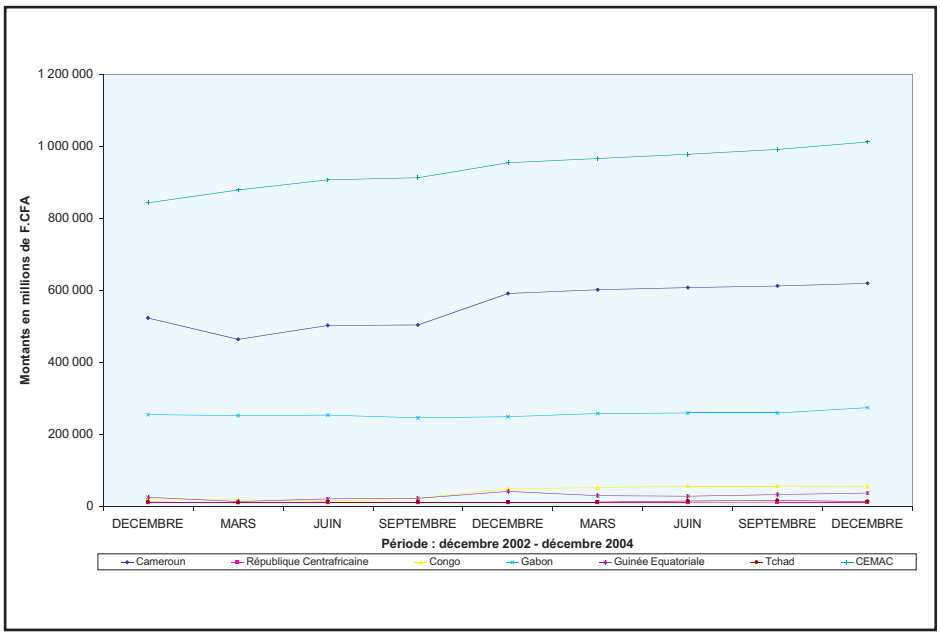

Autres Annexes

SOMMAIRE DES AUTRES ANNEXES

- Circulation fiduciaire de la CEMAC par mois 329
- Evolution de la circulation fiduciaire par Etat 330
- Evolution des versements des banques et des comptables publics 330
- Evolution des prélèvements des banques et des comptables publics 331
- Evolution comparée du montant des encaisses des billets et pièces par rapport à la circulation fiduciaire moyenne 331
- Billets de la CEMAC exportés hors de leur territoire d'origine..... 332
- Evolution des encaisses et de la circulation fiduciaire moyenne... 332
- Créances du FMI sur les Etats membres de la CEMAC 333
- Evolution des effectifs de la BEAC par pays ou centre et répartition du personnel par tranches d'âge et par sexe 334
- Matrice des vingt principales mesures du Programme Sous-Régional de Redressement Économique et Financier des pays de la CEMAC (PSR) 336

CIRCULATION FIDUCIAIRE DE LA CEMAC PAR MOIS

Exercice 2004

(En FCFA)

Mois	Cameroun	Tchad	République Centrafricaine	Congo	Gabon	Guinée Eq.	Total CEMAC
Janvier	325 719 299 262	114 210 555 368	70 858 354 633	120 589 192 000	137 971 935 621	37 977 475 457	807 326 812 341
Février	322 583 861 834	117 083 824 553	70 322 756 063	122 586 366 370	141 457 497 632	38 807 294 880	812 841 601 332
Mars	336 890 370 577	118 672 272 210	70 858 316 729	124 168 293 099	140 679 089 859	38 973 692 798	830 242 035 272
Avril	347 564 586 611	122 592 927 559	72 971 332 688	126 058 348 810	142 511 027 597	41 707 014 566	853 405 237 831
Mai	336 829 169 919	126 833 921 444	73 352 876 466	123 627 817 686	142 669 994 513	43 502 910 137	846 816 690 165
Juin	316 703 683 621	132 088 276 934	77 230 344 536	127 344 229 699	144 718 220 062	44 821 028 825	842 905 783 677
Juillet	331 454 808 265	132 375 026 102	77 350 641 259	126 709 255 119	151 332 533 412	46 954 585 211	866 176 849 368
Août	335 448 771 391	130 591 201 391	75 525 912 479	142 192 065 480	154 740 173 872	46 477 195 090	884 975 319 703
Septembre	333 490 835 251	131 078 246 301	79 589 968 068	137 153 680 760	152 299 145 492	47 226 405 493	880 838 281 365
Octobre	327 694 418 109	130 674 054 056	76 924 990 916	137 794 081 296	151 641 813 965	48 224 222 809	872 953 581 151
Novembre	343 928 850 161	128 448 242 201	80 668 361 854	142 857 266 322	148 087 232 453	48 061 037 992	892 050 990 983
Décembre	391 863 027 931	128 521 171 043	83 324 601 516	165 412 588 979	168 936 246 094	53 053 629 061	991 111 264 624
Total général	4 050 171 682 932	1 513 169 719 162	908 978 457 207	1 596 493 185 620	1 777 044 910 572	535 786 492 319	10 381 644 447 812
Circulation moyenne	337 514 306 911	126 097 476 597	75 748 204 767	133 041 098 802	148 087 075 881	44 648 874 360	865 137 037 318
Part de chaque Etat	39,01 %	14,58 %	8,76 %	15,38 %	17,12 %	5,16 %	100,00 %

EVOLUTION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE PAR ÉTAT

(Au 31 Décembre) (en millions de FCFA)

ETATS	Montants			Variations en %	
	31- déc.- 02	31- déc.- 03	31- déc.- 04	2003/2002	2004/2003
CAMEROUN	394 319	362 120	391 863	- 8,17 %	8,21 %
TCHAD	129 409	123 400	128 521	- 4,64 %	4,15 %
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	78 500	71 880	83 325	- 8,43 %	15,92 %
CONGO	142 528	141 507	165 413	- 0,72 %	16,89 %
GABON	159 715	151 199	168 936	- 5,33 %	11,73 %
GUINEE EQUATORIALE	32 416	40 175	53 054	23,94 %	32,06 %
CEMAC	936 887	890 281	991 111	- 4,97 %	11,33 %

ÉVOLUTION DES VERSEMENTS DES BANQUES ET DES COMPTABLES PUBLICS

(cumul du 1er janvier au 31 décembre)

ETATS	BILLETS		PIECES		TOTAL BILLETS ET PIECES		VARIATION
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	en %
CAMEROUN	792 257 535 500	772 756 378 000	237 842 827	498 966 402	792 495 378 327	773 255 344 402	- 2,4 %
TCHAD	149 757 150 000	153 486 019 000	50 112 489	42 092 009	149 807 262 489	153 528 111 009	2,5 %
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	19 037 088 500	18 026 858 000	24 599 084	34 106 355	19 061 687 584	18 060 964 355	- 5,2 %
CONGO	272 444 368 000	303 465 924 500	57 897	179 096	272 444 425 897	303 466 103 596	11,4 %
GABON	291 389 848 000	271 758 651 500	86 014	10 885 661	291 389 934 014	271 769 537 161	- 6,7 %
GUINEE EQUATORIALE	31 584 624 000	28 652 096 500	50 409	40 841	31 584 674 409	28 652 137 341	- 9,3 %
							- 0,5 %
CEMAC	1 556 470 614 000	1 548 145 927 500	312 748 720	586 270 364	1 556 783 362 720	1 548 732 197 864	

ÉVOLUTION DES PRELEVEMENTS DES BANQUES ET DES COMPTABLES PUBLICS

(Cumul du 1er janvier au 31 décembre)

(En FCFA)

ETATS	BILLETS		PIECES		TOTAL DES BILLETS ET PIECES		VARIATION
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	en %
CAMEROUN	619 038 623 500	680 788 337 500	294 455 807	1 013 007 956	619 333 079 307	681 801 345 456	10,1 %
TCHAD	217 944 447 500	172 971 129 500	618 104 169	490 769 856	218 562 551 669	173 461 899 356	- 20,6 %
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	62 083 478 500	70 596 868 000	70 386 930	86 831 921	62 153 865 430	70 683 699 921	13,7 %
CONGO	252 783 606 000	322 269 903 500	84 628 441	239 260 049	252 868 234 441	322 509 163 549	27,5 %
GABON	328 309 867 500	333 810 716 500	140 837 178	97 300 119	328 450 704 678	333 908 016 619	1,7 %
GUINEE EQUATORIALE	60 538 710 000	67 972 001 000	14 155 226	54 641 032	60 552 865 226	68 026 642 032	12,3 %
CEMAC	1 540 698 733 000	1 648 408 956 000	1 222 567 751	1 981 810 933	1 541 921 300 751	1 650 390 766 933	7,0 %

ÉVOLUTION COMPARÉE ENCAISSES (*) / CIRCULATION FIDUCIAIRE MOYENNE

(En millions de FCFA)

ETATS	Exercice 2002			Exercice 2003			Exercice 2004		
	Encaisses	Circulation	%	Encaisses	Circulation	%	Encaisses	Circulation	%
CAMEROUN	287 998	303 681	94,84 %	852 900	326 662	261,10 %	1 191 024	337 514	352,88 %
TCHAD	210 429	122 435	171,87 %	250 900	123 867	202,56 %	397 379	126 098	315,14 %
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	189 927	82 687	229,69 %	296 000	73 994	400,03 %	405 756	75 748	535,67 %
CONGO	285 234	143 769	198,40 %	577 000	124 509	463,42 %	814 115	133 041	611,93 %
GABON	311 984	149 822	208,24 %	816 800	143 930	567,50 %	1 016 216	148 087	686,23 %
GUINEE EQUATORIALE	57 685	24 374	236,67 %	224 900	33 095	679,56 %	299 006	44 649	669,68 %
CEMAC	1 343 257	826 768	162,47 %	3 018 500	826 058	365,41 %	4 123 496	865 137	476,63 %

(*) Billets et Pièces émis

BILLETS DE LA ZONE D'EMISSION EXPORTES HORS DE LEUR TERRITOIRE D'ORIGINE

Situation des stocks au 31 décembre

(En millions de FCFA)

ETATS	Billets Cameroun		Billets Tchad		Billets RCA		Billets Congo		Billets Gabon		Billets Guinée Equatoriale		Total billets exportés	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004
CAMEROUN	0,00	0,00	79 664,50	13 732,00	55 000,50	24 545,00	30 954,50	13 620,00	38 800,50	25 290,50	10 175,00	6 137,00	214 595,00	83 324,50
TCHAD	14 177,50	3 147,00	0,00	0,00	52 292,00	19 816,50	2 450,50	1 811,50	3 142,00	2 855,00	1 346,00	1 545,00	73 408,00	29 175,00
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	3 026,00	1 422,00	1 231,00	303,50	0,00	0,00	1 881,00	595,00	808,50	553,00	205,50	203,00	7 152,00	3 076,50
CONGO	12 239,50	9 998,50	5 809,50	1 242,00	8 162,50	1 829,50	0,00	0,00	18 779,00	6 641,50	3 397,50	1 961,00	48 388,00	21 672,50
GABON	4 331,00	4 579,00	723,50	426,00	911,00	628,00	1 443,50	3 043,50	0,00	0,00	1 007,00	2 648,00	8 416,00	11 324,50
GUINEE EQUATORIALE	1 783,00	1 273,50	795,50	903,00	1 286,00	1 425,50	1 248,50	1 428,50	1 405,50	1 734,50	0,00	0,00	6 518,50	6 765,00
Total Billets Exportés	35 557,00	20 420,00	88 224,00	16 606,50	117 652,00	48 244,50	37 978,00	20 498,50	62 935,50	37 074,50	16 131,00	12 494,00	358 477,50	155 338,00

ENCAISSES DES ÉTATS DE LA CEMAC PAR MOIS

Exercice 2004

(En FCFA)

Mois	Cameroun	Tchad	REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	Congo	Gabon	Guinée Eq.	Total CEMAC
Janvier	1 141 278 813 093	457 407 152 633	308 549 671 119	554 765 459 386	812 523 069 858	234 260 807 514	3 508 784 973 603
Février	1 177 877 319 970	461 974 569 129	301 524 816 017	620 302 858 245	848 309 691 393	235 353 668 647	3 645 342 923 401
Mars	1 178 900 185 337	457 986 503 011	287 078 547 856	577 900 806 215	807 510 504 807	225 631 866 044	3 535 008 413 270
Avril	1 122 960 280 490	409 067 363 786	290 654 874 411	563 653 556 365	816 308 565 955	221 588 189 170	3 424 232 830 177
Mai	1 205 457 145 623	436 528 245 087	291 561 892 163	557 805 431 708	833 582 533 933	223 004 313 553	3 547 939 562 067
Juin	1 184 511 083 376	423 841 097 642	328 323 338 226	549 963 885 097	830 891 426 206	220 039 080 348	3 537 569 910 895
Juillet	1 168 465 583 098	422 415 737 881	343 856 874 391	551 023 819 678	821 294 055 451	216 504 234 280	3 523 560 304 779
Août	1 176 171 798 917	394 990 857 869	341 532 882 324	537 061 820 971	811 642 257 972	215 859 235 853	3 477 258 853 906
Septembre	1 134 290 137 451	394 177 302 855	334 503 023 540	556 261 654 024	848 398 717 758	213 371 105 247	3 481 001 940 875
Octobre	1 145 293 492 362	413 171 206 614	332 361 079 953	556 937 675 447	842 887 246 761	279 002 871 866	3 569 653 573 003
Novembre	1 269 940 726 414	378 696 505 885	340 466 578 456	552 426 351 294	910 588 468 059	276 425 397 922	3 728 544 028 030
Décembre	1 191 024 423 007	397 379 149 103	405 756 907 500	814 115 881 154	1 016 216 617 757	299 006 102 309	4 123 499 080 830
Total général	14 096 170 989 138	5 047 635 691 495	3 906 170 485 956	6 992 219 199 584	10 200 153 155 910	2 860 046 872 753	43 102 396 394 836
Circulation moyenne	1 174 680 915 762	420 636 307 625	325 514 207 163	582 684 933 299	850 012 762 993	238 337 239 396	3 591 866 366 236
Part de chaque Etat	32,70 %	11,71 %	9,06 %	16,22 %	23,66 %	6,64 %	100,00 %

CREANCES DU FMI SUR LES ÉTATS MEMBRES DE LA CEMAC (AU COURS DE TRESORERIE)

31 DECEMBRE 2004

NATURE DES OPERATIONS	CAMEROUN	RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	CONGO	GABON	GUINEE EQUATORIALE	TCHAD	CEMAC
1 - ENCOURS NETS AU 01 DECEMBRE 2004							
Accord de confirmation	0	5 570 000	5 287 500	37 691 000	0	0	48 548 500
Accord Elargi	0	0	0	16 459 170	0	0	16 459 170
Facilité d'Ajustement Structurel	0	0	0	0	0	0	0
Facilité Réduction Pauvreté et Croissance	217 348 626	22 832 000	5 558 400	0	0	62 619 932	308 358 958
Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée	0	0	0	0	0	0	0
Tranche de Réserve	43 250 000	10 878 761	17 590 000	29 866 962	5 303 874	12 800 000	119 689 597
TOTAL en DTS	260 598 626	39 280 761	28 435 900	84 017 132	5 303 874	75 419 932	493 056 225
TOTAL en F CFA	207 732 724 852	31 312 135 609	22 667 299 062	66 973 138 088	4 227 912 538	60 119 994 579	393 033 204 729
VENTILATION EN DTS :							
Concours aux Trésors	217 348 626	28 402 000	10 845 900	54 150 170	1 753 874	62 619 932	375 120 502
Concours bloqués aux comptes FMI N° 1	43 250 000	10 878 761	17 590 000	29 866 962	3 550 000	12 800 000	117 935 723
2 - TIRAGES DU MOIS DE DECEMBRE 2004							
Accord de confirmation							13 888 000
Accord Elargi				13 888 000			0
Facilité d'Ajustement Structurel							0
Facilité Réduction Pauvreté et Croissance			7 860 000				7 860 000
Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée							0
Tranche de Réserve							0
TOTAL en DTS	0	0	7 860 000	13 888 000	0	0	21 748 000
3 - RACHATS DU MOIS DE DECEMBRE 2004							
Accord de confirmation							0
Accord Elargi				3 676 666			3 676 666
Facilité d'Ajustement Structurel							0
Facilité Réduction Pauvreté et Croissance	2 658 626					839 932	3 498 558
Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée							0
Tranche de Réserve							0
TOTAL en DTS	2 658 626	0	0	3 676 666	0	839 932	7 175 224
4 - ENCOURS NETS AU 31 DECEMBRE 2004							
Accord de confirmation	0	5 570 000	5 287 500	51 579 000	0	0	62 436 500
Accord Elargi	0	0	0	12 782 504	0	0	12 782 504
Facilité d'Ajustement Structurel	0	0	0	0	0	0	0
Facilité Réduction Pauvreté et Croissance	214 690 000	22 832 000	13 418 400	0	0	61 780 000	312 720 400
Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée	0	0	0	0	0	0	0
Tranche de Réserve	43 250 000	10 878 761	17 590 000	29 866 962	5 303 874	12 800 000	119 689 597
TOTAL en DTS	257 940 000	39 280 761	36 295 900	94 228 466	5 303 874	74 580 000	507 629 001
TOTAL en F CFA	205 613 436 536	31 312 135 609	28 932 793 406	75 112 967 022	4 227 912 538	59 450 453 969	404 649 699 081
VENTILATION EN FCFA :							
Concours aux Trésors	171 137 274 909	22 640 276 128	14 911 159 116	51 304 915 942	0	49 247 104 401	309 240 730 496
Concours bloqués aux comptes FMI N° 1	34 476 161 627	8 671 859 481	14 021 634 290	23 808 051 081	4 227 912 538	10 203 349 568	95 408 968 585

Cours trésorerie 0,00125449 DTS pour 1 FCFA depuis le 01 MAI 2004.
Source : FMI

EVOLUTION DES EFFECTIFS DE LA BEAC PAR PAYS OU CENTRE

Pays ou Centre	Effectifs en nombre		Accroissement		Répartition des effectifs au 31/12/2004		
	31/12/2003	31/12/2004	en nombre	en %	en %	Dont cadres supérieurs	
						en nombre	en %
Services Centraux	485	494	9	2	25	137	52
Bureau Extérieur	6	8	2	33	0	2	1
Cameroun	560	546	- 14	- 2,5	27	34	13
République Centrafricaine	124	134	10	8	7	13	5
Congo	216	231	15	7	12	19	8
Gabon	245	245	0	0	12	26	10
Guinée Equatoriale	113	118	5	4	6	11	4
Tchad	196	213	17	9	11	19	7
Total	**1 945**	**1 989**	**44**	**2**	**100**	**261**	**100**

Source : BEAC

STRUCTURE DES EFFECTIFS DE LA BEAC PAR PAYS OU CENTRE

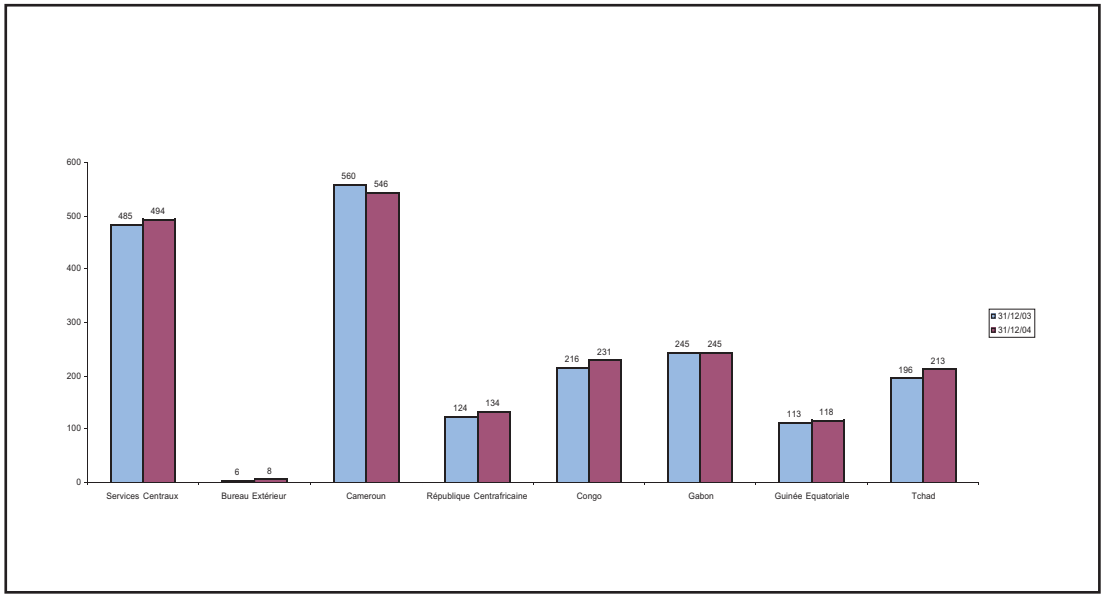

REPARTITION DU PERSONNEL DE LA BEAC PAR TRANCHES D'AGE ET PAR SEXE

Tranches d'âge	Hommes		Femmes		Total	en %
	Effectifs	en %	Effectifs	en %		
60 ans et +	18	1	2	0,3	20	1
50- 59 ans	235	19	171	22,4	406	20
40- 49 ans	399	33	237	31,1	636	32
30- 39 ans	462	38	276	36,2	738	37
Moins de 30 ans	113	9	76	10,0	189	10
Total	**1227**	**100**	**762**	**100**	**1989**	**100**

Source : BEAC

REPARTITION DU PERSONNEL DE LA BEAC PAR TRANCHES D'AGE ET PAR SEXE

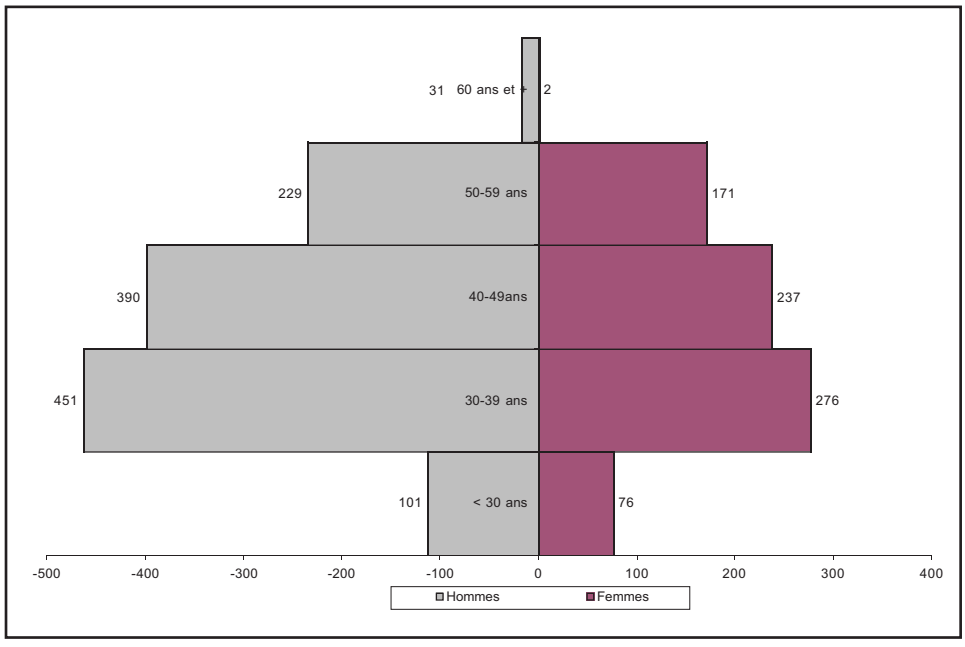

MATRICE DES VINGT PRINCIPALES MESURES DU PROGRAMME SOUS-REGIONAL DE REDRESSEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DES PAYS DE LA CEMAC (PSR)

(Version 2004)

DOMAINES D'ACTION	N°	MESURES A PRENDRE	RESPONSABLES	CALENDRIER INDICATIF	OBSERVATIONS
PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL	1	Signature de nouveaux programmes d'ajustement structurels	Guinée Equatoriale	2005	Tous les pays de la CEMAC sont en programme ou en négociation avec le FMI pour la mise en place d'un programme, à l'exception de la Guinée Equatoriale.
	2	Mise en œuvre des politiques et des réformes macroéconomiques et structurelles, avec pour objectif d'atteindre le point de décision de l'Initiative PPTE	Cameroun RCA Congo Tchad	Décembre 2004	Le Cameroun et le Tchad ont déjà atteint le point de décision (en octobre 2000 et mai 2001 respectivement). La République Centrafricaine et le Congo ont conclu des programmes avec les Institutions de Bretton Woods dans le cadre d'un programme d'assistance post-conflit pour le premier et d'un programme à moyen terme soutenu par la FRPC pour le second, ouvrant ainsi la voie à une possible éligibilité au Point de Décision de l'initiative PPTE.
CONSOLIDATION DES FINANCES PUBLIQUES	3	Renforcement des moyens de lutte contre l'évasion fiscale, réduction des exonérations non réglementaires et redynamisation des régies financières avec l'objectif de porter les recettes non pétrolières à un minimum de 15 % du PIB non pétrolier	Cameroun RCA Tchad	Décembre 2004	Le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale ont réalisé le ratio de 15 % fixé. Le Cameroun, la RCA et le Tchad doivent poursuivre leurs efforts pour atteindre cet objectif.
		Elaboration et mise en place d'un plan national pour la bonne gouvernance	Tous les pays	Décembre 2004	A l'instar du Cameroun et du Gabon qui sont bien avancés dans ce domaine, les autres pays doivent accélérer la mise en place de cette mesure.

DOMAINES D'ACTION	N°	MESURES A PRENDRE	RESPONSABLES	CALENDRIER INDICATIF	OBSERVATIONS
CONSOLIDATION DES FINANCES PUBLIQUES	4	Elaboration des textes et fixation des modalités pratiques des mécanismes de stabilisation des recettes budgétaires	BEAC Pays pétroliers	Mars 2004	Les grandes lignes du fonctionnement des mécanismes de stabilisation des recettes budgétaires définies par la BEAC doivent servir de base à ces travaux. Une convention liant la BEAC et le Tchad a été adoptée pour la mise en place de ce mécanisme. Les autres pays pétroliers sont invités à faire de même.
		Adoption des textes relatifs à la mise en place des mécanismes de stabilisation	Pays pétroliers	Décembre 2005	
RENFORCEMENT DE L'INTEGRATION REGIONALE	5	Adoption des mesures visant à renforcer la libre circulation des biens et des personnes (y compris passeport CEMAC)	Tous les pays S.E. CEMAC	Décembre 2005	L'objectif doit être la mise en place de passeports du même type que celui des pays européens participant à l'espace Schengen.
	6	Réaménagement de l'exercice budgétaire du Cameroun pour l'aligner sur l'année civile	Cameroun	Janvier 2003	La décision du réaménagement de l'exercice budgétaire du Cameroun a été prise au second trimestre 2002 et est entrée en vigueur à compter de l'année civile 2003.
	7	Lancement d'une étude sur la stratégie de développement économique à moyen terme des pays de la CEMAC	BEAC S.E. CEMAC BDEAC	Juillet 2005	Compte tenu du programme de travail des services de la BEAC et du Secrétariat Exécutif de la CEMAC, le lancement de cette étude est prévu à partir du second semestre 2005.

DOMAINES D'ACTION	N°	MESURES A PRENDRE	RESPONSABLES	CALENDRIER INDICATIF	OBSERVATIONS
RENFORCEMENT DE L'INTEGRATION REGIONALE	8	Mise en place des structures définitives de la surveillance multilatérale	S.E. CEMAC BEAC Tous les pays	Juin 2001	Les différents organes de la surveillance multilatérale (Cellules nationales, Cellule communautaire et Collège de surveillance) ont été mis en place et sont déjà opérationnels. Un atelier sur la surveillance multilatérale dans la CEMAC a été organisé à Brazzaville du 17 au 20 avril 2001. Les réunions des différentes instances de la surveillance multilatérale se tiennent régulièrement depuis juillet 2001.
		Adhésion des Etats au SGDD	Tous les pays, sauf le Cameroun	Décembre 2005	Le Cameroun a été sélectionné comme l'un des pays pilote de ce projet. Les autres pays sont invités à adhérer au Système Général de Diffusion des Données (SGDD).
		Mise en œuvre du Programme statistique minimum	S.E. CEMAC BEAC Tous les pays	Décembre 2005	Avec comme objectif la production de l'indice des prix harmonisés et des PIB comparables.
	9	Elaboration et mise en œuvre des plans nationaux de convergence	S.E. CEMAC BEAC Tous les pays	Mars 2005	Le principe de l'élaboration des programmes nationaux de convergence a été arrêté lors de l'atelier de Brazzaville. Des directives ont été adoptées à cet effet par le Conseil des Ministres de l'UEAC en août 2001. A la suite d'un Atelier organisé à Douala en avril 2004 sur l'élaboration des programmes triennaux de convergence et d'une tournée circulaire de la Cellule communautaire dans les Etats en octobre-novembre 2004, tous les pays sont invités à produire ces programmes pour le premier trimestre 2005.

DOMAINES D'ACTION	N°	MESURES A PRENDRE	RESPONSABLES	CALENDRIER INDICATIF	OBSERVATIONS
RENFORCEMENT DE L'INTEGRATION REGIONALE	9	Renforcement des critères de surveillance multilatérale	S.E. CEMAC BEAC Tous les pays	Décembre 2001	Les réflexions engagées sur le renforcement des critères de la surveillance multilatérale se sont traduites, lors de l'atelier sur la surveillance multilatérale à Brazzaville en avril 2001, par la sélection de quatre nouveaux critères, adoptés par le Conseil des Ministres de l'UEAC le 03 août 2001. Il s'agit du solde budgétaire de base rapporté au PIB qui doit être positif ou nul à l'horizon de la convergence, du stock de la dette publique rapporté au PIB qui doit être inférieur ou égal à 70 % à l'horizon de la convergence, de la non accumulation d'arriérés sur la gestion de la période courante (le stock actuel d'arriérés devra être apuré à l'horizon de la convergence) et du taux d'inflation annuel qui doit être inférieur ou égal à 3 %. Il importe de relever qu'à l'heure actuelle, des réflexions ont été engagées, au niveau de la Zone Franc, pour définir des indicateurs complémentaires de surveillance multilatérale qui permettraient de déterminer l'impact des évolutions conjoncturelles sur les performances des Etats en matière de convergence.
	10	Organisation d'un séminaire sur l'amélioration du cadre institutionnel et incitatif en Afrique Centrale	S.E. CEMAC Tous les pays	Décembre 2005	La BEAC et le Secrétariat Exécutif de la CEMAC se concerteront en vue de l'organisation de ce séminaire.
	11	Elaboration et suivi d'indicateurs pour la réduction de la pauvreté	S.E. CEMAC BEAC Tous les pays	Juin 2005	Des réflexions seront engagées pour la définition des indicateurs de pauvreté.
	12	Définition d'une stratégie régionale de communication	S.E. CEMAC BEAC Tous les pays	Juin 2005	La BEAC et le Secrétariat Exécutif de la CEMAC se concerteront en vue de la mise en œuvre de cette mesure.

DOMAINES D'ACTION	N°	MESURES A PRENDRE	RESPON-SABLES	CALENDRIER INDICATIF	OBSERVATIONS
POLITIQUE MONETAIRE ET REFOR-MES FINAN-CIERES	13	Finalisation des réformes monétaires (taux débiteur maximum, taux créditeur minimum, etc.)	BEAC	Date indéterminée	Les conditions débitrices et créditrices applicables par les banques à leur clientèle ont été libéralisées à l'exception des deux bornes que constituent le taux débiteur maximum (TDM) et le taux créditeur minimum (TCM). La suppression de ces deux bornes est conditionnée par l'achèvement des restructurations bancaires, l'amélioration de la concurrence entre les banques et l'adoption d'une loi sur l'usure. Lorsque ces conditions seront réunies, le Conseil d'Administration de la BEAC pourra alors décider de la suppression du TDM et du TCM.
		Réduction progressive des avances directes de la Banque Centrale aux Trésors nationaux et lancement des titres publics à souscription libre	BEAC États	Réforme reportée sine die	La date d'entrée en vigueur de la réforme a été reportée sine die afin de favoriser une meilleure préparation des Etats, notamment aux plans réglementaire et financier, tout en permettant un affinement du dispositif par la BEAC.
	14	Adoption du Règlement CEMAC portant création du fonds de garantie des dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC)	COBAC États	Décembre 2005	En raison des lenteurs observées au niveau de certains Etats, la procédure de ratification du texte portant création du Fonds de garantie des dépôts en Afrique Centrale a été abandonnée. En lieu et place, un Règlement CEMAC a été adopté à cet effet au cours de la réunion extraordinaire du Comité ministériel de l'UMAC du 27 janvier 2004. Les prochaines étapes portent sur l'élaboration des différents projets de règlements prévus dans le texte de base, sur l'organisation d'une table ronde destinée à recueillir les observations des différents acteurs et sur l'organisation d'une campagne d'information et de vulgarisation du corpus juridique du FOGADAC.
		Intensification de la restructuration des banques avec implication directe et technique de la COBAC	BEAC COBAC Congo	Juin 2004	Les systèmes bancaires ont été globalement assainis dans tous les pays, avec notamment la mise en œuvre au Congo du plan de restructuration du Crédit pour l'Agriculture, l'Industrie et le Commerce (CAIC), marquée par l'entrée dans le capital de cette banque de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE), à hauteur de 25 %, pour donner naissance à La Congolaise de Banque (LCB), dont les activités ont démarré le 1er avril 2004.

DOMAINES D'ACTION	N°	MESURES A PRENDRE	RESPONSABLES	CALENDRIER INDICATIF	OBSERVATIONS
	15	Amélioration du rapatriement des recettes d'exportation	Tous pays	Décembre 2000	Mesure dans l'ensemble bien appliquée par tous les pays.
	16	Mise en place d'une réglementation pour les Etablissements de Microfinance (EMF)	BEAC COBAC Tous les pays	Décembre 2004	Le Cadre Réglementaire relatif à l'exercice des activités de la microfinance dans les Etats de la CEMAC est en vigueur depuis avril 2002. Pour les établissements de microfinance en activité à cette date, son application totale est différée en 2005 pour la mise en œuvre du règlement CEMAC et en 2007 pour le respect des normes prudentielles.
POLITIQUE MONETAIRE ET REFORMES FINANCIERES	17	Finalisation des textes relatifs à la réforme des systèmes de paiements et de règlement	BEAC Tous les pays	Décembre 2006	L'année 2004 a été marquée par la signature du contrat du système SYGMA (Système de Gros Montants Automatisés) le 27 avril 2004 et du contrat du système de télécompensation (CIR) le 22 décembre 2004. Au plan juridique, l'entrée en vigueur, prévue le 1er juillet 2004, du Règlement n° 02/03/CEMAC/UMAC/CM du 28 mars 2003, relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiement a été reportée au 31 décembre 2005, en raison du décalage observé dans la réalisation des fichiers de la Centrale des Incidents de Paiement. Le 09 novembre 2004 à Yaoundé, le Comité Régional de Suivi (CRS) a validé les conventions des différents systèmes, un accent particulier devant être attaché à la mise en place des structures institutionnelles et organisationnelles du Système Monétique Interbancaire.

DOMAINES D'ACTION	N°	MESURES A PRENDRE	RESPONSABLES	CALENDRIER INDICATIF	OBSERVATIONS
POLITIQUE MONETAIRE ET REFORMES FINANCIERES	18	Réalisation de la Bourse des Valeurs Mobilières en Afrique Centrale (BVMAC)	Tous les pays	Décembre 2005	Le Projet BVMAC se situe désormais dans la phase de mise en place effective des principales structures de la Bourse régionale. A cet égard, selon le chronogramme élaboré par les Consultants (Bourse de l'Ile Maurice), il revient désormais aux dirigeants de la COSUMAF et de la BVMAC de conduire le reste du Projet jusqu'à son aboutissement, avec le concours de la BEAC, des Consultants et d'autres partenaires éventuels. Le Comité Ministériel de l'UMAC, lors de sa séance du 23 novembre 2004, a pris connaissance de l'état d'avancement de ce dossier.
		Adoption du Règlement CEMAC contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	Etats	Mars 2003	Le Comité Ministériel de l'UMAC a adopté lors de sa session du 28 mars 2003, le Règlement n° 01/03-CEMAC portant prévention et répression du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme en Afrique Centrale.
	19	Création du GABAC et des Agences Nationales d'Investigation Financière (ANIF)	Tous les pays BEAC S.E. CEMAC	Décembre 2005	Le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC) a été mis en place à Bangui et ses responsables nommés et installés. Les ANIF, instituées par le Règlement sus cité, sont rattachées au Ministère en charge des finances. Leur organisation, leur fonctionnement et leur financement seront précisés par un décret dont un modèle est fourni par la BEAC aux Etats.

DOMAINES D'ACTION	N°	MESURES A PRENDRE	RESPONSABLES	CALENDRIER INDICATIF	OBSERVATIONS
POLITIQUE MONETAIRE ET REFORMES FINANCIERES	20	Finalisation de la restructuration de la BDEAC et apurement des arriérés de paiements sur le capital et sur les prêts aux Etats (décembre 2000)	Tous les pays BDEAC	Octobre 2002	Tous les pays ont apuré leurs arriérés de paiements sur le capital appelé. En ce qui concerne les arriérés sur les prêts directs aux Etats, tous les pays sont à jour sauf la République Centrafricaine. La restructuration de la BDEAC a connu des avancées avec l'adoption de nouveaux statuts et l'élaboration d'un programme pour la relance des activités. En outre, le poste de Directeur Général et celui de Directeur Général Adjoint ont été transformés respectivement en poste de Président et de Vice-Président de la Banque. Par ailleurs, les Administrateurs de la Banque sont désormais des Hauts fonctionnaires représentant leur État.

Directeur de la publication : Antoine NKODIA
Directeur des Études
de la BEAC

Rédacteur en Chef : Alexandre RENAMY- LARIOT
2e Adjoint au Directeur des Études
de la BEAC

Conception et réalisation :
Reprographie - BEAC